Économie et société nivernaises au début du XIX^{e} siècle

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES — SORBONNE
VI^e SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES

Civilisations et Sociétés 39

PARIS · MOUTON · LA HAYE

ANDRÉ THUILLIER

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ NIVERNAISES
au début du XIX^{e} siècle

Préface de
PAUL LEUILLIOT

PARIS · MOUTON · LA HAYE

© 1974, École Pratique des Hautes Études and Mouton & Co.
Library of Congress Catalog Card Number : 73-79514

PRÉFACE

HISTOIRE LOCALE ET POLITIQUE DE L'HISTOIRE

Après *Défense et Illustration de l'Histoire locale* [1], voici une autre préface, qui souhaiterait ne pas trop se répéter, cette fois pour *Économie et société nivernaises au début du XIX^e siècle,* non moins riche d'enseignements, occasion fort propice à des réflexions concernant, d'une part, l'histoire en général et, particulièrement, l'histoire locale ; d'autre part, le Nivernais, cet exemple concret et suggestif, exemplaire vraiment par l'approfondissement ainsi procuré par deux historiens successifs : un fils et son père !...

I. L'HISTOIRE, UNE DISCIPLINE COMME LES AUTRES

A quoi sert l'histoire ? Personne n'ose guère, actuellement, donner honnêtement réponse à cette interrogation pourtant fondamentale. On dirait, vraiment, qu'on a peur de telles questions, en les dissimulant sous telle ou telle doctrine. L'historien dit professionnel dédaigne, en effet, de s'interroger sur l'utilité de l'histoire, comme sur les règles et les conventions qui la gouvernent, sur les modes du « discours » historique, sur les raisons profondes de sa vocation. On dirait qu'accaparé par le quotidien de son activité de chercheur et d'enseignant — l'un primant l'autre (mais lequel au juste ?) —, il n'a guère le temps de se situer.

On se refuse donc à analyser le comportement de l'historien. Il suffit de relire un texte qu'on a écrit pour s'apercevoir de tout un réseau de conventions, parfois même un tantinet naïves, qui le sous-tendent, parfois même de ruses pour dissimuler les faiblesses du raisonnement, ou des problèmes encore mal élucidés, et encore les discordances des temps, les généralisations hâtives et intempestives, les hypothèses trop faciles, les résumés trompeurs, qualifiés de synthèses (ô combien téméraires !), enfin les anachronismes, inconscients parfois, tant l'historien demeure imbu des préjugés de l'actualité. Il est assez facile ainsi par de tels exercices de saisir les modes de raisonnement, explicites ou implicites, conduisant à un discours qui se veut démonstratif, mais demeure

1. Préface pour *Aspects de l'économie nivernaise au XIX^e siècle* de Guy THUILLIER (1966), également publiée dans les *Annales ESC*, 1967, pp. 154-177.

imparfait, parce que sélectif, et, assurément, plus ou moins fallacieux. Par ailleurs, qu'est-ce que notre lecteur ? Un confrère historien, non moins spécialisé, et même peut-être davantage. Mais, au fait, écrit-on décidément pour un lecteur ? Et que retire-t-il, en réalité, de sa lecture ?

On se refuse à analyser le temps vécu par l'historien ; ce dernier, au demeurant, construit, artificiellement, comme une durée « utile » pour son « discours » (ou sa recherche), sa construction pouvant aller jusqu'au temps mécanique, quantifié, des « mouvements à long terme ». Mais quel est au juste, de cet historien, le sentiment profond et personnel du temps, de la précarité de la vie humaine, au fur et à mesure qu'il vieillit, d'une génération à l'autre ? Pareil sentiment peut d'ailleurs reposer sur des bases fort différentes ; ce sentiment de la précarité du temps, ressenti avec son caractère incertain, mobile et plutôt flou, ne saurait concerner qu'une expérience très personnelle du temps passé, par une sorte de participation sympathique, tout à fait différente d'un temps construit (« ustensile »)... Mais nous disposons vraiment de trop peu de témoignages d'historiens à ce sujet, qui en vaudraient pourtant la peine...

Il ne saurait, non plus, s'agir de reprendre le débat, souvent renouvelé, sur les prétendues leçons de l'histoire, sur son utilité, selon le sens commun, la croyance à une répétition, toute relative, de l'histoire, cette croyance que dénonçait, à juste titre, Valéry polémiquant avec Maurras ! Il s'agit, bien plutôt, de la situation de l'histoire dans le monde actuel. Or l'on continue d'apprendre l'histoire aux collégiens sans leur expliquer de quelle utilité l'histoire peut être dans leur vie et leur métier. A quoi sert l'histoire devrait bien expliquer le professeur de l'enseignement secondaire, et pourquoi il enseigne cette discipline ? Pour lui, sans doute, cela ne saurait faire problème. Mais les enseignés, eux, contestent ces certitudes, d'enseignants d'un autre temps. L'incessante révision des programmes rend délicate la réponse de savoir à quoi sert l'histoire telle qu'elle est enseignée et apprise. Cependant le grand public continue à se montrer fort avide d'histoires, de vastes synthèses, ou de rapides chroniques.

Bien d'autres questions encore ne sont pas posées par l'historien : qu'est-ce qui le pousse donc à faire de l'histoire un métier, avec une vocation d'enseignant de l'histoire ? Pourquoi se trouve-t-on incité à « écrire l'histoire », à « faire de l'histoire » ? A quel sentiment profond correspond le goût de l'histoire, un goût souvent exclusif, voire dévorant. L'histoire — plus exactement l'érudition — repose, pour une bonne part, sur un certain égoïsme ; c'est une passion souvent égoïste, en effet, que celle de la recherche (rappelons seulement Sylvestre Bonnard !), dans la mesure où elle est intemporelle, liée au plaisir de la chasse... aux documents. C'est Georges Lefebvre qui avouait : « j'ai poursuivi des recherches par esprit de curiosité », qui proclamait encore : « sans érudition pas d'histoire ». Certes, il aimait à répéter, « pour faire de l'histoire, il faut savoir compter », mais il n'a jamais condamné *l'histoire événementielle,* insistant, au contraire, sur le récit qu'il considérait comme la meilleure manière d'écrire l'histoire [2].

« Notre Clio est une création continue, notre histoire une aventure intellectuelle... aventure dans laquelle nous passons tout entier et qui est pour nous la

2. *Cf.* R. Cobb, *A Second Identity : Essays on France and French History,* Oxford U.P., 1969, pp. 92, 95-96.

chose la plus sérieuse de la vie, sa justification à nos propres yeux. » [3] A cette confession ajoutons que cette passion de l'histoire comporte ses déformations partisanes, son exclusivisme, ses querelles et, partant, ses injustices, en dehors du savoir-faire, du devoir-faire, qui imposent une certaine nécessité guidant — et impérativement — la démarche de l'historien ; en bref, elle exige une certaine honnêteté de *métier* [4].

Rapidement, on sent que l'historien de métier, celui qui a pour état d'enseigner l'histoire, ou de conserver la documentation (archiviste ou bibliothécaire), a des réponses à donner aux questions précitées. Réponses assez différentes de celles de l'historien local qui, très généralement, a un autre métier, un autre état. Et l'histoire locale est certes considérée avec une certaine condescendance par les historiens de profession, « obligés par métier de faire de l'histoire » : « tel au soir d'une vie laborieuse éprouve la nostalgie d'un pèlerinage aux sources et occupe ses loisirs à de patientes investigations sur le passé de sa ville, de son village, de sa famille. Respectable et émouvante recherche. Utile aussi pour l'établissement minutieux des faits, car nous n'en aurons jamais assez ni trop solidement établis », reconnaît l'historien déjà cité [5].

Ainsi l'historien local ne fait pas de l'histoire « professionnellement », mais par goût. Ce goût de l'histoire, ou plutôt cette volonté d'écrire sur l'histoire, cette passion de la recherche dans leurs racines profondes, cette attirance du passé, le sens également du « faire » de l'histoire, la compréhension des choses anciennes et des hommes d'hier et d'autrefois, comme d'aujourd'hui, ne sauraient avoir les mêmes résonances que chez l'historien professionnel. Par suite, le « vécu » de l'historien local n'a pas non plus la même signification : l'histoire n'implique certes pas pour lui un engagement aussi impérieux, une pareille « aventure intellectuelle dont nous ne savons pas avant que nos forces défaillent jusqu'où elle va nous conduire... » [6]. Souvent même l'historien local ne s'attache pas aux mêmes objets que le professionnel, il reste attaché aux secteurs que dédaigne, précisément, l'histoire à la mode : la biographie, l'archéologie, la monographie de couvent, d'école, de village (on y reviendra). Surtout, il s'agit de recherches, librement menées, que l'on pourrait interrompre, sans « profit » professionnel, comme sans « modèle » obligé, auquel il faudrait se conformer, pour faire « comme les autres ». Mais rien de plus difficile, de plus délicat, il faut bien le répéter, que d'expliquer les pourquoi de l'histoire chez l'historien local, saisi par la passion de l'histoire, habité par elle, vivant, à proprement parler, dans le passé de son choix. Son temps de l'histoire est un temps tout proche, la durée dans laquelle il s'installe est une durée intime et personnelle, c'est un temps « achronique », paradoxalement intemporel en quelque sorte, car notre érudit parvient à « posséder » le temps d'une période donnée, pour une région donnée, détaché pour ainsi dire du temps courant.

3. G. Castellan, *Peut-on faire l'histoire de son temps ? Actes du 87e Congrès National des Sociétés Savantes (Poitiers 1962). Section d'histoire moderne et contemporaine*, 1963, pp. 19-33.

4. *Cf.* Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, A. Colin (« Cahiers des Annales », 3), 5e éd., 1964.

5. Castellan, *op. cit.*, p. 20. Plus souvent l'histoire locale n'est pas le fait de retraités.

6. *Ibid.*, p. 20. N'y a-t-il pas là une part de fiction ? L'engagement ne passe-t-il pas la mesure ? Ne voit-on pas des historiens être, avant tout, des militants ? Le sérieux et l'objectivité de l'historien professionnel sont parfois menacés par cet engagement.

Voici donc l'historien local installé dans la connaissance de l'histoire de son pays, de son terroir, il possède et défriche son champ du passé, en bon paysan — le réflexe historique apparaît lié à une sorte d'instinct de la propriété, d'origine terrienne. Ce passé, qui lui devient tout proche, il le voit et le vit comme celui de sa famille, de sa corporation, de son village ou de sa ville. S'agissant ici du Nivernais, en exemple, rappelons seulement les pages du « Voyage intérieur » de Romain Rolland sur ses ancêtres, chaque famille ayant son histoire qui « participe » de l'histoire. Il faudrait également apprécier la satisfaction qu'éprouve l'historien local, remonter à la source de son contentement en faisant leur part à la passion de la recherche certes, mais encore à l'amour-propre d'auteur, à la curiosité, au passéisme, au sens du terroir, au goût de la possession ! Quel rôle par ailleurs joue aussi l'humilité d'un chercheur qui sait limiter ses ambitions, l'acharnement de l'artisan qui fignole le détail d'un chef-d'œuvre ? Et peut-être, allant plus loin, faudrait-il chercher dans ce goût du passé d'un terroir qui conduit à en écrire l'histoire un certain sentiment du devoir de responsabilité, analogue à celui du clerc qui se sent responsable de l'histoire de l'Église [7] ?

L'historien local croit à l'utilité de son travail, utilité qui dépasse son temps, ajoutant une pierre à un édifice, n'étant pas celui qui en tirera les fruits. Il croit à la signification de cette histoire. Il suffit de rappeler ici qu'il y a toujours eu des historiens locaux, qu'ils forment une chaîne quasi ininterrompue. Et les Sociétés savantes aiment, à juste titre, revenir sur leurs origines et leurs buts. A preuve la Société Acadmique du Nivernais. Ces origines mêmes, on le verra, sont déjà une page d'histoire locale. Pour le présent, « La Page du Secrétaire » très actif qu'est M. André Thuillier mérite citations. C'est, tout d'abord, la conception même de l'histoire locale, dans l'esprit des fondateurs : « Ce qui nous intéresse avant tout dans l'histoire locale, comme dans l'histoire générale, c'est le peuple lui-même, c'est la vie matérielle et morale, c'est l'évolution de ses croyances et de ses coutumes, de ses institutions et de ses industries. » Et encore : « Il y a beaucoup à faire pour présenter les archives communales, les archives industrielles, surtout celles des industries traditionnelles, les archives des banques..., la correspondance d'un homme politique... Il est nécessaire d'avoir des documents de base : où les trouver sinon dans les archives publiques ou privées que des sociétés comme la nôtre s'efforcent de découvrir, d'identifier et de publier... ». Sont en particulier signalés « trois domaines, peu ou pas explorés : les archives hospitalières, l'histoire de l'enseignement, la presse locale » [8].

Cet instinct du passé a pour lui la permanence et la durée ; il représente une façon de résister à la délition du temps, de se dégager d'un présent contraignant, de s'établir dans la mémoire du passé, d'échapper ainsi aux inquiétudes présentes par un retour aux traditions. Par suite, l'historiographie française est fort redevable aux historiens locaux. Dans sa classique introduction aux *Extraits des historiens français du XIX^e siècle,* C. Jullian l'avait souligné : « L'initiative provin-

7. Ainsi B. PLONGERON, *Conscience religieuse en Révolution. Regards sur l'historiographie religieuse de la Révolution française,* 1969.

8. *Mémoires de la Société Académique du Nivernais :* 1965, p. 18 ; 1970, p. 71 ; 1971, p. 8. *Cf.* notre article, « Pour une politique des Sociétés Savantes », *Annales ESC,* 1965, pp. 315-326. A compléter par les *Actes du Colloque des Présidents de sociétés savantes* (depuis 1964), publié par le Comité des Travaux historiques et scientifiques.

ciale depuis 1815 faisait beaucoup pour la science. » [9] Par ailleurs, c'est François Mauriac qui écrivit : « Notre vie provinciale est, en réalité, une survie, ce qui subsiste d'un monde en voie de disparition et qui d'ailleurs a déjà disparu... Nous n'imaginons plus cette époque où chaque province constituait un monde qui parlait sa langue, construisait ses monuments, une société raffinée et hiérarchisée, qui ignorait Paris et ses modes. Monstrueux Paris qui se sera nourri de cette admirable substance et l'aura épuisée... » [10] Mais voici, heureusement, que le « développement des études régionales ouvre un nouveau domaine à l'historiographie » par la publication d'une nouvelle collection d'histoires provinciales s'accompagnant de recueils documentaires [11].

*

Sans doute l'historien local n'est-il pas un technicien de l'histoire, encore qu'il ait souvent la maîtrise des archives autant, sinon mieux, que certains auteurs de thèses universitaires, qu'il sache mieux aussi parfois utiliser les archives « privées », ou encore les archives professionnelles, correspondant à son propre métier. S'il ne connaît pas, par exemple, les ressources de la statistique [12], s'il ne saurait parler de « take off », en compensation il détient l'instinct du passé avec la connaissance du terroir. En conséquence, il sait questionner, interroger passé et terroir, vagabonder même *de tout un peu,* selon la devise de la Société Académique du Nivernais ! Il a l'assurance, le flair de l'enquêteur, la patience, l'art de détecter, sous l'apparence d'une étude minutieuse, les « faits porteurs d'histoire » qui touchent à l'essentiel de l'histoire ; il possède l'expérience de la vie active, les connaissances professionnelles d'un métier étranger à l'enseignement. Cette expérience de l'historien local est d'ailleurs difficile à définir, tenant, en effet, de l'expérience « de ce qu'est la vie », de la connaissance du « caractère local », des difficultés psychologiques, aussi, de telle ou telle profession. C'est Charles Péguy qui attribuait un rôle essentiel à cette expérience personnelle de l'historien dans la fabrication de l'histoire. Il écrivait donc, à propos des professeurs d'histoire : « C'est dans l'enseignement secondaire, et non pas dans l'enseignement supérieur, qu'il y a aujourd'hui et les meilleurs historiens et le plus de bons historiens... Ils sont restés en contact permanent avec les réalités de la vie départementale. Ils font de l'histoire pour faire de l'histoire, et non point pour avoir de l'avancement dans les fonctions de l'enseignement de l'histoire... Ces jeunes professeurs des lycées et des collèges qui, osant aller travailler dans les provinces et abordant la

9. Cité par J. GADILLE, *Albert du Boys,* 1968, p. 17. Celui-ci fut un actif partisan du développement des études historiques dans le cadre des académies provinciales (p. 33). La comparaison avec l'étranger s'imposerait. *Cf.* seulement, W. G. HOSKINS, *English Local History : The Past and the Future,* Leicester U.P., 1966 et M. M. ARNOULD, « Les problèmes de l'histoire locale », *Bulletin du Crédit Communal de Belgique,* 1962. Notre *Défense et Illustration...* a été traduite en Norvège (*Heimen,* juin 1968) : *Forwar for lokal historien* (pp. 276-284). On nous permettra de signaler et souligner la passion de l'histoire locale dans les cités d'Alsace...

10. Cité par F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme,* I, 1967, p. 389.

11. *Cf.* J. MEYER, « L'histoire des provinces françaises et la rénovation des études régionales », *Revue historique,* juillet-septembre 1971, pp. 39-58. *Cf.* J. M. MAYEUR, « L'histoire », *Le Monde,* 31 décembre 1972.

12. Selon Alphonse de Bourgoing (*infra,* p. 197 et n. 27), « de bonnes statistiques agricoles ne peuvent être faites que par des agriculteurs » !

vie de front, commencent par savoir d'une incommunicable expérience personnelle — d'homme et de citoyen — ce que sont les réalités de la famille et de la cité, commencent par savoir de cette expérience présente ce que c'est que le présent avant de remonter... à quelque connaissance du passé. Ceux-là, quand ils font de l'histoire, savent ce que c'est que l'histoire et ce que c'est que de faire de l'histoire... Quand ils font de l'histoire, ils savent, ils sentent profondément quelles sont les conditions et quelles sont les limites... » [13]

Cette expérience psychologique n'est pas négligeable pour la biographie sans doute, ni non plus pour la compréhension des conflits de personnes ou d'intérêts, pour l'interprétation des textes administratifs et même techniques. Mieux vaut connaître le sainfoin, la luzerne pour faire l'histoire des cultures et de l'élevage [14]. Curieusement, l'histoire de la réalité pédagogique, de la vie quotidienne des classes d'enseignement n'est pas encore faite concrètement, alors que les historiens sont des enseignants. La contradiction donne à penser. Mais l'historien local, lui, ne se pose pas de problèmes, ni sur la signification de l'histoire, ni sur la méthodologie historique ; les querelles doctrinales ou philosophiques, les théories de l'histoire abstraite lui répugnent. Bref, limitant son horizon, il s'efforce de labourer son champ de son mieux, en sachant fort bien qu'il peut échouer, car l'on est bien souvent obligé de limiter ses ambitions, et l'histoire de ces échecs de l'historien local serait à coup sûr très éclairante : ainsi les tentatives, inachevées, de dictionnaires biographiques, de répertoires bibliographiques, ainsi les longs fragments d'études générales interrompues ; tandis que l'historien professionnel est généralement très pressé d'aboutir, l'historien local préfère plutôt le travail approfondi aux survols habiles. De cette volontaire limitation de sa vision il tire presque orgueil. Comme le faucheur suivant toutes les bosses du terrain qu'il rencontre, il demeure « disponible ».

Il ne saurait construire de système a priori. Ici, comment ne pas évoquer le propos de Lucien Febvre : « Pas d'architecture sans projet d'architecte. Pas d'histoire sans hypothèse de travail. » [15] Formulée par un maître, la formule est ambiguë pour l'historien local dont le projet n'est pas nécessairement un projet d'historien. Celui-ci se laissera volontiers guider par les archives dont il dispose, par les circonstances mêmes de sa recherche, enfin par ses préoccupations professionnelles. Pareille liberté d'allures apparaîtra souvent enviable, l'idée étant ainsi plus « découverte » que construite, car on n'entend pas imposer au préalable un sens aux documents. Ayant le temps pour lui, l'historien local croit à la patience, à la minutie des fiches, au « petit fait ». Un mémorialiste alsacien a inséré au volume de 1888 de ses écrits un extrait d'une biographie de Béranger avec cette opinion caractéristique : « L'histoire néglige trop les petits détails : c'est lui rendre service que d'en conserver même d'insignifiants en apparence. Elle y peut trouver l'expression de la foule qu'elle semble trop dédaigner. » [16]

13. *De la situation faite à l'histoire et à la sociologie dans les temps modernes,* 1906, dans *Situations* (1940), pp. 12-19.

14. Pour comparaison avec les chapitres 2 et 4 (et les annexes 2, 4 et 5) de ce recueil, voir, d'un historien local précisément, P. Massé, *Les luzernes du sud de Châtellerault au XIX^e siècle,* Extr. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 4^e trimestre 1967.

15. Préface à C. Morazé, *Trois essais sur histoire et culture,* 1948, p. VIII.

16. Préface de R. Schmitt à *l'Annuaire de la Société du Val et de la Ville de Munster,* 1970-1971. Déjà cité dans notre Introduction à « Sarthois pendant l'année terrible 1870-1871 », *Archives historiques du Maine,* 1971.

Certes le projet initial se déforme et se transforme avec la résistance même de l'objet étudié, il se complique, mais s'enrichit. Si l'image se brouille, le champ de recherches s'élargit. C'est là une des nécessités du jeu, et acceptée comme telle. Par suite, l'historien local ne se sent pas toujours obligé de conclure en discourant sur l'histoire pour l'expliquer. Il lui arrive donc de laisser des questions sans réponse. Ainsi l'histoire locale a pour fin, dans un premier temps, de compliquer comme à dessein les choses, de les rendre moins claires, de poser plutôt des questions, en somme de remettre en cause ce qu'on croyait établi, de découvrir en conséquence des lacunes, des omissions et, finalement, de détruire des images trop claires. L'historien local se méfie des explications faciles, des problèmes d'apparence résolus, ou trop bien définis et trop bien délimités. Il découvre une évolution particulière à ce qu'il observe, avec des divergences, des réactions propres à la province, à la ville, au canton, comme une certaine anarchie. Selon deux historiens néerlandais, « l'histoire régionale reste souvent le terrain préféré des historiens amateurs qui ont parfois le mérite d'attirer l'attention sur des sujets négligés par les professionnels » [17].

On s'explique que l'historien local soit souvent incité à réagir contre l'histoire dite universitaire, ses modes, voire sa tutelle, et parfois aussi ses dédains. La lecture, le dépouillement de la Bibliographie de l'histoire de France montre à l'évidence combien la recherche dans les Sociétés savantes diverge des préoccupations universitaires. L'historien local n'ayant pas une conception sérielle et parcellaire de l'histoire, il ne saurait, par exemple, raisonner en termes d'histoire strictement économique, ou strictement sociale. N'est-ce pas Pierre Chaunu qui réagit contre l'abus du cloisonnement, écrivant que l'histoire sociale doit se défier de l'envahissement « d'un quantitativisme aveugle et déformant » et ne pas négliger l'événement qui souvent donne tout son sens à certains de ses développements » [18]. Si l'historien local ne dédaigne pas davantage l'histoire religieuse, ou l'histoire littéraire, c'est parce que la vie ne distingue pas les disciplines en autant de chaires de facultés ! C'est pourquoi aussi il éprouve même quelques difficultés pour délimiter parfois le champ de ses recherches, il est sans cesse tenté de déborder, au lieu de se restreindre à un thème donné et d' « arrêter les comptes ». Pareille démarche comporte une sorte d'encyclopédisme latent : on n'hésitera pas à insérer une digression, souvent fort érudite, dans une monographie villageoise ; on n'éliminera pas, systématiquement, tout ce qui pourrait apparaître sans rapports directs avec son sujet. Autrement dit, l'historien local se refuse à trier les documents. Grave défaut, dira-t-on, mais qui parfois aussi fait la valeur et assure la durée de ses travaux ; la pluridisciplinarité, souvent invoquée présentement, apparaît fort réalisée dans les sociétés savantes, plus apparente que réelle souvent par ailleurs. De ces dernières, la restauration, la réanimation, la survie s'impose pour parvenir à l'histoire qui se veut « totale », et encore pour l'archéologie et l'histoire de l'art [19], pour la démographie historique [20], pour ne citer que

17. E. et J. Kossmann, « Bulletin critique de l'historiographie néerlandaise », *Revue du Nord*, 1965, p. 492.

18. *La civilisation de l'Europe des Lumières*, 1971.

19. « L'érudition locale en France », Editorial de la *Revue de l'Art* (4), 1969, pp. 4-6.

20. M. L. Henry y insistait encore lors du 10e Anniversaire de la Société de Démographie Historique (3 février 1972), à paraître (*Annales de Démographie historique*, 1973).

ces quelques secteurs d'activité des « érudits locaux sans qui rien ne peut se faire », comme le reconnaît volontiers un historien professionnel [21].

L'historien local aurait encore d'autres défauts, plus graves. Celui de croire au rôle des personnalités, des notables, en cherchant à saisir leur action, leur influence derrière les grandes mutations politiques, sociales, économiques. Se défiant d'une histoire, quantifiée et déterminée, d'où les hommes seraient exclus, ils se sent tout proche des notables d'autrefois, en raisonnant encore souvent comme eux. Il croit donc aux biographies, et aux détails biographiques ; par suite, il se délecte aux mémoires inédits, à la recherche avide du trait psychologique, dans les minutes notariales ou les archives d'entreprises. A ses yeux, le signe quantifié est d'intérêt secondaire ; dans l'investisseur il cherche le « tempérament sanguin », dans le technicien sa volonté de puissance, sans souci de la « New Economic History ». A ce goût persistant des biographies s'ajoute celui des généalogies, des dynasties [22]...

Surtout il ne cherche pas de lois, ne croyant pas, précisément, à des lois de l'histoire, soucieux avant tout du contingent et du relatif. Pour lui l'histoire devient source de doutes et de scepticisme. Cette capacité de douter de tout ce qui paraît solidement établi est dans son esprit une certitude souvent implicite. L'historien local n'a pas toujours, certes, pleine conscience que cet amour du détail et des petits faits aboutit, en définitive, à remettre en cause des synthèses par trop ambitieuses — ses innocentes remarques quant à nos ignorances, aux inévitables lacunes de notre documentation, à la difficulté, sinon l'impossibilité, de saisir la germination de tel événement privent de toute crédibilité des théories communément admises. Ainsi s'explique la défiance des historiens professionnels vis-à-vis des érudits locaux. Or, les choses ne sont pas toujours forcément logiques et explicables. Rares demeurent les certitudes dès qu'on touche au passé lointain, ou même fort proche. Nous ne parvenons guère à dater les mutations, à savoir, par exemple, comment raisonnaient, comment vivaient les gens d'autrefois, même dans une région exactement déterminée. Sans doute s'agit-il de sentiments implicites chez l'historien local, affichant son humilité devant la censure redoutable et redoutée de l' « universitaire », éprouvant quelque difficulté à se saisir comme « historien », à expliciter son passé de l'histoire, à retracer logiquement ses démarches, alors que la longévité de ces travaux provinciaux dépassera souvent les constructions audacieuses, prétentieuses parfois, de certains enseignants obligés par métier de simplifier, de définir globalement, de conclure hâtivement. Par contraste, la démarche de l'historien local apparaît à la fois plus libre et plus souple. L'innovation dans la recherche historique se trouve assez fréquemment être le fait de ces historiens locaux, restés plus proches de leur objet, moins occupés de « projets » professionnels et de démarches « rationnelles ». Tel semble bien avoir été le cas dans le passé, pour prendre cet unique exemple, de l'histoire

21. D. Ligou, « Sur l'histoire de la franc-maçonnerie », *XVIII^e siècle* (4), 1972, p. 651.

22. Parmi les plus récentes généalogies, citons volontiers : J. Valynseele, *Les Say et leurs alliances : l'étonnante aventure d'une famille cévenole*, 1971 ; Ch. M. Bost, *La vie des Zundel : histoire des Zundel ou Zindel de Mulhouse et autres lieux*, 1972 ; P. Gueyraud, *Une famille de Cour : les Caune ; aspects de la vie marseillaise au XIX^e siècle*, 1972. *Cf.* M. Peronnet, *Pour un renouveau des études biographiques : approches méthodiques, Actes du 91^e Congrès des Sociétés Savantes* (Rennes, 1966), *Section d'histoire moderne et contemporaine*, III, 1969, pp. 410-423.

agraire à partir des minutes notariales et des terriers. « Réhabilitation de l'histoire locale », a pu écrire un géographe comme A. Meynier, à propos de « la plus importante contribution française à l'histoire du bocage qui ait jamais été écrite » [23]. Tel pourrait être encore le cas d'histoires « professionnelles », par exemple de l'histoire de telle ou telle technique...

*

Cette typologie de l'historien local — certes la diversité des cas est infinie — a sa nécessaire conséquence : celle de permettre à l'histoire universitaire de mieux se situer en explicitant les questions préalables, sur l'histoire et les autres sciences de l'homme, sur l'histoire sociale et les disciplines voisines, etc. [24]. L'histoire universitaire ne serait-elle pas menacée par la spécialisation étroite, par les discours sur l'histoire, par les querelles et les rivalités doctrinales, par l'ambition d'une science où l'attrait de l'ordinateur prend valeur de symbole — tout en prétendant devenir « globale » ? Pareil « engagement » de l'historien risque de conduire à des déceptions ; partant, son œuvre risque d'avoir courte vie s'il suit par trop la ou les modes, s'il se réfugie dans un monde artificiellement construit, selon des « modèles », alors que le quotidien, l' « invisible quotidien », mériterait toute son attention... même psychanalytique !

Il serait, croyons-nous, dangereux pour la recherche historique que l'on continuât à se refuser d'analyser le pourquoi — et aussi le faire — de l'histoire. Une recherche sur les finalités de l'histoire, sur la réalité vécue de l'historien devrait bien, semble-t-il, donner leur pleine signification aux tentatives, assez souvent vaines, des historiens pour se situer par rapport aux autres sciences humaines, économiques, juridiques, philosophiques, scientifiques. L'histoire même de ces tentatives vaudrait aussi la peine d'être tentée ; on s'apercevrait alors que l'histoire paraît avoir fait preuve à l'égard de disciplines plus jeunes, comme l'économie, la sociologie, la psychologie, les sciences politiques, d'une grande tolérance, qu'elle n'a guère su défendre son bien propre, son originalité ancienne, au nom d'une interdisciplinarité trop souvent fictive d'ailleurs. D'un tel libéralisme l'incertitude doctrinale a encore accru les conséquences qui ne sont pas toujours heureuses. Cette absence de vues générales entraîne aussi des conséquences redoutables, non négligeables par conséquent, sur la conservation même des témoignages historiques. Par exemple, dans le domaine de l'histoire des sciences et des techniques [25]. L'historien devrait bien se soucier davantage de la conservation des archives, qui concernent sa propre spécialité : l'histoire de la pédagogie et de l'enseignement, mais encore l'histoire de la médecine et de la santé, celle du travail et du syndi-

23. A propos du Dr L. MERLE, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution*, 1958, *Bulletin de la Société des Professeurs d'Histoire*, avril 1959. *Cf.* J. P. ROCHER, *Jalons pour une histoire agraire de la Puisaye*. Extr. des *Actes du 41e Congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés savantes*, Auxerre, 1970, publié par la Société des Sciences de l'Yonne, pp. 91-164.

24. *Cf.* F. BRAUDEL, *Ecrits sur l'histoire* (1969) ; *L'histoire sociale* (*Sources et méthodes*), Colloque de l'E.N.S. de Saint-Cloud, 1967.

25. *Cf.* M. DAUMAS, *L'histoire des techniques, son objet, ses limites, ses méthodes* (« Documents pour l'histoire des techniques », 7), 1969.

calisme — outre l'histoire des sciences — exigent une politique concertée et précise des archives en ces domaines. Autrement dit, il importe que l'historien exprime ses besoins présents et futurs. Et c'est à partir des *réalités locales* que cette recherche peut à la fois démarrer et progresser. Ainsi, pour reprendre un exemple, une histoire de la santé « ne se confond guère avec l'histoire hospitalière traditionnelle, histoire de l'institution, de la gestion, de la population d'un hôpital : l'histoire médico-sociale d'une ville ou d'un département... déborde sur l'histoire de l'architecture civile des bâtiments hospitaliers, mais aussi sur l'histoire de l'hygiène, des habitations, sur l'histoire de l'enseignement, sur l'histoire religieuse, sur l'histoire des mœurs, sur l'histoire du travail... » [26], sans omettre l'histoire des mentalités. L'historien local se trouve mieux à même de faire comprendre ce qu'était la vie d'un hôpital d'autrefois, ou d'une école normale [27]. Il peut s'intéresser aux secteurs dédaignés sinon méprisés, en amont de l'histoire officielle, à tel secteur entièrement neuf, comme celui de la vitesse au travers de l'histoire postale [28]...

Si l'on ne peut dire à quoi sert l'histoire ? il est vraisemblable que sa part dans les programmes scolaires ira en diminuant, que la « clientèle » des professeurs d'histoire s'amenuisera ; déjà grand est le divorce entre les prétentions de ces programmes et les connaissances déjà effectivement enregistrées ; il paraît que la dégradation de ces connaissances quelques années à peine après le collège ou le lycée est fort rapide. De ce refus de l'histoire il conviendrait d'analyser les motivations qui, probablement, tiennent et au mode d'enseignement et à l'absence d'incitations précises, sans parler de la concurrence de l' « école parallèle ». On savait autrefois ce que devait savoir en histoire un garçon au certificat d'études ; on ignore, aujourd'hui, ce que doit savoir en histoire le même garçon à la sortie de la scolarité obligatoire, ou ce que peut ou doit savoir un bachelier : celui-ci n'a plus qu'une conscience fort parcellaire de l'histoire et se trouve, en somme, dépourvu de « structures » historiques.

C'est ainsi la situation, et l'avenir, de l'histoire qui se trouve en jeu. Quelle part lui sera faite dans la diffusion de la culture ? Quel public conservera-t-elle ? Il faudrait aussi disposer d'études sur les groupes sociaux devant l'histoire, leur « conscience historique » étant souvent très variable. Sur cette conscience intervient le rôle des voyages, des musées, des expositions, la lecture, la télévision enfin et peut-être surtout [29]. A quel niveau de participation la situer ? Doit-on se

26. G. THUILLIER, « Archives et histoire de la Santé », *Revue historique*, à paraître en 1974. Du même auteur : « Hygiène et salubrité en Nivernais au XIX^e^ siècle », « Pour une histoire de l'hygiène corporelle, un exemple régional : le Nivernais », « Pour une histoire des travaux ménagers en Nivernais au XIX^e^ siècle », *Revue d'Histoire économique et sociale*, 1967, 1968 et 1972. L'histoire « médico-sociale » a inspiré notre communication à la journée d'études (26 mai 1973) organisée par le Centre de recherches et d'études rhénanes de la Faculté des Lettres de Mulhouse et la Société savante d'Alsace (à paraître).

27. R. DEZALY, « La vie à l'Ecole normale de Dijon à ses origines (1829-1851) », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 1966-1969*, 1972, pp. 171-193.

28. P. REYROLES, « Les Postes, Télégraphes, Téléphones en Côte-d'Or de 1789 à 1910 », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 1960-1962*, 1967, pp. 161-255. Tel article de petite revue doit « faire réfléchir » pour son caractère innovateur. Par analogie avec l'étude précitée d'un directeur régional honoraire des télécommunications, je pense à *Diligence d'Alsace*, publié par les Amis des P.T.T. d'Alsace.

29. *Cf.* R. KAËS, *Les ouvriers français et la culture*, 1962, et « Mémoire historique et usage de l'histoire chez les ouvriers français », *Mouvement social*, 1967, pp. 13-32 ; P. BOURDIEU et A. DARBEL, *L'amour de l'art, les musées et leur public*, 1966.

résigner à des déformations dangereuses, à des visions partielles et partiales ? Comment tirer parti de l'inquiète curiosité d'un public qui « s'intéresse » — ou croit s'intéresser à l'histoire, à une certaine histoire ? — et ces besoins sont parfois très frustes. L'histoire « pour le grand public », telle qu'il la demande, demeure un phénomène encore mal étudié La diffusion de revues historiques, de livraisons d'encyclopédies historiques, de livres de poche « historiques » touchant un milieu assez différent de ce « grand public » traditionnel apparaît bien comme un indice réel de besoin. C'est toute une *politique de l'histoire* à entreprendre, à moins de consentir à ne lui laisser qu'une place résiduelle. Encore faut-il être capable d'*expliquer* l'histoire — et à quoi elle sert — à l'ingénieur, au fonctionnaire, au militant ouvrier, en répondant à ses curiosités. Or la séparation de ce « grand public » d'avec l'histoire universitaire, scientifique et abstraite ne laisse pas d'être inquiétante. On l'a fait remarquer, « il est souvent plus facile d'écrire un article scientifique qu'un bon article de vulgarisation » [30]. Quelle vision de l'histoire conserve donc de leurs études secondaires un « cadre », ou un médecin ? Quelle place tient-elle dans leurs préoccupations, et occupations intellectuelles ? Quel rôle l'histoire apprise du syndicalisme, par exemple, joue-t-elle, réellement dans la pensée et l'action d'un syndicaliste ? La « conscience » de l'histoire ouvrière joue-t-elle un rôle dans son action quotidienne ? N'a-t-on pas vu, en mai 1968, à la base des résurgences — fouriéristes, par exemple — de cette histoire ouvrière [31]. Le mépris, ou le dédain du passé, du temps passé, risque, si l'on n'y prend pas garde, d'être un signe de fin de siècle. Ainsi, à commencer, du mépris des monuments historiques, de l'indifférence qui entoure leur destruction. C'est une tâche des Sociétés savantes que leur participation à l'Inventaire des richesses artistiques de la France. « Il semble qu'il y ait intérêt que chaque ville importante ou moyenne ait sa société d'histoire et d'archéologie pour conserver le patrimoine historique et stimuler l'histoire et l'archéologie locales. » [32]

Ce danger mérite bien des recherches sur la conscience historique, précisément, des adultes, sur le rôle du passé, appris ou vécu, sur les mécaniques de cette perception de l'histoire et l'historiographie, d'une part, par l'école, d'autre part et surtout, par l'école parallèle qui tend à jouer un rôle prépondérant, tellement les souvenirs scolaires apparaissent, pour la majorité peut-être, vides de toute substance.

Affaire de psychologie et de pédagogie, dira-t-on, mais non pas d'historien. Le dédain des historiens professionnels est parfois vraiment inquiétant ; de même, le chef d'entreprise, le « cadre », l'ingénieur, le médecin ne s'intéressent pas nécessairement à l'histoire. Le sens du passé transparaît le plus souvent à travers les choses sensibles : le tableau, le motet, le monument, l'histoire abstraite et quantitative intéressant seulement quelques initiés. Pareil dédain pour ses contemporains est bien inquiétant quant à leur conception même du monde, à leur expérience personnelle de la vie. Vont-ils continuer à vivre aussi artificiellement que Syl-

30. H. HIEGEL, « Les sources de l'histoire du Westrich lorrain », *Cahiers Lorrains*, janvier 1973, p. 3.

31. Voir l'interview, très éclairant, de J. GAUMONT, « Souvenirs », *Revue des Etudes coopératives* (158), 1972. *Cf.* F. BOUDOT, « Jean Gaumont devant le destin (Hommage à Jean Gaumont, 1876-1972) », *ibid.*

32. HIEGEL, *article cité*, p. 4. *Cf.* aussi les *Mémoires de la Société Académique du Nivernais*, 1969 (« Le mot du Secrétaire ») et notre article précité (*supra*, note 8).

vestre Bonnard ? Certes, il arrive à l'érudit local de se confiner pareillement. C'est le chef de la France libre qui disait, un jour de 1942 à Londres, à l'un de ses compagnons : « Le plus beau métier..., c'est d'être bibliothécaire dans une petite ville de province, en Bretagne, une bibliothèque municipale. Quel calme ! Quelle belle vie ! Et puis, brusquement, quand arrive la soixantaine, on se met à écrire une monographie de cinquante pages : Madame de Sévigné est-elle passée par Pontivy ? — Alors, on devient frénétique, on envoie des lettres cinglantes au chanoine qui chicane sur une date, on persécute tout le monde, on n'arrête pas. Oui, croyez-moi : bibliothécaire, c'est le plus beau des métiers » ! [33].

Mais il faut aller au-delà de la trop étroite spécialisation, chercher à enraciner l'histoire dans le présent. A force de vivre dans le monde préfabriqué de la recherche, on risque de se couper des forces vives qui lui sont, en réalité, tout à fait nécessaires. Il faut avoir une vue d'ensemble de la situation de l'histoire dans le demi-siècle à venir, chercher à définir les différents aspects d'une politique de l'histoire, qu'il s'agisse de pédagogie, de recherches sur les moyens audio-visuels, de collectes des archives, publiques et privées, de la défense des Sociétés savantes à rajeunir [34], du groupe archéologique au développement des services éducatifs d'archives, du développement de l'histoire locale, régionale, provinciale dans les programmes, de la diffusion des résultats de la recherche (celle des thèses est trop faible, il les faudrait adapter au grand public que rebute leur austérité), d'initiation des jeunes et des adultes à l'histoire, de la formation des chercheurs et des enseignants (parmi ces derniers, les jeunes se désintéressent de toute étude personnelle à moins de vouloir « faire carrière » dans l'enseignement supérieur — le temps est révolu qu'évoquait Péguy), l'histoire devenant une « discipline » comme les autres. Autant de têtes de chapitres d'un « programme » à long terme... *Aux origines des « Annales d'Histoire économique et sociale » (1928),* Marc Bloch et Lucien Febvre avaient songé aux érudits de province et aux membres des sociétés savantes « actuellement livrés à peu près uniquement à leurs seules forces, sans aucun appui ni aucun lien » [35].

II. « Notre vie provinciale est, en réalité, une survie ! »

L'historiographie se doit d'évoquer le passé, assez proche, de la Société Académique du Nivernais — puisque fondée en 1883 —, ses origines certes, mais surtout la figure des deux frères qui la présidèrent tour à tour, Lucien Gueneau, de 1896 à 1908, et Victor Gueneau, de 1908 à 1919. Au départ, la Société se fixe comme but de « créer un centre de travail intellectuel, de faciliter, de développer, encourager les recherches d'histoire et d'archéologie, principalement celles relatives à notre ancienne circonscription provinciale, les sciences et leurs applications, les plus particulièrement utiles à la région, les productions littéraires et artistiques, surtout celles d'un caractère ou d'un intérêt local », quatre sections

33. F. Coulet, *Vertu des temps difficiles,* 1957, pp. 165-166.

34. *Cf.* le Colloque sur le renouveau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, dans son *Bulletin* (mai et octobre 1970).

35. *Cf.* sous le titre précité, notre *Contribution à l'historiographie française* in *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel,* II, 1972, p. 318.

étant prévues (histoire et archéologie, belles lettres, sciences, arts et beaux-arts) [36]. Mais c'est dans le climat politico-religieux de l'époque qu'il faut replacer la fondation.

La vieille Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts étant très liée avec l'Evêché — Mgr Crosnier, Vicaire général en fut l'animateur pendant trente ans — la jeune société académique apparaît comme une société très républicaine. Elle attribue cependant le titre de « président-né » — « vocable essentiellement impersonnel » — au préfet, au maire, à l'inspecteur d'Académie, mais, également, à l'évêque de Nevers, « pour échapper à toute accusation d'exclusivisme » ! Au début de 1884, elle reçut une protestation de ce dernier (Mgr Lelong), bientôt suivie d'une sommation par huissier d'avoir à le rayer des statuts. Le Président d'Asis-Gaillissans [37] fut alors pris à partie dans *L'Univers* et la *Semaine religieuse* de Nevers. La nouvelle société fut aussi créée parce que la « Société Nivernaise » ne voulait pas s'intéresser aux études folkloriques. De fait, on trouve dans le premier fascicule des mémoires de la Société académique une longue étude de Lucien Gueneau, *Us et coutumes du Morvan,* mais aussi une « Note lue au Congrès des Sociétés savantes de 1885 à la Sorbonne » par l'architecte Massillon-Rouvet (*Une ruine à conjurer,* s'agissant de l'église Saint-Etienne de Nevers). La première liste des membres mériterait un reclassement socio-professionnel ; on y trouve deux députés de la Nièvre (Ducoudray et Laporte), outre Nestor Massé, conseiller général, futur maire de Nevers, fils du sous-préfet de Cosne au 4 septembre 1870 et ancien déporté au 2 décembre 1851, outre Lucien Guenau, un des chefs du parti républicain à Château-Chinon [38].

Engagé à dix-neuf ans en 1850, Lucien Gueneau, fils d'un médecin de Luzy, avait d'abord fait une carrière militaire : capitaine, prisonnier en 1870 avec l'armée du Rhin, adjoint de Luzy en 1873, « révoqué par l'Ordre moral en raison de ses opinions républicaines, réélu peu après, de nouveau révoqué au 16 mai, réélu de suite », il devint sous-préfet de Château-Chinon à la fin de 1877, puis de Gex (1882). Opéré alors de la cataracte, il revenait à Luzy (maire en 1884), pour se fixer à Nevers dès 1885. S'il était resté dans la carrière administrative, il n'y aurait sans doute pas eu de Société académique à Nevers !... Il devait publier de nombreux travaux dans ses Mémoires, et ailleurs, inspirés par « ses goûts pour les études préhistoriques, les questions d'archéologie, de numismatique, de folklore, d'histoire, d'art et de littérature » [39].

De même, son frère cadet, Victor Gueneau (né en 1835) eut « une vie tout entière consacrée à ses devoirs professionnels, à des travaux d'histoire locale et

36. *Mémoires de la Société...*, 1re année, Nevers, 1886.

37. Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et professeur de philosophie au lycée. La querelle entraîna la démission de René de Lespinasse, ancien élève de l'Ecole des Chartes, qui devait présider la section d'Histoire et d'Archéologie ; précisément, il fut remplacé par Lucien Gueneau.

38. *Mémoires...*, 2e série, t. I, 3e fascicule (t. XV de la collection), 1907 (Mort de Lucien Gueneau, pp. 313-322).

39. Enumération de ses travaux, pp. 314-315. L'historien de la Restauration y relève en particulier « Occupation de Nevers par nos bons alliés en 1815 » (*Mémoires...*, 1901). A ses obsèques, le député Massé souligne que « l'un des premiers, il adhéra à la Ligue de l'Enseignement, l'un des premiers il fut de la Ligue des Droits de l'Homme » ; de son côté, l'Inspecteur d'Académie, qu'il « n'a pas cessé par la plume et la parole de propager les idées laïques et républicaines ».

à la défense de ses opinions philosophiques, et politiques »[40]. Vie exemplaire, selon son biographe, de « bénédictin laïque », accumulant les notes, les copies d'actes originaux dans les archives départementales sans doute, mais encore et même surtout dans les archives municipales, dans les études de notaire (déjà), dans les châteaux qu'on voulait bien lui ouvrir ». Aussi avait-il constitué de précieux recueils : Actes des notaires, Actes des châteaux, Actes de l'État civil... D'où, par exemple, son *Dictionnaire biographique du Nivernais* (1889).

Percepteur à Vandenesse, « dans ce Morvan qu'il n'avait point voulu quitter et qu'il aimait tant », il y publia sa première étude, des *Notes pour servir à l'histoire de la commune...* (1874). « Ce qui en fait l'originalité, surtout si l'on considère la date où elle a paru, c'est la place que l'auteur y consacre à l'histoire économique et sociale ». Bientôt, « abandonnant pour les collines des Amognes les montagnes du Morvan », percepteur maintenant à Saint-Benin-d'Azy, « à peine installé, il s'enquiert de tout ce qui touche le passé. Lorsqu'il est en tournée, au lieu d'attendre patiemment le contribuable..., il interroge le secrétaire de mairie, lui demande ce que contiennent les archives municipales... Il tient à compulser lui-même les dossiers..., il obtient la communication d'archives particulières ». Percepteur à Clamecy, il étudie minutieusement une autre commune pendant ce séjour, pour une monographie de Brèves. Finalement receveur des Finances à Loudun et receveur particulier à Issoudun (1887), il démissionne alors de la Société Nivernaise, attendant avec impatience de prendre sa retraite à Nevers (1896) et de présider la Société Académique, accumulant les travaux, principalement les *Recherches sur les écoles et le collège de Nevers*[41].

Par lui, « l'histoire locale prend place dans l'histoire générale du pays et il semble que nous comprenions mieux celle-ci en apprenant quelles répercussions auront les événements dans un cadre restreint, mais qui nous est familier et connu ». Sa conception de l'histoire locale prend, par suite, valeur d'enseignement. « Il était de ceux qui pensent que l'histoire n'est pas faite seulement du récit des événements qui se déroulent dans les grandes villes, ou des faits et gestes de ceux qui sont placés à la tête d'une nation. Derrière les chefs il y a la foule des citoyens qui travaillent et qui luttent... Derrière les cités, il y a les campagnes dont le dur labeur et le patient effort produisent ce qui est nécessaire à l'existence des villes. C'est de l'histoire de la masse, c'est de l'histoire des campagnes qu'au point de vue économique et social est faite surtout l'histoire d'un pays... »[42]

III. « De tout un peu » !

Économie et Société nivernaises au début du XIX^e^ siècle justifie bien son titre, si l'on admet nos conceptions de l'histoire locale, telles que les appliquaient déjà les frères Guenau. Sans doute un recueil d'articles risque-t-il souvent d'être disparate. Notre auteur, dans la suite de ces études qui firent souvent l'objet de com-

40. Nous suivons la « Notice sur la vie et les œuvres de Victor Gueneau » (par Alfred Massé), *Mémoires...*, t. VII (t. XXI de la collection), 1919, pp. 13-36.

41. En outre, président de la Délégation Cantonale, du Comité Républicain de la Nièvre, du Vestiaire des Ecoles Laïques, administrateur des Hospices de Nevers.

42. Victor Gueneau devait léguer à la Société Académique la maison de son frère et ses collections « à la condition que la Société restât toujours laïque », *Notice* (précitée), p. 36.

munications dans les congrès annuels des Sociétés savantes, semble bien avoir en vue des sondages sur l'état social, intellectuel, politique, économique sous le double aspect agricole et industriel, autour de ces années 1840, quand la Monarchie de Juillet visait à la tranquillité intérieure, malgré les fermentations idéologiques qui explosèrent en 1848, par la satisfaction des intérêts matériels. L'enrichissement, préconisé par Guizot, envisageait alors une « société avancée », selon une expression actuelle, d'autres songeant à l' « extinction du paupérisme » !

Deux articles marginaux ne sont pas toutefois de moindre intérêt, utilisant un registre administratif offert, précisément, par Victor Guéneau, à la Société Académique, d'une part, et, d'autre part, un document provenant d'archives privées, les deux concernant la Révolution. D'abord, un poème héroï-comique *Les Barricades de Clameci* (juillet 1789), inspiré par la Grande Peur d'alors (*cf.* annexe I), ensuite les délibérations municipales d'un village du Haut-Morvan sous la Convention. Autrement dit, « dans quelle mesure un petit bourg du centre de la France a-t-il participé au développement de la Révolution ? » (*cf.* chap. I). La terreur et la réaction thermidorienne ne troublèrent guère la vie de ses habitants ; le cid. seigneur n'émigra pas et devint « citoyen » ! Trop peu connus demeurent encore les aspects provinciaux de l'histoire révolutionnaire. A lire tel livre récent « on sent que la Révolution et la contre-révolution cessent d'être parisiennes » [43].

C'est à l'évolution de l'élevage en Nivernais qu'est consacré le chapitre II. Révolution, serait-on même tenté d'écrire, ou comment la Nièvre est devenue le pays d'élection de la race charolaise ? Dans la première moitié du XIX^e^ siècle, avant de conquérir dans la seconde moitié le marché parisien. Aux bœufs de labour et de trait pour le transport des bois et des fers succède l'embauche (le terme d'embouche l'emportant seulement vers 1840-1860). Dès 1819, le vétérinaire Millet dénonçait les jachères, préconisait la nourriture à l'étable, la culture en grand des pommes de terre, l'extension des prairies artificielles : la luzerne, la vesce, voire le « rhutabaga » (*cf.* annexe II). S'ensuivent des querelles de doctrine autour de la race charolaise (*cf.* annexe V).

En 1844, au plus fort de ces querelles, Adolphe de Bourgoing avait prophétisé : « Nous prédisons que la race charolaise deviendra la race indigène du centre de la France et que l'étranger... viendra sous peu enlever les meilleurs animaux de cette race comme il le fait pour les étalons de certaines races chevalines » (p. 33). Au congrès des Sociétés d'agriculture du Centre à Nevers, trois ans plus tard, l'accent était mis sur l'usage de la viande comme aliment de base. D'Adolphe de Bourgoing, notable légitimiste, nous est procurée une biographie fort suggestive du rôle des grands propriétaires dans les progrès agricoles, dans les Sociétés d'agriculture et les comices, dans la presse agricole comme le *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de la Nièvre,* devenu les *Annales de Pousserv* [44]. Ne lit-on pas dans ces dernières (en 1846) : « L'agriculture nationale, après avoir été le prétexte et la consolation de l'émigration parisienne de 1830, est aujourd'hui le manteau respectable sous lequel la noblesse essaye de faire sa

43. J. GODECHOT, « Bulletin historique », *Revue historique,* octobre-décembre 1972, p. 492. A propos de M. BOULOISEAU, *La République jacobine* (1972), distinguant zones de turbulence et zones préservées.

44. On n'a guère jusqu'à présent étudié l'activité des sociétés d'agriculture au XIX^e^ siècle. Citons seulement P. FERAL, *L'œuvre réformatrice de la Société d'Agriculture du Gers dans la première moitié du XIX^e^ siècle,* 1950.

rentrée dans les assemblées délibérantes et dans les murs de Paris » (p. 176). Comment ne pas faire le rapprochement avec le Marquis d'Andelarre, autre figure typique des grands « agrariens », avec « sa vocation à la fois pratique, économique, politique », lui aussi dès 1840[45].

Par ailleurs, Adolphe de Bourgoing s'intéressa de très près à la misère paysanne dans un mémoire de 1844 (*cf.* annexe VI), suivie d'une pétition aux Chambres, où il préconisait « une *charité légale*, c'est-à-dire exercée par tous et imposée à tous par la loi ». Si dans les villes le « thermomètre de la peur » aboutit à des secours précaires, rien de pareil dans les communes rurales : « La commune pauvre est impuissante ; riche, indifférente... » Lors de la crise des subsistances de 1846-1847 (*cf.* chapitre III), à laquelle avait préludé une autre « grande peur » des « metteurs de feu », crise aggravée par les inondations de la Loire, mais demeurée « partielle et sporadique », tout en provoquant une prise de conscience de certains problèmes agricoles (comme celui du crédit), Bourgoing fit des suggestions précises, alors réalisées. En 1848 il estime : « C'est enfin à l'agriculture que l'on demande les remèdes efficaces contre les maux qui menacent la société... » Mais ce « défenseur des grands intérêts agricoles » échoue cependant aux élections. « On pense dans nos provinces, écrira-t-il bientôt à Berryer, que nous touchons à des grands événements, que dans quinze jours le Président sera à Vincennes, ou Empereur ! » (pp. 211-212). Rallié à ce dernier, le voici préfet de Seine-et-Marne de 1853 à 1860, à la place de Lerat de Magnitot, envoyé à Nevers de 1853 à 1863, lui aussi « préfet social » (*cf.* chapitre VIII). Bourgoing s'efforcera d'appliquer son programme de 1844, suggérant aussi de faire instituer l'honorariat pour les préfets (*cf.* annexe X) et l'obtenant personnellement.

Quant à Lerat, il voudra réaliser l'assistance légale, officielle, en face de l'assistance privée — l'extinction de la mendicité (« la marotte de Monsieur le Préfet ») par des souscriptions quinquennales demandées aux grands propriétaires, dont est retracée l'évolution de 1855 à 1875. Il devait se heurter à des critiques significatives des mentalités : au nom de la liberté de l'aumône contre la charité administrative « qui ouvre la voie au socialisme », les souscriptions volontaires ressemblant aux emprunts forcés « de triste mémoire » ! ; au nom de la loi divine à laquelle portait atteinte l'interdiction préfectorale de la mendicité ; enfin de la part des fermiers sur qui retombait la charge de la mendicité, en raison de l'absentéisme des grands propriétaires, déjà dénoncé par Bourgoing... Il convient de mettre à l'actif de la politique sociale du Second Empire cette œuvre d'assistance visant à devenir un véritable service public par « le suffrage universel de la charité » !

*

De la bourgeoisie nivernaise entre 1830 et 1850, J. B. Avril est un bon témoin (*cf.* chapitre VIII). Ce volontaire du Cher (à quatorze ans) en 1972, parvenu en 1812 au grade de capitaine, retraité dix ans après, avait alors déjà publié

45. P. VILAR, à propos d'un mémoire de M^lle^ B. JEANNENEY, « Tentative de rénovation rurale sous le Second Empire : la ferme d'Andelarre en Haute-Saône », *Bulletin de l'Institut d'Histoire Economique et Sociale de l'Université de Paris I* (2), décembre 1972.

les *Avantages d'une bonne discipline* (« il ne suffit pas d'être brave, il faut aussi être honnête homme »), où il dénonçait les concussions et les injustices. On le retrouve exploitant agricole, puis à la tête d'une fonderie avant de devenir co-directeur de celle de Fourchambault (1834), toujours soucieux de comptabilité et de statistique (n'avait-il pas été sergent-major avant d'être officier). Conseiller municipal de Nevers, il publie une vingtaine d'articles (« Le budget de la ville mis à la portée de tous »), et, lui aussi, une brochure sur l' « extinction de la mendicité » (1834) [46], mais surtout des *Principes généraux de comptabilité* (agricole) en 1847. Contrôleur des comptes de la ferme-modèle de Poussery, il multiplie les rapports à la Société centrale d'agriculture. Septuagénaire déjà en 1848, il demeure un journaliste inlassable ; on retiendra encore son projet de participation des ouvriers aux bénéfices (*cf.* annexe VII). Cet ancien officier du premier Empire fait campagne pour Louis Napoléon Bonaparte ; en janvier 1849, il est nommé Conseiller de préfecture (jusqu'en 1852), élaborant des rapports au Conseil général sur les problèmes de la boucherie et de l'élevage (*cf.* annexe VIII). « Au fond, c'est un excellent Directeur départemental de l'agriculture » (p. 235). Après sa retraite, il entreprend encore une grande Statistique agricole de la Nièvre, rédige une Statistique industrielle (pour l'*Annuaire de la Nièvre,* 1859). Mais son œuvre principale fut son analyse des délibérations et des actes du Conseil général de 1787 à 1853 (4 volumes, 1854-1857), une véritable synthèse historique. Avril aura été un notable, au sens fort du mot, à l'esprit à la fois pratique et passionné, conservateur et « progressif » ; suspect de radicalisme sous Louis-Philippe, il avait salué la Seconde République comme devant remplacer « l'empire de la corruption par l'empire de la raison ». Enfin, on ne saurait l'oublier, ce polygraphe est un autodidacte.

Difficile certes est la mesure des influences, de la diffusion des idées [47]. C'est la même question qu'on se pose à propos d'Antony Duvivier, cet instituteur démocrate, un notable de gauche, en qui s'incarnèrent « les aspirations et les échecs d'une génération », à la fois poète, érudit, archéologue, secrétaire en 1848 de la Société Centrale Républicaine de la Nièvre, rédacteur en chef du *Bien du Peuple,* s'exilant à deux reprises en 1851 et 1860, à Constantinople où il devait mourir deux ans après (*cf.* chapitre V). L'enquête reste à faire sur les « institu-

46. S'attirant les diatribes de Claude Tillier (« Défense des mendiants menacés par M. Avril ») : de quel droit peut-on forcer un homme à travailler ?... Pour abolir la mendicité, il faudrait en abolir la cause, et « la cause de la mendicité, c'est que le plus riche accapare toutes les industries et en chasse le plus pauvre » (p. 228). Sur ce pamphlétaire, voir G. THUILLIER, « Les idées politiques de C. Tillier », *Revue administrative,* septembre 1966, pp. 489-496 ; « Documents sur C. Tillier ». *Mémoires de la Société Académique...,* 1967, pp. 99-102 ; « Une querelle de C. Tillier en 1833 », *Mémoires de la Société Académique...,* 1969, pp. 59-64 ; « Quelques documents », *Mémoires de la Société Académique...,* 1971, pp. 91-97 ; « Un pamphlétaire oublié », *Mouvement social,* avril-juin 1970, pp. 71-81 ; « C. Tillier : pages oubliées », *Bulletin de la Société Scientifique et artistique de Clamecy,* 1966, pp. 31-60, 1967, pp. 32-66, et 1968, pp. 40-59 ; « Autour de C. Tillier : le père du peintre Gauguin », *Bulletin de la Société ... de Clamecy,* 1969-1970, pp. 41-49 ; « Quelques ennemis de C. Tillier », et « Les idées économiques de C. Tillier », *Bulletin de la Société ... de Clamecy,* 1971, pp. 27-41, et 1972, pp. 30-43.

47. *Cf.,* par exemple, J. RÉGNE, *La pénétration des idées nouvelles en Ardèche au début de la Monarchie de Juillet* (Extr. des *Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Education Nationale,* t XXII, 1935).

teurs rouges » d'alors, qu'a évoqués G. Duveau [48]. Dès 1843, Duvivier avait dans des articles courageux du journal de la préfecture dénoncé les défauts de la fameuse loi Guizot de 1833, articles republiés en brochure en 1848, où il réclamait l'obligation et la gratuité scolaires, auteur probable déjà d'un rapport au Conseil général (1840) sur la situation de l'enseignement primaire (*cf.* annexe III). Poète lamartinien (*Une Voix du Morvand,* 1840), patriote enthousiaste en 1848, ayant déjà collaboré avec le commandant Barrat, à qui en 1839, à la veille du retour de Sainte-Hélène des cendres napoléoniennes, il dédiait un poème à la gloire de l'Empereur, ainsi qu'avec Morellet, professeur de rhétorique au collège de Nevers [49] pour l'*Album historique et pittoresque du Nivernais.* Duvivier était devenu en 1842 le sous-bibliothécaire et l'archiviste de la ville de Nevers. L'historiographie du Nivernais, qui reste à écrire, retiendra donc, avec son nom, sa conception de l'histoire : « Le peuple, lui aussi, a ses titres et ce ne sont ni les moins nobles ni les moins glorieux » (p. 176). En 1848, Duvivier entend bien républicaniser la France. Il veut « évangéliser la Nièvre et prêcher les grands principes républicains », il dénonce « le héros burlesque de Strasbourg et de Boulogne », les menées impérialistes, mais encore orléanistes et légitimistes. Pour lui, « c'est aussi un sacerdoce que l'instruction... Élevons notre intelligence et notre cœur au niveau de ce sacerdoce ». Il demeure cependant un républicain modéré, favorable à Cavaignac ; candidat en 1849, il affirme « le plus grand respect pour la religion, la famille et la propriété, *Sainte Trinité sociale* qui ne peut avoir d'autre base que l'ordre » ! Ce qui est à retenir quant au caractère positif du Nivernais.

Très séduisante apparaît ainsi la méthode biographique [50] concernant ces notables locaux, formant l'opinion, créant pour ainsi dire et, surtout, diffusant les idées, jouant un rôle certain, à préciser le plus possible, dans la naissance des idéologies significatives des mentalités d'une époque. A fortiori, quand il s'agit de chefs d'industries, d' « entrepreneurs ».

*

Nous en trouvons ici deux exemples bien caractéristiques, en effet, de l'esprit d'entreprise, à l'occasion de la « révolution industrielle » (malgré l'ambiguïté de cette expression commode). A savoir, Georges Dufaud et son gendre, Emile Martin (*cf.* chapitres IX et X). Du premier sont conservés des cahiers intimes, du second des carnets (*cf.* annexe IX). Sur la vie de ces grands bourgeois à

48. *Les Instituteurs,* 1957. A propos de Malardier (*ibid.,* pp. 82-83), voir les *Mémoires de la Société Académique...,* 1965 et 1967. *Cf.* H. DUBIEF, « Arsène Meunier instituteur et militant républicain », *Recueil de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848,* 1948 (Meunier fut en rapports avec Malardier, député de la Nièvre à la Législative, cité par V. Hugo au 2 décembre 1851 aux côtés de Baudin sur la fameuse barricade). Et encore, P. LEVÊQUE, « Sur quelques instituteurs " rouges " de la Seconde République », *Annales de Bourgogne,* 1955, pp. 289-300.

49. M. André Thuillier lui a consacré une notice (*Mémoires...,* 1971). On retrouve Morellet professeur (1842-1845), puis censeur (1863-1867) à Colmar ; il a inspiré à C. Tillier une *Physiologie du professeur de rhétorique.*

50. *Cf.* J. TOUCHARD, Introduction à *Louis Rousseau : aux origines du Catholicisme social,* 1968, p. 4.

Nevers, en hiver et au printemps, à la campagne dans leurs châteaux en été et à l'automne, nous voici très exactement documentés quant aux détails de la vie quotidienne d'un maître de forges sous la Monarchie de juillet [51]. Sans répéter une autre préface à propos de ce pionnier de la révolution industrielle que fut G. Dufaud [52], il convient de souligner l'intérêt de ses relations de voyages outre-Manche, ceux de 1841 par exemple : « Nous avons quoi ? les *montagnes russes* de Saint-Germain et Versailles, des millions dépensés pour les fortifications de Paris, inutiles et absurdes, au lieu de les employer sur les grandes lignes de chemins de fer... On se moque de nous ici et on a bien raison ! » Retenons encore cet écho d'un entretien avec la duchesse d'Orléans « sur les causes de la démoralisation sociale qui nous menace » — ou son rôle « un peu inattendu » d'escompteur (et jusqu'à la fin de sa vie). Conseiller de préfecture lui aussi, mais dès 1835 et jusqu'en 1848, il entend être obéi comme à l'usine. Jacobin dans sa jeunesse, marié civilement en 1796 (mariage régularisé à l'Église en 1832), Dufaud a élaboré les plans de l'église de Fourchambault consacrée à Saint-Louis en 1839 (en souvenir de Louis Boigues, mort l'année précédente), Vénérable aussi de la Loge de Nevers qu'il a réveillée en 1847. Mais le 5 décembre 1851, il écrira qu' « avant tout il faut éviter le gouvernement des rouges », faisant écho à cet industriel alsacien écrivant dès le 4 : « Mulhouse reste calme ; on préfère la dictature à l'anarchie. » [53]

Suit la biographie d'un autre métallurgiste de premier plan, Émile Martin, dont des papiers privés font ressortir la personnalité. Polytechnicien, comme son beau-père, il a écrit (en 1850), ayant alors dépassé la cinquantaine : « De 1810 à 1820, la jeunesse s'élevait sous l'influence de l'honneur et du sentiment militaire et l'École Polytechnique en était la première école pratique. Au sortir de l'École, le sentiment de l'honneur était chez moi solidement établi... Si j'ai pu... parvenir à quelque succès, j'ai reconnu que c'est au seul sentiment de l'honneur que je le dois... » Comme ce texte aurait pu servir d'illustration à tel cours de Lucien Febvre au Collège de France pendant les sombres années de la dernière guerre !... Émile Martin, à son tour, s'enthousiasma pour l'Angleterre visitée dès 1828, se liant alors avec le fils de Robert Stephenson, ramenant la double idée de l'avenir des chemins de fer et de la navigation à vapeur. Émile Martin s'intéressera aussi aux ponts suspendus et à l'artillerie, il sera à l'origine de l'essor métallurgique de Decazeville et d'Alès, non sans difficultés de financement. Chercheur autant que chef d'entreprise, il réussira, finalement, à créer la Société des Aciers Martin (1868), en songeant déjà à l'épuration des fontes phosphoreuses

51. Par analogie rétrospective, pour caractériser le notable contemporain, je ne résiste pas au plaisir de cette citation : « Faut-il le définir par le réseau de ses relations, le volume de son courrier extraprofessionnel, les présidences de sociétés locales, par ses décorations et ses diplômes, sans oublier sa profession, son compte bancaire, sa feuille d'impôts sur le revenu, son habitation, sa résidence secondaire, la marque de sa voiture et la race de son chien » (S. BONNET, *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, 1972, p. 86).

52. G. THUILLIER, *Georges Dufaud et les débuts du grand capitalisme dans la métallurgie en Nivernais*, 1959. Ajouter, du même auteur, *Les problèmes sociaux à Fourchambault de 1840 à 1870*, in *Actes du 81e Congrès national des Sociétés savantes, Rouen-Caen 1956*, pp. 691-713. Les ouvriers n'omettaient jamais d'offrir à G. Dufaud la brioche de la Saint-Eloi !

53. P. LEUILLIOT, « La fin de la Seconde République à Mulhouse », *Bulletin du Musée Historique de Mulhouse*, 1972, p. 134.

réalisée après lui. Mais « le procédé Martin a été pour de nombreux pays la base même de leur sidérurgie ».

Une monographie d'entreprise, celle de la fonderie de cuivre d'Imphy (*cf.* chapitre XI), complète ces biographies d'industriels. Issu d'un transfert de la Sarre après 1815 des frères Guérin, « ne voulant pas changer de patrie » — on pourrait citer d'autres exemples —, avec l'ambition de créer dans la Nièvre « le Dilling de la France », Imphy réalisa de grands progrès techniques « à l'anglaise » — non sans difficultés financières et juridiques entre associés, d'abord liés par des actes sous seing privé (1816-1817), remplacés par des actes notariés (1823-1824), à l'origine d'une nouvelle société en nom collectif. Cette dernière création mit fin à la domination de Romilly sur le marché national [54]. Domination éphémère, car le cuivre cessera d'être rentable et la fonderie d'Imphy deviendra graduellement une usine à fer, après son rachat en 1854 par la Société de Fourchambault [55]...

Une dernière biographie — du préfet Badouix, à Nevers de 1831 à sa mort, subite, en 1840 (*cf.* chapitre IV) — constitue un excellent résumé, non seulement quant à l'histoire administrative, mais encore quant à l'histoire politique et économique. Il se révéla, en effet, bon administrateur, en réorganisant d'abord ses bureaux, s'efforçant surtout à satisfaire les intérêts matériels tout en réprimant les agitations : en 1837, les émeutes des flotteurs de bois à Clamecy, des ouvriers de Fourchambault qui s'en prenaient à la « maison des Anglais », en 1840 des mineurs de la Machine ; il favorisa les progrès agricoles et le développement de la métallurgie, améliora la navigation de la Loire (« on peut maintenant descendre de Nevers à Orléans, en dix heures »), multiplia les travaux routiers. Son activité politique ne fut pas moindre. Il finit, à l'occasion des élections, par se heurter à Dupin, d'abord son protecteur, omnipotent dans son département, sinon à Paris ; « on oublia volontiers Badouix dans la Nièvre où il fallait quelqu'un de sûr pour surveiller Dupin », qui attend encore son biographe...

*

C'est un autre préfet de la Nièvre, Fiévée, qui, en 1815, tentait une analyse du tempérament nivernais. Insistant sur le caractère « passif » de ses administrés — « apathie, douceur, soumission, peu de passions même pour le gain, car on préfère les bénéfices faits par économie à ceux qu'on pourrait faire par des spéculations » —, il précisait à cette date : « les paysans de mon département n'ont l'imagination frappée que par la République, ils en sont là... Ils ne voient que la République. Le reste les étonne sans aller jusqu'à la conviction » (p. 29,

54. « En 1826, Imphy obtint le marché pour quatre ans de toutes les fournitures de la marine en offrant un rabais de 32 % sur les soumissions, alors que Romilly ne pouvait offrir que 14 %. En 1830, l'entreprise nivernaise obtint à nouveau le marché pour six ans cette fois grâce à un nouveau rabais... » (G. RICHARD, « Les fonderies de Romilly sur Andelle et les débuts de la métallurgie non ferreuse en Haute-Normandie (1782-1850) », in *Actes du 88e Congrès national des Sociétés savantes (Section d'histoire moderne et contemporaine), 1964*, p. 460).

55. Parallèlement à Imphy (1816-1836), M. André Thuillier a fait l'historique de la fonderie de Fourchambault (1825-1835), *ibid.*, pp. 469-485.

note 23)[56]. On prête ainsi au Nivernais beaucoup de sens pratique et au Morvandiau en particulier une longue patience pour peser le pour et le contre ; ainsi des notables de Semelay sous la Révolution, « bien moins soucieux de questions politiques que des intérêts immédiats », qui laissèrent passer l'orage pour se tirer d'affaire au moindre mal... (pp. 51-52). Citons encore, pour terminer enfin, cet ultime témoignage de F. Wagnien[57] dans l'*Almanach de la Nièvre pour 1846* : « C'est une espèce de lisière entre le Nord et le Midi. » On pense alors à l'irrédentisme du duché de Nevers à l'égard de la couronne de Bourgogne qui prend aujourd'hui la forme d'une préférence pour les pays de la Loire, ou la région du Centre. « Le Nivernais, écrivait alors Wagnien, est rusé, enclin au scepticisme et à la causticité, il a au fond de l'esprit un petit penchant à la critique et à l'envie qui le prédispose à la raillerie... Qu'il n'approuve pas, il se tient dans une sage réserve..., il fait peu de protestations... Il est actif, intelligent, laborieux, il est persévérant, énergique et entreprenant... Ses instincts le poussent sans cesse, vers le commerce, l'industrie et les *affaires*. Les intérêts matériels, les soucis du commerce et des travaux industriels absorbent presque exclusivement l'esprit positif du Nivernais et ne laissent que peu de place à la culture des sciences, des beaux arts et de la littérature... » Wagnien n'en citait pas moins l'œuvre des historiens locaux de son temps, outre *Le Nivernais*, « album historique publié par MM. Morellet, Barat et Bussière où l'on remarque les articles de M. Antony Duvivier », ainsi que les *Archives de Nevers*, « manuscrit de Parmentier imprimé en 1842 », sans mentionner, il est vrai, la préface du même Duvivier[58]. De l'histoire locale du Nivernais, à leur tour, M. André Thuillier avec la Société Académique du Nivernais auront bien mérité.

Paul LEUILLIOT

56. Sur Fiévée, « dont on a beaucoup médit et parfois sans preuves ni équité ». G. THUILLIER, « J. Fiévée et l'administration impériale », *Témoins de l'Administration*, 1967, p. 85.

57. Autre notable ayant, lui aussi, contribué à former l'opinion d'alors que cet avocat de la gauche à Nevers, collaborateur de C. Tillier, à *L'Association*.

58. *Almanach...*, p. 34 et 39 (« Coup d'œil sur le Nivernais »).

CHAPITRE PREMIER

UN VILLAGE DU MORVAN SOUS LA CONVENTION : SEMELAY DE 1793 A 1795

Le registre des délibérations de la commune de Semelay que nous nous proposons d'étudier contient les procès-verbaux des réunions tenues par l'administration locale entre le 17 mars 1793 et le 9 août 1795 [1]. La Convention s'étant réunie le 20 septembre 1792 et dissoute le 26 octobre 1795, il ne nous manque que les témoignages correspondant à quelques mois au début et à la fin de la Convention.

Il ne nous a pas semblé entièrement dénué d'intérêt de suivre la vie d'un village du Haut Morvan durant cette période de la Terreur et de la réaction thermidorienne. On s'aperçoit vite que l'atmosphère y était toute différente de celle que l'on décrit d'ordinaire à partir de l'exemple des villes : et certes, l'on pouvait supposer que les violences qui se déroulaient au chef-lieu du département (ou même dans les petites villes du district) n'avaient dans les bourgs isolés qu'une répercussion affaiblie. Mais précisément, quelle y fut la conséquence des événements ? Le système administratif prévu par le pouvoir central a-t-il fonctionné et s'est-il montré efficace ? Quelle attitude a-t-il prise à l'égard du district et des ordres venus de Paris, quels étaient ses rapports avec la population ? Le problème du culte et de l'émigration a-t-il troublé sérieusement la vie du pays ? Les péripéties de la politique et notamment la chute de Robespierre ont-elles entraîné des conflits sur le plan local ? En un mot, dans quelle mesure un petit bourg du centre de la France a-t-il participé au déroulement de la Révolution [2] ?

1. Ce registre a été offert en 1915 à la Société académique du Nivernais, par M. Victor Gueneau en souvenir de son frère Lucien, membre fondateur de la société. De grand format (23 × 35 cm), il comporte 48 feuilles de papier épais, pliées en deux et numérotées, au recto seulement, de 1 à 96. Nous ne croyons pas utile de respecter dans nos citations l'orthographe du temps, d'autant que celle de l'un des secrétaires est assez particulière.

2. Nous nous limiterons aux renseignements fournis par le document étudié : en particulier nous ne ferons que brièvement allusion aux différentes conséquences des décrets révolutionnaires sur le régime de la propriété à Semelay. Il y a là matière à une autre étude, touchant à d'autres périodes et réclamant l'examen d'autres sources.

Semelay est en effet un village relativement isolé sur le flanc ouest du Morvan sud [3]. Campé à mi-pente sur la rive droite d'une petite rivière, l'Alène, qui coule dans un vallon assez pittoresque et draine les eaux du sud du Morvan pour les porter à l'Aron, affluent de la Loire, le bourg est placé à la limite des roches granitiques, sur une zone de terrains d'alluvions silico-argileuses formant au flanc de la montagne une succession de mamelons que la rivière contourne à la base. Dans ce site couronné de forêts, le territoire du village apparaît comme une vaste clairière de plus de 30 kilomètres carrés, livrée à la culture et à l'élevage [4]. A l'époque qui nous occupe, ce territoire est partagé entre trente domaines, dont huit grands et quelques fermes dispersées. La population, composée en majorité de cultivateurs, vignerons, bûcherons et artisans, dépasse 1 000 âmes. Le recensement de 1795 en déclare 1 014, parmi lesquelles une centaine de citoyens actifs.

Cette population, assez dispersée dans les domaines et les hameaux, est d'autant plus isolée qu'elle n'a d'autres voies de communications que des chemins de terre et des sentiers. Pas de route suivant la vallée ; le cheval de selle et le char à bœufs sont les seuls moyens de transport ; il faut deux jours et un bon cheval pour aller à Nevers [5]. Le chef-lieu du district, Moulins-Engilbert,

3. Aucune monographie n'a été consacrée à la commune de Semelay. On peut trouver quelques indications archéologiques et historiques dans : R. S., *Un coin de Morvan* ; E. COLLIN et C. CHARLEUF, *Saint-Honoré-les-Bains* (dans la 2e partie : *Promenades au Morvan*). Pour l'histoire de la Révolution en Nivernais, on ne possède guère sur cette région de la Nièvre que des études parues dans les *Mémoires de la Société académique* : A. DESFORGES, « Le canton de La Nocle sous le Directoire » (1920), S. COMMEAU, « Cercy-la-Tour sous la Révolution » (1924-1925) et un ouvrage de P. MEUVRET, *La Nièvre pendant la Convention*, 2 vol. (1895), dont P. Destray, archiviste, écrivait : « cet ouvrage qui est en réalité une histoire du département pendant toute la période révolutionnaire ne présente que des références insignifiantes et par conséquent doit être utilisé avec une extrême prudence » (*Esquisse d'une bibliographie critique de l'histoire nivernaise*).

4. Le bourg ou village principal s'est formé à mi-côte autour de l'église d'un monastère de bénédictins, à cette époque déjà disparu. En amont et en aval, sur les mamelons, se trouvent de petits hameaux dont l'un en amont, les Montarons, est à 431 mètres d'altitude ; en aval sur les buttes du Plessis et de Montecot, des châteaux forts, que Richelieu fit démanteler, commandaient la vallée. L'ensemble est dominé par la Vieille Montagne, entièrement couronnée de bois. Au-delà de la vallée de l'Alène des forêts renforcent encore l'isolement de Semelay. Le territoire comprend 3 354 hectares, dont 840 au pied de la Vieille Montagne, sont boisés. 1 850 hectares de culture s'étendent des deux côtés de la rivière, qui arrose 540 hectares de prairies. 25 hectares de vignes sont cultivés sur les versants bien exposés des coteaux du Vernay et du Plessis ; deux étangs dans la vallée couvrent 24 hectares et servent de réserve à deux moulins. Le reste est considéré comme landes (ce sont des biens collectifs, les « communes »). Dans l'ensemble le territoire est réputé comme formé de riches terres à céréales : seigle, orge, avoine et un peu de froment.

5. L'état des routes, en Nivernais, laissait beaucoup à désirer, et le cas de Semelay n'était pas exceptionnel. Un rapport du Comité des Ponts et Chaussées au gouvernement, daté de février 1793, se plaint de cette situation : « ... Dans un espace de 18 à 20 lieues de largeur sur 24 à 25 lieues de longueur, dont la surface est couverte de toutes sortes d'usines, d'une prodigieuse quantité de bois de toute espèce, qui recèle dans son sein du fer et du charbon de terre, sur laquelle passe une partie des troupes qui se rendent dans l'intérieur ou sur les frontières, il n'existe qu'une seule route, celle de Paris à Lyon qui traverse le département à son extrémité du nord au midi. Les chemins de l'intérieur du département sont impraticables en maints endroits ; des voitures qui portent souvent un poids de 10 à 12 milliers et qui n'ont que 2 roues les ont coupés. Les entrepreneurs des travaux d'entretien n'étant pas payés à cause de la trop lente rentrée des contributions n'ont rien fait... Quant aux chemins en supposant que les administrés du département pussent supporter une nouvelle imposition de

est à cinq lieues et demie ; le chef-lieu du canton, Luzy, est distant de trois lieues et demie, et aucune paroisse voisine n'est à moins d'une lieue du « bourg ».

Nous ne savons pas très bien, faute d'archives, comment se sont passées les premières années de la Révolution à Semelay même, mais tous les auteurs s'accordent à reconnaître que, dans cette région, il y eut peu de désordres à réprimer, sauf dans les bois où chacun, croyant user de sa liberté, abusa du bien commun. Les seigneurs, au cours du XVIII[e] siècle, avaient essayé de racheter aux paroisses les droits d'usage dans les bois ; les paysans ne les avaient abandonnés qu'à contrecœur, ce qui peut expliquer leur hâte à les reprendre et en abuser. Mais en général le bon sens pratique des Nivernais les a préservés des excès, surtout dans les campagnes qui voient disparaître terres mainmortables, rentes censivières, rentes bordelières, dîmes et autres droits, lesquels pesaient lourdement sur les terres et les gens de cette province avant 1789 : les paysans surent apprécier à sa valeur cet aspect social de la Révolution.

Au moment où commence notre registre des délibérations se termine l'année la plus difficile. 1792 a été, à cause des pluies, une année déficitaire en céréales ; une épizootie a causé de grandes pertes, la récolte du vin a été presque nulle. Les administrations mises en place avec la Législative ont fait tout ce qu'elles ont pu pour éviter le pire [6] ; les réquisitions ont été plus ou moins satisfaisantes et les désordres qu'elles ont suscités dans les campagnes ont pu être apaisés [7]. En même temps, ces administrations ont réussi à organiser la garde nationale, à faire livrer les armes, à inventorier et mettre sous séquestre les biens d'église et ceux des émigrés, non sans avoir à déjouer nombre de combinaisons et briser bien des résistances [8]. Malgré l'opposition de certaines « sociétés populaires »,

(*suite de la note 5*)
100 000 livres destinées à la confection des routes commencées, indépendamment de l'entretien, ce ne serait pas de 18 ans que le département pourrait jouir des communications qui existent dans les autres départements... »

6. Le souci continuel des administrateurs des villes fut la nécessité d'assurer la subsistance des habitants. C'était chaque jour des troubles à l'occasion du transport des grains. La récolte du vin avait été presque nulle ; on ne pouvait se procurer ni huile, ni savon. Des commissaires vont dans le Cher, dans le Bourbonnais, à Paris, à Étampes, pour acheter des blés. Les achats faits par Nevers affament Decize qui, à son tour, par ses acquisitions, affame les villes voisines... Le mauvais état des chemins, impraticables l'hiver, empêche souvent les fermiers d'amener leurs blés sur les marchés. Il faut noter que des prisonniers de guerre doivent être nourris, habillés et logés par le département. Des Mayençais d'abord, des Autrichiens ensuite, vont être répartis dans les chefs-lieux de districts ; leur nombre s'élèvera à plus de 3 000 pour la Nièvre ; il y a obligation de pourvoir aussi aux besoins des bataillons de volontaires qui sont de passage ou en formation à Nevers.

7. Dans toutes les délibérations des assemblées du département en 1792 on attribue la pénurie des subsistances à deux causes permanentes :

1) L'occupation des deux tiers de la surface du département par des forêts, des ruisseaux, des rivières débordant sans cesse, et des étangs ;

2) La routine paralysant l'industrie des cultivateurs, qui devraient supprimer les jachères, alterner les cultures et créer des prairies ; d'où l'utilité d'une société d'agriculture pour améliorer et augmenter la masse des subsistances.

Dans les années qui suivront 1792 les Nivernais sont réduits souvent à la plus modique portion de pain, d'avoine mêlée d'orge et de seigle.

8. Le registre des délibérations du district de Moulins-Engilbert relate nombre de ces difficultés, dont voici quelques exemples. A Commagny, commune proche de Semelay, le fermier d'un bien d'émigré s'est mis d'accord avec les experts pour sous-estimer le bétail de la ferme ; la différence est de 1 600 livres. Le procureur-syndic de la commune donne comme

elles semblent avoir réussi à faire reconnaître partout leur autorité. Les hommes qui sont à la tête du village possèdent déjà une expérience : or, les élections de mars 1793, loin de faire place à de nouveaux venus, vont les confirmer dans leurs fonctions municipales.

I

Notre registre s'ouvre précisément par le procès-verbal des élections de la nouvelle municipalité, imposées par la Convention, qui est déjà en place depuis six mois [9]. Ce texte vaut surtout par le détail des opérations minutieusement conduites en présence d'un administrateur du district.

« Cejourd'hui dix-sept mars 1793, les habitants de la commune de Semelay assemblés dans l'église paroissiale de la dite commune à l'issue de la messe, en exécution de la loi du dix-neuf octobre 1792, de l'arrêté du département du 25 février dernier et de la convocation qui en a été faite dimanche dix de ce mois par le procureur de la dite commune, ont en présence du citoyen Jean-Marie Leblanc, administrateur du district de Moulins-en-Gilbert et commissaire nommé à cet effet, ainsi que nous l'avons su par l'arrêté qu'il nous a exhibé, procédé au renouvellement des maire, officiers municipaux, notables et procureur de la commune de la dite paroisse de la manière qui suit :

Il a été nommé pour président, scrutateurs et secrétaire provisoires les citoyens Joseph Plantard, Claude Bonneau, Pierre Christophe Potreleau, François Cortet et Jean Pierre Boyer ; les dits président, secrétaire et scrutateurs ayant pris place au Bureau, il a été procédé à l'appel nominal de tous les citoyens actifs de cette commune sur la liste qui en a été faite par les officiers municipaux actuellement en fonction, la formule du serment placée à côté du vase servant à déposer le scrutin, chaque votant ayant dit et répété en déposant son scrutin, *je le jure ;* tous les citoyens ayant été appelés, le président d'âge a déclaré que le scrutin était fermé ; compte fait des bulletins le nombre s'est trouvé monter à soixante-dix dont quarante voix se sont trouvées sur le citoyen Claude Bonneau pour être président de l'assemblée, trente-sept pour le citoyen Noel Bertheleau désigné pour être scrutateur, trente pour le citoyen Jean Leblanc et vingt-six pour le citoyen François Bonneau, maréchal, ces deux derniers aussi désignés pour être scrutateurs et enfin sept pour le citoyen Pierre Boyer désigné pour être secrétaire ; en conséquence le citoyen Joseph Plantard, président provisoire, a proclamé en

(*suite de la note 8*)
exemple : une paire de bœufs évaluée 360 livres a été vendue 648 livres. Après enquête le district annule l'expertise et signale le fait au département. De même, le conseil arrête qu'il sera écrit au département pour lui dénoncer la conduite du juge de paix de Luzy et de son greffier, qui semblent être de concert avec ceux qui commettent des délits dans les bois nationaux, en frappant de nullité les procès-verbaux des rapports faits devant eux par les gardes. Le district oblige à rendre les blés arrêtés à Luzy alors qu'ils étaient destinés à Fours. Il dénonce au département les officiers municipaux de Saint-Honoré coupables d'entraver la libre circulation des grains, etc.

9. Un document permet de savoir que le 8 décembre 1792, une première municipalité avait été élue de façon irrégulière, par acclamations et un jour où l'élection du juge de paix retenait ailleurs un certain nombre d'électeurs. Une protestation était demeurée vaine. Aussi, le 31 janvier 1793 plainte était portée au district, qui, le 3 février, cassait les élections et décidait que les nouvelles élections auraient lieu en présence d'un membre du district.

présence de l'Assemblée le citoyen Claude Bonneau pour président, et le citoyen Jean Pierre Boyer pour secrétaire et les dits citoyens Bertheleau, Leblanc et Bonneau pour scrutateurs. Ce fait, le citoyen Bonneau a fait serment de « maintenir la liberté et l'égalité et la République française, de protéger la sûreté des citoyens et des propriétés ou de mourir pour l'exécution de la loi » et de suite, tous les membres de la dite Assemblée ont prêté le même serment entre les mains du président et les trois scrutateurs ont réitéré le même serment en particulier et en outre « de s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées. »

Les opérations du vote réel commencent alors et respectent le même cérémonial ; d'abord élection du maire, 70 votants, 56 voix pour Claude-Marie Bonneau ; ensuite élection du procureur de la commune, 60 votants ; le premier tour ne donne pas « la pluralité absolue des suffrages », donc scrutin nul ; le deuxième tour donne 31 suffrages à Etienne Thaveau, procureur sortant, sur 48 votants. Il faut alors nommer cinq officiers municipaux ; au premier tour, un seul, François Bonneau, maréchal, réunissant 25 voix sur 45 votants est proclamé élu ; le deuxième tour donne sur 39 votants : 24 voix à Jean Courault, 15 voix à Claude Cogny, 12 voix à Nicolas Leblanc, 10 voix à Jean Durand.

Enfin, il convient de nommer les douze notables qui composeront le Conseil général de la commune. Le vote se fait au scrutin de liste et à la pluralité relative des suffrages. Sont nommés : Blaise James, Chrétien Montaron, Antoine Perraudin, Henry Thomas, Annet Perraudin, Jean Clément, Noël Montaron, Montaron dit Gras, Pierre Boyer, curé, Christophe Grillon, Étienne Renaud et Jean Montaron dit Gros.

« Le citoyen commissaire a ensuite observé aux nouveaux élus que l'arrêté départemental du dit jour vingt-cinq de février portait que l'ancienne municipalité remettrait en sa présence à la nouvelle, les registres, décrets et archives de la dite communauté et qu'il fallait en conséquence se transporter à la chambre commune de la dite paroisse pour cette remise et en dresser l'inventaire. Surquoy les dits officiers municipaux et notables ont déclaré après avoir entendu Etienne Thaveau, procureur de la commune, que cette formalité était absolument inutile puisque tous les registres, décrets et archives étaient entre les mains du procureur de la commune continué et qu'ils en déchargeaient les anciens officiers municipaux. Après quoi le président ayant annoncé que les formalités exigées par le décret du dix neuf octobre et l'arrêté du département avaient été strictement observées il déclarait l'assemblée finie ; ayant ensuite fait faire lecture du présent procès-verbal et interpellé ceux de ses citoyens qui savaient écrire de le signer avec lui, les scrutateurs, secrétaire, commissaire du district et les nouveaux élus. »

Le lendemain, nouvelle séance annoncée « par le préconiseur public au son du tambour » en vue de l'installation du maire, et prestation de serment par les officiers municipaux et le procureur de la commune. Le surlendemain « dix-huit mars mil sept cent quatre-vingt treize, l'an deuxième de la République française, heure de neuf du matin en l'assemblée du Conseil général de la commune de Semelai tenue en la maison commune après convocation expresse » on nomme le greffier de la municipalité par vote selon le rite habituel ; Noël Bertheleau est élu et prête serment. Le procès-verbal est dressé par Jean-

Marie Rebreget, chapelier, commis à cet effet par le Conseil général. A partir de ce jour, l'administration de la commune est complète et nous allons la voir agir immédiatement avec autant de prudence que d'habileté pour satisfaire aux exigences des lois et décrets. Toutes les questions officielles seront présentées par le procureur, mises de suite à l'étude avec une bonne volonté évidente, et la solution équitable sera trouvée en délibération.

L'un des exemples les plus significatifs de cette administration fut son premier acte : l'application de la loi du 24 février 1793 relative à la levée de 300 000 hommes pour la défense de la patrie. Le district a fait sa répartition et Semelay doit fournir 16 hommes. Les registres ouverts, selon les prescriptions légales, depuis trois jours, n'avaient « réuni aucune signature de volontaire ». Le procureur entendu, l'assemblée délibérant arrête à l'unanimité que le sort désignerait les partants.

« La liste des citoyens dans le cas de concourir à l'enrollement ayant été faite, il a été d'abord déposé dans le vase autant de numéros qu'il fut trouvé de ces citoyens. Chacun en a pris un qui a marqué le rang dans lequel il devait subir le sort, après quoy ces numéros ont été remplacés par autant de bulletins dont seize portant l'inscription : « soldat national » devaient désigner les seize citoyens qui marcheraient à la deffense de la Patrie. Chacun appelé selon son rang pour en prendre un, les billets portant la souscription « soldat national » sont échus à... *(suivent les 16 noms)*, lesquels ont été proclamés par le maire, président de l'assemblée. » A ce moment l'un d'eux présente son remplaçant volontaire que le Conseil général de la commune agrée. Le 28 mars, un arrêté du district spécifie que les volontaires qui vont marcher à la défense de la Patrie seront équipés par les gens aisés des communes sauf à le leur payer s'ils l'exigent. « Le Conseil général considérant qu'il est de son devoir d'employer les moyens les plus convenables pour le prompt équipement des seize défenseurs de la Patrie arrête... » : suivent les noms de 52 personnes taxées suivant leurs possibilités, et l'indication des fournitures : le maire Claude-Marie Bonneau, 6 chemises, 2 paires de guêtres de drap noir, 2 paires de guêtres de toile grise ; le citoyen Grillon, ci-devant seigneur du lieu, même taxation ; le curé Boyer, 2 paires de guêtres d'étoffe noire ; la citoyenne Boucheret, mère du curé, 2 chemises, etc.

Le 28 avril, on apprend que deux volontaires se sont évadés ; immédiatement le Conseil général de la commune charge un officier municipal de les rechercher et arrêter, et on décide d'envoyer le signalement des fuyards dans les communes voisines ; l'un d'eux présente le lendemain son remplaçant qui est accepté sous la condition que « l'agent militaire le juge valide » [10]. Le 1er mai, le groupe est présenté à cet agent, qui refuse 9 hommes et donne « une réquisition aux officiers municipaux de la paroisse pour les remplacer » ; d'où nouveau tirage au sort et « les neuf citoyens désignés furent proclamés par le maire défenseurs de la Patrie ».

La lecture des registres du district montre que Semelay est bien, dans cette

10. Ces agents militaires sont d'anciens officiers. Pour Moulins-Engilbert, c'est Nault de Champagny, maréchal de camp.

région, la seule commune où cette levée s'est faite sans graves difficultés. A Savigny-Poil-Fol, à Commagny, à Fléty, à Luzy, les élections sont annulées pour tricherie ; ailleurs, on nomme d'office un étranger, un *minus habens* qui ne peut dire son nom, mieux on substitue à un mort son frère plus jeune, de façon qu'il n'ait pas dix-huit ans ; tous les moyens sont employés, quelquefois avec la complicité des municipalités, et le district doit sur ce point réagir violemment : il décide que les absents seront déclarés d'office « volontaires », que les communes auront à remplacer à prix d'argent les évadés, quitte à faire poursuivre le remboursement sur les biens de ces derniers. Si Semelay n'a pas connu ces difficultés, c'est probablement que la mentalité y était meilleure et l'autorité de l'administration locale plus respectée. Il est vrai qu'on peut retrouver dans tous ses actes un réel souci d'équité. Lorsque plus tard il s'agira de l'admission des parents de volontaires à la « distribution des récompenses » (nous dirions des allocations militaires), la commission nommée étudiera les dossiers, exigera la preuve d'activité militaire et tiendra compte de la situation familiale. 2 vérificateurs et 2 distributeurs s'en occuperont ; 12 allocations (pour 16 volontaires) seront versées en mars 1794, atteignant un montant de 1 354 livres ; suivant la situation familiale, on graduera ces récompenses de 60 à 133 livres. En 1795, lors d'une nouvelle distribution, on n'accordera que 11 allocations pour 22 volontaires, des parents ne pouvant prouver l'activité militaire de leur fils ; et il n'y a pas de réclamations au district, ce qui semble prouver que les refus étaient valables.

Il faut bien admettre que les administrateurs ont le respect des principes de liberté et d'égalité dont ils se réclament et le sens de l'équité. Dans les affaires de politique générale comme dans les affaires locales, tout se passe correctement. On exécute ponctuellement les ordres — sans zèle particulier.

Ainsi, le 21 avril 1793, les citoyens de la commune de Semelay « assemblés en la chambre commune, le maire a fait lecture de la réquisition des citoyens Collot d'Herbois et La Planche, commissaires députés près les départements de la Nièvre et du Loiret, et contenant un serment à faire prêter individuellement à tous les citoyens et dont la formule suit :

« Je jure la mort des tirans, l'exécration des despotes quelconques sous quelque dénomination que ce puisse être de protecteur, régent, dictateur, triumvir, jure d'exterminer quiconque proposerait directement ou indirectement la royauté et de dénoncer ceux qui parleraient en faveur de la monarchie et voudraient avilir ou anéantir la représentation nationale. »

« De suite le citoyen-maire a juré ledit serment en présence de l'assemblée et a reçu ceux des citoyens... » (suivent 34 noms) ; après quoi on a décidé de convoquer les citoyens pour le dimanche suivant 28 avril ; ce jour-là une centaine prêtent le serment ; le 9 mai, 63 jurent, puis 34 le 12 mai : soit en tout 231 (la garde nationale comptait 230 membres). Peu nombreux sont ceux qui ne jurent pas : en tout cas, il ne semble pas qu'on se soucie d'eux. Le ci-devant de Grillon, tous les notables, l'ancien maire Saclier, le curé Boyer, tous ceux qui avaient participé à l'équipement des volontaires comme gens aisés ont juré.

Le même esprit de stricte obéissance sans zèle apparaît dans toutes les questions politiques. Collot d'Herbois et La Planche arrêtent qu'un Comité de sur-

veillance de 12 membres sera nommé. On nomme donc par acclamation ces 12 membres : la plupart sont encore des notables. Lorsque, un peu plus tard, on demande un Comité de Sûreté générale de 5 membres choisis dans les assemblées, le maire se présente, le Conseil municipal nomme 2 membres et le Conseil général deux autres. Quelquefois même il semble bien que l'enthousiasme manque ; par exemple le 10 juillet 1793, on demande de faire accepter l'acte constitutionnel par les assemblées primaires. Voici le procès-verbal du 13 juillet : « ... les citoyens étant assemblés en l'église en vertu de la convocation faite en vertu de notre arrêté du 10 de ce mois, le maire a fait lecture de l'acte constitutionnel proposé au peuple français et du décret portant convocation des assemblées primaires pour l'acceptation, lesquels ont été affichés ; de quoi nous avons donné le présent procès-verbal ». Pas un mot de l'accueil fait par les citoyens actifs. Combien étaient-ils ?

L'arrivée de Fouché dans la Nièvre, le 29 juillet 1793, peut bouleverser Nevers et les petites villes du département ; à Semelay, il n'en est même pas fait mention. On se contente d'essayer de satisfaire aux réquisitions qui se succèdent : grains, chevaux, couvertures ; on nomme six commissaires à l'emprunt forcé pour « vérifier les déclarations de ceux qui seraient dans le cas de l'emprunt », et ils ont dû bien faire leur besogne, car aucune réclamation n'est parvenue au district à ce propos [11]. De même on se contente d'afficher l'interdiction faite aux meuniers de se livrer au commerce des grains et des farines, et de leur demander d'avoir une bascule. Rien n'indique qu'on ait poursuivi l'application du décret : ou faut-il penser que les meuniers ont obéi ? En revanche, lorsque le 19 ventôse an II (11 mars 1794) on lit « l'arrêté de l'administration (du district) du 15 de ce mois prescrivant qu'il sera fait recensement du grain qui existe dans chaque commune et qu'il ne sera laissé à chaque individu qu'un demi-quintal de grain », le Conseil de la commune, considérant « qu'il est impossible que des citoyens, surtout des habitants de la campagne dont la plupart n'ont presque que le pain dans cette saison, subsistent avec cinquante livres de grain jusqu'à la moisson, arrête qu'il sera nommé un député qui se rendra près l'administration pour lui faire des représentations et l'inviter à retirer ou modifier son arrêté du quinze de ce mois, et a nommé pour cette mission Claude-Marie Bonneau, maire de la commune. Fait et arrêté les jour et an ci-dessus ».

Le maire a transmis le message, mais le district déclare « qu'ayant des réquisitions des comités de subsistances à exécuter, il ne pouvait le faire sans avoir une connaissance plus particulière des grains qui existent dans le district... et qu'il était nécessaire que les communes l'exécutassent » ; sur quoi le citoyen Bonneau ajoute que « dans un moment où la disette des subsistances se faisait sentir en beaucoup d'endroits, il était du devoir des vrais républicains de se restreindre à l'indispensable nécessaire » : ce n'était guère s'engager. La commune nomme une commission pour faire le recensement ; le 7 germinal (27 mars 1794), l'agent du district viendra et requerra que soient nommés un membre de la municipalité et deux du Conseil de la commune pour « procéder à un nouveau recensement des grains de la commune, laisser à chaque citoyen

11. En 1792 le directoire du district avait rectifié un certain nombre de déclarations, dont celle du maire Saclier.

la quantité que le Conseil déterminera, la faire remettre aux citoyens qui ne l'auraient pas, enfin de déposer l'excédent sur des greniers pour être livrés aux commissaires dudit district jusqu'à la concurrence de deux cent soixante huit quintaux à eux attribués par le district sur cette commune », et le 14 germinal (3 avril 1794), le corps municipal arrêtera « qu'il sera livré au commissaire de Decize quarante quintaux et ce de concert avec lui » et que « considérant qu'il ne reste pas cinquante livres de grain à chacun, l'administration sera invitée à décharger la commune du surplus de sa réquisition et à demander des secours à la commission des subsistances pour cette commune ».

Le 24 avril, nouveau rappel de l'agent national du district à l'agent national de la commune, auquel il est répondu :

« Le conseil, ouï l'agent national, considérant qu'après avoir mis sous les yeux du commissaire du district de Decize, qui s'était rendu dans la commune le 14 germinal pour recevoir le bled qu'elle devait lui livrer l'état des subsistances qui se trouvaient alors dans la commune, il vit clairement qu'il était impossible de livrer les 265 quintaux attribués au district de Decize et qu'après une longue discussion il restreignit ses prétentions à quarante quintaux qui lui furent livrés ;

Considérant que le dernier recensement fait en vertu de l'arrêté de Noël Pointe, prouve d'une manière invincible que loin de pouvoir livrer du bled, elle serait bientôt dans la disette, si elle ne recevait des secours, arrête que l'administration du district sera invitée à décharger la commune du surplus des 265 quintaux attribués au district de Decize et à faire des démarches auprès de la commission des subsistances pour lui obtenir des secours en grain. »

Le 29 floréal (18 mai), ayant appris qu'un arrêté du département avait accordé au district de Moulins-la-République 2 000 quintaux de blé à distribuer dans les communes en ayant besoin, « le Conseil considérant que plusieurs citoyens manquent de bled, et qu'aucun dans la commune n'a d'excédent, invite l'administration à comprendre la commune dans la distribution pour 36 quintaux ou telle autre quantité qu'elle jugera convenable après avoir comparé ses ressources avec sa population ». Et c'est ainsi qu'avec un peu de ténacité la commune de Semelay ne connut pas la disette et évita toute réquisition excessive en 1794.

Cette attitude, il est vrai, ne pouvait guère être blâmée par le district, car Moulins-la-République était considéré par Fouché comme « foyer de paresse républicaine et d'indifférence, peut-être même de fédéralisme », reproche que Semelay aurait sans doute mérité lui-même s'il n'avait su sauver les apparences.

Aussi l'épuration du 7 germinal an II (27 mars 1794) n'a pas changé le personnel administratif de la commune. L'agent national du district de Moulins-la-République, André Reuillon, investi des pouvoirs du représentant du peuple déclare « qu'après avoir assemblé les citoyens de la commune au Temple de la Raison de la commune de Semelay *(il les a)* invités à nous dénoncer en vrais républicains tous les fonctionnaires publics qui auraient favorisé ou été eux-mêmes les ennemis de la République ; la discussion s'étant ouverte sur tous les membres qui composent la municipalité... on a porté à la place d'agent national Claude-Marie Bonneau, ancien maire, à la place de maire Benoist Rebre-

get, à celle d'officiers municipaux Etienne Thavaux, ancien agent national, François Bonneau, Jean Couraux, Claude Cogny, Jean Durand ».

« L'épuration et nomination des notables » ayant été mise aux voix, le procès-verbal note : « le citoyen Potrelot Grillon, un de ses membres, n'a pas été proposé par l'agent national attendu sa qualité de ci-devant noble, mais je lui ai rendu la justice que mérite son civisme. Noël Bertheleaux ancien secrétaire-greffier a obtenu les suffrages pour rester à son poste ».

L'agent national a fait connaître à l'assemblée « combien il était important de ne choisir pour le Comité de surveillance que des citoyens qui n'eussent jamais dévié de la voie révolutionnaire et qui eussent toujours montré un caractère de républicanisme bien prononcé », puis il a été procédé à l'élection de ses membres (suivent 12 noms). Le serment a été prêté par chacun des membres, qui reçut l'extrait du procès-verbal de sa nomination avec la note : « je vous invite à remplir vos fonctions avec un courage vraiment républicain. Salut et fraternité ». Mais, à part quelques nouveaux élus, on a finalement repris les mêmes hommes en permutant certaines fonctions, et le même état d'esprit continuera à prévaloir.

Sur ordre du département, l'agent national doit demander qu'à la place de l'inscription « Temple de la Raison », on inscrive la phrase : « Le peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme » ; la proposition est adoptée et sera exécutée. De même le 20 prairial (8 juin 1794) la fête de l'Être suprême est ordonnée. Tandis que partout dans les villes une série de fêtes avaient été prévues et plus ou moins réussies, à Semelay on n'a encore fait mention d'aucune réjouissance populaire ; et le compte rendu de celle-ci demeure tempéré :

« Lecture a été faite des loys au pied de l'arbre de la Liberté qui sont parvenues par le messager de la correspondance du 16 prairial.

La municipalité et les corps constitués de cette commune accompagnés de la garde nationale, ainsi que tous les citoiens et citoiennes enfants et vieillards se sont transportés au Temple de l'Etre suprême. La lecture et publication à haute et intelligible voix a été faite d'un rapport fait au nom du Comité de Salut public par Maximilien Robespierre en la séance du 18 floréal l'an 2 de la République française une et indivisible. Les cris de « Gloire à l'Etre suprême » « Vive la République » « Vive à jamais la Liberté et l'Égalité » se sont fait entendre avec la vivacité des bons républicains. »

Enfin « il a été fait lecture d'un recueil des actions héroïques de nos braves républicains » ; et c'est tout.

Lorsqu'on apprendra la mort de Robespierre, on ne traduira guère plus d'émotion et le procès-verbal en sera la meilleure preuve. La journée du 17 thermidor commence par une inspection de l'agent national du district pour :

« vérifier les opérations de la municipalité conformément à la loi du 14 frimaire an II ; il a trouvé en règle le registre des délibérations ; il a trouvé celui relatif à la consignation des lois tenu d'une manière trop laconique. Il a invité la municipalité à en ouvrir un nouveau où elle fera transcrire le texte entier de chaque loi ; il l'a pareillement engagée à ouvrir un registre de correspondance, il

a rendu justice à l'activité que la municipalité a mise à l'exécution des lois du 8 messidor et du 13 prairial.

L'agent a ensuite fait lecture d'une lettre du représentant du peuple Lefiot dans laquelle il lui donne avis de la conspiration tramée par *Catilina Robespierre* déjouée par les soins et l'énergie de la Convention nationale et des mesures qu'elle a prises pour en prévenir les suites. Il a pareillement fait lecture d'une lettre du citoyen Guillier, qui après avoir donné des détails sur les projets liberticides de Robespierre lui apprend le juste supplice de ce scélérat et de ses complices.

L'agent national a dit au conseil général et aux citoyens présents à la séance, qu'il était convaincu que le tiran Robespierre n'avait aucuns complices dans le district, qu'animés des sentiments du plus pur républicanisme ses concitoyens étaient tous ennemis de la tirannie et des traîtres, que cependant il croyait devoir les prémunir contre les insinuations perfides des partisans de la faction de Robespierre. Il les a invités à se rallier tous aux autorités constituées et à surveiller les intrigants qui voudraient essayer de les tromper. Le conseil général et les citoyens d'une voix unanime ont tous attesté qu'ils se réuniraient pour détruire toute espèce de faction et ont applaudi au supplice des nouveaux conjurés par les cris répétés de : Vive la République, Vive la Convention et périssent les traîtres.

L'agent national du district s'est alors retiré. »

L'adresse de la Convention nationale aux Français lue le 30 vendémiaire « a été accueillie avec transport par les citoyens ». On ne peut dire plus brièvement qu'on a d'autres soucis — et cela explique que la réaction thermidorienne n'ait rien changé à Semelay.

Lorsque le 20 ventôse an III (10 mars 1795) le représentant du peuple délégué pour les départements de la Nièvre, de l'Yonne et de la Seine-et-Marne, impose d'office une nouvelle municipalité, il nomme agent national Christophe Potrelot (ancien ci-devant de Grillon), maire Claude Bonneau, ancien agent national, et officiers : Etienne Thaveau, François Bonneau, Jean Durand, Jean Couraud et Benoist Rebreget, ancien maire ; Mathieu Coullot reste greffier et officier public (c'est-à-dire de l'état civil). Ce sont donc encore les mêmes notables. Rien ne sera changé, sauf les formules des actes rédigés par le même Bertheleau secrétaire, qui d'ailleurs depuis vendémiaire ne parlait plus de « répulique une et indivisible » et négligeait la formule : « il a été fait lecture des lois n°s... l'agent national en a requis la publication, affichage et la consignation sur le registre. Le conseil général l'a arrêté ». Il écrira désormais plus simplement : « l'agent national a présenté les lois n°s... dont lecture a été faite et enregistrée de suite ». Dès la fin de mai 1795 Moulins-la-République va redevenir Moulins-Engilbert.

On ne saurait donc prétendre que les remous politiques aient influencé beaucoup la vie de la municipalité, qui a passivement enregistré lois et arrêtés. Ce qu'elle devait faire légalement, elle l'a fait : sans plus. Il n'y a pas eu de dénonciations, d'actes de violence, car il ne s'est point trouvé de « trublion » comme dans certaines autres localités. On imposait un Temple de la Raison : il a été accepté. On voulait une cérémonie de l'Être suprême : le nécessaire a été fait — avec cette dose d'enthousiasme qui était obligatoire.

II

L'étude de la gestion municipale montrerait le même souci d'assurer la continuité dans la vie de la commune en administrant avec intelligence, exactitude et justice.

Il n'est si petite question qui, du moment qu'elle est posée par un citoyen, doive être négligée. Potrelot réclame qu'un étang ne soit pas asséché ; on étudie la question, le fond de l'étang ne serait pas cultivable : accordé. On signale que des fours ne sont pas nettoyés ; immédiatement on prend un arrêté nommant un commissaire pour inspecter fours et cheminées, il aura le droit de contraindre au nettoyage et même aux réparations. Des chemins sont par trop défectueux, des citoyens s'en servent comme décharge ; on délègue un commissaire pour mettre bon ordre à cette situation. Une plainte à propos d'un chien dangereux amène une citation du propriétaire qui devra venir s'expliquer en séance publique. Des cultivateurs laissent leurs bestiaux errer à l'abandon, ce qui cause des dommages : l'agent national suivra l'affaire. Il n'y a pas encore de garde-champêtre à Semelay, bien que la loi du 6 octobre 1791 en ait prévu l'existence, mais le rappel de cette prescription par la loi du 20 messidor an III suffit pour que la municipalité y pourvoie.

Une fille mère demande un secours, qui lui est accordé. Deux couples réclament le divorce : on prend soin de se reporter aux conditions légales, qui ne sont point satisfaites, et l'on ajourne la question. Les loups ravagent le pays : aussitôt on demande au district de la poudre et des balles qu'on s'offre à payer, et le district accepte. Notons que la tranquillité du village est troublée par des ivrognes ; la municipalité s'en inquiète, et une première fois constate que « les cabaretiers se permettent de donner à boire aux citoyens domiciliés dans la commune pendant les heures du service divin et pendant la nuit », le corps municipal fait défense à tous les cabaretiers de donner du vin « à aucun citoyen domicilié dans l'étendue de la municipalité pendant les heures de la messe et vêpres et après neuf heures du soir, sous peine de 5 livres d'amende contre les contrevenants pour la première fois, arrête que le présent sera publié et affiché ». Mais l'arrêté n'a pas été bien observé ; nouvelle réquisition de l'agent national, nouvel arrêté du conseil : « il est défendu aux cabaretiers de donner à boire aux citoyens domiciliés dans cette commune après 8 heures du soir, il est arrêté que les contrevenants seront condamnés à 10 livres d'amende ».

Plus délicate est l'attribution des cartes de civisme, condition essentielle pour obtenir un passeport, surtout depuis que le district, à la suite de l'évasion de Sallonnyer (février 1793), veut viser tout passeport délivré par une commune de son ressort. Semelay s'en tire à son honneur, aucune des cartes délivrées n'est contestée ; il est vrai que le comité de surveillance fait son devoir : le percepteur des contributions s'est mal acquitté de son rôle en 1792, on lui refuse une carte de civisme ; il ne pourra quitter le territoire de la commune.

Mais le problème le plus grave qui se pose à la municipalité est, nous l'avons déjà vu, celui des subsistances. 1793 et 1794 sont des années de misère, car 1792 a été trop humide et le bétail s'est trouvé décimé. Or la municipalité doit faire face aux multiples recensements et réquisitions exigés par le district.

Elle semble avoir agi avec toute la modération qui lui était possible, évitant de trop grever ceux qui sont considérés comme citoyens à l'aise, tout en soulageant les misérables.

Le grand souci du Comité de Salut public est d'éviter les désordres de 1792 et d'aider les indigents ; aussi le 22 prairial an II (9 juin 1794) la municipalité est appelée à dresser la liste des nécessiteux, ce qu'elle fait immédiatement en ouvrant un registre de bienfaisance nationale, et le 26 prairial (13 juin 1794) on faisait « distribuer le bled contenu au grenier de la commune à ceux qui en ont la plus urgente nécessité ».

Entre-temps le district envoyait 170 livres à répartir entre les indigents : 11 obtiennent un certificat. De même, l'année suivante, par application de la loi du 21 pluviôse (9 février 1795) le cinquième du grain requis sera mis à la disposition des communes « qui en disposeront à ceux qui en auront le plus besoin ». Immédiatement on décide que la distribution sera faite « aux plus indigents et au prix que la commune n'a pas outrepassé jusque à ce moment qui est cinq livres le boisseau ; il a été délivré des mandats au dit prix de 5 livres le boisseau pour la quantité de 70 boisseaux ». Or un de ceux qui devait livrer deux boisseaux et demi de seigle au vu du mandat qui lui est présenté ayant refusé, la municipalité décide « qu'un extrait du présent procès-verbal lui sera notifié dans le jour à *ses frais* par le greffier pour qu'il ait à s'y conformer, sinon il sera renvoyé à l'administration du district pour statuer ce qu'il appartiendra » ; un autre ayant réclamé au district parce qu'il n'avait pas été inscrit parmi les bénéficiaires de la loi, le district demande des explications sous trois jours, et on répond « que la moitié du cinquième des grains résultant du recensement fait dans le ban de cette commune étant modique, elle n'avait pu en distribuer qu'à une partie des indigents et il y en a bien d'autres qui en ont autant besoin que ledit Durand qui n'en ont pas eu et qu'il ne reste plus que l'autre moitié du cinquième dont nous ne pouvons pas disposer conformément à l'arrêté du district du 23 germinal ».

La même action énergique et précise se retrouve à propos des réquisitions. Ainsi lorsqu'il s'agit des avoines : le recensement a prouvé l'existence de 786 boisseaux, dont 1/5, soit 172, livrables de suite, sur les greniers de la commune, à la cure ; les réquisitions sont envoyées, le procureur demande « l'état des citoyens qui n'ont pas satisfait dans le temps à la réquisition qui leur a été faite à cet égard ». La liste fournie, il requiert la municipalité « de prendre sur-le-champ les mesures indiquées par la loy pour contraindre les citoyens ci-dessus nommés en retard de fournir leur contingent dans les 24 heures de la notification qui leur en sera faite et se conformer à l'arrêté du district du 23 germinal et ce sous les peines y portées » [12]. Il en est de même pour une réquisition de 4 bœufs « propres au service de la République sans déranger les travaux de l'agriculture ».

12. Aucun moyen n'est rejeté pour obtenir un résultat. Guiolat, ci-devant fermier à la Bussière, n'avait pas laissé d'avoine sur le grenier de la Bussière ; ayant appris qu'il lui était dû par le sieur Perraudin, du domaine Theureau dépendant dudit bien, trente-quatre boisseaux et à peu près seize par le sieur Daguin, cultivateur du domaine des Forges, le procureur demande « que le conseil de la commune arrête que les dits cultivateurs seront tenus de conduire le contingent du dit Guiolat sur les greniers soit 8 quintaux et que une expédition du présent arrêté leur sera délivrée pour servir de décharge auprès du sieur Guiolat »

Les commissaires appliquent la mesure consciencieusement et retiennent six paires de bœufs dont ils précisent la description ; deux paires sont choisies, deux commissaires en feront l'évaluation. L'un des propriétaires se refuse à la livraison, on réquisitionne ; s'il refuse, il sera dénoncé au district.

Un jour on demande 25 porcs : « le conseil après avoir recueilli la voix commune des citoyens, ouï le remplaçant de l'agent national, arrête que la commune étant composée de trente domaines, il en serait exclus du nombre les cinq inférieurs en produit de cochons qui sont le domaine de Lorain, des Bois-Chevalier, le petit domaine du Crumas, le petit domaine du Plessis, le petit domaine du Theureau qui ne fournissent pas de cochons ; ils concourront également à ce contingent ainsi que les autres particuliers de la commune par ce qui doit revenir au dédommagement des 25 laboureurs qui doivent les fournir, tel qu'il sera arrêté cy après pour les taxes faites par la municipalité et publiées le décadi prochain. » Des experts seront nommés « pour marquer et estimer les bêtes qu'on présentera dans la cour de la maison commune aujourd'hui dix heures ».

Quand il s'agit des récoltes, même travail de surveillance ; l'ordre de battage étant donné par le conseil du canton, il est communiqué dans tous les domaines et à tous les cultivateurs libres, à charge de leur fournir des batteurs, s'ils s'y refusaient.

Ces réquisitions mettent sans cesse les commissaires à l'épreuve ; un jour il s'agit des chevaux, un autre, du chanvre (460 livres) ; puis ce sont les chiffons (618 livres), les oléagineux et les pruneaux même. Ensuite il faut vérifier les déclarations du grain et des fourrages, les surfaces ensemencées, les livraisons diverses, et de nouveau, c'est la laine à estimer, le tableau de tous les bestiaux existant sur le territoire de la commune à dresser en quelques jours, après avoir terminé en deux jours le recensement de la population.

Le vin lui-même n'échappe pas au recensement ; il faut faire une déclaration de récolte, les cabaretiers ne peuvent stocker, et les prix, soumis à la loi du maximum, sont très surveillés. Chose curieuse, la vieille coutume des bans de vendange est rétablie par le conseil de la commune, et cela sur la demande de quelques vignerons [13].

Enfin nous voyons ce conseil établir le tableau des prix à payer à tous les

13. Séance du 21 fructidor de l'an II : « Les citoyens propriétaires de vignes de Semelai et du Vernai se présentent à la séance et représentent qu'il était d'usage entre eux autrefois de convenir du jour où on commencerait à vendanger ; mais que depuis deux ans quelqu'uns d'entre eux vendangent sans avoir pris jour avec leurs concitoyens et souvent avant la maturité du raisin ; qu'une pareille conduite est préjudiciable aux autres propriétaires et demandent qu'il soit fixé un jour avant lequel personne ne pourra commencer à vendanger dans les vignes non closes.

L'agent national entendu,

Le conseil considérant qu'il est de sa sollicitude de prendre les mesures les plus actives pour la conservation des différentes récoltes arrête qu'aucun propriétaires ou fermiers ne pourra vendanger dans les vignes non closes de la commune de Semelai avant le 29 de ce mois et dans celles du Vernai avant le trente.

Thaveau. Bonneau off. m.
Cogny. Bertheleaux, secrétaire. »

ouvriers de la commune pour les travaux à exécuter et le faire respecter [14]. On pourrait douter de l'efficacité de ces dernières mesures, et pourtant, grâce aux douze membres du Comité de surveillance, il est probable que toutes les parties du territoire sont finalement surveillées, et que chacun doit de plus ou moins bon gré exécuter les ordres donnés. D'ailleurs la garde nationale est toujours à la disposition de l'agent national, qui a liaison directe avec son collègue du district et sans passer par la municipalité peut imposer l'exécution des ordres du district. Notons que jamais le nom de celui qui signale un fait à corriger n'est nommé au procès-verbal ; la formule « un membre signale que... » est seule utilisée ; dans un village, il convient de ne pas donner prise à certains ressentiments...

Mais une municipalité ne doit pas négliger les finances locales et celle de Semelay s'en occupe très sérieusement : nombre de séances y sont consacrées. Un souci d'équité est sensible dans les délibérations ; un certain nombre de malheureux n'ayant pu payer leurs contributions, le 24 mars 1793 « le procureur de la commune entendu, le conseil général considérant qu'il est de sa sollicitude de faire tout ce qui peut contribuer au soulagement des malheureux qui sont en grand nombre, une grêle effroyable ayant saccagé les moissons et plusieurs ayant peiné à se procurer par leur travail le blé nécessaire à la subsistance de leur famille, est d'avis que les citoyens dont les noms suivent sont hors d'état de payer la contribution mobilière de 1791... » *(suivent 18 noms)* ; et le conseil ajoute : « Outre les citoyens que le conseil général regarde comme incapables de payer, il croit qu'on devrait faire remise d'un tiers à ceux qui ne sont pas

14. « Cejourd'hui premier jour de la 2e décade du second mois, de la seconde année de la République française une et indivisible.

Le conseil général de la commune de Semelai assemblé à l'effet de fixer le maximum du pris des journées salaires et main d'œuvre les a fixés ainsi qu'il suit :

La journée de labourage avec quatre bœufs et deux hommes qui seront nourris est fixée à cinquante sous ;

La journée de voiture avec une charrette et un bouvier qui sera nourri est fixée à cinquante sous ;

La journée de vigneron nourri par celui qui l'emploiera est fixée à quinze sous ;

La journée de travail depuis le premier novembre jusqu'au 1er septembre est fixée à 12 sous l'ouvrier nourri, excepté celles employées à faucher et moissonner qui sont fixées à vingt sous ;

L'accommodage du chanvre est fixé à un sou six deniers, l'ouvrier nourri, à deux sous sans nourriture ;

Le filage des étoupes est fixé à quatre sous la livre et le filage du plain *(?)* à six sous la livre ;

La façon de la toile commune est fixée à six sous sous l'aune de quatre pieds, la graisse et la farine fournies par le propriétaire de la toile.

Le filage de la laine est fixé à dix sous ;

La façon des sabots est fixée à deux sous l'ouvrier nourri ;

La façon de la livre de fer pour les charrues et outils de labourage à trois sous six deniers la livre ;

De quoi nous avons dressé le présent procès verbal.

14 vendémaire an III de la République.

L'agent national a consulté le conseil général de la commune sur le prix que les batteurs gagnaient en 1790. »

Le conseil a déclaré que les journées de battage se payaient en 1790 huit sous et nourris.

dénommés ci-dessus et qui n'ont pas payé parce que la commune se trouve surchargée et qu'il y règne une disette extrême. »

A plusieurs reprises les pétitions adressées par des citoyens pour décharge d'impôts par suite d'erreur d'évaluation de leur bien sont examinées avec soin et acceptées [15]. En revanche les percepteurs des contributions doivent présenter des comptes qui sont étudiés avec soin. L'un d'eux, Claude Laurent, n'a pas des comptes en ordre ; on déclare qu'il doit payer ; il essaye d'atermoyer, on lui refuse alors un certificat de civisme sans lequel il ne peut se déplacer ni recevoir un passeport, on étudie les moyens de le contraindre à payer. Il doit encore 120 livres sur les contributions de 1791 : on lui donne quinze jours pour s'acquitter, sinon on sévira.

Lorsque la loi du 3 août 1793 fixe la contribution foncière pour les 83 départements de la nation, et la loi du 9 frimaire an II le montant de l'impôt mobilier pour 1793, la commune de Semelay reçoit notification de la somme le 5 floréal : 928 livres 1 sol 8 deniers (l'impôt d'Etat est dix fois plus élevé). Immédiatement la commune fixe un jour pour adjuger la perception des contributions de 1793, car les rôles établis par la loi pour la répartition de 1791 restent en vigueur ; l'adjudication au rabais s'arrête à la somme de 140 livres, et l'adjudicataire est celui qui a perçu les contributions de 1792 [16].

Grâce à cette administration bien conduite, la caisse locale, qui perçoit sou et denier par livre sur les contributions foncière et mobilière levées dans la commune, reste bien pourvue. Quand la loi du 5 germinal prononce la démonétisation des assignats de 5 livres et plus à l'effigie du roi, le conseil assemblé vérifie les caisses, le percepteur des contributions nationales n'a que peu de « mauvaise monnaie », mais il possède 3 645 livres, soit à peu près le montant de la somme échue pour le trimestre et exigible.

Quant au percepteur des charges locales, il n'a que 2 assignats de 25 livres à échanger, le reste était en monnaie républicaine. Il semble que les habitants de Semelay aient payé régulièrement leurs impôts. En retour la commune est suffi-

15. Par exemple : « Cejourd'hui quatorze nivose l'an deux de la République française une et indivisible à la séance du Conseil général de la commune de Semelai et du comité des Douze réunis, il a été fait lecture d'une pétition présentée par Jean Gain le jeune à l'administration du district et renvoyé par elle au conseil de la commune pour avoir son avis. Lad. pétition tendant à être déchargé d'une partie de sa contribution foncière attendu que son bien a été évalué par erreur à la matrice du rôle pour 1792 au-dessus de sa valeur. Le conseil consulté a admis que la réclamation dud. Gain était juste et que l'erreur dont il se plaint était exacte, et qu'en conséquence il était d'avis qu'il fût réduit au taux qu'il aurait dû supporter si l'erreur n'avait pas eu lieu. »

(Suivent les signatures du maire et des officiers ministériels.)

16. « Le remplaçant de l'agent national a dit que le Conseil avait arrêté que la perception des rôles pour l'année mil sept cent quatre vingt treize serait faite à cette séance et a requis qu'il y fût procédé. Le conseil ayant fait annoncer au son du tambour qu'il allait y procéder au rabais, l'assemblée était assez nombreuse. La perception a été mise par l'agent national à quatre cents livres. Le Citoyen Noel Bertheleau l'a mise à 250 l., Nicolas Le Blanc l'a rabaissée à 240 l. Le citoyen Bertheleau l'a mise à 140 livres et personne n'avant voulu s'en charger pour une somme inférieure, le Conseil a arrêté qu'il lui serait adjugé pour cette somme à la charge par lui de fournir le cautionnement exigé par la loi.

Ont signé : Rebreget, maire ; Bonneau, off. m.
Thaveau, off. m. ; Courault, off. m.
Cogny, off. m. ; Le Blanc, notable. »

samment à l'aise pour allouer 100 livres de traitement annuel à ses officiers municipaux, au greffier et au préconiseur public.

III

La grave question des subsistances et des impôts n'entraîna donc aucun désordre à Semelay ; pas davantage le problème du culte et celui des émigrés.

Les habitants de la région avaient auprès des autorités ecclésiastiques la réputation de pratiquer une religion tant soit peu mêlée de pratiques plus ou moins païennes. On aurait pu s'attendre à quelque réaction imprévue : il semble bien qu'il n'en fut rien.

Il est juste de dire que le district de Moulins-Engilbert se montra à la fois respectueux de la loi et très tolérant. Avec l'arrivée de Fouché un arrêté annonce que tout ministre du culte doit se marier ou adopter un enfant ou un vieillard (25 septembre 1793). Le 27 vendémiaire un autre arrêté déclare obligatoire l'enterrement civil. Quelle répercussion à Semelay ? Aucune, semble-t-il ; il n'en est pas fait mention dans les registres.

La nouvelle municipalité nommée le 17 mars 1793 a donné à Jean-Pierre Boyer, curé nommé officier public, la charge de contrôler les naissances, mariages et décès. Il meurt le 21 avril suivant et un certain Jean Courault lui succède. Seule la rédaction des actes sera changée. Le 30 juin 1793, Étienne Saclier, 29 ans, fils de l'ancien maire, présente la commission de l'évêque de Nevers qui le délègue comme desservant de la paroisse, et demande à s'installer après inventaire, car l'ancien curé Boucheret a quitté la commune fin 1792 et sa mère demande de retirer tous les meubles qu'elle y avait apportés ; elle en obtiendra du reste l'autorisation après avoir fait, devant l'agent du district, serment qu'ils lui appartiennent.

Cet abbé Saclier à qui, le 5 germinal an II, est délivré un certificat de civisme, put sans doute exercer son culte en toute tranquillité. Notre registre parle de lui de temps à autre à l'occasion de quelque mission de confiance. Il accompagne une réquisition pour laquelle il est spécialement chargé de rapporter le récépissé de livraison après avoir surveillé le pesage ou l'estimation ; il accompagne aussi un commissaire (qui peut-être ne sait pas bien écrire) lors d'un recensement. En tout cas lorsque la municipalité apprend par lettre du district que le libre exercice des cultes est rétabli, elle se contente de noter l'enregistrement de l'arrêté (10 floréal an III). Il semble que cela n'ait pas changé grand-chose à l'état de fait.

Toutefois, comme elle en a le devoir, la municipalité s'occupe de l'église, de la fabrique et du presbytère. Le 8 août 1793, sur pétition de Saclier, curé, le district autorise la commune à lui payer 1 500 livres, et cela parce que la commune compte plus de 1 000 âmes et que son territoire est très étendu. L'église a besoin de réparations urgentes, une pétition au district pour entretien de bien public est revenue sans solution. L'assemblée décide d'ouvrir une souscription à volonté. Claude Cogny et le curé Saclier sont chargés de recevoir les souscriptions, les charges locales paieront le surplus (mars 1794). Un an plus tard, c'est la clôture du cimetière qui menace ruine, on décide que la réparation sera faite aux frais des charges locales.

La fabrique doit être surveillée ; l'ancien fabricien rend ses comptes, donne ses livres et déclare avoir versé dans le tronc, dont un officier municipal a les clefs, le produit des quêtes que le ci-devant curé Boucheret lui a remis ; on ouvre le tronc, on trouve 170 livres qu'un officier municipal nommé receveur prend en charge.

L'arrêté du 3 floréal an II entraîne cependant un problème délicat. Il invite les communes qui renonceront au culte catholique à faire offrande des vases servant à ce culte. La question est mise en délibéré. Le 5 messidor an II se pose la question de savoir si les effets du culte seront offerts à la République ; par prudence on décide d'abord de les retirer de la sacristie pour les déposer chez un séquestre afin d'éviter le vol. Le 25 messidor an II, après consultation des citoyens de la commune, on se résout à offrir les effets de culte à la République. On désigne le séquestre pour les déposer à Moulins-la-République et rapporter un reçu du Directoire de district ; ce qui est fait. Le 20 thermidor an II il faut cette fois réunir les linges et ornements d'église pour les porter au chef-lieu de district : on donne huit jours au séquestre pour exécuter l'ordre. Six mois plus tard, quand la liberté des cultes est annoncée, Cogny rend ses comptes de fabrique : il dispose encore de 132 livres en argent et 20 livres de cire en cierges.

Pour le presbytère, il semble que la commune use de ses nouveaux droits. Notre registre porte à la date du 16 ventôse an II (6 mars 1794) mention d'une délibération par laquelle la municipalité décide de mettre en location les terre, vigne et jardin dépendant de la maison curiale, dont elle utilise d'ailleurs la grange comme grenier communal [17]. Le procès-verbal de l'adjudication montre que les enchères furent vivement disputées et les anciens adjudicataires évincés ; le curé ne put réussir à louer son jardin. Deux ans plus tard, le 4 messidor an IV, la maison curiale fut définitivement vendue comme bien national, elle

17. Il est curieux de constater qu'en 1791, lors de la vente des biens nationaux de première origine, la cure et ses dépendances furent mises en vente à Semelay et achetées par des habitants du village :

Cure	3 425 livres	par	La Garde, notable,
Vigne	910 livres	par	Rebreget, notable,
Ouche	820 livres	par	Saclier, notable,
Pré	605 livres	par	Le Blanc, notable,

tous assez proches parents. Ont-ils acheté pour la commune, puisque Boucheret, curé, continue à y demeurer jusqu'à fin 1792 ?

18. En cela elle est d'accord avec le district qui s'efforce de garder la même attitude juste mais ferme. Citons ces exemples entre bien d'autres :

Le curé de Brinay réclame paiement des 750 livres qui lui sont dues pour la réquisition de son cheval. Le directoire conclut au paiement de la somme « puisque le citoyen Branlard a payé ses contributions de 1792 (79 livres) et que les officiers municipaux de Brinay n'ont rien relevé contre lui ».

La ville de Luzy est autorisée à payer 1 500 livres de traitement au desservant vu l'étendue du territoire à desservir.

Le curé de Sermages a 76 ans ; il demande 1 200 livres de pension de retraite ; on lui en accorde 700.

Une sœur ex-Ursuline demande son traitement : la caisse du district payera.

En revanche le curé de Saint-Honoré, ancien maire, s'oppose avec quelques femmes à la descente des cloches qui doivent être livrées à la Monnaie ; le district déclare qu'il sera poursuivi ainsi que ses paroissiennes devant le tribunal civil.

fut achetée, ainsi que celle d'Avrée, par un certain Coulot, rentier à Paris. Mais n'était-il pas un homme de paille ? Il y avait à Semelay à cette époque plusieurs Coulot dont l'officier de l'état civil. Les marchés ne donnent aucune adresse qui permette d'identifier l'acheteur.

Quant aux cloches, fréquemment sujet de troubles, il semble qu'à Semelay la question de leur descente et de leur livraison à la fonte ne se soit pas posée.

Pour tout ce qui concerne le problème du culte, l'administration s'était donc montrée soucieuse d'observer la légalité, mais avec modération [18]. Il en fut de même à propos des émigrés et des biens séquestrés. La question se posait de façon relativement bénigne : les seigneurs résidants, les Grillon, n'avaient pas émigré, et la municipalité pourra répondre à une demande du Directoire départemental en date du 1er thermidor an III : « Cejourd'hui il n'y a ni émigrés ni absents ni bien d'icieux dans la commune. » Ce qui n'était pourtant pas tout à fait exact, car un des frères Potrelot de Grillon — non résidant, il est vrai — avait émigré. Le 15 germinal an IX, on mettra en vente les biens de « Jean Potrelot Grillon émigré et propriétaire à Moulins, Commagny et Semelay » ; mais le tout fut racheté par son frère Anicet Guillaume Potrelot de Grillon, propriétaire à Bellevue (Saône-et-Loire, non sans qu'une opposition fût faite au préfet par l'huissier audiencier du tribunal avec présentation d'un certificat du maire de Semelay, Saclier, ainsi conçu : « Je certifie que l'émigré Jean Potrelot Grillon était propriétaire à Moulins, Commagny et Semelay, je certifie en outre qu'il est de notoriété publique que le dit citoyen Potrelot s'est pourvu depuis longtemps et notamment avant le 1er nivôse pour obtenir la radiation qu'il sollicite (9 brumaire an IX). » [19] Ici encore, tout en appliquant les directives gouvernementales, l'administration fait preuve d'une modération évidente.

IV

Force est donc de constater que cette période de la Terreur et de la réaction thermidorienne n'a guère troublé la vie des habitants de Semelay, quels qu'ils soient. Pas de dissensions profondes, pas de dénonciations, une administration qui fait son devoir et essaye de le bien faire, une population qui obéit, non sans parfois chercher à rejeter sur le voisin la charge qui lui revient, mais qui s'incline devant la justice. Pas d'élément perturbateur, quelques indisciplinés parfois dont les incartades n'ont jamais donné lieu qu'à des menaces de dénonciation au district. La lecture des registres du district le confirme : le nom de Semelay y apparaît rarement pour des réclamations. Les pétitions que le syndic y adresse sont presque toujours des demandes de renseignements ou des affaires transmises pour suite à donner. Comment expliquer cette situation ?

19. L'attitude du district à l'égard des familles d'émigrés, malgré la loi, est restée assez humaine dans le district de Moulins-Engilbert ; les biens séquestrés étaient donnés à ferme et bien administrés ; la résidence forcée à Moulins était imposée par la loi, mais on acceptait des dérogations. L'un réclamait pour sa santé d'aller à sa campagne : après visite du médecin on lui accorde 15 jours ; tel autre, au moment de l'épizootie, demande d'aller soigner ses bêtes « qui sont sa fortune » : on lui en donne le droit. Le frère d'un émigré manque de moyens et on lui accorde sur les revenus de la propriété 1 200 livres. On a accusé ces administrateurs de modérantisme ; du moins ne peut-on leur refuser le sens de la justice et de l'humanité.

Il faut certainement tenir compte, en premier lieu, de la position géographique du village et de la nature de sa population. L'isolement d'une commune entourée de bois, séparée du bourg le plus proche par cinq kilomètres de mauvais chemins et située en dehors de toute route commerciale, devait contribuer à maintenir la population dans ses idées traditionnelles. Il ne s'est trouvé aucun élément actif pour créer une société populaire — organisme souvent turbulent (comme celle de Luzy, sur la route Autun-Moulins-sur-Allier). Pas de passage de troupe, aucune levée pour l'entretien des prisonniers, et la vie des gens peu fortunés, le secours aux indigents en ont été facilités. De plus, les gens qui parcouraient les provinces pour ravitailler les villes ne pouvaient acheter à Semelay, à cause des difficultés de transport : cette paroisse de quelque trente-trois kilomètres carrés, avec ses mille habitants, vécut en quelque sorte en économie fermée, réquisitions mises à part.

La structure même de la population ne semble pas avoir été beaucoup modifiée par les événements [20]. Les listes de la garde nationale et de la prestation de serment montrent qu'il y avait au moins 230 hommes valides (de 18 à 60 ans) ; par les élections de 1793, nous apprenons qu'il y avait au moins 70 « citoyens actifs ». Nous savons en outre par la répartition des réquisitions pour l'équipement des volontaires de 1793 que 52 familles ont été désignées comme familles aisées. Dans l'ensemble on peut considérer Semelay comme relativement à l'aise [21].

Dans les registres de l'état civil les professions mentionnées sont : laboureurs (propriétaires fermiers ou métayers des domaines), vignerons, bûcherons (fendeurs de bois, sabotiers, etc.), puis les artisans : meuniers, maréchaux-ferrants, tisseurs en toile et en laine, cordonniers, chapeliers, tailleurs d'habits, puis les marchands sans désignation de spécialité, les cabaretiers, le chirurgien, le curé et son desservant, le notaire royal et quelques notables dont le ci-devant de Grillon, ancien officier de cavalerie retiré sur ses terres et n'ayant pas émigré, un curé retraité et un moine pensionné revenu dans sa famille. Ils font vivre des journaliers et des domestiques, hommes et femmes, dont le sort est plus ou moins lié au leur, ce qui explique leur relative indifférence ou soumission à ce que fait l'administration de la paroisse. D'ailleurs ceux-ci ne savent pas lire et rien ne permet de dire qu'ils auraient trouvé le moyen de faire écrire au district et encore moins osé s'y présenter pour une réclamation.

En revanche les paysans, laboureurs et vignerons, fermiers et métayers des domaines, voyaient leur situation améliorée par la suppression des droits féodaux

20. Les actes de l'état civil, notamment, n'indiquent aucun changement notable ; on note seulement le nombre considérable des mariages de mineurs : faut-il l'expliquer par la crainte du service militaire, la levée ne touchant que les célibataires et veufs sans enfants de 18 à 45 ans ? En 1793 on compte 40 naissances, dont 25 garçons, et 40 décès, dont 17 enfants : 2 morts-nés, 8 de moins d'un an, 3 de 3 à 5 ans, et 4 victimes d'un incendie. Le nombre des mariages s'élève à 16, et l'on remarque des couples de 19 et 14 ans, 17 et 22 ans, 17 et 13 ans, 19 et 18 ans ; le mari du premier couple sera du reste désigné par le sort comme « volontaire pour la défense de la patrie ». En 1794, on note 34 naissances, dont 18 garçons, et 28 décès, dont 15 enfants : 2 morts-nés, 8 de moins d'un an, 5 ayant de 15 mois à 4 ans. De nouveau 16 mariages, avec des couples de 18 et 13 ans, 18 et 14 ans, 18 et 16 ans, 14 et 23 ans, 18 et 15 ans.

21. On n'exonérera d'impôts que 18 cotes et on ne fera participer que 11 familles aux secours pour famille de volontaires ; on aidera deux filles-mères et une femme de volontaire de 14 ans.

et particulièrement du bordelage [22]. Il semble qu'ils aient compris et apprécié les avantages que leur apportait la Révolution. En premier lieu, ils goûtaient fort le rôle des contributions directes dressé par les officiers municipaux non seulement parce que, donnant une base fixe à l'impôt, il en permettait l'évaluation (et la comparaison avec les voisins), mais parce qu'ils y voyaient comme un titre de propriété. La « République » a pour eux un sens précis, et le gardera pendant longtemps [23]. Or ils forment la grosse majorité du village [24].

Mais si les décrets révolutionnaires ont modifié leur condition, on aurait tort de croire que pour autant les hiérarchies locales s'en soient trouvées bouleversées. Il semble bien que l'autorité traditionnelle des chefs de famille se soit prolongée tout naturellement dans l'administration même de la commune. La plupart des familles sont représentées plus ou moins dans la trentaine de membres qui composent le conseil municipal, le conseil général, le conseil de surveillance et de sûreté générale de la commune, et les fonctionnaires qui leur sont adjoints, greffier, percepteur des contributions, « préconiseur public » et garde champêtre. Et ce fait dut contribuer fortement à faciliter l'administration, à éviter les heurts entre l'autorité et les citoyens. D'autant que, si l'on compare les noms de ceux

22. Nous tenons à nous limiter ici à l'histoire du village sous la Convention ; rappelons cependant que l'attitude de la population ne saurait se comprendre sans le retentissement des premières mesures révolutionnaires. L'une des plus efficaces fut assurément la suppression de ce droit de bordelage, qui avait conservé en Nivernais une grande extension et intéressait des couches relativement aisées de la population paysanne. On sait quelles restrictions ce droit apportait à la propriété ; NÉE DE LA ROCHELLE le définit ainsi : « Les gens riches possédant un ou plusieurs domaines ruraux les donnaient à certains laboureurs à perpétuité pour les faire valoir, moyennant une redevance fixe et annuelle en argent, grains et volailles. Quand ces trois choses sont établies dans l'acte de cession ou au moins deux sur trois, la présomption est que la cession est faite *à titre de bordelage*. Peu à peu cette coutume s'est introduite dans les villes pour les maisons et dans le reste des campagnes pour les vignes, les bois, les prés et autres héritages séparés...

La condition principale de ces bordelages était d'une grande dureté :

1) Un parent ne succédait pas à un autre parent dans les héritages de ce genre s'il n'était commun en biens avec lui lors de son décès ;

2) En cas d'aliénation le seigneur bordelier prenait le tiers-dernier du montant du prix de la vente ou de l'estimation de l'héritage. Ce tiers est la moitié du prix commun entre le vendeur et l'acheteur ;

3) Une autre rigueur de cet usage est que faute de payer la redevance pendant trois années de suite, l'héritage retournait au seigneur en pure perte pour le détenteur ;

4) Quand l'héritage retournait au seigneur, c'était franc et déchargé de toute hypothèque, même de la dot et du douaire des femmes. »

L'impossibilité d'hériter à titre de collatéral et la perte de la moitié de la valeur des biens en cas de vente étaient très durement ressenties ; la suppression du droit de bordelage fut naturellement l'une des réclamations essentielles des cahiers de doléances, et l'une des mesures qui impressionna le plus le milieu paysan.

23. En 1815 encore, le préfet Fiévée pourra noter dans un rapport : « Les paysans de mon département n'ont l'imagination frappée que par la République, ils en sont là. Ils répètent d'ailleurs tout ce qu'on leur dit, mais ils ne croient que la République. Le reste les étonne sans aller jusqu'à la conviction. »

24. L'étude des actes civils de Semelay fait ressortir qu'au cours des années 1793 et 1794 la majorité des parents et des témoins mentionnés se déclarent « *propriétaires* », qu'ils soient laboureurs, vignerons, fendeurs de bois (scieurs de long). Sur les 40 actes de naissance de 1793 on relève seulement 1 sabotier, 1 journalier, 2 manœuvres et 1 marchand de bois ne se qualifiant pas de propriétaires. Pour les huit premiers mois de 1794, sur 34 déclarations de naissance, seuls 1 sabotier, 1 tisserand, 1 meunier et 3 fendeurs de bois ne font pas suivre leur nom de cette mention.

qui ont prêté serment et les indications fournies par les registres d'état civil, on constate qu'à des degrés divers la plupart de ces familles sont apparentées entre elles. Par exemple, la famille du maire Claude-Marie Bonneau est liée aux Rebreget, dont un membre est officier du district, aux Charleuf, représentés par le capitaine de la garde nationale, aux Saclier, dont l'un est curé, l'autre propriétaire, ce dernier se mariant en 1793, à 19 ans, avec une fille de François Cortet, l'un des notables les plus importants du village, allié aux Le Blanc, officier municipal... De son côté, la famille de François Bonneau, maréchal-ferrant, officier municipal durant toute la Convention, est apparentée aux Montaron, aux Perraudin, et aux Perrot : or, 25 Montaron, 12 Perraudin et 9 Perrot ont prêté le serment.

Dès lors on ne s'étonnera pas de constater qu'à quelques variantes près, les offices municipaux seront occupés par les mêmes hommes durant toute cette période et même après l'épuration de 1794 ; à Saclier, maire en 1792, succède Claude-Marie Bonneau en 1793, puis Benoist Rebreget en 1794, puis Claude-Marie Bonneau en 1795 ; leurs officiers sont toujours Jean Courault, Claude Cogny, Mathieu Coulot, Nicolas Le Blanc et François Bonneau maréchal ; Jean Thaveau, parent des Bonneau, se succède à lui-même, puis en 1795 c'est Christophe Potrelot qui lui succède. Sauf Saclier et Bonneau, maréchal, ce sont tous des jeunes gens : Claude-Marie Bonneau a 27 ans, Saclier, curé, a 29 ans, Benoist Rebreget, chirurgien, est du même âge ; et ce sont tous des notables qui ont l'habitude des affaires. Bonneau dirige avec son père les forges de Vandenesse en même temps que son exploitation agricole. Tout comme les Potrelot de Grillon, anciens officiers de cavalerie revenus sur leur sol, ont accepté l'abolition de leurs privilèges, ont apporté eux-mêmes leurs titres[25] à la mairie et même ont été assez sages pour payer la contribution extraordinaire au taux fixé sans tricherie, ces jeunes notables de Semelay ont accepté la Révolution ; ils ont administré dans l'intérêt de leur famille sans doute, mais dans l'intérêt général aussi, car ils n'ont pas suscité de plaintes de la part de leurs administrés.

L'autorité des chefs de famille, traditionnelle dans ce milieu paysan[26], les a fortement aidés ; à la communauté des intérêts locaux se joignait le souci de soulager les plus défavorisés, sentiment normal chez des gens qui, vivant ensemble, se connaissent bien et souvent sont liés par leurs travaux. Ainsi s'expli-

25. « Cejourd'hui premier jour de la 2e décade du second mois de la 2e année de la république française à la séance du conseil de la commune a comparu le citoyen Claude Bonnot ci-devant notaire lequel en exécution de la loi du ... qui ordonne que les titres féodaux seront brûlés, a déposé cent quinze minutes passées par lui et environ cent cinquante qui se sont trouvées dans de vieilles minutes déposées dans son étude.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

Signent : *Bonneau, maire ; Bonneau, off. m. ; Cogny, Le Blanc, Bertheleaux, secrétaire.*

Cejourd'hui vingtième jour du mois brumaire l'an deux de la république française le citoyen Potrelot Grillon a fait déposer au greffe de la municipalité en exécution de la loi du ... ses titres féodaux nobiliaires et brevets militaires pour être brûlés. De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal. »

26. Il est possible qu'à Semelay ait joué l'esprit des « communautés », fort répandues en Nivernais, et qui habituaient à une discipline consentie à l'égard du chef de groupe. Ce n'est là toutefois qu'une conjecture : les titres des communautés dissoutes ont été le plus souvent détruits pour éviter des réclamations postérieures.

que que la population leur ait fait confiance. D'autre part, on ne saurait négliger l'action du directoire de district, dont la surveillance était assez énergique pour maintenir la vigilance de l'administration communale. Dès 1792, Semelay, et les notables en premier lieu, avaient pu s'en apercevoir à propos des contributions volontaires et de la confection des rôles des contributions [27] : il n'était pas question de tricher avec les ordres transmis par le district. Bon gré mal gré il fallait que les administrateurs locaux les exécutassent : il semble que ceux de Semelay aient parfaitement réalisé que, pour défendre au mieux ses droits, il convient d'être à même d'agir en personne. Ils se maintinrent donc à tous les postes de commande et s'y conduisirent en honnêtes révolutionnaires.

Le problème de leurs convictions ne se pose pas réellement. Est-on en présence de citoyens entièrement acquis à la Révolution ? On hésiterait à l'affirmer, qu'il s'agisse de Claude-Marie Bonneau aussi bien que de Potrelot, ci-devant de Grillon, ou du curé Saclier. On prête au Nivernais beaucoup de sens pratique et au Morvandeau en particulier une longue patience pour peser le pour et le contre. Le « j'y vas-t-y ? j'y vas-t-y pas ? » de la célèbre chanteuse Maryse Martin traduit assez bien cet état d'esprit, qui apparemment ne date pas d'hier [28]. Les notables de Semelay ont accepté fort volontiers les avantages que leur procurait la Révolution ; devant les difficultés, ils ont fait leur possible pour laisser passer l'orage — à l'instar de leurs seigneurs et du duc de Nivernais en particulier — et ont surtout songé à se tirer d'affaire au moindre mal.

La famille des Bonneau, que nous venons de mentionner à maintes reprises, en offrirait un exemple instructif. Le père était maire de Vandenesse, le fils maire de Semelay en 1793, et ils surent se conduire de manière à paraître de véritables révolutionnaires. Ainsi furent consolidés et leur autorité dans la région et le patrimoine de la famille, déjà considérable. Mais en même temps, comme fermiers du comte de Chalais, duc de Talleyrand, alors émigré, ils

27. En effet, en 1792, on demanda aux notables de s'inscrire pour une contribution volontaire proportionnée à leur revenu. Le district, revisant les listes, s'aperçut de la ladrerie de certains « mauvais patriotes » et les taxa d'office. C'est ainsi qu'à Semelay on rectifia les contributions de :

Cortet : il offrait 72 livres ; on le taxa à 120 livres car « son revenu exonéré de toutes charges » dépassait 480 livres ;

Demoiselle Marie Bonneau : elle offrait 48 livres ; elle est taxée à 100 livres pour un revenu net évalué à plus de 400 livres ;

Charleuf : il offrait 48 livres ; il est taxé à 100 livres pour les mêmes raisons que ci-dessus ;

Boucheret, curé, offrait 72 livres ; il est taxé à 214. Les revenus déclarés de sa cure dépassent 817 livres ;

Rebreget, bénédictin revenu dans sa paroisse de naissance et jouissant d'une pension de 900 livres est taxé à 138 livres pour les deux tiers de l'année restante ;

Saclier, maire de la commune, qui offre 27 livres ; il est taxé à 105 pour un revenu net estimé à plus de 600 livres.

De même à l'occasion de la confection des matrices des rôles devant servir à l'établissement des contributions directes, le maire Saclier demanda un délai, on le lui refusa en déclarant « qu'il y avait là plus de mauvaise volonté que d'obstacles réels ». Plus tard, à l'occasion d'un recensement qui menaçait de n'être pas fait à temps, le directoire du district menaça la municipalité de Semelay d'envoyer un commissaire qui finirait le travail aux frais des officiers municipaux.

28. Dans le rapport du 15 février 1815 que nous avons déjà cité, le préfet Fiévée se plaindra du caractère « passif » des habitants « qui se retrouve le même dans toutes les classes : apathie, douceur, soumission, peu de passions, même pour le gain, car on préfère les bénéfices faits par économie à ceux qu'on pourrait faire par des spéculations... ».

s'efforcèrent de protéger les biens de celui-ci et de lui faire passer des subsides en Suisse ; après la tourmente, ils travaillèrent à lui rendre aux moindres frais la majeure partie de ses propriétés. Pour cette famille de notables qui, partie du servage et lentement parvenue par la « communauté taisible » à la petite bourgeoisie locale, la Révolution représentait bien moins une revendication idéologique qu'une occasion de précipiter l'ascension sociale. Elle leur fut constamment favorable : et l'aspect tragique des événements, déjà atténué par l'isolement du pays, se trouvait fortement compensé par l'importance des avantages obtenus. Or l'attitude de telles familles, dont l'audience locale était grande, dut commander pour une bonne part celle de la population.

Certes, nous ne prétendons nullement, de l'exemple de ce seul village, tirer des conclusions trop générales. Nous ne souhaitions qu'analyser un document administratif. Il montre que, sous la Convention, un village comme Semelay put jouir d'un calme relatif et que ni l'état des esprits ni les habitudes locales ne furent profondément bouleversées. Nul doute, encore une fois, que la situation très isolée du village n'ait compté pour beaucoup ; mais l'attitude prudente des administrateurs locaux, modérant les excès du pouvoir central tout en acceptant le fait même de la Révolution, et la confiance que semble leur témoigner la population, paraît avoir été le facteur essentiel. On se demanderait volontiers si l'efficacité de cette administration, exercée par des notables bien moins soucieux des questions politiques que des intérêts immédiats, n'explique pas en grande partie l'étonnante résistance dont au milieu des difficultés intérieures et extérieures la France fit alors preuve.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DE L'ÉLEVAGE EN NIVERNAIS

En 1844, M. de Bourgoing écrit dans le *Journal d'agriculture de la Nièvre* : « Nous prédisons que la race charolaise deviendra la race indigène du centre de la France et que l'étranger, moins dédaigneux que nous-mêmes de nos excellents produits, viendra sous peu de temps enlever les meilleurs animaux de cette race comme il le fait pour les étalons de certaines races chevalines. » [1] Le 1er août 1967 un journal local pouvait affirmer en première page et sur quatre colonnes : « Les taureaux charolais ont battu le record du monde des prix au Canada : 26 millions d'anciens francs pour un veau de deux ans, fils de Sylvain... Actuellement des acheteurs canadiens visitent la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Cher et la Vendée pour une nouvelle importation de 250 animaux. » [2]

Le rapprochement de ces deux textes nous a incité tout naturellement à rechercher comment les bœufs blancs charolais, autrefois race nerveuse et rustique de bêtes de travail, avaient pu devenir de nos jours une race de bêtes de boucherie, la meilleure et la plus appréciée dans le monde entier. Nous ne possédons que bien peu de documents pour la période précédant 1820 [3]. Cependant on s'aperçoit que les éleveurs ne conçurent pas dès l'abord cette notion de race d'élevage « pour la viande » et que les bœufs charolais furent introduits en Nivernais comme animaux de travail : jusque dans les années 1830, ils furent (comme les bœufs du Morvan ou d'Auvergne) des bêtes de joug qui travaillaient jusqu'à l'âge de six ou sept ans ; ensuite on essayait pendant l'hiver de les mettre en bonne condition pour les vendre dès le printemps aux embaucheurs — on dira plus tard « emboucheurs » [4].

1. *Journal d'agriculture du département de la Nièvre*, 1844, p. 118.

2. *Journal du Centre*, 1er août 1967.

3. Aucune étude n'a été faite sur le développement de la race charolaise-nivernaise. L'on ne peut se fier totalement à O. DELAFOND (*Progrès agricole et amélioration du gros bétail de la Nièvre*, 1849) et les travaux plus récents, tels que ceux de M. DE DAMAS D'ANLEZY (*En Nivernais : étude de la production animale dans le canton de Saint-Benin-d'Azy*, 1907) et d'A. NAUDIN (*L'industrie de l'élevage dans la Nièvre, étude critique locale d'économie rurale*, 1916), sont souvent peu sûrs sur les débuts de la race charolaise.

4. Le terme d' « embouche » semble se répandre et l'emporter vers 1840-1860.

La pratique de l' « embauche »[5] était traditionnelle dans les bonnes prairies du centre de la Nièvre, mais il est difficile — en l'état actuel des sources — de déterminer l'importance de cette forme d'élevage au début du XIXe siècle : sous l'Empire, le Nivernais expédiait chaque année plus de 3 000 bœufs engraissés aux boucheries de Paris[5]. Les mutations de l'agriculture furent très lentes en Nivernais, malgré les efforts de l'administration. Jusqu'en 1820, l'introduction des bœufs charolais s'était un peu faite au hasard. Mais de 1820 à 1835, apparaissent les « pionniers » de la race charolaise, propriétaires et grands fermiers, qui peuvent engager des capitaux dans l'éducation du bétail. Ce sont eux qui vont reconnaître et faire reconnaître les aptitudes de la race charolaise au travail et à l'engraissement. Or de 1835 à 1852, l'introduction de la race anglaise Durham par quelques amateurs, puis par l'administration, ouvrit les hostilités entre les partisans de la race Durham et les éleveurs de la race charolaise. La querelle devint fort vive quand en 1843, le gouvernement prit position en faveur de la Durham. Mais les progrès réalisés par les partisans du charolais pur sont assez nets pour que la race charolaise-nivernaise l'emporte partout. Il ne reste pour ainsi dire plus que celle-ci, reconnaît-on en 1852, et elle « devient chaque jour plus belle par les bons soins dont elle est l'objet constant, la bonne nourriture et le choix des reproducteurs ». Sans doute subsiste-t-il quelques écuries de Durham, mais la création d'un *herd-book* charolais affirmera le succès de la race. Grâce au développement des crédits d'embouche, l'élevage des charolais n'est plus réservé à quelques gros fermiers, mais la majorité des paysans peut s'y livrer, si bien que vers 1900 la Nièvre est devenue le pays d'élection de la race charolaise pure. Elle se répandra dans les départements limitrophes et après 1919 se fera peu à peu connaître du monde entier. Nous voudrions examiner ici brièvement — en nous limitant à ses aspects techniques[6] — cette « révolution de l'élevage » des années 1830-1850 et plus particulièrement le débat entre les races Durham et charolaise.

L'élevage traditionnel

Le bœuf fut en Nivernais la bête de labour et de transport par excellence au moins jusqu'au milieu du XIXe siècle ; on l'utilisait d'abord pour les travaux des champs, mais aussi pour les transports des bois vers les ports de flottage. La race morvandelle à robe rouge, petite, nerveuse, intelligente, bien adaptée à la montagne, rendait les plus grands services ; les « galvachers », à la belle saison, emmenaient leurs bœufs dans le bas pays pour y faire de lourds transports, et rentraient souvent à l'entrée de l'hiver avec des bêtes harassées et maigres, qui

5. *Infra*, p. 363.

6. Nous n'examinerons pas ici l'évolution des prix et des crédits de l'élevage, qui mériteraient des études particulières ; nous connaissons mal, notamment, les bénéfices faits par les éleveurs et les emboucheurs, et l'incidence des variations des prix sur la transformation de l'élevage ; l'étude des bénéfices ne peut être faite que d'après les archives des grandes propriétés, hélas trop peu nombreuses. Nous utiliserons plus particulièrement le *Journal d'agriculture du département de la Nièvre* (1840-1855) qui a été négligé jusqu'ici par les historiens de l'élevage nivernais.

avec un peu de repos retrouvaient vite leurs qualités [7]. L'intendant Le Vayer [8] note en 1698 que « tout le pays nivernais se livrait à l'élevage et au commerce des bestiaux » : « Les bestiaux, surtout ceux de trait, s'acheptent pour la plupart en Auvergne, se revendent dans les marchés du Bourbonnais, Nivernais et la Marche pour estre transferez en Flandres, Allemagne et Italie dans les temps de guerre. » Le Vayer renonce à évaluer le revenu de ce commerce : « Celui des bestiaux est si étendu et si considérable qu'il est inestimable. » Au XVIIIe siècle, le Nivernais garde sa vocation de fournisseur des marchés de Poissy et de Sceaux, et les troupeaux de bœufs parcourent de 50 à 70 lieues suivant des routes traditionnelles [9]. En 1801, « il s'exporte chaque année des cantons d'Anlezy, Cercy-la-Tour, Montigny-sur-Canne, Bouhy, Moulins-Engilbert, environ 1 200 bœufs engraissés dans les prés et pâturages, ce qu'on appelle l'embauche, et des cantons de Saint-Révérien, Corbigny, Brinon-les-Allemands, Varzy, à peu près la même quantité engraissée à la crèche, c'est-à-dire à l'écurie ». Il s'agit de bétail acheté en Auvergne, Limousin, Bourbonnais, Charolais et Berry et engraissé en Nivernais, mais surtout de bovins nés en Nivernais et provenant de l'accouplement de bêtes de races fort diverses. A dire vrai, on ne peut guère parler d' « éducation du bétail », tant les « bêtes à grosses cornes » sont peu ou mal soignées, mal nourries et malproprement tenues ; elles manquent de litières et de fourrages ; souvent jusqu'aux premières neiges, elles vont chercher leur nourriture dans les jachères et les bois « usagers » [10]. Jusqu'à la Restauration, la routine reste maîtresse dans les campagnes [11], et de

7. « Petits, sobres, intelligents et travailleurs, écrit DELAFOND, les bœufs du Morvan étaient généralement répandus dans les exploitations du Bazois, des Vaux d'Yonne et de Montenoison ; c'est qu'en effet aucune race sans doute ne peut égaler l'adresse des bœufs morvandeaux dans les labours, sur les plans les plus inclinés dans les chemins difficiles et pénibles des montagnes et pour les transports au travers des terrains abrupts et des ravins les plus dangereux, mais cette race tout athlétique engraisse avec difficulté, elle est toujours un peu verte, disent les bouchers » (*op. cit.*, p. 53). DELAFOND affirmait (en 1849) que le Morvan « doit conserver religieusement la petite race bovine rustique, sobre et éminemment travailleuse qu'il possède » jusqu'à ce que « cette bonne et excellente race de travail soit croisée d'abord avec le taureau charolais, puis remplacée par la race pure » (*op. cit.*, p. 99).

8. *Cf.* R. DE LESPINASSE, « L'intendant Le Vayer, son mémoire sur la généralité de Moulins en 1698 », *Bulletin de la Société nivernaise*, 1900, pp. 483, 488.

9. Les bœufs engraissés à l'herbage arrivaient à Sceaux et Poissy de la fin juin à la fin novembre : « Les convois suivent les uns la grande route ... de Nevers à Fontainebleau, les autres descendent la Puisaye, gagnent Montargis et se réunissent aux premiers à Fontainebleau et de là à Sceaux et Poissy. Le chemin qu'ils parcourent est de 16 à 22 myriamètres (50 à 70 lieues). Habitués à exécuter des travaux souvent pénibles dès l'âge de deux ans et demi, pourvus d'un ongle ou sabot épais ou dur, les bœufs charolais âgés de six ou sept ans franchissent cette distance sans éprouver une grande fatigue et un amaigrisement bien sensibles. » Mais le Nivernais approvisionnait également les villes de Bourgogne et de Champagne : les bêtes « sont divisées en deux bandes ; l'une est dirigée sur Auxerre, Joigny, Sens, Montereau, Melun et Nangis, l'autre s'avance par Avallon, Tonnerre, Châtillon-sur-Seine, Troyes, Nogent-sur-Seine, Provins et rejoint le reste de la troupe à Nangis. De cette dernière ville les animaux invendus sont amenés au marché d'approvisionnement de Paris » (DELAFOND, *op. cit.*, p. 132).

10. *Cf.* P. GILLET, *Annuaire du département de la Nièvre pour l'an IX.*

11. Sur cet élevage routinier, on se reportera aux rapports du préfet en 1811 (Arch. nat., F 10 512, publié par G. THUILLIER, *Aspects de l'économie nivernaise*, 1966, pp. 466-468) et au rapport du vétérinaire MILLET en 1819 (Arch. dép. Nièvre, M, bétail) que nous publions en annexe (*infra*, pp. 360-371).

nombreuses épizooties déciment le troupeau [12], particulièrement en 1810 et en 1815 [13]. Le marquis de Chambray a dressé en 1835 un tableau sévère de l'élevage traditionnel vers 1814 [14] : « Les Nivernistes tiraient encore en 1814 de bien faibles produits de leur sol ; la vaine pâture si nuisible à l'agriculture était d'usage en Nivernais, aussi les bestiaux y étaient-ils chétifs et en petit nombre. On labourait partout avec des bœufs ; on élevait peu de moutons, et l'on n'était point dans l'usage de les faire parquer. Les prairies artificielles étaient en quelque sorte inconnues, le genre d'exploitation en usage s'opposait d'ailleurs à leur culture puisque les fermes étaient à moitié et que les baux stipulaient trois saisons en désignant les champs affectés à chacune... Les prairies étaient très mal entretenues ; on les endommageait en y faisant paître les bestiaux par tous les temps et trop longtemps, on les laissait se recouvrir d'accrues et de taupinières, on ne tirait aucun parti des eaux qui auraient pu servir à les arroser et l'on ne cherchait point à les débarrasser de celles qui les rendaient marécageuses, on n'y mettait jamais d'engrais. Parmi les prairies, il s'en trouvait pourtant dans quelques localités qui étaient d'une grande fertilité et qu'on aurait pu, au lieu d'en récolter le foin, consacrer à l'engraissement des bestiaux... Les Nivernistes au contraire les fauchaient presque toutes et les consacraient uniquement à la nourriture de leurs bœufs de travail et à élever des bestiaux... »

Or en quelques années, malgré le système de métayage et de fermage, malgré la coutume, une véritable révolution a eu lieu en Nivernais.

Les premières transformations

Une épidémie de typhus et les réquisitions des armées alliées déciment le troupeau bovin en 1815 [15], de plus, de mai à septembre 1816, une épizootie de cachexie vermineuse (qui n'est autre que la douve du foie) fait périr 25 000 bœufs [16] ; la crise des subsistances de 1816-1817 ajoute encore à ces diffi-

12. *Cf.* Arch. dép. Nièvre, M, bétail, épizooties, vétérinaires. Les ravages furent considérables en 1810, déclare un vétérinaire d'Alfort, Fonrouge, appelé en consultation dans la Nièvre. A noter plusieurs rapports très intéressants de vétérinaires sur les différentes épizooties : le vétérinaire nommé par le préfet dresse en particulier le tableau des écuries contaminées, des animaux morts et des animaux guéris. Souvent ils signalent les dégâts causés par les guérisseurs, et soulignent la situation peu favorable des vétérinaires, parfois obligés d'exercer une autre profession ; ainsi le vétérinaire de La Machine est comptable de la houillère.

13. Cette épizootie « amenée par les animaux à la suite des armées étrangères » gagne en septembre 1815 les cantons de Pougues, Nevers, Saint-Benin d'Azy ; le préfet, le 14 septembre, prescrit l'abattage sans délai de tout animal suspect. Cette maladie nommée « typhus », ne gâtait guère la viande, car tout le bétail abattu sur ordre des maires et commissaires nommés par le préfet fut mangé par les soldats alliés et dans les hôpitaux...

14. De Chambray, *De l'agriculture et de l'industrie dans la province de Nivernais*, 1834. Le marquis de Chambray possédait deux fermes à Parigny-les-Vaux et Saint-Révérien. Il insiste à bon droit sur le manque de grandes voies de communications, et les chemins vicinaux étaient impraticables pendant une partie de l'année ; cette absence de communications tenait, d'après lui, à la division de la province entre quatre généralités (Orléans, Paris, Moulins, Bourges).

15. Le nombre total de bovins serait tombé de 124 700 à 96 900 pour la Nièvre, mais on sait qu'il faut attacher peu de crédit à de pareilles statistiques.

16. Les prix s'étaient sensiblement relevés à la suite de cette crise : d'après une statistique établie en 1832, le bœuf maigre valait 180 F (1814), 230 F (1817), 240 F (1826), et le bœuf gras 260 F (1814), 330 F (1817), 340 F (1826).

cultés. L'administration centrale cherche à intervenir [17] : le ministre de l'Intérieur, Decazes, demande en juin 1819 une statistique de tous les bestiaux [18] et sollicite des avis sur la possibilité d'améliorer « l'éducation du bétail » [19]. Il voudrait également former des sociétés d'agriculture : le préfet, de Vaines, répond qu'il existe bien depuis 1817 une société par arrondissement, mais que le Conseil général ayant refusé toute subvention, les membres ne se rendent point aux convocations : « Je regarde donc ces établissements comme annulés de fait tant qu'ils n'auront pas une dotation quelconque assurée ». Le préfet semble découragé : en marge d'une lettre ministérielle lui demandant de créer des comices [20], il écrit : « On ne parviendrait pas à former de semblables sociétés dans la Nièvre ; envoyer aux sous-préfets et aux maires de Nevers et Decize. » Bien entendu les réponses sont peu favorables et Dupin père, sous-préfet de Clamecy, « craint de trouver là-dedans trop d'occasions à menées politiques ». Bref, le préfet répondit au ministère que « l'agriculture n'est pas assez avancée dans la Nièvre pour que de semblables assemblées s'y forment ». Ce scepticisme du

17. Le rôle de Decazes — lui-même grand propriétaire — semble avoir été décisif : Dupin père, sous-préfet de Clamecy se moque en février 1820 du zèle du ministère : « En ce qui concerne l'agriculture en général, écrit-il, qui depuis un an est le principal et presque l'unique objet des correspondances ministérielles de l'Intérieur avec les autorités locales... » (Arch. dép. Nièvre, M, bétail).

18. Les réponses des sous-préfets à la circulaire du 16 juin 1819 sont d'intérêt très inégal, certains sous-préfets se contentant de donner seulement des statistiques :

	Cheptel	Importations	Exportations
Cosne	33 000	1 200	3 500
Clamecy	25 900	2 930	2 780
Château-Chinon	2 800	8 400	8 760

Citons cependant les renseignements donnés par le sous-préfet de Château-Chinon : les vaches étant employées au labour et au charroi donnent peu de lait. On fait beaucoup d'élèves, on ne livre au boucher que ceux dont la couleur n'est pas conforme : bête fleurie, rouge sur les flancs, le cou et la tête, blanc des reins et du ventre, cornes blanches, bien placées, assez longues, fortes à la racine. Le nombre de bestiaux engraissés à l'étable à 8 ou 9 ans reste faible ; on préfère vendre au printemps aux herbagers vulgairement appelés embaucheurs les bêtes qui restent au pré jusqu'au début de juillet. On sélectionne alors les plus gras pour Paris ou Lyon et on épuise la série au fur et à mesure ; ensuite on met les vaches, puis les jeunes chevaux jusqu'à l'hiver. Châtillon fournit environ 150 bœufs gras par semaine du début juillet au début d'octobre.

19. La circulaire du 16 juin 1819 donnait la bonne doctrine ministérielle : « Mon intention n'est pas d'insister sur les avantages précieux qu'il y aurait à augmenter le nombre, ce genre de perfectionnement ne saurait s'obtenir qu'autant que nous aurons préalablement modifié nos cultures. Vous connaissez l'ancien adage : « sans fourrage, point de bestiaux, sans bestiaux, point d'engrais, sans engrais, point de produits » ; si nous réussissons à améliorer le bétail que nous possédons, nous aurons déjà fait un pas très important, l'augmentation du nombre marchant presque toujours immédiatement avec l'amélioration. La reproduction est livrée au hasard, à l'ignorance, à l'insouciance et à l'intérêt particulier, les reproducteurs étant condamnés à un travail excessif qui les épuise. » Suit un questionnaire très complet sur l'état actuel des races de bêtes à grosses cornes dans le département, les causes qui ont amené cet état, les améliorations possibles, les moyens à employer pour obtenir ces améliorations, etc. Le préfet a noté : « Attendre que cet objet soit rappelé et il n'y aurait que peu de renseignements ». N'ayant jamais été complété, le travail en est resté là.

20. Le ministère avait envoyé la brochure de J.-B. Huzard, *Des assemblées agricoles en Angleterre*, 1819.

préfet contraste singulièrement avec les efforts du ministre [21] : pourtant de Vaines avait reçu un rapport très suggestif du vétérinaire d'Urzy, Millet, qui dressait un tableau consciencieux de l'élevage [22], il insistait sur l'ignorance des éleveurs en matière d'éducation du bétail, mais signalait un certain nombre de propriétaires qui « regardent comme dignes de toute leur attention les soins que réclament les bêtes à cornes sous les différents rapports de leur nourriture, de la tenue et surtout de la reproduction » [23] ; Millet, partisan de la nourriture à l'étable [24] élaborait tout un programme de transformation de l'agriculture [25] : il voulait proscrire ce misérable système des jachères afin d'adopter un assolement permettant « de cultiver en grand pour les bêtes à cornes les plantes légumineuses » ; il serait nécessaire de « considérer comme un des principaux éléments de nourriture des bestiaux la pomme de terre », et d'établir un bon système de distribution des eaux, car « tout propriétaire ou fermier qui a des étangs ou d'autres amas d'eaux perdues ne peut mieux faire que d'employer les capitaux dont il peut disposer, son activité, ses ressources en tout genre à utiliser les eaux perdues » [26].

Le rapport de Millet montre bien que l'on connaissait assez exactement les

21. Il faudrait citer également la remarquable circulaire du 10 février 1820 dans laquelle Decazes souligne le retard de l'agriculture et la nécessité de faire travailler les capitaux oisifs en multipliant les travaux agricoles : assèchement, défrichements, drainages, irrigations, habitations, afin d'occuper une « population qui s'accroît », et mettre en valeur de « vastes terrains incultes ».

22. Nous publions des extraits de ce rapport très important en annexe, *infra*, pp. 360-371.

23. *Infra*, p. 361.

24. « Nous avons vu que les bêtes à cornes trouvaient souvent le principe de leurs maladies dans les alternatives de chaud et froid, du sec et de l'humide auxquelles elles étaient exposées dans les pacages pendant certaines saisons de l'année. Le moyen bien simple d'éviter cet inconvénient c'est de nourrir les animaux à l'étable, soit avec le produit des prairies artificielles, soit avec diverses plantes légumières qu'on cultive exprès. Beaucoup d'expériences prouvent d'ailleurs qu'il est très avantageux de nourrir les bêtes à cornes à l'étable non seulement à ces époques mais encore pendant la plus grande partie de l'année. Dans la belle saison on leur fait manger en vert dans les râteliers, des vesces, de la luzerne, du trèfle ou de l'herbe qu'on fait couper tous les jours. Dans l'hyver les aliments consistent en fourrage sec auquel on joint de fréquentes soupes ou buvées faites avec de l'orge, les carottes, les raves, les choux, surtout la pomme de terre, les gâteaux au marc de blé noir, de colza, de chènevis, de navette, etc. Il faut avoir soin de mettre une abondante litière et cela avec d'autant plus de raison que ce régime augmente considérablement l'urine des animaux... »

25. « Le complément de tous les moyens d'amélioration ne peut donc être que l'introduction des meilleurs systèmes d'agriculture, de ceux qui conviennent le mieux à la nature du terrain et à son exposition. Il faut absolument surtout quitter les vieux chemins de la routine et se lancer enfin dans les bonnes routes indiquées par une expérience éclairée. Il faut par exemple renouveler cette agriculture des temps barbares qu'on retrouve dans les diverses contrées de ce département. »

26. « On peut citer dans ce département comme digne de servir de modèle dans ce genre, un des fermiers les plus intelligents et le plus éclairé : M. Hervieux (demeurant à Reuilly, commune de Dompierre, canton de Brinon, arrondissement de Clamecy) lequel réunissant de profondes connaissances dans l'art vétérinaire aux qualités et aux lumières d'un bon agriculteur et se moquant des plaisanteries des routiniers et des sarcasmes des ignorants a poursuivi avec constance ce qu'il avait commencé, exécuté ponctuellement tous ses projets et fait une révolution complète dans les domaines qui lui avaient été confiés. Il y récolte maintenant du blé en quantité bien plus considérable que ses prédécesseurs et d'une qualité beaucoup supérieure, il y trouve surtout de plus qu'eux les moyens d'élever et de nourrir une grande quantité de bestiaux, notamment des bêtes à cornes qui lui produisent de grands bénéfices. »

moyens nécessaires pour transformer l'élevage [27]. On trouvait déjà un peu partout dans la province des agriculteurs qui tentaient de pareilles expériences, avec plus ou moins de succès : les cas des Mathieu ou d'Hervieu sont très significatifs.

Une légende tenace a fait de Mathieu d'Oyé l'introducteur de la race charolaise en Nivernais — ce qui, pris à la lettre, est peu probable, les charolais étant implantés dans la province bien avant 1773 [28]. Selon la tradition, Claude Mathieu, né à Oyé (Saône-et-Loire) [29] le 9 octobre 1738, devint fermier de la terre d'Anlezy, près de Saint-Benin d'Azy [30] et amena avec lui son bétail charolais et ses habitudes de travail. Fils d'un des plus gros commerçants en bœufs de la province, il avait des moyens financiers et avait pratiqué l'embouche en Charolais. Il arrivait dans une ferme où tout était à faire, mal entretenue et mal reliée au village, mais retrouvait un sol favorable, à savoir les mêmes terrains argilo-calcaires du lias que ceux de son pays natal [31]. Il transforma peu à peu sa ferme, créa des prairies, et multiplia son bétail dont il tira un parti habile. Il devint fort riche et acquit beaucoup de considération ; en 1789, il fut élu député à l'Assemblée constituante ; il mourut en 1793 [32]. Son exemple avait été suivi par d'autres fermiers charolais qui vinrent s'installer en Nivernais : Loreton à Sauvigny-les-Bois, Massin à Limanton, Monmessin à Montigny-sur-Canne et Jean-Baptiste Ducret qui prit la succession de Mathieu d'Oyé à la ferme

27. « Combien d'habitants de l'arrondissement de Nevers, conclut-il, trouveraient d'avantages s'ils voulaient enfin secouer et briser les chaînes de l'habitude et s'élever au-dessus des préjugés qui nuisent à tous leurs intérêts ? Combien d'eux amélioreraient promptement leur sort s'ils voulaient adopter quelqu'une des innovations qu'on leur propose ? Combien de vols on éviterait à certains d'entre eux qui ne peuvent nourrir leurs bestiaux sans les mener dans les propriétés de leurs voisins ? Combien de procès ruineux avec l'administration forestière cesseraient d'avoir lieu ? Combien surtout l'état des forêts y gagnerait. Combien en dernier résultat, d'intérêts privés et publics sont attachés à l'amélioration de toutes les branches de l'agriculture. »

28. On ne possède sur l'installation de Mathieu d'Oyé en Nivernais aucune donnée précise ; chose curieuse, aucun des Mathieu avant 1850 n'a présenté de bêtes aux concours, et jamais dans les discours des comices on ne parle de cette installation providentielle ; même Dupin remettant en 1841 la Légion d'honneur au fils aîné, Antoine, se contente de parler des réalisations de ce dernier en matière d'irrigation et des services rendus à l'élevage nivernais. On ne parla guère du rôle de Mathieu d'Oyé et de son installation qu'en 1860, avec le livre de Moll et Gayot, *La connaissance générale du bœuf*, qui contient un rapport d'Henri Chamard parlant de Claude-Henri Mathieu, né à Oyé en 1738 ; déjà Delafond avait, en 1849, mentionné l'installation de Mathieu à Anlezy « vers 1789 » (*op. cit.*, p. 142) mais sans s'y attarder. En fait, il semble difficile de croire à cette introduction : Révérend du Mesnil (*De la race bovine charolaise*, mars 1891) signale que Mathieu d'Oyé père avait eu l'idée de faire conduire à Poissy les bœufs charolais dès 1747 : or, les chemins vers Paris des « toucheurs de bœufs » passaient par le Nivernais ; l'un passait par le bas-pays du Morvan et l'Yonne, l'autre, par l'Aron, se dirigeait par Donzy et Saint-Amand vers Montargis, ce qui explique sans doute que les Brionnais se soient installés sur des « relais » de ces routes des marchands et toucheurs de bœufs.

29. Sur la famille des Mathieu, M. de Gauléjac a formé un dossier très complet. Nous tenons à le remercier des renseignements très aimablement fournis.

30. D'après Révérend du Mesnil, *op. cit.*, il était fermier de Jean-Pierre de Damas, comte d'Anlezy, mestre de camp d'un régiment de dragons.

31. « Le sol frais et fertile d'Anlezy, écrit Chamard, le servit à merveille dans ses combinaisons et bientôt à la place de terrains dont la culture dispendieuse ne laissait aux détenteurs qu'un bénéfice illusoire, on vit s'étendre d'immenses prairies couvertes de bêtes blanches dont l'exploitation dans sa plus grande simplicité n'occupait que quelques domestiques » ; en fait aucun document ne semble subsister de cette exploitation.

32. Il s'était, en particulier, intéressé à l'exploitation des houillères de La Machine.

d'Anlezy. Les fils de Mathieu d'Oyé firent eux-mêmes fortune dans l'embouche : Antoine, l'aîné, était fermier général à Aunay-en-Bazois où, suivant les méthodes de son père, il s'appliquait à établir un système d'irrigation permettant de multiplier les prairies naturelles [33]. Quand il acheta un domaine à Saint-Pierre-du-Mont, il développa si bien ce système d'irrigation qu'on lui donna, en 1841, la Légion d'honneur. Son frère, Claude Mathieu, marié à une fille Massin, vint s'installer au Château de la Cave, à Beaumont-Sardolles, où il fit une fortune considérable [34]. Son cousin Camille était fermier à Espeuilles, et reprit la terre d'Aunay. Il y avait étroite solidarité entre ces Brionnais, tous fidèles à la race charolaise et à une méthode d'élevage qui devint quasi officielle : d'une part, bien nourrir les bestiaux pour obtenir de bons sujets ; pour bien nourrir, développer les prairies naturelles et artificielles et cultiver des légumes : betteraves, navets, carottes, pommes de terre ; d'autre part, pour alléger les frais d'engraissement, améliorer la race par le choix des sujets à croiser et par une consanguinité bien étudiée en achetant des reproducteurs tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Dès 1820, les écuries de bœufs charolais étaient fort renommées ; d'autres éleveurs imitaient les Brionnais avec plus ou moins de succès [35]. Les réponses des maires à une enquête ministérielle sur les meilleurs agriculteurs [36] montrent nettement ce mouvement : « Les propriétaires qui occupent la campagne ou y ont des réserves s'y occupent beaucoup plus de l'éducation et de l'amélioration de leurs bestiaux que de culture », note le maire de Decize [37], et le sous-préfet de Château-Chinon déclare : « Les principaux fermiers des grands domaines sont occupés uniquement d'engraisser les bestiaux, ils augmentent le nombre des pâturages, mais ils diminuent d'autant les terres labourables ».

33. De ce Mathieu, nous possédons deux lettres au préfet (Arch. dép. Nièvre, M) ; en 1820, le ministre offrant des étalons pour améliorer le bétail, il refuse : « Depuis longtemps, je m'occupe d'améliorer la race des bestiaux qui garnissent ma ferme et je suis dans l'intention de la conserver telle qu'elle est, je la trouve la plus favorable au climat que j'habite et tout en reconnaissant les avantages des offres de M. le préfet, je prends le parti de m'en tenir à l'espèce que je possède » (2 janvier 1820). Le ministre ayant demandé au préfet de proposer les noms des agriculteurs les plus méritants, Mathieu répond adroitement, le 15 février 1821 : « Si quelquefois l'expérience que j'ai pu acquérir pouvait vous être utile, je m'estimerais assez heureux de vous donner tous les renseignements que vous pourriez désirer et la satisfaction d'avoir contribué au bien-être de mon pays serait pour moi la plus douce récompense. » Dès 1825 le Conseil général demandait une récompense pour lui. En mars 1834, il reçut, grâce à Le Peletier d'Aunay, la médaille d'or de la Société d'agriculture de Paris. Et c'est Dupin qui en 1841 lui fit donner la Légion d'honneur pour l'art de l'irrigation qu'il développa à Saint-Pierre-du-Mont. Son gendre fut Achille Paignon, maître de forges, il sera grand-père de Mme Rambourg (de Commentry) et de Charles Paignon, maître de forges.

34. Sur la descendance de Mathieu de La Cave, *cf.* Révérend DU MESNIL, *op. cit.*

35. DELAFOND (*op. cit.*) donne les noms de certains imitateurs de Mathieu d'Oyé qui pendant vingt ans importèrent des charolais : Antoine Cornu, Nicolas Cornu, André Cornu, Roux d'Achun, capitaine Roux, François Guyot, Frossard aîné de Guipy, Mathieu d'Epoisses, Ducret, Massin.

36. Le 5 novembre 1819, une circulaire de l'Intérieur demandait les noms des meilleurs agriculteurs ; Bonneau du Martray, pressenti, refuse et signale Gondier de Lagarde ; Paignon aîné de Mars et Hervieu de Dompierre sont signalés au préfet.

37. Le maire de Saint-Benin note que les fermiers des grosses propriétés « préfèrent l'éducation des bestiaux, qui y sont très beaux et produisent davantage », à la culture de la terre. Il signale quelques agriculteurs distingués du canton : Marcel Ponceau à Montigny-aux-Amognes, Jacques et Germain Ponceau à Cougny, commune de Saint-Jean, Jean Berton à Saint-Benin, Étienne Colas à Nannay.

A Dompierre-sur-Héry, un Hervieu, ancien élève d'Alfort, a le premier créé en grand des prairies artificielles [38], détruit le système des jachères, amélioré « la race à corne par le croisement et par le choix des individus de meilleure qualité » ; bref il a « fait une révolution complète dans les domaines qui lui avaient été confiés », en se moquant des plaisanteries des routiniers et des sarcasmes des ignorants [39].

Certes, la zone de l'embouche est encore limitée, et, dans l'arrondissement de Cosne, « il n'y a presque point de propriétaires qui cherchent à changer l'ancienne manière de cultiver ». Il est vrai que l'embouche n'est point à la portée de tous, elle demande de grandes propriétés, de bonnes prairies et de l'argent pour acheter le bétail à engraisser, c'est donc une spéculation avec les risques d'épizootie ou de sécheresse que ne peuvent supporter les cultivateurs moyens à qui les banquiers de Nevers ne prêteraient que contre de grosses garanties. Pourtant les idées lancées par l'administration de Decazes ne sont pas restées sans écho : et l'on en possède encore d'autres preuves. Les La Rochefoucauld avaient introduit dès l'Empire la race suisse au Colombier et au Marais, près de Nevers, mais cette race s'adapta mal [40]. Des maîtres de forges qui avaient voyagé en Angleterre pour leurs affaires furent séduits par certains progrès agricoles : l'un d'eux, Brière d'Azy [41], chercha à utiliser pour l'élevage nivernais les qualités déjà acquises par la race Durham perfectionnée par les frères Colling, dont les produits avaient atteint des prix très élevés. En 1823, Brière demanda à un fermier anglais qu'il connaissait, Winel, de lui acheter six vaches et un taureau de la race pure et améliorée de Durham. Ces animaux lui furent amenés par le fermier Elm qui s'installa avec ce troupeau au domaine de Valotte, où il mourut en 1825. Un « taureau gris souris de cette race pure et d'une admirable conformation provenant de cette première importation » donna des produits remarquables dans la Nièvre, les vaches étaient superbes et bonnes laitières. Brière d'Azy fit venir également un fermier anglais, Hunt, qui amena des vaches Dur-

38. Un rapport du maire de Dompierre-sur-Héry, de Chavigny, signale qu'il a ainsi « détruit un préjugé que des expériences réitérées pouvaient seules détruire. Je veux parler de l'habitude où l'on était dans ce pays de laisser en jachères un tiers des terres qu'on abandonnait au repos absolu. Aujourd'hui, grâce à cet exemple, elles sont couvertes de pommes de terre, pois, lentilles, ou trèfle, luzerne ou sainfoin. L'introduction de cette pratique forme une ère nouvelle pour l'agriculture du département, de laquelle dérivent les principales améliorations qui se sont opérées dans les diverses espèces de bestiaux... » (4 mai 1816).

39. Selon l'expression de MILLET (*supra*, p. 58) qui loue aussi extrêmement Hervieu. On devait aussi à Hervieu l'introduction de la culture du lin et de l'œillette, l'amélioration de la charrue et de la herse du pays, la création de rigoles d'irrigation (8 000 m), d'un haras de juments pour chevaux de trait, etc. Le préfet note sur la lettre : « A mettre au premier rang, est correspondant de la Société agricole de Paris ».

40. Les résultats de cette introduction furent décevants (*cf.* DELAFOND, *op. cit.*, pp. 140-141). Dans l'enquête de 1819, on trouve encore quelques demandes de taureaux suisses (*cf.* lettre du maire de Saint-Saulge, de Thoury, Arch. dép. Nièvre, M). Delafond note que dans le Bazois on avait essayé de croiser charolais et suisses depuis longtemps, si bien que beaucoup de vaches issues de ces « croisements irréfléchis » conservaient, en 1849 encore, du sang d'origine « que les connaisseurs apercevaient à la couleur noirâtre ou ardoise du mufle, des lèvres ou du bord des yeux » (*ibid.*, pp. 143-144).

41. Brière d'Azy, maître de forges et grand propriétaire à Saint-Benin-d'Azy, était le fils d'un fermier des forges de Vierzon appartenant au comte d'Artois ; sa fortune était de 150 000 F en 1803 et de 2 500 000 F à sa mort, en 1844. Il maria en 1822 sa fille à Denis Benoist d'Azy, député de la Nièvre en 1842.

ham achetées dans le comté de Leicester ; mais ce fut un échec ; ce fermier fit de mauvaises affaires et dut quitter la Nièvre en 1829.

Le troupeau de Brière d'Azy avait fait grand bruit en Nivernais : nombreux furent ses voisins qui firent saillir leurs plus belles vaches charolaises par le taureau Durham et obtinrent des métis bien conformés, travaillant bien et engraissant bien. En particulier, Hervieu, de Dompierre, envoya en 1827 ses meilleures charolaises à Brière qui eut l'obligeance de les conserver dans ses herbages jusqu'à ce qu'elles fussent pleines ; satisfait des produits, il conduisait chaque année ses vaches chez Ladrey [42], qui possédait un descendant du beau taureau gris souris. Puis il acheta à Hunt un fils du premier taureau Durham et renouvela les croisements avec succès ; Hervieu mourut en 1839, mais son fils devait continuer les essais et faire primer aux concours de Poissy en 1845 et 1846 les premiers bœufs métis Durham-charolais. A la liquidation du fermier Hunt, Tachard. de Germigny-l'Exempt, acheta un taureau né d'une vache amenée pleine d'Angleterre et quelques vaches élevées à Valotte, il en tira de beaux métis dont l'un fut primé en 1847 à Poissy. Mais si certains fermiers prudents réussirent, d'autres eurent moins de chance : ainsi, en 1827, des fermiers anglais, les Browster, appelés par Brière, vinrent exploiter une de ses fermes à La Fermeté avec un troupeau de Durham grands et bien conformés, mais moins fins que ceux de Valotte. Les taureaux croisés avec de belles charolaises ne donnèrent que des métis hauts sur jambes, mauvais travailleurs et s'entretenant moins bien que les charolais purs. D'après Ladrey, cette importation des Browster fut pour la Nièvre « une calamité ».

Cependant d'autres facteurs interviennent au cours de la période 1820-1835. La croissance des usines métallurgiques nivernaises, les perfectionnements introduits dans la fabrication du fer, contribuèrent efficacement au développement agricole et à l'amélioration des races bovines [43]. En effet, la suppression des petites forges provoqua l'assèchement de beaucoup d'étangs convertis en excellents herbages qui profitèrent à l'engraissement de troupeaux. De plus, les besoins de l'industrie exigeaient un plus grand nombre de bœufs ; grâce à la création de routes, les charolais se montrèrent tout aussi capables de faire les transports que les morvandeaux : les entrepreneurs de transports de charbon, de mines, de fonte et de fer, constatant que les bœufs charolais de 6 ou 8 ans se vendaient plus cher que les morvandeaux pour l'engraissement, leur donnèrent la préférence : « Parmi les 11 000 à 12 000 bœufs qui font les charrois de Fourchambault, constate-t-on en 1849, et parmi les 3 000 bœufs à peu près qui exécutent les transits dans tout le versant de la Loire, aux environs de Nevers notamment, les deux tiers et, dans quelques lieux, les trois quarts, appartiennent soit à la race pure charolaise, soit aux métis de cette race. » Enfin, les maîtres de forges plaçaient volontiers leurs bénéfices dans les grandes propriétés [44] et les propriétai-

42. Maître de forges, fermier de Brière d'Azy.

43. Sur l'influence de « l'industrie ferronnière » sur l'élevage, on se reportera à DELAFOND, *Progrès agricole et amélioration du gros bétail de la Nièvre*, 1849, pp. 108-116.

44. Il est certain que tous les maîtres de forges ont ou achètent des domaines. G. Dufaud achète le Chasnay avec cent hectares de terres, son fils achète le château voisin et ils ont un fermier avec une superficie presque semblable. Les Boigues font de même ; l'aîné, Louis, achète à Fourchambault toutes les terres entourant son usine, plus de 150 hectares ; son frère, Meillard-Boigues, achète un grand domaine à Soulangy, qu'il exploite par valets, de même Émile Boigues

res de bois, vendant leurs coupes plus cher, achetaient des domaines qu'ils exploitaient souvent par valets afin de les transformer à leur gré et suivant leur intérêt. Il semble donc que de 1820 à 1835, l'industrie nivernaise ait entraîné l'agriculture dans son sillage : tous ces propriétaires aisés, ces maîtres de forges, qui connaissaient l'Angleterre et admiraient son agriculture perfectionnée étaient tentés d'appliquer les procédés considérés comme les meilleurs : création des prairies artificielles, cultures de légumes, semis de vesces et de gesses pour engraissement à l'étable et croisement de races [45].

D'autres éléments ont encore joué en faveur d'une agriculture « progressive » : grâce au préfet Badouix, la Nièvre posséda bientôt un réseau de routes départementales bien entretenues permettant de faciliter l'écoulement des produits [46]. De plus un événement important vint aider durablement les éleveurs ; en 1822 un droit de 55 F par tête de gros bétail importée fut établi pour protéger l'élevage français : or cette somme représentait à peu près le bénéfice ordinaire net d'un emboucheur par tête de bétail.

Ainsi les conditions étaient favorables à la « révolution de l'élevage » : tous ces agriculteurs ne sont point des paysans, ils forment une élite par la fortune et l'aptitude à comprendre les nouvelles méthodes d'agriculture et il n'y a guère en Nivernais de canton qui n'ait au moins un éleveur spécialisé pouvant servir de modèle aux cultivateurs de la région [47]. Le meilleur exemple en serait donné par la vallée de Germigny. Elle avait un champion de la race charolaise en Louis Massé, un des rares éleveurs qui avec ténacité cherchait à améliorer la race charolaise par une sélection et une consanguinité soigneusement calculées [48]. Sans doute Massé n'est-il pas allé en Angleterre, mais, garde d'honneur en 1812, il est fait prisonnier à Hanau, en 1813, à l'âge de vingt et un ans et il peut observer en Saxe l'état de l'agriculture. Libéré, il revient dans sa famille à Germigny-l'Exempt où son père est notaire, et se charge d'exploiter le domaine de la famille, puis, en 1820, il prend à son compte la ferme des Bourgoins près de La Guerche : il connaît une agriculture plus perfectionnée, il a des moyens financiers, il aime son métier, il lit Mathieu de Dombasle, et correspond même avec lui : il est donc bien préparé à adopter les principes nouveaux. Il va assainir ses terres,

(suite de la note 44)
à Brain près Decize. Ils prennent la question agricole au sérieux et nous les verrons présenter des bêtes aux concours. Il en est de même pour les nombreux maîtres de forges du Cher, de l'Allier et du nord de la Nièvre.

45. Également le perfectionnement des outils agricoles, rendu possible par les progrès de la fonderie : aussi construit-on, sur le modèle anglais, des batteuses (ainsi à La Pique), des rouleaux, des herses, etc. ; en 1836, Salomon, de Remilly, qui juge les charrues de Roville trop lourdes, en fait fabriquer de plus légères à La Pique et à Imphy.

46. DELAFOND souligne l'évolution (*op. cit.*, p. 39) : « C'est surtout à partir de 1830, époque où de nouvelles et nombreuses routes départementales furent ouvertes et où les chemins de grandes communications beaucoup mieux entretenus permirent de faciles transports et établirent de nouveaux et nombreux débouchés dans les communes, dans des cantons même où jamais aucun étranger n'avait osé aborder pour acheter les produits du sol, que les améliorations agricoles furent surprenantes. »

47. On trouvera dans DELAFOND (*op. cit.*) les noms des meilleurs agriculteurs des différents cantons ; certains — comme les Massin, les Ponceau, les Cornu, les Adam — mériteraient des monographies.

48. Sur Louis Massé, *cf.* DECHAMBRE, *Quarante ans d'histoire de la race charolaise, l'œuvre de Louis Massé, 1792-1863*, Alençon, 1935 (brochure de 10 pages publiée à l'occasion du centenaire du comice de La Guerche, fondé par Louis Massé, d'après les papiers de la famille).

défricher, créer des prairies naturelles et artificielles pour les peupler de cette race charolaise dont on parle en Nivernais comme la meilleure et la mieux adaptée au climat et au sol [49]. Avec ses voisins, les fermiers Chamard et Philippe, il parcourt les foires de la Nièvre pour se faire une opinion et, en 1825, ils achètent en commun un taureau et plusieurs génisses chez Paignon, à la ferme de l'Isle à Mars-sur-Allier. Ces bêtes seront la souche de vacheries très réputées qui feront leur fortune, car Massé était, dit-on, véritablement doué pour choisir des reproducteurs irréprochables. En 1833, il s'établit dans le domaine de Martoux où il crée une vacherie qui fournit bientôt toute la région. En 1834, il organise le comice agricole de La Guerche qui s'étend aux cantons de Nérondes et de Sancoins. Toutes les améliorations du sol par drainage, irrigation, chaulage sont apportées à cette ferme et dans les concours locaux et nationaux, il obtient souvent des prix. C'est à la suite d'une visite à l'élevage Louis Massé que Bourgoing lança sa prédiction en faveur de la race charolaise. En 1841 il fut — comme Antoine Mathieu — décoré de la Légion d'honneur. Il avait su énergiquement défendre ses idées et avait même conquis à la cause du charolais un inspecteur général de l'agriculture, Royer ; c'est le type même des pionniers d'un « élevage progressif » [50] que vont défendre les comices agricoles [51].

Dès cette époque pour ces éleveurs, le type du bovin de race charolaise qu'on cherche à obtenir peut être caractérisé par :

— une robe blanche ou froment clair sans tache et des téguments uniformément roses ;

— une tête relativement petite, courte, à front large, plat ou légèrement concave, à chignon rectiligne, à chanfrein droit et court, à cornes rondes, blanches, allongées au-dessus d'oreilles moyennes, minces et peu garnies de poil ;

— des yeux grands, saillants, des joues fortes et un mufle large qui donnent à l'animal un air doux et paisible.

Le corps cylindrique apparaît puissant et bien équilibré avec :

— une encolure courte peu chargée de fanon ;

— une poitrine profonde avec côtes rondes fondues avec l'épaule ;

— un dos horizontal et très musclé avec reins très larges et épais ;

— des hanches légèrement effacées, mais très larges ainsi que la croupe ; dans l'ensemble du corps des masses musculaires bien placées et bien proportionnées qui se complètent par une culotte rebondie et très descendue et une ligne de dessous parallèle à celle du dos ; en somme une masse importante de viande de première qualité.

Les autres caractères sont :

— une queue sans saillie prononcée, effilée et terminée par une touffe de crins fins ;

49. L'agriculture était si routinière dans cette vallée de Germigny qu'en 1818 une médaille d'argent fut accordée par la Société d'agriculture du Cher à un agriculteur qui avait semé du trèfle. Il est vrai que les étangs rendaient cette région très malsaine.

50. Il continuera à pratiquer la sélection des charolais jusqu'à sa mort en 1863 ; mais la mort de son fils, quatre ans plus tard, provoqua la vente de ses célèbres écuries.

51. On ne saurait omettre le rôle, fort mal connu encore des grands propriétaires légitimistes, fort nombreux en Nivernais, qui sont revenus après 1830 en province et exploitent souvent personnellement leur domaine ; ils se retrouveront dans les comices, échangeront leurs idées, leurs expériences, et ils seront prêts à tenter de moderniser leurs exploitations ; les comices leur offraient, il est vrai, un moyen d'influence politique (*infra*, p. 77).

— des membres courts et bien d'aplomb sans excès de finesse ;
— une peau d'épaisseur moyenne, claire, sans taches, très souple et par-dessus tout : un air de grande douceur et de force tranquille.

Enfin, la précocité recherchée devait permettre de faire des élèves d'un an pouvant peser de 350 à 500 kilogrammes, des châtrons de 600 kilogrammes à dix-huit mois et des animaux gras de 850 à 1 200 kilogrammes à trois et quatre ans.

La grande querelle des races

Le préfet Badouix réussit, en 1839, à créer une Société d'agriculture et des comices agricoles : grâce au *Journal d'agriculture* rédigé par la Société, nous avons une idée assez nette des difficultés rencontrées par les pionniers [52]. Les premiers comices nommèrent en 1839 des commissaires chargés de visiter les principaux domaines de chaque canton. Les rapports de ces commissaires sont en quelque sorte le « procès-verbal » de l'état de l'agriculture dans la Nièvre en 1839-1840. Ainsi dans le canton de Pouilly le domaine de Grangier de La Marinière est composé de 100 hectares de terres labourables et de 4 hectares de prés ; il semblait depuis longtemps improductif ; mais Grangier, grâce au système nouveau d'agriculture secondé par un capital suffisant, « a, par les défrichements, les irrigations, les assainissements, le marnage des terres, la culture des plantes artificielles et par suite l'augmentation du bétail et une plus grande masse d'engrais », réussi à mettre à l'essai un assolement sur six années où l'on trouve : 1re année : pommes de terre fumées et labourées avant l'hiver ; 2e année : avoine, *raygrass* et *simothy* ; 3e année : *ray-grass* fauché ; 4e année : pacage et fumure s'il est besoin ; 5e année : seigle ; 6e année : vesces, avoine ou lentilles. De même, dans le canton de La Charité, le domaine de Choumery à La Marche comprend 73 hectares dont 25 hectares en froment, 3 en orge, 10 en vesces, 6 en légumes, 23 en luzernes et 4 en sainfoin, soit 44 hectares en prairies artificielles. La commission déclare que Choumery « a réussi à pourvoir à la nourriture de nombreux animaux de toutes espèces, qu'il cultive habituellement sur une vaste étendue les plantes sarclées, système préconisé par M. de Dombasle, un des hommes qui ont concouru à faire faire de rapides progrès à l'agriculture, et qu'il faut également faire usage des instruments nouveaux : charrue Dombasle, extirpateur, machine à battre... ». On pourrait multiplier les exemples de grands domaines où les propriétaires présents ont compris la valeur de l'agriculture nouvelle, mais il restait à convertir la masse des petits métayers tenus par des baux prescrivant l'assolement triennal et les petits cultivateurs que la « vaine pâture » — source principale de nourriture pour le gros bétail pendant

52. Le 16 juin 1839, le préfet déclare : « Notre département, il faut en convenir, est resté jusqu'à présent en arrière de beaucoup d'autres, mais l'esprit d'isolement et de résistance qu'on y trouvait s'est déjà considérablement affaibli, d'importantes améliorations s'y sont introduites et l'ouverture de nombreuses voies de communications qu'on doit à la sollicitude du Conseil général, achève de fournir les moyens de porter l'agriculture locale à sa plus grande prospérité, toutefois cet avantage ne serait obtenu que par une longue suite d'années si le zèle des propriétaires éclairés ne l'activait par la réunion de leurs efforts, de leurs conseils, de leurs exemples, si une utile émulation ne venait aiguillonner l'indifférence ou l'inertie des cultivateurs pratiques » (*Journal d'agriculture de la Nièvre*, 1840, p. 2).

cinq mois — empêche de profiter des nouvelles méthodes et d'améliorer leur cheptel [53] : pour eux la règle est de cultiver sept dixièmes de la propriété en grands et petits blés produisant 8,10 hl à l'hectare pour les grands blés et 10,80 hl pour les petits blés ; les trois dixièmes restants ne se cultivent que tous les trois ans.

Mais si un effort remarquable est fait en agriculture proprement dite pour développer l'approvisionnement en fourrage, l'éducation du bétail semble bien rester sensiblement en retard : on n'est pas encore arrivé à la conception de bêtes élevées pour la viande ; le bœuf gras a six ou sept ans, la vache grasse guère moins, quant au taureau, on ne se soucie pas beaucoup de la race : celui qui reçoit le prix à Cosne est un métis anglo-charolais. L'on peut s'étonner d'ailleurs que pendant les premières années, de 1839 à 1842, aucun des grands éleveurs réputés de charolais ne présente de bêtes dans les concours, ce qui laisse le champ libre aux nouveaux éleveurs séduits par les réussites des premières générations des métis Durham. Il faudra que le *Journal d'agriculture* popularise le portrait de la « bête à viande » pour que les véritables amateurs fassent un choix. Ainsi le comte de Bouillé qui avait été séduit par les premiers métis de Brière d'Azy monta une écurie de Durham dès 1830, mais dès la troisième génération, il subit de graves mécomptes [54], et en 1845 son fils Charles [55] liquida définitivement ses Durham et les remplaça par des charolais provenant des écuries de Massé. Le cas de Bouillé n'est pas isolé ; mais en fait, seuls quelques riches propriétaires et fermiers affirment une préférence marquée pour l'une ou l'autre race et font tous leurs efforts pour défendre leurs écuries. Pour les Durham

53. En 1841, de Lamotte, vice-président du Comice agricole de Cosne parlant de convertir la petite culture à profiter des nouvelles méthodes en supprimant l'assolement triennal, conséquence de la vaine pâture, déclare : « Les pauvres animaux qui forment les cheptels de nos fermes ou des petits propriétaires, n'ont donc alors pour soutenir leur chétive existence que le peu d'herbe qui a cru plus ou moins claire et aux dépens des récoltes dans les éteules ou chaumes des grands et petits blés. Mais ces ressources sont reconnues tellement insuffisantes que pour ne pas voir mourir de faim leurs bêtes à cornes, les femmes des petits propriétaires sont obligées d'aller tous les jours plusieurs fois et à grandes peines chercher des faix d'herbe qu'elles arrachent dans les grains. Reste donc celles des domaines. Là encore où il faudrait un nombreux bétail pour fournir des fumiers, il ne se trouve outre les bêtes de travail que deux ou trois vaches pour les besoins de la maison. Comme celles des petits propriétaires, elles sont conduites au champ et reçoivent à l'écurie pour complément de leur nourriture quelque peu de luzerne coupée sur un petit carré de terrain rapproché des bâtiments » (*Journal d'agriculture*, 1841, Comice de Donzy, p. 276).

54. En effet, il semble que les métis Durham-charolais des premiers et seconds croisements soient très supérieurs aux produits des 3e et 4e croisements. Ainsi que le conte le marquis de Dampierre, « émerveillés d'abord par la finesse et de la précocité des métis, les éleveurs firent des croisements à outrance, mais ils virent bientôt avec étonnement qu'ils obtenaient des produits petits, inégaux, très légers dont généralement un seul bon pour 6 à 8 médiocres. Qui plus est, la couleur blanche dont les Nivernais étaient si jaloux commençait à s'altérer, malgré le choix de Durham blancs, à devenir plus jaune, à se tacher diversement et même, chose curieuse, le croisement de ces deux races l'une et l'autre à muqueuses dépigmentées, donnait souvent des taches noires sur les muqueuses, particulièrement à la marge de l'anus et sur les bourses des taureaux ; enfin, observation capitale, les produits étaient beaucoup trop exigeants. On renonça au croisement continu et l'on s'en trouva bien » (cité par Damas d'Anlezy, *op. cit.*, p. 36). Delafond fait la même remarque sur la dégénérescence des produits des 3e et 4e croisements alors que les premiers métis sont « d'une excellente conformation, souvent bons laitiers, et d'une grande précocité » (*op. cit.*, pp. 181-182).

55. Ce fut lui qui demanda en 1863 la création du *herd-book* charolais.

se déclarent, par exemple, Brière d'Azy, Tiersonnier, le comte de Bouillé, Salomon et pour les charolais, Louis Massé, les Mathieu, Boucher. Tous, il est vrai, se retrouvent réunis pour combattre les projets de loi supprimant le droit de 55 F par tête de bétail importé [56]. Le 7 décembre 1839, la Chambre consultative d'agriculture de Nevers (en présence du préfet) s'oppose formellement à toute concession ; le député Manuel est chargé de faire un rapport à la Chambre des députés démontrant que les marchés de Sceaux et de Poissy sont chaque semaine excédentaires de 800 à 900 bœufs [57]. « Le mal n'est point dans le haut prix de la marchandise, déclare Manuel, car les bénéfices prélevés par les producteurs sont généralement assez restreints et soumis quelquefois même aux chances les plus défavorables ; c'est dans l'exagération du tarif des droits d'entrée à Paris et dans le mode de les percevoir par tête qu'on le trouve ; c'est surtout dans les conditions d'existence de la boucherie de Paris, là où se font les bénéfices exagérés qui élèvent si haut les prix pour les consommateurs. » La question sera d'ailleurs reprise par la Société d'agriculture de la Nièvre en 1840, 1841 et 1842 [58] et chaque fois on dénonçait le monopole des bouchers de Paris : « A ce moment de disette, déclare Bourgoing en 1842, des bestiaux ne trouvent pas d'acheteurs sur les marchés de Sceaux et de Poissy parce que le monopole des bouchers leur permet de régner en maîtres sur ces marchés où ils opèrent à leur gré la hausse et la baisse. » [59] Finalement la Chambre ne toucha pas à la loi de 1822, à la grande satisfaction des éleveurs [60].

56. Dès 1839, Horace Say avait demandé au Conseil général de Paris de soutenir un projet de loi remplaçant le droit fixe de 55 francs par un droit de 7 centimes par kilogramme ; tous les libéraux réclamaient la révision du tarif de 1822.

57. *Cf. Discours prononcé par M. Manuel... dans la discussion sur les pétitions relatives aux droits sur les bestiaux* (séance du 16 mars 1840).

58. Avril, secrétaire de la Société d'agriculture, grand partisan du libre-échange, démontrait dans le *Journal d'agriculture* que la taxe était une prime aux paresseux et empêchait tout effort d'adaptation. De même le manufacturier de fayence Bonneau-Lestang critiquait vigoureusement les opinions des éleveurs protectionnistes, soutenant que le nombre de vaches dans la Nièvre a diminué à cause du monopole (*cf. Opinion de M. Bonneau-Lestang, sur la question de l'introduction des bestiaux étrangers dans ses rapports avec l'économie agricole du département de la Nièvre,* 1840, 26 p.) ; il reprit ses thèses en 1841, dans onze articles de *l'Association,* où il démontre que l'élevage a eu pour effet de diminuer les cultures céréalières.

59. « La corporation des bouchers est en sa qualité de corporation une petite aristocratie, et elle a eu le sort de toutes les aristocraties du monde, elle a dégénéré en oligarchie, en sorte que le véritable et réel commerce de la boucherie est aujourd'hui entre les mains d'un petit nombre de membres de la corporation. La plupart des bouchers qui viennent à s'établir, forcés d'acheter leur étal à un prix assez élevé, puisqu'un étal s'achète comme une étude de notaire ou d'avoué, ne conservent pas un fonds de roulement suffisant pour faire directement les achats nécessaires à leur commerce ; force leur est donc d'avoir recours à leurs confrères plus riches, de qui ils tiennent leur viande de seconde main : c'est ce qu'on appelle vendre à la cheville. Quant à leurs riches confrères, forts de la limitation de leur nombre, ils règnent en maîtres sur les marchés de Sceaux et Poissy » (*Journal d'agriculture,* mars 1842, p. 52). D'après lui, le bénéfice d'un boucher représente 16 % du capital avancé pour une semaine : dans une année le capital serait placé à 800 % ! Pour un bœuf de 350 kilogrammes, le boucher avance 429 F (à 0,55 le 1/2 kg) il en retire 507 F, en revendant la viande à 0,625, le suif, le cuir et les abats : le bénéfice sera de 78,50 F.

60. Un éleveur de Billy, Charles Boucher, rapporta le 4 janvier 1841 la question de la taxe sur le bétail étranger devant la Chambre consultative de Nevers ; or, les conclusions de son rapport sont très intéressantes : s'en prenant aux économistes libre-échangistes qui prétendent penser aux classes pauvres, il les prie de réclamer avec les éleveurs nivernais : l'abolition de l'impôt sur le sel, l'amélioration des chemins vicinaux pour que les transports soient plus

La question des races se posa de façon inattendue à la Société centrale d'agriculture et devint vite très aiguë. Le 6 décembre 1840, le préfet annonça que le ministère de l'Agriculture venait d'attribuer 2 100 francs au département pour l'amélioration de la race bovine. La première proposition fut d'acheter un étalon et deux vaches écossaises, « race laitière prenant facilement l'engrais ». Ces bêtes seraient confiées à un agriculteur « qui emploierait les produits au profit de tous ». Mais le rapporteur, Adolphe de Bourgoing [61], déclara que la méthode n'était pas valable parce que trop lente ; les produits de deux vaches, même multipliés sans accident, ne peuvent peupler une région ; surtout qu'il s'agit d'une race mal connue, aux exigences peu en rapport avec le climat, les habitudes de nourriture et de soins, avec le sol surtout ; bref, l'idée ne valait que pour une expérience dans une ferme modèle. Il fallait au contraire s'appliquer à améliorer une race indigène déjà adaptée, bien connue de tous et sur laquelle des expériences ont déjà été faites. Et de proposer d'accorder des primes aux meilleurs animaux de la race bovine qui réunirait les conditions les plus favorables à l'amélioration de l'espèce. Un concours d'étalons serait établi dans chaque comice le jour de la fête agricole ; les étalons agréés recevraient une prime à condition que leur propriétaire accepte la monte gratuite d'un nombre déterminé (vingt en principe) des meilleures vaches des environs dont les produits seraient destinés à être élevés. Les meilleures vaches portières pourraient aussi être primées. La motion de Bourgoing est adoptée, mais deux mois plus tard, Salomon, régisseur à La Boue près Fours [62] et Pinet, éleveur à Curty (près Imphy), s'efforcent de faire rapporter la décision et acheter des étalons Durham pour créer une race de métis ; la question est ajournée ; le 24 avril 1841, Boucher, éleveur de Billy-Chevannes, défend devant la société la race charolaise pure qui a « subi l'épreuve si difficile lors de son admission parmi nous » ; malheureusement le préfet fait comprendre que le gouvernement, par la voix de ses inspecteurs généraux de l'agriculture Yvart et Lefebvre de Saintemarie, a des préférences pour la race Durham et une majorité se prononce docilement pour l'achat d'étalons Durham. Le 22 mai, le préfet annonce que la subvention

(*suite de la note 60*)
faciles et moins coûteux, des facilités de crédit à l'agriculture, un allégement de l'impôt foncier compensé par une augmentation sur les objets de luxe, une loi sur l'utilisation des cours d'eau pour faciliter l'irrigation, une aide financière pour la mise en valeur de 7 millions d'hectares incultes ou marécageux en France (1/7 du sol).

61. Sur Adolphe de Bourgoing, qui en 1842 prit la direction du *Journal d'Agriculture*, *cf. infra*, p. 189.

62. Salomon était le fermier du banquier Seillère à La Boue, à Rémilly. Partisan d'une agriculture progressive, il avait un bail très intéressant qu'il détaille dans une lettre au préfet (8 février 1836) : le propriétaire lui avance 30 000 F pour exécuter les travaux d'adaptation nécessaires. Au début le fermage est faible et doit s'élever progressivement jusqu'à 4 % de la valeur immobilière de la ferme. Le fermier participe dans une proportion déterminée à l'augmentation de valeur de la propriété. Il énumère les améliorations qu'il entreprend : 130 hectares de prés avec ceux créés doivent être arrosés par les divers moyens : inondations, canaux d'irrigation, pièces d'eau ; il nourrit le bétail à l'étable, car les prés pâturés ne rendaient guère que 2 000 livres de foin à l'hectare, aussi « cet hyver j'envoie à Paris 20 bœufs gras ; si je réussis, je pourrai dans un an ou deux envoyer des convois importants » ; il a établi un bon assolement : 1re année pommes de terre fumées, 2e année avoine avec trèfle, 3e année trèfle, 4e année blé, 5e et 6e années avec fumure : moitié fourrages verts (vesces) moitié plantes oléagineuses, racines et maïs ; enfin, il a créé une comptabilité régulière avec inventaire en mai : on saisit ici sur le vif les modalités de la transformation.

a été portée à 4 500 F et Ladrey, maître de forges à Cigogne et agriculteur à La Fermeté, est chargé d'acheter, à la vente d'Alfort, des taureaux Durham ; ils seront amenés chez les agriculteurs qui s'engageront à respecter un cahier des charges que rédigent Pinet et Andrieux, propriétaires à Magny-Cours. On achète donc trois taureaux pour 4 143 F frais compris. Ils sont placés : Néron (payé 1 715 F) chez Tiersonnier à Vary près Langeron, Dédatus (payé 1 345 F) chez Meillard-Boigues à Soulangy, puis chez Ladrey à La Fermeté, et enfin Ravensworth (payé 1 032 F) chez le marquis de Raigecourt près de Moulins-Engilbert [63]. Grâce à l'obstination de Salomon et à l'appui du préfet, les partisans de la race charolaise pure avaient perdu la première partie. Ils devaient perdre encore la seconde à propos de l'organisation de la ferme modèle, dont Salomon réussit à se faire nommer directeur.

Bourgoing avait suggéré la création, pour la propagation et l'amélioration d'un véritable haras des vaches et taureaux des quatre races en présence : charolaise, morvandelle, Durham et normande, ce qui, après quelques générations, permettrait d'asseoir un jugement. Salomon répondit en affirmant ironiquement que M. de Bourgoing avait raison, mais qu'il n'était pas possible de parler de ferme modèle sans parler de céréales et d'équilibre de l'exploitation, car la ferme modèle achetée par des actionnaires devait être administrée de façon à ne pas causer de pertes aux fondateurs ; pour commencer on ne devrait acheter que le bétail nécessaire aux cultures et quelques vaches laitières, plus tard seulement on se procurerait des bêtes de choix : de fait, dès juin 1843, la ferme modèle de Poussery reçut de l'État un dépôt de deux taureaux et vingt vaches Durham [64].

Cette fois la question Durham ou charolais était nettement posée. Les partisans de l'une et l'autre race devaient s'affronter dans le *Journal d'agriculture*

63. L'inspecteur général Royer signale, en 1844, que les étalons achetés en 1841 à Alfort ont beaucoup déçu : deux se sont trouvés improductifs, l'un par excès d'ardeur, l'autre par le défaut contraire ; Néron a blessé ou tué plusieurs personnes. Bref, pour Royer, Alfort « a manqué à son devoir ; il n'aurait pas dû livrer de tels animaux » (*Journal d'agriculture*, 1844, p. 142).

64. D'après le rapport de Salomon, la ferme modèle n'avait pas seulement pour objet le perfectionnement de la culture mais aussi le perfectionnement des races : d'une part elle devra introduire le principe de la stabulation, d'autre part elle devra propager l'élève des animaux-étalons et dépôts d'étalons en diverses localités. Bourgoing déclare aussitôt : « Dans l'établissement que vous voulez former il ne faut pas que l'élève des bestiaux soit un objet purement secondaire. Vous ne pouvez rendre de service plus éminent au pays que de créer pour la propagation et l'amélioration des races un haras composé de quatre races distinctes de vaches et taureaux étalons :

1° Vaches et taureau de pure race anglaise Durham qui s'engraissent jeunes et que l'on peut apprécier par-dessus toutes les autres ;

2° Vaches et taureau de pure race charolaise, race en faveur dans ce moment et qui prend facilement la graisse, propre à l'élève et au travail ;

3° Vaches et taureau de pure race du Morvan, animaux précieux, énergiques, robustes, infatigables au travail, race indigène propre à toute acclimatation, race qu'il faudrait conserver pure... ;

4° Vaches et taureau de pure race normande ou bretonne pour introduire la race laitière qui manque à notre pays...

L'établissement central pourrait par la suite envoyer des étalons de ces diverses races en station chez des propriétaires ; on aurait soin d'approprier ces étalons aux besoins de chaque localité... Les résultats d'un tel établissement seraient immédiats et fructueux, les produits des haras sont mobiles, ils parcourent le pays » (*Journal d'agriculture*, 1842, p. 79).

du département de la Nièvre. Allaient entrer dans la bataille non seulement les inspecteurs généraux de l'agriculture, mais aussi des professeurs d'Alfort et des éleveurs nivernais (sauf les Mathieu). Toutes les occasions pour engager le fer sont bonnes. Ainsi en mars 1842, on signale « qu'une bande de 26 bœufs nivernais a été vendue au marché de Poissy par M. Guillerand, fermier de M. Marandat, propriétaire à Olivaux » et les bouchers n'ont pas hésité à les payer 1,30 F le kg, bien que le cours fût de 1 F à 1,22 F : « ces bœufs avaient été nourris à l'étable pendant trois mois et demi avec de la vesce et des betteraves ». Et le commentaire par Bourgoing montre bien que les légitimistes ne manquaient aucune occasion de critiquer le gouvernement : « Il est fâcheux que l'administration qui se préoccupe si vivement de cette branche d'industrie et qui veut absolument faire quelque chose pour multiplier la viande de boucherie en France, n'ait pas compris qu'en honorant et récompensant publiquement de tels faits, ils deviendraient beaucoup plus communs et qu'elle rendrait ainsi un service beaucoup moins contestable au pays que par l'abaissement des tarifs sur le bétail étranger... Puisse le gouvernement prendre cet avis en considération aussi bien que le fait suivant qui répond mieux que nos phrases à la prétendue dégénescence et à la diminution de poids de nos races indigènes. »

Le samedi 10 décembre, toute la population de Nevers avait visité à l'auberge de M. Letélu un bœuf de race charolaise du poids de 1 340 kg de poids vif, ce qui suppose environ 892 kg de chair nette, « engraissé par Simon de Lacoudraye, commune de Lys et vendu à M. Forêt, boucher à Lyon ».

Les articles techniques se multiplient sur les différentes formes d'élevage. Pour certains, l'engraissement à l'étable est plus avantageux, et l'on reproduit les arguments de Mathieu de Dombasle : « Les herbages et prés d'embauche sont une espèce de monstruosité agricole, car presque partout où ce système est employé les terres arables sont d'un médiocre rapport ; il faut donc faucher tous les herbages pour les utiliser en vert à l'étable, ce qui produit du fumier. » Un certain Victor de Clamecy reprend le même thème [65] : « Point d'agriculture sans fumier, point de fumier sans bestiaux, point de bestiaux sans soins et nourriture, occupez-vous de la culture de vos terres, mais avant tout du soin des bestiaux, c'est le point capital, la nourriture à l'étable est la perfection de l'agriculture, abstenez-vous du pacage dans les bois, toujours mauvais, lors même qu'il n'est pas dangereux... »

Les mérites de la race Durham sont présentés par Moll, professeur d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers, qui apporte une idée alors toute nouvelle : le bœuf cessant de devenir animal de trait doit devenir producteur de viande en trois ou quatre ans. Remplacé par le cheval, le bœuf de sept ou huit ans engraissé pour la boucherie serait une erreur pour un éleveur. Le bœuf de trente mois, de trois ou quatre ans au plus, doit être engraissé : « Comme à cet âge nos races prennent mal la graisse, il vaut donc mieux choisir le Durham que les Anglais ont créé », ajoute-t-il, mais il reconnaît que le climat du nord et du sud-ouest convient peu à la race pure « dont l'introduction présentera moins de chance de réussite que le croisement de mâles anglais avec des femelles indigènes. » [66]

65. *Journal d'agriculture,* 1842, p. 203.
66. *Ibid.,* p. 215 et suiv.

Aussitôt les partisans du charolais de protester : Barbier, agriculteur au Vieux-Moulin [67], décrit les efforts d'un voisin pour améliorer son bétail grâce à un taureau charolais bien choisi, et par des soins réguliers et une bonne nourriture ; en utilisant un taureau Durham, les résultats n'auraient pu être les mêmes, car une espèce importée doit d'abord s'adapter au sol : « Je crois que l'importation de la race Durham n'est point un grand avantage pour notre pays qui possède une race à lui, peu de provinces en France sont pourvues d'une aussi bonne espèce qui convienne sous autant de rapports que la nôtre, rendons grâce aux premiers importateurs de la race charolaise... espèce qui réunit aux formes et aux qualités propres à la boucherie, toutes celles qui la rendent également propre au travail et l'élève. Je ne vous parle ainsi qu'après avoir essayé et être revenu par conviction à l'espèce charolaise. »

Et de conclure : « La race que possède le pays est belle et bonne, elle s'améliorera sans le secours d'aucun sang étranger, nous sommes à la veille de posséder une espèce pure, si déjà nous ne la possédons ; nos bœufs occupent une bonne place sur les marchés de Sceaux et de Poissy... Ne nous arrêtons pas pour cela, mais laissons faire au temps et à la bonne culture... »

A son tour l'inspecteur général de l'agriculture Royer constate, après la vente des taureaux Durham à l'école d'Alfort, qu'un comice agricole a payé 2 500 F un Durham alors que par préjugé les éleveurs négligent les animaux blancs. Il fait aux Durham le reproche d'accumuler du suif [68] ; les vaches Durham extrêmement grasses ne témoignent pas en faveur de cette race, car pour les amener à cet état, il a fallu environ 20 kilogrammes de nourriture pour un kilogramme vif, or nos éleveurs font 17 kilogrammes pour un kilogramme de viande — point très important, quand il y a, comme précisément, en 1842, disette de fourrage [69].

Le comte de Moncorps, président de la Société d'agriculture de la Nièvre, qui voudrait donner au débat le ton d'une polémique toute bienveillante, publie une très longue lettre de Chamard, éleveur à Germigny-l'Exempt, en faveur des métis. D'après ce dernier, Tachard avait acheté le seul taureau et les deux vaches Durham que Hunt cédait en quittant la ferme de Valotte, et il obtint des bêtes dont le type s'altéra ; mais les croisements avec des vaches charolaises lui réussirent ; « ces métis furent presque tous vendus à Paris dans un état de graisse qui ne laissait rien à désirer ». Et Chamard de conter par le menu ses

67. *Ibid.*, p. 300.

68. Cette question du suif est assez curieuse, car elle est à double sens. Les Durham très grasses ont en moyenne 50 à 60 kilogrammes de « suif aux tripes » et souvent une épaisseur de graisse considérable sous la peau des hanches. Or ce suif est le bénéfice des bouchers qui ne payent que la viande des quatre quartiers, c'est-à-dire environ 60 à 64 % du poids vif. D'où une lutte sur la question de la limite d'engraissement : pour le boucher, la bête grasse doit avoir beaucoup de suif ; pour l'agriculteur, elle doit être grasse assez pour que la graisse infiltre la viande sans plus. Ainsi s'explique la critique de Royer qui toujours pose la question du prix de revient (*Journal d'agriculture*, 1842, p. 311 et suiv.).

69. Précisons les résultats d'une découpe d'une vache Durham de la vacherie royale de Poussery : pour 1 410 livres de poids, on trouve 893 livres de viande de boucherie (64 %), 119 livres de suif aux tripes, 140 livres de ventrée, 40 livres de cœur, poumons et foie, 60 livres de sang, 65 livres de peau, etc.

expériences : il avait loué lui-même à Tachard son taureau Durham et obtenu parmi les veaux, six taures remarquables, qui à trente et un mois auraient pu peser 550 kilogrammes, mais il les accoupla à deux ans avec un taureau charolais d'un an, ce qui lui donna plusieurs femelles qui, à un an et demi, « sont belles et plusieurs remarquables par la petitesse de la tête et des jambes » ; pour leur deuxième veau, ces mêmes taures seront accouplées avec un charolais d'un an : « Je regarde le type anglais Durham amélioré pour l'engraissement, comme nécessaire à l'amélioration rapide de nos races ; mes métis, produits de mes premières vaches avec un taureau charolais pur sang me paraissant plus satisfaisants que les premiers. » La Société d'agriculture, fort divisée, déclare prudemment qu'elle « encouragera et provoquera des expériences, enregistrera les résultats et ne rejettera rien sans examen ». Le président, M. de Moncorps, posera la question avec clarté : « Avons-nous intérêt à populariser chez nous ces races étrangères et à grever le budget déjà si mince de l'agriculture pour continuer l'importation, méthode fort coûteuse et qui ne semble ni la plus prompte ni la plus sûre ? » [70] L'on n'hésite plus à entrer dans le détail technique : à la fin de 1842, le *Journal d'agriculture* publie une étude très détaillée de Chamard sur l'amélioration de la race bovine destinée à la boucherie ; tous les caractères de la bête de boucherie idéale y sont minutieusement expliqués : tête, cou, collier. dos, garrot, reins, poitrail, côtes, flancs, ventre, croupe, queue, épaules, fesses et cuisses, tissu cellulaire, peau, poil, robe, rien n'est négligé [71].

Les défenseurs du charolais publient une spirituelle charge de Bonvallet, éleveur à Pellegru dans l'Indre, contre les Durham, ce qui réjouit les Nivernais : « J'ai vu à Alfort des Durham aussi larges que hautes, couchées mollement sur une épaisse litière, leur chambre est éblouissante de blancheur, le dallage est lavé trois fois par jour dans les chaleurs et des domestiques attentifs leur distribuent une nourriture abondante et substantielle... Je crois donc à la Durham... d'Alfort. »

Il est très sceptique quant à la fécondité de la race : « J'ai bien entendu dire à quelques mauvaises langues qu'il fallait faire recommencer le saut un nombre incroyable de fois avant d'obtenir un résultat, qu'il fallait trois vaches Durham pour nourrir un veau... »

Dans ces conditions, que deviendrait une Durham au régime d'une berrichonne et une berrichonne au régime d'une Durham ? Bref, « si j'avais la patience, la vertu et surtout l'argent à dépenser qu'avait Backwell, je voudrais en trente ans faire avec des berrichons et des berrichonnes autant de Durham qu'on voudrait » [72].

L'inspecteur général de l'agriculture Royer reprend le même thème en polémiquant contre Yvart, inspecteur des bergeries royales et des écoles vétérinaires et importateur de Durham depuis 1837 ; Royer demande que l'administration fasse honnêtement, dans ses établissements d'Alfort et du Pin, un essai d'amélioration des races indigènes avec les reproducteurs les plus parfaits, des

70. *Journal d'agriculture*, 1842, p. 390.

71. *Ibid.*, 1842, pp. 448-455. L'article vaudra à Chamard fils de devenir directeur de la vacherie Durham annexée à la ferme-école de Poussery.

72. *Ibid.*, 1843, p. 30.

races du Charolais et du Quercy par exemple, en les traitant convenablement comme les Durham [73].

Les discussions entre éleveurs deviendront très vives au long de 1843. Charles Boucher, de Dumphlun, près Billy, réplique à Chamard, et non sans humour lui demande : si le taureau Durham était si parfait, pourquoi a-t-il fait saillir ses taures dès le premier veau par un taureau charolais d'un an ? Pourquoi se propose-t-il de faire de même pour la seconde génération au lieu d'utiliser son remarquable durham... [74] ? La réponse de Chamard n'est pas très amène de ton : « Je m'étonne que vous, Monsieur, qui faites un éloge si pompeux de ma vacherie, qui n'est peut-être pas trop au-dessous du mérite que vous lui accordez, ne compreniez pas qu'il ne faille que très peu de sang anglais pour rendre ses productions presque parfaites et que vous manifestiez avec une sorte d'emportement la surprise que vous éprouvez à voir réintégrer du sang charolais chez mes métis du premier croisement... ; il y a près de quarante ans que je possède cette race (charolaise) et que je fais des efforts pour l'améliorer ; je la trouve bonne, très bonne même !... tout en cherchant à me créer une sous-race métisse anglaise, mon intention est de conserver à part la race charolaise dans toute sa pureté. » [75]

Adolphe de Bourgoing prend position à son tour contre l'importation des Durham, et cite Mathieu de Dombasle : le meilleur moyen pour améliorer une race chétive, est de lui consacrer plus de soins et une nourriture plus abondante et de meilleure qualité : « Nous pensons, déclare Bourgoing, que la race Durham pure ne peut convenir en Nivernais qu'à un très petit nombre de propriétaires ou fermiers riches, soigneux et intelligents, que les agriculteurs qui se trouvent dans de telles conditions n'ont pas besoin de la Société d'agriculture pour se procurer des étalons de choix de race étrangère ».

Aussi bien le comice de Cosne que préside Bourgoing donne-t-il au cours de sa fête agricole de Pouilly [76] tous ses prix, sauf un, à des éleveurs de charolais, et lance à nouveau le mot d'ordre : « Plus de prairies artificielles pour avoir plus de fumier, plus de récoltes, plus de bétail. » C'est le temps où tout un mouvement se développe en faveur de l'élevage : les journaux agricoles multiplient les articles techniques, 145 députés forment une conférence agricole qui se propose de rechercher les moyens d'aider l'agriculture, le ministre Cunin-Gridaine veut stimuler la production de bêtes de boucherie en instituant au concours de Poissy des primes qui leur seront exclusivement réservées [77] : l'élevage est devenu presque une question d'Etat [78].

73. *Ibid.*, 1843, p. 35 et suiv. Au passage, il souligne que tous ceux qui avaient prophétisé pour 1840 une pénurie de bétail gras si l'on ne recourait pas à l'étranger se sont trompés puisque 13 753 bœufs et 1 415 vaches ont été renvoyés « faute d'acheteurs à aucun prix ».

74. *Ibid.*, 1843, p. 90.

75. *Ibid.*, 1843, p. 156.

76. *Ibid.*, 1843, p. 207.

77. *Ibid.*, 1843, p. 252. Les bœufs seront classés en trois groupes : animaux de 4 ans au plus, animaux de 700 kg au moins quel que soit l'âge et animaux de moins de 700 kg. Des médailles d'or seront destinées aux agriculteurs ayant fait naître et élevé les bêtes primées.

78. A noter les protestations du Conseil général et des députés contre la suppression en 1842 de l'exemption de patente en faveur des herbagers. Elle avait été prononcée en faveur des laboureurs et cultivateurs vendant les bestiaux qu'ils ont élevés sur leurs terrains par

L'affirmation de l'élevage nivernais

1844 fut une année décisive pour l'élevage nivernais ; les comices agricoles tentèrent de faire de l'agriculture une organisation participant réellement à la vie politique du pays et le concours de Poissy fit repartir de plus belle la querelle Durham-charolais.

Tout d'abord Bourgoing réclame une nouvelle « organisation de l'agriculture » : au nom des 863 comices et sociétés d'agriculture de France, des 29 fermes-modèles et de plusieurs écoles de grande renommée comme Grignon il revendique le droit de parler en faveur des vingt-cinq millions de cultivateurs, qui font valoir un capital de 60 milliards de francs, produisant bon an mal an sept milliards de produits agricoles et cela avec un capital animal de trois milliards. Il voudrait un ministère de l'Agriculture [79] avec un conseil supérieur national de l'agriculture et, à l'échelle départementale, des chambres consultatives d'agriculture élues comme celles des Arts et manufactures ; les éleveurs y auraient donc leur place ; il n'y a aucun doute, les éleveurs nivernais prennent position contre le gouvernement et les légitimistes ne sont point étrangers à cet état d'esprit. Bourgoing déplore que l'école vétérinaire d'Alfort ne possède aucune vacherie à sa disposition, de sorte que les élèves ne reçoivent qu'une instruction théorique sur la médecine des bovins ; il faudrait créer à Alfort une exploitation où les bêtes bovines aient un rôle sérieux et où leur nombre permette à maîtres et élèves l'observation journalière des problèmes posés par « les bêtes au travail ou au repos, en santé ou en maladie, en gestation ou en parturition, en allaitement ou en adolescence » : on est très conscient, dès cette date, que l'amélioration de la formation des vétérinaires est un préalable à toute expansion de l'élevage [80].

Le concours de Poissy du 8 février 1844, qui attribue des primes d'État aux bestiaux gras, apporta en Nivernais de nouvelles raisons de discorde. Le parti des Durham triomphe de justesse et la Société d'agriculture se fait l'écho des mécontents. La première prime pour les animaux de quatre ans et plus a été donnée à Hervieu pour un bœuf Durham-nivernais de premier croisement, âgé de 45 mois et pesant 740 kg, et la seconde prime, à Massé pour un

(*suite de la note 78*)
l'article 29, § 2 de la loi du 1er brumaire an VII ; des arrêts du Conseil d'État du 2 janvier 1838, du 13 août 1840, et du 9 juin 1842 avaient réglé la question et étendu l'exemption à ceux qui achètent des bestiaux maigres pour les revendre après les avoir engraissés sur leurs pâturages, or pour les emboucheurs, la question était d'importance.

79. Bourgoing déplore que le ministère de l'Industrie et du Commerce administre l'agriculture avec un budget de 1 657 000 F sur 13 000 000 F affectés aux deux ministères et lorsqu'une question agricole comme celle des bestiaux, des lins, des laines ou du sucre se pose, ce sont les Chambres des arts et manufactures où l'agriculture n'est point représentée, qui étudient ces questions qu'elles ignorent ou qu'elles ont intérêt à combattre, il est donc naturel que des mécontentements se manifestent.

80. La question des vétérinaires intéressait fort les éleveurs ; le ministère avait le 25 juin 1836, rappelé que l'administration ne devait employer que des vétérinaires porteurs de brevets ou de diplômes des écoles vétérinaires, et le 10 juillet 1837 prescrit la publication de la liste des vétérinaires, de façon à limiter l'activité des charlatans et empiriques ; dans chaque département des bourses furent créées pour faciliter les études de vétérinaires, etc.

charolais « amélioré pur-sang » pesant 710 kg, mais âgé de 36 mois seulement. Les protestataires soulignent que ce charolais est beaucoup plus beau et mieux conformé que son concurrent ; sans doute, « le sternum est-il moins avancé, moins ouvert que chez le métis Durham de premier croisement », mais l'animal est le plus jeune de tous et « sans contredit le plus symétriquement bien conformé de tous les animaux du concours », or il y avait quelque 1 700 bêtes [81]. Un autre mécontent, fermier de La Varenne-Saint-Maur, déclare même : « Nous avons vu dans les embouches nivernaises des bœufs charolais bien supérieurs à tous les gros bœufs primés à Poissy. » Or le bœuf choisi comme bœuf gras, un grand normand bringé de haut cru était plus lourd que le lauréat de la deuxième série qui pesait 1 330 kg. Dans cette même série la deuxième prime fut accordée à M. Hervieu pour un Durham-charolais de premier croisement et pesant 1 040 kg ; dans la troisième série les deux premières primes ne furent pas attribuées, et la troisième fut donnée à un charolais de 690 kg. Les succès des Nivernais Massé et Hervieu furent très commentés et on fit reproche aux organisateurs d'avoir négligé toute publicité, d'avoir fait un examen à huis clos de sorte que le public n'avait pu voir que les bêtes primées « ornées de leurs bouffettes et lauriers ». On remarqua que le président du jury, Yvart [82], et son collègue Sainte-Marie (tous deux inspecteurs de l'Agriculture) étaient des défenseurs des Durham, chargés de faire pour l'État les importations de Durham en France, Barbier [83], de son côté, analysa tous les éléments qui faisaient la supériorité du bœuf de Massé affirmant : « La race d'origine charolaise est la première de toutes les races connues en France probablement et l'emporte même sur celle de Durham quant à la stature, la constitution, la rapidité des progrès ou, si l'on veut, au prix de la viande nette, toute répartition faite de ses qualités succulentes et alimentaires. »

A cet argument du prix de revient qui apparaît ainsi au premier plan s'en ajoute un autre : l'honneur fait au pays par ces éleveurs dont la renommée a passé nos frontières. « Louis Massé, écrit Barbier, en dix-huit ans, a pu balancer le succès de ses concurrents par des croisements judicieux *en dedans* tandis que les croisements *en dehors* qui ont perfectionné la Durham ont demandé presque un siècle et l'Angleterre viendra, soyez-en sûrs, chercher un jour des

81. *Journal d'agriculture*, 1844, p. 36.

82. Sans doute Yvart était-il partisan de l'importation des Durham, mais il ne mettait pas en doute que « l'amélioration en dedans par le choix judicieux des reproducteurs, joint à l'abondance constante du régime appliqués à quelques-unes de nos excellentes races ne fût un moyen certain, infaillible et très lucratif de parvenir au but... Mais l'impulsion nécessaire pour pousser les éleveurs dans cette voie résulterait bien plus certainement, plus promptement et plus efficacement d'une importation de bêtes étrangères parfaites, que d'une prédication en faveur des bêtes indigènes dont il serait assez difficile d'ailleurs de se procurer des individus irréprochables à exposer aux yeux du public et encore plus difficile d'en faire comprendre la supériorité pour exciter vivement en leur faveur la curiosité et de leur trouver un concours suffisant d'acheteurs dans une vente publique ». Ce propos explique qu'Yvart ait cessé d'être partisan des Durham dès 1846.

83. Barbier, propriétaire au Vieux-Moulin, près La Charité, est un défenseur obstiné du charolais et du perfectionnement de la race par le dedans, c'est-à-dire par la race elle-même ; il possède une station d'étalons, dont trois taureaux pur charolais (la monte de Massillon coûte 15 F, celle de Favon et Farfadet 5 F, le pourboire des valets est de 50 centimes). Polémiste à la plume facile, il rédige volontiers des rapports pour la Société d'agriculture.

taureaux dans plus d'une ferme nivernaise et berrichonne, comme elle nous emprunte des étalons normands et percherons. » L'on doit donc à ces hommes « qui élaborent une race destinée à n'avoir pas son égale dans le monde, la croix d'honneur destinée à leur servir d'emblème, car on ne doit pas oublier qu'à nos portes l'époux d'une grande reine ambitionne pour ses vaches et pour ses cochons les palmes du marché de Smithfield » [84].

L'opposition à l'importation des Durham se généralise notamment lors du congrès de la Société centrale d'agriculture [85] et *la Normandie agricole* s'attaque à son tour au croisement de la race du Cotentin avec les Durham. Mais la race Durham a pour elle les faveurs du gouvernement, on apprend que le ministre du Commerce et de l'Agriculture place en avril 1844 dans la ferme modèle de Poussery un troupeau de deux taureaux et douze vaches Durham qui formera une vacherie royale autonome sous la direction de Chamard fils ; les partisans de la race Durham dans la Nièvre semblent l'avoir emporté contre les comices et les grands éleveurs.

Il est vrai que la Société agricole de la Nièvre offre le titre de membre honoraire à Massé pour son élevage, et Dupin obtient la Légion d'honneur en faveur de Mathieu, éleveur à Saint-Pierre-du-Mont, pour services rendus à l'agriculture par la mise au point de l'irrigation. Massé sera, lui aussi, décoré dans le Cher, et à l'occasion de la visite officielle de ses écuries, A. de Bourgoing écrit : « Nous avons admiré dans un taureau âgé de trois ans des formes parfaites et nous ne croyons pas avoir rencontré nulle part, dans aucun établissement, dans aucune race indigène ou étrangère un plus bel animal... Si la nature répond aux investigations des éleveurs... qui élèvent une race au degré de la perfection, c'est que leur sagacité, leur constance ont eu à vaincre pendant des années entières des difficultés sans nombre, difficultés inintelligibles à ceux qui n'ont point parcouru cette carrière parfois ruineuse quand la nature est rebelle, toujours sans éclat en France. »

De fait, au concours de Poissy, le bœuf de trois ans tant admiré chez Massé obtint le premier grand prix de la première classe des bêtes de boucherie. Il y avait vingt-deux concurrents et le bœuf de M. Massé, le plus jeune et le moins grand de tous, était incomparablement celui qui avait le plus de valeur relative [86]. Ce concours fut un grand succès pour la Nièvre, six prix sur neuf furent attribués à des Nivernais pour des charolais, vendus à un prix très élevé. Massé demanda et obtint que des « résultats comparatifs de rendement *net* » fussent établis aux abattoirs sous les yeux d'une commission nommée par le

84. *Journal d'agriculture*, 1844, p. 62.

85. Le Congrès national tenu à Paris sous la présidence du duc Decazes traitant dans sa quatrième séance la question des bestiaux s'oppose aux importations et rappelle que « chaque bœuf qui vient de l'étranger pour notre consommation nous prive de l'engrais nécessaire pour un hectare de bonne culture », donc il faut conserver le droit d'entrée. Au cours de la discussion Moll, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, rappelle que l'importation a souvent été une cause d'épizootie et que les cantons suisses pour cette raison refusent les bestiaux étrangers. Après lui, Royer, inspecteur général de l'Agriculture, indique que la péripneumonie contagieuse qui était apparue en Moselle en 1843 avait coûté à cette région plus de 150 000 F de bétail et que dans la Nièvre, l'affection charbonneuse avait causé une perte de 200 000 F. Il annonce aussi que le typhus du bétail règne en Prusse et en Autriche, nos pays d'importation.

86. Selon les termes de Barbier.

ministre. Enfin, témoignage qui devait combler d'aise les Nivernais, le président du jury, Yvart, déclara que « les formes des bœufs charolais ont tellement été améliorées depuis plusieurs années que dans beaucoup de ses parties cette race se rapproche extrêmement des races anglaises les plus perfectionnées ». C'était un aveu. Les Nivernais ont gagné la partie et le chroniqueur de la Nièvre pourra écrire : « Cette fête de la France entière fut celle de la Nièvre » [87]. Les comices agricoles de 1846 ne primeront en Nivernais, à quelques exceptions près, que des bêtes charolaises. A Saint-Saulge, le président de la Société d'agriculture, de Moncorps, déclare le 15 juin 1845 : « La race charolaise que nous pouvons maintenant appeler nivernaise tant elle est implantée et perfectionnée dans le pays, est à peu près la seule que l'on rencontre » [88]. Le comice de Cosne du 31 août regarde « comme un principe d'intérêt général d'accorder surtout ses faveurs aux animaux de race charolaise » et — grande nouveauté — indique les écuries d'origine des bêtes primées. Le comice de Clamecy a lieu à Tannay le 14 septembre, présidé par Dupin aîné : le ton est plus modéré, car l'on fête Hervieu, dont les bêtes primées à Poissy sont des métis « qui ont été achetés par le boucher de la maison du Roi au prix énorme de 6 250 F ».

Les discours des présidents ont mis une sourdine à la querelle charolais-Durham, on s'intéresse maintenant au détail technique de l'élevage, on parle de bêtes de boucherie, du prix de revient de l'animal, de son rapport net en viande et de son aptitude à prendre l'engrais et non à prendre du suif : aussi quand reprendront les querelles entre les races et les controverses sur les méthodes d'élevage « en dedans » et les méthodes d'élevage « en dehors » par croisements avec des races étrangères, on ne trouvera plus guère d'arguments nouveaux et on en reviendra toujours au bœuf de trois ans de Massé, comme au modèle type de la race charolaise pure. Il est vrai que l'intérêt des dirigeants des groupements agricoles paraît se porter principalement vers la politique. Grangier de La Marinière, à Cosne, souligne qu' « à l'honneur de notre ancienne noblesse le mouvement agricole dans le département a été partout provoqué par elle » [89] et Barbier, qui avait été délégué nivernais au Congrès central agricole à Paris, signale la violence avec laquelle les débats ont été conduits : « les nobles faubourgs et les différentes salles des Pas-perdus » ont eu autant et plus de part dans les discussions que les plaines de la Flandre et les vallées de la Nièvre, « on se rustiquait de son mieux..., à la vérité, nul ne s'y méprenait ». « Ce fut un bon résultat de la révolution de Juillet que de jeter dans l'agronomie beaucoup d'hommes de bien dégoûtés des agitations de la ville... c'est à l'heureuse erreur d'un mouvement impolitique que la France a dû sans doute une partie de ses progrès agricoles. La porte du départ devait être celle du retour ; voyez en effet par quel singulier revirement l'agriculture nationale après avoir été le prétexte et la consolation de l'émigration parisienne de 1830 est aujourd'hui le manteau respectable sous lequel la noblesse essaie de faire sa rentrée dans les assemblées délibérantes et dans les murs de Paris. » [90]

87. *Annales de Poussery*, 1845, p. 20.
88. *Ibid.*, p. 124 et suiv.
89. *Ibid.*, p. 295.
90. *Ibid.*, p. 214.

Dupin lui-même déclare que le Congrès central agricole, composé principalement des délégués des Comices, constitue pour ainsi dire les États généraux de la politique [91]. Le délégué de la Nièvre, Barbier, réclama la création au moins d'un sous-secrétariat de l'Agriculture et présenta les vœux des éleveurs nivernais : organisation des chambres consultatives d'agriculture par voie d'élection avec une part égale à celle de l'industrie et du commerce dans les nominations au Conseil supérieur, nouvelle réglementation des eaux en faveur de l'irrigation, création au centre de la France, d'un concours général comme celui de Poissy et d'une école vétérinaire — de préférence bien entendu, dans la Nièvre.

Ces vœux furent d'ailleurs repris au Congrès des agriculteurs du Centre à Bourges le 14 avril 1846, avec quelques compléments bien caractéristiques ; par exemple, les taureaux étrangers importés avaient un tarif de faveur : 15 F ; on demande qu'il ne soit plus appliqué aux taureaux de plus de deux ans ; on met aussi à l'étude la suppression du droit de parcours et de la vaine pâture ainsi que la mise en culture des terrains communaux, question qui va très loin car elle touche les petits cultivateurs qui y nourrissent leur petit bétail ; on demande au gouvernement d'expérimenter l'éducation des races indigènes et spécialement de la « race charolaise concurremment avec la race Durham » [92]. Le gouvernement semble comprendre et jette du lest ; une ordonnance royale réduit de trois décimes à cinq centimes par kilogramme le droit sur le sel destiné à l'alimentation du bétail, à condition que ce sel vendu en poudre soit mélangé avec du son ou des farines de tourteaux au choix de l'acheteur. Quant aux droits d'octroi dans les villes, la taxe principale sera remplacée par une taxe perçue au kilogramme en raison du poids des animaux. Enfin, en augmentant les primes accordées au concours du bétail, le gouvernement tient compte des réclamations et crée à Lyon un concours analogue à celui de Poissy « sous les auspices de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de cette ville ». Ceci entraîne un regain d'activité dans les concours organisés par les comices. En bons réalistes, les Nivernais vont mettre au concours l'étude d'une méthode que Paignon vient d'appliquer à Saint-Pierre-du-Mont : l'engrais par « stabulation » : « Quels seraient les moyens, demande la Société

91. Il était vice-président du Congrès central agricole.

92. La Société d'agriculture marque toute sa satisfaction : « M. le ministre a résolu de faire constater par des expériences exactes et consciencieuses le prix de revient à divers âges des différentes races de ces deux espèces (bovine et ovine) fournissant à la consommation. Il ne s'agit que de l'engraissement opéré dans les conditions régulières et normales de la production pour les besoins habituels et périodiques du commerce et en vue des prix ayant ordinairement cours sur les marchés, et nullement des engraissements exceptionnels préparés pour des concours ou exhibitions publiques. Cet engraissement expérimental sera pratiqué comparativement sur des sujets de races pures ou croisées et il comprendra tout à la fois dans chaque race ou croisement de races des animaux jeunes et adultes. Les animaux à mettre en expérience étant choisis et désignés, il sera tenu note exacte de la proportion, de la nature et du prix des rations journalières prises au pâturage ou à l'étable, ainsi que de la quantité de litière placée sous les animaux et celle du fumier qui en résultera. Les animaux soumis aux expériences seront séparés par catégories assujetties au même régime. Tous les phénomènes qui signaleront les différentes phases de l'engraissement seront soigneusement recueillis et constatés, ainsi que les augmentations de poids acquises par les animaux dans un temps donné, sous l'empire de tel ou tel genre d'alimentation et avec telle ou telle quantité de nourriture » (*Annales de Poussery*, 1846, pp. 33-34).

d'agriculture, d'établir la stabulation aussi complète qu'il se pourrait sur un domaine de cent hectares dont dix en prés naturels et quatre-vingt-dix en cultures ? Établir la recette, la dépense et le produit net des modes de stabulation et de pâturage comparés. Comparer encore dans chaque mode les avantages de l'engrais avec ceux de l'élève des bêtes bovines. » [93]

Sous sa nouvelle forme, le concours de Poissy a encore permis à Massé de présenter un bœuf charolais de la plus grande distinction auquel « aucun bœuf de sang français n'a pu disputer la palme ». Ce concours, déclare Barbier, met en relief cette fois la méthode de sélection Massé opposée à la méthode de Torcy, éleveur normand qui améliore son bétail par « l'introduction perpétuelle et réitérée de taureaux dits de Durham achetés à grand prix en Angleterre ou obtenus d'une façon plus dispendieuse encore dans quelques établissements français ». La polémique charolais-Durham se rallume à tout propos, mais les arguments échangés n'apprennent rien de nouveau. Les charolais semblent l'emporter, mais, quand Barbier, délégué de la Nièvre au Congrès central de l'agriculture qui, en 1847, se tint à la Sorbonne, agita cette question du moyen le plus sûr et le plus prompt pour améliorer les races, les discussions furent vives et aucun accord ne put être obtenu ; les uns félicitant l'administration pour ses importations, les autres n'admettant que l'amélioration des races par elles-mêmes et parlant avec une préférence marquée pour les cotentins et les charolais. Barbier obtint l'accord général sur la question du bétail renvoyé sur les marchés de Paris ; il demande l'autorisation pour les propriétaires de faire abattre et dépecer ces bêtes en surnombre, de les faire vendre à la criée en gros et demi-gros dans une halle réservée. De plus, il apportait des idées nouvelles qui devaient faire peu à peu leur chemin : d'abord il voulait demander aux concurrents primés des détails sur les prix de revient de leurs animaux (on savait fort bien que certains riches éleveurs ne présentaient au concours que des bêtes de luxe) [94] ; il souhaitait également voir dresser une table généalogique des animaux les plus distingués de l'espèce bovine.

Il soutint à nouveau ces idées au Congrès des sociétés du Centre qui se tint en septembre 1847 à Nevers avec un grand apparat et se termina par une fête-concours à Fourchambault, où la race charolaise emporta tous les prix ; toutefois « un taureau croisé charolais-Durham âgé de trente mois a attiré l'attention de la commission qui l'a jugé digne d'une mention honorable », tandis que le troupeau de huit vaches de Massé était jugé d'un commun accord bien supérieur aux autres. Le jury manifesta « la satisfaction qu'il a éprouvée pendant son travail à la vue de cette belle et rare réunion d'animaux (plus de 200 bêtes) qui promet au pays dans un avenir peu éloigné, une race de bêtes à cornes dont les nations les plus favorisées sous ce rapport seront peut-être jalouses » [95].

93. Avril remportera la médaille d'or avec une étude remarquable (*Annales de Poussery*, 1846, pp. 165-205).

94. *Ibid.*, 1846, p. 67. M. de Torcy, éleveur de métis et habitué des concours de Poissy, avait un élève d'Alfort comme éleveur, et dépensait de grandes sommes pour préparer les bêtes au concours. Rappelons que le comte de Behague, de Dampierre (Loiret), préparait pour le concours des bœufs qui lui coûtaient un franc par jour chacun pendant les quatre derniers mois de leur préparation... : c'est un élevage de luxe.

95. *Annales de Poussery*, 1847, pp. 295-318. Le concours agricole de Fourchambault fut particulièrement réussi grâce aux industriels du lieu. Dupin y fit l'éloge de Louis Boigues. Le

Le congrès lui-même avait été très animé [96] ; la question du bétail n'était qu'une des douze questions étudiées ; on mit l'accent sur l'usage de la viande comme aliment de base : « Dans le but d'amener les populations des campagnes à adopter un genre de nourriture plus rationnel et plus profitable, le gouvernement, les bureaux de bienfaisance, les établissements publics [sont invités à introduire ou augmenter] la consommation de la viande et des légumes dans le régime dont ils ont la direction. » [97]

On demande aussi à l'administration d'encourager l'élevage en favorisant les productions fourragères par l'extension des prairies artificielles et l'irrigation, et on réclama l'organisation de caisses de crédit non seulement pour ces travaux, mais pour des crédits à l'embouche [98]. On déplora également que les baux de certains domaines empêchassent la modification des assolements et perpétuassent la jachère [99] ; toutes les questions furent étudiées en fonction de l' « éducation du bétail » ; même celles de l'enseignement agricole et de l'instruction des filles de la campagne présentée par A. de Bourgoing étaient en relation directe avec l'agriculture « progressive » recommandée par tous les participants au Congrès. On peut mesurer par là le chemin parcouru depuis la fondation des comices. Mais certaines voix discordantes s'élevèrent : ainsi Chamard, directeur de la vacherie royale de Poussery, fit une critique intéressante de l'embouche ; il souligna « la tendance des propriétaires ou fermiers principaux à convertir en embouches les prés qui faisaient la fertilité des domaines » : « Nous ne voulons pas dire que la création des embouches a été un mal, puisque au contraire elle a enrichi les fermiers qui se sont livrés à cette industrie ; nous pensons qu'elle est passée dans les habitudes de la Nièvre et qu'il faut la conserver jusqu'au moment où l'expérience aurait sanctionné de meilleures méthodes d'engraissement. »

Est-ce là dépit ? La vacherie royale de Chamard, annexée à la ferme modèle de Poussery, n'a pas réussi à populariser la race Durham et à obtenir des

(*suite de la note 95*)
président de Moncorps esquissa le tableau des progrès faits depuis vingt ans et le préfet laissa entendre que le gouvernement avec Cunin-Gridaine se préparait à organiser le crédit et les chambres consultatives agricoles en même temps que l'administration de l'agriculture au ministère.

96. Le jury était composé de Delafond, professeur à l'école d'Alfort, de Bouthier de Latour, président du comice de Charolles, de Bouthier de Rochefort, secrétaire du comice de Semur en Brionnais (Saône-et-Loire), de Chamard de La Guerche (Cher) et de Leclerc, de Montigny-sur-Canne (Nièvre).

97. *Annales de Poussery*, 1847, p. 415.

98. Avril fit un rapport très suggestif sur la question du crédit agricole (*ibid.*, p. 402).

99. Chamard écrivait à propos de la réforme du métayage : « On sait avec quelle insistance la réforme du métayage est réclamée de toutes parts. Cette insistance se comprend facilement à l'aspect de nos domaines. Partout des habitations mal tenues, des cours hideuses, le fumier lavé par les pluies, évaporé par le soleil, les quatre cinquièmes des terres en friches, des cultures à contresens, des récoltes sans valeur, partout des laboureurs ennemis des propriétaires, la ruse substituée à la bonne foi, le gaspillage au partage loyal, la défiance au bon accord. Aussi tous les propriétaires se plaignent de l'état de leur domaine, du peu de produit qu'ils en retirent et de la diminution progressive des récoltes. Et les métayers eux-mêmes sont réduits par le système du colonage généralement subi à un état voisin de l'indigence... » : on voit que l'agriculture routinière n'était pas encore disparue.

résultats satisfaisants par la stabulation [100]. On décida de transférer, dès le printemps 1848, la vacherie royale à La Vesvre près d'Autun. L'année paraissait propice à des réformes et le gouvernement annonçait une réorganisation de l'administration à l'agriculture, quand survint la Révolution de février.

Épreuves et certitudes

Le gouvernement nouveau créa un ministère provisoire de l'Agriculture et du Commerce [101], dont les premiers actes furent de transformer les écoles modèles en fermes-écoles entretenues par l'État et de créer un Institut national agronomique à Versailles. La révolution ne semble pas entraver les activités habituelles : les fêtes organisées par les comices à La Charité, à Saint-Amand ont favorisé les charolais. Les Durham ont de moins en moins de succès, à la vente des reproducteurs élevés par Poussery leurs prix ne dépassent pas ceux d'une bête ordinaire. Le ministre de l'Agriculture, Tourret, de l'Allier, est un homme du métier dont on espère beaucoup, il annonce la reprise des concours de Poissy, Lyon et Bordeaux, l'organisation de l'enseignement agricole, l'abolition de l'impôt sur le sel et l'organisation des Chambres consultatives d'agriculture. Mais ce sont pour les éleveurs des années très dures, en raison de la chute des prix. Le marché de Poissy du 8 février 1849 devait fournir le bœuf gras destiné à être promené dans Paris ; cette promenade ayant été interdite, les bouchers de Paris se sont abstenus et les éleveurs les plus distingués de la Normandie qui avaient amené 1 593 bœufs ont dû vendre au cours de 80 centimes à 1 F le kilogramme. La consommation à Paris a baissé et les prix au détail ont diminué de 15 à 20 centimes, les bouchers ont dû baisser leurs prix parce qu'on a « rendu libre sur les marchés publics la vente de la viande à la main ». Le concours de Poissy a été particulièrement défavorable aux Nivernais en 1849, pas une seule bête charolaise ne fut primée, mais des Durham-charolais, des Durham-normands et des Durham-cotentin ; les éleveurs de Torcy, de Behague et Tachard (de La Guerche) enlèvent les deux tiers des prix avec leurs métis. En revanche, à Lyon, les charolais ont reçu la plupart des primes, mais il y avait peu de concurrence ; le marché n'est pas encore connu. Deux livres paraissent qui font rebondir la querelle. L'inspecteur général Lefebvre de Sainte-Marie expose en 1849 les résultats de l'importation de la race Durham en France [102], et la Société d'agriculture de la Nièvre publie deux

100. Delafond (*Progrès agricole et amélioration du gros bétail de la Nièvre*, 1849, pp. 178-179), insiste sur la faible qualité des produits de la vacherie, et il cite les agriculteurs qui se sont débarrassés des métis Durham-charolais : « Aujourd'hui Durham pur et Durham-charolais ne peuvent plus être vendus sur les foires et les marchés ». En 1847, au comice de Fourchambault, un des taureaux Durham pur, né à Poussery et âgé de 18 mois, s'est vendu au prix moyen de 400 F, quand un veau charolais pur de 6 mois atteignait 480 F ; en 1849, 5 jeunes taureaux Durham n'ont fait à Nevers que 261 F prix moyen.

101. Déjà en janvier, le gouvernement avait annoncé une réorganisation de l'administration de l'agriculture, avec une sous-direction spéciale des haras chargée de l'importation et de l'amélioration du bétail.

102. *De la race bovine courte corne améliorée dite race de Durham, en Angleterre, aux Etats-Unis d'Amérique et en France*, 1849. La Société nationale et centrale de médecine vétérinaire avait mis au concours pour 1850 la question suivante : « Faire connaître les modifications survenues dans celles de nos races bovines françaises qui ont été croisées avec des taureaux anglais de Durham. »

chapitres du volume. Sainte-Marie n'hésite pas à reconnaître que « la race Durham améliorée se trouve rarement pure de tout mélange, sauf chez des propriétaires riches qui veulent fournir à leurs tenanciers des moyens d'amélioration ou chez des fermiers aisés qui spéculent sur l'élevage d'animaux de choix... Les vacheries très pures de ce genre sont excessivement rares ; pour nous, nous n'en connaissons qu'une ». De même, il reconnaît que le reproche de fécondité irrégulière paraît provisoirement fondé et il donne les moyennes relevées dans les établissements en France : fécondité au Pin : 56 % ; à Saint-Lô : 64 % ; à Poussery : 39 % et au Camp (près Laval) : 25 % ; il est vrai qu'il s'agit de faire des croisements et non d'élever une race pure. De son côté, Delafond, professeur à Alfort, plaide vigoureusement pour la race charolaise [103] dans son livre *Progrès agricole et amélioration du gros bétail de la Nièvre :* « Les bêtes bovines charolaises, soit comme types reproducteurs et améliorateurs, soit comme bœufs de travail et d'engrais sont l'objet d'un commerce considérable » ; l'agriculture de la Nièvre « possède une race bovine appropriée à ses brusques variations climatériques, aux accidents que présente son sol, à la nature de son terrain, à l'étendue et à la qualité de ses prairies naturelles, artificielles et autres produits alimentaires, comme aussi aux longs et pénibles transports nécessités par ses grandes et importantes industries sylvicoles et ferronières ». Il faut « religieusement conserver pure la race bovine charolaise ». Tout son livre n'est qu'une condamnation des métis Durham-charolais : « La dégénérescence des métis Durham-charolais dès le troisième croisement, leur peu de rusticité et de force musculaire à soutenir les travaux pénibles et prolongés, la petite quantité et souvent le peu de qualité du lait donné par les vaches, comme aussi leur peu de fécondité, l'engraissement plus lent des bœufs métis comparé à celui des charolais purs dans la plus grande partie des herbages de la Nièvre, telles sont en résumé les causes puissantes qui ont engagé un très grand nombre de propriétaires agriculteurs et de fermiers à abandonner les croisements Durham-charolais. » [104] Aussi « les succès incontestables qui ont été obtenus dans la Nièvre et la bonne partie du Cher par de très habiles éleveurs en faisant marcher de front le perfectionnement de la race charolaise par elle-même et les améliorations culturales doivent engager un grand nombre d'agriculteurs distingués à s'adonner au perfectionnement de cette race pour la boucherie » [105].

103. L'introduction est datée de mai 1849, mais il est vraisemblable que l'ouvrage a été commencé dès 1847. Delafond, né à Saint-Amand-en-Puisaye (et président d'honneur de la Société de médecine vétérinaire de la Nièvre) avait été candidat aux élections en 1849. Sur lui, brève étude de J. BOICHARD, *Un zootechnicien nivernais en avance sur son temps : O. Delafond,* dans *Mémoires de la Société académique du Nivernais,* 1965, pp. 59-70.

104. *Op. cit.,* pp. 178-179.

105. Il insiste sur la révolution nécessaire de l'élevage par les chemins de fer : « Les chemins de fer qui bientôt vont sillonner la Nièvre du Midi au Nord agrandiront les voies des débouchés pour tous les produits du sol et permettront de conduire avec facilité, promptitude, sûreté et économie les bestiaux de boucherie aux grands marchés d'approvisionnement de Paris, Lyon, Auxerre, Troyes, Dijon, etc., et concourront, tout le fait espérer, à l'amélioration, à la précocité du bétail et à son engraissement dès l'âge de trois à quatre ans. » Les chemins de fer doivent « inciter les cultivateurs à se livrer à l'engrais des animaux jeunes puisqu'ils pourront, sans frais plus considérables, faire transporter ces animaux gras sur les chemins de fer aux marchés d'approvisionnement » ; en effet, seuls les bœufs habitués au travail et âgés de six à sept ans pouvaient franchir 50 à 70 lieues (*cf. supra,* p. 55) sans ces fatigues et accidents

Ce livre écrit par un Nivernais, dont le frère est agriculteur près de Saint-Amand, ne pouvait manquer d'avoir de l'influence : Delafond avait présidé les concours agricoles de La Charité et de Saint-Amand, il était professeur à Alfort, il avait interrogé les principaux éleveurs, visité leurs écuries, et sa condamnation était formelle... Mais la polémique reprend de temps à autre : ainsi, Pellaut, secrétaire du comice de Clamecy, déclare que « les simples règles du bon sens repoussent l'importation des Durham » : aussitôt des contradicteurs anonymes s'efforcent de défendre les Durham à grand renfort de chiffres. Mais dans la Nièvre, les jeux sont faits, tous les prix dans les comices vont à des charolais ; en 1849, le prix des plus belles génisses, en 1850, le prix du plus beau troupeau de vaches, sont attribués à M. de Bouillé. En revanche, à Poissy, ce sont toujours Torcy et Behague qui se partagent les prix avec des métis variés, Durham-charolais, cotentins, normands ; toutefois, en 1850, Massé obtient un deuxième prix avec un charolais pur. La situation de l'agriculture est inquiétante, en raison de la baisse des prix : « Le propriétaire qui a fait valoir, écrit Avril, au nom de la Société d'agriculture, au lieu de retirer du loyer de sa terre 30 F par hectare, en a perdu trois pendant chacune de ces deux années et ses travaux et son intelligence ne lui ont rien rapporté. » La Société d'agriculture avait clairement exprimé son avis : « Quatre conditions sont nécessaires pour rendre avantageuse l'industrie de l'engraissement : bonne race, bonne alimentation, facilité et sûreté dans l'écoulement, enfin prix rémunérateur. La facilité accordée à l'entrée des bestiaux étrangers ne donnerait certainement pas satisfaction à ces nécessités. Qu'ils entrent gras ou maigres, gros ou petits, l'échange ne se faisant généralement que contre des espèces, cette introduction sera tout à l'avantage des pays voisins ; elle chargera les marchés que nos produits nationaux peuvent alimenter, diminuera et découragera la production du bétail ainsi que tous les avantages qui en sont la conséquence. » [106]

Quant à l'écoulement, la Société d'agriculture attaque à nouveau le monopole des bouchers de Paris, qu'il faut réformer [107] ; en fait, la chute des prix a des causes multiples : « Le bas prix des bêtes maigres et des élèves », affirme Avril, « tient à la gêne de l'agriculture, au manque de numéraire, aux besoins, toujours les mêmes avec des produits dont les prix sont avilis..., le résultat est une baisse dans les prix des bêtes d'élève et de travail avec des fourrages et des menus grains dont la vente est devenue presque impossible. » Quant au bas

(*suite de la note 105*)
qui provoquaient des pertes notables : maintenant on pourra expédier des bœufs de 36 mois... : c'est là une des clefs de la révolution de l'élevage.

106. *Annales de Poussery*, 1852, p. 42. Le rapport d'Avril donne un tableau détaillé des bovins existant en 1850 (154 855 dont 18 000 bœufs d'engrais, 40 425 bœufs de travail, 12 000 taureaux, 51 560 vaches, 32 365 veaux) : ces chiffres n'ont qu'une valeur très relative. Avril chiffre la consommation locale de viande à 3 500 bœufs (1 055 t), 5 500 vaches (990 t) et 20 000 veaux ; les expéditions sur Paris se monteraient à 9 000 têtes, sur le Midi à 3 000 et sur les départements voisins à 3 000 également ; la Nièvre importerait du Berry, du Bourbonnais et d'Auvergne 2 000 bêtes maigres.

107. On trouvera, dans les *Annales de Poussery*, un rapport très complet sur la question de la boucherie parisienne. Les vœux de la commission départementale réunie par le préfet sont très clairs : liberté de la boucherie de Paris, mais réglementée et amenée graduellement au système nouveau ; — conservation de la caisse de Poissy avec les modifications qui permettront d'abaisser le taux de la redevance fondue dans l'octroi ; — maintien quant à présent des mar-

prix des bêtes grasses, « il a pour cause, en province, la diminution des revenus pour le riche et du salaire pour le pauvre, et à Paris, la diminution de la population flottante, le manque d'aisance dans toutes les classes et par conséquent un engraissement au-dessus des débouchés certains » (1851). Et en comptable scrupuleux, Avril établit le prix de revient d'un élève, d'une bête à engraisser et d'une bête grasse [108]. Un autre rapport d'Avril en novembre 1851 précise la situation et montre notamment que les querelles sur les races s'apaisent : « Depuis vingt-cinq à trente ans, la race charolaise a été non seulement acclimatée, mais tellement améliorée que les éleveurs du Charolais viennent maintenant chercher dans la Nièvre les types reproducteurs. Cette race suffit maintenant aux travaux d'une agriculture progressive, fait une partie des transports du pays et garnit largement toutes les embouches dont l'étendue a doublé... La race ne varie pas, seulement les animaux sont plus ou moins remarquables selon qu'ils ont reçu une nourriture plus abondante et des soins mieux entendus. » [109]

Il ajoute même : « Il va sans dire que la spéculation particulière au pays entre pour beaucoup dans les efforts que font les éleveurs pour arriver à une perfectibilité qui puisse leur assurer, outre le remboursement de leurs frais d'élevage, un bénéfice en rapport avec les capitaux engagés. » [110] Il est vrai que la vente

(*suite de la note 107*)
chés de Poissy et Sceaux, établissement d'abattoirs dans ces deux localités ; — prohibition de la revente des bestiaux sur pied ; — cessation légale de la prohibition de la vente à la cheville ; — réduction à quatre jours de la garantie des bestiaux vendus aux bouchers, perte partagée entre l'acheteur et le vendeur ; — maintien et extension de la vente à la criée réglementée dans l'intérêt de la production et des consommateurs. A noter que les producteurs du Cher, du Limousin, de Normandie et de la Nièvre se réunirent à Paris en janvier 1851 afin de régulariser les arrivages et de « renverser le monopole des bouchers » (*Annales de Poussery*, 1851, p. 19).

108. *Ibid.*, p. 44. Avril estime qu'un bœuf engraissé à l'écurie coûte par jour : 25 litres de pommes de terre, betteraves ou rutabagas à 0,30 F (0,75 F), 6 litres de farine, l'équivalent en grains (0,60 F), 15 kg de foin à 5 centimes (0,75 F), sels et soins (0,10 F), soit au total 2,20 F et pour 90 jours : 198 F ; si le bœuf a été acheté 300 F le prix s'élève à 498 F « somme rarement obtenue pour un bœuf de cet âge ». De même, si l'on engraisse des bêtes de 3 ans n'ayant jamais travaillé, on s'expose à une perte importante : un bœuf coûte jusqu'à 3 ans 552 F, il faut ajouter 5 mois de revivre (50 F), 120 jours d'écurie à 2,50 F (320 F), soit 922 F pour une bête d'un poids net de 1 700 livres vendue (à 0,50 F) 850 F : la perte est de 72 F « qu'on peut considérer comme couverte par le fumier ». Cette perte, note Avril, « peut être un bénéfice en des temps meilleurs et surtout en arrêtant l'engraissement à un certain degré », la graisse n'est pas payée, car la boucherie achète la viande nette. Si l'on fait des bœufs de travail qu'on engraisse à la 6e année, il faut compter l'intérêt du capital pendant 2 ans (66,40 F), la mise au repos à l'écurie, soit 120 jours à 60 livres de fourrage (108 F), la mise à l'embouche à 60 F par tête (120 F), soit 846 F pour une bête de 1 900 livres viande nette, vendue à 0,45 F, 855 F ; le bénéfice est de 8,60 F... ; bref, pour Avril, la spéculation sur l'engraissement des bêtes est désavantageuse en période de baisse des prix.

109. *Annales de Poussery*, 1852, p. 54.

110. Avril donne une estimation du capital de l'élevage qui représente seulement un ordre de grandeur : le troupeau bovin est évalué à 21,2 millions F, les ovins à 4 millions, les chevaux à 3,7 millions... (*cf. Annales de Poussery*, 1852, p. 58). Il estimait le produit des bœufs à 7 millions F (15 000 bovins à 400 F livrés au commerce, et 3 500 à 300 F livrés à la boucherie), le produit des vaches à 660 000 F, le produit du lait à 216 000 F, etc., le troupeau bovin représentait 7/10 des produits animaux (évalués à 10,3 millions), alors que les céréales représentent 20,9 millions seulement. Les travaux de statistique agricole d'Avril, qui était un excellent comptable, et avait élaboré un modèle de comptabilité agricole, mériteraient assurément une étude particulière.

de leurs produits surtout depuis 1848 étant souvent au-dessous du prix de revient, leur capital devient insuffisant pour étendre leurs spéculations [111]. Et évoquant les métis charolais-Durham [112], il écrit : « Les croisements Durham-charolais sont multipliés par leur accouplement avec la race charolaise pure, de sorte que le sang Durham disparaît avec le temps dans ces produits ; c'est-à-dire que ces croisements sont faits avec tant d'intelligence de la part de certains éleveurs qu'il serait impossible dans beaucoup de cas de distinguer ceux qui en proviennent avec ceux de la race pure. Ils ont une conformation peu différente de celle du charolais pur surtout à la troisième génération ; ils deviennent aussi aptes au travail et plus propres à l'engraissement que les pur-sang charolais... Le dernier concours régional qui a eu lieu à Nevers a constaté la supériorité des reproducteurs nivernais. »

Tous les concours organisés à l'occasion des comices ne priment plus que des charolais, et l'écurie de M. de Bouillé est citée pour les trois prix d'honneur obtenus au concours national de Versailles, ce qui la met hors concours pour la Nièvre.

La remontée des prix en 1853 annonce une prospérité sans précédent pour l'élevage nivernais, et les comices s'en font l'écho. Dupin affirme hautement, au comice agricole de Clamecy, le 11 septembre 1853 : « Les bestiaux dont le prix était tombé l'an dernier dans un grand avilissement se sont relevés merveilleusement à l'issue de l'hiver. Nos foires de printemps ont offert une grande activité, on a vu dans le même marché les mêmes bœufs achetés et revendus plusieurs fois avec un bénéfice toujours croissant. Ce renchérissement d'ailleurs ne vient pas de la rareté du bétail, car les mercuriales ont constaté que jamais les marchés de Sceaux et de Poissy n'ont été plus abondamment pourvus que cette année. Cela tient au mouvement des affaires, à la vaste impulsion donnée aux travaux publics... enfin à la paix dont nous jouissons et qui vient d'être si heureusement maintenue en Europe sans qu'il en ait rien coûté à la dignité, ni à l'amour-propre d'aucune nation. » [113]

A ce moment, la vacherie de Poussery avait été reconstituée [114] grâce à M. de Sainte-Marie, qui avait donné un Durham de choix de robe blanche et deux jeunes vaches de race pure, plus deux taureaux et six vaches de race Hereford, race dont on vantait la supériorité de la viande ; mais la malchance s'était mise de la partie. « Parmi les vaches adultes, soit que la route ait développé cette disposition soit effet de l'acclimation, plusieurs ont avorté. Cela a été d'autant plus fâcheux que les avortements ne se sont pas arrêtés à la race Hereford, mais ont gagné les vaches du pays et quelque soin que le directeur

111. *Annales de Poussery*, 1852, p. 59.

112. Avril, qui énumère les principaux éleveurs de l'arrondissement de Nevers, ne cite que trois éleveurs qui continuent à élever des Durham.

113. *Annales de Poussery*, 1853, p. 62.

114. Les Durham de Poussery avaient été envoyés en avril 1851 à la ferme-école de Mably (Loire) : « Le ministre tout en reconnaissant l'état satisfaisant de la vacherie, mais frappé surtout de ce que de très bons éleveurs repoussent obstinément la race anglaise, croit devoir essayer ailleurs des croisements qui n'auraient pas eu dans la Nièvre tout le succès qu'il désirait et il a décidé que la vacherie serait transférée au 1er avril prochain dans le département de la Loire à la ferme-école de Mably » (*Annales de Poussery*, 1850, p. 255).

ait pris d'isoler les vaches avancées, il a perdu la plupart des veaux. »[115] La ferme dut être liquidée en 1855 et les éleveurs de charolais ne se départiront plus de leur choix.

Les années de consolidation

Pendant les années 1855-1880 l'élevage nivernais s'attache définitivement à la race charolaise, qui se diffuse largement dans l'Allier, le Loiret, le Cher, l'Indre, l'Yonne. La race « niverno-charolaise » a affirmé ses caractères héréditaires ; elle aussi est apte au travail que précoce à l'engrais, et tous les éleveurs reconnaissent que la période d'adaptation est terminée : le Nivernais approvisionne même en reproducteurs le Charolais. La hausse du prix de la viande, la multiplication des voies de communication, l'abondance des capitaux qui se dirigent vers l'élève et l'embouche, vont provoquer un progrès rapide de cet élevage « progressif » : mais la guerre de 1870 rompt cet essor, et la chute des prix de la viande après 1879-1880, la liberté des importations étrangères viennent changer notablement les conditions économiques de l'élevage.

Un certain nombre de remarques préalables doivent être faites. Il est bien difficile en effet de retracer l'évolution de cette période de consolidation, et ce, pour trois raisons. Tout d'abord, en matière d'élevage, on ne peut se fier aux chiffres des recensements annuels ou décennaux[116] : les enquêtes agricoles ne méritaient pas grand crédit, car pour des raisons sans doute fiscales, les dissimulations étaient fort importantes ; en 1862 les résultats de l'enquête furent étudiés dans chaque arrondissement, et les critiques furent nombreuses : chiffres erronés, résultats incohérents, dissimulations (4 000 hectares de terres cultivées dans tel canton, contre 6 000). « Les membres des commissions sont, dans un grand nombre de cas, privés des renseignements indispensables..., il en serait tout autrement si ces travaux étaient confiés à des membres de l'administration en rapports continuels avec les maires, les répartiteurs et les habitants les plus imposés », et notamment aux agents des contributions directes[117]... Aussi bien les statistiques ne peuvent-elles offrir qu'une approche très grossière de l'évolution : le nombre de bovins serait passé de 144 000 en 1852 à 182 000 en 1862, 188 000 en 1868, 167 000 en 1872, 204 000 en 1882, mais ces chiffres n'ont pas

115. Les pertes s'accumulent à la ferme-école : 2 473 F (1851-1852), 3 482 F (1852-1853), 960 F (1853-1855). Salomon reprendra la ferme à son compte en 1855.

116. Rappelons que les recensements se font à la date du 31 décembre, c'est-à-dire, comme le souligne de Pazzis en 1875, « à l'époque la plus défavorable pour la Nièvre, qui a une population bovine et ovine très supérieure pendant les mois d'été, et dont le trop-plein est parti dans les mois d'octobre et de novembre », au moment de la décharge des prés...

117. Arch. nat., F11 2707 ; la chambre consultative de Nevers veut que le travail statistique soit confié aux contrôleurs des contributions directes, et le vœu fut présenté au préfet en 1863...

grande signification, et nous ne possédons pas les chiffres d'expéditions annuelles de bêtes maigres et grasses hors du département [118].

D'autre part, il est malaisé de saisir l'importance de l'évolution des prix dans le développement de l'élevage : les mercuriales de la viande de boucherie des marchés nivernais n'ont pas grande signification puisque les transactions s'effectuent sur la viande sur pied, et nous ignorons — force est bien de le constater — l'évolution de la différence entre le prix du gras et du maigre, différence qui est le moteur même de la spéculation de l'embouche. Les mercuriales qui montrent seulement une montée sensible des prix de la viande de bœuf [119] ; 0,90 F en 1852, 1,20 (1854), 1,30 (1857), 1,20 (1858) : jusqu'en 1870 le prix oscille entre 1,2 et 1,40 avec des pointes saisonnières au printemps. En fait, il semble qu'on n'ait à l'échelle locale aucun indicateur *chiffré* de l'évolution des prix de la viande sur pied ou abattue ; l'accroissement de la consommation urbaine, et partant, la montée des prix de la viande grasse ont joué, certes, mais on ne peut savoir dans quelle mesure. Le prix de la viande remonta très nettement avec la destruction du cheptel en 1870-1871, et les mercuriales indiquent des prix de 1,50 et 1,60 F en 1871-1872. Cette montée des prix provoqua même quelques critiques contre les éleveurs : « Est-il admissible que les esprits chagrins viennent accuser nos concours d'une hausse dans le prix de la viande, que seuls ils sont aptes à combattre, en excitant la production en retard et en provoquant l'amélioration des races, dont la précocité permet de livrer à la consommation des bœufs de trois ans... d'un poids égal, sinon supérieur, à celui des animaux autrefois abattus à l'âge de six, sept ou huit ans ? » [120].

Enfin, il est délicat de retracer l'évolution de cette période de stabilisation et de consolidation des résultats : les transformations agricoles se diffusent, sans bruit, à petits coups, les méthodes d'élevage et d'embouche se répandent largement chez les petits agriculteurs, de façon insensible, on augmente les prairies artificielles et les cultures de légumes aux dépens des cultures céréalières (ce qui provoquera quelques inquiétudes et critiques lors de la crise céréalière de 1855-1856) on profite de la disparition des petites forges au bois pour transformer les étangs en pâturages d'embouche, on améliore les sols suivant les règles enseignées par les Mathieu : chaux dans les sols arides, tourbe et engrais dans les autres, drainages pour les mauvais pâturages, on développe l'irrigation. Mais ces transformations ne sont nullement spectaculaires, elles ne laissent pratiquement pas de traces : on s'en rend compte seulement au hasard des comptes rendus des visites d'exploitation par les jurys de comices agricoles. On continue l'effort des années 1840 : mais les pionniers de l'agriculture progressive disparaissent les uns après les autres ; Adolphe de Bourgoing est nommé préfet de Seine-et-

118. En 1874, 16 500 bêtes engraissées sont expédiées à La Villette, et de 8 000 à 10 000 dans le Nord : mais il n'est pas possible d'avoir une série continue, tant la réalité échappe à la statistique en matière de transactions sur les bestiaux.

119. A noter que pendant de nombreuses années, les mercuriales de prix ne sont pas tenues à Nevers, notamment après 1872, et les chiffres sur les marchés de Clamecy ou La Charité n'ont pas grande signification.

120. De Pazzis, mars 1873, in *Concours général d'animaux gras ... à Nevers...*, 1873, p. 37. Le déficit en bovins était important : déduction faite des territoires annexes, le cheptel était de 12,3 millions en 1866 et 11,2 en 1872.

Marne, le très actif Avril prend sa retraite [121], la société départementale d'agriculture est mise en sommeil de 1855 à 1863 [122], les *Annales de Poussery*, qui avaient joué un certain rôle dans la diffusion des bonnes doctrines, disparaissent, les querelles entre tenants des Durham et tenants des charolais purs s'apaisent... Une génération nouvelle d'éleveurs — sauf des exceptions comme de Montrichard, Tiersonnier et Signoret, qui se consacrent au Durham pur ou croisé —, cherche d'abord à produire en grande quantité et à *bien vendre* : ils s'attachent à une sélection intelligente de la race par une *consanguinité* souvent très poussée, et grâce à une meilleure nourriture, ils recherchent également la précocité [123]. De plus en plus, dans la région proche de Nevers, on engraisse à 4 ans, on fait même des bêtes de boucherie à 36 mois. Mais la prudence des éleveurs est grande, ils entendent ne pas perdre les qualités de bête de travail de la race : « Dans le reste du département l'élevage a tendu également au développement des qualités de boucherie, mais il a évité d'affiner trop la race, tenant à conserver un plus gros volume, tant pour l'exécution des travaux des champs que pour fournir un débouché fort avantageux qu'il trouve dans la vente des bœufs de trait aux départements du Nord » [124]. Ce sont là des évolutions difficilement perceptibles : l'amélioration des races est très lente, en vingt ans l'âge d'engraissement a été ramené (au moins dans les régions entre Loire et Allier et près de Nevers) de 6-7 ans à 3-4 ans, mais il est impossible aujourd'hui de préciser les étapes et les modalités de cette évolution.

Deux faits majeurs semblent cependant avoir marqué cette période : le financement à court terme de l'embouche et le développement des chemins de fer.

Une transformation essentielle fut celle du crédit à l'embouche. Traditionnellement les banques locales finançaient les spéculations des emboucheurs, et le papier des agriculteurs était considéré comme très sûr : « Jusqu'en 1869, les banques particulières, qui sont nombreuses dans le département, et remarquablement solides, étaient seules à fournir à la demande des agriculteurs. Mais à cette époque... le gouverneur de la Banque de France autorisa le directeur de la succursale de Nevers à entrer en relations directes avec les agriculteurs » [125]. Le directeur, Giraud, homme entreprenant, actif, habile, était entré au conseil d'administration de la société départementale d'agriculture comme trésorier : « Chaque année il visitait les exploitations les plus méritantes, les mieux tenues, il acquit ainsi une connaissance parfaite de l'agriculture nivernaise » : après

121. *Cf. infra*, p. 235.

122. Nous ignorons les raisons de cette brutale diminution d'activité de la Société qui coïncide avec l'administration du préfet Lerat de Magnitot (dont les préoccupations étaient très différentes). On ne possède plus que de rares notes parues dans les journaux sur les comices et le concours général de Paris.

123. On trouvera un tableau de l'élevage nivernais à cette date dans le mémoire commode et clair de CHAMARD fils publié en 1860 dans le *Traité* de MOLL (pp. 135-167), qui insiste notamment sur la sélection par consanguinité pratiquée par le comte de Bouillé, à Villars, et Massé, à La Guerche (cf. pp. 146-147, 165). Sur l'élevage de Bouillé, *cf.* le *Mémoire sur la terre de Villars*, 1862, pp. 26-31.

124. DE PAZZIS, *Enquête sur la situation du bétail dans le département de la Nièvre, Rapport fait à la Société des agriculteurs de France*, 1875, p. 6. Chamard (*op. cit.*, p. 151) déclare que « la race a pris de l'ampleur, de la précocité et s'est insensiblement rapprochée du type de boucherie ».

125. DE PAZZIS, *op. cit.*, p. 9.

deux ans d'études, il put entrer en relations confiantes avec les emboucheurs, et recevoir directement le papier des emboucheurs « à la condition que trois d'entre eux y apposassent leur signature » [126] ; c'était « assimiler les emboucheurs à de notables commerçants », ils obtenaient de la Banque de l'argent à très bas prix, *au taux de la banque*, sans aucun autre frais ; « lors de l'expédition du bétail à Paris, les toucheurs rapportaient les fonds qui éteignaient à la Banque de France les billets renouvelés une fois » : le taux de l'escompte était ramené à 2 1/2, 3 1/2 %, alors que les banques privées exigeaient 7, 8 ou 10 % [127]. « Je débutai, déclare Giraud, en appelant à moi un riche emboucheur qui achetait tous les ans de 250 à 300 bœufs. Je lui proposai de lui ouvrir un compte en lui expliquant que s'il réunissait à lui deux autres agriculteurs qui voudraient se servir de la banque, je leur donnerais par son entremise les fonds nécessaires à eux trois. Le mécanisme était bien simple. M. Septier de Rigny fit souscrire à son ordre des valeurs qu'il présentait à la banque en les lui endossant et sur lesquelles le troisième agriculteur mettait son aval. Ces messieurs eurent alors l'argent de leurs embouches à très bas prix aux taux de la banque sans aucun autre frais... Je dois témoigner que ma confiance n'a jamais été trahie ; par un contact incessant, j'avais bien appris à connaître les hommes et les choses de l'agriculture et je n'ai jamais eu ni un protêt, ni un effet en retard de 24 heures. »

En onze ans les opérations s'élevèrent à 130-140 millions, ce qui permit aux emboucheurs, d'après les estimations de Giraud, de « réaliser une économie d'au moins 24 millions » : « c'est là un joli denier qui leur a permis de baisser le prix de la viande et d'employer le surplus à l'amélioration de leurs herbages et de leurs cultures » [128]. Or ce mécanisme de financement à court terme resta longtemps un privilège du Nivernais [129].

Le développement des chemins de fer joua également un rôle considérable : déjà en 1852 le marquis d'Espeuilles évoquait, au comice de Luzy, le chemin de fer de Nevers à Chalon-sur-Saône qui ouvre « un magnifique débouché » vers ces provinces méridionales « où la viande de boucherie est rare », tandis que « le vin dont elles regorgent et qui nous manque viendrait s'échanger contre le bétail que nous élevons » : le marché de Lyon est devenu un des débouchés du Nivernais. Le chemin de fer modifie les conditions de l'élevage et la régulation

126. *Cf.* J. VALSERRE, *Le crédit agricole et la Banque de France*, 1882, pp. 37-44, qui reprend un mémoire de Giraud à la Commission du crédit agricole.

127. Les emboucheurs « de second ordre, d'une solvabilité moins certaine, ne pouvaient arriver aux guichets de la succursale qu'en suivant la filière des banquiers de Nevers ou des localités voisines, comme ils l'avaient fait de temps immémorial » (VALSERRE, *op. cit.*, p. 39). Quand il y avait une signature de banquier, l'intérêt était de 5 %, et deux signatures de banquiers, 6 % : mais c'était déjà un adoucissement par rapport à l'intérêt perçu autrefois par les banquiers.

128. En 1872, les effets d'embouche présentés à l'escompte s'élevaient à 11,6 millions, en 1873, à 14, en 1874 à 12 ; le prix d'une bête maigre variait de 7 à 900 F., l'escompte permettait de financer l'achat de 15 000 bêtes environ... Sur les bénéfices de l'embouche, *cf.* VALSERRE, *op. cit.*, p. 40.

129. Valserre, en 1882, voudrait le voir étendu à la Normandie. Sur le problème du crédit foncier dans les années 1860, on se reportera à la déposition du comte Benoist d'Azy, ancien inspecteur des finances, lors de l'*Enquête agricole* de 1866 (pp. 372-381) qui expose de façon remarquable les problèmes du financement à court terme et à long terme de l'agriculture : c'est peut-être lui qui eut l'idée d'un recours direct à l'escompte de la Banque de France (*cf.* p. 379).

des prix de la viande : les éleveurs et les marchands peuvent expédier leurs animaux en quelques jours sans les fatiguer : le métier de piqueur se transforme en celui de convoyeur ; à partir des années 1860, le bétail expédié par la gare la plus proche, arrive en deux jours à Paris (alors qu'il fallait 15 à 18 jours à pied), les convoyeurs étant chargés de nourrir et d'abreuver les bêtes. Le transport de bétail se fait massivement, ce qui ouvre de nouveaux débouchés : ainsi le Nivernais expédie régulièrement après 1872 de 8 à 10 000 bœufs de choix (d'une valeur de 7 à 9 millions) aux départements sucriers du Nord : les fabricants de sucre achètent des attelages nivernais qui « exécutent les labours de défoncement indispensables au succès de la betterave », et les charrois du champ à l'usine « par des chemins défoncés où les chevaux s'épuisent en vains efforts de traction » ; après les charrois et les labours, ces bœufs « utilisent et transforment en graisse tous les résidus de la distillerie ou de la sucrerie » [130]. La facilité des communications obligeait à tenir compte également, en raison du libre échange, des importations de bétail étranger, rendues plus faciles sur de longues distances [131] et que nécessitait le déficit chronique en viande du marché français.

Le financement bancaire et les transports à longue distance qui nivelaient les prix du marché, changeaient notablement les conditions économiques de l'élevage : il fallait produire de la viande au meilleur coût et maintenir un taux élevé de rentabilité. L'élevage nivernais fit face aisément à cette double contrainte.

Retracer les faits saillants des années 1860-1875 n'est pas aisé : nous connaissons peu les préoccupations réelles de ces éleveurs qui ont encore un tempérament de pionniers (le type de l'herbager nivernais « est caractérisé par une grande indépendance d'allure, une franche cordialité qui n'exclut pas le tact commercial, une bonhomie enjouée, une rondeur de formes qui plaisent et sont l'expression d'une situation heureuse » [132]), et les personnalités les plus brillantes — tels un comte de Bouillé, un comte de Pazzis — nous échappent [133]. D'autre part, il

130. De Pazzis, *op. cit.*, p. 11. Cette spéculation était fort avantageuse car les sucriers achetaient à des prix très élevés « et souvent très au-dessus de (la) valeur réelle ». Il faudrait faire l'histoire particulière de cette spéculation, mal connue : on ne sait pas à quelle date elle a commencé. Les éleveurs nivernais qui restaient attachés aux qualités de travail de la race charolaise et n'avaient pas voulu avoir seulement une race de boucherie, avaient trouvé là une excellente justification.

131. *Cf. Enquête agricole* de 1866, déposition précitée de Benoist d'Azy.

132. Salomon, *Rapport sur le grand prix cultural...*, 1878, p. 5 (à propos de M. Blondon, près Cercy la Tour).

133. De Bouillé, né en 1816, fut député en 1871, sénateur en 1878, et on trouvera de lui un bref portrait dans *La Foire aux places, Messieurs les députés de la Nièvre et leurs successeurs par Plutarque* (s.d., Bourges, pp. 7-8) : « Sec, vif, un peu brusque, homme de talent et de mérite », on le louait pour « sa science patiente », son « opiniâtreté ferme ». « Nul n'est prophète en son pays... Dans la Nièvre (M. de Bouillé) a un grand renom d'agriculteur distingué et d'éleveur incomparable : mais allez en Angleterre ; son nom y est connu de tous, on le cite comme le premier en France, comme le créateur et le propagateur de la science de l'élevage, et en ces matières son autorité fait foi » (*ibid.*, p. 7). Son écurie était très réputée : de 1849 à 1859 il obtint 30 prix (dont sept médailles en or), plus 11 730 F en numéraire ; de 1860 à 1874, il obtint 87 prix (dont 35 médailles en or) (*cf.* De Pazzis, *op. cit.*, p. 5). En 1856 au concours universel de Chelmsford, il obtint le premier prix de taureau et le premier prix de vache, on lui donna la croix ; en 1862 il obtint également les mêmes prix, et en outre le grand prix d'honneur de taureau et de vache... En 1867, on le fit officier de la Légion d'honneur « pour services exceptionnels rendus

n'est pas commode d'apprécier le rôle exact des concours, des comices, la « chasse aux prix » a joué, certes, un rôle dans l'amélioration de la race en créant une émulation parmi les éleveurs, en stimulant l'esprit d'entreprise, « en permettant de revoir et de comparer les meilleurs types » : mais on constatait souvent que l'on finissait par produire les animaux de concours sans aucun souci du prix de revient, ni des qualités réelles des reproducteurs ; le degré d'embonpoint excessif suscitait des plaintes et « il est hors de doute que dans la plupart des vacheries qui envoient des animaux au concours, il se produit des accidents mortels, quelquefois des parts défectueux, le plus souvent la stérilité. Il y a donc là un mal qu'il est urgent d'enrayer dans ses progrès, sous peine d'un arrêt dans la bonne reproduction des animaux d'élite » [134]. La chronique des concours montre bien la place que tenait la race charolaise, mais elle ne nous renseigne pas exactement sur la situation économique de l'élevage ni sur les modalités d'élevage ou d'engrais des bêtes [135] : il est bien difficile aujourd'hui de savoir quelles grandes fermes pratiquaient la stabulation dans les années 1860-1870. et dans quelle mesure on opérait la sélection par consanguinité — ce principe auquel tenaient tant Bouillé et Massé.

Essayons cependant de suivre à grands traits l'évolution de l'élevage pendant cette période, où la préoccupation essentielle reste — force est bien de le reconnaître — de faire de la viande qui paie. Si le comte de Bouillé a réussi en 1856 à faire triompher en Angleterre au concours universel de Chelmsford la race charolaise, les concours des années 1860 montrent que les Durham ont encore bien des partisans : un Tiersonnier (de la ferme du Colombier) obtient par exemple en 1859 un premier prix et une médaille d'or au concours de Lyon, cependant que les charolais de Bourdeau reçoivent une médaille d'argent ; la compétition reste vive, même si les Durham purs ou les Durham-charolais ne sont pas en faveur auprès de la majorité des éleveurs ; les charolais sont en effet fort prisés par la boucherie parisienne, car les découpes pratiquées montraient [136] la supériorité en poids de viande du charolais sur les cotentins : en 1856 une commission ministérielle constate que des charolais de l'écurie de Massé donnent 67,5 % de poids vivant en viande (contre 61,6 % pour des cotentins) et qu'ils sont inférieurs pour le poids du suif (14,3 % de viande nette, contre 16,8 % pour les cotentins) et le cuir (8,9 contre 9,6).

Les succès de la race charolaise dans les concours de Poissy, la crainte du libre échange (les bœufs anglais apparaissent à Poissy dès 1862), la chute des prix du blé, également l'augmentation du prix de la main-d'œuvre à partir de 1859-1860 provoquent un réveil de la Société départementale d'agriculture, dont le président était M. de Saint-Phalle et le secrétaire l'ingénieur Grissot de Passy. La Société lance un appel aux agriculteurs : « La Société a vu s'évanouir ses jours de prospérité avec la génération qui l'avait assistée à son berceau et elle ne

(*suite de la note 133*)
à l'agriculture ». Il serait nécessaire de faire la biographie de Bouillé, des archives importantes existants encore à Villars. Sur la vacherie de Bouillé, *cf.* CHAMARD, *op. cit.*, pp. 144-146.

134. DE PAZZIS, *op. cit.*, p. 7.

135. On trouvera dans CHAMARD (*op. cit.*, pp. 162-164) un exemple de décompte de prix de revient sur l'embouche. De même on ne sait quand se développa l'engrais systématique des vaches grasses, pratiqué d'abord en Charolais.

136. Ainsi en 1856 (*cf.* CHAMARD, op. cit., pp. 153-154).

compte plus qu'un petit nombre d'adhérents »[137] : on veut fonder une société qui ait « un caractère véritablement départemental » et qui vienne « en aide aux comices en leur apportant les ressources dont elle dispose », recréer des Annales « dans lesquelles seront traitées les questions d'agriculture au point de vue pratique »[138]. Au moment où précisément les croisements Durham semblent l'emporter avec les élevages Tiersonnier, Bellard, Benoist d'Azy aux concours de Poissy (en mars 1863)[139] et au concours régional (mai 1863)[140], le comte de Bouillé fait décider en décembre la création d'un Herd-book de la race charolaise (un Herd-book français de la race Durham avait été créé en 1856)[141] : le registre devait, aux termes du règlement généalogique, être clos le 1er avril 1864 et « nulle inscription relative à ces animaux ne pourra avoir lieu ultérieurement, à moins qu'ils ne soient primés ou mentionnés honorablement dans les concours »[142]. La Société fait imprimer un livre généalogique[143], qui comprend 50 mâles et 137 femelles appartenant à 11 propriétaires (dont huit de la Nièvre, deux du Cher et un de l'Yonne). Un grand pas est donc fait : c'est la reconnaissance de la *légitimité* de la race nivernaise.

Le réveil de la société a une autre conséquence très importante : en 1864, le maire de Villeneuve-sur-Allier décide de créer un concours spécial pour animaux gras qui fut particulièrement fréquenté et qui fit au marché de Nevers un tort réel. Aussi, en avril 1865 de Bouillé propose-t-il d'établir à Nevers un *concours annuel d'animaux gras* où les bouchers de Nevers et des autres départements viendront acheter à des prix élevés des bêtes de qualité « destinées à figurer dans les promenades et réjouissances publiques des jours gras » : « ces prix rémunérateurs, ajoutés aux primes honorifiques et pécuniaires qui seraient données aux propriétaires des animaux les plus parfaits de conformation et d'engraissement, seraient un grand stimulant pour nos engraisseurs..., nous savons tous combien l'engraissement à l'étable est profitable à l'agriculture, non seulement par le bénéfice qu'il procure, mais aussi par la masse et la bonne qualité des engrais qu'il fournit en abondance... La supériorité de nos animaux est trop connue par ses excellentes qualités pour ne pas attirer foule »[144] ; le Préfet

137. *Journal de la Nièvre,* 31 mars 1863.

138. En fait aucune publication régulière ne semble avoir vu le jour avant 1870 (la Société d'agriculture ne possède aucune publication antérieure à 1872).

139. *Journal de la Nièvre,* 4 avril 1863 : « Les animaux de MM. Tiersonnier... et Bellard étaient dignes de figurer dans une exposition d'Outre-Manche ». Tiersonnier obtint la coupe de 3 000 F et déclare qu'il est « tellement convaincu de l'excellence de la pratique des croisements que c'est en revenant, il y a quelques années, d'un concours de Poissy où (il avait) obtenu un premier prix en charolais (qu'il a) renoncé à l'élevage de la race du Nivernais pour (se) consacrer exclusivement à celui de la race de Durham pur ou croisé ».

140. *Journal de la Nièvre,* 13 juin 1863 : la race charolaise pure obtint 23 prix et semble l'emporter avec les écuries de Bouillé, de Certaines, Suif, Doury, Bellard.

141. *Journal de la Nièvre,* 22 décembre 1863.

142. *Ibid.,* 8 mars 1864.

143. *Cf. Conseil Général,* 1864, p. 48 (rapport de M. de Saint-Phalle) : « C'est avec plaisir, déclare en 1865 le préfet, le comte de Callac, que nous voyons les inscriptions devenir de plus en plus nombreuses sous la seule influence de la pensée qui a présidé à la création du Hard-book nivernais » (*Conseil général, Rapport du préfet,* 1865). Il semble que le préfet ait soutenu vigoureusement les efforts de Bouillé et Saint-Phalle.

144. *Journal de la Nièvre,* 11 avril 1865. L'organisation du concours serait financée par une souscription (20 F par personne) et des subventions de la mairie, du Conseil général et du ministère.

approuve hautement cette initiative devant le Conseil général ; le concours, qui est ouvert à toutes les races sans exception, obtient une subvention de 1 000 francs du ministère. Le premier concours de 1866 eut un grand succès malgré les difficultés dues à la crise fourragère et à une épidémie de cocotte. Jusqu'en 1870 le concours a lieu régulièrement et soutient victorieusement la concurrence des concours de Moulins. Sans doute certaines critiques sont-elles faites, notamment à propos de la recherche exagérée de l'embonpoint, « les animaux étant empêchés par leur graisse de servir à la reproduction » : « certains qui n'ont d'éleveurs que le nom exposent des animaux gras, trop gras, dans toutes les sections, c'est une chasse aux prix », mais nullement un progrès pour l'élevage, car ces bêtes maigres n'auraient jamais attiré l'attention [145]. Mais ce concours d'animaux gras montre à l'évidence que la race nivernaise est devenue une race de boucherie.

Des sécheresses exceptionnelles en 1869-1870 et surtout la guerre viennent rompre l'essor de l'élevage : le prix de la viande tombe à 1,10 F à l'automne, car on veut vendre à tout prix et on craint de ne pas avoir assez de fourrage. Dès janvier les prix remontent à 1,40 F, 1,50 et même 1,60 pour le bœuf : le déficit en viande est très grand en raison des réquisitions allemandes, la peste bovine a suivi les troupes d'occupation ; il est essentiel de reconstituer le cheptel, les éleveurs évitent de vendre, mais une épidémie de cocotte fait des ravages [146]. En 1872 la reprise des concours a lieu, en 1873 de Bouillé organise un concours de reproducteurs qui permet à l'éleveur d'obtenir des prix très rémunérateurs et à l'acheteur de trouver le reproducteur qui lui conviendra ; mais le concours est exclusivement réservé aux reproducteurs de la Nièvre : « là, point de primes en argent, des récompenses honorifiques, car c'est un marché qu'on a voulu établir pour la vente de nos reproducteurs, et le succès de ce concours dépasse toutes les prévisions » [147]. A l'issue du concours, les bêtes étaient vendues aux enchères publiques. De fait le concours de Nevers se divise en deux : un concours général de boucherie et de machines agricoles, et un concours départemental de reproducteurs [148]. En 1874 le Ministre de l'agriculture et du commerce, Deseilligny, gendre de Schneider et ancien directeur du Creusot, vint visiter le concours de Nevers [149] : ce fut un grand succès.

Au concours d'animaux gras « on remarquait des animaux de trois ans pesant jusqu'à 1 200 et 1 300 kilogrammes, et joignant à l'énormité de la taille le rare mérite d'une superbe conformation ». Les reproducteurs se vendent à très haut

145. *Journal de la Nièvre*, 27 juin 1868. En 1868 le gouvernement décida de supprimer les concours régionaux de l'agriculture et de distribuer des subventions aux sociétés qui organisent des concours.

146. L'histoire du marché de la viande pendant la guerre mériterait d'être faite de façon particulière. La reconstitution du cheptel fut une œuvre patriotique : « L'agriculture est la fortune de la France, déclare-t-on en 1875 ; au lendemain de nos revers, nos adversaires ont été saisis de cette vérité, et si la gloire des armes a passagèrement été infidèle à nos drapeaux, notre population agricole a vaillamment pris sa revanche et forcé nos vainqueurs à nous rendre nos milliards pour prix de leur pain et (des) produits du sol qu'ils sont impuissants à créer. »

147. *Société départementale d'agriculture de la Nièvre, Compte rendu des travaux de la société, année 1878-1879*, 1879, p. 26.

148. Il y eut 78 taureaux en 1873, 128 en 1874, 140 en 1875.

149. *Cf. Compte rendu des expositions et distributions des récompenses, extrait du Journal de la Nièvre*, 1874, 72 pages.

prix, 1 000 et 1 500 francs pour un taureau d'élite de douze mois [150], ce qui « donne à l'éleveur un bénéfice très encourageant en dehors des primes de concours. Avec cette haute moyenne de prix l'élevage nivernais est suffisamment stimulé dans la voie du progrès pour maintenir sa suprématie » [151]. Au Concours de Paris le prix d'honneur fut donné à un bœuf nivernais de Bellard, qui avait déjà eu la même distinction en 1869 : « Le fait d'une haute importance, c'est que depuis l'organisation en France des concours généraux de boucherie, ces deux bœufs nivernais sont *les seuls animaux de race française* qui aient obtenu le prix d'honneur » [152]. Le bœuf de Bellard donne une rendement de viande nette de 67,5 % alors que le bœuf Durham de 3 ans de Roederer n'avait rendu que 65 % : de plus en plus la boucherie parisienne donnait la préférence aux charolais.

La Société d'agriculture développa le concours de Nevers en adjoignant des concours d'attelages de bœufs nivernais (1874), des concours de faucheuses et moissonneuses (1876), en créant un grand prix cultural de 1 300 F (1875) destiné à la plus intéressante des quatre fermes primées par les comices. Les éleveurs du Cher et de l'Allier fréquentent assidûment le concours (un tiers des animaux de boucherie viennent de ces deux départements en 1875), de nouvelles générations d'éleveurs apparaissent : les Clair, Doury, Suif, et les rapports sur les grands prix culturaux font apparaître les progrès réalisés par certains ; ainsi Clair, qui a affermé en 1862 le domaine de Bruzeau, près de Mars-sur-Allier, qui comprenait 109 hectares de terres trop humides et 22 hectares de prés marécageux, a réussi à transformer de fond en comble cette propriété à partir de 1866 : il a obtenu du propriétaire une prorogation du bail de 12 ans, en offrant une augmentation de 12 % de 1866 à 1874 et de 25 % pour le nouveau bail ; voyant devant lui vingt années de bail, il transforma la terre, traça 2 km de bons chemins, créa 54 hectares de prés nouveaux, et mit en culture 5 ha de mauvais bois, installa 5 000 m de clôture en fil de fer et planta 5 000 m de haies [153]... Le souci d'établir une comptabilité apparaît : « On ne fait pas de l'agriculture par sentimentalité, il faut encore que ce soit une bonne affaire, que le profit industriel qu'elle peut fournir soit nettement établi. Or comment le constater et le démontrer sans l'usage de la comptabilité ?... Il faut pouvoir apprécier avec précision... le placement qu'y trouve de ses avances celui qui embrasse cette carrière. Le taux de l'intérêt rendu par le capital engagé est la pierre de touche de toute entreprise sérieuse... » [154]. Or ces préoccupations de rentabilité étaient d'autant plus significatives que les grands éleveurs étaient inquiets devant la baisse du prix du bétail, à partir de 1879, qui entraîna des pertes importantes pour les éleveurs : en particulier les importations de viande d'Amérique et d'autres pays hors d'Europe pesaient, semble-t-il, « d'un poids préjudiciable sur le marché français et (créaient) une concurrence

150. La moyenne des prix étant de 1 200 F.

151. Louis Hervé, *Gazette des campagnes*, in *Compte rendu, op. cit.*, p. 43.

152. De Pazzis, in *Compte rendu, op. cit.*, p. 63.

153. *Compte rendu des travaux de la Société, année* 1876-1877, 1877, pp. 11-12. On pourrait multiplier les exemples : par exemple, Bourdeau à Saint-Ouen en 1877 (*Grand prix cultural de la Société départementale, Rapport fait au nom du jury*, 1877, p. 35), Blondon à Cercy la Tour et Chappuis à Armes (*Compte rendu des travaux de la Société, année 1878-1879*, 1879, pp. 5-7).

154. *Ibid.*, p. 3.

désastreuse » [155]. La baisse des prix de la viande dans les années 1880 compromettait l'essor de l'élevage nivernais : et cependant à l'Exposition universelle internationale d'animaux reproducteurs à Paris, en juin 1878, les éleveurs nivernais remportaient un grand succès [156], et des étrangers d'Angleterre, de Suisse, d'Italie et même d'Argentine viennent acheter à très haut prix des reproducteurs à Nevers...

La consolidation de la race nivernaise-charolaise de 1855 à 1880 a été remarquable : elle paraît définitivement installée dans les départements du Centre et la pratique des concours annuels, la tenue d'un Herd-book permettaient d'en maintenir la qualité : la vente de reproducteurs à des acheteurs étrangers au département devenait une source de profits considérables [157]. Avec la hausse de la consommation de la viande dans les villes, et les possibilités de financement bancaire, la spéculation des embouches devenait de plus en plus rentable : « Aujourd'hui... en présence de débouchés et de procédés nouveaux, nous pourrions retourner l'adage et dire : le bétail est la véritable source des bénéfices, la culture est un mal nécessaire » [158] : grâce à l'élevage, et malgré la baisse notable des cours de la viande, le Nivernais put, dans les années 1880, échapper en partie à la crise qui atteignit si durement les pays de grande culture.

155. *Cf. Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner la question des importations...*, 3 mars 1878, in *Compte rendu, op. cit.*, pp. 60-63.

156. « Les trois grands prix d'honneur attribués par l'État aux exposants français pour les plus beaux lots d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, ont été décernés à des éleveurs de la Nièvre et du Cher. Cette triple victoire... ne saurait être l'effet du hasard. De nombreux agriculteurs ont pensé que les concours de Nevers n'avaient pas été étrangers aux progrès qu'a faits depuis vingt ans la science de l'élevage et de l'engraissement du bétail dans les départements du Centre et que c'était à l'émulation suscitée par les concours annuels qu'il fallait attribuer ce résultat exceptionnel » (*Compte rendu, op. cit.*, p. 3).

157. Au concours de Nevers on vit un rassemblement de 300 taureaux nivernais charolais qui se sont, en février 1879, vendus à des prix très élevés : « Les éleveurs nivernais ont acquis un flair, une sagacité remarquables depuis douze ans. Ils regardent moins aujourd'hui à un écart de 300 F pour l'achat d'un jeune taureau que jadis à un écart de 50 F ; il y a eu des taureaux de 8 mois vendus depuis 600 jusqu'à 3 000 F ; les bons moyens étaient payés couramment 1 200 F » (*ibid.*, p. 23-24) ; mais la concurrence demeurait vive entre les éleveurs : « Aujourd'hui l'élevage du taureau n'est plus le privilège exclusif de quelques étables de choix... » et les jurys s'attachent de plus en plus à la conformation et non au degré d'embonpoint (*cf. Compte rendu des travaux de la Société, année* 1877-1878, 1878, pp. 15-16).

158. *Rapport de M. de Pazzis*, in : *Concours général d'animaux gras*, 1876, p. 13.

CHAPITRE III

LA CRISE DES SUBSISTANCES EN 1846-1847

Les crises de subsistances qui rendaient le blé rare et très cher, surtout dans les régions mal desservies par les voies de communications, furent encore assez fréquentes pendant la première moitié du XIXe siècle. Celle de 1816-1817, conséquence d'une pluviosité excessive, est restée l'une des plus fameuses, sous le nom d' « année de la faim ». Celle de 1846-1847 que nous nous proposons d'étudier pour la Nièvre s'est étendue à une grande partie de la France ; elle fut l'une des plus graves et porta le prix du blé à un niveau supérieur encore à celui qu'il avait atteint en 1812 [1]. Mais l'administration centrale, instruite par des expériences antérieures, intervint seulement pour maintenir l'ordre et laissa aux administrations locales et à l'initiative privée le soin de venir en aide aux malheureux affamés.

La Nièvre compte parmi les départements les plus durement touchés [2], car la disette des grains fut aggravée par la perte des deux tiers de la récolte de pommes de terre et par les inondations de la Loire et de l'Allier. Toutefois la crise ne semble pas avoir atteint sérieusement les ouvriers des zones industrielles et n'a concerné que les familles des ouvriers agricoles dans les zones les plus pauvres. Les documents conservés aux Archives de la Nièvre forment un ensemble assez complet pour permettre l'étude des troubles dans leur détail : la correspondance administrative aide à comprendre la psychologie des populations, et c'est à ce dernier aspect de la crise — le moins connu peut-être — que nous voudrions nous attacher ici.

1. Le double décalitre de blé avait atteint en 1811 et 1812, 5,80 F et 6,18 F ; or, en février et mars 1847 il valait 7,50 F et 8 F. Sur les récoltes et les prix en Nivernais, on pourra consulter les mercuriales conservées aux Archives départementales (série M) et l'enquête *Récolte des céréales et des pommes de terre de 1815 à 1876*, Impr. nat., 1878.

2. Sur la crise de 1848 dans les autres départements, on se reportera au recueil dirigé par M. LABROUSSE, *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française, 1846-1851* (*Etudes* publiées par la Société d'histoire de la révolution de 1848, t. XIX, 1956), ainsi qu'à G. DUPEUX, *Aspects de l'histoire sociale et politique de Loir-et-Cher, 1848-1914*, 1962. Sur les aspects psychologiques de la crise, *cf.* A. J. TUDESQ, *Les grands notables en France, 1840-1849*, 1964, t. II, pp. 926-957.

La disette de 1846-1847 dans la Nièvre est la conséquence d'une série de mauvaises récoltes de céréales. Celle de 1844 avait été médiocre et n'avait point permis de faire des réserves, mais elle avait suffi à nourrir les 305 000 habitants du département ; les prix du blé avaient oscillé entre 16,80 F et 17,90 F et le pain blanc avait valu 0,30 F le kilo tandis que le pain bis se vendait 0,21 F. A aucun moment les marchés habituels n'avaient été perturbés, car la récolte de pommes de terre avait atteint 1 600 000 hectolitres, de sorte que la population pauvre ne souffrit pas de la faim.

L'année 1845 fut nettement mauvaise pour les céréales dans la Nièvre ; la pluviosité fut cette année-là excessive ; le mois de mai connut 25 jours de pluie (la moyenne en année courante est de 14). Il en fut de même en juillet et août, période de maturité et de récolte des céréales et, pour comble de malheur, la récolte de pommes de terre fut compromise par une maladie tout à fait inconnue jusque-là et qui voua la majeure partie à la pourriture [3], sans qu'on pût rien faire pour la sauver. On évalue la récolte des grains aux deux tiers d'une récolte normale et celle des pommes de terre à la moitié de la récolte de l'année précédente, car certaines régions du Morvan furent protégées. Le blé passa de 17,50 F l'hectolitre en juillet à 19,50 F en novembre 1845, et le pain blanc, de 0,325 F le kilogramme, passa à 0,375 F, tandis que le pain bis monta à 0,25 F le kilogramme.

Quant à l'année 1846, elle fut encore plus déficitaire en Nivernais par suite de la sécheresse exceptionnelle qui dura jusqu'au 20 août. On n'avait pu, faute de bonne semence, emblaver suffisamment de terres. La sécheresse persistante fit prévoir un énorme déficit de production et les prix montèrent dès le mois de juin : aussi quand en juillet on vit reparaître la maladie de la pomme de terre, ce fut la désolation pour les populations du centre du Nivernais et surtout du Morvan, dont la nourriture était surtout composée de pain de seigle, de sarrazin et de pommes de terre. Or ces régions centrales et morvandelles étaient encore en 1846 fort isolées. Si, depuis 1830, les Ponts et Chaussées avaient fait de gros efforts pour améliorer les communications départementales d'Est en

3. Les causes de cette maladie de la pomme de terre sont mal connues. En France, elle n'atteignit pas les variétés précoces, ce qui égara les recherches. Pour les uns l'altération était causée par un petit végétal parasite, le *botrytis*, « analogue aux moisissures, à la rouille et au charbon » ; pour d'autres, tels que Vilmorin et Decaine, le *botrytis* ne serait point la cause de l'altération, mais une conséquence. Les *Annales de Poussery* (1846, p. 144) décrivent ainsi la maladie dans la Nièvre : « Au moment où les champs de pommes de terre étalant une luxuriante végétation se préparaient à mûrir les tubercules, on vit tout à coup les feuilles se crisper et mourir, les tiges se couvrir de macules foncées et comme gangréneuses. On aurait dit qu'une gelée subite était venue brûler la récolte dans l'espace d'une seule nuit. En arrachant ces pieds frappés d'un mal inconnu, on trouvait quelques tubercules portant extérieurement des signes qui rappelaient l'altération de la tige, sous la pellicule une zone de substance brunâtre se trouvait mêlée au parenchyme, et l'on reconnaissait à l'aide d'une loupe que cette substance entourait les cellules ; quelques jours après l'apparition des premiers symptômes, le nombre des tubercules attaqués devenait considérable, la substance brunâtre pénétrait de plus en plus dans l'intérieur du parenchyme et rendait les pommes de terre impropres à la consommation de l'homme. » Il semble bien qu'il s'agit du mildiou ou *Peronospora infestans*. Sur la culture des pommes de terre dans la Nièvre, on se reportera aux réponses à la circulaire du 23 avril 1847 (*Annales de Poussery*, 1847, pp. 242-250).

Ouest, elles avaient été limitées par les crédits. Le Conseil général avait bien obtenu, en 1844, l'autorisation d'imposer au département 9 centimes additionnels extraordinaires pour dix ans, afin d'améliorer les routes départementales, mais en 1846 l'effet de cette décision ne pouvait pas encore être très sensible. Les communes nivernaises du Centre et du Morvan restent donc isolées et gravitent autour des petits bourgs qui sont les chefs-lieux de canton et les marchés locaux. Chaque commune est composée de hameaux isolés, souvent éloignés de plusieurs kilomètres et toujours mal reliés par des chemins vicinaux que les municipalités ont beaucoup de peine à entretenir, malgré l'aide du département. Château-Chinon, le chef-lieu d'arrondissement, n'a même pas de marché de céréales [4], et il est à 60 kilomètres de Nevers. On peut donc sans exagération dire que la population du Morvan vit en économie fermée [5], et ceci explique pourquoi elle fut impressionnée par la faible récolte de seigle, élément essentiel de sa nourriture, et par une récolte de sarrasin et de pommes de terre que la sécheresse rendait incertaine. Aussi fut-elle rapidement en alerte lorsque vint la nouvelle des incendies qui éclatèrent en juin et en juillet dans les arrondissements de Semur et d'Avallon.

La grande peur de juillet-août 1846

On apprit ainsi que le 17 juin une grande partie du village de Trouhans (Côte-d'Or) avait été détruite par un incendie. En temps ordinaire, la nouvelle n'eût excité aucune alarme, la sécheresse et le vent rendant les toits de chaume plus facilement inflammables. Le manque de pompe à incendie dans la plupart des villages, la rareté de l'eau au cours de cette longue période de sécheresse et la lenteur avec laquelle dans ces pays d'habitat dispersé les secours pouvaient être organisés, autant d'éléments qui auraient suffi à expliquer normalement les ravages du feu ; mais pour ces esprits simples, déjà sensibilisés par la crainte de manquer de seigle, il suffit que quelqu'un colportât le bruit que ces incendies étaient l'œuvre d'une bande de « metteurs de feu » pour que chacun s'affolât. Et c'est ainsi que peu à peu l'idée prit corps de former des groupes armés de pelles, pioches et « goujards » [6] qui se mirent en devoir de rechercher les bandes de « metteurs de feu » et de veiller sur le territoire de la

4. Les marchés de céréales les plus proches sont à Lormes, Tannay et Corbigny, marchés peu fournis où viennent les boulangers et blatiers du Morvan.

5. « Notre Morvan, déclare le juge de paix de Château-Chinon lors de l'enquête ouvrière de 1848, est un pays montagneux et de petite culture ; les propriétés y sont très morcelées et tous les habitants sont propriétaires... Chaque habitant cultive lui-même sa petite propriété, les domaines peu nombreux et peu importants sont exploités ou par des métayers ou colons partiaires à moitié fruit, ou par des fermiers qui cultivent eux-mêmes, qui pendant les fauchaisons et les moissons emploient quelquefois des hommes de journée. Pour tout cela ni patrons, ni ouvriers, mais seulement quelques domestiques à gage ou de simples journaliers qui ne sont autres que les habitants qui, quand ils ont cultivé leurs champs, cherchent à faire quelques journées pour aider leurs voisins ; ces journaliers ne travaillent que passagèrement... L'aisance est plus grande chez les fermiers-cultivateurs et les métayers ou colons partiaires qui vivent du produit du sol. Elle est moindre chez le journalier qui gagne à peine pour la nourriture de sa famille et son entretien et se trouve quelquefois très gêné pendant les mois d'hiver où il est sans travail. »

6. Goujards : serpes emmanchées pour couper les haies.

commune, contrôlant la circulation, vérifiant les passeports et malmenant parfois les récalcitrants.

Cette période de juillet et août fut pour le Morvan une véritable époque de « grande peur ». Y eut-il provocation consciente ? On ne peut le prouver. En tout cas le département entier fut en émoi : à Decize, le 18 juin, des lettres répandues à profusion et des tracts affichés dans les quartiers les plus fréquentés annonçaient que dans quatre jours la ville serait la proie des flammes. La police ne put découvrir les auteurs de ces coupables menaces. « Les circonstances ont paru assez graves à M. le Maire pour confier la garde de la ville à la garde nationale. Chaque nuit on monte la garde et des patrouilles circulent dans les rues. Ces mesures de prudence auront pour but non seulement de faire arrêter d'affreux projets, mais elles auront l'avantage de rassurer et de tranquilliser les esprits. » [7]

Les imaginations surexcitées allant leur train, on chercha des responsables à la situation. On soupçonna tout le monde et particulièrement les prêtres et les nobles qu'on n'aimait guère. Le sous-préfet de Clamecy, en tournée dans les villages du canton de Lormes, explique ainsi ces griefs imaginaires : « Depuis huit jours, j'ai entendu bien des gens et de toutes les classes, peu d'entre eux m'ont parlé avec hostilité de l'ancienne noblesse, mais presque tous du clergé. Je ne citerai pas ceux qui l'accusent par exemple *d'avoir causé l'année dernière la maladie des pommes de terre ou de tourner les incendiaires en chiens quand on est sur le point de les saisir,* mais on lui reproche de ne pas aimer le Roi et par conséquent de se liguer avec ceux qui, en mettant le feu partout, veulent selon eux causer des désordres en faveur de la duchesse de Berri et de la duchesse d'Angoulême, qu'on croyait cachées à Chastellux [8]. Quand je cherchais à les dissuader : « Ne remarquez-vous pas, m'a-t-on répondu vingt fois, qu'à la messe ce ne sont jamais les curés qui chantent la prière pour le Roi, mais toujours les chantres. Ils ne faisaient pas comme cela pour l'autre gouvernement ». Il n'y a pas jusqu'à la dernière tournée épiscopale de Mgr l'évêque dans le Morvan qui n'ait reçu une mauvaise interprétation de la part des paysans et même de personnes plus éclairées. « Où est-il allé, dit-on, en sortant de Corbigny ? chez M. de Certaines, ensuite chez M. de Vibraye, M. de Chastellux, M. de Saint-Brisson et M. de Chabannes. On les connaît bien ceux-là, ils n'aiment pas le Roi et ce sont les seuls chez lesquels va Monseigneur », et bien d'autres propos. Ces préventions sont déplorables surtout quand elles portent sur toute une classe de citoyens. Toutefois le clergé n'a-t-il pas un peu à se reprocher d'avoir contribué à les faire naître ? » [9]

Aucun document n'établit comment et par qui ces idées se sont propagées [10]. Seuls les rapports du sous-préfet de Clamecy, Petit [11], et de celui de Château-

7. *Union libérale,* 19 juin 1846.

8. Précisément, le château de Chastellux fut assiégé en 1848 par les paysans en révolte...

9. Rapport au préfet, 26 août 1846.

10. On ne saurait, dans cette transmission des nouvelles, négliger le rôle des divers ambulants : colporteurs, porte-balle, marchands d'images et surtout mendiants qui étaient et resteront longtemps la gazette de ces régions isolées.

11. Le sous-préfet de Clamecy, Joseph-René-Alphonse Petit était en poste depuis 1838. Né en 1800, fils d'un médecin estimé de Lyon, il se destina d'abord à la médecine, mais prit part à la Révolution de Juillet, fut nommé en mars 1831 attaché au ministère de la Justice, puis en 1832 conseiller de préfecture et secrétaire général de l'Allier. Le préfet Roulleaux-

Chinon, Migneret [12], permettent de suivre cette réaction psychologique de paysans poussés par le souci de défendre leurs granges et leurs récoltes de seigle compromises par la sécheresse continue, qui risquait d'anéantir encore la récolte de sarrasin et de pommes de terre. Malgré leur exaspération, les paysans du Morvan ne commirent aucune violence grave ; tout au plus Migneret signale-t-il que « ces jours derniers un ecclésiastique traversant en compagnie d'un séminariste une commune voisine de sa cure, mais dans laquelle il était inconnu, a failli devenir la victime d'une troupe de paysans armés qui l'ont arrêté en vociférant contre lui et le désignant comme le complice des incendiaires ». Aucun accident grave n'est à déplorer, mais « il est à craindre que la situation ne s'aggrave et qu'il ne devienne bientôt nécessaire de prendre des mesures énergiques ».

Sur les murs de Clamecy, le 1er août, on découvrit ce tract singulier :

« Vous qui voulez tenir les pauvres mallereux
Méfiez-vous de notre colerre, l'orage tombera sur vous,
Vous paierez les indignités que vous faites
Car c'est haurible de payer le grain si cher
Nous nous lassons, gardez vous bien
Une fois dans la dansse vous dansserez
vos biens et vos châteaux en

P.f.R. 22 j. 1846 »

Ces menaces restèrent sans effet, mais l'administration commençait à s'inquiéter ; le procureur du roi appelé par des propriétaires inquiets avait été accueilli à Saint-André-en-Morvan par 150 paysans armés, ce qui détermina le sous-préfet de Clamecy à visiter les 19 communes les plus agitées ; de son côté, le sous-préfet de Château-Chinon écrivait aux maires du canton de Montsauche avec beaucoup de bon sens : « Dites hautement qu'il n'existe aucune bande d'incendiaires, que si elles avaient existé, elles seraient déjà sous la main de la justice qui redouble de vigilance. Dites que l'extrême sécheresse de l'été qui rend plus inflammables toutes les matières qui peuvent propager l'incendie, quelques haines particulières profitant pour s'assouvir de la préoccupation géné-

(*suite de la note 11*)
Dugage, en 1840, le juge « capable, actif et exact », mais sa manière d'administrer, bien que très satisfaisante, « dénote » une tendance à diriger son arrondissement en préfet plus qu'en sous-préfet, c'est-à-dire à trancher des questions qu'il devrait soumettre au préfet au lieu de les décider. Toutefois, il constate que ce sous-préfet « a acquis depuis deux ans de la considération et une influence qui tend à s'augmenter » (Arch. nat., F. 1 b I 170/12).

12. Stanislas Migneret, né à Bordeaux le 15 septembre 1809, avait été avocat, adjoint au maire de Langres ; le préfet de la Haute-Marne écrivait de lui, en avril 1846 : « M. Migneret, adjoint au maire de Langres depuis 9 ans, est l'avocat le plus distingué de cette ville. C'est d'ailleurs un homme énergique et il a eu l'occasion de le prouver dans l'exercice de ses fonctions municipales ; lors des élections de 1843, il avait reçu une grave blessure à la tête en s'efforçant de maintenir la tranquillité publique troublée par des turbulents. » Il fut nommé sous-préfet à Château-Chinon le 21 avril 1846 puis, sur sa demande, devint sous-préfet à Neufchâteau, le 30 janvier 1847. Révoqué en mars 1848, il fut à nouveau sous-préfet à Saint-Quentin (janvier 1849) et fit une brillante carrière : préfet de la Sarthe (novembre 1849), de la Haute-Vienne (juillet 1852), de la Haute-Garonne, il administra dix ans, de 1855 à 1865 le Bas-Rhin, puis entra au Conseil d'Etat (Arch. nat., F 1 b I 167/23).

rale, la cupidité de quelques assurés et enfin l'imprudence de certains propriétaires sont des causes trop réelles des malheurs que nous déplorons. On vous écoutera parce que la vérité finit toujours par persuader »[13]. Il terminait sa lettre par des ordres pour n'autoriser aucune bande armée à arrêter les voyageurs et visiter les passeports, et il conseillait de « surveiller de près les gens mal famés et malveillants ».

De retour à Nevers après un congé, le préfet Mallac[14] résumait ainsi la situation dans son rapport au ministre de l'Intérieur : « Les paysans des communes limitrophes de l'Yonne avaient pris les armes et montaient la garde, faisant des patrouilles dans le but de découvrir les prétendues bandes d'incendiaires auxquelles sont attribuées ces sinistres... C'est surtout dans sept ou huit communes de l'arrondissement de Clamecy qui font partie du Morvan que l'exaspération a atteint le plus haut degré de violence. A la fois ignorantes et crédules, ces populations se sont laissé persuader que les prêtres et les nobles encourageaient et entretenaient même les malfaiteurs ; dans la fureur où les jette cette pensée ils signalent certains châteaux des environs contre les propriétaires desquels s'élèvent leurs soupçons comme devant être attaqués aux premiers incendies qui éclateraient parmi elles. »[15] Le ministère, déjà alerté par la gendarmerie, répondit prudemment : « S'il était vrai comme on me l'annonce que les habitants des campagnes ont organisé un service de surveillance, c'est un point qui mérite une attention particulière, il importe que la police exercée par les habitants eux-mêmes ne devienne ni brutale, ni dangereuse pour les voyageurs prétendus suspects. »

Pour se couvrir le préfet songeait à envoyer des troupes dans les cantons de Lormes et de Montsauche, ce qui n'était pas l'avis des sous-préfets. Ainsi celui de Clamecy lui écrit le 26 août : « J'arrive à l'instant de la tournée..., j'ai été six jours absent... Pour ce qui concerne l'envoi de troupes, vous avez dû recevoir ma lettre du 23 dans laquelle je vous disais que d'après ce que j'avais vu moi-même, l'ajourner, c'est toujours mon opinion. L'état des esprits dans les communes du Morvan, sans excepter celle de Saint-André, tend évidemment à se calmer au dire même des personnes de la localité. Il y a toujours de la crainte, il n'y a plus d'exaspération ; on commence à raisonner, à reconnaître qu'il y a de l'exagération dans les rapports, à se demander comment pourraient vivre ces nombreux « *metteurs de feu* », car on ne dit plus guère qu'on leur porte à manger des châteaux et des presbytères. J'ai séjourné dans

13. Dans ces incendies, l'imprudence jouait en effet un grand rôle, en particulier l'usage des allumettes chimiques qui se répand dans les campagnes sans que l'on prenne de précautions. Ainsi, le 15 septembre 1846, le feu éclate dans la propriété de l'ancien ministre Hyde de Neuville, lequel signale dans une lettre à l'*Union libérale* que le feu a été mis non par des malveillants mais par de jeunes enfants qui avaient des allumettes chimiques (*Union libérale*, 30 septembre 1846). Dans les faits divers on relève aussi ce curieux accident : un ouvrier met sa pipe encore chaude dans sa poche où se trouvent deux allumettes chimiques qui s'enflamment et brûlent grièvement leur porteur.

14. Jacques-Eloi Mallac fut préfet de la Nièvre du 15 juin 1844 au 23 août 1847. Né le 13 septembre 1809 à l'Isle-de-France, il fut d'abord attaché au cabinet du ministre de l'Instruction publique (Guizot) de 1832 à 1836, puis chef de cabinet du secrétaire d'État puis du ministre de l'Intérieur de 1839 à 1844 (Arch. nat., F 1 b I 167/3).

15. *Cf.* également le discours du préfet à la session du Conseil général, fin août 1846 (Arch. de la Nièvre, M, Conseil général).

toutes les communes que j'ai parcourues, j'ai causé non seulement avec les notables, mais encore avec un grand nombre d'habitants. Connu personnellement de beaucoup d'entre eux, possédant un peu leur confiance, je crois que mes observations et mes conseils ont été entendus d'eux, quoique dans le premier moment ils eussent regardé mon voyage d'un mauvais œil parce qu'on leur avait dit que je voulais les désarmer. Quand ils m'ont vu arriver seul parmi eux, ils se sont promptement rapprochés de moi. Du reste, Monsieur le Préfet, je crois que les personnes qui avaient appelé M. le Procureur du Roi sur les lieux avaient un peu vite pris l'alarme. Sans doute, il y a eu des propos mauvais, très mauvais, mais aucun projet d'exécution. Je suis convaincu que s'il ne survient pas de nouveaux incendies, le reste d'agitation qui subsiste encore s'éteindra sous peu de jours. La fatigue accable ces malheureux qui dans plusieurs localités n'ont pas fermé l'œil depuis 15 ou 20 nuits ; j'ajouterai qu'une pluie tombée, il y a trois jours, a beaucoup contribué à les calmer en les rassurant sur leurs récoltes de pommes de terre et de sarrazin compromises par les chaleurs. Dans le reste de l'arrondissement la tranquillité sera bientôt complète. »

La situation s'était donc bien améliorée chez les paysans et l'on peut affirmer que les sous-préfets, dont le mérite était d'avoir bien compris les sentiments de ces malheureux, avaient une grande part à cet apaisement. En général, on peut considérer que fin août, chez les paysans, la « grande peur des metteurs de feu » avait cessé sans qu'il y ait eu réellement émeute.

Les premières émeutes de subsistances dans le Morvan

Alors que tout s'apaisait du côté paysan, éclatait soudainement à Château-Chinon, le 20 août, une véritable émeute à laquelle les paysans n'avaient aucune part [16]. Il s'agissait cette fois des pauvres gens de la ville qui se plaignaient « que le blé devenait d'un prix exorbitant et que surtout le seigle manquait chez les marchands de grains ainsi que le pain chez les boulangers ». Le maire s'étant rendu compte de l'exactitude de ces faits avait enjoint aux boulangers d'être approvisionnés et avait obtenu des marchands de grains l'assurance que leurs magasins ne seraient jamais dépourvus. Mais entre-temps les esprits s'étaient échauffés, et les femmes, apprenant qu'un marchand de Château-Chinon se préparait à acheminer vers Autun des blés achetés dans les pays du Bas-Morvan, se sont ameutées, elles ont passé la nuit à l'attendre et au matin du 20 août, malgré la gendarmerie à cheval, la présence du maire et du sous-préfet, elles se sont opposées au départ. « Elles se portaient au-devant des bœufs et armées de couteaux, voulaient percer les sacs, si bien que le marchand craignant des violences particulières préféra rentrer ses chariots. Si la gendarmerie avait fait usage de ses armes, il y aurait eu de déplorables malheurs ». Sur ces entrefaites un autre marchand de Clamecy passait avec une voiture de blé ; il fut atteint par une pierre lancée par la foule, à quoi il répondit par un coup de fouet qui atteignit une femme. Poursuivi par la foule il fut obligé d'entrer à

16. Le meilleur récit de l'émeute de Château-Chinon se trouve dans les rapports journaliers du sous-préfet. Les rapports du capitaine de gendarmerie sont de seconde main, ceux du procureur du Roi (Arch. nat., BB 18 1440) négligent un certain nombre de faits.

l'Hôtel du Commerce avec son chargement. Le sous-préfet réussit à faire évacuer l'hôtel et le marchand, laissant là sa voiture, prit au plus vite la diligence pour Clamecy : « Force n'est point restée à la loi, conclut le sous-préfet, ou pour mieux dire, l'on n'a pas pu faire usage des armes contre une population aveuglée qui ne se livrait encore à aucune violence. » Il reconnaît que le petit nombre de gendarmes dont il dispose « n'empêchera aucune tentative parce qu'il n'en imposera pas et la moindre collision peut d'un moment à l'autre amener un malheur ».

Ses efforts et ceux du Conseil municipal pour « calmer cette effervescence » restent vains, car les malheureux sont convaincus que c'est « l'avidité des marchands qui est cause de l'enchérissement ». Comme son devoir est d'assurer la libre circulation des grains, il demande donc au préfet d'envoyer à Château-Chinon une « division de dragons assez forte pour qu'elle impose par son nombre et n'ait pas à faire usage de ses armes », car « il serait cruel malgré tous ses torts de voir cette population victime de son erreur ». Et comme une excuse, il rappelle au préfet que peu avant son arrivée, « la force publique a été méconnue ici à l'occasion d'un tarif et c'est peut-être cette circonstance qui enhardit les mutins » [17]. Ceux-ci augmentent en nombre et la soirée du 20 vit plus de 600 personnes, hommes et femmes, occuper la place près de la porte basse. Prudemment Migneret résolut de laisser cette foule à elle-même sans intervenir tant qu'elle ne se livrerait à aucune violence. De fait, cette population « semblait attendre une occasion et n'en trouvant point, s'est lassée à tourner sur la place, et à dix heures, elle a commencé à se retirer ».

Mais le 21 août, malgré la grande pluie, les femmes continuèrent à veiller pour arrêter les voitures de grain et vers midi, le sous-préfet dut recevoir « une cohue de femmes » qui lui demandèrent de faire distribuer à 8 francs le boisseau le blé du marchand de Clamecy ; il s'y refusa, mais sa « surprise fut aussi grande que douloureuse en entendant le tambour de la ville publier ce même blé à 8 francs ». Le maire appelé lui apprend qu'un sieur Camus, huissier, s'est arrangé avec l'aubergiste, Mme Magnien, pour acheter ce blé à 10 F et le vendre 8 F, la différence devant être comblée par une souscription faite auprès des plus riches de la ville. Le sous-préfet fit prévenir les délinquants qu'il leur laissait toute la responsabilité d'un acte aussi illégal, et « la vente se fit avec calme dans l'intérieur de l'hôtel », souligne le sous-préfet.

Alerté par le préfet, le procureur du roi reçut du procureur général l'ordre

17. En effet, des troubles avaient éclaté à Châtillon-en-Bazois en février 1846 : « ... Dans la matinée du 18 de ce mois, jour de foire à Châtillon-en-Bazois, une scène de désordre a eu lieu dans cette localité. Il y eut d'abord résistance avec violences et voies de fait envers les préposés à la perception des taxes, à l'occasion du payement des droits d'entrée et de place du bétail sur le champ de foire. Un individu arrêté sur la réquisition de M. le maire a été arraché des mains de la gendarmerie. Il paraît que l'officier commandant et plusieurs gendarmes avaient été frappés... Des mandats d'amener ont été décernés contre les principaux auteurs de la résistance et des voies de fait... » (rapport du procureur général, BB 18 1440). Le 21 mars 1846, le tribunal de police de Château-Chinon jugeait les dix-huit prévenus : trois furent acquittés, quatre condamnés à 3 mois de prison, sept à 1 mois, trois à 15 jours, un à 24 heures. La foire du 30 mars se déroula sans incident : « La perception des droits d'entrée sur les bestiaux s'est opérée sans la moindre résistance ; tout s'est passé avec le plus grand calme. Le maréchal de camp, commandant le département de la Nièvre, et le secrétaire général de la Préfecture étaient sur les lieux avec une force armée imposante. »

de poursuivre. La gendarmerie ayant signalé une vingtaine d'individus qui s'étaient fait particulièrement remarquer, et parmi eux cinq femmes des plus acharnées, le 22 août le juge d'instruction délivra des mandats d'arrêt contre ces femmes. Deux purent être arrêtées et « malgré le tumulte inévitable lors d'une pareille mesure », écrit le sous-préfet, « la justice eut librement son cours. M. le Procureur du Roi, M. le Maire, M. Boizot l'adjoint et moi avons parcouru les groupes employant comme nous le faisons depuis trois jours la persuasion pour réussir. En ce moment le rassemblement est dispersé ». Et dans cette lettre du 22 au soir, il renouvelle sa demande d'un peloton de dragons, pour faire partir les convois, car il ne dispose guère que de 20 gendarmes. Son argumentation est tout à son honneur. « La force, écrit-il, restera certainement aux gendarmes s'ils sont attaqués et se défendent, mais il faudrait éviter cette triste nécessité et il est certain qu'on l'évitera si une force imposante vient étouffer tout désir de résister... J'ai été assez heureux pour qu'aucune collision sanglante n'ait encore eu lieu, je voudrais que force restât à la loi sans qu'il en fût autrement... Je crois que cinq jours au plus suffiraient... ; les logements sont prêts d'ailleurs et le pain le serait facilement... Avec les gendarmes je redoute une collision, avec les troupes, je garantis qu'aucune lutte sérieuse n'aura lieu. » Et il conclut : « Dans mon opinion, une fois un exemple fait, il n'y aura plus d'obstacle, mais sans exemple, si les voitures arrêtées ne partent pas, il serait à craindre que le mal ne s'aggravât pendant tout l'hiver. »

Au reçu de cette lettre, le 23 août, le préfet obtient du maréchal de camp, commandant le département, l'envoi de 80 dragons pour cinq jours à Château-Chinon. Pendant ce temps le sous-préfet décide le maire à visiter les boulangeries et à organiser un marché des grains à Château-Chinon. Il espère ainsi que, moitié rigueur, moitié prévoyance, il ramènera le calme dans les esprits. Le 24, le sous-préfet réussit à faire partir les voitures de blé pour Autun ; peu de temps après arrivaient les dragons. Les choses semblaient donc s'arranger, car le juge d'instruction après interrogatoire des deux femmes incarcérées les avait remises en liberté sous caution. Les trois autres s'étaient présentées librement au juge d'instruction qui les avait renvoyées en prévenues libres ; aussi le sous-préfet, dans sa lettre de remerciements au préfet, croyait-il pouvoir conclure : « La population est aujourd'hui bien convaincue que toutes les mesures sont prises et que résister serait une folie inutile. » Quelle ne fut pas sa surprise lorsque à 3 heures de l'après-midi il apprit qu'à 14 kilomètres de là, aux Pasquelins, commune d'Arleuf, presque à la limite du département le convoi avait été arrêté, les sacs percés à coups de couteau et du blé enlevé. Sur-le-champ, accompagné de trois gendarmes et d'un détachement de dix dragons, il part pour Arleuf, laisse les dragons au village pour faire impression et se rend au hameau des Pasquelins où, après avoir obtenu, non sans peine, quelques renseignements, il se rend au domicile de l'une des trois femmes signalées comme auteurs du vol, il retrouve le blé volé, le fait saisir, mais les délinquantes s'étaient enfuies. Elles devaient le lendemain venir le trouver et se mettre à la disposition de la justice, car, écrit-il dans son rapport : « J'ai parlé très sévèrement aux habitants rassemblés autour de moi, leur annonçant que si l'on commettait le moindre délit, je mettrais garnison à Arleuf et dans tous les environs. »

Toutefois il ne cache pas ses appréhensions pour l'avenir : « Maintenant

j'ai des craintes sur l'approvisionnement ; en voici les motifs. Le froment est à 25 F l'hectolitre et peut encore augmenter ; le seigle est à 18 F l'hectolitre, or l'ouvrier le plus favorisé ne gagne que 9 F par semaine et sa famille est assez nombreuse pour qu'il lui faille ordinairement un boisseau du pays ou 40 livres par semaine, de là l'impossibilité de se procurer le grain au prix actuel. Ce qui est vrai pour le grain est vrai pour le pain, dont la taxe suit le cours du blé. Arrivé à cette comparaison et à cette impossibilité, le peuple s'émeut, s'agite et voilà la véritable cause du trouble causé, que la force ne peut détruire... Comme vous le voyez la situation a de la gravité et l'ordre tient uniquement à la marche des prix des grains ; cela me paraît bien autrement sérieux que les alarmes répandues à l'occasion des incendies que la peur de quelques propriétaires ont singulièrement augmentées. Elles se dissiperont d'elles-mêmes, tandis que l'hiver ne fera qu'aggraver le mal relatif aux subsistances. » [18] Tout comme son collègue de Clamecy, il comprend la situation tragique des pauvres gens. S'il regarde « la tranquillité comme momentanément rétablie à Château-Chinon », il sait que l'inquiétude est loin d'être calmée ; il apprend qu'à Villapourçon une émeute a été déterminée par la présence de « ces marchands de grains dont le commerce excite l'alarme en raison du peu de mesure qu'ils apportent dans leurs achats ». A Moulins-Engilbert le malaise grandit, et à Lormes deux voitures de blé qui passaient ont été arrêtées par des femmes de l'endroit ; sur l'intervention du maire, le blé fut déchargé à la mairie et après quelques observations faites par le magistrat, les femmes se sont dispersées. Enfin, le 24 août, un incendie dû à la malveillance a détruit une ferme à Montreuillon ; or elle appartenait à M. de Certaines, déjà signalé comme peu aimé des paysans. Tous ces faits sont pour le sous-préfet des indications qui confirment ses craintes.

Le préfet, lui, compte surtout sur la force. Il obtient donc du maréchal de camp de Nevers un nouveau détachement de 25 dragons accompagnant le chef d'escadron, qui devra s'entendre avec les deux sous-préfets de Clamecy et Château-Chinon pour répartir son escadron dans les endroits les plus menacés. Ce détachement devra passer par Moulins-Engilbert pour impressionner le peuple. Dans ses instructions le préfet propose d'organiser deux colonnes : l'une, forte de 87 chevaux, trois officiers et 84 sous-officiers et soldats, se dirigera sur Lormes pour être répartie dans les communes les plus agitées par la grande peur des « metteurs de feu » ; l'autre, forte de 27 chevaux avec un officier et 26 sous-officiers et soldats, se rendra à Montsauche et parcourra les communes de Planchez, Alligny, Moux, etc. Malgré leurs efforts pour éviter la surcharge d'une garnison à leurs administrés, les sous-préfets sont donc bien forcés d'obéir. Ils doivent fournir à la troupe les vivres et les fourrages nécessaires sur des bons délivrés par les chefs de détachement. Sans doute, le montant de ces bons sera-t-il payé par l'intendant militaire, mais, les militaires logeant chez l'habitant, les maires comme les sous-préfets craignent le mécontentement qui pourrait en résulter.

Le sous-préfet de Château-Chinon, après avoir rendu compte le 29 août des condamnations prononcées contre les huit responsables de l'émeute de Château-Chinon, fait valoir l'opinion du procureur du Roi qui juge inutile le

18. Rapport du 26 août.

transfert des condamnés à la prison de Nevers : si on le laisse maître du moment de l'exécution du jugement, il saura, dit-il, « maintenir et comprimer par ce moyen toute tentative nouvelle » et répond « de faire cette exécution quand il le voudra ». Et Migneret d'ajouter adroitement au sujet des troupes : « M. le Procureur du Roi la regarde comme inutile et même fâcheuse par l'effet qu'elle produira dans l'esprit de la population ». De même, le 31 août le sous-préfet de Clamecy déclare : « Notre population de flotteurs n'a fait jusqu'ici aucune démonstration inquiétante à l'occasion de la cherté des grains... Je persiste donc à penser que la présence de nouvelles troupes serait entièrement inutile... Il serait fâcheux de surcharger sans motif la population de logements militaires. » Le préfet Mallac demeurait pourtant persuadé qu'il serait « sage de conserver dans l'arrondissement des moyens de parer sur-le-champ à toute éventualité ».

La région de Nevers est restée assez calme, malgré la masse ouvrière groupée autour de Decize, Nevers et La Charité [19]. Un incident sans importance s'est produit à Saint-Benin d'Azy : des hommes armés ont contraint des cultivateurs à se joindre à eux pour obliger le maire à faire vendre le blé à un prix inférieur à celui du cours ; le maire a refusé et le mouvement a avorté. Les instigateurs arrêtés ont été remis en liberté, le juge d'instruction « n'ayant pas trouvé dans les faits qui leur étaient reprochés des motifs suffisants pour continuer les poursuites ».

Toutefois, le 27 août, le maire de Saincaize, M. de Thé, avise le préfet qu'une émeute serait projetée à Nevers pour le 29 août à l'occasion du marché des

19. La Nièvre a une population de plus de 320 000 habitants (d'après le rencensement de 1846). Le quart de cette population, selon le préfet (rapport de novembre 1846) est occupé par l'industrie du fer : 8 000 ouvriers environ nourrissant 32 000 individus se groupent autour de ces petits centres de Cosne, Fourchambault, Nevers, Guérigny et Imphy ; autour de ces petits centres gravite toute une population de mineurs, de coupeurs, de charbonniers, de transporteurs. Tout ce monde vit à la campagne et demande à son jardin et à son champ ses légumes principaux. Or, l'industrie métallurgique ne se ressent pas de la crise et se trouve en pleine activité en 1846 dans la Nièvre. Un autre quart de la population est fait de paysans du Morvan, mi-bûcherons, mi-laboureurs. Les bûcherons préparent le bois qui sera flotté pour la provision de Paris, et le travail ne manque pas en 1846-1847. Les cultivateurs morvandeaux, petits métayers ou exploitants indépendants, vivent du produit de leur terre sans recourir à la main-d'œuvre étrangère (*cf. supra*, n. 5) : ils ont peu à vendre et vivent en économie fermée. Reste le centre du département entre la zone industrielle et le Morvan : les propriétaires de la majeure partie du sol sont de grands propriétaires absentéistes, qui habitent à la ville ou à Paris et dont les biens sont gérés par des régisseurs qui louent les domaines à des métayers ou à des fermiers ; chaque domaine a pour auxiliaires, d'une part des journaliers qui possèdent des locatures ou des petits biens, trop exigus pour permettre à une famille de vivre de l'exploitation, d'autre part des ouvriers agricoles qui ne vivent, eux, que du produit de leur travail. Or ces derniers sont plus malheureux que les serfs de Russie ou les esclaves des planteurs des Etats-Unis, affirme Adolphe de Bourgoing, dans son très important *Mémoire en faveur des travailleurs et indigents de classe agricole des communes rurales de France...* (*infra*, p. 413) : c'est cette classe pauvre et vouée à la misère qui dans le centre du département sera facilement excitée par « les esprits mal intentionnés » dont parle le préfet Mallac, alors que la population ouvrière ou celle des ports de flottage restera tranquille. Sur la misère des classes rurales à l'époque, on se reportera à l'enquête des juges de paix sur la condition ouvrière, en exécution du décret du 26 mai 1848, qui est très significative et mériterait d'être publiée en entier.

grains. Immédiatement, le préfet demande au lieutenant général commandant la 15e division à Bourges de lui envoyer pour le samedi 29, de bonne heure, quatre compagnies d'artillerie. Il dispose ainsi d'un escadron de dragons et de 200 artilleurs. Cet étalage de force fit grande impression ; il n'y eut au marché ni vendeurs, ni acheteurs, ni émeutiers, et le préfet peut écrire au lieutenant général que « l'arrivée des 200 hommes a produit le meilleur effet sur l'esprit des populations ». Mais deux jours après il avise son correspondant qu'à la prière de M. le maire de Nevers, qui, par arrêté du 31 août, vient d'élever le prix du pain de 0,15 f par miche de six kilogrammes, il a décidé que les artilleurs, qui devaient regagner Bourges après le marché du 29, resteront à Nevers jusqu'à la foire du 2 septembre, l'une des plus importantes de l'année ; il a fait aussi revenir des dragons du Morvan ; il pourra ainsi disposer de 400 cavaliers et 80 hommes à pied, « force suffisante pour parer à un mouvement insurrectionnel ou peut-être même l'empêcher de se produire ». Il ne se produisit rien, en effet, et cependant le préfet n'est pas tranquille. Il demande au ministre de l'Intérieur, Duchâtel, d'obtenir du ministre de la Guerre qu'il prescrive par télégraphe au lieutenant général de Bourges de faire partir immédiatement un bataillon du 57e de ligne qui serait réparti par lui à raison d'une compagnie à La Charité, une à Clamecy et une à Château-Chinon. Le 5 septembre, il renouvelle sa demande et termine sa lettre par cette phrase : « J'insiste plus vivement que jamais pour obtenir ce renfort. »

En revanche les sous-préfets de Clamecy et Château-Chinon insistent pour qu'on n'envoie pas ces troupes de ligne ; le maire de Clamecy envoie copie d'une délibération du Conseil municipal datée du 3 septembre et déclarant que ce serait là une « mesure sans objet, qui ne serait qu'un surcroît de charges tout à fait inutile pour les habitants, qui ne pourrait qu'exciter le mécontentement général et produire un effet contraire à celui pour lequel elle paraît avoir été prise ». Le préfet obtint gain de cause à Paris et, fin septembre, 3 compagnies du 57e de ligne arrivèrent à Nevers et les maires de La Charité, Clamecy et Moulins-Engilbert reçurent l'ordre de préparer des cantonnements afin d'éviter les billets de logement [20].

Les mois de septembre et une partie d'octobre se passent sans incident, bien que les journaux relatent de fréquents incendies dans toutes les régions avoisinantes. Il n'y en a que quelques-uns dans la Nièvre ; l'un surtout, à Villechaud près de Cosne, détruit une partie du village. On parle bien de subsistances, du discours de Lamartine : « Le pauvre a faim et la France a peur », et des émeutes de Paris en octobre, qui commencèrent au faubourg Saint-Antoine et durèrent trois jours... Dans la Nièvre, le calme règne ; il y a du travail partout en octobre. La récolte de pommes de terre paraît belle, malgré la reprise de la maladie, et c'est seulement pendant l'hiver qu'on découvrira la pourriture qui réduira de moitié la récolte utilisable.

20. « Il est arrivé hier à Nevers trois compagnies du 57e de ligne qui viennent renforcer la garnison. Cette troupe fera, conjointement avec les dragons, le service de la place pendant l'hiver » (*Union libérale*, 23 septembre). De fait, c'est seulement au printemps que le ministre de la Guerre détacha officiellement ces trois compagnies comme garnison dans la Nièvre, ce qui permit au préfet de les installer à La Charité, Moulins-Engilbert et Clamecy en fin février 1847.

Les inondations des 19 et 20 octobre 1846

La crise des subsistances, que le gouvernement ne voulait pas admettre, allait soudain être rendue très aiguë par la crue de la Loire et de l'Allier qui ravagea sept départements. Après un été très sec l'automne, soudain très pluvieux, déterminait les 19 et 20 octobre une crue subite considérée comme la plus puissante qu'on eût vue depuis un siècle [21]. La Loire rompit ses digues en maints endroits, submergea toute sa vallée, dévastant les champs déjà emblavés, noyant le bétail, détruisant de nombreuses maisons, dévastant les ports, enlevant les ponts, coupant les routes et faisant de nombreuses victimes. L'Allier vint ajouter ses ruines à celles de la Loire, et rompant le pont de Mornay coupa les relations avec le Cher. Les dégâts se chiffrèrent par dizaines de millions. Les journaux de l'époque sont pleins de détails tragiques, d'actes de courage, et louent les prouesses des bateaux à vapeur recueillant les sinistrés sur les arbres et les toits de maisons [22]. Pour une année aussi déficitaire la perte la plus sensible fut celle des provisions en grains et pommes de terre chez les laboureurs de la vallée ; les champs emblavés en céréales étaient perdus et il fallait d'abord songer à porter secours aux malheureux sinistrés.

Dès le 20 octobre le préfet faisait adresser au sous-préfet de Cosne et aux maires des cantons de Cosne, Pouilly, La Charité, etc., l'ordre de lui faire parvenir immédiatement par ordonnance de gendarmerie les renseignements sur la situation de leur commune. Il les invitait à ouvrir une souscription, à organiser une commission de secours et à pourvoir au logement et à la nourriture des victimes. Il autorisait aussi les communes à délivrer des bons de pain. Mais les moulins étaient *hors d'état de travailler* ou *sinistrés,* il fallait vivre sur des réserves incertaines. Le maire de Decize le premier donna l'alarme, les boulangers n'avaient plus d'approvisionnement que pour deux jours et il leur fallait cependant nourrir une population étrangère « énorme » composée de troupes de toutes armes, de voyageurs de commerce et de tous ceux qui ne pouvaient franchir les obstacles que présentaient les routes environnantes. « Je ne sais comment substanter un détachement de conscrits qui vient d'arriver », ajoutait-il [23].

Le préfet répond de suite au maire qu'il ne doit sous aucun prétexte s'immiscer

21. Lors de cette crue, le débit de la Loire à Digoin a été de 8 000 mètres cubes à la seconde ; à Nevers, il fut de 10 000 mètres cubes et après la jonction avec l'Allier, il monta à 15 000 mètres cubes à Givry-Fourchambault. A Nevers, l'eau monta à 6,20 mètres. « Un tiers de la ville de Nevers fut envahi ; en trois heures de temps, il y eut plus de 4 mètres de crue ; elle dépassa de 1 mètre celle de 1825 et de 0,40 mètre celle de 1790. » Les dégâts étaient considérables : « la route royale est garnie d'eau au faubourg Saint-Antoine sur un parcours de plus de 2 kilomètres à la suite de la rupture des levées ». A Saint-Eloi, il y a quatre brèches d'une longueur totale de 464 mètres. Les rues basses de Nevers sont submergées. La levée de Sermoise, éloignée de la Loire et protégeant la route de Paris à Lyon est surmontée par les eaux le 19 octobre. Il y a cinq brèches d'une longueur de 415 mètres et la digue est très affaiblie.

22. La route de Paris était coupée à Gien, et les messageries n'arrivèrent pas à Nevers pendant deux jours.

23. « Nos boulangers, écrit-il, n'ont plus d'approvisionnement que pour deux jours et ce n'est pas de leur faute, les arrivages ont été impossibles et comme le pain est moins cher que dans la Saône-et-Loire, on en a enlevé pour ces lieux autant qu'on a pu. De plus, une population énorme et étrangère, composée de troupes de toutes armes et de voyageurs du

dans le commerce des blés et que lui-même va faire chercher de Nevers « quelqu'un qui veuille se procurer pour l'expédier sur-le-champ à Decize une certaine quantité de poches de farine pour satisfaire aux besoins immédiats » ; il attend du maire qu'il intervienne discrètement auprès d'un propriétaire riche et « dévoué à la commune » pour qu'il obtienne les grains indispensables à la vie de la cité [24]. Il lui donne même le nom de deux notables (Michel et Terreux) susceptibles de se prêter à cet effort, mais il lui recommande très vivement « de ne rien laisser percevoir de ses appréhensions ».

Deux jours plus tard, il l'informe que les farines sont envoyées, que dans trois ou quatre jours les moulins vont pouvoir reprendre le travail et que s'il n'a pas le droit d'intervenir dans la question du prix du pain, il a le droit d'exiger que les boutiques des boulangers soient pourvues de pain ; enfin il lui demande d'engager les principaux propriétaires à battre le plus de blé possible. Bien que le préfet prêche l'optimisme tout comme les ministres de l'Intérieur et du Commerce, il est loin d'être tranquille [25], car déjà la spéculation profite de l'occasion. Migneret lui signale que les boulangers de Château-Chinon et de Moulins-Engilbert ont de graves difficultés à se procurer des blés, les propriétaires gardant leur grain avec l'espoir de le vendre plus cher quelques mois plus tard [26]. De plus l'interruption des communications avec le Cher empêche tout approvisionnement normal des marchés.

Des propositions viennent de toutes parts au préfet et le mettent dans l'embarras, car elles ne répondent point aux directives officielles. Le maire de Rémilly veut faire un emprunt pour acheter du blé à mettre en réserve et à

(*suite de la note 23*)
commerce en passant dans notre ville ont doublé la consommation... » Les moissons engrangées sont perdues, les stocks de 10 boulangers de Decize, le 25 octobre ne s'élèvent qu'à 6 100 kilogrammes : « Je ne trouve aucun moyen immédiat pour alimenter 4 000 personnes dont le nombre s'accroît chaque jour de plus de mille par le passage forcé de ceux qui ne peuvent franchir les obstacles que présentent les routes environnantes. »

24. « Puisque vous aviez des craintes pour les subsistances, il fallait discrètement inviter l'un des propriétaires riches et dévoués à la commune à se rendre immédiatement dans les Amognes ou tout autre lieu pourvu de grains, à acheter pour son compte une quantité de blé ou de farine suffisante pour assurer la consommation de Decize et à les revendre aux boulangers solvables moyennant le prix de revient... Vous avez sous la main des hommes qui peuvent faire une pareille opération et qui sont assez dévoués à l'intérêt de leurs compatriotes pour ne pas balancer un instant. » C'est déjà l'idée d'une société d'achat de blés.

25. Ainsi, le préfet écrit-il au sous-préfet de Château-Chinon, le 31 octobre : « ... La grande difficulté, c'est la rareté des subsistances, rareté factice car il est impossible que les propriétaires aient vendu leurs denrées. Je suis étonné qu'ils ne comprennent pas la nécessité de calmer les craintes exagérées qui se manifestent de toutes parts en portant du blé au marché », et d'ajouter : « L'Etat doit les protéger, mais les passions populaires excitées par la faim enfantent quelquefois des désordres auxquels il est impossible d'opposer une résistance efficace. »

26. Le 26 octobre, le maire de Moulins-Engilbert écrit que « les fermiers et propriétaires qui précédemment se refusaient à vendre leurs bleds sous le prétexte qu'ils n'étaient pas battus disent maintenant qu'ils n'en ont point à vendre... Il y a lieu de croire qu'ils les gardent dans l'intention de les vendre à un prix plus élevé dans quelques mois d'ici ». Aussi « les boulangers ne peuvent plus acheter de grain, partout on leur manque de parole » : la hausse rompt tous les contrats. Deux jours plus tard, le 28, éclate une petite émeute à Semelay (*infra*, n. 33). « Ce qui occasionne la disette, conclut Migneret (30 octobre), c'est le refus des fermiers qui veulent attendre un prix plus élevé, et il est à craindre qu'ils ne l'obtiennent... »

utiliser pour approvisionner les marchés aux jours de carence. Le sous-préfet de Château-Chinon déclare qu'il est nécessaire que les ressources viennent du dehors, mais que les prix des transports sur le Rhône ayant augmenté de façon considérable, il convient d'acheter des blés étrangers au Havre ou à Nantes ; il prévoit que « le cours de 28 à 30 F l'hectolitre, déjà si onéreux pour les classes pauvres, ne suffira pas à décider les spéculateurs à approvisionner un arrondissement réputé pauvre et d'un accès difficile ». Toutes ces suggestions gênent le préfet Mallac qui ne veut rien faire sans l'approbation du ministère, lequel répond rarement. Migneret, au contraire, cherche toujours des solutions aux problèmes que lui pose un arrondissement très déshérité. Avant même les inondations d'octobre, il avait proposé un plan d'organisation des moyens administratifs pour assurer l'alimentation publique. Il avait même demandé au maire de Château-Chinon de rechercher quelle quantité de grain serait nécessaire à la ville et, partant de là, de faire souscrire librement par chaque propriétaire l'engagement de se procurer et de conserver une certaine quantité de grain qu'il garderait à la disposition du maire ; celui-ci, suivant les besoins du marché, ferait vendre au prix du cours pour le compte du propriétaire le blé qui aurait été appelé au marché. En outre, pour prévenir le chômage pendant l'hiver pour les ouvriers agricoles, il proposait une série de travaux pour compléter et embellir la promenade de la ville, au lieu d'employer l'argent à des secours pour les indigents peu valides et les enfants. Le bureau de bienfaisance interviendrait seulement aux jours les plus durs. Le 22 octobre le Conseil municipal avait décidé d'adopter ce plan et les conseillers avaient immédiatement souscrit 1 515 F ; une commission de trois membres avait été nommée pour s'occuper des achats [27].

Le préfet n'avait point, semble-t-il, donné son accord à ce plan, car ce stockage était contraire aux principes du gouvernement. Mais début novembre, le député de Château-Chinon, Denys Benoist [28], le saisit d'un projet très voisin à l'échelon départemental. Le préfet convoqua les plus grands propriétaires du département (environ 70), auxquels le plan fut exposé. Il s'agissait de former un groupement d'achat au capital de roulement de 500 000 F souscrit par les membres de l'association et destiné à l'achat de blés étrangers à Nantes, au Havre et à Marseille. Ces blés seraient revendus *au prix du cours,* et avec l'argent obtenu on renouvellerait les achats. Denys Benoist offre de mettre immédiatement 60 000 F dans l'affaire et d'obtenir d'un banquier de Paris [29] un crédit de 500 000 F, qui serait garanti par les souscriptions des autres propriétaires, lesquels n'auraient ainsi aucune avance de crédits à faire. Denys Benoist affirme qu'il a des offres de Marseille à moins de 30 F l'hectolitre rendu à Nevers. Le préfet en référa à Paris, mais le ministre tardant à répondre, le 17 novembre, le préfet dut renouveler sa demande : « Cette rareté des grains agite encore plus les esprits que le haut prix auquel ils se vendent, car même à prix d'argent il n'est pas possible de se procurer du blé », et il conclut : « Je serais obligé

27. Le 29 octobre, Migneret écrit au préfet que « le grain manque depuis deux jours. M. le maire à qui la souscription a donné environ 3 000 francs s'occupe le mieux qu'il peut d'en faire venir... ».

28. Ancien inspecteur général des Finances, ancien directeur du Mouvement des fonds en 1830, il était très à même de concevoir et de mener à bien un tel projet.

29. Sans doute Blacque, Certain et Drouillard, auxquels Benoist était très lié.

de prendre des mesures exceptionnelles sans avoir le temps d'en référer à Votre Excellence, c'est pourquoi je l'informe. »

Cette fois le ministère a compris ; il répond le 19 novembre qu'il approuve le projet Benoist, à condition que l'administration n'y participe en rien et qu'on achète à Marseille, et surtout pas dans le Cher et l'Allier où le grain est rare. Le 24 novembre le ministre donne à nouveau ses directives : il refuse la demande de Rémilly qui risque d'entraîner une sorte d'accaparement par les communes riches ; il recommande de seconder les efforts du gouvernement en organisant des ateliers de travail et en procurant du pain à prix réduit aux indigents, aux ouvriers nécessiteux, au moyen de bons délivrés sur les boulangers auxquels l'administration municipale remboursera la différence entre le prix normal et le prix concédé. En conséquence le ministre prie le préfet d'obtenir des communes l'effort nécessaire, car selon lui la crise doit cesser très prochainement ; et il termine par cette déclaration de principe : « Le véritable moyen de maintenir dans les diverses parties de la France l'équilibre entre les ressources et les besoins, c'est d'assurer la liberté des transactions, de veiller à ce que rien ne compromette la circulation des denrées alimentaires et la sécurité des marchés ; c'est là le devoir du gouvernement. Pour le surplus, il ne peut mieux faire que de s'en rapporter à l'activité intelligente du commerce, à la double et réciproque nécessité de vendre et d'acheter ; ces principes ne sont plus à l'état de théories, l'expérience d'un demi-siècle en a démontré la vérité pratique et les a mis hors de toute contestation. » [30] Le ministre de l'Agriculture adresse au préfet le 16 novembre une circulaire encore plus optimiste qui tend à démontrer que la récolte est à peine déficitaire et que si le blé payé 22,95 F l'hectolitre en juillet est monté à 25,71 F en octobre, c'est que l'opinion a été égarée. Il annonce l'importation de cinq millions d'hectolitres [31] et demande au ministre de l'Intérieur d'obtenir des villes la suspension des droits d'octroi et au ministère des Travaux publics de faciliter l'exécution des grandes entreprises de chemins de fer.

Les initiatives privées

De telles circulaires n'étaient pas sans gêner le préfet, mais heureusement, dans la Nièvre, il y eut peu d'incidents sérieux. A Fourchambault un chantier des Ponts et Chaussées ne put obtenir de pain pendant trois jours parce que

30. En 1817, rappelle l'*Union libérale* (le journal d'opposition de Nevers), le ministère avait voulu faire les achats et assurer la répartition : « Cette spéculation de triste mémoire avait coûté à la France 27 millions et avait eu des effets désastreux. »

31. Dans cette circulaire, le ministre déclarait que la récolte avait été peu favorable à l'étranger, et que la France avait importé du 1er janvier au 1er octobre 1846, 3 387 000 hectolitres de froment, et depuis le 1er octobre, 1 000 000 d'hectolitres. Mais ces importations avaient sensiblement augmenté les tarifs de transport, et l'*Union libérale*, le 13 novembre 1846, signale qu' « un négociant d'Autun qui avait demandé une considérable quantité de marchandises à un de ses fournisseurs du Midi, vient d'être prévenu que le prix des transports pour les denrées du Midi, de Marseille à Lyon, était depuis quelques jours augmenté de 5,50 francs par 100 kilogrammes. Cette augmentation a été causée par l'arrivage à Marseille des blés du Levant qu'on expédie en grande hâte aux départements du Centre... ».

les boulangers ne voulaient livrer qu'à leurs clients ; sur plainte de l'ingénieur l'affaire fut vite réglée [32]. A Semelay un boulanger de Moulins-Engilbert qui avait acheté du grain dans la localité fut menacé et frappé, il dut décharger son grain à la mairie, mais le lendemain le juge de paix exigea et obtint l'acheminement de la marchandise [33]. Enfin sur le marché de Tannay une rixe éclata entre quelques marchands et des habitants « qui croyaient le blé vendu à des accapareurs » ; le maire règle l'affaire et signale un charpentier à la justice. En réalité c'est parce que, comme l'écrivent les sous-préfets, les comités de secours sont bien organisés que la fin d'octobre et novembre se passent bien. Malgré une montée considérable des prix (32,50 F l'hectolitre le 25 octobre), il n'y a, grâce à la récolte des pommes de terre en Morvan, que « de la gêne, mais pas de misère ». Il est vrai que les initiatives privées se sont manifestées de tous côtés soit pour dénoncer les abus [34], soit pour proposer des solutions [35], suppression de l'impôt sur le sel par exemple, exemption d'impôts pour les sinistrés, moyens de lutte contre le papillon du blé (alucite), propagande en faveur d'une soupe

32. Le 23 novembre, l'ingénieur en chef du canal latéral à la Loire, embranchement de Fourchambault, fait savoir au préfet que « depuis trois jours, soixante ouvriers travaillent toute la journée sans pouvoir manger », et qu'ils n'ont pu trouver qu'un très petit morceau de pain pour leur souper même en allant le chercher jusqu'à Nevers : « les boulangers des communes environnantes gardent leurs farines dans l'espérance d'une hausse et ne fabriquent pas la quantité de pain nécessaire pour la nourriture de ces ouvriers ».

33. « Dans la journée du 28 octobre, un boulanger de Vandenesse ayant acheté à Sémelay quelques hectolitres de blé (35 doubles décalitres) fut arrêté dans le bourg même par une bande de femmes qui le forcèrent à retourner et à décharger son blé à la mairie. A la tête du rassemblement était un homme nommé Desvignes qui, armé d'un pieu, en a porté deux coups au boulanger. Celui-ci en retournant chez lui à Vandenesse a encore été poursuivi et menacé. » Quelques instants après le juge de paix venu à Semelay pour une autre cause a commandé à l'adjoint de reconduire le blé à Vandenesse, ce qui a été exécuté le 29. « J'ai fait venir des femmes et je les ai fortement réprimandées en leur annonçant les poursuites qui vont être dirigées contre elles. Le sieur Desvignes est arrêté. »

34. La presse a joué sur ce point un certain rôle. Prenons deux exemples : le 30 novembre. l'*Union libérale* publie cet avis, déposé à ses bureaux : « M. Dault, marchand de grains à Paris, est depuis quelques semaines à Nevers et il a acheté à peu près tous les haricots qui se trouvent dans le pays. Il en a réuni 3 000 à 4 000 boisseaux dans un grenier, place de la Halle et son intention est de les faire partir immédiatement et nuitamment pour Paris. Il a payé 4 francs ce qu'on n'obtient plus qu'à 6 francs en gros et 7 francs au détail. Il serait peut-être convenable de les lui racheter. » De la même façon, l'*Union libérale* dénonçait les abus commis par la boulangerie, notamment les tromperies sur le poids ; ainsi le 6 décembre 1846 : « Dans presque toutes les localités de notre département. MM. les boulangers vendent des pains qui sont loin de peser leur poids. C'est à la fois une tromperie, pour ne pas nous servir d'une expression plus sévère, et une mystification. Eh quoi ? c'est quand le pain est déjà à un prix si élevé que par une fraude presque patente, MM. les boulangers augmentent encore ce prix d'un sixième et quelquefois plus en diminuant la quantité. *L'autorité* le sait ou *doit le savoir* ; elle le tolère, elle ne sévit pas ou seulement, quand par hasard elle est forcée d'agir par l'excès de la témérité cupide du débitant, elle ne le fait qu'avec faiblesse. Il est temps de dire à MM. les administrateurs de toutes les communes de notre département comme d'ailleurs à M. le préfet de la Nièvre, en même temps qu'à tous les autres préfets que c'est toujours sur eux que doivent retomber le blâme et la responsabilité morale... »

35. Par exemple, au début de janvier 1847, le maire de Chantenay demande la destruction des chiens inutiles qui *mangent la part du pauvre*. Il demande les soupes populaires, les bons de pain et l'organisation d'une société de prévoyance pour les achats de céréales. Il réclame des poursuites contre les marchands de farine livrant de mauvaises farines et contre les boulangers faisant du mauvais pain et ne donnant pas le poids.

à bon marché à base de riz et de pommes de terre [36], le pain aux châtaignes, etc. Dès le 30 octobre M. de Bourgoing lançait un appel aux propriétaires « pour procurer du travail aux ouvriers » [37]. De la fin d'octobre au milieu de décembre, l'initiative privée seconda activement les efforts de l'administration, et grâce à elle, la générosité publique se traduisit par des secours qui se révélèrent efficaces. Les maires des cantons non sinistrés, notamment Prémery, Château-Chinon, Saint-Benin, Corbigny, ouvrirent des listes de souscriptions ; des Nivernais firent de même à Paris et dans diverses villes de France, ce qui apporta aux sinistrés d'immédiats et importants secours. Une souscription nationale pour « les inondés de la Loire », patronnée par des parlementaires, permit aux sept départements sinistrés [38] de se partager plus d'un million, et la Nièvre, pour sa part, reçut plusieurs fois 30 000 F. Comme souvent en pareil cas, les initiatives politiques furent suspectes à l'administration. Le marquis de Laroche-Jacquelein par exemple fit une certaine publicité pour lancer une loterie en faveur des inondés ; le gouvernement, voyant là une manœuvre légitimiste, refusa son autorisation pour la loterie. Pourtant dans la Nièvre, le préfet devait constater que les légitimistes lui étaient d'un grand et loyal secours. D'un autre côté, l'évêque de Nevers, Mgr Dufêtre, demande aux prêtres de son diocèse de faire des quêtes et des souscriptions : ce qui en certains endroits fait double emploi, comme à Château-Chinon où Migneret constate que la liste du maire est gênée par celle du curé et par une loterie. Puis l'évêque de Nevers s'adresse à ses confrères des régions plus favorisées, dont il reçoit d'importants secours. Le 25 novembre il accompagne le maire de Nevers à Paris afin d'obtenir du ministre de l'Intérieur un large secours pour les hôpitaux, car beaucoup de sinistrés, rentrés trop tôt dans des maisons

36. La presse abonde en recettes de cet ordre. Ainsi l'*Union libérale* du 29 novembre 1846 rappelle que dans la Côte-d'Or se répand l'usage de cette soupe économique :

3 litres d'eau et 250 grammes de riz	0,20 F
1 kg de pommes de terre	0,10 F
1 litre de lait	0,10 F
250 grammes de pain bis	0,10 F
46 grammes de sel	0,02 F
Prix total	0,52 F

« on peut nourrir six personnes avec une soupe ainsi composée ». De même le 20 novembre, l'*Union libérale* donne la recette de la soupe au chou-rave en usage dans le Morvan : « Quand l'eau est en ébullition, on la sale, on y jette le chou-rave coupé en tranches le plus minces possible. On laisse cuire pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure, après quoi, on a un excellent bouillon très nutritif. Les Morvandeaux mettent un peu de pain dans le fond de leur écuelle et se régalent en hiver de leur soupe au chou-rave, comme au beau temps de leur soupe aux haricots verts. »

37. Dans cet *Appel à tous sur les moyens de procurer du travail aux ouvriers et des secours aux indigents* (24 octobre 1846) — publié dans l'*Union libérale*, puis en brochure — Bourgoing indique les moyens classiques : il demande aux fermiers d'apporter régulièrement leurs blés aux marchés, préconise — tout comme Benoist — la création de sociétés de prévoyance pour acheter les blés, l'exécution de travaux payés par le Gouvernement et les collectivités locales et exécutés en régie sous la surveillance des agents voyers, l'institution dans toutes les communes de bureaux de charité, alimentés par des dons en nature (on donne plus facilement ainsi que de l'argent), etc. (*infra*, p. 204).

38. La commission chargée de centraliser et de répartir les secours recueillis à Paris et dans les départements au profit des victimes des inondations répartit en mars 1843, 1 million : le Loiret 375 000, la Loire 200 000, le Cher 130 000 et la Nièvre 140 000 F.

dont l'eau venait de se retirer, ont contracté des maladies et tombent à la charge de la communauté. Ils obtiennent un nouveau secours de 16 000 F (dont 10 000 pour Nevers). Mgr Dufêtre, prédicateur célèbre, n'hésite pas à entreprendre une série de prêches dans les grandes villes ; avec l'argent obtenu, il crée des soupes populaires, il organise des cuisines dans son palais épiscopal, et dès la fin de janvier, peut faire distribuer trois fois par semaine environ 500 repas dont un litre de soupe. Les Sœurs de la Charité distribuent à leurs pauvres des bons d'admission à ces soupes populaires. Afin de pouvoir continuer cet effort, l'évêque eut l'idée de vendre des bons aux gens aisés de la ville, ce qui lui procurait des fonds, et permettait aux acheteurs de bons de faire l'aumône à ceux auxquels ils s'intéressaient [39].

La ville de Nevers fit également un effort sensible en faveur des malheureux. Suivant l'exemple de Moulins, elle votait, le 25 novembre 1846, un crédit de 30 000 F destiné à distribuer aux nécessiteux des bons de pain, qui permettraient à leurs porteurs d'obtenir du pain de deuxième catégorie (blanc-bis) à 35 centimes le kilogramme et du pain bis à 30 centimes, quel que soit dans l'avenir le prix des blés et farines. La distribution commença à la mi-décembre à raison d'un demi-kilogramme par personne sans distinction d'âge ; elle concerna 3 592 personnes pour lesquelles la municipalité versa aux boulangers 3 682,50 F d'indemnité. Pour janvier ce furent 4 217 personnes qui profitèrent des bons et coûtèrent à la ville 7 365 F [40]. Cette mesure fut reconduite jusqu'à fin avril. De plus la municipalité, pour protéger les consommateurs contre les fraudes, imposa le 27 janvier 1847 aux boulangers la vente du pain au poids et, en application de la loi, des stocks pour provision de farine [41]. De même le 19 mars

39. L'*Union libérale* insistait de son côté sur la nécessité d'organiser des cuisines populaires, dites « marmites publiques ». Aussi enregistre-t-elle avec plaisir les efforts de l'évêché : « Monseigneur a commencé la distribution des soupes économiques. Les pauvres y abondaient. Tout s'est passé dans un ordre parfait. Il y a lieu d'espérer les meilleurs résultats de cette excellente mesure. Les soupes confectionnées par les Sœurs de la Charité ont été faites successivement avec du riz, des pommes de terre, des haricots, des choux-raves auxquels on mêle toujours une certaine quantité de viande, de lard ou de beurre. Chaque portion a la mesure d'un litre. A dater de lundi 8 février les personnes aisées qui voudraient donner des bons elles-mêmes aux pauvres qu'elles désirent assister pourront s'en procurer au prix de 10 centimes l'un, à la pharmacie des Sœurs de la Charité, rue Saint-Martin » (*Union libérale*, 25 janvier 1847). Sur les charités de l'évêque, on se reportera à la *Vie de Mgr Dufêtre*, par Mgr Crosnier (1879).

40. C'était une véritable innovation, aussi s'entoure-t-on de beaucoup de précautions : « A compter du 16 décembre courant et pendant le temps que les circonstances l'exigeront, le pain sera livré aux habitants malaisés de cette commune aux prix ci-après : 2e qualité, 35 centimes le kilogramme ; 3e qualité, 30 centimes le kilogramme. Cette délivrance aura lieu de la part des boulangers sur la représentation de bons dits de dégrèvement qui contiendront l'engagement de l'administration municipale de payer la différence entre les chiffres ci-dessus et ceux de la taxe. Le montant sera remboursé à l'expiration de chaque mois sur les fonds à provenir des produits de l'octroi. Ces bons seront nominatifs et incessibles. La consommation de chaque famille sera calculée à raison d'un demi-kilogramme de pain par jour et par personne sans distinction d'âge et de sexe. Chaque chef de famille ou de maison qui se croira fondé à demander le dégrèvement devra se présenter à la mairie dans les 48 heures du présent arrêté. Le Conseil municipal et le bureau de bienfaisance réunis examineront les demandes. Les listes seront révisées tous les mois... » (*Union libérale*, 2 décembre 1846.)

41. Le maire de Nevers décide : 1) que « la vente du pain aura lieu au poids chez les boulangers dont les boutiques doivent être munies de balances et poids métriques conformément à l'article 9 du règlement sur la boulangerie de cette ville du 25 janvier 1845 ; 2) en consé-

elle rétablissait la taxe sur la viande de boucherie. D'autres villes comme La Charité, Cosne, Clamecy et Château-Chinon réorganisent leurs bureaux de bienfaisance. A Prémery, le maire Archambault fait campagne en faveur de l'introduction de la viande dans la ration alimentaire [42]. Tout le monde veut apporter sa solution. M. de Remigny démontre qu'un chien coûte 27,50 F par an, qu'en France 225 000 F sont ainsi dépensés qui représentent la part du pauvre pour 2 000 personnes. Le maire de Flez-Cuzy avance l'argent aux gens de sa commune trop pauvres pour se prémunir en blé [43]. Pour le préfet la grande affaire était d'organiser la société de prévoyance que le ministre avait autorisée. Ce fut vite fait ; le 3 décembre 1846, la société était constituée, 40 membres garantissaient le capital de 500 000 francs qui fut bientôt porté à 750 000 F. La société commençait immédiatement ses achats [44] et les premiers blés arrivaient le 12 dé-

(*suite de la note 41*)
quence de l'article précédent, les boulangers seront obligés de tenir compte à l'acheteur de la différence en moins qui existera sur le poids du pain qu'ils lui livreront, comme l'acheteur sera tenu de payer au boulanger le surplus du poids quand il existera ».

42. Archambault, conseiller général, soutient que la viande, dont le prix était alors fort bas, devrait être distribuée aux pauvres. « En cas d'insuffisance, la viande nous offre d'immenses ressources dans la Nièvre. Il est bien entendu que je ne parle pas de la viande à 60 centimes le demi-kilogramme qui n'est pas faite pour la dent du pauvre, mais de la viande à 30 centimes le demi-kilogramme qui serait aussi nourrissante, aussi saine que la meilleure des viandes appendues à l'étal de nos bonnes boucheries. Car on ne pourrait sans une amère dérision engager l'ouvrier pauvre à remplacer son pain par de la viande qui coûte 1,20 franc le kilogramme, autant vaudrait lui dire de manger de la brioche à défaut de pain bis. Il n'y a donc que la viande à 6 sous la livre qui puisse venir en aide à l'insuffisance du pain et je soutiens qu'il est facile de s'en procurer. Il est à ma connaissance que tous les herbagers de la Nièvre possèdent dans le montant actuel une masse considérable de bétail dont ils ne trouvent pas le placement comme si la providence avait voulu nous créer une réserve ; ce sont des vaches mères, des taures et de jeunes bœufs que l'on désigne vulgairement sous le nom de châtrons. Les détenteurs, assurés de leur garniture ordinaire, vendraient volontiers cette sorte de bétail à un prix assez bas pour être détaillé à 6 sous la livre. Les bureaux de bienfaisance devraient veiller surtout à ce que cette viande fût vendue aux citoyens malaisés. Suivant moi, une livre de viande équivaudrait à deux livres de pain, ce qui la réduirait à 3 sous, puisque le pain vaut aujourd'hui plus de 40 centimes le kilogramme. De cette manière il y aurait une diminution notable du prix de la nourriture et nous serions assurés de grandes ressources alimentaires. Il serait à souhaiter que les habitants qui n'ont pas l'habitude de se nourrir avec la bouillie d'avoine ou de sarrazin fussent engagés à en user comme on le fait dans beaucoup de pays depuis un temps immémorial, même dans les années où le blé est à bon marché. Oui, je le dis sincèrement, la France ne doit pas redouter la famine et la Nièvre moins que tout autre département, seulement il faut manger moins de pain et plus de viande, et grâce à Dieu elle ne manque pas chez nous, la Nièvre en produit abondamment pour toutes les classes de la société » (9 décembre 1846).

43. Le préfet, dès le 1er décembre, avait demandé au ministre des Travaux publics la suspension des droits de péage sur le canal latéral à la Loire, de Briare à Nevers, le blé risquant de devenir trop cher en raison des frais de transport sur le canal : 0,25 par kilolitre et par myriamètre d'après la loi du 14 août 1822 ; les droits de péage de Briare à Nevers s'élevaient à 2,50 F. « Peut-être, à la demande du Gouvernement », ajoutait Mallac, « les porteurs des actions souscriraient-ils volontiers à une mesure qui a un grand but de charité et d'ordre public... »

44. L'*Union libérale* relève le 13 décembre que « déjà une quantité de farines achetées par les soins de la Société de prévoyance vient d'arriver à Nevers. D'autres arrivages de grains et farines doivent se succéder à de courts intervalles et compléteront ainsi l'approvisionnement du pays, dont le commerce de son côté, s'occupe activement ». La Commission de Nevers pour l'approvisionnement de la Nièvre recevait fin janvier l'avis qu'elle allait recevoir, dans le mois, 6 000 hectolitres, et courant mars, 4 800 hectolitres et 1 884 quintaux de farine.

cembre 1846 ; les achats durèrent jusqu'en juin 1847 et contribuèrent à faire baisser les prix à partir d'avril. Restait la question des chantiers pour procurer du travail aux ouvriers agricoles pendant l'hiver. Déjà, depuis plusieurs mois, les propriétaires et fermiers de Tresnay et Chantenay avaient attiré l'attention du préfet sur la situation de leurs ouvriers qui, manquant de seigle et de pommes de terre en hiver, « seraient réduits à la plus affreuse misère et peut-être à la famine ». Ils proposaient la solution suivante : « Deux millions sont votés pour les chemins de fer du Centre entre Clermont-Ferrand et Le Guétin. Ils sont disponibles en ce moment. Il serait sage de faire commencer cette année au mois de novembre les travaux de terrassement sur toute la ligne entre Moulins et Nevers et de n'y admettre que les ouvriers des départements limitrophes. » Les inondations, en détruisant digues, routes et maisons, avaient donné de l'occupation à tous ces ouvriers de sorte que la question s'était trouvée résolue d'elle-même ; mais d'après les prévisions des Ponts et Chaussées, tout devait être terminé pour janvier. Le préfet demanda au gouvernement de l'autoriser à convoquer le Conseil général pour faire voter des travaux d'urgence. Le département avait été autorisé de s'imposer de 9 centimes additionnels pendant dix ans afin d'améliorer les routes départementales et achever les chemins vicinaux de grande communication dont le plan était approuvé. Le préfet se proposait de faire un emprunt qui engloberait plusieurs tranches de travaux et serait remboursé avec le produit annuel de cet impôt exceptionnel. Ainsi pourrait-il ouvrir des chantiers où seraient occupés pendant l'hiver tous les ouvriers en chômage ; l'initiative paraissait excellente, mais le 5 décembre la réponse du ministère arrivait sèche et nette : « Il est de sage administration de reculer devant les moyens qui ne sauvent des embarras du présent qu'en léguant à l'avenir de plus graves embarras. » Bref le ministère s'en tenait à ses recommandations antérieures ; les particuliers et les communes doivent trouver seuls les moyens d'occuper les chômeurs ; il continuait à croire que sa doctrine — assurer la liberté du commerce — suffirait à parer à toute difficulté ; le 15 décembre le ministre de l'Intérieur réaffirmait par circulaire sa volonté et ordonnait de réprimer « même par la force toute tentative d'arrêter les convois ». Or le préfet allait bientôt être contraint d'obéir à ces ordres, car, le 22 décembre, éclatait à Prémery une véritable émeute.

Les troubles de l'hiver

Le marché des grains à Prémery était habituellement bien approvisionné ; on y débitait chaque semaine 2 400 doubles décalitres de froment, et presque toujours un surplus restait en dépôt ; rien ne faisait donc prévoir un incident. Les exigences d'un marchand qui voulait vendre 5,75 F le double décalitre d'une mouture composée d'un quart de froment pour trois quarts d'orge et d'avoine soulevèrent les premières récriminations, « peu d'instants après les cris et les menaces ont redoublé autour d'un propriétaire qui après avoir refusé de vendre son blé 6,25 F le double décalitre à des boulangers étrangers le cédait pour 6 F à des consommateurs du pays. Bientôt des individus mal intentionnés entraînent avec eux la multitude et déclarent que le blé ne sera pas vendu au-delà de 4 F le double décalitre. Le tumulte est à son comble. Le vendeur qui déjà

avait offert son blé au-dessous du cours croit prudent de laisser là ses sacs et se retirer. M. Ferrier, adjoint, averti de ce qui se passe, accourt au milieu de la foule, il se mêle aux groupes les plus tumultueux, parlemente et raisonne les plus récalcitrants. L'effervescence se calme un moment ; mais l'émeute se forme de nouveau sur un autre point où on a remarqué un monceau de sacs de blé achetés au dernier marché par un boulanger de Nevers qui n'a pu les enlever à cause de la difficulté des communications. Les perturbateurs prétendent que ce blé a été vendu d'avance, et quoique la halle soit suffisamment approvisionnée, la foule veut ce blé et pas d'autre. M. Ferrier déclare qu'il ne cédera qu'à la force, il se place devant les sacs, est menacé, renversé sur les sacs, et aurait été frappé sans le dévouement d'un gendarme qui le protège et l'emmène hors de la halle. Dès ce moment, les perturbateurs, restés maîtres de la halle, taxent le froment à 5 F, la mouture à 2,50 F, l'orge à 2 F le double décalitre. Force est aux vendeurs propriétaires, fermiers et blatiers de se soumettre. Les 600 hectolitres de grain qui se trouvaient sur le marché furent livrés immédiatement à tous ceux qui voulurent en acheter moyennant ces prix réduits ; et la foule ne respecta même pas le blé déjà vendu à des prix normalement débattus ; il fut livré à de nouveaux acquéreurs, complices volontaires de cette spoliation. Au milieu de ce désordre inséparable d'une pareille vente, des vols furent commis et un voleur pris en flagrant délit fut arrêté. » Ce rapport de l'adjoint donnait le nom d'une vingtaine des meneurs de l'affaire, qui furent arrêtés le lendemain sur ordre du procureur du roi. Le préfet expédia 60 dragons qui restèrent jusqu'au marché suivant, 26 inculpés furent jugés le 25 janvier à Cosne. Pour indemniser les vendeurs lésés, le maire invita par ciculaire tous ceux qui avaient acheté des grains de façon illicite à un cours forcé de venir à la mairie reverser la différence entre le cours du jour et le prix payé. Cette mesure fut approuvée par le préfet qui en fit adresser copie aux maires des communes environnantes, car il était notoire que la plupart des acheteurs de blé au cours forcé étaient habitants de ces communes. Rien ne permet d'établir le montant de ce qui fut ainsi récupéré, mais l'autorité du maire de Prémery, Archambault, était grande, et dès les premiers jours il avait déjà reçu près de 400 F.

Cette première émeute annonçait un mois de janvier difficile, car les prix des blés ne cessaient de monter, et parallèlement le prix du pain. En fin décembre, le pain blanc se vendait 45 centimes le kilogrammes, le pain jaunet était à 40 centimes et la troisième qualité était payée 35 centimes ; dès le 5 janvier 1847 la hausse sur toutes les variétés était de 2 centimes et demi et le 19 les prix augmentaient encore de 2 centimes et demi ; la même hausse se répétait le 9 février, si bien qu'au 16 février les prix atteignaient 55 centimes pour la première qualité, 50 centimes pour la seconde et 45 centimes pour la troisième qualité. Ainsi, en un mois et demi, la hausse était de 10 centimes par kilogramme, surcroît de dépense considérable pour des ouvriers gagnant seulement 1,50 F par journée — quand ils travaillent. « Il y a là, écrit un maire, une situation presque désespérée pour des ouvriers, surtout s'ils sont chargés de famille. » Ainsi s'explique que de tous côtés, dans la Nièvre, comme dans les départements limitrophes, éclatent des émeutes dont la violence put être souvent limitée grâce à l'autorité des maires.

Le 5 janvier, à Cercy-la-Tour, des désordres étaient provoqués par une dizaine

de personnes qui se trouvaient sur le quai Badouix à l'effet d'arrêter du blé que, disaient-ils, M. Suif père devait faire sortir de la commune. Or les blés étaient partis de la veille. « Excités par quatre ou cinq individus mal famés, une soixantaine de personnes ont défilé dans les rues, poussant des cris hostiles, cassant des carreaux, voulant obtenir du curé les clefs du clocher pour sonner le tocsin. Ils poussaient des cris hostiles contre des propriétaires de fermes isolées qu'ils parlaient d'incendier, puis ils se firent donner du vin sans payer. » Ce rapport du maire indique aussi que des placards incendiaires furent trouvés sur les murs de la ville [45]. Ce désordre amena l'arrestation de six individus qui furent condamnés. Le préfet dans son rapport au ministre note : « Notre situation est d'autant plus malchanceuse que toutes les pommes de terre recueillies cette année se sont brusquement gâtées et qu'il n'en reste plus pour la consommation des classes pauvres. » Le 14 janvier à Château-Chinon, un rassemblement se forme pour empêcher le départ d'un convoi de blé pour Autun. L'énergie des autorités permet au lieutenant de gendarmerie Roger de faire partir le convoi avec une escorte.

Le 21 janvier, le maire de Donzy réclame des troupes pour surveiller la foire ; il prend un arrêté pour fixer les heures de vente des grains aux habitants, les marchands ne pourront acheter qu'ensuite. L'arrivée des dragons rétablit le calme. Le 26 janvier, à Luthenay-Uxeloup, sur les 10 heures du soir, 150 individus armés de fourches et de bâtons se sont présentés chez le maire afin d'obtenir qu'il les accompagnât chez un fermier de Chevenon qui avait, disaient-ils, vendu 1 000 boisseaux de blé, et qu'il lui défendît de livrer ce blé nécessaire à la consommation locale. Sur le refus du maire et sans vouloir écouter ses conseils, les chefs déclarent qu'ils vont sur-le-champ chez le fermier ; mais la pluie diluvienne et la nuit leur font remettre leur projet au lendemain. Profitant du délai, le maire envoie à la préfecture un messager qui arrive à 4 heures du matin à Nevers. Immédiatement le préfet délègue son secrétaire général et un escadron de dragons qui arrivent avant que le nouveau rassemblement soit formé : huit meneurs sur treize sont arrêtés et menés à la prison de Nevers [46].

Le 28 janvier un grand nombre d'ouvriers des bois s'assemblent à Lucenay-les-Aix pour obliger le maire à abaisser la taxe des grains et du pain. Le maire refuse. Il termine son rapport par ces mots : « Je connais tous les chefs de ce commencement de soulèvement ; parce que quelques-uns d'entre eux ont résisté malgré les menaces, j'ai fait distribuer des fusils aux gardes nationaux et prévenu M. le Procureur du Roi. » Le 30 janvier, c'est à Livry que 50 à 60 hommes armés de pioches et de goujards ou goyards ont empêché l'enlèvement de 100 mesures de blé par un boulanger du Veurdre qui a été frappé... Le juge

45. Le maire de Cercy-la-Tour relève également dans son procès-verbal du 10 janvier 1847, ces propos caractéristiques : « Les nommés Ravard Léonard, Bailly Pierre, Vassel François, Cordillot Jean, Verrat Philippe et autres dont nous n'avons pu découvrir les noms sont entrés dans la journée du 5 chez Mme Ménard, aubergiste à Cercy-la-Tour, où ils se sont fait servir à boire et à manger ; durant le temps qu'ils y sont restés, ils ont répété en plusieurs occasions différentes à ladite dame Ménard : « Si vous ne connaissez pas encore la guerre civile, c'est aujourd'hui qu'elle commence » et après avoir bu et mangé ils se sont retirés sans payer à l'exception du sieur Ravard qui a payé pour lui et pour Verrat. »

46. « L'agitation », conclut le préfet à cette occasion, « est trop vive, et la gêne des classes ouvrières trop sérieuse pour que l'on puisse regarder la tranquillité comme désormais assurée ».

de paix de Saint-Pierre demande 20 hussards pour l'accompagner « car le bourg peut grouper 5 à 600 personnes ». Le résultat de l'enquête est pour le moins bien imprévu : « il semble bien que le responsable serait le fermier qui espérait rompre ainsi son marché avec le boulanger ». L'adjoint au maire qui a refusé de se mêler de cette affaire est, sur plainte du juge de paix, suspendu de ses fonctions par le préfet.

Le mois de janvier a donc été très agité dans la Nièvre, mais beaucoup moins que dans les départements voisins. Le préfet du Cher demande à son collègue de la Nièvre de fournir aux marchés de Sancoins, La Guerche et Nérondes les détachements nécessaires pour maintenir l'ordre. Les troupes sont trop peu nombreuses, puisque le 29 janvier le maire de Sancoins signale que malgré la présence des dragons et de la garde nationale, il a été forcé de recourir aux sommations légales et à l'arrestation de plusieurs individus pour rétablir l'ordre : aussi réclame-t-il 40 hussards à demeure, vu que « des menaces publiques d'incendie et de pillage ont été proférées principalement contre des propriétaires de fermes isolées ».

Le ministre de l'Intérieur qui, en novembre, se montrait si optimiste et gourmandait presque les préfets pessimistes, écrit dans sa circulaire confidentielle du 18 janvier : « Sur divers points de l'Ouest et du Centre la circulation des blés a été violemment interrompue : on a vu des populations égarées s'emparer du blé apporté dans les marchés et le vendre aux conditions imposées par l'émeute ; le domicile des citoyens a été violé, un certain nombre de maisons pillées, le meurtre a accompagné le pillage ; ces actes criminels seront énergiquement réprimés... C'est donc un devoir impérieux de maintenir avec fermeté la sûreté de nos routes et la liberté des transactions ; aucune concession contraire à ces principes ne doit être tolérée. » Il donne pour directives vigilance, prudence et fermeté, puis, quelques jours plus tard, il demande aux préfets de faire afficher dans toutes les communes une déclaration officielle comme quoi il sera fait application de la loi du 10 vendémiaire an IV, qui établit la responsabilité civile des communes sur le territoire desquelles des désordres auraient lieu : « Tous les citoyens habitant la même commune sont garants civilement des attentats commis sur leur territoire soit envers les personnes, soit contre les propriétés. Le tribunal civil réglera le montant des réparations ; répartition et perception pour le remboursement seront faites par l'administration municipale à raison des facultés de chaque habitant. » Il y avait là de quoi faire réfléchir les administrateurs locaux.

Le préfet de la Nièvre avait réclamé et obtenu que le ministère de l'Intérieur demandât au ministre de la Guerre le détachement d'un bataillon du 57e de ligne qui fût installé à demeure dans la Nièvre. Début février 1847 il procède à la répartition de ce bataillon. Malgré les protestations renouvelées des maires intéressés, il envoie une compagnie à La Charité, une à Moulins-Engilbert et une à Clamecy avec faculté pour les sous-préfets de les répartir suivant les besoins [47]. Il semble bien que les autorités militaires n'aient pas accepté volontiers

47. Jusque-là le préfet n'avait pu disposer que de la garnison de Nevers, soit deux escadrons de dragons et de hussards ; les autres troupes n'étaient envoyées que conditionnellement. Les cantonnements des nouvelles troupes provoquent des protestations : à La Charité, elles s'installent à l'asile d'aliénés, à Moulins-Engilbert au couvent des Ursulines, malgré les protestations véhémentes du maire (4 février 1847) : « Moulins-Engilbert n'est pas une ville d'étape, l'habi-

la situation que leur créait ce service de maintien de l'ordre et qu'elles aient montré quelque répugnance à être commandées par des fonctionnaires civils, car le 10 février 1847 une circulaire du ministère de l'Intérieur rappelle à MM. les préfets qu'ils doivent faire parvenir, soit à MM. les lieutenants généraux commandant les divisions, soit à MM. les maréchaux de camp, toutes les réquisitions, après quoi les commandants militaires se concerteront avec les autorités civiles « pour obtempérer à leurs réquisitions toutes les fois qu'elles seront dans les cas prévus par les lois ».

Le préfet de la Nièvre est maintenant plus à l'aise, comme en témoigne son rapport du 22 janvier au ministre de l'Intérieur : « La récolte de froment après les battages a été de plus du tiers au-dessous d'une récolte ordinaire. Celle du seigle et des pommes de terre est à peu près nulle, la récolte de sarrazin est assez bonne..., le commerce des grains est absolument nul... J'ai fait des démarches auprès de nos principaux négociants pour les engager à faire des acquisitions dans les ports. Je ne crois pas avoir réussi à les décider. Les capitaux sont rares dans nos contrées où il n'y a aucune grande institution de crédit. Ceux qui existent sont engagés dans l'agriculture ou dans l'industrie du fer. D'un autre côté je ne peux pas me dissimuler que nous ne présentons pas aux négociants étrangers d'assez grands centres de population pour que la spéculation extérieure se dirige de nos côtés. » Or les besoins sont très grands : « Dans ce département, nous avons des masses énormes d'ouvriers forgerons et mineurs qui seraient bien redoutables s'ils prêtaient leur appui à l'émeute. » Au sujet des subsistances il ne croit pas qu'il existe de grands approvisionnements dans les granges, mais il assure qu' « il existe un grand nombre de petits approvisionnements qui contribuent beaucoup à créer le mal dont nous souffrons » : « la peur ne raisonne pas, elle augmente considérablement nos souffrances ». Puis, par une volte-face remarquable, il met en valeur comme sien tout ce qui a été fait depuis décembre 1846. La société de prévoyance de Nevers fondée par Denys Benoist a acheté des blés qui arrivent de quinze en quinze jours [48]. La ville de Nevers a voté une somme importante pour donner des bons de dégrèvement aux ouvriers et aux habitants mal aisés ; elle secourt ainsi 1 800 familles qui représentent 5 000 habitants. La classe pauvre de Nevers ne souffre pas,

(*Suite de la note 47*)
tant ne peut loger la troupe... Le moment me paraît mal choisi pour les habituer à une semblable charge. Ils considèrent cette mesure comme tout à fait vexatoire dans le moment critique et malheureux où nous nous trouvons... Faudra-t-il donc qu'ils cèdent leur lit à la troupe ? Faudra-t-il donc que sous ce rapport la misère de malheureux qui ne savent où prendre le pain soit augmentée ? Je veux bien assurer la première attribution de pain, mais voilà tout. Le boulanger demande que l'entrepreneur des subsistances lui fournisse, de Nevers, la farine nécessaire pour le pain. »

48. Il souligne avec soin que la société s'est pliée aux désirs du ministère : « C'est pour venir en aide au commerce que s'est créée à Nevers la société de prévoyance dont j'ai déjà entretenu Votre Excellence. Cette société a été fondée par M. Denys Benoist. Elle a réuni un capital de 700 000 F et des acquisitions de blé et de farine ont déjà été faites dans les ports de Marseille et de Nantes. Les grains arrivent successivement à la fin de ce mois, vers le milieu de février et de mars. Cette société a parfaitement compris qu'elle devait venir en aide au commerce et non pas l'entraver.Elle a donc pris la résolution d'agir comme une société commerciale, d'acheter au loin et de vendre sur les marchés du pays par petites portions et au prix du cours. Au fur et à mesure que les ventes auront lieu, la société à l'intention de faire de nouvelles acquisitions. »

car elle paie le pain de deuxième catégorie 40 centimes, et celui de troisième catégorie, 35 centimes. Dans les chefs-lieux d'arrondissement et les communes riches des fonds ont été votés pour distribuer des bons de dégrèvement de pain. Revenant à son œuvre, il écrit : « Pour soulager les classes pauvres, j'ai formé dans chaque commune des bureaux de bienfaisance », les ressources sont assez considérables grâce « à l'appui efficace que nous prête le clergé » ; d'autre part, « les propriétaires font beaucoup travailler et ils donnent beaucoup. J'ai à me louer extrêmement de l'appui que me prêtent les légitimistes ». Dans les communes pauvres aux ressources insuffisantes les bureaux de bienfaisance se bornent à donner du pain à un petit nombre de familles pauvres. « J'ai autorisé les communes à ouvrir des ateliers de charité, elles attendent avec impatience les subventions que vous avez promises ». Passant au travail de réparations des levées de la Loire, il déclare : « Le travail touche à son terme. Je presse les ingénieurs de terminer les études du chemin de fer du Centre. J'espère que leur travail sera prêt vers le milieu de février et je prierai alors M. le Ministre des Travaux publics de me permettre d'adjuger sur le champ les portions du chemin qui avoisinent Nevers ».

En somme il répond au ministre dans le sens désiré et montre que les questions de subsistances sont presque résolues. Il oublie seulement de rendre justice à ses sous-préfets et aux notables qui l'entourent, aux maires surtout, qui s'acquittent bien de leur tâche et l'informent avec soin. Certains même vont fort loin et dénoncent les boulangers qui trompent sur le poids du pain, sur la qualité des farines ou mettent de la mauvaise volonté à servir tous leurs clients, surtout ceux de l'extérieur. Le préfet se soucie réellement de toutes ces questions, mais n'a pas de moyens légaux pour contraindre. Aussi demande-t-il par exemple au sous-préfet de Clamecy de faire comprendre discrètement aux maires qui ne veulent pas que le prix du pain suive celui des blés qu'ils commettent une erreur : les boulangers ne voulant point perdre d'argent « ne font qu'un minimum de pain et trouveront toujours dans les circonstances une raison qui justifiera leur conduite ».

La fin de la crise

Le mois de février se passe à peu près sans incident grave dans la Nièvre, car les marchés sont bien surveillés par les troupes casernées dans chaque arrondissement. De plus la nouvelle des condamnations infligées aux agitateurs de Prémery — plusieurs sont condamnés à un an de prison — ne laisse pas de faire réfléchir les plus décidés, même ceux qui, comme le relate le maire de Saint-Amand, se sont permis de dire « s'il y en avait cent comme lui on en verrait de dures ».

Pour la première fois, le 5 février 1847, la halle aux grains de Nevers est bien approvisionnée ; aussi bien les prix ont haussé fortement et peuvent tenter les propriétaires qui ont spéculé à la hausse [49], d'autant plus que, voyant se créer

49. De 5,50 F le 5 décembre, le blé est passé à 7,50 F le double décalitre le 30 janvier. On comprend comment le 5 février la halle était bien pourvue. Ne connaissant pas de façon précise les intentions des sociétés de prévoyance qui se créent dans toutes les villes, les propriétaires qui ont gardé leurs grains jugent prudent de les apporter au marché. On peut d'ailleurs se demander pourquoi la société de prévoyance de Nevers, bien approvisionnée à ce

des sociétés d'achat de grains étrangers, ils doivent se demander dans quelle mesure ces organisations ne vont pas « casser les cours ». La masse maugrée, mais ne bouge pas. Le sous-préfet de Clamecy communique au préfet un tract répandu dans sa ville[50], mais écrit : « L'esprit de la population paraît excellent jusqu'ici... Nos ouvriers du port travaillent et même s'amusent et les bals n'ont pas discontinué... Depuis le 1er décembre, nous avons distribué pour 2 000 F par mois de secours, une nouvelle souscription vient d'être ouverte dans le but d'augmenter nos ressources, et elle promet de s'élever à un chiffre considérable ; enfin nous nous occupons à organiser une société sur le modèle de celle de Nevers[51] pour faire venir des grains, qui du reste n'ont pas cessé d'être fort abondants sur notre marché. Malheureusement, par suite de la panique qui règne, on s'arrache le blé à tout prix, on fait des provisions, ce qui donne à la mercuriale une élévation réellement factice[52]. » Il en est de même à peu près partout ; par exemple à Prémery, un des marchés les mieux approvisionnés, le 16 février les prix ont monté à 40 F, 37,50 F et 35 F l'hectolitre de blé suivant la qualité et pourtant sur 555 hectolitres amenés au marché 180 n'ont pas été vendus et sont restés en dépôt pour la semaine suivante. Y a-t-il eu manœuvre de vendeurs qui s'attendaient à mieux ? C'est possible, car 40 F l'hectolitre, c'est précisément pour le blé le prix auquel la société d'achat s'est limitée, c'est à ce prix qu'elle va livrer aux communes qui totalement dépourvues vont lui demander du secours. Elle fixe à 40 hectolitres de blé et 20 poches de farine le contingent renouvelable, qu'elle accorde aux maires de Neuvy, Isenay, Saint-Pierre-le-Moûtier, et bien d'autres par la suite, bien que des petites villes, comme Saint-Saulge, créent leur propre société d'achats. Les circuits sont réorganisés : les sociétés n'achètent plus leurs blés et leurs farines dans les ports, mais à Paris et à Orléans ; les orges viennent de l'Aube vers Clamecy, et l'Yonne apporte à l'arrondissement de Château-Chinon les grains qui lui manquent dans des délais qui dépassent rarement 6 jours[53]. Vu l'importance des besoins, cette réorganisation des marchés est très avantageuse, car elle diminue les délais de livraison ; or

(Suite de la note 49)
moment, a laissé les spéculateurs pousser les prix jusqu'à 40 F l'hectolitre et même au delà. La demande était-elle si grande que le public achetait à tout prix ? Affolement ou spéculation ? Faute de lettres de particuliers on ne peut conclure.

50. Ce tract appelait au marché pour le lendemain les habitants de la ville. *Abitans de Clamecy. Ils faux don nous soutenir ou nous somme perdu ; plutôt mourir que de soufrire ; soyez tous ensemble sous le même chapeau pour samedi — Vivre ou mourire.*

51. Grâce à une souscription de 41 000 F, la société de prévoyance de Clamecy fut facilement organisée, et le marché resta toujours l'un des mieux approvisionnés de la Nièvre (*cf.* graphique) ; il fut le seul sur lequel on vendit en février-avril de petites quantités de seigle et de pommes de terre.

52. Rapport du 5 février 1847. Le 7 février, le sous-préfet annonçait que le marché avait été approvisionné, que le blé avait même baissé.

53. Rapport du préfet du 17 mars 1847 en réponse à la circulaire ministérielle du 18 février. Les frais de transport sont très élevés : d'après les renseignements que le préfet communique à son collègue de Bourges au début de février, les frais de transport par eau sont de 3,50 F par hectolitre venant de Marseille. Venant de Nantes par remorqueur jusqu'à Orléans, le blé subit déjà 3 à 4 F de port par hectolitre et d'Orléans à Nevers, par canaux, il supporte encore 3 à 4 F de frais, soit au total 6 à 8 F. Pour les farines, les frais sont de 6 à 8 F par poche de 157 kilogrammes. Le préfet prévient son collègue qu'il faut traiter par marché écrit très précis, sinon l'on s'exposerait à de graves mécomptes. Le transport Orléans-Nevers demande six jours.

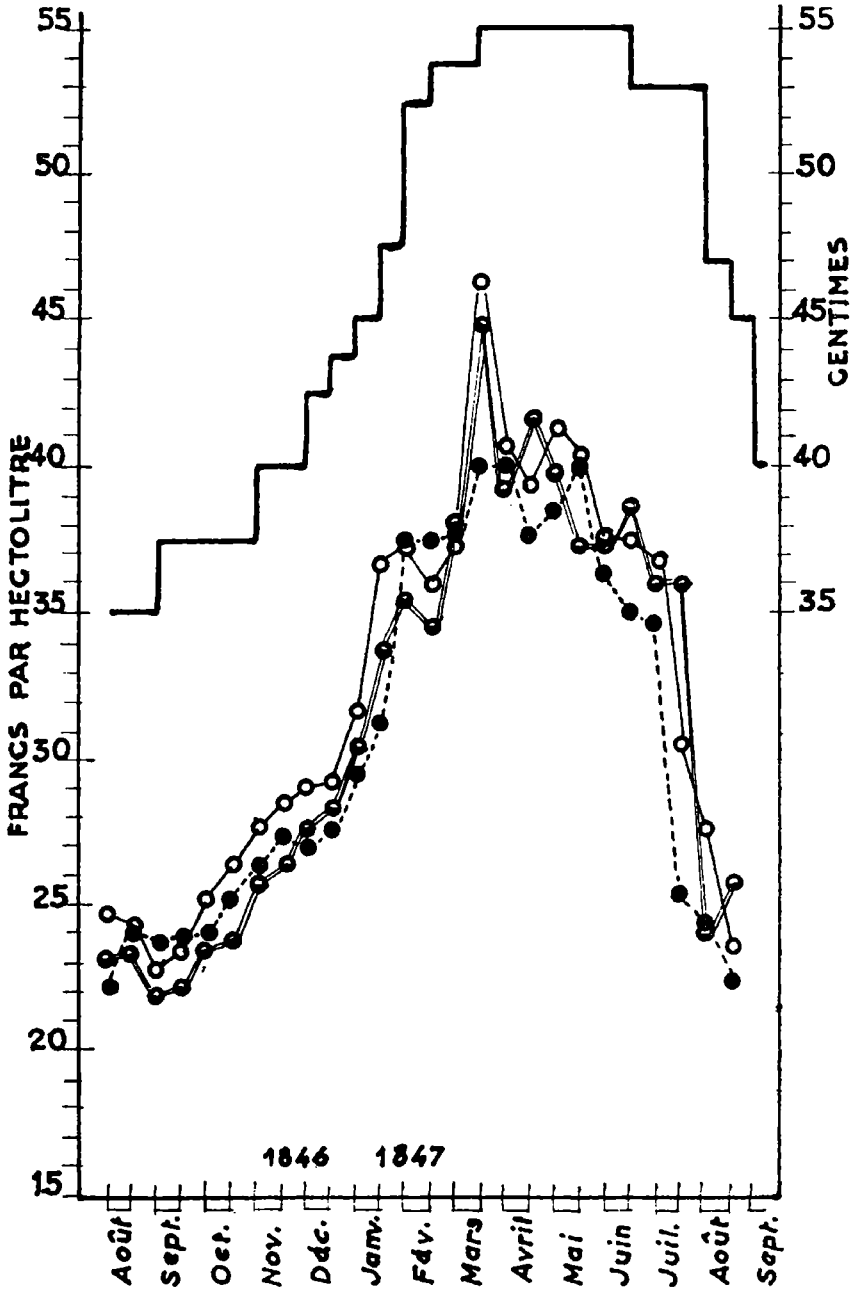
le préfet qui, dans une première évaluation, avait chiffré le déficit de la récolte de 1846 à 165 072 hectolitres, reconnaît le 17 mars qu'il devra encore prévoir pour les besoins de la consommation jusqu'au mois d'août 175 417 hectolitres de grains de toute nature, dont moitié en blé, le reste étant de l'orge et de l'avoine, puisqu'il n'y a pas de seigle ; le déficit en pommes de terre dépasse 800 000 hectolitres, soit la moitié de la récolte. La spéculation avait un beau champ d'action, malgré tous les efforts des autorités.

Si le maire de Tazilly avance l'exploitation de ses bois pour donner du travail à 120 hommes, ouvriers agricoles et bûcherons, s'il crée un atelier de charité pour les moins valides, c'est que, conscient de la misère de ses administrés, il veut y remédier ; avec M. de Chargères, il a jusqu'ici réussi à procurer du pain à tous, mais « nous faisons l'impossible sans succès », écrit-il au préfet qui, le 19 mars lui garantit blé et farines que lui fournira la Société. Même réponse est faite le 26 mars à l'adjoint au maire de Prémery qui donne les détails suivants sur l'état du marché : le 9 mars, il y eut diminution de la quantité de blé, qui s'est alors vendu 40 à 45 F l'hectolitre, mais le 16 mars il y eut au marché 60 hectolitres de blé seulement et les prix furent 45 et 47,50 F l'hectolitre. Le 23 mars, il y eut moins de 20 hectolitres de blé sous la halle, de sorte qu'on paya 50 et 52,50 F l'hectolitre de blé suivant la qualité. « Depuis longtemps les marchands de grains et les boulangers de Nevers ont enlevé le grain ; la crainte de manquer a poussé à s'approvisionner jusqu'aux mois de juillet et d'août. Les producteurs se réservent et ne livrent que peu, persuadés qu'il vaudra 75 F..., un autre livre à 60 F à prendre sur le grenier... Au dernier marché, on n'a pu avoir assez le blé, on a acheté du pain, mais les boulangers ne pourront suivre le mouvement, une très grande partie de la population a ses provisions, l'autre est victime. » Nos ateliers de charité, conclut-il, fonctionnent admirablement ; nous assurons un secours d'argent à peu près suffisant à la classe nécessiteuse de la commune jusqu'au mois de juillet au moins, mais « il est urgent que nous recevions des blés étrangers, autrement nous aurions de cruels malheurs à déplorer ». Le préfet sait qu'il est désarmé contre la spéculation ; il ne peut guère que procurer l'aide de la société de prévoyance[54].

Un seul incident marque ce mois de mars. Le 15 mars, le préfet du Loiret informe le préfet de la Nièvre qu'à Lorris, près de Montargis, 1 200 à 1 500 hommes exaspérés par la misère se sont portés sur les bords du canal et ont pillé plusieurs bateaux chargés de farine[55]. Or, les trois bateaux pillés à Chailly appar-

54. Il a reçu en mars des ordres pour essayer de développer la culture des pommes de terre : « Il n'y a pas un moment à perdre », rappelle la circulaire ministérielle, « pour commencer la culture des pommes de terre précoces. Les propriétaires aisés, les curés, les instituteurs rendront un immense service dans les communes rurales en relevant le courage des cultivateurs et des manœuvriers qui désespèrent de la pomme de terre. Il n'est pas probable que la maladie de la pomme de terre ravagera constamment les récoltes avec la même intensité ; c'est un fléau qui disparaîtra peut-être comme il est venu, sans que l'on en connaisse la cause. Il semble d'ailleurs que les espèces hâtives souffrent moins de la maladie. C'est donc un motif de plus pour les propager. » On demandait au préfet d'obtenir qu'une partie des terrains communaux soient cultivés en pommes de terre. Il répondit qu'il y avait assez de terre chez les particuliers, mais que la semence manquait.

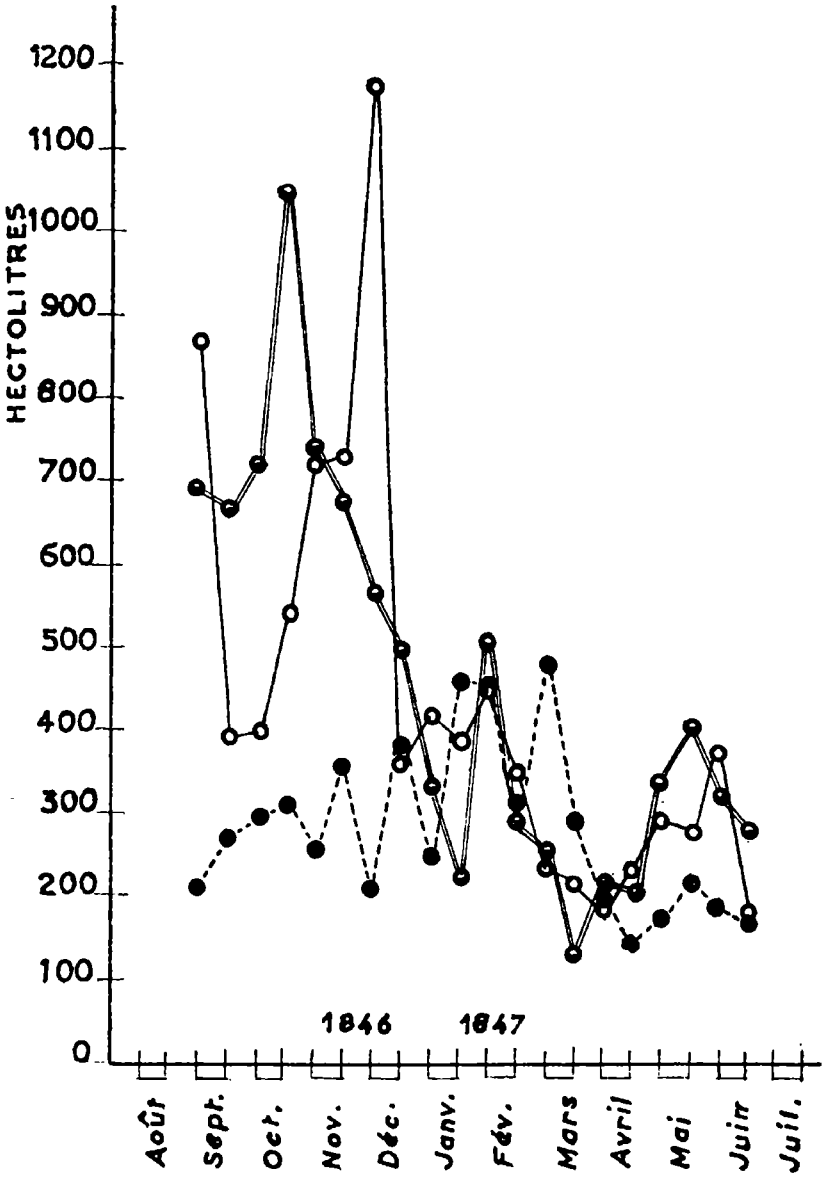
55. Récit de l'enquête dans l'*Union libérale* du 21 mars 1847. On doit souligner que la presse, en relatant tous les troubles par le menu, a joué un grand rôle, semble-t-il, dans le déroulement de la crise, en insistant sur la répression des émeutes, la responsabilité des



Prix du blé sur les marchés de :

Nevers ; ●----●
Prémery ; o——o
La Charité. ●——●

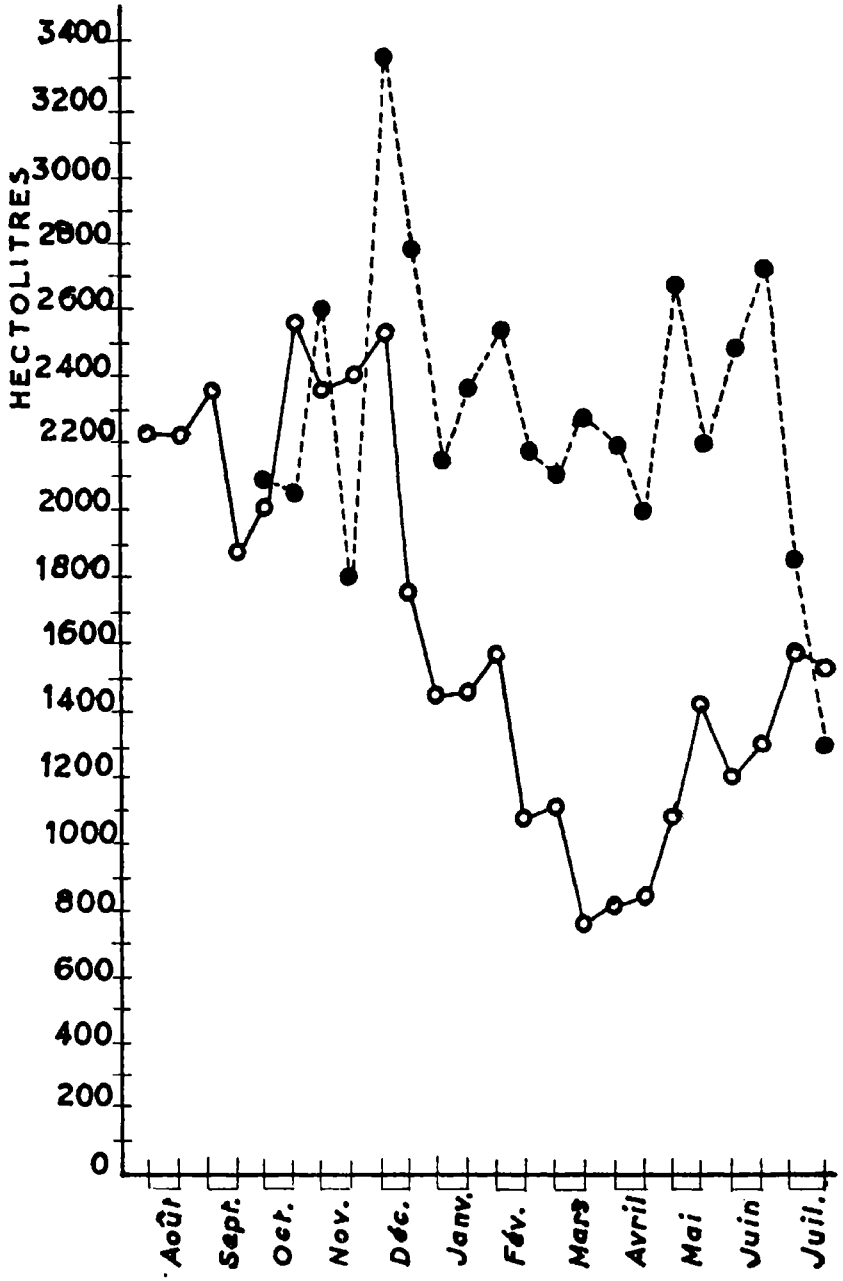
Prix du blé et prix du pain (1846-1847).



Quantités de blé vendues sur les marchés de :

Clamecy ; ●-----●
Prémery ; o——o
La Charité. o═══o

Ventes de blé (1846-1847).



Quantités de blé vendues dans le département par quinzaine d'octobre 1845 à juillet 1847.
Ventes de blé en 1845-1846 et en 1846-1847.

●---● 1845-1846.
o—o 1846-1847.

tenaient l'un à des négociants d'Orléans, l'autre à Quinard fils de Magny (près Nevers) et le troisième à des boulangers de Briare. Pour parer à ce genre d'accident, les trois préfets du Cher, de la Nièvre et du Loiret décidèrent de placer, le long des canaux de la Loire, des postes de sécurité qui ne seront retirés qu'en juillet.

Le mois d'avril connaît une certaine stabilisation des prix, les spéculateurs, propriétaires et marchands, jugent prudent de liquider leurs stocks aux prix élevés du moment ; quelques incidents se produisent dans le Morvan. Le nouveau sous-préfet, le comte de Malartic — neveu du chancelier Pasquier [56] — doit dès le 3 avril 1847 intervenir à Château-Chinon pour protéger la circulation des grains ; il y réussit sans trop de difficultés, mais le 11 avril, à Corancy, des blés vendus à Autun étaient bloqués par une population furieuse ; le sous-préfet fit rassembler pendant la nuit les brigades de gendarmerie de Montsauche, Moulins et Châtillon, renforcées par les pompiers de Château-Chinon. Grâce à ces forces, il réussit à faire partir le convoi ; mais, dans son rapport, il note : « J'ai vu hier et ce matin des gens qui n'ont pas mangé de pain depuis quatre jours et qui ne peuvent s'en procurer même pour de l'argent, et il existe dans le pays des greniers encore pleins que l'on refuse d'ouvrir. » On comprend que les populations aient laissé paraître « beaucoup de haine » contre le propriétaire, M. Rérolle.

En mai la baisse devient définitive. Les marchés avaient d'abord connu en avril une baisse un peu indécise qui avait permis aux spéculateurs de se dégager, car c'est seulement dans la deuxième quinzaine de mai que les prix de 40 F l'hectolitre fut abandonné sur les marchés nivernais. Il descend à 36 F en juin, à 30 F en juillet, à 27 F en août pour retrouver le cours du départ (23 F). Avec un mois ou deux de retard le pain de deuxième qualité (bis blanc) suit la même courbe : le prix tombe de 55 centimes à 35 centimes en septembre, 30 centimes en octobre. Que cette baisse n'ait pas plu à tout le monde, c'est fort probable, car à la moindre occasion reparaissent les spéculateurs. Par exemple au mois d'août revient la maladie de la pomme de terre et le 24 août à Lormes des boulangers cherchent à acheter au-dessus du cours, ce qui cause des incidents ; mais le sous-préfet est là : « J'ai promis une action contre ceux qui essayeraient de produire une hausse factice », note-t-il dans son rapport du 28. « Déjà, le 11 août, à Prémery, les marchands de Nevers ont élevé les prix qui auraient dû rester à 5 F le double décalitre. La foule murmure, ce qui pourrait amener quelque chose de désagréable qui pourrait retomber sur ces agioteurs (suivent les six noms) qui spéculent sur la misère des malheureux. » En réalité, l'autorité peut retirer les troupes, chacun sait que la récolte s'annonce bonne et comprend que la crise de subsistances est terminée.

On peut distinguer dans cette crise deux mouvements populaires de nature bien différente. Le premier est caractérisé par une prise d'armes de la part de paysans au Nord du département : ce fut un simple mouvement d'autodéfense causé

communes, et la détermination des autorités à assurer la liberté de trafic des grains. Une étude détaillée de ce rôle devrait être entreprise, notamment à propos des troubles de Buzançais, qui ont eu une influence en quelque sorte préventive.

56. Le comte Camille de Malartic, fils d'un conseiller d'État, avait été nommé en 1845, à 23 ans, sous-préfet de Nantua. Il avait alors 25 ans.

par la crainte des incendies qui auraient pu anéantir les récoltes et les biens de ces pauvres cultivateurs. Ce mouvement n'était pas revendicatif et se limita, dans la Nièvre, aux cantons de Lormes et de Montsauche ; il n'a duré réellement que deux mois et n'a pas été prolongé par une crise des subsistances, étant le fait de paysans auxquels les pluies de fin août assuraient une récolte de sarrasin et de pommes de terre, base de leur alimentation.

Le second mouvement, qui commence en août 1846, lorsque s'affirment les indices d'une mauvaise récolte de seigle, est une véritable crise de subsistances et va durer jusqu'au milieu de 1847. Dans la Nièvre, ce mouvement reste partiel et sporadique ; il n'affecte guère que les populations pauvres, les ouvriers agricoles, alarmés par le déficit de la récolte, déficit qu'ils constatent eux-mêmes, et qui leur fait craindre la disette dès qu'ils voient le grain de leur région transporté vers les villes. Sa cause réside dans l'état d'esprit de pauvres gens qui ont peur de ne pouvoir plus acheter de pain ; or ce pain, lié au prix du blé, du seigle et de l'orge, est un pain bis payé 25 centimes de novembre 1845 à juin 1846, puis jusqu'à 40 centimes en janvier 1847 et 50 centimes en mars. Si l'on s'étonne qu'en présence d'une telle hausse du prix du pain ces éléments ouvriers n'aient pas écouté les individus mal intentionnés (car il y en eut probablement), il faut pourtant se souvenir que plusieurs éléments se sont conjugués pour qu'il n'y ait pas eu réellement famine, mais seulement misère. L'action des municipalités donnant des bons de dégrèvement aux travailleurs besogneux à partir de 30 centimes le kilogramme a été très importante [57] ; l'intervention des sociétés de prévoyance qui apportent des grains à temps de façon à prévenir les spéculations des marchands fut un moyen de lutte des plus efficaces ; enfin le premier moment de désordre causé par les inondations étant passé, ce malheur public a été pour la Nièvre une source d'occupations qui a évité bien des désordres ; les réparations des dommages causés par les inondations donnèrent de l'ouvrage à tous les travailleurs disponibles, dont ces travailleurs agricoles pour qui gagner 1,50 F par jour pendant cette période signifiait une quasi-sécurité. Et l'on ne peut négliger l'importance de l'argent frais apporté dans le pays par les souscriptions ouvertes en faveur des inondés ; il permit probablement à ceux qui le pouvaient de faire des provisions de grain qui furent utilisées de mars à mai 1847 et facilitèrent la soudure.

Quant à l'aspect sporadique des émeutes, il s'explique par le fait que la population ouvrière de la vallée de la Loire de Cosne à Decize n'a point connu cette peur du pain cher. Elle travaillait dans d'assez bonnes conditions de salaires, gagnant de 2 F à 4,50 F par jour ; elle était demeurée encore à demi paysanne — chaque ouvrier ayant son jardin et souvent son champ — et elle était habituée à l'usage de la viande proportionnellement moins chère que le pain. Il faut bien dire aussi que la politique du préfet — installer des troupes aux points névralgiques du pays et réorganiser la garde nationale — a dû contribuer à faire réfléchir les fauteurs de désordre. Certes, la charge financière fut importante pour les communes, mais par la protection apportée aux marchés, la force

57. La dépense semble cependant minime : les bons de dégrèvement à Nevers revinrent à 8 187 F (janvier), 12 328 F (février), 14 000 F (mars).

armée contribua indirectement à un meilleur approvisionnement. Cette attitude de l'administration préfectorale paraît un peu brutale, mais il faut songer que les sous-préfets sont en contact immédiat avec les administrés, ils se montrent justement soucieux de soulager les miséreux, de comprendre leurs craintes et de prendre des initiatives favorables aux malheureux. Ils usent de leur influence sur les gens à l'aise pour les décider à apporter une aide efficace. Actifs, ils n'hésitent pas à s'engager personnellement, faisant toujours preuve de clairvoyance et d'un certain courage. Il n'est pas douteux que si les émeutes n'ont pas eu de lendemain, c'est aux sous-préfets, aux procureurs du roi et à la gendarmerie qu'on le doit.

C'est l'initiative privée qui par l'organisation des sociétés de prévoyance a pu ramener dans la Nièvre la confiance, limiter les audaces de la spéculation et fournir aux moindres frais les contingents de grains nécessaires aux communes les plus dépourvues. Est-ce à dire que les responsables de ces sociétés n'y ont pas trouvé leur compte ? Le rapport fait en septembre 1847 avant la dissolution de la société de prévoyance de Nevers — la plus importante du département — montre que tous frais et commissions payés, la perte s'élevait seulement à 86 000 F qui devaient être répartis sur 750 000 F de souscriptions, soit 11 à 12 % pour un chiffre d'affaires de 1 087 904 F [58]. La société de Saint-Saulge s'en tire avec quelques francs de déficit et elle a payé un intérêt aux capitaux souscrits. On le voit, c'est acheter la sécurité à bon marché. Mais si l'on tient compte du fait que les souscripteurs sont tous propriétaires et fermiers qui ont aussi du grain à vendre, si l'on constate qu'en aucun cas les sociétés de prévoyance ne se sont opposées par principe à une hausse justifiée des prix, on comprend que comme vendeurs de blé à leur propre compte, ils ont pu sans risque faire de bonnes affaires, car ils étaient bien placés pour vendre au bon moment [59]. En créant ces œuvres de bienfaisance, ils ont rendu service à tous en prévenant les désordres,

58. Les achats, en 8 mois, avaient atteint 12 021 hectolitres de blé français, polonais et américain, et 4 033 poches de farine. La société vendit 11 497 hectolitres de blé et 3 969 poches de farine, soit pour 994 300 F et il restait 10 604 F de marchandises à vendre. La société avait dépensé 1 088 901 F (dont 1 026 232 à Paris), les frais généraux s'élevant à 5 800 F et les commissions à 12 000 F. Le rapport fait au Congrès des sociétés agricoles du Centre le 16 septembre 1847 (publié dans les *Annales de Poussery*), souligne les difficultés rencontrées : commissionnaires déloyaux, retards systématiques, mauvais temps, glace, avaries des canaux. « Nous n'avons pas toujours eu à nous louer de la bonne foi de nos correspondants. » A noter que l'on se plaint fortement de l'usage des poches de farine (157 kg) : la poche dépasse la force moyenne des hommes, elle n'est pas conforme au système décimal, et l'on réclame la généralisation du sac de 100 kilogrammes.

59. Un simple calcul permet de constater que les producteurs et les propriétaires payés suivant la coutume au prix du grain ont été les privilégiés de cette crise de production. La récolte moyenne en blé est ordinairement à cette époque de 9 à 10 hectolitres à l'hectare dans la Nièvre (12 hl en bonne année). Quand le préfet de la Nièvre déclare que la récolte de 1846 est au grain 3 au lieu du grain 4 à 5, il faut compter que la récolte est de 6 à 7 hectolitres à l'hectare. Il en faut retirer 2 hectolitres à 2,20 hectolitres pour semences, reste donc à vendre environ 4 à 5 hectolitres par hectare. En année moyenne, pour une récolte de 9 à 10 hectolitres, reste à vendre, semence déduite, 7 à 8 hectolitres ; le prix de vente moyen des années 1840 à 1845 a été 17,50 F. La vente produit donc 122,50 F ou 140 F ; en année de faible production comme 1846, le blé a été vendu à 40 F par celui qui a pu attendre la hausse des prix : il a donc obtenu 160 ou 200 F. Incontestablement, en année de crise comme 1846-1847, propriétaires et fermiers, gros producteurs ont plus gagné qu'en année normale. Cela valait sans doute la peine de faire un effort pour garantir l'ordre et la sécurité.

mais ils ont en même temps bien servi leurs intérêts. Habilement, sans le vouloir ou non, ils ont protégé leurs revenus en faisant un acte de charité très spectaculaire.

On est donc en droit de conclure que pour la Nièvre, malgré les inondations de la Loire et malgré la maladie des pommes de terre, la crise des subsistances de 1846-1847 n'a pas été violente ; elle n'a affecté qu'une faible proportion de travailleurs agricoles et de petits fonctionnaires du département et, bien qu'ayant appauvri tous les travailleurs, elle ne semble pas avoir eu dans l'immédiat de graves conséquences [60].

En revanche elle a rendu nécessaire la prise de conscience de certains problèmes de l'agriculture [61] : ainsi le congrès des Sociétés agricoles du Centre qui se tint à Nevers en septembre 1847 [62] avait mis à l'étude les questions agricoles du fermage, du métayage et de l'instruction des filles dans l'agriculture ; il y ajouta les questions de statistique agricole et de carte agronomique des sols en vue d'une production mieux comprise, et se saisit des problèmes de subsistance en étudiant l'utilisation de la viande dans la nourriture populaire, puis la réorganisation de la législation sur la meunerie et la boulangerie, et surtout le problème du crédit agricole. Certes on avait déjà évoqué la plupart de ces questions, mais la crise des subsistances les avait rendues pressantes et leur étude sérieusement entreprise devait préparer les voies à une meilleure production céréalière et à une meilleure utilisation des ressources d'un élevage en pleine évolution, tous efforts qui allaient profondément transformer l'économie agricole nivernaise.

60. D'autres conséquences de la crise devraient être étudiées : on doit souligner en particulier qu'elle a contribué à fixer l'attention sur des problèmes qui inquiétaient depuis un certain temps le Conseil général, la Société d'agriculture, et également les Comices agricoles, notamment en matière de transports. Certes depuis plusieurs années les chemins vicinaux et départements bénéficiaient des efforts financiers du Conseil général, mais le projet de chemin de fer de Paris-Montargis-Nevers, devant les difficultés des transports par canaux (*cf. supra*, p. 123), devint un des objectifs premiers du département. De même les inondations de 1846 posèrent à nouveau le problème de l'insuffisante protection des digues et levées de la Loire, et les excès du déboisement furent dénoncés avec force comme une des causes principales des inondations — ce qui permit aux propriétaires de bois d'obtenir du Gouvernement des avantages substantiels.

61. Le Congrès central de l'Agriculture, en février 1847, avait étudié en détail la question des subsistances : il avait réclamé, entre autres améliorations, la sincérité des mercuriales, la vente au poids du pain, le développement de la consommation de viande et de légumes dans les hospices, les établissements civils et militaires, une enquête annuelle sur l'état des récoltes, et surtout la constitution d'un ministère de l'Agriculture autonome.

62. On trouvera le compte rendu des séances dans les *Annales de Poussery*, 1847.

CHAPITRE IV

BARTHÉLEMY BADOUIX, PRÉFET DE LA NIÈVRE (1831-1840)

On a tort de négliger le rôle joué par les préfets dans le développement d'une région : leur personnalité, leurs connaissances spéciales, leur manière d'administrer, leur prestige personnel exercent souvent une influence non négligeable sur la croissance d'un département [1]. Le préfet Badouix, qui demeura dix ans à Nevers, de 1831 à 1840, est un bon exemple de l'impulsion qu'un préfet peut donner à une région, en cherchant habilement à ramener les partis sur le terrain neutre des intérêts matériels. Il en avait fait le fondement même de sa politique : l'administration du département « (s'est occupée) avant tout et au milieu des dissidences les plus déplorables, des intérêts matériels du pays et des populations confiées à ses soins, c'est le principe que j'ai particulièrement suivi avec un zèle et une persévérance dont j'ai obtenu d'assez grands succès. Le département de la Nièvre a depuis près de dix ans que j'y suis à peu près changé de face... » [2]. A l'évidence, il est impossible de suivre dans le détail la gestion de Badouix pendant ces dix ans [3] : nous voudrions évoquer à grands traits la personnalité de ce préfet qui possédait la confiance de Louis-Philippe et qui sut avec bonheur assurer sur des bases solides la croissance de son département.

On est fort mal renseigné sur la carrière de Barthélemy-Louis-Joseph Badouix [4]. Il était né à Perpignan le 2 mars 1784 ; son père était avocat [5]. « A quatorze ans,

1. Aucune étude d'ensemble n'a été entreprise sur ce rôle économique de l'administration préfectorale sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, alors que le rôle de tel ou tel préfet « économiste » a été décisif (par exemple, Larréguy en Charente).

2. Lettre du 18 mars 1840 au ministre de l'Intérieur (Arch. dép. Nièvre, M).

3. Il faudrait presque un volume si l'on voulait entrer dans tous les détails de la gestion préfectorale. En particulier, une étude serait nécessaire sur l'extension du réseau routier et l'achèvement du canal du Nivernais et du canal latéral à la Loire ainsi que le développement de l'instruction publique.

4. Aucun papier de famille n'a pu être retrouvé, semble-t-il.

5. La tradition familiale veut qu'en 1793, le père fut « arrêté comme suspect et jeté dans les prisons de Foix ». Lors de la séance de jugement, « l'enfant, à qui l'on dit que son père allait mourir, pénètre jusqu'aux pieds du tribunal révolutionnaire et là, forçant à l'écouter ceux qui repoussaient sa faiblesse, avec cette éloquence naturelle qui va droit au cœur, il

après de fortes et excellentes études, il entra dans l'administration des contributions directes, où sa rare aptitude ne tarda pas à lui obtenir les plus flatteuses distinctions. Il en suivit tous les grades jusqu'à celui d'inspecteur adjoint qu'il obtint, en 1820, dans le département de Seine-et-Oise. » [6] Sa carrière administrative avait été gênée par son attitude pendant les Cent-Jours : capitaine de la garde nationale mobile, il avait été chargé d'une expédition en Vendée contre quelques bandes de Chouans [7], ce qui lui valut « une longue persécution ». Il s'était marié. en 1820, avec la fille d'un ancien premier commis aux finances, directeur des contributions directes de Seine-et-Oise, Leroy [8]. En 1821, Badouix entre dans la maison du duc d'Orléans comme directeur des domaines : il fit pendant dix ans partie du conseil privé de Louis-Philippe, aux côtés de Dupin aîné et d'Henrion de Pansey [9]. En juillet 1830 « M. Badouix (exposa) courageusement sa vie, tant en défendant le Palais-Royal des désastres de l'insurrection que dans le trajet qu'il fit plusieurs fois pour aller à Neuilly informer le prince de ce qui se passait ; le premier enfin, il était allé à travers les balles, lui porter la nouvelle que le peuple était vainqueur et le drapeau tricolore arboré » [10]. En janvier 1831, il succédait à la préfecture de la Nièvre au comte Dulac, qui était en butte à l'hostilité des libéraux et qu'on envoyait en disgrâce dans les Basses-Alpes.

La situation n'était pas facile : légitimistes et bonapartistes s'agitaient beaucoup à Nevers, l'esprit de parti gênait l'administration, la crise commerciale et industrielle paraissait très grave. Surtout, le département de la Nièvre passait pour mal géré depuis le départ de De Vaines : « Tout était à faire dans le département..., une administration molle et relâchée à la suite de la tourmente révolutionnaire qui, du même coup, avait anéanti le commerce et l'industrie locale ;

(*suite de la note 5*)
demande avec tant d'instance, en termes si touchants, la grâce de son père, que ces juges, impitoyables toujours, se sont émus pour la première fois. Tu demandes ton père, s'écrie enfin l'un d'eux, eh bien ! tu l'auras — et la grâce fut prononcée, et le père deux fois heureux fut rendu au généreux enfant » (N. Duclos, *Écho de la Nièvre*, 17 mai 1840).

6. N. Duclos, *ibid.*

7. Il avait été chargé « de concert avec MM. Bernard de Rennes et Lorois, alors sous-préfet de Châteaubriant ... d'une expédition dans la Vendée, et envoyé à la poursuite de quelques bandes de chouans. Pendant l'expédition, Napoléon tombait, le drapeau blanc flottait de nouveau ; le drapeau tricolore fut proscrit, mais il avait été confié à M. Badouix, et le jeune commandant le rapporta à Nantes au général qui le lui avait remis, à travers des campagnes irritées, au péril de sa vie cent fois exposée au milieu d'un peuple dont les faveurs réactionnaires ne connaissaient plus de bornes. Cet acte d'audace, qui pouvait lui coûter la vie dans ce moment, lui valut une longue persécution » (N. Duclos, *ibid.*).

8. Le mariage eut lieu à Versailles le 28 décembre 1820 ; Louise Claire Zoé Leroy, âgée de 18 ans, était fille de Jean-Marie Leroy et d'Adélaïde Zoé Lecosquinot de Bussy. Assistaient au mariage le chevalier de Broval « secrétaire des commandements du duc d'Orléans, directeur général de ses maisons, domaines, forêts et finances », Cahier, avocat général à la Cour de Cassation, oncle par alliance de l'épouse, et Claude Marie Leroy, directeur des contributions directes au Ministère des Finances, François Leroy, receveur particulier des contributions directes à Etampes. Il n'eut de son mariage qu'une fille, Marie. Son beau-frère était Fernand Leroy né en 1808, condisciple à Henri IV du duc d'Orléans fils de Louis-Philippe, auditeur au Conseil d'État en juillet 1832, chef de cabinet de Rambuteau en 1836 ; il épousa une fille du baron Sers, préfet de la Gironde et devint en 1842, à 34 ans, préfet de l'Indre, et le 1er août 1847, préfet de la Nièvre.

9. Il est vraisemblable que ce fut l'amitié de Dupin qui lui fit donner la préfecture de la Nièvre. Soulignons que Dupin ne parle pratiquement pas de lui dans ses Mémoires.

10. Duclos, *art. cité.*

les travaux publics nuls ; un pays sans routes [11], sans communications [12], sans débouchés pour ses produits ; le peuple des campagnes, pauvre et plongé dans la plus déplorable ignorance ; dans les villes, les fièvres de passions politiques tourmentant tous les esprits, voilà l'état de choses que léguaient à M. Badouix ses prédécesseurs. » [13] La situation économique n'était en effet guère brillante : l'agriculture était demeurée très routinière [14], la grande propriété qui dominait traditionnellement se souciait peu des progrès matériels du pays et il n'y avait d'autre industrie que l'industrie sidérurgique [15].

A son arrivée, Badouix envoya une circulaire aux maires très caractéristique de l'éloquence habile des préfets de Louis-Philippe, « le père de la Patrie » [16], et qu'il faut citer tout au long, car elle annonce fort bien la manière d'administrer du nouveau préfet.

« Le roi a daigné m'appeler à la préfecture de la Nièvre et je viens d'entrer en fonctions. Je me félicite que sa bonté m'ait confié l'administration d'un département si distingué par son esprit sage et ses sentiments patriotiques. Ici l'amour de la liberté n'a jamais été séparé de l'observation des lois, les citoyens ont compris que sans les lois, il n'est point de liberté véritable. Les impôts légalement établis se recouvrent avec exactitude, les obligations relatives au recrutement de l'armée sont remplies avec zèle, avec ardeur, honneur au département qui paye sa dette à la patrie, car c'est la patrie que l'on blesse quand on méconnaît les lois.

Je suis heureux d'être appelé à la tête d'une population si recommandable ; je ne négligerai aucun effort pour concourir à son bien-être. Le roi m'en a imposé l'obligation d'une manière toute particulière quand j'ai prêté serment entre ses mains.

Il a connu par le Prince royal les dispositions du département de la Nièvre et il m'a chargé d'assurer les habitants de sa sincère affection. Le Prince royal a bien voulu me témoigner qu'il éprouvait un bonheur véritable à se rappeler les acclamations dont il avait été l'objet à son passage dans le département de la Nièvre. Il m'est doux de vous rapporter à mon arrivée l'expression de la pensée de S.M. et de S.A.R.

Messieurs, mon désir est de diriger l'administration avec l'activité, la justice, et l'impartialité qui la rendent utile aux administrés. Je serai toujours prêt à entendre, à examiner sans délai toutes les réclamations, à donner tous mes soins à ce qui est d'un intérêt public.

11. Il n'existait que deux grandes routes royales sur 47 lieues (la route n° 7 Paris-Antibes et la route n° 151 Poitiers-Avallon par La Charité et Clamecy) ; les autres routes royales n'existaient que par tronçons : ainsi Nevers-Clamecy (77) s'arrêtait à Premery, Nevers-Château-Chinon à Châtillon-en-Bazois. Les routes départementales, sur 37 lieues n'étaient pas achevées. Le service postal du département comprenait en tout 14 voitures de poste à 4 roues, et 6 à 2 roues, plus 10 cabriolets à 2 roues.

12. Le canal de Nivernais et le canal latéral à la Loire n'étaient pas achevés.

13. *Cf.* DUCLOS, *art. cité.*

14. *Supra,* p. 54.

15. On compte 9 000 commerçants patentables (pour une population de 282 000 habitants), les contributions indirectes n'atteignent pas le million, et l'enregistrement s'élève à 1 547 000 F en 1831, les contributions directes à 2 980 000 F.

16. Les circulaires d'installation du préfet étaient importantes à cette date : rappelons la circulaire que Stendhal qui croyait être nommé préfet avait rédigée en août 1830.

Je demande à MM. les fonctionnaires, mes collaborateurs, le concours de leurs lumières, de leurs expériences et de leurs efforts. Je n'oserais sans ces précieuses ressources me flatter d'aucun succès ; travaillons de concert aux améliorations que l'utilité réclame. On fait toujours bien quand on le veut avec force et quand on le suit avec persévérance.

Sorti des conseils privés du roi, je sais tout ce que renferme de vues pour le bonheur de la France le cœur du Père de la Patrie. Il a dévoué son existence entière aux intérêts de son pays ; secondons-le de nos efforts et adoucissons par le concours de notre dévouement la tâche auguste qu'il s'est imposée.

Le zèle des gardes nationales de la Nièvre a été remarqué et j'aime à consigner ici le témoignage de satisfaction qu'elles méritent. Je sais qu'il est encore quelques besoins pour parvenir à leur complète organisation surtout dans les communes rurales ; nous nous appliquerons à les satisfaire. L'État a dû chercher tant de ressources dans ces derniers temps, qu'on ne doit pas s'étonner que quelques objets restent encore en souffrance, mais il y sera pourvu dans un avenir qui j'espère ne sera pas éloigné.

Messieurs, si quelque événement touchant la sûreté, la tranquillité publique survenait dans vos secteurs respectifs, veuillez m'en informer sur-le-champ par la voie la plus prompte. Je serai prêt à me porter à l'instant partout où ma présence deviendrait nécessaire.

Quant au petit nombre d'hommes, s'il en est dans ce département, qui conserveraient contre le système de notre régénération politique des sentiments de malveillance, ayons constamment les yeux sur leur conduite. Point de mesures inquisitoriales cependant à leur égard, tâchons au contraire de les ramener par la modération, par l'indulgence, par l'équité. La liberté existe pour eux comme pour les autres Français et ils doivent jouir du bienfait même qu'ils méconnaissent. Si jamais néanmoins ils se livraient à quelque écart condamnable, qu'une répression sévère et prompte les atteigne à l'instant mais toujours dans les limites et selon les formes de la loi... » [17]

Pour reprendre en main l'administration du département en cette période difficile, Badouix fut obligé de suivre de très près le travail des bureaux de la préfecture [18] — et le *Recueil des actes administratifs du département de la Nièvre* témoigne de son zèle. Badouix est un préfet qui travaille beaucoup, répond personnellement aux circulaires, corrige minutieusement les lettres de ses chefs de bureaux. Il est obligé de réparer les bévues de son prédécesseur, le médiocre et trop influençable comte Dulac, et de se débarrasser en mai de deux sous-préfets : à Château-Chinon de Laissac, avocat saint-simonien et républicain [19]

17. 10 février 1831, *Recueil administratif*, 1831, n° 167.

18. La préfecture a cinq bureaux, comprenant chacun un chef de bureau, un commis d'ordre, un expéditionnaire soit 15 personnes, plus un archiviste et un huissier. Les bureaux ouverts jusque-là de midi à 14 heures tous les deux jours le seront sous Badouix de 10 à 15 heures.

19. Badouix exécuta proprement de Laissac, sous-préfet saint-simonien « infatué de son système » : « Il poussa, écrit-il, la simplicité et l'inconvenance, lors du passage de Mgr le duc d'Orléans à Nevers, jusqu'à tenter d'en faire un prosélyte et abusa de la bonté et de la politesse du Prince à tel point qu'il obligea des personnes de la suite à lui dire de cesser de l'importuner. Mais ce qu'il y a de plus grave contre lui, c'est qu'il est l'ami et le chaud partisan des Cavaignac, des Hubert et de tous les hommes du club républicain, qu'il partage leurs idées, leurs principes et s'en cache peu dans son arrondissement, que dans un voyage

remplacé par un ancien sous-préfet de l'Empire, de Courchamps, et, à Cosne, Bernot de Charant, maintenu en fonction en août 1830 et qui passait pour un homme de la Congrégation [20], ce qui permit de placer le beau-frère de Dupin, Brunier. Badouix dut s'occuper de la réorganisation de la garde nationale [21], intervenir dans les querelles multiples entre les municipalités et les officiers de la garde nationale — pour des raisons de préséance ; surtout il eut à préparer les élections municipales, à former les listes électorales, à contrebattre les manœuvres des légitimistes — très fortement implantés en Nivernais et qui disposaient de *La Gazette du Nivernais* [22] et à déjouer les républicains menés par Bonneau-Lestang et Girerd qui avaient de l'influence sur certaines gardes nationales des villes et profitaient des circonstances économiques difficiles et notamment de la crise de l'industrie métallurgique ; à la fin de 1831 les orléanistes réussirent à fonder un journal, *La Sentinelle de la Nièvre* [23], capable de répondre aux légitimistes comme aux républicains.

Les débuts de Badouix furent heureux, et trop confiant dans la protection de Madame Adélaïde, il crut pouvoir demander une préfecture plus importante en septembre 1831 [24].

« Depuis que le Roi dans sa bonté, satisfait de mes longs services dans sa maison, a daigné me confier la préfecture de la Nièvre, je n'ai reçu que des témoignages d'approbation sur l'administration de ce département, où par mes soins et ma constante sollicitude non seulement la plus parfaite tranquillité n'a

(suite de la note 19)
qu'il fit à Paris il y a six semaines, il s'emporta dans plusieurs cercles en déclamations violentes contre le gouvernement qui persécutait, disait-il, ses amis ; il fut même une fois entendu de M. le Général Marbot, aide de camp du Prince royal, ce que S.A.R. a daigné m'assurer elle-même. »

20. Rapport du 23 avril 1831. « Il paraît qu'immédiatement après la Révolution de Juillet, on s'attendait à le voir remplacer ; on m'assure que la demande en fut faite et personne ne put s'expliquer pourquoi il a été maintenu... Il me paraît juste et sage, surtout aux approches des élections d'accorder à (l'opinion constitutionnelle) la satisfaction qu'elle réclame. » Et Badouix liant l'affaire de Laissac et de Charant : « Le renvoi de MM. de Charant et de Laissac satisfera doublement les hommes sages de toutes les opinions en ce qu'il prouvera que le gouvernement persévère dans l'équitable principe de rejeter des affaires les exagérés de tous les partis. »

21. Lors de ses tournées dans le département, il était obligé de passer en revue les unités de la garde nationale. L'organisation des gardes nationales fut un problème très important pour le préfet : en effet, notait en 1839 un officier d'état-major, les Nivernais « ont peu de goût pour la guerre, toutefois l'orgueil national, les principes libéraux et les idées de progrès ont été stimulés par la Révolution de Juillet. Il y a eu un moment d'enthousiasme : on les a vus, au retour des champs, dans les journées d'hiver, apprendre l'exercice le soir à la lumière. Cette humeur guerrière s'est refroidie, mais ils ne font pas de mauvais soldats » (Saint-Hyppolite, Feuille de Clamecy, Arch. du ministère de la Guerre, Mr 1277).

22. La *Gazette du Nivernais,* déclarée le 12 mars 1831, avait été fondée par Albert de Bouillé et Palamède de Raffin ; le gérant en était Claude Bégat. Nous n'avons aucune collection complète de cette *Gazette du Nivernais.* Badouix aimait peu le journal des légitimistes. La *Gazette* ayant été saisie le 26 novembre 1831 pour un article « des impôts » contenant « des provocations violentes pour exciter le peuple à la révolte », le préfet déclarait : « Il est temps qu'on sévisse contre les criailleries départementales qui deviennent d'autant plus violentes qu'on les dédaigne davantage et qui dirigées avec une certaine adresse, pourraient contribuer à accélérer et à augmenter le désordre dans les circonstances graves. »

23. Dufaud, *Journal,* 9 avril 1832.

24. 30 septembre 1831, Dossier Badouix, Arch. nat., F1 B I 156/1.

cessé de régner, mais où j'ai eu le bonheur d'inspirer assez de confiance pour donner à l'opinion publique la direction la plus conforme aux principes du gouvernement et particulièrement aux vues de Votre Excellence. Les élections en ont offert la preuve ; de fortes intrigues nous menaçaient de faire élire au moins deux députés sur quatre en hostilité du gouvernement, mais tous les candidats que je désirais ont été nommés.

Aucune entrave n'a retardé ni le recrutement ni la perception des impôts, toutes les tentatives du parti anarchiste, soit pour des souscriptions, soit pour des plantations d'arbres de la Liberté ont été prévenues et déconcertées sans violence et sans éclat, l'autorité ecclésiastique a été contenue dans ses justes bornes sans avoir à se plaindre d'aucune oppression.

Enfin l'administration a marché sur tous les points comme aux temps les plus prospères.

Si Votre Excellence reconnaît la fidélité de ce tableau, comme j'ose l'espérer, je viens solliciter de sa bonté mon avancement. On m'assure que la préfecture d'Orléans doit sous peu devenir vacante, le grand âge du titulaire lui donnant des droits à une retraite qu'il avait déjà obtenue, il y a trois ans. Si ce poste devient en effet disponible, je supplie Votre Excellence de me l'accorder ; j'ai la confiance que mes services n'y seront pas moins utiles au Roi que dans la Nièvre où tous mes soins auront pour objet de prouver à Votre Excellence, combien je serai reconnaissant de cet acte de bonté. »

La réponse ne se fit pas attendre : « Monsieur le Préfet, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 30 du mois dernier et par laquelle vous invoquez les droits que vos services vous donnent à la bienveillance du gouvernement. Je sais, Monsieur le Préfet, que votre administration a rempli tout ce qu'on devait attendre de votre dévouement et de votre expérience. Je n'ignore pas que vous avez su trouver dans la considération qui s'attache toujours à la justice et à la modération, à la fermeté, la seule force vraie et durable sur laquelle doit s'appuyer le pouvoir. Aussi me trouverez-vous toujours disposé à concilier vos convenances personnelles avec le bien du service et si la préfecture du Loiret devient vacante, je n'oublierai pas le désir que vous avez exprimé d'être placé à la tête de ce département ». La promesse ne fut pas tenue, bien entendu.

Rapidement Badouix fut en butte à des attaques assez violentes : l'affaire Buteau est très significative. Le maire de Château-Chinon avait été suspendu par le préfet, aussitôt il publia sans nom d'auteur ni d'imprimeur, un pamphlet contre Badouix : *Observations d'un citoyen relativement à la suspension du maire de Château-Chinon*[25]. Il rappelait perfidement « le premier métier » de Badouix : « Heureusement M. Badouix n'a pas le droit de vie et de mort sur ses administrés. Faute de preuves, il saurait bien y suppléer avec la règle et le compas de son premier métier. » Après avoir fait ressortir que les maires ont une supériorité dans la considération du peuple, sur les préfets et sous-préfets, l'auteur ironise : « En effet qu'est-ce qu'un préfet, un sous-préfet ? C'est sauf quelques exceptions un homme avide d'argent qui, à force de protections, d'intrigues et souvent de bassesses parvient à percer la foule de ses concurrents et qui, à peine assis au

25. Arch. nat., F 1 B II Nièvre 10 (la bibliothèque de Nevers ne possède pas la brochure).

fauteuil d'une préfecture ou sur la chaise d'une sous-préfecture, ne laisse pas d'importuner de nouveau les ministres et de mendier des places plus lucratives. Payé par le gouvernement, c'est un serviteur aux gages que l'on a le droit de congédier, soit qu'un autre intrigant le déplace, soit qu'il ne plaise plus. »

Le préfet proteste le 5 décembre contre le pamphlet dans une circulaire aux maires et écrit dans *La Sentinelle de la Nièvre* le 1er janvier 1832 : « Une diatribe révoltante a même été répandue sans nom d'auteur, ni d'imprimeur. Il n'a rien épargné pour se montrer comme une victime et moi comme un odieux persécuteur, c'est-à-dire un fauteur d'arbitraire. Les honnêtes gens en ont fait justice et jamais je n'ai reçu plus de témoignages de bienveillance et d'intérêt. »

Badouix ayant recommandé le nouveau journal *La Sentinelle de la Nièvre* aux maires de la Nièvre, la *Gazette du Nivernais* — qui en novembre 1831 avait été acquittée au grand déplaisir de Dupin et de Badouix pour avoir publié la fable « Maître Dupin et son compère » [26] — attaqua violemment Badouix et son action [27]. Le préfet réagit vivement dans une longue lettre, par moments fort méprisante [28]. Il répond aux insinuations relatives à son « premier métier » : « Il importe peu quelles fonctions j'ai remplies mais puisqu'on faisait tant que fouiller dans ma vie privée, on aurait pu savoir que j'avais occupé avec quelque éloge dans une administration publique des emplois successifs pendant vingt ans, qu'ensuite je fus appelé en 1820, par un choix dont on peut s'enorgueillir, à la tête de l'importante administration des domaines de l'auguste maison d'Orléans et que j'ai eu l'honneur de faire partie jusqu'en 1831 d'un conseil où siégeaient les Henrion de Pansey, les Dupin, les Trippier dont je regrette de n'avoir pas les talents, mais dont je m'attacherai toujours à professer les principes. » Il fait ensuite justice d'une première accusation : avoir foulé aux pieds la loi sur l'organisation municipale : « Je déclare que les faits énoncés sont faux en tout point ; aucune illégalité, ni grossière, ni de toute autre nature, n'a été commise dans la nomination des maires... et je ne crains point d'ajouter que mes intentions et les soins que j'apporte dans l'exécution des lois sont tels qu'on ne me trouvera jamais en défaut sur l'application toujours exacte et loyale que j'en ferai. » Et il rappelle que ce n'est pas la première fois que la *Gazette du Nivernais* publie des calomnies sur son compte. « Votre journal a dit que j'avais pratiqué des manœuvres pour

26. Cette fable avait été publiée par l'*Ami de l'Ordre* le 13 juillet, la *Gazette de l'Ouest* le 16, et par la *Gazette du Nivernais* le 19, jour de la comparution des auteurs devant la Cour d'assises de la Haute-Garonne. Begat plaida non coupable, l'acte d'accusation ayant rendu publique la fable : d'où l'acquittement. La fable avait eu beaucoup de succès en Nivernais :

> « Maître Dupin allait de compagnie
> Avec un grand seigneur des plus blasonnés
> Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez ;
> L'autre était passé maître en fait de tromperie... »

Sur cette affaire, *cf.* V. Gueneau, « Encore le fond du sac du père Coppin », *Mémoires de la Société Académique du Nivernais*, t. XIII, pp. 1-26.

27. Tous les légitimistes n'étaient pas aussi violents contre le régime : ainsi Bourgoing, « La Révolution de Juillet », *Gazette*, 27 avril 1831, montre que la nation française a été dupée et le peuple trompé lors de la Révolution de Juillet, mais ses propos ne sont nullement violents.

28. Publiée dans la *Sentinelle* du 11 février 1832.

fausser les élections qui ont eu lieu en juillet dernier, ce qui est complètement faux, que j'avais fait une tournée électorale, ce qui est faux encore, que je suis allé exercer mon influence dans le lieu de réunion du collège électoral à Nevers, autre fausseté... J'ai poussé le scrupule jusqu'à ne pas inviter chez moi pendant les élections des citoyens qui précédemment m'avaient honoré de beaucoup de prévenances... Le seul vœu que j'ai exprimé et je l'ai fait hautement, c'est que les choix tombassent sur des citoyens honorables, éclairés, patriotes et pénétrés de cet esprit de sagesse et de modération dont notre pays a tant besoin. Tout ce qu'on vous a mandé à cet égard et que vous avez publié est donc une pure calomnie. Je puis en dire autant de différents détails qu'on s'est amusé à inventer jusque dans ma vie privée..., je dédaigne de les relever. Il me reste à parler encore d'un objet : c'est de la circulaire pour recommander un journal récemment établi dans mon département. J'observerai seulement que je suis absolument étranger à la création de ce journal ... mais que gémissant de ne voir dans mon chef-lieu que l'unique journal publié dans l'intérêt du régime déchu et dans des vues hostiles à notre monarchie constitutionnelle et à notre régénération politique, j'ai vu avec plaisir s'en établir un autre qui devait agir dans un but tout opposé... Pourquoi donc lui aurais-je refusé mon suffrage s'il m'en paraissait digne ... les citoyens qui font partie de l'administration doivent-ils être privés du droit d'exprimer leur opinion sur tels ou tels principes, sur tels ou tels écrits ? ... Tels ont été mes motifs et ma conscience d'honnête homme, de bon citoyen, de patriote sincère m'absout complètement de toute espèce de reproche... Mes administrés me trouveront toujours tel que j'ai été jusqu'ici, empressé, bienveillant pour leurs intérêts, exact et loyal dans l'application des lois ; mes collaborateurs, toujours juste et prêt à seconder, à faire valoir leur zèle, les partis toujours équitable et modéré dans la surveillance que je ne cesserai d'exercer sur eux, mais vigilant et ferme cependant, inébranlable surtout dans la résolution où je suis de les réprimer avec vigueur et selon les lois si jamais ils se livraient dans mon ressort à quelques graves et punissables écarts. Telle est la ligne dont je ne me suis jamais écarté et que je ne cesserai de suivre en bravant désormais, sans y répondre, la clameur des méchants, la malveillance de certains journaux et la haine des calomniateurs... »

Badouix rencontrait bien d'autres difficultés : la montée du prix du blé jusqu'à 23 F l'hectolitre, la nécessité d'entreprendre des grands travaux pour occuper les ouvriers agricoles pendant l'hiver. Il dut convoquer des notables (tel Dufaud) et les autorités administratives et militaires afin de dresser le plan des travaux les plus urgents contre le chômage ; le sous-préfet de Clamecy, Delamarre, ouvrit des ateliers de charité dans presque toutes les communes de son arrondissement, où 88 000 F furent employés en réparations des chemins. Les esprits étaient inquiets : une série d'incendies éclate en quelques jours à travers le département, le bruit court même que des étrangers parcourent les campagnes offrant de l'argent à qui se chargeait de déposer des bouteilles inflammables : le préfet doit apaiser les esprits, demander aux maires [29] d'organiser des patrouilles nocturnes, de surveiller les étrangers, surtout les colporteurs et gens sans aveu, et de stimuler les gardes champêtres « agents de la police rurale qui ne remplissent pas leurs

29. Circulaire du 18 avril 1832.

fonctions avec le zèle et l'assiduité désirable ». Au début de mai éclate le choléra : Dufaud note le 5 mai : « Le préfet est parti à Clamecy sur l'avis qu'un habitant venait d'y mourir du choléra » et le 10 mai : « En venant le matin, j'ai rencontré M. Senelle qui m'a dit devoir partir cette nuit pour Clamecy avec le préfet et les docteurs Arloing et Thomas, le choléra morbus faisant des ravages dans cette ville. » Le 13 mai : « J'ai été chez le préfet revenu de Clamecy, le bulletin d'hyer portait 117 malades dans cette malheureuse cité et 50 morts. » Pendant deux jours « le préfet a organisé la lutte contre l'épidémie et son attitude a réveillé les énergies et rendu un peu confiance ». Il demanda au ministre du Commerce l'envoi de trois élèves de l'école de médecine pour s'occuper du soin des malades. Il obtint des syndics du commerce de bois de chauffage un secours de 1 500 F en faveur des flotteurs atteints ou menacés par le fléau. D'autres secours lui sont adressés. Le 31 mai on dit que Cosne et Donzy sont atteints, il s'y rend immédiatement et rassure les esprits [30].

La hausse du prix du blé en mai et juin accroît encore l'inquiétude générale [31] : des maires apeurés annoncent que les agitateurs répandent le bruit que le pain va manquer ; le préfet de l'Allier prévient Badouix qu'un envoi de blé acheté à Moulins va être pillé à Chantenay-Saint-Imbert, nouvelle qui se révèle fausse ; le maire de Decize l'avertit que des mécontentements se font jour dans les populations de Saint-Léger-des-Vignes et où « des tracts dictés par l'esprit républicain sont répandus ». Des enquêteurs sont nommés par le maire, le préfet doit le rappeler à l'ordre pour abus de pouvoir. Autre difficulté significative : Badouix est averti que les forges de Fourchambault et d'Imphy vont manquer de charbon, car les bateaux de Saint-Étienne ne peuvent arriver faute d'assez d'eau dans la Loire et le charbon des houillères de La Machine leur est refusé par la société des Mines de Decize. Badouix doit arbitrer le conflit entre Fourchambault et la houillère qui risquait de provoquer le chômage des forges. Le 10 juin le préfet se rend à La Machine et fait pression sur les administrateurs de la mine : « Nous nous plaisons, note Dufaud, à rendre justice au préfet qui déjà par une démarche officieuse de sa part, a décidé l'administration des Mines à livrer des charbons à Imphy et à Fourchambault, ce qu'on ne prétendait faire que

30. La *Sentinelle de la Nièvre* publie chaque semaine une situation de l'épidémie par arrondissement : dans celui de Château-Chinon il y eut seulement 2 cas et 2 morts (à Saint-Honoré et à La Rochemillay). Dans l'arrondissement de Nevers, on trouve 16 cas dans 6 communes (9 morts) mais à Nevers, 305 cas ayant déterminé 143 décès.

L'arrondissement du Cosne fut plus touché : 467 cas, soit 207 morts (à La Charité 123 cas, 56 morts, à Donzy, 151 cas, 80 morts ; à Cosne 96 cas, 49 morts). L'arrondissement de Clamecy fut le plus atteint : 549 malades, 266 morts, dont à Clamecy 307 malades et 198 morts, à Surgy 122 cas, 25 morts.

31. Le désordre des esprits était grand : fait rare à Nevers, le dimanche 27 mai 1832, des rixes ont lieu dans les rues entre ouvriers et chasseurs du 13e chasseurs à cheval en garnison à Nevers, « sur une place où l'on dansait, un jeune homme fut frappé d'un coup de sabre qui lui fit une forte balafre ». Des gens intéressés à la dissension firent que les propos s'aigrirent entre soldats et habitants, « on chercha » à semer la division entre la garde nationale et le régiment des chasseurs les officiers de la garde se plaignirent de propos injurieux de la part des officiers de hussards, bref rendez-vous était pris pour le 31 mai ; le préfet convoqua maire, colonel de la garde et autres responsables auxquels il rappela leur devoir, au général Mathis, il demanda un acte d'autorité ; patrouilles et punition du soldat qui avait frappé ; finalement le 31 mai « se passa tranquillement ou presque ».

sur un marché onéreux et de longue durée. » La montée des prix du blé et les multiples incendies sont exploités par les républicains, des placards apparaissent même à Cosne, à Saint-Pierre, à Dornes, où l'on lance des appels à l'insurrection : « Les royalistes et les curés ont juré de nous faire mourir de faim et de faire brûler toutes les petites propriétés. Nous sommes plus de 1 500 hommes prêts à nous battre pour soutenir les droits des bons Français et vous, braves habitants de Dornes, nous comptons sur votre réunion et au son du tocsin nous nous réunirons sous l'étendard de la Liberté avec toutes espèces d'armes. Fait à Nevers. le 8 juin 1832. Aux armes, aux armes, vive la République française — à bas la noblesse et le clergé. » [32]

L'agitation est vive à Azy-le-Vif, Chantenay, Lucenay-les-Aix ; le 14 juin éclatent à Saint-Pierre de graves désordres ; à l'ouverture du marché, les blatiers offrirent leur blé à 21 F et 22 F l'hectolitre, des cris s'élevèrent tout de suite, la foule s'amassa, le maire et le brigadier de gendarmerie accoururent, mais leur présence ne put contenir la foule, la garde nationale convoquée fut peu exacte aux appels, surtout en semblable occasion, souligne le préfet. « Le maire ... se contenta donc de faire des remontrances et de dresser un procès-verbal dans lequel il ne put même désigner que sept des personnes qui avaient montré le plus de violence... Prévenu le 16, j'avisai le procureur..., je fis partir dans la nuit du samedi une partie de la brigade de Nevers pour opérer les arrestations de concert avec la brigade de Saint-Pierre ; le dimanche matin six des délinquants furent arrêtés, le septième était absent..., les gendarmes partirent avec les prisonniers qu'ils avaient mis dans une carriole ; tout était calme lorsque à la sortie de Saint-Pierre... ils virent arriver des hommes qui paraissaient accourir des champs voisins et qui vociférant annonçaient... leur volonté d'enlever les prisonniers, disant qu'ils ne voulaient pas de mal à personne, mais qu'ils ne voulaient pas laisser emmener des gens qui n'avaient pas plus de torts qu'eux. La gendarmerie fit volte-face, fit mine de charger les armes et fit partir la voiture au grand galop et quand elle fut à petite distance, les gendarmes prirent le galop et disparurent avec elle » [33]. A nouveau quelques semaines plus tard, le préfet doit intervenir assez rudement à Moulins-Engilbert, où le maire avait le 5 juillet augmenté le pain de trois liards [34], ce qui provoque une certaine agitation ; le maire demande

32. Tract de Dornes. Le préfet transmet certains tracts et reçoit des félicitations de Montalivet pour sa vigilance ; le ministre voit dans ces tracts un motif de « satisfaction » car ces tracts « ont pour résultat de rallier franchement tous les bons citoyens au trône de juillet dans l'intérêt commun de la défense de l'ordre et des lois ».

33. Le préfet insiste sur le fait que le pain ne manquait pas, deux boulangers en fabriquant à 2 sols et un liard la livre ; il ajoute que la populace ne s'est fait livrer que 70 hl au prix fixé par elle, c'est-à-dire à 4 F au-dessous du cours, soit 16 à 17 F l'hectolitre. De plus, « le recensement que j'ai fait faire pendant mon séjour dans cette commune a dépassé 1 000 hectolitres et le prix s'est élevé par suite de gros achats pour la Bourgogne... Je n'ai pas cru devoir arrêter le cours de la justice... mais j'ai recommandé de presser l'instruction et de la diriger de manière à tâcher de découvrir les instigateurs du désordre auquel je ne vois aucun motif fondé ».

34. Le préfet explique au ministère de l'Intérieur que « cette commune n'a pas eu de grain en quantité suffisante pour subsister jusqu'à la récolte. Il a fallu en envoyer chercher au loin et le prix a dû nécessairement s'en ressentir, la taxe du pain a été augmentée. Cependant le maire et son conseil municipal avaient ouvert une souscription au moyen de laquelle ils avaient obtenu le moyen de fournir à la classe pauvre le pain à un sou par livre au-dessous du tarif jusqu'au moment de la récolte ; malgré cela une émeute fut

au sous-préfet une intervention militaire le dimanche 8 juillet [35]. Le sous-préfet de Château-Chinon, le procureur du roi, le commandant de gendarmerie, deux brigades de gendarmerie et un détachement de gardes nationaux [36] arrivèrent à l'heure de la messe et arrêtèrent un meneur, Férard fils, dont la mère ameuta le quartier, des femmes sonnèrent le tocsin et la caserne de gendarmerie fut en quelque sorte assiégée, un homme blessé, deux gendarmes blessés et désarmés, une carabine brisée. Devant la violence des révoltés et la carence de la garde nationale [37] le maire dut révoquer son arrêté, le meneur fut libéré et la troupe se retira [38]. Le préfet, prévenu le lundi par une estafette, se rendit le 10 à Moulins-Engilbert avec le commandant de gendarmerie et un détachement de 40 chasseurs ; il publia un arrêté rétablissant l'arrêté du 5, suspendit la garde nationale, lui donnant deux heures pour remettre ses armes à la mairie et fit arrêter une quinzaine de coupables. La rigueur dont fit preuve Badouix s'explique en partie par la fermeté des instructions reçues par les préfets depuis mars 1832 [39]. Il est vrai que sa position est assez menacée : le sous-préfet de Clamecy, Delamarre, neveu de Bignon, demande dès mars 1832 la préfecture de Nevers « au cas où M. Badouix qui l'administre si bien viendrait à la quitter ». Un rapport confidentiel de juillet 1832 « par un membre du Conseil d'État » attaque avec vivacité Badouix, auquel on reproche ses rapports avec Dupin : « M. Dupin

(suite de la note 34)
formée hier dimanche à deux heures. Comme elle avait été annoncée la veille par des placards et des lettres anonymes, le sous-préfet s'était rendu le matin à Moulins-Engilbert ». Le maire de Moulins-Engilbert avait dans son appel à la population indiqué qu'à Moulins-Engilbert on vendait : 3 sols 6 d la livre de pain blanc, 3 sols la livre de pain bis blanc, 2 sols 6 d la livre de pain bis gris et à Châtillon-en-Bazois on vendait 4 sols la livre de pain blanc, 3 sols 6 d la livre de pain bis blanc, 3 sols la livre de pain gris.

35. Le maire Etignard du Pavillon dans sa lettre au préfet insiste sur le fait qu'une lettre anonyme le menaçait de mort et qu'en prévision de l'émeute il avait fait mettre en sûreté les armes déposées à la mairie et demandé au curé de faire remonter la corde des cloches et de fermer son église, ce que n'avait point fait le curé.

36. Le maire avait eu soin dans son message au sous-préfet d'insister sur le fait qu'il fallait faire appel à la garde nationale de Châtillon-en-Bazois et non à celle de Château-Chinon à cause de la vieille querelle entre les populations des deux villes, querelle toujours aussi vivace.

37. Le commissaire de police souligne que « la garde nationale convoquée, il ne s'est présenté qu'une quarantaine d'hommes armés qui ont non seulement refusé d'obéir à leurs officiers, mais presque tous ont tourné leurs armes contre les autorités et la gendarmerie ».

38. Etignard du Pavillon et son adjoint Thollé démissionnent, le préfet délègue Jaubert. Badouix signale au ministère l'attitude courageuse de Dubois, contrôleur des contributions directes, qui pour avoir interrompu le tocsin, faillit se faire tuer par la foule et ne dut son salut qu'à la gendarmerie ; le préfet voudrait qu'on lui donne de l'avancement et pour Beaumarchais, employé des droits réunis, qui détourna le coup de baïonnette destiné au maire, il demande le poste de percepteur précisément vacant à Moulins-Engilbert.

39. « Attachez-vous à faire respecter les lois, à maintenir votre autorité et l'indépendance de votre autorité. Ne cédez ni à la force, ni à la menace », écrit Casimir Périer, le 22 mars 1832 ; en mai il renouvelle cette consigne, déclarant que le gouvernement veut être obéi et que « sa protection sera assurée aux fonctionnaires qui feront exécuter avec fermeté les lois du pays ». Le 28 juin 1832, le nouveau ministre fait connaître aux préfets qu'ils « peuvent faire personnellement les actes nécessaires pour découvrir les auteurs de crimes et délits qui leur sont dénoncés par la clameur publique... ils doivent agir personnellement et faire saisir les prévenus en cas de flagrant délit ». Le ministre insiste sur la nécessité de renforcer le contrôle des associations politiques, et d'enquêter sur leurs statuts, leurs signes de ralliement...

qui veut à toute force faire de la popularité dans la Nièvre se sert à cet effet de M. Badouix. On ne saurait abuser d'une manière plus coupable de la confiance du gouvernement que ne l'a fait M. Badouix quand il a proposé la nomination de M. Brunier à la sous-préfecture de Cosne [40], il a agi de même en faisant nommer pour maire à La Charité, un homme qui est du mouvement le plus désordonné, M. Pillien et ce, parce que M. Dupin le voulait. Il faut bien se persuader qu'avec un tel préfet, il n'y a chance que la volonté du gouvernement prévaille dans la Nièvre qu'autant que M. Dupin y donnera son consentement. » Cette note a peut-être été inspirée par les députés Louis Boigues et Hector Le Peletier d'Aunay, qui étaient opposés à la nomination de Pillien, qui avait été directeur des houillères de La Machine [41]. Desservi à Paris, en butte à certaines jalousies, mal vu des bureaux [42], Badouix n'obtint pas la préfecture d'Orléans, malgré la protection de Louis-Philippe.

La situation économique s'était détendue : déjà à la fin de juillet 1832 Badouix pouvait présenter un bilan optimiste au Conseil général : « Une récolte abondante nous fournit un heureux espoir de sécurité pour l'hiver qui va suivre » ; de plus « la paix extérieure comme la tranquillité de l'intérieur de la France, prenant une assiette définitive, donneront à l'industrie. surtout à celle qui intéresse le plus le département, l'activité dont elle est privée depuis un temps beaucoup trop long ». Et Badouix s'étend longuement sur la répartition nouvelle de la contribution foncière, précise les procédures et détaille les précautions prises pour éviter l'arbitraire : « J'ai moi-même examiné le travail avec une grande attention et il m'a paru à l'abri de tout reproche » — et il avait une grande expérience en ce domaine [43]. Même optimisme de Badouix lors de la session du Conseil géné-

40. Précisément Brunier en juin 1832 avait démissionné parce qu'il désapprouvait le système du 13 mars. Le ministre demanda sèchement des explications à Badouix, qui avait « garanti » Brunier : « M. Brunier est mon ami, répliqua avec dignité Badouix, il est le beau-frère de M. Dupin, qui l'avait vu avec plaisir entrer dans la carrière administrative. C'est un homme instruit, au cœur droit, il est aimé dans ce département où il exerce une assez grande influence et où il est capable d'opérer beaucoup de bien. » Badouix fut mal récompensé de sa fidélité à Brunier (*infra*, p. 155).

41. Pillien fut installé solennellement le 5 juillet.

42. Il était en conflit avec certains bureaux de l'Intérieur à propos de ses absences : ainsi le 29 janvier 1832, il demanda un congé pour se rendre auprès de sa belle-mère Mme Veuve Leroy de Bussy qui était mourante ; elle meurt le 16 février et le 2 mars il demande un nouveau congé de 15 jours qui lui est refusé parce que dans les circonstances où on était alors les fonctionnaires administratifs ne pouvaient quitter leur poste ; le ministre lui reproche sèchement d'avoir déjà l'an dernier fait plusieurs voyages à Paris et « des absences si fréquentes nuisent au bien du service ». Badouix répond : « En 1831, j'ai fait, il est vrai, deux absences l'une de dix jours, l'autre de huit, pour les borner à un temps aussi court, j'ai compromis des intérêts privés ; je croyais prouver ainsi mon zèle pour mon devoir et non pas nuire au bien du service ; je ne lui ai pas nui en effet et j'ose me flatter qu'aucun département n'a donné moins de sujet de plainte et d'inquiétude que celui-ci. » Pour liquider la succession de sa belle-mère, il se rend à Paris le 19 octobre après avoir fait sa demande de congé : il est rappelé durement à l'ordre par le ministre le 24 octobre : « Je vous avais accordé un congé de dix jours que vous m'avez demandé par votre lettre du 18 octobre et que vous n'avez pas attendu pour vous rendre à Paris. Je dois vous rappeler encore ce que je vous ai déjà dit de vive voix : les préfets ne doivent jamais quitter leur département sans autorisation, le bien du service l'exige impérieusement. Je suis donc convaincu que vous observerez exactement cette règle à l'avenir. » Ces petites querelles sont très significatives de la position difficile où il se trouvait.

43. Dans la Nièvre les « plus minutieuses précautions ont été prises ». Une quatrième base

ral au printemps 1833 : depuis juillet 1832, la situation n'a fait que s'améliorer ; « une abondante récolte a augmenté la fortune publique et a rendu plus aisé et plus doux le sort des classes pauvres. Dans les communes où le prix du pain est le plus élevé, il ne se vend que 15 centimes ou 3 sous la livre et dans le plus grand nombre, ce prix n'est que de 12 centimes et demi ou 2 sous et demi. L'industrie en général a repris de l'activité ; celle qui a pour objet la fabrication du fer reste seule en souffrance ; mais cependant il n'est aucune classe d'ouvriers qui manque de travail. Les bois se vendent généralement bien et leur prix a haussé ce qui est d'un grand intérêt pour le département de la Nièvre. Aussi la partie la plus considérable de la population qui s'occupe de l'exploitation des bois est-elle en grande activité, le prix de la journée a éprouvé une légère augmentation. Il faut ajouter à ces circonstances que l'hiver qui maintenant approche de sa fin n'a pas été rigoureux, de sorte que les classes les moins aisées de la population n'ont souffert en aucune manière ». Les travaux publics « ont éprouvé en 1832 une impulsion extraordinaire » et le programme de travaux routiers élaboré en 1831-1832 s'exécute très régulièrement [44]. De même « sous les rapports politiques, la situation du département n'est pas moins satisfaisante, l'irritation des partis s'apaise notablement, les obligations des citoyens sont exactement remplies ». Il est peu de départements où il se commette aussi peu de délits ; « en 1832 la police n'a eu à sévir que contre un seul crime capital », il n'y a eu « aucun crime sur les routes qui nulle part ne sont plus sûres que dans la Nièvre » ; la garde nationale « a répondu à tous les appels qui lui ont été faits, excepté dans une seule commune... ; l'organisation de la garde nationale a été complétée par la formation des bataillons cantonaux qui a été généralement vue avec plaisir... ».

Les esprits paraissaient apaisés : le seul incident grave fut à Nevers l'affaire Senly en juillet 1833 : Badouix dut payer de sa personne. Senly était curé de la paroisse Saint-Étienne [45] ; lors de l'enterrement d'un maître couvreur, Rolland, « homme honoré de son vivant et décédé après avoir reçu tous les sacrements », Senly « à peine hors de l'église, s'étant aperçu que des compagnons du défunt avaient déposé sur sa bière quelques attributs du compagnonnage, en apparence aux immortelles couleurs que nous avons reconquises dans la grande semaine,

(suite de la note 43)
a été établie permettant de mieux contrôler les bases de répartition « dans chaque commune on a choisi neuf articles des rôles, trois des plus forts, trois dans les moyens et trois dans les plus faibles, on a fait l'évaluation des biens qui donnaient lieu à ces articles et comparant le revenu ainsi déterminé avec la contribution payée par ces mêmes biens, on a appliqué cette proportion à la commune entière ». L'opération a été faite par la direction des contributions directes avec un soin au-dessus de tout éloge, puis vérifiée par les assemblées cantonales, puis par une assemblée composée de trois membres du Conseil général, de trois membres de chacun des Conseils d'arrondissement et d'un notaire de chaque arrondissement.

44. « Les entrepreneurs excités par une saison prodigieusement favorable, n'ont pu s'arrêter à la ligne que prescrivait le budget de l'année et ont exécuté des travaux par anticipation. Il en a été fait de ce genre jusqu'à concurrence de 105 000 F, ce qui absorbe une bonne partie des ressources de 1833... mais ils ne se relâcheront pas au point d'interrompre les travaux dont ils ont la certitude d'être fidèlement payés à des termes peu reculés. »

45. Nous suivons le récit de la *Sentinelle de la Nièvre* (21 juillet) ; on trouve aux Archives départementales le dossier complet de l'affaire et la minute du rapport du préfet au ministre de l'Intérieur.

arrêta le convoi dans sa marche et dit en propres termes qu'on eût à retirer des couleurs qui l'ombrageaient. Des amis du défunt lui observèrent, avec tout le calme et la décence que comportait la circonstance, que les rubans qui l'offusquaient avaient été bénits et qu'il pourrait même y voir la passion de Notre Seigneur. Cet ecclésiastique intolérant n'en persista pas moins à demander qu'on les enlevât, menaçant de se retirer si l'on n'obtempérait pas de suite à ses injonctions, ce qu'il fit en effet laissant tous les assistants dans la consternation d'une conduite aussi étrange... Le convoi se remit en marche et l'on transporta ainsi sans prêtre le corps de cet homme de bien, à sa dernière demeure ». Aussitôt le quartier s'émeut, des menaces devant la porte du curé sont proférées, dans la soirée une foule nombreuse se retrouve devant sa demeure et lui fait entendre combien elle était indignée de cette conduite. Des pierres sont lancées, des vitres d'une imposte au-dessus de la porte sont brisées. Averti, Badouix, en habit de ville et sans escorte, se rend sur les lieux et dit : « Mes amis, je blâme hautement ce qui a eu lieu ce matin, mais si vous passez du mécontentement à des voies de fait, vous aussi vous auriez des torts, car ce n'est point ainsi que vous devez vous venger. Vous avez des magistrats qui seront toujours jaloux de vous rendre justice et de vous faire jouir du libre exercice de vos droits : adressez-vous à eux. Pour moi ma porte vous sera constamment ouverte à toute heure du jour et de la nuit ; ainsi croyez-moi, retirez-vous, je vous le demande en frère, en ami... » et la foule de se retirer aux cris répétés de : « Vive le Préfet, à bas le calotin ». On dit que dès que la foule a été retirée, M. le préfet après avoir sonné trois fois est entré chez M. le curé Senly... et il l'aurait admonesté vertement en lui faisant sentir les dangers de toutes sortes auxquels il s'était exposé par une conduite aussi peu humaine qu'elle est irréligieuse. Le colonel du 13e chasseurs avec un adjudant major et deux sous-officiers sont arrivés peu après le préfet ainsi qu'un piquet de chasseurs à pied mais les charivariseurs avaient disparu. »

Le lendemain vendredi vers 9 heures du soir, « plus de 3 000 personnes encombraient la rue du presbytère et rues environnantes, malgré le préfet, le maire, son adjoint, le commissaire de police et ses agents. Malgré un piquet de 15 gardes nationaux à la porte du curé, les manifestants ont brisé contrevents et fenêtres de la cure. Le préfet ayant demandé un piquet de chasseurs, ceux-ci dispersèrent la foule non sans peine et après avoir reçu une grêle de pierres, plusieurs chasseurs, leur officier, le préfet, le général Pellicier, le maire et son adjoint furent eux-mêmes plus ou moins blessés. Repoussés de ce côté les plus mutins coururent vers l'évêché et en avaient brisé déjà la petite porte lorsque le poste de service du Château et une trentaine de chasseurs conduits par le maire réussirent à protéger l'évêché, il était minuit mais le maire et le général de la légion des gardes nationaux ne se retirèrent qu'à 2 heures du matin » [46]. Dès le 20,

46. Le ministre de l'Intérieur approuva hautement la conduite de Badouix. « Je vois que les désordres ont été graves et que l'irritation produite par la conduite imprudente du curé a failli avoir les suites les plus funestes. J'ai appris avec peine que vous aviez été blessé assez sérieusement de deux coups de pierre le 19 ; vous ne pouvez douter de l'intérêt que je porte à votre prompt rétablissement dont je désire vivement recevoir la nouvelle. » La population avait beaucoup apprécié le courage et la fermeté de Badouix : Dufaud note dans son *Journal* : « Le préfet par son courage a arrêté cette émeute, mais il a été frappé de deux coups de pierre. »

le préfet fit publier et afficher une proclamation aux habitants et leur rappela les dispositions des lois contre les soulèvements populaires, le maire annonça que les sommations étant faites, on arrêterait les perturbateurs, le premier bataillon de la garde nationale était sous les armes dès 6 heures du soir, mais rien ne bougea.

Badouix avait obtenu que l'abbé Senly quittât la ville dès le matin. *La Sentinelle de la Nièvre* mène une vive campagne contre l'intolérance religieuse et « les tentatives de la congrégation », cependant que le préfet fait surveiller attentivement les esprits : mais le 15 août l'abbé Senly rentre et célèbre la messe sans incident. L'anticléricalisme était toujours très vif et le Conseil général, en 1833, refusa au préfet une allocation au séminaire et des compléments de traitement pour l'évêque, les vicaires généraux et les chanoines (10 700 F). Un long rapport de Badouix, à la mort de l'évêque Douhet d'Auzers, analyse la situation du clergé nivernais[47] : en janvier 1831, à son arrivée à Nevers,

« le clergé était mécontent et ne contenait qu'à grand-peine des manifestations hostiles ; l'évêque qui vivait alors, homme de savoir et d'esprit, comprenant mieux ce qu'exigeaient les circonstances ne cessa de travailler à rassurer ses subordonnés dans la voie tracée par leur devoir et leurs intérêts bien entendus. Ses soins n'ont pas été sans succès.

Le clergé conserve encore, sans aucun doute, de vives affections pour le gouvernement déchu, mais il est fort réservé dans sa conduite et son esprit en général est infiniment meilleur.

La direction des chefs tend à inspirer une résignation passive et à renfermer le prêtre dans le sanctuaire, elle tend aussi à fortifier la conduite morale de tous les ecclésiastiques, surtout on leur recommande l'obéissance aux lois et l'amour de l'autorité.

Ces principes sont parfaitement suivis et je remarque avec plaisir une notable amélioration dans l'attitude du clergé, en général il commence à comprendre que la protection légale dont il a besoin sera d'autant plus efficace qu'il n'aura pas tenté d'affaiblir le gouvernement dont il doit l'attendre. Il rend aujourd'hui plus de justice que par le passé aux dispositions de ce gouvernement envers lui et ses actes patents ou secrets n'ont rien qui tende à désaffectionner les populations de la nouvelle dynastie.

Toutefois, je le répète, il est facile de voir que le clergé conserve des regrets pour le trône de droit divin, mais les progrès qu'il a faits dans une voie différente donnent de justes espérances pour l'avenir. L'essentiel est que le choix des dignitaires qui doivent le diriger soit bon. Un autre moyen, non moins puissant serait d'élever et d'instruire davantage de jeunes prêtres. En général le jeune clergé dans le Nivernais est extrêmement ignorant, ce qui rend plus difficiles les améliorations à introduire parmi ses membres. Il serait désirable que le gouvernement pût porter une grande sollicitude et une efficace surveillance sur l'instruction qu'on donne aux jeunes aspirants à la prêtrise. Mais ce qu'on doit désirer davantage c'est que le siège épiscopal soit occupé par un prélat sage, conciliant, éclairé, mais surtout actif et vigilant. Je marchais en parfait accord avec le défunt évêque et cette harmonie n'a pas été sans influence sur l'amendement du clergé.

47. Rapport du 6 juillet 1834.

Je le trouvais sage et raisonnable en toute occasion, mais aussi il me trouvait ferme et résolu quand le concours de mon autorité lui était nécessaire pour protéger ses droits ou ses actes légaux... »

Cette politique conciliante de Badouix n'eut guère de résultats, car le clergé demeurait en majorité favorable aux légitimistes, et le Conseil général jusqu'en 1836 refusa toutes les demandes financières de l'évêché.

Le relatif apaisement des passions politiques — confirmé par les élections au Conseil général et aux conseils d'arrondissement en novembre 1833 — permit au préfet de poursuivre avec beaucoup de ténacité, et même un certain courage, un certain nombre de tâches qu'il jugeait prioritaires. Tout d'abord son programme de routes approuvé par le Conseil général en 1832 [48], qui reliait les tronçons des routes départementales entre elles et permettait de sortir le Morvan de son traditionnel isolement et de le relier à la vallée de la Loire ; Badouix eut le mérite de comprendre que dans un département aussi peu évolué, les voies de communication étaient indispensables pour faciliter la vie des industries, permettre l'exploitation des bois, favoriser les transports des produits agricoles sur les centres industriels et pallier les dangers de famine. Le préfet voulait également doubler les ponts reliant la Nièvre au Cher [49] ; le Conseil général accorde les crédits nécessaires, Badouix obtient même en 1833 une treizième route départementale de Neuvy-sur-Loire à Clamecy par Saint-Amand-en-Puisaye [50]. Or les grands travaux des routes et des canaux [51] « jettent dans la Nièvre près de trois millions par an et ce n'est pas une des moindres causes de la prospérité du pays ».

Deuxième objectif : l'enseignement primaire, jusque-là très peu développé. Badouix avait déjà incité de son mieux les communes à ouvrir des écoles et créer des bourses pour l'École normale de Bourges [52]. La situation restait médiocre ; en novembre 1833 il organise la commission chargée de délivrer les brevets élémentaires et de réviser les diplômes de ceux qui enseignent ; en 1835 grâce à ses efforts sur 319 communes, 193 ont des maîtres et l'on compte 230 écoles au lieu de 98 existant en 1831 ; 12 024 élèves (dont 4 347 filles) fréquentent les écoles, un inspecteur primaire « a été institué, il parcourt toutes les communes, visite tous les établissements d'instruction et travaille à toutes les améliorations qu'il peut réaliser ».

Troisième objectif : la réalisation d'un cadastre permettant une meilleure répartition de l'impôt ; depuis 1831 il avait obtenu cinq centimes additionnels du

48. Programme élaboré par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Mossé, dont l'action mériterait une étude particulière.

49. Ponts de Saint-Thibaut, de Cosne, de Fourchambault et de Mornay.

50. La Puisaye était à cette date un des pays les plus pauvres et les plus déserts du Nivernais. Le préfet réussit à obtenir des riverains — particuliers et communes — une somme de 50 000 F afin de décider le Conseil général.

51. Notamment les travaux du canal du Nivernais et ceux du canal latéral à la Loire.

52. Au Conseil général en 1832 il avait fait passer un vœu demandant une loi qui tende à propager dans les campagnes par des moyens puissants et efficients les bienfaits de l'enseignement primaire. En 1833 il déclare : « L'instruction primaire a fixé aussi mon attention, mais hélas, je le dis avec douleur, elle est loin d'être dans une situation satisfaisante et je dois vous avouer même qu'elle est repoussée dans une partie de nos campagnes. Mais l'administration n'est pas découragée. Elle a vu sur certains points quelques dispositions favorables et elle espère en les secondant, éveiller bientôt l'émulation dans les localités d'où elle paraît bannie ». En conséquence 2 000 F sont votés pour envoyer 4 élèves à l'école normale de Bourges et 6 000 F sont destinés « pour établir des instituteurs ruraux. »

Conseil général. En 1835, sur 25 cantons, le travail était terminé dans 13, et dans 9 il n'était pas encore commencé : Badouix ne voyait pas l'achèvement de cette vaste entreprise avant 1842.

Quatrième objectif : Badouix s'attacha tout particulièrement à la création d'une caisse d'épargne « pour aider les classes ouvrières » : en 1833 le Conseil général vote 2 000 F à la demande du préfet, qui réunit immédiatement des notables ; les légitimistes tentent de lancer par souscription une caisse d'épargne concurrente : Badouix obtint que sa caisse fût reconnue en mars 1834 [53].

Enfin Badouix en bon financier chercha à améliorer les parties traditionnellement dédaignées ou négligées du budget départemental : il fait restaurer les prisons des chefs-lieux du département « et les prisonniers sont aussi bien que peuvent l'exiger l'humanité, la raison et la morale » ; il cherche à améliorer la gestion de l'hospice départemental de La Charité, surtout il réforme le système des enfants trouvés, source d'abus considérables : cette dépense est « une des plaies les plus profondes qu'aient à supporter le département et les communes, (elle tend) à s'accroître dans une proportion telle que si l'on n'y porte remède, elle absorbera bientôt une grande partie des dépenses départementales » [54].

La politique des grands travaux et le développement de l'industrie métallurgique [55] expliquent la nouvelle prospérité du département : « l'aisance des populations, constate Badouix en 1834, s'augmente progressivement ; il n'y a plus de bras oisifs ; tous les genres de travaux abondent et sont bien payés. Les denrées, les vêtements sont à bon compte et dans les campagnes on remarque de nombreux habitants qui n'ayant d'abord que leurs bras acquièrent des propriétés du fruit de leur travail et de leur économie. Les ouvriers attachés aux autres industries méritent moins généralement cet éloge ; avec de meilleurs salaires que les cultivateurs, ils ont moins d'ordre et souvent après avoir gagné dans deux ou trois jours de quoi vivre une semaine, ils demeurent oisifs, le reste du temps ; ce sont ces classes qui dans les circonstances rigoureuses se trouvent au dépourvu et deviennent une charge et un objet d'inquiétude pour la société. Mais il faut être juste, on s'aperçoit déjà d'une amélioration dans leur esprit et l'instruction, les bons conseils et les bons exemples leur donneront de meilleures habitudes. »

Badouix insiste avec vigueur sur le rôle moteur des travaux publics : « Les routes, déclarait-il dès 1832, sont un des premiers et des plus puissants moyens d'augmenter la fortune publique et de favoriser le développement de toutes les

53. La Caisse, fondée « pour offrir aux ouvriers et journaliers un moyen d'économie qui soit utile à leur famille et à eux-mêmes en leur procurant des ressources dans leurs maladies, dans les temps où ils ne trouveraient pas d'ouvrage et dans leur vieillesse », reçut encore en 1834, du Conseil général 2 000 F, capital inaliénable dont l'intérêt servira aux frais d'administration et 600 F dont 300 F pour augmenter de 1 % et porter à 5 % l'intérêt des placements inférieurs à 200 F ; les autres 300 F devant servir à l'ouverture d'un registre matricule séparé pour les maîtres des écoles d'enseignement primaire. La ville de Nevers souscrivit également 1 000 F, les usines de Fourchambault 500 F et Imphy, 500 F. Badouix avait réussi à rassembler 85 souscripteurs.

54. Badouix met en place un système de contrôle tel que le nombre d'enfants admis tombe de 360 à 150 en 1837 et « je puis affirmer hautement qu'aucun des enfants « susceptible d'être admis n'a été refusé ».

55. Un rapport en 1835 de Georges Dufaud président du jury départemental des Arts et Manufactures (Arch. dép. Nièvre, M) insiste également sur cette étonnante prospérité de l'économie nivernaise.

industries. » L'argent est « resté dans le pays et a donné plus de bien-être aux populations » [56]. On a construit de 1831 à 1836 plus de 1 200 maisons neuves, les communes, ayant plus de ressources, ont réparé les églises, créé des lavoirs, bâti des écoles, déplacé leurs cimetières, « les plus grandes villes ont construit des halles, des abattoirs, des maisons communes, et toutes ont pu appliquer leurs prestations en nature à des ponts, à des chemins vicinaux qui ont fait participer même les plus isolés au bien-être général ». La satisfaction de Badouix est évidente quand il énumère avec quelque complaisance le détail des travaux, la longueur des routes créées — pour 1836 seulement 68 kilomètres de routes départementales et 8 de routes royales [57] —, les ponts nouvellement construits [58] ou les ouvrages entrepris par les villes [59]. L'amélioration de la navigation de la Loire, la mise en eau du canal du Nivernais [60] et du canal latéral à la Loire, la construction d'écoles et la formation des maîtres, la prospérité de l'agriculture [61], voilà ce qui l'intéresse, bien plus que les querelles d'ordre politique et les polémiques avec les légitimistes. C'est un créateur, un organisateur, qui sait encourager les notables ruraux dans la voie des « améliorations » et les sortir de leur apathie traditionnelle. Le bilan des progrès matériels que présente Badouix au Conseil général obtient un vif succès ; chaque année le Conseil général a coutume de lui adresser, devant le bilan de ses réalisations, « ses remerciements pour le zèle qu'il a déployé dans les diverses branches de l'administration et pour les améliorations qu'il a obtenues et celles qu'il a pré-

56. Le département et les communes ont dépensé pour les routes, en 1831, 348 000 F, en 1832, 540 000, en 1833, 373 000, en 1834, 419 000, soit 1 782 000 F. Il faut ajouter les travaux financés par l'État pour les routes royales et les canaux.

57. En 1835 on compte 15 routes départementales d'une longueur de 508 km dont 255 sont terminés. Les lignes de poste et les voitures publiques se développaient également : en 1835 on ouvre deux lignes de poste aux chevaux, Nevers-Corbigny-Avallon et Nevers-Château-Chinon-Autun ; « plusieurs voitures publiques se sont établies aussi ; elles facilitent, accélèrent et multiplient les relations sociales comme celle du commerce et de l'industrie ».

58. Le pont de Fourchambault, achevé en 1836, le pont du Mouesse à Nevers, le pont d'Imphy, plus les réparations des ponts de Bethléem à Clamecy et le pont d'Aron à Decize endommagé par les inondations de mai 1836.

59. Il cite « la construction d'une halle et d'un abattoir qui sont en cours d'exécution à Decize, un abattoir aussi, mais plus monumental à La Charité, la reconstruction de la mairie de cette ville, une belle halle à Châteauneuf, un hôtel de ville qui va être incessamment construit à Lormes, une rue qui est ouverte à Cosne en face du pont suspendu, une vaste maison qu'on édifie à Clamecy pour y placer la gendarmerie, quinze maisons d'école ou de mairie que l'on construit dans un pareil nombre de communes, une nouvelle église construite à Fours, une autre à Saint-Benin-d'Azy » ; enfin celle de Saint-Révérien « monument très remarquable des premiers siècles de notre ère que l'on réédifie en conservant toutes les parties anciennes auxquelles l'art attache un juste prix ».

60. Le canal du Nivernais a été ouvert en 1835 ; en 1836 on doit mettre en eau la portion de la Chaise à Auxerre ; « déjà la navigation est en pleine activité dans une section de Cercy la Tour à Decize. Le mouvement commercial qui se manifeste sur cette dernière partie surpasse même toute idée, celui surtout qui a pour objet l'exportation des bois ; les ports sont encombrés à Cercy et presque tous les bords du canal depuis ce bourg jusqu'à Decize ».

61. « Déjà sur tous les points l'agriculture se perfectionne et s'augmente, déclarait-il en 1833, les bonnes méthodes se propagent avec lenteur encore, mais certainement avec fruit. On remarque un prodigieux accroissement dans l'industrie qui a pour objet l'engrais des bestiaux destinés à la consommation ». Et en 1835, « depuis huit années le nombre des bestiaux destinés à la boucherie a plus que doublé dans la Nièvre et cependant la viande a plutôt augmenté de prix que diminué ».

parées ». Et en 1837, Badouix pourra affirmer hardiment devant le Conseil : « Il n'est pas un seul individu qui reste oisif s'il veut travailler et qui ne puisse gagner un bon salaire, car la main-d'œuvre n'a jamais été aussi chère dans les temps ordinaires qu'elle l'est à présent. »

Ces succès, Badouix les doit pour une bonne part à sa manière conciliante d'administrer : de plus en plus, il affirme son autorité dans le département. Certes il dispose d'une bonne équipe de sous-préfets. En 1835, Dupin fait nommer à Château-Chinon un de ses amis, Gautherin, un homme du pays, qui connaît bien les affaires et les querelles locales, mais c'est le seul sous-préfet qui ne soit pas de la carrière. L'arrondissement de Clamecy est administré de 1833 à 1838 par Petit de Lafosse, un jeune sous-préfet de 30 ans impatient d'avoir une préfecture, ce qui agace Badouix, qui mêle son jugement favorable de toutes sortes de réserves :

« Considération : on rend justice à son zèle et à son désir de bien faire, mais on ne peut pas dire qu'il jouisse encore dans son arrondissement où il n'est que depuis 3 ans, de cette considération qui s'attache à de longs services et à un caractère complètement éprouvé.

Talents : M. de Lafosse a fait de bonnes études, mais il n'a pas de remarquables talents.

Caractère : doux et conciliant. Désireux de bien faire, plein de zèle, susceptible de recevoir un grand élan.

Relations publiques : il a quelques débats avec les fonctionnaires mais en général ses relations publiques laissent peu à désirer.

Relations sociales : il est bien dans ses relations sociales et cherche à bien vivre avec tout le monde. Il est aimé généralement dans la société qu'il reçoit dans son salon...

Ambition : il a celle de devenir bientôt préfet, et paraît avoir un grand espoir d'obtenir cet avancement, ce qui paraît prématuré...

Manière d'administrer : régulière et zélée, mais manquant encore un peu de cet aplomb et de cette solidité qui distinguent un administrateur consommé.

M. Petit deviendra s'il continue à s'appliquer au travail et à s'y livrer entièrement un bon administrateur. Il a un fond d'instruction très convenable, il ne lui manque que de l'expérience dans le maniement des affaires majeures et dans ses rapports avec les hommes. Il sera par la suite un bon préfet, ce qu'il ambitionne beaucoup, mais je doute qu'en ce moment il soit à la hauteur de cette position. Du reste ce sous-préfet [62] est fort attaché au trône et au gouvernement du Roi. »

62. Notes du 10 avril 1836. Ce qui ne l'empêchait pas de faire de vifs éloges de Petit de Lafosse pour lui faire obtenir la Légion d'honneur : ainsi en 1834 : « J'ai eu l'honneur d'écrire il y a plusieurs mois à Votre Excellence pour lui parler des droits que pouvait avoir à la décoration de l'ordre de la Légion d'honneur M. Petit de Lafosse, sous-préfet de Clamecy. Depuis cette époque, je suis de plus en plus satisfait de son administration. Sa conduite a surtout puissamment contribué à l'amélioration de l'esprit public dans la ville de Clamecy où il a fait cesser les divisions acerbes qui étaient si affligeantes et où il a ramené par ses manières sages et conciliantes, beaucoup de citoyens au Gouvernement. M. Petit de Lafosse s'est voué en outre avec un zèle digne des plus grands éloges aux travaux et aux entreprises qui pouvaient contribuer à la prospérité de son arrondissement où la population tout entière rend justice à ces excellentes intentions et à ses soins infatigables.

On saisit sur le vif quel est l'idéal administratif de Badouix. Il a même des réserves sur le sous-préfet de Cosne, son ancien secrétaire général de 1831 à 1832, qu'il a toujours protégé, mais qui pourrait, qui sait, demander la préfecture de la Nièvre : Dechamps « se fera toujours aimer et estimer ; dans une position facile, il sera un administrateur sage et capable. Je ne sais s'il réussirait avec le même succès dans un poste élevé ou difficile, bien qu'il ne manque ni de fermeté, ni de courage matériel » [63] : Badouix savait fort bien juger les hommes. A la préfecture, il a confié le secrétariat général au conseiller de préfecture Sauvageot, un ancien avoué de 60 ans, fort capable : « sans avoir des talents qu'on puisse appeler transcendants, il a une grande capacité, une habileté consommée dans les affaires... Tous les actes de M. Sauvageot sont marqués au coin de la prudence, de la sagesse, de la maturité » [64] : c'est l'homme de confiance de Badouix. Les deux autres conseillers de préfecture sont Georges Dufaud — imposé en 1835 par le député Louis Boigues [65] — et un banquier libéral, Manuel, qui veut être député et créera quelques ennuis au préfet. « M. Manuel proclame un vif attachement au trône constitutionnel, déclare Badouix, mais il fait partie de ce qu'on nomme le mouvement. Il a secondé l'administration quand il s'est agi de calmer, de contenir les esprits démocratiques, et cependant aux dernières élections, il s'est porté candidat aux élections malgré mes instances... S'il a voulu se faire nommer député, c'est plutôt par sentiment de vanité que par esprit de parti. » [66] Les bureaux de la préfecture sont assez médiocres, Badouix doit les réorganiser en 1836 [67], mais on ne sait pas très bien quelles étaient ses méthodes de travail ; la somme de travail fournie par les bureaux allait croissant d'année en année : « L'administration ne néglige rien pour imprimer à tous les objets confiés à ses soins une impulsion également rapide et sûre. Sa tâche est pourtant difficile car ses devoirs et ses travaux deviennent de plus en plus étendus et j'ose presque dire accablants. » [68]

L'influence de Badouix est certaine ; malgré l'opposition des notables légitimistes, le préfet a une audience considérable à Nevers, il s'entend bien avec l'évêque et le général, il reçoit les notables locaux, les maîtres de forges et les grands propriétaires, ses tournées de conseil de révision sont des succès person-

(*suite de la note 62*)
C'est un devoir pour moi de rendre cette justice à M. Petit de Lafosse ; ce serait un bonheur si mon témoignage pouvait contribuer à lui faire obtenir une distinction qu'il mérite et qui serait un utile encouragement pour tous les administrateurs qui se font remarquer pour leur zèle, leur conduite et leurs succès. »

63. Notes de 1836.

64. Notes du 10 avril 1836 et 30 juillet 1839.

65. *Infra*, p. 277.

66. En 1837 il s'est présenté contre Louis Boigues.

67. Il avait formé trois bureaux : administration départementale, administrations militaires et comptabilité, plus un bureau du secrétariat général et un bureau particulier du préfet, chargé des affaires réservées (un chef, un sous-chef, un expéditionnaire). Badouix avait choisi comme secrétaire particulier un neveu, Joseph Godaill. Les bureaux ne comprenaient que 19 commis, ce qui était faible.

68. Conseil général, 1837. Badouix déclare également que « la marche de l'administration est si active que tout ce qui concerne un exercice est terminé dans le courant de l'année qui en porte le chiffre », et les entrepreneurs exécutent souvent par anticipation : aussi, dans le mois d'août, on est presque à la fin de ce qui ne devait se terminer que par anticipation : l'activité de l'ingénieur en chef Mossé était très remarquable.

nels ; il donne quelques bals à la préfecture [69], il n'est pas riche [70], il ne tient pas table ouverte, mais on sait ses liens avec la Cour. Les fils de Louis-Philippe viennent quelquefois à Nevers en visitant Guérigny et Fourchambault ; la sœur du roi, Madame Adélaïde, allant à Randan, passe à Nevers et Badouix l'accompagne parfois jusqu'à sa propriété. Mais il n'arrive pas à obtenir, malgré tous ses appuis, le titre de maître des requêtes au Conseil d'État, ce qui le chagrine fort [71]. Et la marche de l'administration n'est pas toujours très cohérente : si Badouix s'entend très bien avec l'ingénieur en chef Mossé qu'il cherche à retenir à tout prix à Nevers [72], dans le domaine de l'enseignement primaire, les tiraillements avec le recteur sont nombreux : il faut citer tout au long cette lettre au recteur Raynal qui venait de nommer un nouvel inspecteur d'Académie sans consulter le préfet, lettre très caractérisitique de la manière de Badouix assez jaloux de ses prérogatives et au fond très autoritaire de tempérament [73].

« A cette occasion ... je dois vous faire observer qu'il serait fort désirable que les préfets ne demeurent pas étrangers à ces sortes de nominations puisqu'ils concourent si essentiellement à tout ce qui concerne l'administration primaire. On me dira que rien n'empêche qu'ils fassent des présentations, mais vous voyez bien que cela ne paraît pas utile puisque vous avez proposé sans m'avoir même consulté et sans m'avoir donné le temps de le faire.

Croyez bien, Monsieur le Recteur, que ceci n'est pas inspiré par un sentiment d'amour-propre ou de susceptibilité ; en administration, je ne considère que ce qui peut être utile au bien général. Or je crois qu'un préfet qui connaît l'esprit et les besoins de son département et qui matériellement doit être en état de juger un peu de la capacité d'un candidat se trouve en position d'indiquer des choix convenables.

Pour moi, je regrette, je l'avoue, ce mélange d'attributions entre l'université et l'administration, nul n'a une tâche complète, celle de l'une s'enchevêtre nécessairement avec celle de l'autre et difficilement le résultat peut avoir cette énergie, ce succès qui résulte d'une impulsion unique. L'instruction primaire nous donne un travail accablant dans les préfectures : quel est l'effet de ce travail sur le progrès, sur la bonne direction de cette branche des intérêts sociaux ? Peu de chose. Ici, je crois, nous faisons du mieux possible avec l'organisation actuelle,

69. D'où l'incident de 1834 conté par Mérimée dans une lettre du 9 août 1834 (*Correspondance générale*, t. I, p. 308) « Le préfet, M. Badouix, qui n'a pas beaucoup de moyens, comme disent les Nivernais, avait annoncé un bal pour le 29 juillet ; il avait invité la garde nationale jusqu'au grade de capitaine inclusivement, mais avec invitation de venir en uniforme. Le post-scriptum concernant l'uniforme avait été ajouté seulement sur les lettres adressées aux capitaines... Les officiers supérieurs pourraient venir en habits bourgeois. Les capitaines... ont cru que M. le Préfet les traitait avec mépris » : ce fut un drame, la garde nationale ne voulait pas se rendre au bal du préfet, finalement il y eut deux bals...

70. Il paie en 1840 1 083 F de contributions (le banquier Manuel en payait 931 F et Dufaud, 792 F).

71. Dupin avait sollicité pour lui ce titre le 23 juin 1836 ; le ministre répond « qu'il n'est pas question dans ce moment d'accorder des titres de cette nature à aucun préfet ». Son beau-frère, Ferdinand Leroy, était auditeur au Conseil et devint maître des requêtes à 29 ans en 1837.

72. *Cf.* dossier personnel de Mossé, Archives nationales.

73. Lettre du 3 juillet 1837, Fonds Raynal, *Société des Antiquaires du Centre* (Archives dép. du Cher, 2 F 5/274).

mais je crois que j'aurais de meilleurs résultats si j'étais seul le maître, de même si vous aviez la mission entière et exclusivement, vous obtiendriez mieux que nous n'avons à présent.

Mais nous ne pouvons changer les dispositions qui résultent des lois, et il faut s'y conformer, seulement je voudrais que dans certaines occasions, telle par exemple que celle qui donne lieu à la présente lettre, il y eût concert entre l'autorité administrative et l'autorité universitaire. »

Les querelles entre préfet et recteur n'ont pas changé depuis plus d'un siècle : rien n'est plus permanent, en réalité, que l'esprit du corps préfectoral.

L'année 1837 fut une mauvaise année pour la Nièvre, malgré la prospérité apparente : la hausse du prix du blé, des orages désastreux, une baisse de l'activité de la métallurgie créent une certaine inquiétude ; les préoccupations du maintien de l'ordre réapparaissent. Le préfet doit réprimer une émeute à Clamecy : personne ne voulait utiliser les nouvelles mesures à blé imposées par le gouvernement [74] et les flotteurs armés de leurs crocs s'étaient soulevés et avaient détruit les mesures officielles. Le sous-préfet Petit de Lafosse fut débordé, Badouix se rendit sur place avec 50 gendarmes, mais le préfet ne trouva aucun appui chez les notables et revint « sans avoir rempli le but de son voyage ». Dufaud vit le préfet à son retour : « Il m'a donné des détails à cet égard et j'en ai été affligé, car il est triste de voir ainsi les autorités méconnues et la force brutale supérieure à la loi. Le préfet n'a trouvé aucun concours dans la population, c'est-à-dire dans les hommes influents du pays et cela a annulé nécessairement les moyens sur lesquels il avait le droit de compter. Il est décidé de partir ce soir pour Bourges pour s'entendre avec le lieutenant général pour les troupes nécessaires pour réduire les mutins. » [75] Badouix dut faire une démonstration militaire et revint à Clamecy le 10 avril avec 4 escadrons de hussards et 4 escadrons de lanciers, 93 manifestants furent jetés en prison [76] et le préfet laissa jusqu'en mai 3 compagnies d'infanterie. L'administration locale s'était effondrée : « M. Petit de Lafosse a montré un zèle, une activité, un dévouement au-dessus de tout éloge, écrit Badouix. La municipalité de Clamecy n'agissait en toute occasion qu'avec une mollesse, une timidité que je ne saurais assez blâmer. Le commissaire de police ne faisait quelque service qu'en tremblant et a donné sa démission, sa terreur était telle qu'il a formellement refusé d'assister la gendarmerie pour procéder aux arrestations, les agents de police ont la même pusillanimité pour indiquer les demeures des individus qu'il s'agissait d'arrêter. Enfin, je ne saurais peindre la crainte redoutable qu'avaient les plus notables habitants de ne rien faire qui pût les compromettre envers les flotteurs. M. Petit de Lafosse a suppléé à tout par son activité qui ne se relâchait ni nuit, ni jour, qui a pourvu à tous les besoins du moment et qui a surmonté tous les embarras qu'occasionnait la présence inopinée d'un bataillon d'infanterie et de deux régiments de cavalerie. »

74. Sur cette « émeute des boisseaux », *cf.* MARLIÈRE, *Statistique de l'arrondissement de Clamecy*, 1859, et le volumineux dossier des Arch. dép. Nièvre, M, Police générale.

75. *Journal*, 9 avril 1837.

76. Le 9 mai 62 furent libérés, 29 renvoyés devant la chambre d'accusation, et 2 devant le tribunal correctionnel. La garde nationale dut être « réorganisée ».

Mais la fermeté de Badouix en cette affaire [77] fut fort blâmée par Dupin, qui lui en garda une vive rancune [78].

Le préfet dut payer également de sa personne lors d'une autre émeute en août 1837 : les ouvriers de la fonderie de Fourchambault, jaloux des ouvriers anglais dont le salaire était plus élevé que le leur, tentèrent d'assiéger la « maison des Anglais ». La tension devint telle qu'Achille Dufaud et Boigues demandèrent aide et protection au préfet, qui avec 50 lanciers de la garnison se rendit sur les lieux ; enquêtes et arrestations provoquèrent de nouveaux mouvements, les prisonniers libérés s'engagèrent à se livrer le lendemain matin. A nouveau les ouvriers marchèrent sur Nevers, mais grâce à l'autorité du préfet et de Dufaud, avec l'aide des militaires, de la gendarmerie et de la garde nationale l'ordre fut maintenu. Mais Badouix inquiet alerta le ministre de l'Intérieur sur l'insuffisance de ses moyens d'action : « Toutefois ceci est une nouvelle preuve du danger qu'il y a de laisser sans troupes le chef-lieu d'un département où il y a une population ouvrière de plus de 15 000 individus » [79] : c'était là un réflexe significatif de bon préfet.

La situation politique crée également quelques difficultés sérieuses à Badouix : les élections municipales de Nevers de juillet 1837 sont cassées en Conseil de préfecture et les élections de novembre 1837 paraissent quelque peu embrouillées. L'ancien sous-préfet de Cosne, Brunier, beau-frère de Dupin, est candidat pour la circonscription de Cosne, Dupin pour celle de Varzy. Badouix favorise à Cosne le député Lafond, régent de la Banque de France et candidat officiel : or Dupin — qui avait une autorité morale considérable dans la Nièvre — soutient la candidature de son beau-frère, qui passait pour être de l'opposition ; une petite guerre de pamphlets s'engage, qui aboutit à un duel ; laissons Badouix conter l'affaire au ministre, Montalivet, qui connaissait bien le Nivernais [80].

« Je dois rendre compte à Votre Excellence d'une scène infiniment cruelle pour moi et qui a eu lieu hier à Nevers. M. Brunier outré de voir que le succès de ses espérances à Cosne courait de graves dangers et m'attribuant la défaite qu'il craint, fort d'ailleurs aujourd'hui de l'appui qu'il a forcé son beau-frère

77. Le ministère approuva la conduite de Badouix : « Vous n'auriez pu assurer l'exécution des mesures que vous aviez prescrites sur les nouvelles mesures avec l'aide des 50 gendarmes dont vous étiez assisté ; vous avez pensé que l'insurrection des flotteurs ne se rattachant en aucune façon à la politique, il convenait d'éviter l'effusion de sang. Je m'empresse d'approuver votre conduite dans cette circonstance dictée par la prudence et l'humanité. »

78. Il chercha sans doute à se débarrasser de Petit de Lafosse, qui fut expédié en novembre 1838 à Largentière alors qu'il réclamait une préfecture. Badouix le défendait avec fermeté dans une lettre (5 novembre 1838) ; il est vrai que derrière Petit de Lafosse le préfet lui-même était visé : « J'ai besoin d'exprimer à Votre Excellence combien j'éprouverais une peine profonde d'un pareil changement qui ne serait qu'une disgrâce. Je considère M. Petit de Lafosse comme le premier des sous-préfets de mon département. Il est instruit, actif et dévoué, il a montré dans des circonstances graves un caractère également énergique et sage. Si on a fait des rapports défavorables à Votre Excellence, sur le compte de ce sous-préfet, j'affirme sur mon honneur qu'ils sont mal fondés, et je regarde comme un de mes premiers devoirs, de mes plus impérieux, de le défendre. Je viens donc supplier instamment Votre Excellence au nom de l'équité, et si ma voix avait le malheur de ne pas être entendue quand je défends une cause si juste, je craindrais qu'un triste découragement ne s'emparât de l'esprit des fonctionnaires les plus dévoués. »

79. Rapport, Arch. dép. Nièvre, M, Police (21 août 1837).

80. Lettre du 5 novembre 1837 (dossier personnel de Badouix).

à lui accorder, fait rédiger contre moi une diatribe où il a affirmé sur l'honneur que j'ai tenté de le corrompre en lui offrant des places pour le faire renoncer à sa candidature. Il dit que j'ai tenté cette corruption dans une conférence que j'eus avec lui à Cosne le 24 octobre. Il a chargé à Nevers de la rédaction de cette diatribe M. Girerd [81], avocat de quelque renom, chef de nos républicains, ami et correspondant de M. Garnier-Pagès. Elle est conçue avec toute l'adresse et avec tout le fiel d'un homme astucieux et profondément méchant.

Or l'accusation portée contre moi est absolument fausse et je la repousse dans l'article que j'ai fait insérer dans l'*Écho de la Nièvre* de ce jour après avoir répondu aux lettres de M. Dupin.

Votre Excellence se rappellera que dans mon rapport du 20 octobre je lui annonçais que je tenterais par l'ascendant de l'amitié que m'avait toujours montrée M. Brunier de le faire désister de sa candidature. Je ne pus alors le rencontrer, mais allant à Cosne le 24 et apprenant qu'il s'y trouvait, j'eus avec lui une conférence fort longue qui n'eut aucun succès. L'article du journal expliquera à Votre Excellence tout ce qui s'y passa, qu'elle daigne m'en croire, je ne rapporte que l'exacte vérité.

Il eût été ridicule que j'eusse proposé à M. Brunier des places dont je ne pouvais disposer et encore plus que je fisse ces offres à un homme dont le beau-frère a mille fois plus de moyens de les réaliser que moi, car seul dans ce département, il obtient, à peu de chose près, tout ce qu'il demande. Quoi qu'il en soit tout ce qu'on m'impute dans la diatribe est faux.

Hier, elle fut distribuée aux électeurs de Nevers, j'étais dans la salle du collège électoral pour déposer mon vote quand on me l'annonça ; je fis afficher sur-le-champ une note manuscrite dans la salle pour donner un démenti aux assertions de la circulaire, mais en descendant dans la cour, je vis le rédacteur qui non seulement la distribuait lui-même, mais qui la commentait en en faisant lecture aux électeurs que ses vociférations attiraient autour de lui. Je ne fus pas maître de mon indignation et pénétrant jusqu'à cet homme, je m'écriai qu'il proférait d'insignes mensonges. Comme je me détournais, il me frappa de sa main. On se mit entre nous et je fus entouré à l'instant de tous les électeurs qui se trouvaient là et de tous ceux que cette scène attira. Ils me comblèrent des témoignages les plus vifs d'estime, de bienveillance et d'affection.

Mais je n'avais de ma vie reçu une injure si grave et j'exigeai immédiatement une rencontre. Rendus sur le terrain on amena mon assaillant à me faire des excuses qui ne pouvaient être pour moi une réparation suffisante, mais dans cet instant survint l'évêque, qui, ayant appris ce malheureux scandale, accourait pour en arrêter les suites. J'eus donc l'air de me tenir satisfait. Le calme ramena la réflexion et je compris que mes premiers devoirs dans la circonstance si grave où nous sommes étaient ceux de l'homme public. Après avoir parlé secrètement à mon misérable adversaire, j'ajournai donc mon ressentiment et je me tiendrai dans cette réserve tant que les élections ne seront pas terminées.

Je suis au désespoir de ce malheur, mais il a été amené par une inconcevable fatalité, par une combinaison de circonstances, auxquelles nul ne pouvait

81. Girerd, né en 1801, avocat à Nevers, ami de Michel de Bourges et de Georges Sand, franc-maçon (depuis 1825) était le chef de l'opposition républicaine à Nevers : il sera commissaire du gouvernement en février 1848.

s'attendre, mais de ma vie, je n'ai reçu impunément des outrages et celui-ci ne se pardonne pas.

Je pense que nos élections iront ici jusqu'au ballottage, elles ne se termineront donc que mardi, mercredi ou jeudi, je vous enverrai mes rapports, je m'occuperai aussi de quelques autres dispositions importantes et j'espère que d'ici à la fin de la semaine j'aurai satisfait à tout ce qui exige mon concours, de manière à avoir quelque liberté ensuite.

Toute la ville est accourue chez moi hier et aujourd'hui et j'écris à Votre Excellence sous l'impression de l'émotion vive et profonde que tant d'affection fait naître en moi. Du reste, cette fatale circonstance a été très favorable à notre élection. Beaucoup de gens qu'on croyait incertains se sont hautement prononcés en faveur du candidat constitutionnel, indigné qu'on était de l'audace de ces calomniateurs, de ces provocateurs du désordre et pour qui rien n'est sacré.

J'ai dû, Monsieur le Comte, ne vous cacher aucun détail de cet événement affligeant et dont je suis d'autant plus navré que je l'ai en quelque sorte provoqué en n'étant pas maître du sentiment de la trop juste indignation qui m'a entraîné. Mais il est des moments, vous le savez, où l'homme le plus calme, le plus froid, le plus soigneux de sa dignité, s'oublie. Ce que j'ai fait cependant ne justifie en rien l'outrage dont j'ai été l'objet et qui, j'espère, ne restera pas impuni ».

Le 10 novembre, Badouix annonce que l'affaire s'est terminée par un duel à son avantage : en marge de la lettre, le ministre a écrit : « J'ai répondu le 13 en exprimant la satisfaction du Roi et la mienne ».

Tout paraît donc fini, le préfet voudrait bien intenter à Brunier une action en diffamation, mais le ministre, après consultation du garde des Sceaux, répond : « Je désire que cette affaire n'ait pas d'autre suite ». C'était compter sans les finesses du tout-puissant Dupin que l'échec de Brunier, son beau-frère, ne peut laisser indifférent, et qui avait peut-être monté l'affaire, car Brunier avait promis à Lafond de ne pas être son concurrent [82]. Le 21 novembre 1837 il publie à Paris une « Lettre de Dupin à ses concitoyens en réponse au pamphlet publié par M. Badouix, préfet, au sujet des élections de Cosne » (il s'agit seulement d'une lettre de Badouix insérée dans l'*Écho de la Nièvre* du 5 novembre) : Dupin rend publique une lettre du 30 octobre où Badouix le remercie de sa neutralité. Puis le 27 novembre, paraît dans le *Temps* une note perfide : « M. le préfet de la Nièvre en engageant une polémique contre M. Dupin s'est mis à dos un rude jouteur. Au reste il a été mandé à Paris pour recevoir la mercuriale ministérielle sur son équipée électorale de Cosne. Grâce pour M. Badouix. C'est une punition assez sévère que la correspondance de M. Dupin et sa cruelle argumentation par les dates ». Badouix était à Paris, son ministre lui avait dit « qu'on n'imprimerait plus rien ». Mais à la lecture du *Temps,* il se révolte et écrit sur-le-champ au comte de Montalivet : « Cet article si mensonger d'ailleurs est une des choses les plus sanglantes qu'on pût faire contre moi, dans ma position. » Et il annonce qu'il adresse une réponse avec sommation d'insérer et ajoute : « J'ai fait mon devoir, j'ai été calomnié, j'ai exposé ma vie, mes adversaires ont les torts les plus criants

82. Dupin, rappelons-le, cherchait peut-être à se débarrasser de Badouix parce que celui-ci avait réprimé assez durement la révolte de Clamecy : de la même façon il se débarrassa de Petit de Lafosse, ainsi que l'insinue le *Mémorial* en 1839 (*infra*, pp. 158-159).

et les plus honteux. Je garde le silence, je me désiste d'une trop légitime poursuite et pour prix, j'aurai l'indulgence qui me pardonne d'avoir, dit-on, envoyé des articles de journaux à mes collègues et de plus les injures nouvelles qu'on m'adresse en interprétant les dispositions du gouvernement à mon égard. »

Que pouvait faire Montalivet ? Dupin, président de la Chambre, ami du Roi, était une puissance, il faisait et défaisait les ministères. Le pauvre préfet était une fois de plus victime, son crédit était atteint en Nivernais et dans une lettre du 7 décembre, il réclame en vain au ministre un « témoignage de satisfaction non équivoque ». Le 18 janvier 1838 il écrit encore : « Tout cela ne me fera pas dévier de la ligne que j'ai promis de suivre, mais je suis à son égard dans la position d'un homme sacrifié. Votre Excellence m'avait fait espérer un titre de maître de requêtes qui eût témoigné de la satisfaction du gouvernement à mon égard. Deux mois sont écoulés et cet espoir ne s'est pas réalisé. »

Dupin voudrait bien se débarrasser de Badouix devenu trop gênant : Dufaud note le 26 avril qu'il a rencontré « M. Robert, qui revient de Paris ; il m'a dit que M. Dupin aîné avait positivement annoncé à M. Leblanc-Laborde que le préfet avait son changement. J'en ai été fort affligé et je me suis rendu à la préfecture, le préfet ne savait rien de Paris, il a écrit hier à ce sujet ». Et trois jours plus tard « le préfet a reçu des lettres qui lui donnent toute tranquillité contre son déplacement » : ce n'était qu'une fausse alerte.

Mais la position de Badouix était plus difficile. Un an plus tard, lors des élections de février 1839, le candidat officiel est Auguste Dechamps : les libéraux et les carlistes qui soutiennent la candidature du banquier et conseiller de préfecture Manuel attaquent violemment le préfet dans le *Mémorial de la Nièvre* [83] : on l'accuse d'avoir exercé des pressions sur les fonctionnaires.

« Injonction a été donnée à tous les percepteurs de l'arrondissement de Nevers, de voir les contribuables électeurs et de les engager à voter pour le candidat ministériel sous peine d'être signalés au ministre des Finances. Le préfet a adressé au ministère l'état de tous les fonctionnaires administratifs, afin de leur faire donner une injonction directe... Nous savons que le préfet fait revenir dans son cabinet, après les heures de ses bureaux, les électeurs qui ont des intérêts administratifs et que là il leur débite sa marchandise... » [84] On accuse Badouix de se prêter par faiblesse « à des intrigues électorales au-dessous de son caractère et de celui de ses administrés » [85] ; surtout, exploitant l'ancienne querelle, on insinue qu'il s'oppose en sous-main à la réélection de Dupin, et la calomnie va encore plus loin : « Nous savons qu'il ne doit son maintien qu'à la protection de Madame Adélaïde et à des considérations d'une illégitime affinité. On dit aussi, mais qui pourrait le croire, que M. Badouix organise secrètement une opposition contre vous (Dupin). De M. Badouix tout est supposable et quoique son influence soit tout à fait nulle dans cet arrondissement, nous croyons qu'il a la pensée de vous enlever quelques voix. » [86] Le préfet s'indigne :

83. On ne possède plus que quelques numéros de ce journal qui mena la vie dure au préfet.
84. *Mémorial*, 19 février 1839.
85. *Mémorial*, 23 février.
86. *Mémorial*, 19 février. « Candidature de M. Dupin aîné. » Le début de l'article rappelle combien Dupin était embarrassé de la répression de l'émeute de 1837 et en voulait au préfet : « La destitution de M. Petit de Lafosse qui à tort ou à raison vous est attribuée pourra bien aussi vous enlever quelques suffrages. Ce n'est pas nous qui vous ferons un

« J'ai causé longtemps avec le préfet, note Dufaud ; il vient de porter plainte au procureur du Roi contre un article infâme publié contre lui dans le *Mémorial* » [87] ; il envoie également un démenti cinglant au *Mémorial* [88] — mais ce fut le candidat des libéraux et des légitimistes, Manuel, qui fut élu, et l'autorité du préfet était atteinte par ces tracasseries électorales [89].

Badouix commence cependant à recueillir le fruit de sa bonne administration : le 5 avril 1838 il ouvre le canal du Nivernais de Cercy-la-Tour à Châtillon-en-Bazois et le 27 mai 1838, il visite officiellement, avec le préfet du Cher, le pont-canal du Guétin : le canal latéral à la Loire est achevé [90]. D'autre part, le 7 août, un bateau à vapeur de Nantes arrive à Nevers : on peut maintenant descendre de Nevers à Orléans en 10 heures et le préfet fait remarquer au Conseil général que « si la navigation à vapeur était établie entre Roanne et Orléans, on aurait par le fait une ligne de communications rapides entre la Manche et la Méditerranée. On viendra sous peu d'années par le chemin de fer du Havre à Orléans, de cette ville à Roanne, on aurait la navigation à vapeur, puis le chemin de fer de Roanne à Lyon et la navigation à vapeur de cette ville à Marseille. Un tel voyage pourrait se faire à la rigueur en 6 ou 7 jours, mais très facilement pour les marchandises en neuf jours, il y a cependant

(*suite de la note 86*)
reproche d'avoir purgé l'arrondissement de cet administrateur. Quand un fonctionnaire public fait jeter dans les prisons 50 honorables citoyens capables seulement d'avoir donné dans le piège infâme qu'il leur avait tendu ; quand un fonctionnaire public n'a plus droit qu'à l'indignation de ses administrés, alors son expulsion est de toute justice comme de toute nécessité, alors son expulsion honore l'homme puissant qui ne craint pas de s'en charger et le public doit l'en remercier. La morale publique a donc été vengée mais pour que la justice fût complète, il eût fallu aussi destituer le fonctionnaire d'un degré supérieur, complice des faits reprochés à son subordonné. »

87. Finalement ses amis dissuadent Badouix de porter plainte.

88. Lettre au directeur du *Mémorial* (publiée dans l'*Écho* du 21 février 1839) : « Votre feuille du 19 de ce mois contient un article intitulé : « Candidature de M. Dupin aîné », dans lequel on prodigue à mon égard, l'injustice, la calomnie et l'outrage. L'auteur est inconnu ; il ment et se cache. Les caractères de son écrit le feront juger par le public. Je livre ma vie entière et tous les actes de mon administration, à ce juge sévère et équitable dont je n'ai obtenu jusqu'à présent que des témoignages d'estime et de bienveillance. Il est faux que j'aie tenté, que j'aie eu seulement la pensée de détourner un seul suffrage de M. Dupin. Je défie à cet égard les plus rigoureuses investigations. M. Dupin est une de ces illustrations qui fixeront toujours le choix des électeurs de son pays. Tous les autres passages de l'article dont il s'agit ne sont pas moins calomnieux que celui que je viens de citer. Un homme qui se respecte ne saurait les relever sans compromettre sa dignité et les sentiments dont m'honore le pays me font une loi de dédaigner ces accusations mensongères... Je ne m'abaisserai pas à démentir les autres calomnies que renferme votre feuille. »

89. Le *Mémorial* critiqua méchamment Badouix dans son numéro du 22 février : « Cet administrateur paraît fort content de lui, si l'on croyait, le département de la Nièvre se devrait de lui voter une statue. A titre d'hommes d'affaires... d'un département, le préfet ne manque pas de mérite ; nous le reconnaissons hautement ; nous avouons aussi qu'en matière d'élections, Girardin n'exploiterait pas mieux la matière. Mais de considérations élevées, point, de ce coup d'œil qui embrasse et qui harmonise ensemble les mœurs, les besoins, l'esprit, la nature d'une province, point ; de cet esprit qui attire autour d'un chef d'administration, qui vivifie tout et qui double son influence, point ; que si donc on élève une statue à un administrateur, parce que c'est un homme d'ordre et de solidité au travail, qu'on en vote une à M. le Préfet ; c'est justice ; nous souscrirons volontiers. »

90. Le canal latéral eut un grand succès : du 1er janvier au 20 juillet 1839, on compte 1 462 bateaux chargés (dont 218 montants) et 245 bateaux vides.

270 lieues de trajet » [91]. Enfin Badouix suit de très près le projet du chemin de fer de Nevers à Brassac par Moulins et Clermont, projet qui aurait pour la Nièvre « des avantages dont on ne saurait trop apprécier l'importance ».

Badouix dressant un bilan des actions menées depuis 1831 insiste sur l'importance des progrès réalisés pour les routes et les canaux, les dépenses se sont élevées à 22 millions depuis 1831, et l'aisance générale s'est accrue : on a construit 5 742 maisons neuves (dont plus de 2 000 en 1836 et 1837), et dans les régions ouvertes par les voies de communication, la valeur des propriétés a plus que doublé ; le canal du Nivernais a « produit une incroyable augmentation de valeurs des propriétés » et entre Châtillon et Cercy-la-Tour l'augmentation du revenu des propriétés est évaluées à plus de 300 000 F [92].

Une nouvelle question passionne Badouix : la modernisation des techniques agricoles. Badouix depuis longtemps était frappé des retards de l'agriculture nivernaise, et de l'archaïsme des méthodes de culture. Mais il se heurtait là au scepticisme traditionnel des Nivernais, à l'insouciance des notables, à l'hostilité de la grande propriété légitimiste [93]. A une circulaire l'invitant à créer des sociétés agricoles, il avait dû répondre qu'il ne pouvait trouver des concours dévoués suffisants [94]. Lorsqu'en 1834, une circulaire rappela l'utilité des comices, il ne put rien obtenir du Conseil général, mais en 1837 les esprits ont évolué, la division des partis est plus atténuée, et Badouix eut le plaisir de constater que la commission, après examen des observations consignées aux procès-verbaux des conseils d'arrondissement, propose d'établir dans chaque arrondissement une chambre consultative d'agriculture avec mission de faire connaître ses vues sur les besoins de l'agriculture dans le département, de fournir tous les documents qui leur seraient demandés à cet égard et enfin d'indiquer le meilleur mode pour faire participer le département à la répartition de la somme de 500 000 F mise à la disposition du ministre du Commerce pour des encouragements à l'agriculture. La proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil général qui écoute ensuite la lecture d'un mémoire sur l'établissement de Comices agricoles.

Le préfet obtint du ministère un crédit de 2 000 F pour 1838 et la commission du Conseil général propose d'ajouter une somme de 4 000 F pour établir un comice par canton, mais le Conseil refusa de suivre la commission, toutefois, il donne au préfet « le droit d'attribuer la subvention d'État après avis des cham-

91. Le Conseil général approuve vivement les paroles du préfet et émet le vœu « que la navigation de la Loire soit améliorée en vue des transports par bateaux à vapeur » ; il demande que des embranchements soient faits avec le canal latéral à Nevers et à Decize et qu'une harmonisation des tarifs soit faite avec les canaux d'Orléans et du Loing.

92. Nous ne pouvons étudier dans le détail la gestion des différents services locaux : par exemple la modernisation de l'hospice départemental de La Charité ou la réforme du service des enfants assistés, qui provoqua des critiques nombreuses, notamment le déplacement systématique des enfants : les mesures nouvelles « ont empêché l'exposition d'enfants légitimes ou naturels que leur mère pouvait garder ». Le Conseil général approuva le préfet, « les mesures prises par M. le Préfet ont été fécondes en bons résultats et n'ont produit aucun des effets fâcheux qu'on leur impute faussement et il convient de les maintenir sans se préoccuper d'attaques dictées par une philanthropie mal éclairée ou par un esprit d'opposition systématique ». Il faudrait entreprendre une étude particulière sur ce problème des enfants assistés.

93. Il y avait également le danger que les légitimistes s'emparent des comices agricoles pour en faire un instrument électoral.

94. *Supra*, p. 65.

bres consultatives ». Le préfet fut de plus « invité à provoquer autant que possible la création d'un comice agricole par canton et de faire connaître à la prochaine session les conditions d'organisation et les besoins de ces comices ». De même le Conseil général refusa d'envisager la création d'une école pratique d'agriculture pour les trois départements, Nièvre, Cher et Allier, mais il vota quatre demi-bourses pour Grignon. Badouix, qui avait beaucoup de ténacité, sut surmonter les méfiances, accéléra les procédures administratives : en province il est très difficile de créer une institution tant sont profondes les jalousies et les inimitiés personnelles. Dès février 1838, il organisa par arrêté une chambre consultative dans chaque arrondissement ; celle de Nevers se constitua définitivement le 15 mai 1838 et nomma son bureau dont le président fut Chabrol de Chaméane. Celle de Cosne se forma aussi grâce au légitimiste Adolphe de Bourgoing [95] mais à Clamecy la rivalité de Dupin et des Pellault père et fils empêche toute création.

Ces chambres se bornant à émettre des vœux, le préfet proposa de créer une société centrale fédérant ces chambres consultatives et les aidant à créer des comices agricoles cantonaux ; la chambre consultative de Nevers forma une commission le 27 avril 1839 qui rédigea les statuts de la « Société centrale d'agriculture et d'industrie du département de la Nièvre ». A Cosne le premier comice du département fut créé le 21 avril 1839, Château-Chinon suivit le 20 mai 1839. Le comice de Clamecy fut créé le 1er juillet 1839, celui de Dornes le 2 février 1840 et celui de Decize le 8 mars 1840. Tous adoptèrent les statuts modèles établis par le préfet. Le préfet installa la Société centrale d'agriculture le 16 juin 1839 [96]. Son discours d'ouverture témoigne de son habileté dans le maniement des esprits et le ménagement des susceptibilités : « Notre département, il faut en convenir, est resté jusqu'à présent en arrière de beaucoup d'autres ; mais l'esprit d'isolement et de résistance qu'on y trouvait s'est déjà considérablement affaibli, d'importantes améliorations s'y sont introduites et l'ouverture de nombreuses voies de communications, qu'on doit à la sollicitude du Conseil général du département, achève de fournir les moyens de porter l'agriculture à sa plus grande prospérité. Toutefois cet avantage ne serait obtenu que par une longue suite d'années, si le zèle des propriétaires éclairés ne l'activait par la réunion de leurs efforts, de leurs conseils et de leurs exemples ; si une utile émulation ne venait aiguillonner l'indifférence ou l'inertie des cultivateurs pratiques ; si des expériences publiques, solennelles, persévérantes, ne venaient forcer l'aveuglement ou l'incrédulité jusque dans leurs derniers retranchements ; si enfin des encouragements ne venaient soutenir et propager les premiers succès qu'on aura obtenus. Le gouvernement vient d'accorder sur l'exercice 1839 un secours de 4 000 F, dont 3 000 F pour l'amélioration des bêtes à cornes et 1 000 F pour le labourage. Nous avons disponible sur l'exercice 1838 la somme de 600 F que j'ai réservée à l'arrondissement de Nevers sur l'allocation de 2 000 F qu'on nous avait accordée pour l'année dernière. Je me propose de solliciter de nouveaux secours sur l'exercice courant et je demanderai que le gouvernement donne à la Nièvre, comme il l'a fait pour le département de

95. *Infra*, p. 193.

96. *Cf.* le *Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Nièvre*, t. I (1839-1840).

l'Allier 6 400 F... Désormais, Messieurs, c'est de vos associations que dépendront en grande partie les progrès que l'on peut obtenir en agriculture. »

Puis le préfet rappelle la nécessité d'une fête agricole qui est fixée au 15 septembre 1839 pour Nevers et à d'autres dates pour les comices. Ainsi grâce à sa ténacité courageuse et malgré la méfiance des Nivernais envers tout ce qui est un peu neuf, Badouix arrivait sans heurt à ses fins : des comices agricoles, une société centrale, un bulletin diffusant les améliorations. En décembre 1839 il insiste sur la nécessité d'aller de l'avant : « Je me ferai un devoir, écrit-il à la Société d'agriculture, de provoquer la recherche des moyens par lesquels on peut espérer d'arriver à obtenir ou à propager tous les genres d'amélioration. » Et il énumère des expériences possibles en matière de culture : emplois d'instruments agricoles nouveaux, encouragements pour la recherche d'engrais fossiles, primes à ceux qui auraient pratiqué avec succès différents systèmes d'assolements, etc. Enfin il suggère de louer « un domaine qu'on pourrait aménager en ferme expérimentale, pour y essayer des applications des idées agricoles nouvelles susceptibles d'être adoptées dans le département ». Badouix avait fixé un programme qui fut exécuté fidèlement par Avril et Bourgoing de 1840 à 1847, et ce fut une de ses réussites personnelles les plus significatives.

L'hiver de 1839-1840 apparaît difficile : le Conseil général vote, à la demande du préfet, 6 000 F pour la création d'ateliers de charité, « il est à prévoir qu'à cause d'une grande sécheresse et d'une maladie qui apparaît sur les pommes de terre, l'hiver sera dur aux pauvres gens ». La montée des prix du blé provoque certaine inquiétude : le 3 octobre, la cherté des grains cause des désordres sur les marchés et une série d'incendies dont cinq ou six dus à la malveillance, crée une véritable panique dans la région de Corbigny. Le préfet se propose de faire une tournée avec la force militaire prise dans les escadrons de chasseurs à cheval de la garnison de Nevers. Les soucis du maintien de l'ordre réapparaissent ; Badouix le 6 novembre reçoit des félicitations du directeur de la police « pour avoir fait arrêter les étrangers plus ou moins vagabonds, fait refouler un certain nombre et livré les autres au tribunal, fait surveiller les colporteurs, espèce de gens assez suspects, et organisé des services de patrouilles par la garde nationale ». Mais le département reste fort calme et Badouix montre un bel optimisme en répondant le 18 mars 1840 au nouveau ministre de l'Intérieur qui insistait sur la nécessité de « mettre un terme au fractionnement toujours croissant des partis et de former un lien commun entre toutes les opinions honorables et conciliables » : « Je m'estimerai heureux, Monsieur le Ministre, de seconder des intentions si conformes à mes propres sentiments... Le département de la Nièvre a depuis près de dix ans que j'y suis à peu près changé de face. L'heureuse situation où il se trouve m'a valu les éloges constants et les vœux, flatteurs peut-être, du Conseil général, l'estime et la confiance de la population... Votre Excellence peut compter sur le loyal concours de mon zèle et de mes soins, et sur ma fermeté inflexible dans les circonstances qui pourraient l'exiger. »

L'hiver passa sans incidents, mais la question du prix du pain provoqua brutalement des troubles aux houillères de La Machine le 11 mai. Le 12 mai, les mineurs marchent sur Decize et forcent le maire qui n'avait pas de forces suffisantes pour résister, à prendre un arrêté qui baisse la taxe du pain. Le préfet, inquiet pour sa santé, était allé consulter à Paris et avait laissé l'intérim à Sauvageot, qui n'osa pas réagir sur le champ ; il rend compte à Badouix qui

décide de rentrer immédiatement : pris de malaise au relais de La Bussière, près de Briare, il s'y alite et meurt dans la soirée du 13 mai.

Dufaud fut très affecté de cette mort brutale : « La ville est triste, note-t-il, chacun a le sentiment de ce qu'il perd dans cet homme de bien. » Les obsèques eurent lieu le 15 mai au cimetière de Nevers [97] et l'*Écho de la Nièvre* évoque longuement cette féconde administration de dix années et dresse un bilan de l'action de Badouix : « Les faits sont là qui parlent plus éloquemment que nous ne pourrions le faire ! Cette administration sans vigueur, sans action, dont tous les liens étaient relâchés, marche aujourd'hui ferme et vigoureuse sous la main puissante qui a tendu tous ses ressorts. Dans ce pays qui languissait faute de communications, deux grands canaux portent aujourd'hui partout la vie et la richesse, et la même volonté y a ouvert en dix ans soixante lieues de routes royales et cent lieues de routes départementales reliant entre elles quatorze chemins vicinaux de grande communication. Le peuple, sans instruction, trouvait à peine çà et là quelques écoles ouvertes ; aujourd'hui, sur tous les points, l'enfant du pauvre reçoit gratuitement l'éducation morale et religieuse qui doit développer son intelligence. Autour de nous, de vastes et nombreux édifices qui manquaient avant pour les services publics ; soixante ponts construits sur ces routes qui ont ouvert des contrées nouvelles ; de grands établissements de bienfaisance et de charité, édifiés ou relevés de leurs ruines, dans lesquels le malheur et l'indigence trouvent un asile et des secours ; les prisons restaurées et mises en aussi bon état que l'exige l'humanité, et tout récemment encore l'heureuse organisation de ces assemblées comiciales dont notre industrie agricole ne tardera pas à recueillir les fruits, tout atteste autour de nous combien étaient fermes, habiles et puissantes les mains qui s'étaient chargées de notre prospérité... » [98]

Badouix était un préfet très attaché à ses devoirs, conscient de sa valeur et se piquant de bonne administration, il avait de l'expérience, de la dignité, beaucoup de ténacité, certaine fermeté, le goût de bâtir, et de créer, le courage nécessaire pour lutter contre l'indolence et le scepticisme traditionnel des Nivernais. Mais ce préfet était en même temps prudent, souple par goût, détestant les querelles et d'instinct cherchant la conciliation. La Nièvre, certes, était un département calme, mais où la division des esprits était très profonde en raison de la prédominance de la grande propriété légitimiste et de l'absence de véritable bourgeoisie. Seule la voie du « progrès matériel » pouvait dissimuler les querelles et rétablir un intérêt commun [99]. « Homme politique, il ne lui a pas été donné sans doute de changer dans les esprits des convictions faites, des opinions arrêtées, mais juste pour tous et avec tous, il en avait par son exemple modifié les excès, adouci les haines et en ramenant habilement les partis sur le terrain neutre des intérêts matériels, il a su apprendre aux hommes qui se rapprochaient à s'estimer

97. L'*Écho de la Nièvre* du 17 mai 1840 publia les discours sur sa tombe de Sauvageot, de Desveaux, maire de Nevers et de Legrand, directeur des Contributions directes. Une souscription fut organisée pour élever un monument à sa mémoire.

98. Badouix était peu fortuné et sa veuve dut solliciter un supplément de pension qui fut accordé par Louis-Philippe : elle touchait au total 1 500 F. Badouix n'avait qu'une fille. Son beau-frère Leroy fut nommé préfet de la Nièvre en 1847.

99. Il aimait la régularité dans l'administration et prétendait qu'elle devait rallier les opposants : ainsi, dans son rapport du 26 septembre 1836, au ministre de l'Intérieur, sur les

réciproquement... » [100] Badouix mena habilement son jeu, mais il avait une certaine loyauté [101], une certaine indépendance de caractère — et c'est peut-être même pour cette raison qu'on l'oublia volontiers dans la Nièvre où il fallait quelqu'un de sûr pour surveiller Dupin [102]. C'est un préfet « homme d'affaires » [103] qui savait plaider les dossiers nivernais auprès des ministères, qui aimait les chiffres, les comptes, les statistiques, les prévisions : mais être l'homme d'affaires, l'avocat de son département, n'est-ce pas là le principal mérite d'un préfet, aujourd'hui comme hier ?

(*suite de la note 99*)
élections au Conseil général, il souligne que « le petit nombre d'hommes qui dans le Conseil général ou les Conseils d'arrondissement appartiennent à l'opposition soit de droite soit de gauche (et l'on n'en compte guère au total que sept à huit sur soixante-et-un) n'ont montré aucun esprit d'hostilité après la première année. Ils ont été frappés de l'ordre, de la régularité, de la marche droite et scrupuleuse de l'administration, de son exactitude dans ses comptes, de ses soins pour toutes les améliorations, de la sagesse des instructions qui la dirigent et je puis dire, avec toute la vérité, que depuis ce moment les hommes qui semblaient les plus opposés au gouvernement n'ont montré aucune disposition, n'ont sollicité aucun vote, dont on puisse avoir à se plaindre ».

100. Duclos, *Écho de la Nièvre*, 17 mai 1840. « C'est à son zèle soutenu, à la force de son caractère, à son activité et à sa prudence que le département de la Nièvre jouit depuis 1830 d'une tranquillité parfaite », déclare à sa mort Sauvageot (*ibid.*).

101. Il savait rendre justice à ses adversaires, et les notes personnelles qu'il envoyait sur les opposants au régime montrent bien cette volonté de conciliation et d'apaisement : ainsi, lors de l'élection en 1837 de l'avoué Alexis Frebault au Conseil général contre le candidat officiel Arloing, il écrit au ministre de l'Intérieur : « M. Alexis Frébault appartient à l'opposition démocratique, il a été élu contre le gré de l'administration... Cependant sous le rapport des lumières, et de la capacité, le choix de M. Frébault est aussi bon qu'on pouvait le désirer, et en définitive, je ne crois pas que son opposition soit jamais assez hostile, pour créer des embarras à l'administration. Si l'on ne doit pas se féliciter de son élection sous le rapport politique, on trouvera du moins une compensation dans ses lumières et j'espère mieux dans son concours ; c'est un homme loyal, de bonne foi, et de relations particulières, duquel je n'ai eu qu'à me louer dans toutes les circonstances ; il est l'avoué de la Préfecture dont la clientèle lui a été fort utile et qu'il tient essentiellement à conserver... »

102. Ce qui expliquerait le mécontentement de Dupin à la suite de l' « expédition militaire » à Clamecy.

103. *Cf.* le propos du *Mémorial* cité ci-dessus, p. 159.

CHAPITRE V

UN INSTITUTEUR DÉMOCRATE : ANTONY DUVIVIER (1814-1862)

Rien de plus difficile à cerner que la formation de l'opinion démocratique en province dans les années 1840. Nous avons déjà esquissé pour cette époque le portrait de plusieurs personnalités du Nivernais : la galerie serait incomplète si nous n'y ajoutions celui d'un de ces notables de gauche dont le rôle semble y avoir été de grand poids [1], et nous avons choisi Antony Duvivier. Instituteur, poète, érudit, archéologue, saisi par la passion politique et devenu rédacteur en chef d'un journal démocrate, il en offre un exemple très caractéristique. Malgré ses attaches bourgeoises, il se veut et se déclare sorti du peuple, et il se montrera fidèle à ses convictions jusqu'au point de leur sacrifier sa position et d'être contraint de fuir la France. Ses papiers personnels ayant disparu [2], bien des lacunes subsistent pour nous dans sa biographie. Nous voudrions pourtant évoquer les principaux traits de cette personnalité attachante : chacun d'eux reflète assez bien les aspirations et les échecs d'une génération.

Le directeur d'école

Antony Duvivier naît le 22 octobre 1814 à La Charité-sur-Loire. Son père, François Duvivier, est jardinier au château de La Pointe [3]. Pourtant l'enfant

1. Rappelons le rôle d'un Claude Tillier, instituteur comme Duvivier, d'un Malardier instituteur élu député en 1849 (*cf.* B. STAINMESSE, « Un instituteur rouge dans la Nièvre, Pierre Malardier », *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, t. LIII, 1965, et t. LIV, 1967) ou encore d'un Wagnien, d'un Hiligsberg, d'un Dr Lachèvrie ; ce petit groupe mériterait une étude attentive. Sur ce problème du rôle des notables de gauche, *cf.* M. AGULHON, *La République au village* (*Les populations du Var de la Révolution à la Seconde république*), 1970.

2. Aucun papier personnel n'a pu être retrouvé ; la famille semble les avoir détruits lors de sa fuite hors de France en octobre 1851 et de sa condamnation à la déportation en Algérie.

3. Le château de La Pointe appartenait aux Bernot de Charant ; un Bernot de Charant sera sous-préfet de Cosne de 1828 à 1832 ; il est possible qu'il ait aidé le jeune Duvivier à ses débuts. En 1822, le père, François Duvivier, est désigné comme portier de la maison de correction et de refuge de La Charité. En 1837, François Duvivier est retiré à Doys, commune de Garigny (Cher), où il est « propriétaire ».

fait de bonnes études, d'abord dans une pension de La Charité [4], puis à Paris même, au lycée Bourbon. En avril 1832, alors qu'il est en rhétorique, la peur du choléra le ramène à La Charité [5]. Il ne reprend pas ses études, et décide de devenir instituteur en décembre 1832. C'est ainsi qu'il débute à Luzy, à dix-huit ans, comme instituteur latin privé [6], puis obtient son brevet de capacité en décembre 1833 [7]. Le conseil municipal le choisit en février 1834 comme instituteur communal, malgré les protestations d'un rival, le sieur Guillemet, ex-percepteur, ex-huissier, tenancier de la recette buraliste et du bureau de tabac, qui exerçait à l'occasion le métier de maître d'école privé. C'est ce dernier que soutiennent le curé et le maire, et pourtant, constate le recteur d'académie, il n'a « qu'une instruction fort médiocre et insuffisante pour les besoins actuels, tandis que M. Duvivier est un instituteur distingué à la fois par son éducation et par la variété et l'étendue de ses connaissances » [8]. Le Comité d'arrondissement rejette les prétentions de Guillemet, et Duvivier prête serment le 8 septembre 1834. Mais Guillemet réussit à surprendre la bonne foi des bureaux du ministère, qui reconnaît ses droits au titre d'instituteur communal, et révoque Duvivier de ses fonctions en février 1837. Soutenu par le conseil municipal et le Comité d'arrondissement, ce dernier fait appel, le ministère revient sur sa décision, et le réintègre dans son titre en décembre de la même année [9]. Cette petite guerre

4. Il existait alors à La Charité une pension, qui avait bonne réputation : ainsi Charma y commença ses études avant d'aller au lycée Bourbon pour préparer l'École normale (où il entra en 1821) : Duvivier cite longuement ce précédent dans sa *Notice biographique sur Charma* (*infra*, note 45). Nous ne savons pas à quelle date Duvivier commença ses études au lycée Bourbon.

5. Duvivier a raconté cet épisode dans une nouvelle, *Trois fléaux* (datée de février 1838) : il était alors dans une pension de la rue de Clichy, succursale du collège Bourbon : « Tout le monde était consterné, tout le monde avait peur, tout le monde voulait fuir, c'était un véritable sauve-qui-peut. Je voulus fuir aussi. La peur me prit tout occupé de charpenter une classique description de la peste de Marseille... Je mis de côté et Marseille et sa peste et son saint prélat Belzunce, enfin ma description que je n'ai jamais achevée. Et la main pas plus sûre que doit l'être celle de M. le Prince de Talleyrand, je griffonnai à la hâte à mes parents une lettre où je ne manquai pas de leur donner le chiffre des victimes, et bien exagéré je vous assure. Ma lettre produisit l'effet que j'en attendais. Vous devez bien penser que mes parents ne voulaient pas me sacrifier. Courrier pour courrier, je reçus une réponse et de l'argent pour fournir à ma fuite. J'étais content, presque heureux. Je réglai mes petites affaires, je dis adieu à tous mes camarades, à tout le monde de la pension et je partis. » Le collège Bourbon lui délivra le 10 mai 1832 un certificat de rhétorique, qui lui permit d'obtenir son poste.

6. D'après l'enquête scolaire de 1832 (Arch. dép. Nièvre, T), la petite ville de Luzy entretient deux écoles, dont l'une enseigne le latin et la grammaire et l'autre ne donne qu'une instruction primaire. La rétribution scolaire, de 1 à 3 F par élève, donne à peu près 500 F à chaque maître, mais la ville ne fournit pas le logement. Le maître de la classe de latin reçoit en outre une indemnité spéciale de 194 F.

7. La commission d'instruction primaire du département lui délivra un certificat « conçu en termes les plus flatteurs ». Le Conseil municipal le choisit le 1er février 1834, le Comité d'arrondissement le 7 avril, le ministre le nomme le 5 juillet, il est installé le 24 septembre 1834.

8. Recteur de Bourges au ministre de l'Instruction publique, 27 mai 1836 (Arch. nat. ** F 17 10 235). Le Conseil municipal avait toujours écarté l'ancien instituteur Guillemet, qui se prétend instituteur depuis 1793, mais qui a été percepteur ; destitué, il devint huissier, instituteur : « il a un débit de tabac, de poudre, de cartes à jouer, etc. » ; Guillemet avait plus de 60 ans.

9. Sur toute cette affaire, on se reportera au volumineux dossier ** F 17 10 235. Le Conseil municipal refusa de voter un traitement à Guillemet et protesta vigoureusement auprès du

locale est en fait animée par le curé, « qui trouve son intérêt à ce qu'il n'y ait aucun instituteur capable à Luzy, vu qu'il a ouvert un pensionnat qui compte déjà six élèves » : en regard, les partisans de Duvivier rappellent « les brillantes études qu'il a faites, son mode d'enseignement, les progrès de ses élèves, le degré d'instruction qu'il leur donne, et la conduite qu'il a tenue depuis qu'il habite Luzy » [10]. Il semble qu'en effet Duvivier se soit fait rapidement apprécier à Luzy : du moins l'y voit-on, en janvier 1837, épouser Reine-Jeanne Renault, qui appartient à une famille bourgeoise fort aisée [11]. L'instituteur acquiert par là une certaine indépendance [12], et des appuis utiles.

Son mérite a dépassé les limites du bourg, son talent de poète est connu, il possède quelques amis à Nevers [13] : aussi, dès 1838 — il a seulement vingt-quatre ans — on cherche à l'attirer dans cette ville.

Depuis 1830, en effet, il existait entre le maire de Nevers, le banquier Jean Desveaux, et les Frères des écoles chrétiennes, une petite guerre entretenue par les légitimistes [14]. Le Conseil municipal, en 1837, refuse les propositions des frères [15] et décide de construire une école de 400 places à l'est de la ville [16] ; en octobre 1838 l'école mutuelle gratuite de la Barre est prête à fonctionner et Duvivier est nommé directeur avec traitement de 1 500 F [17]. Mais il se heurte

(suite de la note 9)
ministre contre la révocation de Duvivier, car jamais le sieur Guillemet « n'a pu produire en sa faveur une seule pièce émanée du Conseil municipal ». Finalement le ministre écrivit le 23 décembre 1837 à Guillemet qu'il n'avait aucun droit au titre d'instituteur communal, et l'engagea « à cesser toutes démarches à ce sujet et à ne point vous préoccuper des avantages que peut faire à son instituteur la commune dans laquelle vous exercez les fonctions d'instituteur privé, ces avantages ne pouvant léser à votre égard des droits qui n'existent pas... ».

10. Conseil municipal de Luzy, 13 mai 1837.

11. Reine-Jeanne Renault, née le 3 juin 1813, était fille d'Étienne Pascal Renault, propriétaire décédé en 1816 et de Claudine Henriette Cogny : l'acte de la naissance est signé de Vivant Berger, bisaïeul de l'enfant, et de Jean-Baptiste Cogny, notaire impérial. La mère était remariée avec Alban Nolot, âgé de 52 ans, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire et électeur (il paie 226 F d'impôts en 1837). Le beau-frère de Duvivier, Paul Renault, né en 1815, sera docteur à Nevers.

12. Lors de la naissance, le 23 octobre 1837, du premier enfant, Claire Duvivier, Antoine Duvivier est qualifié de « propriétaire ». Il aura encore deux enfants : Albert (*infra*, note 110) et Paul Antony (né le 1er avril 1845).

13. Notamment, semble-t-il, le très actif et influent commandant Barat, né à La Charité (*infra*, pp. 172, 174).

14. Le maire, Desveaux, explique en 1833 que l'école des Frères est soutenue par des dons particuliers : « Leur local peut contenir cinq cents élèves, il y a une vaste cour pour les jeux... ; leurs protecteurs sont riches, ils mettent une sorte d'amour-propre à sa prospérité : ils croient y voir un moyen d'influence sur le peuple, c'est pour eux une affaire de parti. Ils voudraient enfoncer l'enseignement mutuel. C'est une petite conspiration fort innocente, on peut les laisser conspirer ainsi, mais lorsque notre enseignement mutuel sera dans son nouveau local, j'espère que les choses marcheront différemment. »

15. En principe, la municipalité devait reprendre l'école que les Frères prétendaient ne pouvoir plus garder, mais les conditions financières paraissaient inacceptables : payer 20 000 F pour l'occupation de l'école, entretenir 7 Frères à 600 F, ne pas contrôler l'enseignement, restituer les lieux même améliorés sans indemnisation en cas de cessation de l'enseignement. C'était un véritable « marché de dupe », estima la commission nommée par le conseil.

16. Le terrain coûte 9 000 F, la construction et l'installation moins de 20 000 F et l'État accorda une aide de 5 000 F (Arch. munic. de Nevers).

17. En septembre 1838 un concours eut lieu pour désigner les deux directeurs de l'École

immédiatement à l'hostilité des Frères des écoles chrétiennes, qui installent une nouvelle école Saint-Joseph en face de l'école de la ville [18] « dans le but évident, non seulement de faire concurrence à cette dernière, mais bien de l'anéantir ». Duvivier se plaint au Conseil municipal des pressions exercées sur les familles pour les empêcher d'inscrire leurs enfants à l'école mutuelle [19] ; on nomme une commission d'enquête. L'école mutuelle finit par prospérer ; Duvivier a bientôt 130 élèves et sa valeur est reconnue : Claude Tillier fera de Duvivier un vif éloge dans *L'Association* [20]. En 1840, Duvivier cherche à obtenir un poste de sous-inspecteur des écoles primaires de la Nièvre [21], mais il est trop jeune pour être nommé.

En 1843, lors de la réunion du Conseil général, il publie plusieurs articles

(suite de la note 17)
mutuelle du Château (le directeur de l'École du Château, Mansard, ayant démissionné à la suite d'un mauvais rapport de l'inspecteur Dominique). Le concours était présidé par Pierquin de Gembloux, inspecteur d'académie, Plaut obtint 114 points, Duvivier 74, Paulard 72. Mais le Conseil municipal après examen du tableau de classement et des modèles de dessin linéaire et d'écriture présentés, donne 18 voix à Plaut, 16 voix à Duvivier et 2 à Paulard. Plaut fut nommé à l'École du Château, mais en 1840 on le força à démissionner en raison de la médiocrité de son enseignement, qui a ramené le nombre de ses élèves de 130 à 90 (Conseil municipal, 16 septembre 1840). Le successeur, Chauve, fut un redoutable concurrent pour Duvivier, le nombre d'élèves remonta à 160.

18. Un article du *Mémorial de la Nièvre* du 30 septembre censure vivement la création de l'École de la Barre et plaide la supériorité de l'enseignement des Frères ; l'*Écho de la Nièvre* réplique le 4 octobre par un long article d'un conseiller municipal : « L'administration municipale vient de créer une seconde école mutuelle qu'elle a placée dans un quartier populaire de la ville dans un but plein d'une sollicitude que tout le monde apprécie. Elle vient de se procurer par l'épreuve d'un concours public deux directeurs qui remplissent toutes les conditions désirables de capacité, d'instruction et de moralité... Devait-elle s'attendre à une censure aussi vive que celle que contient l'article communiqué au *Mémorial* du 30 septembre... Il est évident pour tous ceux qui connaissent l'état d'hostilité dans lequel vivent depuis la révolution de Juillet, l'école des Frères et l'enseignement mutuel, c'est un acte nouveau du système d'opposition suivi avec tant de ténacité par la fraction légitimiste contre ce qui est sorti de l'ère dans laquelle nous vivons depuis 5 ans. » On voit que Duvivier arrivait en pleine querelle politique.

19. Conseil municipal, 1er novembre 1838.

20. Claude Tillier rend compte de la distribution des prix aux enfants des écoles primaires, qu'il oppose à la solennité guindée des distributions de prix des collèges : « Le discours de M. Duvivier nous a vivement intéressé. Le jeune professeur avait choisi pour thème la nécessité pour les enfants d'acquérir de l'instruction. Il a traité ce sujet d'une manière fort remarquable : son style, à la fois simple et élégant, était parsemé çà et là de traits brillants et de nobles et généreuses pensées. Tout le reproche que nous adresserions à M. Duvivier si nous étions des juristes de littérature, ce serait d'avoir laissé filtrer dans sa prose un peu trop de poésie, mais qui aurait le courage de blâmer une jolie femme d'être un peu coquette et un habile chanteur de faire des fioritures, puis un champ d'épis en vaut-il moins parce qu'il est parsemé de quelques fleurs. L'année d'auparavant M. Chauve, directeur de l'école du Château, avait prononcé sur l'histoire un discours très remarquable. La ville de Nevers doit certes se féliciter quand la plupart des communes sont si pauvres d'instituteurs, d'avoir à la tête de ses écoles deux hommes par lesquels une chaire de collège ne serait point déparée » (*Association*, 1er septembre 1842). De même l'*Union libérale* rend compte en 1846 de la distribution des prix des écoles communales, présidée par le maire, l'évêque et le député Manuel : « un discours de M. Duvivier, directeur de l'école mutuelle, écrit avec le goût exquis par lequel se distingue cet instituteur qui est lorsqu'il le veut un très aimable écrivain, a produit un excellent effet sur l'auditoire et a été accueilli par d'unanimes applaudissements » (21 août 1846).

21. Lettre de Duvivier, 1er juillet 1840, Arch. nat., F 17 2851. Les sous-inspecteurs des écoles primaires avaient été créés par l'ordonnance du 13 novembre 1837.

courageux dans *L'Écho de la Nièvre* [22] où il montre les défauts de la loi de 1833 : « L'Instruction primaire, telle qu'elle est aujourd'hui... n'est autre chose qu'une marchandise, une denrée que les hommes plus ou moins dignes, porteurs d'un brevet de capacité, d'une *patente* de tel ou tel degré, *vendent* dans chaque commune, tarifée par le conseil municipal ; une *denrée* au débit de laquelle veillent des autorités locales qui, si elles ne sont hostiles, sont indifférentes, et des agents du gouvernement dont l'action, éminemment et essentiellement profitable à l'Instruction primaire, est presque toujours neutralisée par celle des pouvoirs locaux. » On n'a pas voulu faire « de l'instituteur un fonctionnaire de l'État et de l'instruction primaire une administration organisée comme toutes les autres administrations », on l'a soumis à l'autorité tatillonne et oppressive des différentes autorités locales — conseil municipal, comité communal, comité cantonal [23]. Or la position des instituteurs des communes rurales est lamentable : « une vie pauvre, malheureuse, usée dans un travail monotone et ingrat ». « Non seulement ils sont en butte à des tribulations sans nombre, non seulement ils sont considérés des pères de famille qui les *paient* comme des valets, mais encore leur place ne leur donne pas à tous de quoi satisfaire aux premières nécessités de la vie. S'ils ne sont secrétaires de mairie, marguilliers, bedeaux, fossoyeurs, n'importe qui ou quoi, tous emplois qui les ravalent aux yeux des populations au milieu desquelles ils vivent, tous emplois qui les font en quelque sorte descendre à l'état de domesticité, leur école ne peut les nourrir. Aussi bien quand le soleil de mai commence à luire sur les champs, quand les enfants quittent l'école pour aider leurs parents dans leurs travaux, combien d'instituteurs en France, dans la *saison morte* de l'Instruction publique, abandonnent aussi leur classe vide et vont se louer pour la fauchaison et la moisson. Certes, ce travail n'a rien de dégradant ; mais l'Instituteur ne laissera-t-il pas dans le sillon qu'il aura moissonné, avec la sueur qu'aura fait tomber de son front la chaleur du jour, un peu de la considération que sa position sociale doit lui donner ? Oh ! Messieurs les législateurs, pour que l'Instruction primaire prospère dans une commune, faut-il que le maître d'école soit forcé, pour vivre, d'aller glaner dans le champ de ses élèves ? » [24] Si l'on veut retenir des sujets capables, il faut *améliorer le sort des instituteurs* : il convient donc de réviser la loi de 1833 « ou

22. *Écho de la Nièvre,* 21, 24 et 26 août 1843. Ces articles seront réunis en brochure, et republiés en 1848 (*infra,* note 72).

23. « La seule action du ministre est donc de confirmer la nomination faite par le comité d'arrondissement : c'est là tout le rôle de l'État dans l'Instruction primaire » : on a abandonné ainsi l'enseignement « à l'esprit de localité, à toutes ses tracasseries, à toutes ses misères », et Duvivier se souvient là sans doute de ses ennuis de Luzy. « En voyant la part ainsi faite à la Commune, ne dirait-on pas que le législateur, comme pour l'indemniser des 280 à 300 F que lui coûte chaque année l'instruction primaire, a voulu l'investir de l'autorité qui appartient de droit au Gouvernement ? »

24. Et d'insister aussi sur l'absence de retraite : « Et quand les maladies ou l'âge auront épuisé ses forces, quand l'hiver il ne pourra plus apprendre à lire aux petits enfants ; quand l'été il ne pourra plus aller lier sa gerbe, qu'aura-t-il pour prolonger son existence ou pour en adoucir les derniers moments ? Le revenu d'une retenue de dix francs par année que lui aura faite l'Etat, tant qu'il aura exercé comme instituteur communal..., à peine de quoi le nourrir le reste de ses jours, et pas assez pour qu'on puisse lui élever dans le cimetière une humble croix de bois, qui puisse indiquer à la génération future la place où dort l'homme de bien, le modeste maître d'école, qui apprit à ses pères à pratiquer la vertu et à aimer la patrie, à être d'honnêtes gens et de bons citoyens... »

mieux encore de l'abandonner pour retourner à la loi de 1791 : prendre l'esprit de celle-ci et l'approprier aux besoins de la société actuelle ». Duvivier réclame d'une part l'obligation scolaire : il faut que « le gouvernement soit seul régulateur de l'enseignement, qu'il en ait le monopole, qu'en cela son autorité prévale sur celle du père de famille » ; d'autre part il souhaite la prise en charge par l'État : il est nécessaire que les instituteurs « n'aient plus besoin pour vivre d'aller tendre la main aux parents de leurs élèves ..., qu'ils ne soient plus forcés, comme cela subsiste encore dans quelques communes, de *se payer en nature*, que tous les instituteurs primaires communaux enfin soient élevés à la dignité de fonctionnaires publics », qu'ils perçoivent de l'État « un traitement fixe un rapport avec la population de la commune », de 600 à 1 800 F. Sur ces deux principes, Duvivier élabore un remarquable projet de loi en 19 articles sur l'instruction primaire, dont l'article I[er] est très net : « L'instruction est une dette de l'État. C'est un droit dont il ne peut se dépouiller. C'est un devoir que lui seul doit et peut bien remplir. L'instruction primaire est donc gratuite et obligatoire pour tous. » Suppression des écoles privées [25], création d'écoles primaires supérieures dans les chefs-lieux de canton, d'écoles professionnelles dans les villes de plus de 10 000 habitants et d'écoles normales primaires, fonctionnarisation des instituteurs (nommés par le ministre), création d'une *hiérarchie* de l'instruction primaire [26], uniformisation des programmes et de l'enseignement dans toute la France [27] : les propositions de Duvivier sont d'une grande rigueur, et une partie de son programme n'est pas encore réalisée. Il avait une haute idée de la mission de l'instituteur, de son *sacerdoce* : « C'est aussi un sacerdoce que l'instruction ! un sacerdoce pénible, qui demande de la part de celui qui le remplit bien du zèle, bien du dévouement, bien de la résignation, bien de l'abnégation. » Il faut organiser une véritable *hiérarchie* de l'enseignement si l'on veut fournir à la société des citoyens capables et attirer des gens de mérite. La fermeté du propos, le réalisme du projet, la netteté de la doctrine irritèrent sans doute bien des esprits, notamment lorsqu'il prônait la suppression des écoles privées et l'étatisa-

25. Il souligne la hardiesse de son article 5 (« Il ne doit y avoir nulle part d'autres écoles que celles de l'État. Elles seront toutes publiques, soumises au même régime et au même règlement. Il n'y a d'autres instituteurs que les instituteurs communaux, les écoles privées sont supprimées... ») : il est très opposé à la liberté d'enseignement, qui à ses yeux « n'est rien autre chose qu'une question de politique ; c'est un leurre, elle ne touche pas au fond à l'éducation nationale, placée, comme nous l'entendons, sous la direction immédiate et la surveillance rigoureuse de l'État ».

26. « Il y a hiérarchie dans l'instruction primaire élémentaire et dans l'instruction primaire supérieure. Nul ne pourra être nommé instituteur dans un chef-lieu de canton avant d'avoir exercé au moins trois ans révolus dans une ou plusieurs communes, ou d'avoir été sous-maître, le même temps dans une école cantonale » (article 17 du projet). De plus Duvivier prévoit que les sous-inspecteurs d'arrondissement, les inspecteurs de département et les inspecteurs généraux « devront être pris hiérarchiquement dans le sein même de l'instruction primaire ».

27. A noter que l'étendue des matières enseignées ressemble singulièrement aux dispositions du projet de Carnot en 1848 : « l'instruction primaire élémentaire comprend : l'instruction religieuse et morale, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal de poids et mesures, les éléments de dessin linéaire, de géométrie usuelle, de musique vocale, la géographie, l'histoire de France, la constitution de la France, et la connaissance des droits et devoirs du citoyen ; des notions d'histoire naturelle, de physique, de chimie, d'hygiène et d'agriculture, pour les écoles rurales » : Duvivier est très ambitieux.

tion de l'instruction primaire [28] ; mais l'*Écho de la Nièvre* qui soutenait Duvivier était le journal de la préfecture. En fait, il semble bien que Duvivier soit devenu très rapidement un « notable » local [29] : fait significatif, en 1847, lors du réveil de la Loge l'Humanité par le maître de forges Georges Dufaud [30], il est initié le 3 juillet, et nommé secrétaire adjoint le 17 janvier 1848 [31].

Le poète

En 1840 — il a vingt-cinq ans — Duvivier publie *Une voix du Morvand* [32] qui comprend 44 poèmes plus ou moins enflammés ou mélancoliques datés de 1832 à 1838 : pour ce jeune homme passionné, nourri de Lamartine, amoureux de promenades, le Morvan est une source d'inspiration inépuisable. Sa préface est un vif éloge du Morvandiau, de son langage « né du celtique, doux à l'oreille, semé d'images et de comparaisons », de ses traditions d'hospitalité, de ses « gracieuses légendes », de ses « vialets » où l'on rêve. On trouve dans ce recueil tous les thèmes romantiques, les rêveries, les tristesses, les déceptions, les désespoirs d'un rhétoricien du lycée Bourbon devenu instituteur à Luzy [33]. Il sacrifie à la mode lamartinienne :

« Salut bois jaunissants dont un peu de verdure
Rappelle à mon esprit des instants de bonheur.
Salut bois jaunissants !... mon cœur
Se plaît au deuil de la nature. »

28. On peut se demander quelle audience eut ce projet. Il fut, semble-t-il, discuté lors d'un Congrès des instituteurs à Saint-Saulge, mais nous n'avons pu trouver de renseignement sur les débuts de l'organisation des instituteurs dans la Nièvre (*cf. infra*, note 67). Sur la situation lamentable de l'enseignement primaire à cette date, on se reportera au rapport au Conseil général d'août 1840 (*infra*, p. 372) : on peut se demander si Duvivier n'avait pas contribué à ce rapport rédigé sans doute par Alexis Frébault, l'ami de Claude Tillier.

29. Il est caractéristique qu'il soit qualifié, lors de la naissance de son fils Raoul-Paul-Antony, de « propriétaire et homme de lettres ». Son beau-frère, Paul Renault, qui a 29 ans en 1845, est docteur en médecine à Nevers. Nous n'avons pu retrouver dans les archives de l'Enregistrement et des Hypothèques des renseignements sur la fortune exacte de Duvivier.

30. *Un notable sous la monarchie de juillet : Georges Dufaud, infra*, p. 289.

31. D'après les notes de Pierre Auclair (Arch. privées). Le 21 février 1848 il prononce un discours à la loge comme secrétaire adjoint.

32. Nevers, Duclos et Fay, 1840. La préface est précédée d'une gravure, signée de Bussière, représentant un jeune homme pensif, assis livre en main contemplant du haut de son rocher le village situé à ses pieds. Trois vers l'illustrent : « Je laisse mon regard errant — Des sommets boisés du Morvan — Se répandre dans la prairie. » Elle se termine par une citation de Victor Hugo : « Ce n'est point une poésie du tumulte ou du bruit, c'est l'écho de ces pensées souvent inexprimables qu'éveillent confusément dans notre esprit les mille objets de la création qui souffrent ou qui languissent autour de nous... »

33. N'attendons de lui cependant aucune révélation sur sa vie personnelle : il dédie seulement « Sur l'Appenelle » en juillet 1836 à un oncle de sa femme, le docteur Cogny. Mais il ne serait pas de son temps si en bon Morvandiau à la recherche de ses origines celtiques, il ne nous faisait entendre « Le Barde » solitaire qui, tous les soirs « vient près de ce rocher que tapisse le lierre, mêler sa voix plaintive au murmure des vents ».

Mais le découragement n'est que temporaire :

« Après ces jours amers viendront des jours plus doux
Dans ce hideux présent, c'est l'avenir qui germe !
Marchons, l'avenir est à nous ! »

Peu ou point de confidences sentimentales : une inspiration tout éthérée lui dicte plutôt de nobles strophes célébrant l'enfance et sa pureté [34] :

« Enfants, allez prier ! vos âmes sont limpides,
Votre front du péché n'a point encor les rides,
Les stigmates hideux,
Du vice sur vos cœurs n'a point flotté l'écume.
Allez ! votre prière avec l'encens qui fume
Montera vers les cieux. »

Ou encore :

« A votre âge la vie est une fleur qu'on cueille,
Un parfum qu'on respire aux beaux jours du printemps,
Un bonheur frais et pur que partout on recueille !...
Enfants, soyez heureux ! Trop tôt viendront les ans. »

En octobre 1838, on le voit dire « Adieu au Morvand » :

« Je reviendrai voir mon Morvand
Et j'y retrouverai sans cesse
Les souvenirs de ma jeunesse,
Passés comme une voix du vent... »

Mais l'éloignement des chers paysages ni les occupations de la ville n'interrompent sa veine.

A Nevers, Duvivier continue de rimer : au commandant Barat, « officier supérieur de la grande armée », il dédie en 1839 le *Conscrit*, poème en cinq chants à la gloire de l'Empire [35]. En 1840, il compose un poème épique, *Mazagran*, consacré à ce haut fait d'armes et qui eut cinq éditions [36]. Dans la *Revue du Calvados*, il publie « Le Beuvray » [37], il donne au *Keepsake de l'Art*

34. « Enfants, allez prier », « A des enfants » (1835).

35. Les cinq chants sont intitulés : le départ, Napoléon en 1812, la retraite, la captivité, l'attente.

36. Les circonstances expliquent l'envolée finale :

« O France, si jamais l'Europe conjurée
Te défiait encor, va, relève le gant ;
La victoire à tes fils est toujours assurée,
Souviens-toi des Héros vainqueurs de Mazagran. »

37. *Revue du Calvados*, t. II (1841-1842), pp. 332-338 (dédié à H. G., sans doute Hippolyte Guérin d'Imphy qui écrivait aussi dans cette revue. C'est Charma, professeur de philosophie à Caen, qui introduisit son ami à la Revue du Calvados).

en province un sonnet sur « La Maison de Maître Adam » [38]. En 1846 il est un des rédacteurs de l'*Aurore, Album poétique par une société de littérateurs,* aux côtés d'Arthur de Valmont, Charles Desgraupes, Paumelle et Vié, et il y donne neuf poèmes [39]. Il est en fait très difficile de suivre sa production poétique : en 1848 il publiera encore des poèmes d'une tout autre inspiration, un « Chant patriotique, Adieu aux peuples » :

« Frères, voyez le beau soleil de France !
Vite debout et serrez bien vos rangs.
Elle a sonné l'heure de délivrance,
Brisez vos fers et chassez vos tyrans.
Oui, secouez votre torpeur profonde
Si vous voulez vraiment un meilleur sort.
La République aura son tour du monde,
La France va signer son passeport [40]. »

Antony Duvivier est aussi un conteur agréable : on trouve de lui dans la *Revue du Calvados* de 1842 « Une soirée d'hiver, souvenirs d'Espagne, campagne de 1808 à 1813 » [41], et dans *Le Nouveau Keepsake, Lis et violette* publié par Desrosiers à Moulins, « Le vieux foyard de la clairière », chronique morvandelle [42], ou encore dans « Les Marguerites », une fantaisie agréable, « Les lettres de l'alphabet à la Cour de Charlemagne » [43]. Certains de ses contes furent recueillis dans *Contes et nouvelles* (1843) et dans sa *Bibliothèque instructive des enfants* (1845) [44]. Faut-il ajouter qu'il entreprit aussi une *Physiologie de la grammaire* dont il donna quelques pages à la *Revue du Calvados* [45] ? Duvivier, en véritable

38. Le sonnet est dédié à F. Wagnien (*Keepsake et l'art en province,* 1843, pp. 295-296).

39. Cet album est publié à Dieppe et Paris, sous forme de livraisons hebdomadaires de 8 pages (l'année 1846 représente un volume de 208 pages). Duvivier y publia « La pauvre bergère » (p. 11), « La Madone » (p. 20), « L'orage » (pp. 27-29), « Ma chambre » (p. 36), « Tu vas partir » (p. 43), « Une scène au café » (p. 51), « Ne m'oubliez pas » (p. 56), « Tes fleurs » (p. 57), « Ode à la paix » (p. 74), puis sa collaboration s'interrompt, sans aucune explication.

40. *Le Bien du peuple,* 7 décembre 1848. Le dernier couplet est très significatif :

« Levez-vous tous, levez-vous tous nos frères
Que votre élan ne soit point attiédi
Oui tous, bourgeois, artisans, prolétaires.
Enfants du Nord, du Centre, du Midi,
Levez-vous tous, le grand orage gronde
Le peuple veut la victoire ou la mort. »

Nous n'avons pu retrouver les poèmes qu'il composa en exil (*infra,* note 101).

41. *Revue du Calvados,* t. II, pp. 467-489. Il semblerait que ce soient des souvenirs contés par Barat.

42. *Lis et violette,* 1844, pp. 85 et 104.

43. *Les Marguerites,* 1845, pp. 139-143.

44. On y trouve : 1) « Simple coup d'œil sur l'histoire de France » ; 2) « Origines drolatiques de la grammaire française » ; 3) « Les rameaux de Pâques fleuries » ; 4) « Les lettres de l'alphabet à la cour de Charlemagne » ; 5) « Le vieux foyard de la clairière » ; 6) « De la bonne conduite et du travail » (Bibl. Nevers N 306).

45. « Une légende du vieux monde », *Revue du Calvados,* t. III (1842), pp.1-14. « Cet article sert d'introduction à une physiologie de la grammaire qui doit paraître incessamment : l'auteur a bien voulu nous le communiquer avant la publication de l'ouvrage. »

homme de lettres, se dispersait volontiers : et l'on ne s'étonne pas de le voir consacrer à l'histoire et à l'archéologie locales un enthousiasme égal.

L'historien

Avant même son arrivée à Nevers, Duvivier est associé à la préparation du *Nivernais, Album historique et pittoresque* du commandant Barat et de Morellet, professeur de rhétorique au collège de Nevers. Barat entendait relever et dessiner tous les monuments nivernais ayant un intérêt historique, Morellet se chargeait des notices historiques [46]. Duvivier donne trois études remarquables, d'une érudition très réelle, sur La Charité, les Amognes et le Morvan, mais il se plaint fort des coupures imposées par l'éditeur [47] et il entend les reprendre de façon approfondie. Il publie d'abord une brochure de 70 pages sur *La Chartreuse d'Apponay,* étayée sur des manuscrits que lui permettent de reconstituer la vie du couvent : en février 1840, il envoie l'étude au président du Comité [48], en annonçant qu'il entreprend une grande *Histoire de La Charité aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles* [49]. En juin 1840, il transmet au Comité une « Notice sur le Mont

(suite de la note 45)
Duvivier ne paraît pas avoir donné suite à ce projet. Il semble que Duvivier se brouilla avec la *Revue du Calvados* à la suite de la publication de sa *Notice biographique sur A. Charma* où il malmenait trop durement les ennemis de Charma et notamment Jules Simon. La *Revue du Calvados* publia une aigre mise au point d'Alphonse Le Flaguais : « Les premières pages sont remplies de détails intéressants et peu connus sur la jeunesse de M. Charma ; celles qui suivent sont aussi bien écrites que sagement pensées, quant aux dernières, elles nous ont paru porter l'empreinte d'une irritation motivée peut-être, mais poussée au-delà des bornes. Un peu plus de réserve eût produit un meilleur effet sur les lecteurs désintéressés dans la question, et sans doute eût été agréable à celui qui est l'objet de la notice : nous avons été à portée de le savoir. Au reste nous ne nous sentons pas le courage de blâmer l'intention de M. Antony Duvivier, dont l'âme généreuse et franche nous est connue, et qui dans M. Charma fait à la fois l'éloge d'un compatriote et d'un ami. »

46. Dans l'*Écho de la Nièvre* du 23 février 1839, Antony Duvivier présente longuement cet album, justifie la méthode des auteurs, en particulier celle de Morellet qui « prend successivement chaque localité seule à part, l'isole pour la revêtir de tous les faits qui lui sont propres, quels qu'ils soient, et la suit dans toutes ses destinées. Toutes ces histoires partielles réunies en faisceau forment l'histoire pleine et entière d'une province ». Duvivier conclut à propos des auteurs : Barat, Morellet et Bussière : « Le pays leur sait gré de leurs généreux efforts, qu'ils persévèrent et ils auront élevé pour l'avenir un monument à la gloire de notre belle province. » Sur le graveur Bussière, nous avons la notice biographique de son ami Duvivier. Nous ne possédons pas encore la monographie que mériterait le commandant Barat.

47. « Les articles que nous avons fournis, écrit-il en 1842, et que vu le cadre de l'ouvrage, nous avons été dans la nécessité de réduire à leur simple expression sont : La Charité, place de guerre, les Amognes, et le Morvand. Ce dernier article surtout concernant la plus curieuse des huit contrées de l'ancien Nivernais est tellement écourté, tellement incomplet qu'il indique à peine ce que nous avons dit bien sommairement déjà dans nos publications antérieures. »

48. On trouve dans son dossier de correspondant du Comité des travaux historiques une série de lettres qui permettent de saisir son activité d'historien (Arch. nat, ** F 17 2851).

49. Le 15 janvier 1843, il annonce qu'il met la dernière main à cette histoire, mais elle ne paraîtra jamais. Wagnien signale les recherches de Duvivier en publiant une notice sur La Charité : « M. Antony Duvivier, Nivernais qu'anime un généreux patriotisme ayant senti toute l'importance historique de La Charité sa ville natale, se livre depuis longtemps à de laborieuses et fructueuses recherches afin de publier une histoire complète de la ville et du prieuré de La Charité » (*Almanach de la Nièvre* pour 1845, p. 51).

Beuvray », en août, une « Notice sur les noces de campagne en Morvan », et annonce son intention de recueillir les vieilles coutumes, les vieux usages du Morvan : sa notice est une esquisse habile, pittoresque, véritable étude de « folklore »[50]. Il annonce également son intention d' « employer ses vacances à visiter le canton de Luzy pour établir une statistique archéologique de huit communes ». Nommé membre correspondant, il se montre fort actif, tient au courant de ses travaux le Comité, signale l'état pitoyable des archives de la ville de La Charité, le délabrement de l'église[51], envoie une description de l'église de Doys, dans le Berry, annonce une statistique monumentale des Amognes « selon le plan du Comité »[52]. En juin 1841, il publie dans l'*Écho de la Nièvre* un article sur la nécessité de créer une Commission archéologique[53], en juin 1842, il annonce au Comité l'importance des découvertes faites par Bonniard et Méline à Saint-Révérien : bref c'est un correspondant utile et entreprenant[54].

En 1840 Duvivier a entrepris un travail considérable : la publication en deux volumes de l'*Inventaire des titres de Nevers*[55] établi par Parmentier, procureur général de la Chambre des Comptes de Nevers[56]. Surtout il donne une remarquable préface de 60 pages sur l'histoire du Nivernais : *Des archives historiques du Nivernais. Des publications et documents inédits relatifs à l'histoire de cette province*, où il esquisse tout un plan de recherches et dresse un utile tableau des travaux des historiens nivernais depuis Guy Coquille[57]. Après avoir affirmé hautement l'indépendance du Nivernais, la seule province « qui par une singularité remarquable ne fit jamais retour à la Couronne, la seule qui depuis son origine, c'est-à-dire depuis le IXe siècle jusqu'à la Révolution, resta autonome et conserva son individualité », il rappelle que le Nivernais « en raison de cette individualité même était riche en documents historiques » : malheureusement, les remarquables

50. Le 3 août 1840, il constate qu'on demande de conserver les monuments historiques, mais juge « qu'il faut recommander aussi pendant qu'il en est temps encore de recueillir les vieilles coutumes, les vieux usages, les superstitions particulières à chaque pays et qui vont s'effaçant de jour en jour sous le niveau de notre civilisation ». On notera le soin avec lequel Duvivier recueille les légendes, les coutumes, dans l'*Album du Nivernais* comme dans ses contes (par exemple, « Le vieux foyard de la clairière », publié dans la *Bibliothèque instructive des enfants*).

51. Lettre du 4 septembre 1840 (*ibid.*) : le Comité écrit immédiatement à Grasset et au préfet.

52. Lettre du 12 mars 1841.

53. Nous n'avons pas retrouvé cet article paru dans l'*Écho* du 19 juin 1841 et qu'il envoie au Comité.

54. Les renseignements qu'il fournit par exemple sur les thermes de Saint-Honoré-les-Bains, sa notice sur le Mont-Beuvray sont lus en commission. En janvier 1843, Duvivier s'occupe de Bourbon-Lancy et demande pour le Dr Auguste Robert le titre de correspondant.

55. *Archives de Nevers ou inventaire historique des titres de la ville par Parmentier, précédé d'une préface par A. Duvivier*, Paris, Techener, 2 vol. (les imprimeurs étaient N. Duclos et Fay). Pendant plusieurs années la ville de Nevers inscrivit une dépense de 300 F pour la publication de cet ouvrage.

56. Duvivier fournit des renseignements utiles sur la personnalité de Parmentier, sur lequel il avait consulté un de ses anciens collaborateurs, Decolons de Vauzelles, président du tribunal de Nevers, qui avait travaillé à la Chambre des Comptes. Duvivier avait aussi enquêté sur les manuscrits perdus de Parmentier, détenus en 1840 par le légataire de Parmentier, Bourdeau, à Paris, qui refusa de s'en dessaisir.

57. *Archives de Nevers, op. cit.*, pp. I-LXIII. Nous nous proposons de revenir sur le rôle et les idées de Duvivier en étudiant le développement de l'histoire en Nivernais entre 1830 et 1850, date de la fondation de la Société nivernaise des Arts et Lettres.

archives de la Chambre des Comptes, soigneusement répertoriées par l'abbé de Marolles et Parmentier, furent détruites en 1793, en même temps que des papiers tirés de l'évêché et des couvents ; ce qui restait fut déposé à la préfecture et détruit par des préfets négligents. Bref, toutes les lois et instructions relatives à la conservation des archives « restèrent sans exécution dans la Nièvre ». Duvivier demande que l'on établisse un inventaire des archives de sous-préfectures, des communes et des hospices [58], il réclame la création dans chaque département d'un musée et d'une « commission d'Antiquités, d'histoire et de statistique pour recueillir les objets d'art, et veiller à la conservation des monuments, rechercher les documents du passé et enregistrer ceux du présent » ; il voudrait également qu'on instituât une bibliothèque départementale « entretenue aux frais du département ». « La science gagnerait immensément à cette organisation ; les études locales y seraient plus faciles et plus profitables ; chaque chef-lieu du département deviendrait un foyer de lumières, chaque ancienne province posséderait complètement ses richesses intellectuelles, en même temps que sa statistique scientifique, littéraire et artistique. » [59] De même il souhaite qu'on publie les ouvrages rares ou épuisés des auteurs nivernais : « Ne pourrait-on donc pas réimprimer sous le titre de Bibliothèque nivernaise toutes les productions littéraires de notre pays, en y ajoutant les ouvrages manuscrits ? » [60] Programme fort ambitieux : même aujourd'hui, il n'est pas encore entièrement exécuté ; mais Duvivier voyait juste et son plan de travail était parfaitement réalisable. Sa conception de l'histoire était très large : il loue hautement Parmentier dans son *Inventaire* d'être entré dans les menus détails de la vie de la cité si bien que « chaque événement y a son écho : guerre, famines, fêtes, naissances, tout y a sa place », et « à côté des puissants Comtes et Ducs, à côté des familles aristocratiques, des nobles patriciens, plus de quatre-vingt familles plébéiennes ont leurs titres dans la liste des échevins, car le Peuple lui aussi a ses titres, et ce ne sont ni les moins nobles, ni les moins glorieux ». Duvivier se veut de la « nouvelle école historique » qui tient à faire sa place au peuple.

On ne peut guère entrer dans le détail des multiples travaux menés par Duvivier, qui, en 1842, est nommé sous-bibliothécaire et archiviste de la ville de Nevers : il a entrepris une *Histoire du Nivernais avant et pendant la domination romaine* dont il publie les fragments (« César et le Morvand » [61], « Nevers, ville

58. « Si l'administration départementale a été jusqu'ici coupable, au moins d'incurie à l'égard des archives de la préfecture, que n'a-t-on à craindre à l'égard des archives communales, de par la conduite des administrations communales, partout moins éclairées, partout plus insouciante ? Les documents historiques de la plupart des villes de notre département n'ont-ils rien perdu depuis la Révolution ? Il est permis d'en douter. »

59. *Des archives historiques, op. cit.*, pp. LVI-LVII.

60. Il évalue la collection des ouvrages nivernais depuis le XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution à environ 300 volumes : « On nous répondra sans doute qu'une telle publication serait longue et coûteuse. Oui certes, une telle publication serait longue et coûteuse ; mais ne serait-elle pas grande aussi, et peu à peu n'arriverait-on pas à la réaliser ?... Pour une œuvre aussi éminemment patriotique, aussi éminemment locale, ne pouvons-nous compter sur nos compatriotes et sur le Conseil général ? », etc. (pp. LX-LXI).

61. Le 26 février 1841 il envoie cette brochure au Comité des Travaux historiques : « Je me suis donné pour tâche dans ce petit ouvrage de constater l'empreinte profonde du nom et du souvenir du dictateur, dans la tradition et le langage des habitants d'une partie du Morvan et de réfuter l'opinion généralement admise que Château-Chinon, l'ancienne capitale du Morvand, et Villapourçon doivent leur origine à César. »

gauloise »[62]), il s'intéresse de très près à l'archéologie, tient régulièrement le Comité des travaux historiques au courant des découvertes[63]. « Après avoir copieusement exploré le sol nivernais, le sol du Moyen Age, on a pénétré jusqu'au tuf historique, jusqu'aux sols nivernais, sol gaulois et sol gallo-romain. De là les importantes découvertes à Saint-Révérien, de Brèves, de Tannay, d'Alluy, de Chaulgnes, de Chantenay, de Tintury et du Beuvray dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir. »[64] Il continue à réclamer la création d'un musée archéologique et félicite hautement la ville de Nevers d'avoir acquis la collection Gallois[65] : son activité est multiple, et dans le petit groupe des notables locaux s'intéressant à l'histoire — un Girerd, un Wagnien, un Fabre, un Barat — il est au premier plan. Ce qui, au demeurant, ne va pas sans quelques jalousies locales.

Le démocrate

Duvivier accueille la Révolution de 1848 avec enthousiasme et dévouement : dès mars 1848 il devient l'un des secrétaires du bureau de la Société républicaine centrale de la Nièvre[66] que préside Ferdinand Ruiz (qui refuse d'être commissaire du gouvernement et deviendra préfet en juillet 1848). Il cherche à *organiser* les instituteurs : le 14 mars 1848, il provoque une assemblée générale des instituteurs de la Nièvre, qui élit un Comité central des instituteurs chargé de correspondre avec des comités de canton et d'arrondissement et de veiller aux intérêts généraux du corps[67]. Duvivier est candicat aux élections d'avril 1848 : « Encouragé par de nombreuses marques de sympathies j'ose aspirer à l'insigne honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale. Dévoué corps et âme, depuis que j'ai vie d'homme, à la cause démocratique, j'ai appelé toujours et de tous mes vœux le gouvernement nouveau que la France s'est donné, j'en ai vu, j'en ai accueilli l'établissement avec bonheur. J'aime la République, je la veux avec un gouvernement fortement constitué, qui sache en assurant le respect

62. *Almanach de la Nièvre*, 1846. Le 10 novembre 1846 il tient le Comité au courant de la découverte des traces de l'incendie de Nevers en 52 avant J.-C.

63. Ainsi il expose au Comité le 15 septembre 1845 l'importance de la nécropole de Brèves, que vient de fouiller le commandant Barat.

64. Lettre du 3 décembre 1846.

65. Sa lettre sera lue au Conseil municipal, et publiée dans une brochure de son ami Ferdinand Wagnien sur la cession du cabinet Gallois.

66. La première circulaire de la Société républicaine de Nevers est datée du 7 mars : le bureau présidé par Ruiz (qui appartient à la Loge L'Humanité comme Duvivier) est composé de deux vice-présidents, l'avoué Bonabeau (beau-frère du commissaire du gouvernement Girerd) et l'avoué Perrier (qui sera nommé conseiller de préfecture), et deux secrétaires, l'avoué Moutte (qui a déjà participé à la création de l'*Association* en 1840) et A. Duvivier. La Société républicaine créa des Comités de correspondance dans chaque localité, et arrêta provisoirement le 27 mars une liste de candidats : Girerd, Ruiz, le tailleur Rouget, Hiligsberg (sous-commissaire du gouvernement), J. Miot, Gambon, Lachèvrie, H. Durand. A cette société républicaine, s'opposait une Société populaire de Nevers, présidée par le principal du Collège, Gauthier.

67. Il est élu au Comité ainsi que Duplessis (Nevers), Paulard (Prémery), Lhospied (Imphy), Chauve (Nevers). L'activité précise de ce Comité Central des instituteurs, première tentative syndicale, n'est pas connue, mais il semble avoir survécu en 1849-1850 : les instituteurs ont joué un grand rôle dans l'orientation démocratique du département et les révocations furent nombreuses en 1850-1851.

des personnes et des propriétés réaliser toutes les conséquences de nos grands principes : liberté, égalité, fraternité. Agréez, chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments républicains. Salut et fraternité. » [68]

Malgré son influence sur la « classe ouvrière » de Nevers [69], malgré l'appui des instituteurs — qui représentent une force nouvelle [70] —, Duvivier, qui n'est guère connu qu'à Nevers, n'obtient que 10 687 voix [71]. Il devient plus combatif que jamais, réédite en mai son projet de loi sur l'organisation de l'instruction primaire, avec une préface de 16 pages [72], véritable profession de foi républicaine, où il montre la « mission » des instituteurs dans la reconstruction de la société : « A nous, Maîtres d'école, d'établir en France les fondements solides de la Démocratie ; à nous, Manœuvres de la Société, de gâcher le béton durable sur lequel viendront se poser successivement les différentes assises de la République ; à nous, enfin, de façonner dès à présent des hommes pour l'avenir... Serfs de la Royauté constitutionnelle, attachés à la Glèbe universitaire et compagnie, courbés sous les Corvées municipales et autres, nous avons vu enfin briser toutes nos servitudes par le même coup qui émancipait les jeunes intelligences confiées à nos soins. » Le devoir de l'instituteur dans une république démocratique est tout tracé : « Notre rôle, dans la Société nouvelle que notre dernière Révolution nous a faite, est immense... C'est à nous, maîtres d'école, disséminés sur tous les points du territoire de la République, c'est à nous que l'État confie le soin de *rendre la France entière républicaine par l'esprit et par le cœur*. C'est nous que l'État charge — noble mission ! — de prendre à la famille particulière et de rendre à la société, la grande famille, des enfants, non plus ou moins instruits, c'est-à-dire plus ou moins ignorants, comme au temps qui vient de finir, mais bien des enfants emportant dans leur sac de voyage, quand ils quittent l'École pour la Société, et les connaissances qui leur sont nécessaires dans le monde, et les saines doctrines, les doctrines vraiment démocratiques, qui feront le bonheur de toute leur vie et

68. Circulaire du 14 avril 1848 (Bibl. Nevers, 3 N 279).

69. Notée dans un rapport de police de 1852 (*infra*, p. 186).

70. *L'Avenir du peuple* du 8 avril 1848 publie (en la critiquant) cette curieuse lettre de l'inspecteur primaire du département Martin qui soutient vigoureusement la candidature de Duvivier : « Monsieur l'instituteur, la Société populaire de Nevers vient par ma voix vous offrir son concours pour seconder par ses suffrages l'élection d'un des vôtres. L'union fait la force, c'est en vain qu'on chercherait ailleurs le triomphe. Jusqu'ici ignoré dans sa solitude, dédaigné à cause de son isolement, le missionnaire patient et dévoué, l'apôtre du peuple, l'instituteur a langui méconnu dans l'abandon et la misère ! Courageux et résignés vous attendez tous avec calme la juste réparation de vos droits... Espérez, ouvriers de l'intelligence... Espérez avec confiance, vous avez distingué dans vos rangs, vous avez désigné celui qui par l'intelligence et le cœur pouvait vous représenter ; la société populaire applaudit au choix que vous faites de votre confrère Antony Duvivier, instituteur communal à Nevers et en même temps qu'elle vous donne l'assurance de soutenir vos suffrages de l'unanimité de ses votes, elle vous témoigne l'espoir du succès fondé sur la réunion de nos efforts. »

71. Sur plus de 80 000 votants, Dupin — le dernier élu — n'obtient que 24 150 voix alors que Girerd, commissaire du gouvernement, recueille 60 875 voix. La création d'un Comité central pour les élections avait provoqué des dissensions entre républicains : le Comité central avait présenté 25 noms pour huit places...

72. *Organisation de l'instruction primaire. Projet de loi par Antony Duvivier, instituteur communal à Nevers, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques...* La première édition a paru en 1843 (Nevers, P. Bégat, Imprimeur du Gouvernement, 1848, 34 p.), Bibl. Nevers, N M1031/19. La préface, dédiée aux instituteurs de la Nièvre, est datée du 8 mai 1848.

celui de toute la République... » Et après avoir développé la nécessité d'enseigner les droits et les devoirs des citoyens [73], il conclut : « A nous... de poursuivre, de traquer, partout et sans relâche, l'ignorance, fléau des peuples... A nous de fortifier ceux qui se croient libres, quand leur volonté même leur appartient si peu, qu'ils deviennent facilement la dupe du premier flatteur, la proie du premier intrigant, le marchepied du premier ambitieux. A nous de former des citoyens dignes, par l'esprit et le cœur, de notre belle République et de ses hautes destinées. A nous enfin, Maîtres d'école, humbles apôtres de la démocratie moderne, d'annoncer à tous notre Évangile politique, et de *républicaniser* la France » : la conception que Duvivier a du rôle de l'instituteur, ou plutôt, nous l'avons dit, de son « sacerdoce » [74], est très révélatrice : l'érudit, le poète cachaient un homme *passionné,* enthousiaste, religieux, en même temps que réaliste dans sa doctrine.

Le 11 juillet 1848 le Comité central des instituteurs de la Nièvre se réunit pour étudier le projet de loi de Carnot sur l'organisation de l'enseignement et proposer quelques amendements : mais l'enthousiasme était déjà retombé [75]. Duvivier donne dès juillet sa démission de directeur de l'école de la Barre [76] — on ne sait

73. Il insiste longuement sur les devoirs des citoyens que doit enseigner l'école primaire (pp. 14-15), notamment sur les *devoirs du travailleur* : tout bon citoyen « doit, s'il n'a pas sa vie gagnée d'avance, être assidu à l'ouvrage, donner l'exemple du courage dans le travail, courage tout aussi glorieux que celui du champ de bataille, et faire honte, par sa bonne conduite, à l'ouvrier paresseux et débauché, qui ne craint pas de se laisser à la misère... » (p. 15) : Duvivier est aussi un homme d'ordre, et il rappelle que « tout bon citoyen *doit* religieusement observer les lois ; prendre sa part de toutes les charges, et tous les services publics, et ne pas négliger, sous quelque prétexte que ce soit, d'user de ses droits politiques. Il *doit* respecter tous les fonctionnaires aux mains de qui le Gouvernement, expression suprême de la Volonté nationale, a confié ses pouvoirs pour l'exécution ou l'application des lois ». De même le bon citoyen doit « combattre par tous moyens ces hommes dangereux qui sous un patriotisme factice, cachant un but de domination personnelle, excitent les citoyens au désordre, à la presse, aux manifestations inutiles qui, compromettant la sécurité publique, tarissant les sources vitales de la nation, poussent la république vers l'anarchie » : Duvivier est fort réaliste.

74. « Élevons notre intelligence et notre cœur au niveau de ce sacerdoce » (p. 16) : l'emploi du mot est caractéristique.

75. Notons cette curieuse lettre de Duvivier au « citoyen Carnot » du 12 juin 1848, qui veut calquer le costume des écoles primaires sur celui des lycées : « Fort de l'assentiment de tous ceux de mes confrères avec lesquels je suis en relation, je viens vous prier de faire pour les Écoles primaires ce que vous avez fait pour les Lycées. Décréter, pour tous les enfants qui fréquentent les écoles de la République, un même uniforme obligatoire. L'uniformité de costume, dont l'influence est incontestable, appliquée aux écoles primaires, y développerait, par les yeux, les principes d'Égalité et de Fraternité. Pour être simple comme l'enfance, et d'un prix facile à toutes les bourses, je crois que l'uniforme pourrait se composer de : — une blouse, gros bleu, — un pantalon, *id.*, — un ceinturon de cuir noir, — une casquette plate, gros bleu, avec tour de tête tricolore. Il ne serait pas moins à désirer, Monsieur le Ministre, que les instituteurs aient un costume officiel, qui pourrait être composé ainsi : — habit et pantalon noirs — gilet blanc, croisé avec revers sur l'habit, — cravate blanche, — chapeau de ville, — à la boutonnière, rosette nationale, surmontée de la palme universitaire. Telles sont, Monsieur le Ministre, les deux propositions selon moi importantes, que j'ai cru devoir voir soumettre. Puissent-elles obtenir votre approbation. »

76. Le Conseil municipal lui demande d'assurer son travail jusqu'après la distribution des prix à la fin août. Il est remplacé en octobre par Lhospied, instituteur à Imphy, qui faisait partie du Comité central des instituteurs.

trop pour quelles raisons : il est, certes, en conflit avec la municipalité [77], mais peut-être juge-t-il nécessaire de reprendre sa liberté pour se jeter (sans doute à la demande du député Girerd) dans la vie politique [78].

Le journaliste

En décembre 1848 Girerd décide de créer un nouveau journal démocratique, *Le Bien du peuple* [79], et il en confie la rédaction en chef à Duvivier. *Le Bien du peuple* prend parti vigoureusement en faveur de Cavaignac, et Duvivier attaque vivement les « saltimbanques politiques, plats laquais changeant de livrée et prenant sous leur patronage le héros burlesque de Strasbourg et de Boulogne ». La polémique qu'il entreprend, malgré son souci de se séparer des exaltés [80], est assez vive, et il fait une œuvre efficace de propagande en faveur de la république « démocratique ». Il mène la vie dure au journal de la préfecture, et attaque dès son arrivée le nouveau préfet de la Nièvre, Petit de Lafosse [81], il dénonce les destitutions de sous-préfets, de maires, d'instituteurs, ne ménage pas les notables

77. En novembre 1847, il avait demandé une augmentation de traitement de 300 F qui avait été accordée à son collègue de l'école du Château, Chauve : « Dix années d'abnégation de services et de dévouement à l'école de la Barre, lui font espérer que sa demande sera favorablement accueillie, si cette école n'est pas aussi nombreuse que celle du Château, elle n'en est pas moins relativement aussi florissante, aussi M. Duvivier en faisant appel à la bienveillance et à l'impartialité du conseil n'a-t-il fait qu'obéir aux impulsions de sa conscience. » Le conseil se plaît à rendre hommage au zèle et à l'intelligence de M. Duvivier et à reconnaître les services qu'il a rendus à la commune en dirigeant bientôt depuis 10 ans l'école de la Barre, cependant « il se voit à regret forcé de ne point accueillir la demande de M. Duvivier, l'augmentation de 300 F accordée à M. Chauve étant principalement motivée sur le grand nombre d'enfants qui fréquentent le Château » (Conseil municipal, 19 novembre 1847). Il est possible que le conflit ait à nouveau éclaté.

78. Il est possible aussi qu'il ait voulu se consacrer plus complètement à ses travaux d'historien : en effet, il annonçait en mai 1848 : « pour paraître prochainement » (au dos de sa brochure sur l'instruction primaire) : « *Le Beuvray, Études de province,* in-8° ; *Histoire du Nivernais avant et pendant la domination romaine,* 1 vol., in-8° ; *Histoire de la ville et du prieuré de La Charité sur Loire,* 2 vol., in-8° ». De plus, sa *Géographie élémentaire à l'usage spécial des écoles primaires de la Nièvre* était sous presse (elle parut en 1850).

79. Une collection à peu près complète existe aux Archives de la Nièvre ; le *Bien du peuple, journal démocratique de la Nièvre,* qui paraît trois fois par semaine (l'abonnement valait 15 F par an à Nevers et 18 F dans le département), portait comme devise : *Bien-être matériel : travail — Bien-être moral : instruction.* Nous ne savons pas quels appointements recevait Duvivier comme rédacteur en chef. Ce journal mériterait une étude particulière.

80. Lors de la publication de *L'Évangile et la République* de Malardier, Duvivier publie la note suivante : « Le Comité directeur des instituteurs de la Nièvre au nom de ses confrères du département déclare qu'il repousse de toutes les forces de sa conviction les maximes émises par le livre intitulé : *L'Évangile et la République.* Il n'accepte aucune solidarité avec l'auteur qui avait cessé les fonctions d'instituteur à l'époque de la publication de cet ouvrage » ; ont signé avec Duvivier : Duplessis, Lhospied, Chauve et Paulard.

81. Ainsi cette note perfide à l'arrivée du nouveau préfet (12 janvier 1849) : « Bonsoir et bonjour. Avec le citoyen Ruiz l'année 1848 nous a dit un patriotique et fraternel bonsoir ; avec M. Petit de Lafosse, l'année 1849 nous dit un bien triste bonjour. Nos lecteurs ont lu les adieux de l'un et les souhaits de l'autre. Ils ont eu comme nous l'âme émue des généreuses paroles du citoyen Ruiz et comme nous aussi ils ont dû être affligés des pensées fades et des lieux communs de M. de Lafosse. Quel contraste et dans la forme et dans le fond. Ici quelle froideur, quel embarras, la pensée est indécise et l'expression chancelante. Là au contraire, le style s'anime de la chaleur de l'idée, le cœur bat sous la lettre. »

locaux (*Le Bien du peuple* publie quelques feuilletons satiriques contre Dupin, Bonneau-Lestang et les bourgeois de Nevers, qui valent un procès de presse à Duvivier) [82]. Il dénonce surtout les menaces de guerre civile, les menées contre-révolutionnaires — et on comprend que certains éditoriaux de Duvivier ne pouvaient faire plaisir aux notables de Nevers. Citons simplement, à titre d'exemple, ces lignes caractéristiques de février 1849 : « Que se passe-t-il aujourd'hui ? — On prépare dans des ténèbres séditieuses, dans un silence anarchique, une série de révolutions nouvelles : la guerre civile est au mortier... Quels hommes travaillent à ces complots ! Ceux qui, abusés sur les nécessités de leur temps, ignorants des choses du Présent, et gangrenés des idées du Passé, croient naïvement, de bonne foi, mettre un terme aux souffrances du Pays, faire refleurir la confiance, le travail, le crédit, en aimant mieux ruminer leur vie que suivre l'humanité vers l'avenir ; ceux qui rêvent, qui ne désirent, qui n'appellent, les insensés ! de tous leurs vœux, qu'une contre-révolution !...

Hommes incorrigibles ! Quand donc enfin prendrez-vous pitié de vos propres intérêts ? Vous vous décernez les titres exclusifs d'honnêtes gens et de modérés, et c'est dans la violence que vous vous en allez chercher l'ordre et la paix ! Vous trouvez la situation mauvaise et vous mettez tout en œuvre pour l'empirer encore ? Vous vous plaignez continuellement des révolutions ; vous avez les lèvres pleines de colère contre les révolutionnaires ; et vous vous faites révolutionnaires vous-mêmes, et vous vous jetez à corps perdu dans la réaction, et vous ensemencez l'avenir de révolutions !

La Réaction ! — mais son principe est vide, ses entreprises déplorables, son triomphe dangereux, son règne impossible !... Et, bien réfléchi, pour qui travaillent-ils donc tous ? — Impérialistes, légitimistes, orléanistes — oui, pour qui, si ce n'est pour l'anarchie ?... Aujourd'hui, on flotte stupidement, sans savoir pourquoi, comme pris de vertige, entre trois partis politiques, qui, bien que rapprochés un moment, s'observent, se surveillent, se mouchardent, s'apprêtent à se trahir au premier jour, sont et seront toujours intimement ennemis. Aussi, enrôle-t-on toutes les mauvaises passions, spécule-t-on sur toutes les misères, exploite-t-on tous les événements contre la République... Mais enfin, ces messieurs doivent être un peu d'accord entre eux : quel régime a-t-on donc décidé, qu'on substituerait à la République ?

Est-ce la LÉGITIMITÉ, avec ses friperies royales, ses mœurs d'un autre âge, et ses vieux oripeaux, avec sa morgue insolente, ses privilèges aristocratiques et ses droits féodaux, avec les souvenirs de 1815 ? Que le duc de Bordeaux se reporte à 1830, et qu'il se souvienne du sort de Charles X !

Est-ce la RÉGENCE, avec la politique de corruption des dix-huit années du dernier règne, avec ses tripotages scandaleux, son système de bascule et son incomparable matérialisation ? — Que le comte de Paris se reporte à 1848, et qu'il se souvienne du sort de Louis-Philippe !

Est-ce l'EMPIRE, avec le despotisme du sabre et l'impôt du sang, avec la guerre au-dehors et les déchirements au-dedans, avec la ruine du commerce et de l'industrie, avec l'anéantissement du travail ? — Que Louis Bonaparte se reporte à 1815, et qu'il se souvienne du sort de Napoléon le Grand !

82. Bonneau-Lestang avait protesté contre un article-charge et avait déféré Duvivier au tribunal, qui le relaxa.

Voilà le bilan de la Réaction ; voilà les fétiches pour lesquels elle a fait sa levée de boucliers. Sans s'inquiéter des résultats de la croisade qu'elle va prêchant partout d'un côté sur l'épée de Changarnier, de l'autre sur le sabre de Bugeaud, elle porte haut la tête et menace l'avenir... Et elle ne voit donc pas, dans un moment lucide, que, pour conduire la France de la République à la Monarchie, il faudra lui faire passer un fleuve de sang ; elle ne voit donc pas qu'à la première étape est la guerre civile avec toutes ses calamités et toutes ses horreurs ? » [83]

Duvivier prépare assez habilement les élections d'avril 1849 : la bataille entre le *Journal de la Nièvre*, le *Napoléonien* et *Le Bien du peuple* est très dure, et les injures et railleries ne ménagent personne [84]. Il se présente aux élections, avec un programme républicain très complet : il veut « le gouvernement de tous par tous et pour tous », il veut « pour fermer à jamais l'ère des révolutions, l'organisation de la révolution, de la réalisation successive par la paix, l'ordre et le progrès continu de toutes les conséquences qui en découlent » : « De la République nous avons aujourd'hui le *Mot*, j'en veux pour demain la *Chose* » [85]. Son programme est très réformateur ; il faut en citer quelques fragments pour montrer la très grande bonne volonté de Duvivier attaché à la « sainte cause de la démocratie ».

« Instruction — Instruction gratuite et obligatoire pour tous, afin que le pauvre et le riche participent au même bienfait, afin que l'ignorance disparaisse ; — rehaussement des fonctions d'instituteur par l'indépendance et le traitement fixe.

Agriculture — Diminution des charges qui pèsent sur le propriétaire et le fermier ; — répartition équitable de la prestation en nature ; — exécution, par l'État, de grands travaux d'assainissement et d'irrigation.

Crédit foncier — Création d'une banque nationale hypothécaire, où le propriétaire et le fermier trouveraient la somme nécessaire à leur exploitation, à

83. « Soyons de notre temps », *Bien du Peuple*, 16 février 1849, il faut retenir la conclusion relativement modérée : « Pour nous, dans les circonstances graves et solennelles où se trouve le pays, si notre patriotisme nous fait un devoir de tracer la situation, il nous presse aussi d'en indiquer les remèdes. Que chacun se rende compte des maux incalculables qu'attirerait sur la France une révolution nouvelle ; qu'on se dise si le concours dévoué des bons citoyens n'assurerait pas, en diminuant l'irritation des esprits, le maintien de la République ; qu'on veuille bien se persuader qu'une restauration est impossible ; qu'on comprenne au prix de quelles effroyables calamités, au prix de quelles sanglantes luttes, on essaierait de renverser la République ; qu'on se demande enfin si, pour la satisfaction passagère de voir un jour son prétendant coucher une nuit aux Tuileries, on pourrait consentir à joncher de ruines le sol de la Patrie et à traîner la France en lambeaux dans les flots de sang ! Oui ! revenez à vous, soyez tout entiers à la République : l'intérêt vous le conseille, la dignité vous l'ordonne, vous, bons citoyens, qu'on égare !... Laissez s'agiter dans leur impuissance, les brouillons et les aveugles, — ces deux espèces d'invalides politiques incurables, — faites le vide autour d'eux. Soyez de votre siècle, et donnez votre concours, votre loyal appui à l'organisation de la Révolution de Février, à l'établissement du régime démocratique dans la société française. Jetez-là les illusions d'un passé, désormais stérile : Les morts n'enterrent pas les vivants ! »

84. Quoique Duvivier ait affirmé au départ ne pas vouloir, « c'est un principe pour nous, descendre sur le terrain fangeux des personnalités » (13 décembre 1848), *Le Bien du Peuple* fut obligé de malmener quelquefois ses adversaires, mais il semble que Duvivier ait gardé — malgré certains — une attitude modérée.

85. *Aux électeurs de la Nièvre* (25 avril 1849 ; Bibl. Nevers, 3 N 2411/32).

un taux égal au revenu du sol, et n'emprunteraient plus à 6, 7 et 8 pour cent ce qui ne leur rapporte que 3 au plus.

Impôt — Impôt progressif — proportionnel sur le revenu net, mobilier et immobilier, parce qu'il est juste qu'on participe aux charges d'une société, en raison des jouissances qu'on y a.

Armée — Abolition de la conscription, réforme du service militaire ; diminution de l'effectif ; diminution du temps de service ; caisse de retraite.

Clergé — Election de l'Evêque par le Clergé ; reconstitution de l'Officialité par l'élection ; — Inamovibilité et traitement fixe des desservants ; — suppression du Casuel.

Boissons — Abolition des droits réunis ; révision de l'assiette de cet impôt, afin que le pauvre ne paie plus pour la piquette des droits presque aussi élevés que le riche pour les vins fins.

Travail — Emploi des forces physiques et intellectuelles de l'individu, dans son intérêt propre comme dans l'intérêt de la Société ; occupation aux valides, assistance aux invalides ; abolition de la mendicité et de l'oisiveté.

Retraite des travailleurs — Création, pour tous les travailleurs, d'une caisse mutuelle de retraite qui leur assure, dans leur vieillesse, un revenu propre à les mettre à l'abri de la misère. »

Pourtant Duvivier est profondément un homme d'ordre, et il n'entend nullement faire cause commune avec les excès de certains : « Religion, famille, propriété, travail, progrès et ordre » [86] sont des thèmes qui lui sont chers, et qu'il défend quotidiennement dans *Le Bien du peuple* : « Aux calomnies journalières des royalistes, aux injures habituelles des journaux omnicolores de la réaction, nous répondons : les démocrates sincères et profondément convaincus veulent : la République avec le plus grand respect pour la religion, la famille et la propriété, Sainte Trinité sociale qui ne peut avoir d'autre base que l'ordre. » [87]

Duvivier se présente sur une liste qui comprend Félix Pyat — l'ami de George Sand —, Miot, Perrier (ancien conseiller de préfecture démissionnaire en décembre 1848), Parent (sous-préfet de Clamecy destitué en janvier 1849), Mouton (lieutenant-colonel mis en disponibilité à la demande du préfet). Un programme commun est établi [88], et Duvivier le commente avec ténacité, et une certaine habileté, dans *Le Bien du Peuple.*

Les fruits de cette campagne ne se feront pas attendre. Les élections se font entièrement à gauche : si Duvivier n'a que 4 000 voix, trois démocrates de sa liste, Pyat, Gambon et Miot, obtiennent plus de la moitié des voix (42 000), trois « rouges », Rochut, Rouet et Malardier sont élus, et Dupin est le seul modéré qui soit passé : « Les vainqueurs sont surpris, note Duvivier, et les vaincus

86. « Le drapeau sous lequel je combattrai toujours est celui de la République et de la Constitution, seul vrai drapeau national qui porte, pour sublime légende, d'un côté : Liberté, Égalité, Fraternité ! de l'autre : Religion, Famille, Propriété, Travail, Progrès et Ordre » *(ibid.).*

87. *Bien du Peuple,* 8 avril 1849.

88. Ce programme comprenait notamment : remboursement des 45 centimes, instruction gratuite et obligatoire, justice gratuite, assurances aux mains de l'État, banques agricoles et industrielles nationales, secours pour les invalides, du travail pour les villes et les campagnes, abolition des impôts sur le sel, sur les boissons et sur les objets de première nécessité (*Le Bien du Peuple,* 13 mai 1849).

atterrés se rejettent les causes de la défaite. Ne serait-ce pas pour se venger des palinodies de notre illustre compatriote [Dupin] que la voix du peuple, le destin, l'auraient aujourd'hui placé parmi les rouges comme un point d'exclamation omnicolore ! » Ce succès donne une nouvelle audience au *Bien du Peuple*, et Duvivier ne cesse de lutter contre l'administration préfectorale et les menées contre-révolutionnaires [89].

Mais il est surveillé par la police, et se voit dénoncé pour avoir tenu en public des propos outrageants contre Louis-Napoléon Bonaparte. Il avait déclaré que « le citoyen L.-N. Bonaparte s'était montré à l'occasion de la trop fameuse campagne de Rome très incapable ou très coupable ». Le 25 août 1849, il comparaît devant le tribunal correctionnel de Château-Chinon, et n'hésite pas à tenir des propos peu conciliants, aux applaudissements de la foule : « Vous le savez du reste, monsieur le Procureur de la République, si vous m'avez traduit à votre barre en m'accusant d'avoir outragé le citoyen président de la République, que je suis heureux de vous avoir entendu assimiler au moindre fonctionnaire public, à un citoyen garde champêtre ou à un citoyen gendarme, c'est moins pour protéger la République que le citoyen prince Louis Bonaparte. Eh bien je vous le dis du plus profond de ma conscience : Napoléon n'est pas la République. Le président passera, mais la République ne passera pas. Le Pouvoir fait fausse route : la compression conduit les gouvernements à l'abîme. Nous ne voulons plus de révolutions, nous, rouges... ; mais ne dirait-on pas que vous voulez en ensemencer l'avenir ? ... » Il est condamné à un mois de prison, 200 F d'amende [90] et refuse de faire appel. En septembre 1849, *Le Bien du peuple* publiera ses *Lettres du Fort de Ham de Château-Chinon*. Duvivier — qui en fait, avait les goûts d'un notable et qui vivait de ses rentes — découvre avec une certaine émotion le petit monde des prisons, mendiants, vagabonds, ouvriers agricoles : « Une prison est une école où l'on peut mieux qu'ailleurs peut-être faire de sérieuses études psychologiques, philosophiques, politiques, économiques et sociales... Je m'attendais à trouver dans la Maison d'Arrêt de Château-Chinon une tourbe, plus ou moins nombreuse, d'*hommes coupables d'un acte quelconque envers la Société*, mais j'étais bien loin de supposer, je vous assure, qu'à l'ombre de ces murs si pesants souffraient des *hommes envers lesquels la Société seule est coupable*... Or, parmi les compagnons de captivité que m'a donnés le hasard, au milieu de ces natures diverses dont la moralité native a été ébréchée par le manque d'*instruction* ou le manque de *pain*, deux choses nécessaires, indispensa-

89. Malade, il est obligé de se retirer à Luzy : « De la solitude où me relèguent pour quelque temps les soins pressants d'une santé délabrée je ne cesserai de remplir avec tout le dévouement dont je suis capable, la mission que je me suis donnée d'évangéliser la Nièvre et de prêcher à mes compatriotes les grands principes républicains, bases inébranlables sur lesquelles doit s'asseoir *la société moderne* » (« A nos lecteurs », *Le Bien du Peuple*, 30 juillet 1849).

90. Le procès attira — affirme *Le Bien du Peuple* (31 août 1849) — une foule nombreuse, peuple et bourgeois mêlés. Duvivier était défendu par Me Gudin, mais Duvivier attaqua l'accusation publique. Après la sentence « le peuple, comme pour protester contre l'arrêt du tribunal, et pour donner au citoyen A. Duvivier une preuve de la reconnaissance qu'éprouvent tous les bons patriotes pour les services que rend à la cause démocratique le rédacteur en chef du *Bien du Peuple*, le peuple de Château-Chinon voulait témoigner publiquement à notre ami ses sympathies et sa gratitude. Une manifestation s'était organisée au-dehors de l'enceinte du Palais de Justice : ce n'est qu'en s'échappant incognito, que le citoyen A. Duvivier a pu éviter une ovation dont il avait peut-être lieu de craindre les suites pour ses amis ».

bles à tout être civilisé, ont végété deux honnêtes, deux très honnêtes travailleurs, coupables seulement d'être prolétaires, et partant d'avoir été obligés de *demander*, pour vivre, pour manger, ce que la pureté de leurs sentiments leur défendait de *prendre*. » L'abolition du paupérisme lui apparaît la chose la plus urgente : « Au lieu d'être si vigilants, si empressés à poursuivre en tous lieux les prolétaires que décime la *Misère*, ne feraient-ils pas mieux, nos grands hommes d'État, de détruire la *Cause de la Misère* ? »[91]. Et Duvivier, fidèle à la République *sociale*, en profite pour multiplier les articles de doctrine démocrate et réclamer obstinément l'organisation du travail, du crédit, de l'assistance. Mais les luttes qu'il soutient[92] — et qui le mettent en opposition avec sa belle-famille — vont bientôt changer de caractère.

Le Bien du Peuple doit disparaître — au bout d'un an — et Duvivier, qui perd ainsi son poste de rédacteur en chef, n'a plus de tribune[93] ; il restera étranger entièrement, semble-t-il, au *Peuple* de Jacob, qui est plus orienté à gauche[94]. Rappelons qu'au demeurant, Duvivier est toujours conservateur des archives de la ville de Nevers et sous-bibliothécaire, et qu'il a assez de fortune pour vivre en « homme de lettres. »[95]

L'exilé

Nous ne savons plus très bien ce que dès lors fait Duvivier : il est probable que son activité est devenue à demi clandestine en 1850-1851[96]. Lorsque l'état de siège est proclamé dans le Cher et la Nièvre le 21 octobre 1851, Duvivier, par chance, se trouve à Bourges, où il assiste aux premières arrestations : il gagne Paris et de là Bruxelles, où il séjourne quelque temps et rédige une pro-

91. « Coup d'œil dans une prison », *Le Bien du Peuple*, 23 septembre 1849.

92. Il participe comme orateur à des banquets : ainsi au banquet de la garde nationale de Cercy-la-Tour, « Duvivier a exposé avec une chaleur de conviction et une éloquence vraiment entraînante le tableau de la France républicaine aux mains des monarchiens, il a exposé le besoin rigoureux... de l'Union fraternelle et indissoluble de tous les démocrates » (*Le Bien du Peuple*, 31 octobre 1849).

93. *Le Bien du Peuple* du 28 novembre 1849 publie un curieux poème « démocrate » (de Léon-Michel Desfossez au citoyen Antony Duvivier :

« Eh quoi ! le *Bien du Peuple*, organe prolétaire, — Qui donnait à nos cœurs un espoir salutaire, — Qui nous encourageait quand il fallait souffrir, — Martyr du dévouement, aujourd'hui va mourir !... — Qui nous protégera ? qui défendra nos droits ? — Quoi ! nous n'entendrons plus raisonner votre voix, — Citoyen Duvivier ? Oh ! la Nièvre atterrée, — Au bruit de cette mort, sent son âme attristée ! » etc.

94. « Le citoyen Duvivier, ancien rédacteur de feu « Le Bien du Peuple » est aujourd'hui en retrait forcé d'emploi et parfaitement étranger à la rédaction du Peuple » (*Journal de la Nièvre*, 24 décembre 1850).

95. Il était par sa femme propriétaire à Luzy et à Nevers, et il affirmait hautement dans son journal qu'il était démocrate malgré les biens qu'il possédait.

96. Il semble qu'il se soit livré à un travail efficace de propagandiste, en utilisant son réseau de correspondants, instituteurs ou petits artisans. Ses correspondants seraient à Nevers, Jacob fils (architecte), Badouix (ébéniste), à Prémery, Saget, à Luzy, Chandioux, à La Charité Caully, Melot et Massé (maire destitué en 1849) : certains seront arrêtés en décembre 1851.

testation vigoureuse contre le préfet Petit de Lafosse [97]. La commission mixte de la Nièvre le condamne par contumace à la transportation en Afrique (« Afrique + ») en avril 1852 [98] ; les motifs montrent bien la grande activité de Duvivier dans la « clandestinité » : « A fait des affiliations dans le Cher. A cherché un local à Nevers pour la réunion de la Société secrète. Ancien rédacteur du journal socialiste : *Le Bien du Peuple*. Orateur dans les clubs et banquets. Ambitieux et très dangereux. » Une autre fiche, un peu postérieure. montre combien la préfecture le craignait : « Il était instituteur des écoles communales, des clubs présidés par lui avaient lieu dans les classes après le départ des enfants. De tous les chefs de la démagogie, il est peut être celui qui a le plus entraîné d'ouvriers à son parti. Il correspondait avec les chefs de toute la France. Il doit être à l'étranger, à Constantinople, dit-on. »

Nous ignorons comment il passa à Constantinople [99], où il enseigna au collège français (comme Malardier devint précepteur à Vienne [100]) et composa un recueil de poèmes [101]. En octobre 1858, il est autorisé à rentrer en France [102], en novembre il revient à Luzy où vit sa femme ; mais il est toujours surveillé par la police [103]. En février 1859 on l'accuse d'avoir tenu dans un lieu public

97. Nous avons retrouvé dans *Le Démocrate de la Nièvre* (4 octobre 1885) un curieux texte, apparemment inédit, de Duvivier « l'État de siège dans la Nièvre » daté de Bruxelles, 15 novembre 1851 (pour quelles raisons a-t-on publié en 1885 ce texte de Duvivier ?) : « A peine descendu sur la terre d'exil, où je viens chercher la liberté qu'on a voulu primitivement me ravir dans mon pays natal. C'est pour moi, je crois un devoir, en même temps qu'un besoin, de devancer le jugement de l'histoire pour dire pourquoi et comment le département est en état de siège... La Nièvre est un des départements le plus fermement attaché à la République, la démocratie y est forte, dévouée, fraternelle, solidaire, aussi imposante par le nombre que par la considération publique... Il est de notoriété publique, dans la Nièvre, que la conduite aveugle et passionnée de l'administration départementale a fait seule — depuis trois ans — pour la cause démocratique, mille fois plus que la sage et fervente activité des Républicains. » Il attaque Petit de Lafosse « homme politique de la variété malheureusement si commune des *omnicolores* », qui a frappé systématiquement les *démagogues, les rouges, les anarchistes* : l'état de siège a été exigé par le parti contre-révolutionnaire, on a arrêté « les plus honorables citoyens du parti républicain », alors que l'ordre n'avait jamais été troublé, etc.

98. Arch. dép. Nièvre, M, Police générale. A noter que dès février 1852, sa femme, Jeanne-Reine Renaud avait « formé demande de séparation de biens » contre son mari « aujourd'hui sans domicile, ni résidence connue en France » ; Me Bonabeau avoué (un fervent républicain, ancien vice-président de la société populaire de Nevers en 1848 et beau-frère de Girerd), était « constitué par la demanderesse sur ladite assignation » : Mme Duvivier voulait sans doute protéger les biens de ses enfants mineurs.

99. Signalons qu'à deux reprises Duvivier en 1849 dans *Le Bien du Peuple* signale comment sont bien traités près de Constantinople, à Widdin, les réfugiés hongrois et polonais et comment le gouvernement turc refuse toute extradition des réfugiés politiques.

100. *Cf.* STAINMESSE, *art. cité.*

101. Nous n'avons pu retrouver ce volume de poèmes, *Reflets d'Orient* (21 pièces datées de 1852 à 1855, suivies de notes...) qui n'existe ni à la Bibliothèque nationale ni à la Bibliothèque de Nevers.

102. « Actuellement réfugié à Constantinople, il a déclaré se soumettre loyalement au gouvernement que la France s'est donné et s'engager d'honneur à en respecter les lois. Vous aurez soin de prévenir M. Duvivier que l'oubli de sa promesse entrainerait à son égard l'application des dispositions contenues dans l'article 7 de la loi du 27 février 1858 » (ministre de l'Intérieur au préfet, 23 octobre 1858, Arch. dép. Nièvre, M, Police générale).

103. *Ibid.* Le commissaire de police l'accuse même de brutalités envers sa femme. Mais ce commissaire de police avait une réputation établie d'ivrogne (*cf.* Arch. départ., M, Police générale, dossiers des commissaires de police).

« les propos les plus offensants contre Sa Majesté Impériale, M. Dupin, sénateur et procureur général, et contre M. de la Planche, conseiller général » [104] : le préfet donne l'ordre de l'arrêter [105], mais le tribunal correctionnel de Château-Chinon l'acquitte le 5 mars, « n'ayant pas trouvé dans la cause et les circonstances un caractère suffisant de publicité » [106]. Le procureur impérial fait appel a minima le 11 mars, et la Cour de Bourges le condamne à deux mois de prison « pour offense envers la personne de l'Empereur » [107]. Le préfet estime que « cette condamnation à l'occasion d'un fait nouveau place naturellement Duvivier sous l'application de l'article 7 de la loi du 27 février 1858 » sur la sûreté générale, c'est-à-dire qu'il doit être « transporté en Afrique pour y subir la peine à laquelle l'avait condamné la Commission mixte de la Nièvre » ; le préfet Lerat de Magnitot juge cette mesure nécessaire, car « cet homme est d'autant plus dangereux qu'il est doué d'une grande intelligence, ancien directeur des Écoles mutuelles de Nevers, puis rédacteur d'un journal socialiste, chef de clubs et de sociétés secrètes, il a conservé dans la Nièvre des relations avec tous les démagogues, et lors même qu'il voudrait revenir à de meilleurs sentiments, les liens qui l'unissent à ce parti lui feraient une vie exaltée et impossible. Mais le fait qui a motivé sa dernière condamnation indique suffisamment qu'on ne peut faire aucun fond sur ses promesses, et que si son intérêt l'a poussé à faire une soumission, ses détestables instincts l'emportent même sur la réserve et la prudence que le même intérêt devrait lui commander » [108]. Le ministre suit le préfet et décide le 28 mars 1859 de soumettre à l'internement en Algérie Duvivier, qui est déporté le 24 mai à Lambessa. Il y reste un an [109], rentre très éprouvé, semble-t-il, à Paris, et après quelque temps, retourne à Constantinople. Nous savons seulement qu'il y meurt, à 48 ans, en décembre 1862 [110].

104. Les propos transcrits par le commissaire de police dans un rapport du 3 février 1859 au préfet semblent assez suspects : « Je suis rouge, mais honnête homme, je ne puis voir ma pauvre France esclave et condamnée par un voleur !... Je méprise M. Bonaparte, il n'a pas le droit avec un décret infâme de me faire jeter en prison pour un mot et me faire envoyer à Cayenne. La révocation, la révocation, la révocation (en s'exaltant) de l'Édit de Nantes !!! Je ne suis point un conspirateur. M. Bonaparte conspire assez contre lui. Je me révolte en voyant ce mariage du Piémont... toujours de la diplomatie. Napoléon revient à Waterloo. Je retourne en Turquie où les lois sont sages. Je défendrai la Turquie contre la France. Nous sommes sur un volcan, vous saurez me dire si M. Bonaparte ne s'use pas. Nous sommes 170 000 exilés ; il n'aura pas nos impôts, nous avons la fortune, nous la porterons à l'étranger. Dans deux mois, je serai en Turquie, je passe par Paris pour voir mes enfants. J'irai dire bonjour à M. de Langle mais je ne verrai pas ce misérable Dupin, l'exécuteur testamentaire de Louis-Philippe et le Procureur général de l'Empire. »

105. Rapport du préfet au ministre, 5 février 1849. Le commissaire de police déclarait dans son rapport du 3 février : « Si on ne l'a fait arrêter sur le champ, c'est par mesure de prudence. » Le préfet signale au ministre que « le commissaire de police n'avait pas cru devoir prendre sur lui d'opérer cette arrestation. Cette hésitation de sa part a lieu de m'étonner, car c'est un agent énergique et dévoué » : il est vrai que le dossier était mince, et à Luzy, on connaissait bien Duvivier, et on l'aimait bien. Il semble qu'il y ait eu un peu de provocation...

106. Selon les termes du rapport du préfet, 27 mars 1859.

107. Procureur général de Bourges au préfet, 28 mars 1859.

108. Préfet au ministre de l'Intérieur, 27 mars 1859.

109. Nous n'avons retrouvé aucun document sur son séjour en Algérie.

110. Aucune notice nécrologique ne parut, semble-t-il, en Nivernais. A noter que de Caumont dans le *Bulletin Monumental* (1863, p. 447) signale son décès : « M. Antony Duvivier qui avait fait partie de la Société française avant 1848 et qui depuis dix ans habitait Cons-

Ainsi disparut en pleine maturité un démocrate qui avait pour lui la sincérité, le courage, l'amour du bien et qui n'hésita pas à s'exiler en octobre 1851. Mais ce poète, cet historien avait un certain goût de la bataille politique, il était bon polémiste et possédait une plume facile, et son rôle n'a pas été négligeable dans la conversion à gauche des masses nivernaises dans les années 1849-1851 : ce n'était certes pas un démocrate exalté, mais un républicain modéré et indépendant, un esprit organisateur, intransigeant, peu malléable, bref, pour la préfecture, un « homme dangereux », un croyant pénétré de sa mission [111], ayant conquis une certaine influence sur le peuple [112] : Duvivier appartient à ces notables républicains qui surent former et encadrer la « Nièvre rouge » et que le pouvoir bonapartiste persécuta inlassablement.

(*Suite de la note 110*)
tantinople, est mort dernièrement dans cette ville. » Un de ses fils Albert Duvivier (né en 1842) devint un graveur célèbre, élève d'Isidore Pils, il exposa au Salon à partir de 1868 ; il avait épousé Claire Thomas (née en 1846 à Vittel), fille du graveur Émile Thomas, et qui gravait elle aussi avec talent (*cf.* THIEME et BECKER, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, t. XI, pp. 247-248).

111. Le ton de ses adieux à ses lecteurs dans *Le Bien du Peuple* du 28 novembre 1849 est très significatif. « Pendant un an, douze longs mois pleins de graves événements et riches d'histoire, nous avons marché d'un pas ferme dans l'opinion de notre département, au milieu des calomnies de la Réaction et des libertés de la Presse, fort de notre foi et de l'appui de tous les démocrates de la Nièvre. Que nos amis reçoivent ici publiquement nos remerciements les plus sincères pour le concours actif qu'ils nous ont prêté. Oui ! merci aux citoyens qui, dans les temps difficiles que nous avons traversés, nous ont aidé puissamment à faire descendre dans les masses les grands principes et les saintes doctrines républicaines : grâce à eux, le Bien du Peuple laisse derrière lui les traces d'une vigoureuse propagande : l'avenir est ensemencé. Pour moi, heureux des sympathies de mes compatriotes, je ne cesserai jamais d'offrir mon dévouement tout entier au triomphe de la Démocratie et à l'affermissement de la République. »

112. On peut se demander quelle était l'audience exacte des propos d'un Duvivier, quelle influence notamment avait son journal dans le milieu des instituteurs ruraux ; il est très difficile de saisir exactement l'imprégnation politique de ce groupe social : il serait nécessaire d'étudier attentivement la répression des instituteurs « rouges » en 1850-1852. Rappelons que le recteur de Bourges, après la saisie de lettres de l'instituteur Millet (de Fleury-sur-Loire), déclarait : « les goûts révélés dans la correspondance du sieur Millet, les réflexions suggérées évidemment par la lecture habituelle des publications démagogiques, le ton ferme et ardent de ces lettres, tout indique que dans ce département les esprits sont livrés aux plus fougueux entraînements des passions politiques. Les populations de la Nièvre ne sont point comme celles du Cher livrées à l'apathie, l'ignorance n'est pas moindre peut-être, mais la vie est forte et énergique. Le caractère général des habitants se montre dans les lettres de cet enfant de vingt ans qui se laisse entraîner à la fois par la fougue de l'âge et les excitations impérieuses des passions du dehors » (12 janvier 1850) : on voit là quelle était la « clientèle » de Duvivier.

CHAPITRE VI

UN NOTABLE LÉGITIMISTE : ADOLPHE DE BOURGOING

Au cours de la première partie du XIXe siècle, l'agriculture française s'efforça de sortir des routines traditionnelles ; mais certaines régions comme le Nivernais devaient longtemps résister à toute innovation. Il fallut attendre que des hommes jeunes, légitimistes sincères et refusant tout concours à la Monarchie de Juillet [1], obligés de se retirer sur leurs terres, se fussent convertis aux idées nouvelles de « culture progressive » : prairies artificielles, amendements, perfectionnement des races, toutes pratiques « auxquelles s'opposaient les paysans renfermés aveuglément dans leurs vieux usages et répondant à tout par un refus obstiné de faire autrement que leurs pères ».

Adolphe de Bourgoing fut un de ces jeunes légitimistes boudant le régime des épiciers et des avocats et se consacrant à l'agriculture nouvelle. Ni novateur ni homme de science, sans doute : mais un praticien convaincu de la nécessité d'un bon élevage, propageant par l'exemple les bonnes doctrines, organisant les premiers comices agricoles.

Il fit davantage. Nombreuses furent pendant un demi-siècle les tentatives d'amélioration de la vie des ouvriers de l'industrie, mais bien rares les esprits préoccupés de la misère des pauvres ouvriers des campagnes, lesquels pourtant représentaient plus du tiers de la population française ; or un Bourgoing devait plaider énergiquement la cause de ces malheureux ouvriers agricoles, porter le problème devant les Chambres et même proposer, dès les années 1840, la création en leur faveur d'une assistance publique obligatoire.

Adolphe de Bourgoing appartenait à une famille nivernaise très ancienne [2]. Divers actes notariés présentent au XIVe siècle les Bourgoing comme des mar-

1. Aucune étude n'a été faite jusqu'à présent sur le légitimisme en Nivernais, alors que des personnalités comme le comte de Damas ou Benoist d'Azy mériteraient d'être étudiées pour elles-mêmes. Sur le « retour à la terre » des légitimistes, rappelons la phrase de Stendhal : « Maintenant la noblesse vit à la campagne, ne mange que les deux tiers de son revenu, et elle améliore ses terres. Outre les fermes, chaque propriétaire a une réserve de 150 arpents qu'il fait valoir ; beaucoup achètent tout ce qui est vendu autour d'eux et dans vingt ans, ces messieurs auront refait des terres magnifiques... » (*Mémoires d'un touriste*). *Cf. infra*, p. 195.

2. Sur la famille de Bourgoing, nous utilisons les dossiers déposés récemment aux Archives de la Nièvre par le capitaine de frégate Fortoul. *Cf.* VILLENAUT, *Nobiliaire du Nivernais*,

chands et huchiers qui deviennent par la suite propriétaires de petites seigneuries et d'offices. Au XVII[e] siècle, certains occupent des charges dans la maison du duc de Nevers, l'un d'eux devient lieutenant général au bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier. Le père d'Adolphe de Bourgoing, François-Philippe, était fils de Philippe de Bourgoing, écuyer, seigneur de Charly et de Marie-Anne Marcellin [3]. Né à Magny-Cours le 22 août 1751, François-Philippe de Bourgoing de la Baume fut chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et capitaine au régiment d'Aquitaine. En 1787, il épouse Julie de Lapelin qui meurt phtisique deux ans plus tard le 15 avril 1789. Le 4 octobre 1789 il épouse en secondes noces Marie-Céleste Marion de Givry et quitte le service militaire. Délégué de la noblesse de Nevers à l'assemblée des États de Saint-Pierre-le-Moustier, il est nommé commissaire du roi pour l'organisation du département de la Nièvre et, en 1793, membre du Conseil communal de Nevers. Commandant du premier bataillon de la garde nationale de Nevers, il devient bientôt président du Comité militaire et écrit même un « projet d'instruction pour le service de la garde nationale » (12 pluviôse an II) [4]. Sous le Directoire, il est membre du jury d'instruction, juge de paix, membre du Conseil municipal de Nevers, électeur membre du Collège électoral du département, puis en l'an VII inspecteur des droits réunis pour le département de la Nièvre.

Le 28 germinal an VIII, le préfet Sabatier lui offre le poste de conseiller de préfecture, qu'il refuse. En 1805, il est capitaine de dragons au régiment d'Orléans, et devient receveur principal des droits réunis à Auxerre. A la mort de sa femme en 1811, il résilie ses fonctions, et meurt l'année suivante à Nevers où il s'était retiré. Ces multiples occupations ne l'avaient point empêché de s'occuper d'agriculture. Il fut même élu président de la Société d'agriculture de la Nièvre et à ce titre rédigea le 10 fructidor an XIII une étude sur la nature du sol de Nevers à Cosne.

Philippe de Bourgoing de la Baume laissait à sa mort deux enfants mineurs : une fille, qui se maria en 1815 avec un officier en demi-solde, Frédéric Flamen d'Assigny, ancien aide de camp du général Sorbier, et un fils, Pierre-Prudent-Adolphe, né le 19 mars 1797 à Nevers. Adolphe de Bourgoing étudie d'abord le droit de 1812 à 1814, puis en juin 1814 entre dans les gardes du corps — compagnie de Gramont — avec le brevet de lieutenant. Le 15 juin 1822 il est nommé capitaine ; en 1823 il devient officier d'ordonnance du comte de Coëtlosquet, lieutenant général aide-major général, puis du général comte Curial, commandant la 5[e] division du 4[e] corps en Catalogne ; sa conduite lui vaut la croix de la Légion d'honneur le 16 octobre 1823 [5]. Le 17 janvier 1827 il

(suite de la note 2)
1900, pp. 443-450 et H. Bourgoing, ***Chartes et documents concernant plusieurs familles de Bourgogne et de Languedoc,*** Nevers, 1901.

3. Philippe de Bourgoing, chevalier de Saint-Louis, eut trois fils : l'aîné, Jean-François (1748-1811), devint baron d'Empire et fut secrétaire d'ambassade en Espagne (1787), chargé d'affaires de 1788 à 1791, ministre plénipotentiaire sous l'Empire (sa descendance est représentée aujourd'hui par le vicomte Denis, vice-amiral) ; son second fils mourut sans postérité ; la descendance du troisième, François-Philippe, s'est éteinte avec Pierre de Bourgoing (1855-1916) mort à l'ennemi, et en lignée féminine, avec le capitaine de frégate Fortoul.

4. Sur son activité, *cf.* Arch. dép. Nièvre, dossiers Fortoul.

5. Il est mis à l'ordre du jour de l'armée pour sa conduite au combat de Mataro, le 24 mai 1823, et à nouveau, pour sa conduite à la sortie de Barcelone le 30 juillet 1823. En mars 1824,

se marie à Garchizy, près de Nevers, avec Théonie-Marie de Faulong, qui lui apporte une dot de 80 000 F. Quelques mois plus tard, il est admis à la réforme pour « conformation vicieuse de la poitrine » avec « disposition à l'hémoptysie »[6], et se retire à Nevers. Deux ans après, il acquiert, avec la dot de sa femme, à Mesves-sur-Loire, le château de Mouron, avec un domaine de 150 hectares en bonnes terres, prés et vignes. Ce militaire allait avoir sur ce coin de terre nivernaise une influence réelle aussi bien en agriculture qu'en politique.

Adolphe de Bourgoing a trente ans quand il revient à la vie civile. Il est d'abord nommé, le 25 avril 1829, membre du Conseil municipal de Nevers, présidé par M. de Bouillé. Les royalistes nivernais ont quelque penchant au libéralisme, on croit le Roi mal conseillé par les ministres ; dès qu'est connue l'ordonnance du 17 mai 1830 qui dissout la Chambre des députés, on plaint le Roi dont on maudit l'entourage. Plus passionné et plus actif, Adolphe de Bourgoing fait paraître le 20 mai une petite brochure de cinq pages : *Réflexions sur l'ordonnance du 17 mai*, qui paraît une véritable profession de foi. Il analyse avec lucidité la situation politique. « Que veulent le Roi, la Charte et les honnêtes gens ? » La réponse est simple : une application loyale de la Charte et le bonheur du peuple sont désirés par tous. Ensuite il esquisse une analyse des partis en France. Il reconnaît d'une part des ultra-royalistes, peu nombreux, qui ne veulent pas accepter la Charte et, d'autre part des royalistes constitutionnels, les plus nombreux, qui forment le centre droit. Leur groupe est renforcé par les jeunes qui n'ont pas les préventions des générations plus âgées. C'est *le parti de la raison et de la sagesse*. Ils aiment le Roi, parce que c'est un Bourbon, ils veulent la Charte parce qu'elle consolide le trône. A côté de ce parti, le groupe des constitutionnels royalistes forme un centre gauche composé de généraux d'Empire, de financiers et d'avocats illustres qui profitent du régime. Enfin il rassemble dans une extrême-gauche tous les mécontents, les anciens impériaux, les inassouvis et les républicains dont « la presse excite les passions et attaque les grandes réputations ». Étudiant ce qu'est ou doit être un royaliste, il conclut que « dans la crise actuelle on devrait envoyer à la Chambre des députés royalistes constitutionnels, car seuls les députés constitutionnels du centre droit conviennent à la France », mais ajoute : « Nous, Nivernistes, il nous faut des députés nés en Nivernais ou qui y soient naturalisés par leurs intérêts, leur famille ou leurs affections. » La brochure eut-elle une réelle influence ? Rien ne permet de l'affirmer, mais les candidats du gouvernement, les ultras et les candidats de la Congrégation n'obtinrent que peu de voix, tandis que le très constitutionnel Dupin aîné, par exemple, obtenait 164 voix contre 45 à son adversaire, et qu'à Nevers le maître de forges Louis Boigues était élu à une forte majorité.

De plus, le vote au second degré donna à des Nivernais de souche une nette

(*Suite de la note 5*)
il devient capitaine aux chasseurs des Pyrénées. *Cf.* Arch. ministère de la Guerre, dossier personnel, et Arch. nat., F 1b I 156, 40, dossier du préfet.

6. « En raison d'une conformation vicieuse de poitrine, le sieur de Bourgoing a une disposition à l'hémoptysie. Cette infirmité donne lieu à de fréquents et abondants crachements de sang. Il est en outre atteint, au bras gauche, d'une cicatrice adhérente à l'os, qui le prive du libre usage de cette partie » (28 août 1827).

majorité [7]. Les journées de juillet 1830 jetèrent bas tous les calculs politiques que Bourgoing aurait pu faire ; il se retira dans sa propriété de Mouron et se consacra tout entier à agrandir et à améliorer son domaine [8].

L'agriculture

Pour Bourgoing, cette retraite fut salutaire, car elle lui permit d'apprendre son métier d'agriculteur et de se faire dans la région un réel renom. A cette époque l'agriculture était en pleine évolution. Depuis quinze ans le gouvernement avait cherché par tous les moyens à augmenter la production céréalière du pays, à encourager les défrichements et à améliorer les terres. Il avait certes fait beaucoup pour l'élevage — l'importation du bétail était jugée trop onéreuse —, mais en général la routine était de règle pour la masse des cultivateurs nivernais [9]. Les nouvelles méthodes étaient connues — charrue à avant-train, semoir mécanique, machine à battre même [10] —, on cherchait à étendre les prairies artificielles, à assainir les terres humides : mais ces investissements étaient onéreux, et il n'y avait guère que les grands propriétaires qui pouvaient s'équiper pour un meilleure production [11]. Ce fut le cas de Bourgoing, qui réussit en dix ans à améliorer sa terre de Mouron ; le jury du Comice agricole de La Charité [12] nous a laissé une description très significative de ses efforts : « Depuis dix ans les nouveaux instruments aratoires tels que charrues Dombasle et Rozé, l'extirpateur, la houe à cheval, une machine à battre sont en usage à Mouron, dont l'étendue est de 170 hectares dont 106 seulement sont livrés à la culture. Les terres, au moyen de labours profonds et réitérés et de fréquents hersages, sont purgées de mauvaises herbes ; les blés, froment et seigle, les colzas sont semés à planches séparées par des sillons d'écoulement, qui contribuent à l'assainissement des terres. Les luzernes, les sainfoins, les trèfles ont suppléé longtemps au défaut des foins naturels, car les prés avaient été rompus ; semés de *ray grass* et de graminées ils promettent aujourd'hui d'abondantes récoltes.

7. Hyde de Neuville et Hector d'Aunay furent élus avec 91 voix sur 152.

8. Notons cependant qu'il fit paraître en 1834 un ouvrage en partie politique : *L'Espagne. Souvenirs de 1823 et de 1833* (347 p.), dont on retiendra la conclusion, d'un tour fort libéral : « Au milieu du mouvement européen qui, depuis quarante ans, s'opère sous nos yeux, dans cette lutte de l'ordre et du désordre, de la démocratie contre l'aristocratie, les privilèges des rois et de ceux des peuples ; lorsque, déchiré par les idées qui cherchent à se faire jour, le siècle finira par enfanter et pour les peuples une sage liberté, qui ne sera point licence, et pour les rois une autorité non contestée qui ne sera point le despotisme, l'Espagne ne peut être longtemps sans suivre l'impulsion donnée d'un bout du monde à l'autre... Dans un temps où le peuple présente aux balles sa large poitrine pour conquérir, les rois seuls craignent de mourir pour conserver. Ils se voilent la tête pour ne point voir, et se croient à l'abri du danger » (p. 328).

9. *Cf.* CHAMBRAY, *De l'industrie et de l'agriculture en Nivernais*, 1836.

10. M. de Faulong posséda l'un des premiers en Nivernais une machine à battre importée d'Angleterre : « Cette machine marche très bien, on a employé un moyen très ingénieux pour que les chevaux puissent s'arrêter nonobstant le mouvement de la machine » (Georges DUFAUD, *Journal*, 19 août 1829).

11. On se reportera, à titre de comparaison, aux souvenirs de MONTALIVET sur un village du Val de Loire, *Un heureux coin de terre*, 1890.

12. Comice du 31 mai, dans *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de la Nièvre*, mai-juin 1840, pp. 134-135 (les commissaires pour le canton étaient H. Roy et de Riberolles).

Les légumes fumés et sarclés auxquels succèdent les céréales ajoutent abondamment à la nourriture d'hiver des animaux de cette propriété, qui consistent en deux cents brebis de belle race auxquelles viennent d'être donnés pour la lutte deux béliers de race Good New Kent tirés des bergeries de la Charmoise ; en trente-sept bêtes à cornes, dix bœufs de travail, et six chevaux. Douze à quinze bœufs sont engraissés annuellement dans cette exploitation. Les membres du jury ont été frappés de la beauté des récoltes et des riches espérances qu'elles offrent. En résultat, ils ont reconnu que la culture de Mouron est dirigée de manière à tirer du sol des produits abondants en même temps que l'aspect de la propriété est flatteur et soigné. »

Le rapport insiste sur un système de culture dérobée, employé à Mouron depuis plusieurs années pour nourrir les bêtes à laine : « Immédiatement après la moisson on sème sur un bon labour, 12 à 15 hectares de navets globes ou d'Alsace. (Le) troupeau vit sur ces légumes depuis le mois de novembre jusqu'aux labours de printemps, rongeant en terre ces racines jusqu'à une profondeur de plusieurs pouces. Cette année (les) brebis ont vécu pendant 5 mois sans la moindre dépense de fourrage... »

Bon agriculteur, convaincu de la nécessité d'améliorer l'élevage [13], Bourgoing est nommé président du Comice agricole de Cosne, créé le 21 avril 1839 et qui réunit immédiatement 90 membres [14]. D'autres comices sont institués par le préfet Badouix à Château-Chinon (20 mai), à Clamecy (1er juillet), à Nevers (16 juillet) ; une Société centrale d'agriculture de la Nièvre regroupe les comices et publie dès janvier 1840 un *Bulletin* [15]. Or dans ce premier numéro

13. Sur la création de la Société et des comices, *cf.* N. Duclos, « Introduction », *Bulletin de la Société centrale d'agriculture*, 1840, pp. v-xii, et sur la création du comice de Cosne, *ibid.*, pp. 53-58, et *supra*, p. 160.

14. La création de ces comices — considérés comme inefficaces depuis Flaubert — était une innovation remarquable. Il est significatif que l'officier d'état-major chargé de la description des cantons de Saint-Benin-d'Azy insiste sur l'importance de cette institution et souhaite son extension : « Des comices agricoles où se réunissent ces riches agriculteurs se tiennent très régulièrement à Nevers. On s'y occupe de nouveaux procédés empruntés aux étrangers et applicables au sol de certaines localités, des améliorations a apporter dans les modes de culture, des nouvelles spéculations à faire. On examine et on essaie, sous les yeux des membres de l'assemblée et d'une foule de fermiers curieux et intéressés, les nouveaux instruments aratoires ; on en apprécie les avantages et les inconvénients ; on récompense, par des médailles et des primes en argent, les inventeurs ou les introducteurs de ceux qui ont été jugés les meilleurs et l'on encourage publiquement les autres... Il serait à désirer que cet exemple fût suivi dans toute la France où l'agriculture a besoin de faire de très grands progrès pour atteindre le chiffre le plus élevé de production... Ces progrès de l'agriculture ont excité une émulation étonnante et produit un bien-être général qui se manifeste dans l'embellissement des villages et des habitations de ferme, dans la vie du paysan qui est mieux nourri et dans son caractère qui respire la satisfaction » (Arch. du ministère de la Guerre. Mr 1278, *Mémoire sur les environs de Saint-Benin-d'Azy*, 1er décembre 1840).

15. Au début de 1840, il propose dans l'*Echo de la Nièvre* (6 février) un projet de « ferme école », qui fut fort critiqué parce que Bourgoing donnait la première place à l'élevage : « Dans ce projet, déclare le président de la Société d'agriculture, M. de Moncorps, ce ne serait plus une ferme-école, mais un haras qu'il s'agirait d'établir. La propagation des races serait le but principal, la culture serait l'accessoire. Nous voulons la propagation des bonnes espèces, nous avons adopté sous ce rapport ses vues généreuses, et... nous les imposons à la ferme-école comme un devoir impérieux. Nous regrettons de ne pouvoir dire avec M. de Bourgoing que

Adolphe de Bourgoing expose ses idées dans un article très significatif : *De la nécessité de l'association* [16]. L'association, déclare-t-il, « est à la base de toute entreprise, soit dans le métier qui s'exécute par le travail manuel, soit dans la science qui réalise l'idée et qui donne la loi. Tel est le but de la formation des comices agricoles et des sociétés d'agriculture ». Les concours, en effet, « font naître entre les cultivateurs une heureuse rivalité qui doit accélérer les progrès de notre agriculture, qui, on le sait, a beaucoup à faire encore, car elle a à rompre avec d'anciennes et désastreuses coutumes, à déraciner de vieux préjugés, pour marcher dans la voie nouvelle ouverte par des hommes habiles et éclairés ». Le temps des expériences est passé : « Tous les essais qui peuvent être adoptés avec avantage pour l'agriculture de notre département ont été faits. C'est à ceux qui cultivent à imiter avec prudence ceux qui, plus habiles ou plus persévérants, ont pratiqué les meilleurs systèmes d'irrigation, la meilleure culture des céréales, des légumes, des prairies artificielles, introduit les meilleurs assolements, les meilleurs instruments et le croisement des races (qui doit s'exercer avec tant de discernement) et tout ce qui concerne enfin l'art et le métier d'agriculteur. Nous n'avons plus à courir les chances d'essais hasardeux. Nous n'avons qu'à choisir et appliquer avec intelligence les méthodes les plus avantageuses, méthodes déjà expérimentées. » Et de proclamer : « Agriculteurs, notre tâche est belle ; notre mission est grande. Introduire et propager une culture perfectionnée, c'est procurer à la classe laborieuse qui nous seconde dans nos opérations un travail constant et non précaire comme celui qu'elle trouve dans la prospérité souvent éphémère de l'industrie. »

Il analyse avec lucidité les moyens de perfectionner l'agriculture dans la Nièvre. « Plusieurs provinces ont atteint un haut degré de perfectionnement : l'Alsace, la Flandre, la Normandie nous sont citées comme modèles. Dans notre département l'agriculture longtemps arriérée est incontestablement en progrès, quoiqu'elle ait jusqu'ici marché isolée, sans guide et sans appui. » Mais, selon lui, une véritable amélioration de l'agriculture dépend de deux points « qui jusqu'à présent s'opposent à ce que les bénéfices soient considérables, car c'est là où doit tendre tout cultivateur... je veux parler de la disette des capitaux avec lesquels se traite en général l'agriculture et du peu de durée des baux en usage dans le département de la Nièvre ».

Bourgoing condamne la méthode paysanne qui « couvre d'or la terre » qu'elle convoite [17], et, après avoir démontré l'importance des capitaux d'exploi-

(suite de la note 15)
la culture doit être l'accessoire, qu'elle doit consister à produire beaucoup d'herbes et de légumes pour la nourriture des bestiaux et seulement les céréales nécessaires à la nourriture des valets et gens de la ferme, surtout une ferme où les valets doivent être réduits à un nombre très limité. Nous voulons beaucoup de racines et beaucoup de céréales. » Le défaut est significatif : Bourgoing considère que l'effort principal doit porter sur l'élevage et le fourrage, et qu'il faut réduire les surfaces emblavées au minimum. Sur cette querelle, *cf. Bulletin*, 1840, pp. 148-149 et rapport d'A. DE SAINTE-MARIE, *Acquisition d'une ferme modèle*, *ibid.*, 1842, pp. 71-90.

16. *Bulletin*, mai-juin 1840, pp. 74-79, 100-105.

17. « Le manque d'argent tient souvent en Nivernais à ce qu'on veut avant tout posséder et que l'on achète à quelque prix que ce soit : la terre qui convient on la couvre d'or, sans s'inquiéter de l'intérêt que rapportera cet argent qui procure le champ désiré. Ce capital est enfoui en quelque sorte, et il vient à manquer lorsqu'il serait si utile et que son intérêt serait triplé s'il était employé avec intelligence dans le commerce de l'agriculture. Le champ

tation, s'associe aux « quelques esprits élevés, étrangers à cette cupidité insatiable qui tarit les sources puissantes de tout progrès, lèpre hideuse qui dévore notre corps social », qui « pensent à établir des banques agricoles au moyen desquelles les agriculteurs trouveraient à un taux modéré, les capitaux indispensables à une exploitation rurale ». La durée des baux, à ses yeux, freine toute amélioration du sort des fermiers et métayers dont dépend justement l'emploi des nouveaux procédés de culture : « Le peu de durée des baux est un obstacle immense à tout progrès en agriculture. Ce terme de trois, six, neuf années ordinairement en usage est d'une durée trop courte pour que le propriétaire puisse attendre une amélioration de la part du fermier et pour que le fermier puisse espérer du propriétaire aucun sacrifice qui lui procure ce bien-être qui devient chaque jour un besoin. Plus le bail est à termes rapprochés, plus les principes du fermier et du propriétaire sont divergents. » Seuls un bail à long terme (18 ou 30 ans) permet au fermier d'entrevoir dans l'avenir la certitude de recueillir le bénéfice de ses avances de fonds, car le blé ne paye qu'après deux ans et la bête élevée n'atteint son développement que quatre ans après sa naissance ; il a de plus « le temps de prendre connaissance de la localité qu'il doit exploiter et des exigences du terrain ».

Bourgoing cite en exemple l'Angleterre où l'on ne connaît que des baux à long terme ou même héréditaires, où « aucun fermier n'exploite une ferme sans posséder en propre son cheptel et un capital équivalent de six à neuf fois la rente annuelle de sa ferme ». Puis, profitant de l'occasion pour rompre une lance contre le gouvernement de Juillet, il montre comment depuis 1820, peu à peu les agriculteurs français ont à leurs risques et périls affranchi leur pays de la lourde contribution des importations de blé étranger, tandis qu'en Angleterre le gouvernement donnait aux agriculteurs deux milliards en cinq ans à titre d'encouragement, en même temps qu'il établissait sur les blés étrangers une taxe prohibitive. L'agriculture perfectionnée de l'Angleterre est le « résultat de la protection accordée par un gouvernement éclairé à la plus utile des sciences » : « Que l'on compare ce qui se passe actuellement en France et que l'on s'étonne de la différence qui existe entre l'agriculture de ces deux pays ». Et de conclure : « Cette protection indispensable de la haute administration, l'agriculture doit la conquérir par sa constance dans la voie du progrès et dans l'application des bonnes méthodes. Elle doit donc venir en aide à elle-même. Les comices, qui lient entre eux les agriculteurs du même pays et les différents systèmes d'agriculture de France, sont ses plus puissants auxiliaires. »

Certains légitimistes, comme Bourgoing, semblent en effet avoir placé beaucoup d'espoirs dans les comices, non seulement pour favoriser l'agriculture, mais aussi comme moyen indirect d'action politique [18]. La multiplication des comices sous la monarchie de Juillet avait une nette incidence politique : le

(*Suite de la note 17*)
nouvellement acheté n'acquiert point une plus grande valeur ; celui que l'on possède en acquerrait une triple, s'il était exploité avec un faible capital. Cette manière de placer son argent est peut-être de la prudence, mais elle est peu profitable en ce qu'elle ne procure qu'une faible rente. »

18. Ainsi que le notait quelques années plus tard, le duc Decazes, président du Congrès central de l'Agriculture : « Ce fut un bon résultat de la Révolution de Juillet que de jeter dans l'agronomie beaucoup d'hommes de bien dégoûtés des agitations de la ville ou effrayés

plus souvent les grands propriétaires légitimistes s'étaient emparés des postes de direction dans les sociétés d'agriculture ; c'était pour eux l'occasion de se rencontrer, d'échanger leurs idées sur les innovations qu'ils avaient le moyen de mettre en œuvre, d'exercer une influence directe sur les petits propriétaires. Ces notables qui se refusaient à toute participation au gouvernement avaient par là une influence politique locale tout à fait réelle [19].

Ainsi un Bourgoing prend bientôt la direction de la Société départementale d'agriculture : le *Bulletin* bimensuel de la société en était réduit à publier de maigres comptes rendus de séances et des articles non agricoles, et, pour le ranimer, le Président, le comte de Moncorps offrit à « M. de Bourgoing, qui s'occupe beaucoup et très utilement de matières agricoles, la direction du *Bulletin*, de concert avec les sociétaires de la Société » [20]. Pendant dix ans, de 1842 à 1853, Bourgoing va pouvoir diffuser ses idées et propager « les bons enseignements » des meilleurs agriculteurs du pays. Dès le premier numéro de 1842, il définit la mission de la presse agricole [21] : « La presse agricole a pour mission de placer dans l'opinion publique, au rang qu'elle doit occuper, cette classe agricole la plus nombreuse (nous sommes en France 25 millions de cultivateurs), la plus méritante, car c'est elle qui nourrit la France et supporte le plus de charges. » Bien différente de la presse politique, « la presse agricole n'est ni cupide, ni séditieuse : elle doit rallier à elle tout ce qui possède une parcelle de terre. Elle défend les intérêts du sol qui ne périt jamais ; ceux de la propriété attaqués avec fureur dans les temps de trouble. Elle conseille la culture perfectionnée, source de prospérité pour le fermier, le cultivateur et l'habitant des campagnes ». Certes « le besoin de l'association ne s'est pas encore fait sentir dans tous les esprits. Cependant l'association est le moyen certain d'arriver à résoudre les plus grands problèmes dans toute entreprise. Le *Journal d'agriculture de la Nièvre* est élevé par la Société centrale dans ce but, et nous appelons à nous seconder tous les hommes qui comprennent le besoin de leur époque et qui, travaillant dans leurs intérêts particuliers, désirent, en propageant les bons enseignements agricoles, concourir à la prospérité du pays ».

Bourgoing réussit à publier très régulièrement un bulletin fort intéressant ;

(*Suite de la note 18*)
de ces jeux de cirque populaire où le dénouement d'un drame de trois jours était la chute d'un trône de huit siècles ; confusion de principes ou sentiments légitimes, excès de vertu... la fidélité a droit à nos égards ; c'est à cette heureuse erreur d'un mouvement impolitique que la France a dû sans doute une partie de ces progrès agricoles... » Sur le rôle des légitimistes dans les milieux agricoles, *cf.* A.-J. TUDESQ, *Les grands notables en France*, 1965, t. I.

19. Sur les plaintes de Bourgoing contre les grands propriétaires non résidents, ces « patriciens » qui « pourvus d'une charge ou d'un mandat législatif... ignorent ou veulent ignorer tout ce qui ne les touche point de près », *infra*, p. 201.

20. Séance du 24 décembre 1841, dans *Bulletin*, p. 342 : « M. le Président voit avec regret que MM. les membres du Comité de rédaction ne s'occupent point assez du Bulletin. Il serait à désirer que la Société témoignât par la publication non seulement de ses séances, mais encore des observations qui sont le fruit des hommes et de l'expérience de chacun de ses membres, qu'elle s'occupe activement des intérêts qu'elle représente, et c'est dans le Bulletin qu'elle doit en consigner la preuve ; c'est aussi le meilleur moyen qu'elle ait de propager les bons enseignements que doivent attendre d'elle tous les agriculteurs... » Le *Bulletin* prit bientôt le nom d'*Annales de Poussery, Journal d'agriculture du département de la Nièvre.*

21. *Bulletin*, 1842, pp. 1-7. Une étude particulière devrait être entreprise sur les méthodes et la diffusion de la presse agricole sous la Monarchie de Juillet.

il est assisté dans cette tâche par Salomon , directeur de la ferme modèle de Poussery créée par la Société d'agriculture [22] et qui publie le résumé de ses cours théoriques d'agriculture, et par Jean-Baptiste Avril, capitaine d'artillerie en retraite [23], passionné de comptabilité et de statistique agricole [24], et libre-échangiste convaincu. Avril donne au bulletin de nombreux articles juridiques ou économiques [25] ; Bourgoing se réserve les comptes rendus de réunions et de comices et ce qui se rapporte au perfectionnement de l'élevage.

Pour lui, tout l'avenir agricole du Nivernais est dans l'élevage, à condition que l'exploitation des herbages soit plus soignée, plus rationnelle ; lui-même avait fait rompre ses prairies pour y semer des graminées plus productives. Mais Bourgoing est hostile à l'importation de reproducteurs Durham ; l'élevage dépend à ses yeux du perfectionnement de la race charolaise, à laquelle il prédit la conquête du monde : « Tous les éleveurs, tous les agriculteurs », écrit-il, « doivent se réjouir des succès qu'a obtenus M. Massé » au concours de Poissy, car la tâche des sélectionneurs est difficile : « leur sagacité, leur constance ont eu à vaincre pendant des années entières des difficultés sans nombre, difficultés inintelligibles à ceux qui n'ont pas participé à cette carrière parfois ruineuse lorsque la nature est rebelle, toujours sans éclat en France où l'agriculture est regardée avec dédain ou du moins avec indifférence par la plupart des administrateurs de nos départements. Nous prédisons que la race charolaise deviendra la race indigène du Centre de la France et que l'étranger, moins dédaigneux que nous-mêmes de nos excellents produits, viendra sous peu de temps enlever les meilleurs animaux de cette race, comme il le fait pour les étalons de certaines races chevalines » [26]. Cette prédiction ne s'est-elle pas réalisée, puisque les reproducteurs charolais sont vendus actuellement à travers le monde entier ?

Bourgoing voudrait que l'agriculture fût mieux honorée, mieux organisée, que l'on créât des Chambres d'agriculture qui fussent chargées d'informer sur les véritables intérêts agricoles le gouvernement, lequel est souvent « dans la plus complète ignorance » de ce qui se passe dans les départements [27] : de bon-

22. *Cf. supra,* note 14. « Il faut une ferme de 150 hectares, déclarait le président de la Société ; en admettant que dans les grandes exploitations le capital doit être de 300 F l'hectare ou six fois le fermage, votre fonds d'exploitation doit être d'au moins 40 000 F. » Les résultats d'exploitation de la ferme-école de Poussery furent publiés régulièrement dans les *Annales de Poussery.*

23. *Infra,* p. 228.

24. En dehors de ses travaux comptables (*Principes généraux de comptabilité,* 1847), on se reportera à ses « Tribulations d'un agriculteur improvisé », dans *Annales de Poussery,* 1846, pp. 104-112, et à ses rapports sur le métayage et le crédit agricole (*ibid.,* 1845, pp. 374-384 ; 1847, pp. 388-396).

25. Sur les servitudes de la propriété, les baux modèles de métayage et de fermage, sur le libre-échange, sur le crédit, sur la statistique agricole (*cf.* son projet de statistique agricole de la Nièvre, *ibid.,* 1847, p. 227 et suiv.) : c'est l'homme à tout faire de la Revue.

26. *Annales de Poussery,* 1844, p. 118. Les querelles sur le développement de la race charolaise n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies.

27. Bourgoing insiste à plusieurs reprises sur cette ignorance du gouvernement qui n'a point su « organiser » l'agriculture : ainsi, à propos de la remonte (« Des statistiques et des remontes », dans *Annales de Poussery,* 1842, p. 331 et suiv.) : « Je déclare, pour mon compte, que je n'ai pas plus de confiance dans les statistiques d'aujourd'hui que dans celles de 1818. Elles sont toutes fausses, et c'est sur des bases fausses fournies au gouvernement par des agents inexpérimentés, infidèles ou paresseux, que le gouvernement établit ses calculs officiels, qu'il livre comme certains aux économistes et aux publicistes. » Et encore : « Pour le rendement présumé

nes statistiques agricoles ne peuvent être faites que par des agriculteurs. Mais surtout Bourgoing s'intéresse de très près aux problèmes de la misère paysanne : grand propriétaire, conseiller municipal et maire de Mesves, il connaît bien son terrain, et a une expérience directe de la situation des journaliers agricoles.

La « charité légale »

Au début de 1844 il lance un *Mémoire en faveur des travailleurs et indigents de la classe agricole des communes rurales de France présenté aux Chambres et aux pays par M. A. de Bourgoing, président du Comice agricole de l'arrondissement de Cosne* [28] ; le mémoire est suivi d'une pétition aux Chambres. C'est un véritable réquisitoire contre ceux qui exploitent les travailleurs de la terre et sont sans pitié pour ses souffrances et sa misère : le seul moyen d'aider ces malheureux, c'est d'établir « une charité légale, c'est-à-dire exercée par tous et imposée à tous par la loi ». La démonstration est rigoureuse, et les républicains n'avaient point à cette date de mots plus durs pour qualifier l'égoïsme des propriétaires que ce notable légitimiste et catholique [29].

Son préambule semble d'un fidèle de Rousseau. « Lorsque l'homme travailla pour satisfaire aux caprices inventés par l'homme, l'homme qui commandait le travail devint dur et impitoyable vis-à-vis du travailleur : il exploita ses plus viles passions, il excita son insatiable cupidité, il en fit son esclave, et, semblable à une bête de somme achetée par un maître barbare, l'homme succomba sous le poids du travail imposé par l'homme... »

Après avoir fait l'éloge du travail agricole, sain, régulier, intéressant et proportionné à la vigueur du travailleur, il étudie la vie des paysans et distingue trois groupes : « ceux qui possèdent assez de terres pour vivre par les produits du sol » et payent de 120 à 150 F d'impôts ; ceux qui ne possèdent que quelques parcelles de terre et travaillent pour subvenir à leurs besoins, payent environ 35 F d'impôts, enfin les « prolétaires » qui payent de 3 à 18 F d'impôts et ne peuvent vivre que de leur travail ; « ceux-là sont à plaindre et leur

(suite de la note 27)
des céréales et la population animale, le gouvernement est dans la plus complète ignorance. » Et de donner un exemple : « Je ne pense pas que le département de la Nièvre soit mieux ou plus mal administré qu'aucun autre... Lorsque le gouvernement voulut s'appuyer de renseignements sur la population bovine, lors de la discussion sur l'entrée de bestiaux étrangers, des demandes, à ce sujet, furent adressées aux préfets. Dans le département..., les employés des contributions fournirent en quatre jours les renseignements et voici de quelle manière : ils ne visitèrent aucune ferme, aucune exploitation agricole, mais les chiffres donnés par eux n'en furent pas moins placés et alignés avec la symétrie bureaucratique que l'on connaît et qui est aux yeux des adeptes un symbole de vérité... » C'est là un des thèmes constants de ses articles : « Si l'agriculture était organisée sur des bases solides et non précaires comme elle l'est par les sociétés d'agriculture et les comices, si les départements possédaient des chambres consultatives d'agriculture légalement organisées, le ministre de l'agriculture et les autorités administratives agiraient en connaissance de cause et pour le grand bien du plus grand nombre. »

28. Mémoire de 66 pages, bibliothèque de Nevers. Nous avons jugé opportun de publier en annexe les parties les plus significatives de ce mémoire (*infra*, pp. 395-423).

29. Les positions d'un Bourgoing sont très proches de celles de la Société d'économie charitable, mais celle-ci ne s'intéresse guère qu'à la situation des villes (*cf.* J. B. Duroselle, *Les débuts du catholicisme social français*, 1951, p. 217 et suiv.).

existence précaire et menacée à chaque instant est la plus misérable du monde ». Bourgoing décrit minutieusement le sort de ce travailleur agricole dans sa jeunesse, son âge mûr et sa vieillesse : « le paysan pauvre est de toutes les créatures celle qui travaille et souffre le plus, celle dont on s'occupe le moins à soulager la misère ». Ainsi un jeune ménage de journaliers dépense, pour le logement et l'entretien d'une famille de 3 enfants, environ 400 F par an ; mais le journalier travaille seulement 80 jours d'été à 2 F ; 60 jours à 1,50 F ; 110 jours à 1,25 f. Il gagne donc au total : 387,50 F. D'où un excédent de dépenses, alors que ce budget ne prévoit « rien pour le vin, la viande, le laitage, l'assaisonnement, la lumière, les mois d'école », ou la nourriture d'un vieux père ou d'une vieille mère infirme. « Beaucoup d'entre nos paysans ne mangent pas selon leurs besoins, malgré leurs travaux qui demandent une nourriture substantielle et abondante, ils se rationnent et le pain est mesuré comme les vivres d'un matelot attardé dans une navigation lointaine et périlleuse... » [30] Quant au logement, petit, humide. mal éclairé dans une rue encombrée de fumiers, d'herbes et d'immondices qui pourrissent dans des trous, il engendre « ces fièvres si difficiles à extirper avec le manque de soins, l'insouciance et la malpropreté habituelle des gens de la campagne ».

Après avoir esquissé un tableau fort sombre et souvent émouvant de la vie de ces malheureux « prolétaires », il les montre malades, résignés, « *martyrs d'une société si étrangement constituée* », et il pose la question : « Pour cet homme dont les bras ont fonctionné sans interruption jusqu'au moment de la maladie ; pour cet homme qui de son travail a fécondé la terre et nourri cette société si avide de jouissance et de plaisirs ; pour cet homme qui, semblable à un coursier généreux, tombe épuisé de fatigue, trahi par ses forces, avant d'arriver à la borne ; pour cet homme, sur la santé et le travail duquel repose le pain de vie d'une femme et d'enfants auxquels, dès le commencement de la maladie du père, le pain est mesuré et rationné... il n'est donc aucun secours accordé par la société ? Cet homme qui paye un impôt, qui va contribuer peut-être aux plaisirs de riches Parisiens en soldant les appointements d'un danseur ou d'une cantatrice n'a donc droit à rien ? La commune qui l'a vu naître, dont il cultive les terres, qu'il défend comme membre de la milice nationale ; la commune, cette fraction de l'État qu'il a servi, auquel il a donné son fils, la commune ne peut donc rien pour lui ? Or celui qui n'a point d'avances et qui ne gagne plus de journées ne peut payer un franc. Celui qui ne paye rien et qui n'a pas de protection ira mourir à la porte de l'hôpital... sans qu'aucun secours lui soit donné. Voilà ce qui est ignoré de beaucoup de monde. »

Rien n'est fait pour ce malheureux paysan. Certes les chefs-lieux de département et d'arrondissements possèdent un hôpital, parfois un bureau de bienfaisance, mais les communes rurales sont abandonnées à elles-mêmes. Le paysan ne peut espérer même entrer à l'hôpital, car seul « celui-là qui peut payer un franc par jour, qui est appuyé par un administrateur ou recommandé à un médecin et qui dépose trente francs, celui-là est admis à l'hôpital ». Et l'auteur

30. *Infra*, pp. 399-403.

de rapporter longuement deux incidents qui prouvent que le pauvre sans protection ne peut en franchir le seuil [31].

Or l'article 18 de la loi du 28 vendémiaire an II [32] sur les hôpitaux (loi qui n'a jamais été abrogée) stipule que « tout malade domicilié de droit ou non, qui sera sans ressources, sera secouru, ou à son domicile de fait, ou dans l'hospice le plus voisin ». En vertu de cet article 18, affirme Bourgoing, « les malades doivent être secourus parce que la loi le dit ».

Bourgoing va même plus loin : il déclare — et sa proposition dut paraître utopique à cette date — qu'au-delà de ce que dit la loi, la raison et l'humanité commandent de créer dans les départements des asiles suffisants pour les vieillards sans ressources, les infirmes, les orphelins, les sourds-muets, les aveugles, car « il serait temps d'admettre comme principe irrévocable que toutes les misères doivent être efficacement secourues » et que tout malheureux doit être secouru sans distinction de religion, de pays ou d'opinion : on ne pouvait mieux formuler ce principe de solidarité qui inspire tout notre droit social aujourd'hui.

Or, affirme Bourgoing, « la position du paysan en France est mille fois pire sous le rapport du bien-être matériel que celle du serf de Russie, de l'esclave aux colonies. Au serf, à l'esclave des Antilles [33] sont dus le vêtement, le logement, la nourriture, les soins en maladie, le repos dans la vieillesse, l'instruction

31. *Infra*, p. 406. Georges SAND avait publié en 1843 dans la *Revue indépendante* l'histoire de Fanchette qui fit scandale en Berry (*Lettres de Blaise Bonnin à Claude Germain*). Elle conte l'histoire d'une pauvre « demeurée » enfant trouvée aux portes de la ville de La Châtre et qu'un médecin fit entrer à l'hospice. Le règlement de la maison ne permettant pas de garder cette enfant au-delà d'un certain temps, la Supérieure, sur le conseil de l'un des administrateurs, décida de perdre l'enfant sur la route de Châteauroux. Sur son ordre, la mise en scène fut bien organisée et l'enfant déposée sur la route, mais l'affaire s'ébruita. Le médecin et le député-maire s'inquiétèrent, firent une enquête qui démontra qu'on avait seulement suivi les instructions de la Supérieure de l'hospice. Entre les mains du procureur, l'affaire traîna en longueur, le procureur prononça un non-lieu et voulut poursuivre George Sand, ce qui fit rebondir l'affaire et découvrir le scandale. Fanchette fut retrouvée à Riom au milieu d'une bande de bateleurs ambulants qui l'obligeaient à la mendicité ; provisoirement elle fut remise à l'hospice. Les journaux du Berry avaient refusé de publier l'histoire de Fanchette très proche au fond des incidents racontés par Bourgoing (*cf.* M.-L. PAILLERON, *George Sand et les hommes de 1848*, 1953). On mesure ainsi quel effet pouvait avoir la publication du Mémoire de Bourgoing.

32. Bourgoing cite longuement Hyde de Neuville : « Nous sommes heureux de nous présenter sous le patronage d'un esprit de charité aussi infatigable, d'une intelligence si claire, d'un cœur si généreux. »

Hyde de Neuville avait écrit le 11 juillet 1843 au ministre de l'Intérieur, Duchâtel, pour lui demander de veiller au respect de la loi du 28 vendémiaire an II et de prescrire aux autorités que tout lit « s'il est vacant, soit accordé à un malade dont l'indigence est constatée, qu'il soit domicilié de droit ou non ». Le Ministre répondit que la loi du 24 vendémiaire an IV n'étant pas abrogée : « les dispositions du titre V de cette loi sont encore aujourd'hui la seule règle existante pour la fixation du domicile de secours et l'admission des pauvres malades dans les hospices ; et toutes les fois que les administrations hospitalières, agissant dans un esprit de localité et de charité étroite veulent s'en écarter, les instructions émanées de l'administration centrale les ramènent au principe si naturel et si humain de cette loi, celui de l'égalité des droits de tous les pauvres et de la communauté des secours publics » (31 juillet 1843) : Bourgoing se contenta de publier les lettres d'Hyde de Neuville, personnage fort indépendant, qui peut-être a incité Bourgoing à écrire le mémoire.

33. Il s'appuie même sur le témoignage de Victor SCHOELCHER, *Les colonies françaises*, qu'il cite tout au long (pp. 43-50).

et les secours spirituels... Rien n'est dû par personne au paysan de France, homme libre, pauvre, malade, vieux, infirme, ignorant... ». Ainsi « il est prouvé que le serf de Russie, que l'esclave des Antilles est plus heureux que le paysan français ! Vingt-trois millions d'hommes qui vivent dans un pays favorisé de la nature, le plus riche en tous les produits de toutes les contrées européennes, sous une latitude, sous un ciel qui secondent la plus riche agriculture ; vingt-trois millions d'hommes qui appartiennent à cette nation généreuse qui marche si fière, la première des nations civilisées, accusent de leur humanité la législation et les misères françaises ! Quelle humiliation pour les esprits orgueilleux ! Quelle affliction pour les cœurs qui saignent à l'aspect des maux de tant de Français qui souffrent et dont les douleurs seront de longue durée, car personne ne s'occupe d'eux, personne ne cherche à les affranchir de leur misère, et la douceur de leurs mœurs les rend peu dangereux aux gouvernements qui n'accordent qu'à ceux qui demandent la menace à la bouche et la cartouche à la main ».

Les propriétaires ne résident plus sur leurs terres, ils ignorent la position du peuple des campagnes : « Aujourd'hui quel patronage reste au paysan français ? Que de plaies seraient cicatrisées et guéries, que de maux soulagés, que de misères diminuées pour les pauvres habitants de la campagne si ceux qui possèdent de grandes propriétés y fixaient leur séjour pendant quelques mois seulement... » Mais le patronage, la charité privée, ne sont point des remèdes valables. Il faut, affirme Bourgoing, organiser des secours pour tous ceux qui en ont besoin : « le secours deviendrait un droit ; la charité serait légale ». Et d'énumérer les moyens dans sa pétition aux Chambres, qu'il faut citer tout au long : « Le mémoire en faveur des paysans français révèle l'incroyable misère, de la vérité desquelles chacun peut se convaincre en franchissant le seuil des chaumières. Ces misères, les législateurs ne peuvent y rester insensibles, parce que seuls ils peuvent y porter remède. Dans les intérêts de la classe agricole je demande :

1° Pour créer de l'ouvrage par l'agriculteur aux paysans travailleurs : les mesures les plus propres à protéger, honorer, encourager l'agriculteur comme source de travail et d'aisance pour tous ;

2° Dans l'intérêt de la santé publique de la classe agricole : l'assainissement immédiat des bourgs, villages et hameaux de France. Cette mesure peut avoir lieu en moins de deux ans en commençant dès 1844 à porter les ressources votées pour les chemins vicinaux dans les rues, places, carrefours des bourgs, villages et hameaux.

L'exécution immédiate de l'article 9 du titre II du Code rural... ainsi conçu : « Les officiers municipaux veilleront généralement à la tranquillité, à la salubrité et à la sûreté des campagnes... »

L'exécution immédiate du titre XI de la loi municipale du 16-24 août 1790 ainsi conçu : « les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux sont : 1° tout ce qui intéresse la sûreté et le commodité du passage dans les rues... ce qui comprend le nettoiement, l'enlèvement des encombrements... ».

Pour l'exécution de ces deux articles cités, je demande : la création d'agents qui sous le nom de commissaires ou inspecteurs de la police rurale, rempliraient dans les bourgs, villages et hameaux les mêmes fonctions que les commissaires

de police dans les villes et veilleraient à l'exécution des arrêtés des maires, rendus obligatoires par les préfets...

3° Pour procurer des secours aux paysans indigents : qu'il soit nommé pour chaque canton un médecin des pauvres, qui donnera un jour par semaine, au chef-lieu du canton, des consultations gratuites et se transportera chez tous les indigents, de chaque village du canton lorsqu'il sera nécessaire ; sur sa signature seront délivrés gratuitement les médicaments.

Pour cela qu'il soit établi dans chaque chef-lieu de canton, chez un pharmacien, un dépôt de médicaments pour les pauvres ; les médicaments seront de première qualité.

En outre, que tous les médicaments vendus au public soient tarifés et le tableau affiché dans l'officine du pharmacien.

Il est entendu que les certificats d'indigence qui donneront droit à ces secours gratuits, seront délivrés par les magistrats et curés des communes, avec une parfaite connaissance de la position des individus ;

4° Qu'il soit créé par chaque canton un hôpital pour recevoir les malades et les femmes en couche.

Un hospice pour les vieillards et les infirmes des deux sexes.

Le moyen d'arriver à ce but est de porter au budget de l'État la création et l'entretien de tous ces établissements qui doivent honorer la France et lui imprimer à tout jamais ce caractère sacré de la civilisation, elle si digne et si jalouse de ce nom.

Cette mesure coopère à l'égalité des charges proclamée par toutes nos révolutions.

Les indigents dans les campagnes, plus encore que dans les villes, sont à la charge de quelques personnes seulement ; aussi cette charité isolée est-elle insuffisante, nous l'avons démontré.

L'indigence doit être secourue par tous !

Ce n'est point là l'expression d'une charité qui se fatigue parce qu'elle est seule à supporter le fardeau, mais le cri douloureux d'une charité qui se reconnaît impuissante à secourir tant et de si profondes misères.

Que la charité soit donc légale, c'est-à-dire exercée par tous, imposée à tous par la loi. »

Création d'hospices cantonaux, assistance médicale gratuite aux frais de l'État, police sanitaire, assainissement des logements, autant de propositions concrètes qui pouvaient paraître révolutionnaires. Mais l'assistance ne peut remédier à tout : le véritable problème, et Bourgoing en était fort conscient, est celui du chômage agricole. Aussi Bourgoing reprend-il également les thèmes qu'il a développés dans le *Journal d'agriculture* : le seul moyen de fournir à ces 23 millions de travailleurs un travail permanent et les occuper au moins 250 jours par an, c'est de recourir à l'agriculture perfectionnée : « Le jour où l'agriculture française sera traitée comme le sont l'industrie et le commerce par le secours des capitaux et la protection du gouvernement, on sera étonné d'avoir méconnu si longtemps les sources intarissables et fécondes de la prospérité publique et des fortunes particulières. » Une culture progressive secondée par un capital suffisant permettrait seule d'augmenter les revenus agricoles. Et Bourgoing affirme, après avoir produit les comptes de deux exploitations, l'une

routinière, l'autre « progressive » [34] : « Si l'on pouvait faire passer dans les esprits par la logique des chiffres... que l'agriculture est le seul moyen d'assurer l'existence des 23 millions de travailleurs de la classe agricole, n'en devrait-on pas tirer cette conclusion que le gouvernement doit par tous les moyens possibles encourager l'agriculture, l'honorer, l'appeler dans les conseils, la récompenser comme une grande et puissante nation peut et doit encourager la plus utile des sciences, cette branche de notre économie sociale par laquelle vivent l'industrie et le commerce. » Il faut, répète-t-il, créer un ministère spécial de l'Agriculture, des chambres consultatives d'agriculture, « organiser les sociétés d'agriculture et les comices, multiplier les primes, les encouragements, les récompenses honorables en faveur des cultivateurs, propriétaires ou fermiers qui marchent dans la voie du progrès et impriment à l'agriculture ce mouvement qui crée la fortune publique, une prospérité incontestable et fournit à la classe des travailleurs agricoles le pain de chaque jour et l'aisance. ».

Le mémoire de Bourgoing était fait pour choquer bien des gens ; il proposait des mesures précises, et non de vagues revendications. A la Chambre des députés, un rapport favorable fut déposé par M. de Mesmay, qui demande le renvoi de la pétition aux Ministres [35], mais la Chambre ne suivit pas le rapporteur, alors que la Chambre des pairs — peut-être en raison du patronage d'Hyde de Neuville — renvoya la pétition aux ministres. C'était peu, mais l'opinion était saisie, et Bourgoing pouvait écrire dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture :* « Le pays a commencé à répondre. J'ai eu la satisfaction de voir plusieurs congrès agricoles appuyer cette question et la presse politique et économique, à quelque nuance qu'elle appartienne, accueillir cette pensée. » [36] Certains journaux agricoles avaient en effet publié la pétition : le *Journal agricole de*

34. D'après Bourgoing, une ferme de 100 ha de terre arable exploitée selon la méthode courante rapporte 8 140 F, les charges s'élèvent à 5 460 F, le bénéfice s'établit donc à 2 680 F. La seconde exploitée par culture progressive appuyée sur un capital d'exploitation convenable, voit ses recettes monter à 31 125 F, les dépenses à 12 425 F, l'intérêt du capital est estimé à 1 000 F et le loyer à 4 000 F ce qui porte les dépenses à 17 425 F d'où bénéfice de 13 700 F. La première ferme occupait 6 personnes, la seconde a fourni 3 540 journées de travail (payées à 1,50 F) sans parler des grands travaux d'assainissement et de plantations estimés au moins à 1 500 F par an (soit 1 000 journées à 1,50 F). Si trois fermes par village travaillaient ainsi, on pourrait faire vivre 51 ménages ou 114 célibataires auxquels iraient des salaires évalués 21 000 F, sans compter les prestations payées par les propriétaires pour les chemins vicinaux, lesquelles permettraient de donner du travail en hiver ou en période de chômage (*infra*, p. 416).

35. Il publie dans les *Annales de Poussery* (pp. 236-246) le rapport de M. de Mesmay devant la Chambre (23 juillet 1844). On trouvera dans les *Annales de la Charité*, publiées par la Société d'économie charitable, un compte rendu très favorable, par le vicomte de Lambel, du mémoire de Bourgoing (*Annales*, 1847, pp. 654-655 ; *cf.* pp. 388, 401-402).

36. « Le motif qui a fait rejeter cette pétition, écrit Bourgoing, semble être un motif d'économie. Nous ne savons sur quelle base M. Anguis a établi le chiffre de 53 000 000 au moins pour arriver à créer des secours aux indigents des campagnes. Nous croyons qu'avec de l'intelligence et du désintéressement, en encourageant par quelques secours ces modestes établissements créés par la charité de quelques-uns, en en fondant de nouveaux encore sans le luxe des états-majors qui absorbent la plus forte partie des ressources, en établissant des hospices, non pour procurer de l'aisance et une position à certains administrateurs, mais des secours aux véritables pauvres, on arriverait à bien meilleur marché que ne le pense M. Anguis à adoucir bien des misères. Nous savons que quelques personnes haut placées dans l'opinion de tous les partis veulent s'emparer de cette question : c'est tout ce que nous avons désiré ; qu'un homme, ami de l'humanité, de la civilisation, de la justice, féconde cette pensée et lui fasse porter fruit » (*ibid.*, p. 336).

Paris, le *Cultivateur*, la *Revue agricole* ; de même le Cercle agricole, de Paris, la Société royale d'agriculture de Paris, avaient donné leur approbation à Bourgoing, et certains notables, tels le baron de Tocqueville ou Rieffel (le successeur de Mathieu de Dombasle) l'avaient félicité : les idées de Bourgoing cheminèrent peu à peu dans les milieux administratifs.

Deux ans plus tard, Bourgoing recommença : en octobre 1846, les inondations de la Loire ruinèrent la vallée de la Loire, et la crise céréalière provoqua une misère sans précédent dans les campagnes [37]. Dès le 24 octobre, Bourgoing publie un *Appel à tous sur les moyens de procurer du travail aux ouvriers et des secours aux indigents*, qui apporte à l'administration des suggestions très précises : « Il faut », affirme-t-il tout d'abord, « la volonté et le concours de tous, il faut que toutes les classes de la société comprennent l'importance et la gravité de la situation et s'associent sérieusement pour arriver à ce que j'appellerai la ligue du bien public. » Il analyse la situation : le blé, selon lui, doit arriver à 32 F l'hectolitre, prix exorbitant contre lequel on ne peut rien, la liberté du commerce des grains étant indispensable ; Bourgoing demande toutefois avec insistance que les cultivateurs fassent l'impossible pour approvisionner régulièrement les marchés.

Pour les indigents, principales victimes de la hausse du grain, « les secours doivent être organisés régulièrement et puissamment ». Il faut créer des bureaux de charité efficaces : « Les bureaux de charité n'existent dans aucune commune rurale. Combien y en a-t-il de sérieusement organisés et rendant de véritables services dans les villes de nos départements ? » Plutôt que des dons en argent, mieux vaudrait « solliciter des dons en denrées, marchandises de quelque nature qu'elles soient, de quelque part qu'elles vinssent. Les denrées seraient réunies en magasin, puis distribuées aux indigents ou vendues à leur profit. Il serait fait appel à toutes les fortunes et à toutes les professions » ; en effet « il est plus facile de donner un objet de ses produits ou de ses magasins que de l'argent », mais « il ne faudrait pas que la main cupide du fisc touchât de ses ongles de harpie ces dons offerts avec effusion ».

Pour ceux qui ne peuvent gagner, étant donné les prix du blé, le pain nécessaire à eux et leur famille, il faut fournir du pain à un prix moins élevé que le prix actuel et le prix à venir des marchés : des associations composées de personnes animées de l'esprit du bien achèteraient immédiatement une quantité de blé qui serait livrée au prix coûtant, 5 F, ou à un prix inférieur lorsqu'il en vaudra 6, ou 4,50 s'il reste à 5 F, surtout « pendant l'hiver où le travail devient rare pour le travailleur ». Enfin, pour les travailleurs actifs et vigoureux, il convient de fournir un travail quotidien qui leur assure le pain de chaque jour. Les travaux administratifs payés par l'État, le département ou la commune ne manquent pas puisqu'il faut réparer les désastres causés par le fléau de l'inondation. Les communes peuvent utilement et peut-être sans dépenses extraordinaires fournir du travail à ceux qui en ont le plus besoin : 1° en ajoutant à l'hiver les travaux à exécuter en 1846 sur les chemins vicinaux, travaux souvent exécutés d'octobre à novembre ; 2° en exécutant dans le même hiver les travaux votés pour 1847 (les communes seraient autorisées à emprunter, pour un an, le montant des travaux prévus pour 1847). Ces travaux seraient exécutés

37. *Supra*, p. 109.

en régie, sous la surveillance des maires et des agents voyers, par les ouvriers désignés par le maire et une commission comme les hommes valides ayant plus besoin de travail que d'autres.

Des travaux particuliers devraient être entrepris par les propriétaires de terres en vue de l'amélioration des sols. Mais comme il est probable que l'appel à la charité de tous resterait insuffisant « dans les circonstances où nous sommes », il rappelle la conclusion de son mémoire : « Que la charité soit donc légale, c'est-à-dire exercée par tous et imposée à tous par la loi. La France est assez riche pour nourrir ses pauvres... En attendant la charité légale, à l'œuvre tous et sur l'heure... et vous tous qui aurez concouru à cette œuvre vous serez bénis de ceux auxquels vous aurez procuré du travail et du pain. » L'appel fut entendu : Benoist d'Azy, député de Château-Chinon, animé des mêmes idées, réussit le 26 octobre à obtenir du préfet l'organisation de groupements d'achat de grains appelés sociétés de prévoyance, et, dès décembre, la plupart des villes accordaient des bons de dégrèvement pour l'achat du pain [38], des commissions étaient nommées pour examiner les listes de gens secourus, des bureaux de bienfaisance et des soupes populaires étaient créés : le « thermomètre de la peur » [39] avait joué, la plupart des idées de Bourgoing avaient été réalisées.

En 1847, il eut encore l'occasion d'exposer ses idées sociales ; secrétaire de la Société centrale d'agriculture, il anime le Congrès des agriculteurs du Centre qui se tient à Nevers du 15 au 19 septembre 1847 [40] ; ce congrès — qui s'occupait de crédit et de statistique agricole — étudia la création d'un service médical dans les campagnes. Bourgoing présenta un rapport assez audacieux sur l'éducation des filles dans les communes rurales, qui lui vaudra de vives attaques du député d'opposition Manuel [41]. « Les jeunes filles, soutient-il, qui sont abandonnées comme les garçons à la garde des bestiaux, participent à la même démoralisation, avec un danger de plus. Les champs deviennent une école précoce de perversité, et les habitudes du jeune âge qui se reflètent sur toute la vie, paralysent les heureuses dispositions de la jeunesse et développent au contraire les instincts grossiers du mal... La jeune fille prendra des habitudes de fainéantise, d'indépendance sauvage, de grossièreté, de vices abominables, car aucun frein ne lui aura été imposé dans son enfance ; elle sera mauvaise fille, mauvaise femme de ménage, mauvaise épouse, mauvaise mère ; elle transmettra ses vices à la génération qui viendra d'elle ; la civilisation reculera dans ce village, l'immoralité y sera endémique. » [42]

38. *Supra*, p. 111, et Arch. dép. Nièvre, M.

39. Selon l'expression de Bourgoing, critiquant les autorités administratives qui à l'ordinaire « dans les moments de misère publique, organisent quelques travaux momentanés et procurent des secours précaires : c'est ordinairement là le thermomètre de la peur ».

40. *Annales de Poussery*, 1847, pp. 329-457.

41. *Ibid.*, pp. 342-348. Le député centre gauche Manuel trouva le tableau trop sombre (« le mal est moins grand que ne le fait le rapporteur ») et demande que le rapport ne soit pas publié en entier.

42. Et d'ajouter : « Qui en effet lui aura donné l'exemple du respect, de la soumission, des tendres soins par ses parents ? Elle aura vu dans son village des vieillards infirmes, à charge à la famille qui les maudit, comme inutiles : pauvres gens brusqués, maltraités par les enfants et les petits-enfants qui les regardent comme des bouches inutiles, comme des hôtes incommodes qui diminuent la ration si exiguë déjà, et dont tous les vœux exprimés avec dureté sont

Aussi demande-t-il l'application stricte de la loi du 28 juin 1833 à l'éducation des filles, et sur sa proposition, le Congrès émet le vœu « 1° Que la création d'écoles de filles dans les communes rurales soit encouragée jusqu'à ce que la loi les rende obligatoires comme la loi les a exigées pour l'instruction des garçons par la loi du 26 juin 1833 ; 2° Que leur éducation soit dirigée de manière à en faire de bonnes mères de famille et de bonnes femmes de ménage ». On ne pouvait mieux définir les conditions de l'enseignement féminin agricole [43].

L'homme politique

Bourgoing, en bon légitimiste soucieux de retrouver un rôle politique, n'a jamais perdu le contact avec les chefs de son parti — sa correspondance avec Berryer le montre bien [44]. Commandant la garde nationale, conseiller municipal à Mesves depuis 1830 [45], il est nommé maire en 1834, mais la Préfecture le tient pour suspect — ainsi que le montre tel curieux épisode policier [46].

En 1842, Bourgoing se présente aux élections de Cosne, contre Lafond, ancien marchand de vin de Paris, régent de la Banque de France : l'opposition de gauche soutient sa candidature et Claude Tillier écrit dans l'*Association* :

« Nous engageons les électeurs indépendants à quelque nuance d'opposition qu'ils appartiennent à réunir leurs suffrages sur M. de Bourgoing ; il faut que les partis sachent se faire l'un à l'autre des concessions ; il est non seulement de leur intérêt, mais encore de leur devoir, de sacrifier au bien commun leurs sympathies ou bien leurs répugnances particulières. Ce qui importe avant tout

(*Suite de la note 42*)
un désir d'être débarrassés de leurs vieux parents. Il n'est pas de village qui n'offre le triste exemple de vieillards abandonnés, privés des soins de leurs enfants. En présence de pareils faits, on ne pourrait se croire au milieu d'une nation civilisée. »

43. Le Congrès décida également d'inscrire au programme de ses travaux en 1848 (comme il l'avait fait en 1846) un rapport sur l'organisation du service médical dans les campagnes et l'amélioration de leur état sanitaire (*Annales de Poussery*, 1848, p. 43) : Bourgoing avait réussi à imposer ses vues.

44. Arch. nat., 223 AP 10. Il serait fort intéressant de retrouver sa correspondance avec Hyde de Neuville et le marquis de Turgot.

45. D'après sa notice de préfet, il fut conseiller municipal de Mesves de 1830 à 1848.

46. Le 30 mai 1837, le préfet de la Nièvre rapporte au ministre de l'Intérieur un incident qui « quoique présentant peu de gravité, eut quelque retentissement par la publicité que lui a donnée celui-là même qui s'en est rendu l'auteur. M. de Bourgoing... dont les opinions en faveur de l'ancienne dynastie ne sont pas douteuses, plaçait depuis quelques temps sur la terrasse de sa maison donnant sur la Loire, une longue perche en haut de laquelle il hissait un linge blanc. Il paraît, c'est du moins le motif qu'allègue M. de Bourgoing, que cette perche n'avait été placée là que pour prévenir un pêcheur, qui se trouve sur la rive gauche de la Loire, de lui apporter du poisson pour les besoins de sa maison. Quoi qu'il en soit, ce signal ayant été aperçu par quelques personnes, le fait fut rapportée à M. le sous-préfet de Cosne qui s'empressa de faire vérifier et en rechercher les causes. De son côté le lieutenant de gendarmerie donna des ordres à cet effet à la brigade de gendarmerie de La Charité. Le 19 de ce mois deux gendarmes de La Charité... au lieu de suivre la grande route prirent le chemin de halage et parvenus au-dessous de la terrasse de M. de Bourgoing, ils aperçurent en effet en haut d'une perche un linge blanc qu'ils parvinrent, sans entrer dans la propriété de M. Bourgoing, à faire tomber de leur côté et dont ils eurent le tort de s'emparer pour le joindre à leur procès-verbal et ils envoyèrent le tout à leur lieutenant. M. de Bourgoing ayant appris que les deux gendarmes s'étaient transportés chez lui et lui avaient enlevé une veste de bazin

c'est d'envoyer à la Chambre un adversaire du déplorable cabinet qui entraîne la nation vers sa décadence... Les adversaires eux-mêmes ne contestent point son mérite et les conservateurs sages et modérés qui s'effraient des violences de M. Guizot et qui ne peuvent compter sur M. Lafond sont disposés à donner leur suffrage au candidat de l'opposition. » [47]

Bourgoing se présente en défenseur des « intérêts agricoles » : « Les intérêts agricoles qui sont ceux de 25 millions de Français, ne sont pas suffisamment représentés à la Chambre. C'est sur l'agriculture, base de la richesse nationale, que s'appuient l'industrie et le commerce. Je désire que l'agriculture jouisse d'une protection égale à celle qui entoure l'industrie et le commerce. » [48] Mais malgré ses déclarations en faveur de la liberté de la presse et la réforme électorale [49], Bourgoing ne recueille que 69 voix contre 148 à son adversaire : « Le

(Suite de la note 46)
blanc lui appartenant porta immédiatement plainte contre eux. Le procureur du Roi de Cosne, saisi de cette plainte n'a vu dans l'action des gendarmes qu'un excès de zèle et a fait remettre aussitôt à M. de Bourgoing la veste qu'il réclamait. Mais M. de Bourgoing, peu satisfait de la première démarche, s'en est pris à l'administration et a crié haut à la persécution, au despotisme et à l'arbitraire. On lui a répondu que l'on voulait bien admettre le motif de son signal, en lui faisant observer qu'il aurait pu, qu'il aurait même dû choisir un autre signe et que dans tous les cas, il était du devoir de l'administration prévenue de l'existence du fait, de le faire vérifier et d'en connaître le principal motif » (Arch. dép. Nièvre, M, Police).

47. « Élections de Cosne » dans *l'Association,* 5 juillet 1842. « M. de Bourgoing est un agronome distingué, et il sera à la Chambre un des avocats les plus dévoués de nos intérêts agricoles ». Et encore : « M. de Bourgoing est légitimiste, mais ce n'est point le légitimiste que la plupart des électeurs portent à la députation, c'est l'homme loyal et désintéressé, l'homme de mérite et modeste, l'homme dévoué au pays, l'un des premiers pour ne pas dire le premier de notre arrondissement » *(Correspondance de Cosne, ibid.).*

48. Notons encore ces déclarations caractéristiques : « L'impôt qui pèse sur les contribuables est excessif, un contrôle rigoureux doit être exercé sur l'emploi des deniers publics. La Chambre des députés acquerrait de la considération, si elle s'opposait à l'accroissement des charges de toute espèce de la dette publique. Le budget est voté avec une telle rapidité qu'il est permis de croire à l'indifférence ou de soupçonner l'avidité de ceux qui sont appelés à surveiller tant de si grands intérêts. La centralisation administrative parisienne ôte aux conseils électifs des départements leur importance, aux hommes qui les composent, leur valeur. Une extension de pouvoirs et de liberté est nécessaire à ces conseils et aux administrateurs supérieurs des départements pour accélérer la marche des affaires, pour soustraire les départements au joug administratif de Paris. La France n'exerce point en Europe l'influence qui lui appartient comme grande nation ; ses intérêts commerciaux en souffrent, sa fierté en est blessée. Il est temps qu'elle reprenne le rang que lui a fait perdre une politique incertaine et timide. Mes opinions politiques sont connues, mais à aucun parti n'appartient le monopole du patriotisme ; la gloire et l'honneur de la France, la prospérité de son agriculture, de son commerce, de son industrie, ses intérêts moraux et matériels me sont aussi chers qu'à qui que ce soit ».

49. *L'Association* (30 juin 1842) lui avait demandé s'il voterait la réforme électorale, la réponse de Bourgoing (*L'Association,* 7 juillet) est ambiguë : « Pour la réforme électorale, je la crois bonne, parce qu'elle est juste, parce que les opinions du pauvre ont aussi bien que celles du riche le droit d'être représentées, parce que tout privilège est une iniquité et tout monopole une spoliation... Mais je pense que la réforme électorale n'est praticable qu'avec l'élection à plusieurs degrés..., je crois que l'élection doit commencer par la commune ; dans la commune, l'homme qui jouit d'une belle fortune et qui en use noblement exerce sur ses concitoyens une influence légitime et les services qu'il leur rend, le désignant naturellement à leur choix, il serait injuste de le déshériter des suffrages de sa localité et d'ailleurs les habitants de la campagne restent étrangers aux affaires publiques ; ils ont besoin d'être guidés. Dans une grande cité ils seraient abandonnés aux captations de toute nature des faiseurs

caractère ferme et élevé, l'indépendance, les opinions sages et progressives de M. de Bourgoing, déclare l'*Association*, n'ont pu effacer aux yeux des électeurs sa couleur de légitimiste. Dans les départements les électeurs de gauche ne peuvent s'habituer à donner leurs suffrages à un homme dont le drapeau n'est pas le leur. Ils ne veulent pas comprendre que lorsqu'il s'agit de renverser un ministère hostile à nos libertés, de quelque opposition que soit le candidat, il est de leur intérêt bien entendu de la soutenir... » [50]

Encouragé pourtant par ces résultats, Bourgoing se présente en 1845 aux élections au Conseil général, sans renoncer à l'étiquette légitimiste. Sur 69 électeurs et 57 suffrages exprimés, il obtient 26 voix contre 29 à son adversaire, candidat officiel, Lerasle ; il y avait deux bulletins nuls. C'était presque un demi-succès pour Bourgoing. Aussi l'année suivante participe-t-il activement aux élections législatives dans l'arrondissement de Cosne. Le député, Lafond, venait d'être nommé pair de France, il fallait lui donner un remplaçant, le candidat gouvernemental était l'avocat général à la Cour de Cassation, Delangle, le centre gauche lui opposait Grangier de la Marinière que soutenait Duvergier de Hauranne, son chef de groupe pour le Centre de la France [51]. Bourgoing est en rapports avec Berryer et Duvergier de Hauranne, son voisin. Les élections se déroulèrent de telle façon qu'au second tour les légitimistes, dont Bourgoing, votèrent en majorité pour Grangier, et Delangle ne fut élu que de justesse avec 143 voix contre 125 à Grangier ; mais, si 12 légitimistes avaient voté pour le centre gauche, 9 s'étaient abstenus et 9 avaient voté pour Delangle. Avec un peu plus de discipline, les deux oppositions réunies l'auraient emporté [52].

Certes, cette attitude des deux oppositions est un fait nouveau qui marque chez les jeunes légitimistes le désir de rentrer sur la scène politique, et les comices agricoles ne sont sans doute pas étrangers à cette évolution des

(Suite de la note 49)
d'élections, ils deviendraient la proie des partis, et au lieu d'avoir mis un frein aux manœuvres électorales, nous les aurions rendues plus faciles et nous leur aurions fourni plus de chances de succès... » : ces explications sont « franches et précises » juge Claude Tillier, « elles nous semblent de nature à satisfaire les électeurs des deux oppositions ».

50. *L'Association*, 16 juillet 1842. La gauche radicale que représentait Bonneau-Lestang n'avait pas approuvé le choix de Bourgoing : ainsi Bonneau-Lestang ironise-t-il sur la candidature de Bourgoing, présenté par ses partisans comme le défenseur des intérêts matériels et *vinicoles* de l'arrondissement. « Si nous étions disposés à épiloguer nous contesterions sur la connaissance des sentiments nobles et élevés de M. Adolphe de Bourgoing que semblent s'attribuer uniquement ses amis. Nous aussi, quoique étrangers à l'arrondissement de Cosne, nous le connaissons, nous connaissons également son goût pour les études sérieuses, et nous pensions que cela valait mieux que l'honneur d'être salué candidat pour un emploi de subrécargue des intérêts réels, agricoles, vinicoles et autres de l'arrondissement de Cosne » (« Élections de 1842 », *Revue de la Nièvre*, 1842, pp. 197-198).

51. Arch. nat., 223 AP 10.

52. Duvergier de Hauranne écrit à Berryer le 27 mars 1846 : « Si les légitimistes n'avaient pas une certaine répugnance à voter pour M. Grangier, au premier tour les choses s'arrangeraient facilement. On porterait M. de Bourgoing à la présidence et chacun aurait ainsi sa part. Dans le cas contraire, il faut que M. de Bourgoing se porte au premier tour. Pour le second les deux oppositions transigeront sur place et feront ce qu'il y a de mieux à faire. M. Grangier et ses amis préféreraient certainement M. de Bourgoing à M. Delangle. » Sur cette élection assez mouvementée, *cf. l'Union libérale* d'Ulysse Pic, qui soutenait la candidature de Grangier de la Marinière.

esprits. Déjà certains soulignaient publiquement ce changement d'attitude, et Barbier, vice-président du Comice agricole de Cosne, déclarait lors d'une réunion : « La porte du départ devait être celle du retour. Voyez en effet par quel singulier revirement l'agriculture nationale après avoir été le prétexte et la consolation de l'émigration parisienne de 1830 est aujourd'hui le manteau respectable sous lequel la noblesse essaye de faire sa rentrée dans les assemblées délibérantes et dans les murs de Paris. » Et Grangier de la Marinière, qui présidait cette assemblée, rendait hommage à Bourgoing et à sa « pensée à la fois prévoyante et ingénieuse qui avait voulu soulager la pauvreté par le travail » [53].

Ces notables légitimistes, ayant pris conscience des besoins de l'agriculture, se sentaient naturellement engagés dans l'opposition à un gouvernement qui ne faisait point les efforts souhaités, et les plus jeunes entraient dans l'arène politique avec leurs collègues de gauche. Aussi, en 1847, lors des élections législatives générales, nous retrouvons Bourgoing comme candidat légitimiste. Sa correspondance avec Berryer permet de comprendre son attitude : « Ma position s'est beaucoup améliorée depuis quelques jours, écrit-il à Berryer le 7 avril 1847 [54], j'ai rallié à moi tous nos amis, les hommes intransigeants de notre parti m'ont paru satisfaits de la position que j'ai prise dans la lutte qui va s'engager... Je crois aujourd'hui n'avoir pas moins de 60 voix si je n'ai pas de défection. M. Delangle, que le préfet de la Nièvre a comme désir de voir passer au premier tour de scrutin à une majorité de 25 voix, n'atteindra pas ce nombre..., personne ne sortira au premier tour. Maints électeurs de M. Grangier viendront au second tour, mais beaucoup d'autres ne comprennent pas ou font semblant de ne pas comprendre que nous sommes déterminés à ne pas aller à eux. Voilà le point capital : le nœud de la question qu'il faut que saisisse bien M. Duvergier, c'est qu'à part toute manœuvre, toute tactique électorale, nous n'irons pas à M. Grangier, c'est que beaucoup de personnes qui votent pour moi, MM. de Vergennes qui ont trois voix, MM. de Chassy, de Charry, deux voix, sont déterminés à aller à M. Delangle après m'avoir soutenu de leurs votes aux deux premiers tours. Ces messieurs disent qu'ils n'entendent pas faire toujours l'appoint de la gauche, qu'il doit y avoir réciprocité dans les conduites des deux oppositions, que l'an dernier nous avons élu loyalement, bravement M. Grangier et que cette fois nous ferons pour son parti et avec lui, que M. Grangier n'est pas un homme d'assez de valeur pour lui porter deux fois leurs suffrages, etc. Voilà donc, Monsieur, ce dont M. de Hauranne doit être convaincu, c'est que c'est lui qui tient l'élection, que l'opposition de gauche, si elle veut passer avec eux est sûre du succès, que si elle refuse, l'élection de M. Delangle est assurée, que les électeurs de la gauche n'ont aucune répulsion pour moi, que plusieurs fois sans aucune combinaison, j'ai eu leurs voix, que les électeurs de droite au contraire n'iront pas à M. Grangier mais que pour vaincre leur amour-propre de venir à nous..., il faut le conseil donné énergiquement par M. Duvergier de passer à nous sans hésitation. Le but de M. Duvergier n'est-il pas rempli ? N'aura-t-il pas en moi un homme de l'opposition plus sérieux que M. Grangier

53. *Annales de Poussery*, 1846.
54. Arch. nat., 223 AP 10.

dont l'éducation est toute à faire ? Si nous nous divisons, nous échouerons... J'attendrai, Monsieur, avec impatience la nouvelle de la détermination positive prise par M. Duvergier, c'est là, je le répète, où est toute l'élection. » [55]

Il ne sera pas élu : le centre gauche n'admettait pas franchement les légitimistes ; mais cela n'empêchera pas Bourgoing d'apparaître près de Duvergier de Hauranne au banquet réformiste tenu à La Charité en novembre 1847. Il fait preuve d'un certain sens politique, car s'il perd les voix des vieux légitimistes irréductibles, il donne confiance à ses amis agriculteurs qui n'ont pas d'opinion bien tranchée. Il est très connu par son journal agricole, qui est lu dans tous les milieux électoraux, et c'est pour lui une raison d'espérer le succès. La révolution de 1848 vint troubler ses beaux calculs. Nous ne savons pas comment Bourgoing accueillit la chute de Louis-Philippe, mais à la lecture du bulletin agricole dont il reste le directeur. il semble tout prêt à accepter les réformes du gouvernement de Février qui vont souvent dans le sens de ses propositions. En mars 1848, le ministre provisoire de l'Agriculture et du Commerce adresse à toutes les sociétés et à tous les comices agricoles une lettre par laquelle il leur demande appui : la société centrale de la Nièvre, présidée par Bourgoing, répond en réclamant l'organisation du crédit agricole. Lors de la nomination du ministre Tourret, Bourgoing voit en lui un « agriculteur qui connaît son métier ». « L'agriculture a salué avec joie l'avènement de M. Tourret au Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Cette fois nous avons un agriculteur pour ministre. M. Tourret a fait des travaux agricoles l'étude de toute sa vie. Il a mis la main à l'œuvre, et il connaît nos besoins. Doué d'un jugement sûr, d'une intelligence élevée, et joignant à ces qualités une volonté ferme, nul mieux que lui ne pourrait développer les progrès de notre agriculture et nous espérons qu'il ne faillira pas à sa mission. » [56] Les projets d'organisation de l'enseignement agricole [57], du crédit agricole, des Chambres d'agriculture, sont bien accueil-

55. Bourgoing note également que l'administration lui semble assez favorable : « Ce qui me ferait croire que le Préfet M. Mallac me préférerait à M. Grangier, c'est que jusqu'à présent son journal m'a ménagé, que depuis quelque temps, je reçois pour ma commune, indigens, inondés, etc., des faveurs que je n'avais même pas sollicitées, que j'ai reçu de lui une lettre *toute gracieuse,* dans laquelle il se félicite d'avoir un adversaire comme moi etc., ce qui ferait présumer qu'il n'est pas aussi sûr de son succès qu'il l'annonce. Mais pardon, Monsieur, j'ai l'air de tomber dans le commérage électoral et Dieu merci, je ne suis guère au courant de tout ce qui se dit et se trame dans mon arrondissement et du ressentiment de chaque parti... »

56. *Annales de Poussery,* 1848, p. 215.

57. Tourret présente bientôt un projet d'organisation de l'enseignement agricole assorti d'un crédit de 2 500 000 F inscrit dans un chapitre spécial intitulé : « enseignement professionnel de l'agriculture ». Présenté à l'Assemblée nationale le 17 juillet 1848, le projet est voté le 3 octobre par 579 voix contre 100. Aussitôt Bourgoing publie le texte et recherche les lieux favorables à la « création d'une école régionale d'agriculture du second degré ». La ferme modèle de Poussery est érigée en ferme-école pour l'arrondissement de Château-Chinon et on procède immédiatement à la recherche des fermes susceptibles de devenir dans chaque autre arrondissement les nouvelles fermes-écoles prévues par la loi. Bourgoing applaudit à l'intervention de l'État en ce domaine : « Jusqu'à présent, le paiement de la demi-pension, laissée à la charge des familles, avait empêché le plus grand nombre des cultivateurs d'envoyer leurs enfants à Poussery. Le ministre a levé cet obstacle et non seulement les élèves ne doivent plus rien, mais déjà instruits, nourris, logés, blanchis, chauffés, etc., ils pourront encore amasser un petit pécule pendant les trois années de leur séjour à la ferme-école » (*Annales de Poussery,* 1848, p. 218).

lis par Bourgoing : « Pendant quinze ans », déclare-t-il en février 1849 [58], « les sociétés d'agriculture, les huit cents comices agricoles qui couvrent la France, ont réclamé pour l'agriculture des Chambres consultatives et un Conseil général d'agriculture électif, pour l'agriculture enfin les mêmes droits que ceux dont jouissent l'industrie et le commerce. L'agriculture va être mise en possession de ces institutions ». Les esprits les plus éclairés « ont compris qu'il fallait développer de toutes les manières les tendances aux mœurs agricoles pour moraliser, occuper, calmer les esprits inquiets et agités, qu'il fallait fonder sur tous les points des colonies, asiles, pénitentiaires agricoles... C'est enfin à l'agriculture que l'on demande les remèdes efficaces contre les maux qui menacent la société, et le gouvernement marche franchement dans cette voie salutaire... ». Le décret créant les conseils d'hygiène et de salubrité et prescrivant l'assainissement des localités et habitations, les projets concernant l'assistance publique ou les caisses de retraites répondaient également à certains des vœux de Bourgoing en 1844 [59].

Ses ambitions politiques n'avaient point cessé : en juin 1848, il conduit le bataillon de la Garde nationale de La Charité à Paris [60], il se proclame « ami de l'ordre » ; il est élu au Conseil général (il obtient 784 suffrages sur 961 votants dans le canton de La Charité). En février 1849, il décide de se présenter aux élections : « MM. Dupin, Grangier de la Marinière et Manuel sont acceptés, désirés par tous les hommes d'ordre. M. Émile Martin arrivera avec peine, écrit-il à Berryer [61]. Il y aura donc pour sûr trois représentants, peut-être quatre, à nommer dans la Nièvre sur sept. Nous ne pouvons nous flatter d'avoir assez des nôtres et nous serons obligés de transiger avec les républicains modérés. Ceux des nôtres qui se présenteront : MM. Benoist, Albert Saint-Léger et moi... Si je consulte les chances de succès, hardiment je crois pouvoir dire que je suis plus populaire qu'aucun d'eux. J'ai conquis par l'élection tout ce que l'élection peut donner : commandant de la Garde nationale, membre du Conseil général, président de la Société centrale d'agriculture. MM. Benoist et Saint-Léger ont échoué partout. J'ai pour moi le peuple, eux, quelques industriels. Benoist, sa capacité, ses antécédents devant lesquels je m'incline... : mais il faut des hommes possibles, et pour la première fois depuis que je suis si souvent immolé, je dis : je suis possible. Je le répète, Monsieur, ma force est dans le peuple, donc mes efforts doivent tendre à entraîner les timides ou les apathiques avec le courant populaire qui m'est favorable. »

Sa profession de foi est modérée : « A l'avènement de la République, dans ce moment rempli de périls de nature, j'ai offert un concours loyal et énergique à tout pouvoir qui voulait la République des honnêtes gens. Telle fut la règle qui détermina depuis ma conduite, soit comme membre du Conseil général, soit comme commandant de la Garde nationale... »

58. *Annales de Poussery*, 1849, pp. 84-85.

59. Les *Annales de Poussery* donnèrent la plus grande publicité à ces divers projets, soutenant efficacement l'action du Ministère.

60. Dans sa proclamation aux électeurs de la Nièvre (1849) il rappelle : « lorsque l'Assemblée nationale, alors notre seule sauvegarde, fut menacée dans les journées de juin, de funeste mémoire, je marchai à son secours avec les volontaires de La Charité qui s'unirent aux gardes nationaux de la Nièvre, accourus à Paris pour offrir leur sang à l'ordre à la patrie en danger... »

61. Arch. nat., 223 AP 10, 11 février 1849.

Il se déclare le défenseur de l'agriculture : « Appelé par mes concitoyens à la présidence de la Société centrale d'agriculture, je me présente aux populations rurales comme le défenseur des grands intérêts agricoles. Je me présente au peuple qui souffre comme le plus dévoué de tous ses amis et comme le soutien de toutes les mesures, de toutes les institutions qui pourraient améliorer son sort, jouissance plus juste, plus éclairée, plus profitable des biens communaux, fondations d'asiles, de colonies agricoles, caisse de secours, développement de travaux utiles, application intelligente des secours prévus par la Constitution. Peut-être, autant que qui que ce soit, ai-je le droit de m'exprimer ainsi, n'ayant pas attendu l'avènement de la République pour témoigner hautement de mes profondes sympathies en faveur des travailleurs et des indigents. » [62]

Peut-être une telle déclaration ne plut-elle guère aux « honnêtes gens » : Bourgoing fut éliminé de la liste des candidats présentés par la Commission électorale que présidait Dupin. Il ressent comme un affront cette trahison du parti de l'ordre : « Par une manœuvre scandaleuse, déplorable, injuste », écrit-il à Berryer le 4 mai [63], « le Comité électoral, où dominent l'épicerie et mes ennemis éternels, les bourgeois ignares de Louis-Philippe, ne m'a point placé sur la liste malgré que j'aie été accepté sans solliciter aucun suffrage par onze cantons... Ma candidature vraiment populaire a été rejetée par le Comité qui a menti à son programme ; il avait annoncé la fusion, il a procédé à l'exclusion. Le fait accompli, que dois-je faire ? me retirer loyalement, noblement, et j'ai donné par la voix de la presse toute publicité à mon désistement en face du danger qui nous menace tous en cas de désunion. » [64]

Le 16 mai il constatait tristement que « les élections de la Nièvre sont détestables et déshonorantes pour notre pays » et ajoutait : « Quels sont les événements qui se préparent et quelle ligne suivre ? Serons-nous comme nos pères pris au dépourvu et décimés sans défense puisque nous n'avons ni unité, ni organisation ? On pense dans nos provinces que nous touchons à de grands événements, que dans quinze jours le Président sera à Vincennes ou empereur. S'il y avait quelque chose à faire, quelques signes de vous, Monsieur et Ami... »

62. *Appel aux électeurs,* 1849.

63. Arch. nat., 223 AP 10. La Ferté-Meung avait annoncé le 15 avril « une chose extrêmement inquiétante pour nous dans le département : ce serait de faire comprendre à ceux des légitimistes qui n'ont pas de chances réelles de se retirer ». Mais il notait que « l'arrondissement de Château-Chinon accepte volontiers deux légitimistes portés par le parti. Le nom de Bourgoing y est en première ligne. Celui de Benoist rencontre beaucoup d'opposition... ». Sur les intrigues électorales d'avril 1849, on se reportera au *Bien du peuple,* journal socialiste de Nevers.

64. On peut se demander les raisons réelles de l'échec de Bourgoing : c'est sans doute un mauvais tour que lui jouait son rival traditionnel, Grangier de la Marinière. Notons encore que les jugements portés sur différents personnages dans sa *Notice sur quelques candidats* envoyée à Berryer (Arch. nat., 223 AP 10) sont parfois assez durs : ainsi sur Achille Dufaud : « Homme faux, intrigant, ne manquant pas d'adresse. Les tendances sont mauvaises, cependant il semble prévoir que l'avenir nous appartient, il nous est moins opposé qu'il ne l'était ». Sur Girerd : « A eu des opinions très avancées. Homme très adroit ayant eu une grande influence. Tendances détestables. Ayant cependant du cœur, ce qui fait qu'il a d'autant plus séduit certaines gens... » Ses jugements sur les « rouges » sont très partiaux.

Déçu dans ses ambitions politiques, il continue de présider la Société d'agriculture[65], fait sans relâche l'éloge de la nouvelle agriculture qui seule peut « apporter un remède efficace aux maux qui désolent la société française »[66] : « L'agriculture par ses procédés nouveaux assurera à bon marché l'existence des classes populaires et épargnera à la France ces inquiétudes et ces calamités dont le souvenir est encore présent à tous. »

Homme d'ordre, Bourgoing se rallia au régime bonapartiste comme beaucoup des anciens légitimistes. Ses amis sollicitent pour lui une préfecture[67], mais son passé suscite des réserves dans les bureaux. Il écrit au colonel Fleury, aide de camp de l'Empereur[68] : « J'ai vu avant-hier à Paris M. le marquis Turgot, mon plus ancien et plus fidèle ami[69], qui m'a rendu compte de la conversation qu'il avait eue avec vous, lorsqu'il vous demanda quelle était ma position. Sur quelques observations faites par vous, Monsieur, sur mes antécédents politiques, M. Turgot vous a parlé dans des termes semblables à ceux que j'avais employés auprès de l'Empereur lorsque j'eus l'honneur de lui être présenté par le général Canrobert : « Sire, ma position est très nette. Je ne renie rien de mon passé loyal. Je suis entré librement le 2 décembre la tête haute et le cœur à découvert dans le camp impérial, mon passé répond de mon présent ». L'Empereur parut satisfait de cette déclaration très explicite et j'en recueillis une preuve éclatante lorsque j'appris par MM. de Persigny, Baroche, maréchal de Saint-Arnaud que l'empereur s'était expliqué sur mon compte à son conseil de la manière la plus bienveillante et la plus honorable pour moi. Avant-hier, j'ai eu l'honneur d'avoir une audience de l'empereur qui daigna m'exprimer ses regrets sur ce que je n'avais pas été compris sur le premier travail des préfectures et me dit qu'il saisirait avec empressement la première occasion d'utiliser mes loisirs offerts si loyalement... »

Finalement on donna à ce rallié[70] une des plus belles préfectures : il fut

65. Il est nommé membre du jury de l'Exposition nationale des produits de l'agriculture qui se tient le 1er juin 1849.

66. Discours au concours agricole de Saint-Pierre-le-Moûtier, dans *Annales de Poussery*, p. 49, et pp. 356-359. « L'agriculture, c'est le fruit du travail, de l'ordre, de l'économie de plusieurs générations... Il a fallu un étrange bouleversement des idées pour déclarer à la propriété une guerre qui implique avec elle la guerre à la famille et au travail et l'anéantissement de tous les principes sur lesquels vivent les nations et la société. »

67. Le 24 décembre 1852, il écrivait au maréchal ministre de la Guerre : « Je désire mettre au service de l'Empereur et de son gouvernement mon expérience des affaires administratives et le résultat d'une vie toute d'étude, de travail et de pratique. Au moment où il s'agit d'asseoir le gouvernement impérial sur des bases solides, d'opérer, m'a-t-on dit, plusieurs changements dans le personnel administratif, lorsque l'Empereur appelle à lui les hommes de cœur, d'énergie et de dévouement, je me mets sur les rangs. Je ne saurais, Monsieur le Maréchal, solliciter comme beaucoup le font, c'est-à-dire, obséder ceux qui disposent des emplois, multiplier des démarches qui compromettent l'honorabilité de ceux qui demandent... »

68. Arch. nat., F1b I 156, 40.

69. Ministre des Affaires étrangères en 1851.

70. Le général Canrobert, aide de camp de Napoléon, avait envoyé le 19 janvier 1853 une lettre de recommandation qui semble indiquer que le ralliement de Bourgoing a été fort utile à l'autorité en Nivernais en 1852 : « M. de Bourgoing, ancien officier, ancien membre du Conseil général de la Nièvre, grand agriculteur, a fait à diverses reprises des démarches pour

nommé le 4 décembre 1853 préfet de Seine-et-Marne [71]. Ce n'est pas le lieu d'étudier ici son activité comme préfet [72] : soulignons cependant qu'il s'y occupa activement de secourir, pendant des années de disette, les misères populaires, de créer des institutions de bienfaisance [73] et d'établir un service médical gratuit pour les indigents — conformément à son programme de 1844 : « Ce n'est pas sans tâtonnements, sans de grandes difficultés que je suis parvenu à établir ce service. J'ai lieu de penser qu'aujourd'hui l'institution de la médecine gratuite, que la distribution gratuite de médicaments pour les indigents sont naturalisés dans ce département » [74] ; ce fut sans conteste un « préfet social » [75].

En 1855 il est nommé officier de la Légion d'honneur, à la demande de Fleury [76]. Certains se plaignaient de son administration, tel le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville, qui l'exécute en quelques phrases ironiques figurant dans son dossier de préfet : « Le département de Seine-et-Marne que j'habite a pour préfet le plus honnête homme du monde, dévoué à l'Empereur ; mais

(suite de la note 70)
obtenir une préfecture. Il a été chaudement appuyé par les personnages les plus considérables et par M. le Maréchal, ministre de la Guerre entre autres. Il vient aujourd'hui vous prier de vouloir bien me permettre de joindre mes recommandations à celles qui nous sont déjà parvenues en sa faveur. Pendant la mission que j'ai remplie, au mois d'avril de l'année dernière, j'ai été plus que personne, à même d'apprécier la juste considération dont est entouré M. de Bourgoing dans le pays qu'il habite. Son énergie et sa haute influence ont été d'un puissant recours à l'autorité, pendant les difficiles circonstances que nous avons eues à traverser, et il s'est toujours montré l'un des plus hardis soutiens du parti de l'ordre dans un département où il y aurait positivement danger à prendre une semblable attitude. Ses capacités bien reconnues et sa haute position sociale le rendent éminemment propre aux fonctions qu'il sollicite. »

71. Le préfet de Seine-et-Marne, Lerat de Magnitot, fut nommé préfet de la Nièvre. Les revenus de Bourgoing étaient évalués à 20 000 F.

72. Sur son activité, on se reportera aux rapports trimestriels au Ministre de l'Intérieur, notamment à son rapport du 12 janvier 1859 (Arch. nat., F1c III, Seine-et-Marne 7). Aucun document ne figure dans le fonds Fortoul, aux Archives de la Nièvre, sur son administration en Seine-et-Marne.

73. Il eut à faire face au choléra de 1854 et à trois années de disette. « Toutes les opinions ne sont réunies dans une œuvre commune : procurer partout le travail, soulager toutes les souffrances, adoucir la situation par tous les moyens » (13 mars 1854). En 1859, il réclame une loi sur les enfants trouvés et assistés « dont le but tout humanitaire assurerait un meilleur emploi des sacrifices considérables que ce service impose au département », et il soumet au ministre un projet de formation de colonies africaines pour les enfants assistés (12 janvier 1859, *ibid.*).

74. Rapport 4e trimestre 1858, 12 janvier 1859, *ibid.*

75. Ses rapports étaient trouvés légers par le ministère, car il s'attachait peu à la partie politique et à la police des esprits. Notons cependant cette phrase très significative six mois après sa nomination : « Dans la Seine-et-Marne, un grand nombre de légitimistes d'origine prennent part aux affaires du pays dans les conseils électifs et se rapprochent tous les jours du gouvernement. Cette aristocratie ne veut point recommencer le système de 1830, époque où elle abandonna le pays... Les orléanistes conservent une attitude sinon hostile, du moins peu bienveillante. Il n'y a encore que cinq ans qu'ils ont quitté le pouvoir. La fusion leur serait plus favorable qu'aux légitimistes... » (6 juillet 1854, *ibid.*).

76. Son fils Philippe, qui en 1853 était directeur du haras de Charleville, avait été nommé écuyer de l'Empereur, « et il s'y est fait remarquer, écrit Fleury, par son zèle et ses qualités attachantes ; j'ai donc pris pour ce jeune homme autant d'affection que je porte d'estime et d'attachement à son père » (14 mai 1855). La bru de Bourgoing, née Dollfus, avait été nommée dame de compagnie de l'Impératrice.

rien ne peut rendre l'inertie comme la nullité d'une administration dont chacun se plaint avec raison. Le Préfet sans cesse à Paris et les bureaux ne fesant pas ou fesant mal. » [77]

Le directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur, M. de Saint-Paul, convoitait ce poste à proximité de Paris ; le ministre voulut mettre à la retraite ce préfet de 63 ans, mais, fort de ses appuis à la Cour, Bourgoing n'entendait pas être remercié ainsi : il réclama d'abord la cravate de commandeur [78], des compensations financières : il obtint une pension viagère complémentaire de 2 700 F [79] et la promesse d'un siège au conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest. Le 6 janvier 1861, il écrit au ministre de l'Intérieur pour lui suggérer d'instituer l'honorariat pour les préfets, comme il en existait pour les magistrats et les conseillers de préfecture [80], l'idée fit peu à peu son chemin, et Bourgoing eut la satisfaction de voir l'Empereur, par le décret du 23 février 1863, créer le titre de préfet honoraire : lui-même l'obtint le 23 mai [81].

Que penser de l'homme politique ? Il s'est trompé sur sa valeur et surtout sur sa popularité qu'il croyait grandes. Il est vrai que la plupart des idées sociales qu'il avait défendues de 1842 à 1848 à la Société d'agriculture de la Nièvre avaient été plus ou moins satisfaites par le gouvernement de la seconde République. Quant aux malheureux ouvriers agricoles dont il avait si courageusement parlé, les circonstances n'avaient peut-être pas beaucoup changé leur situation, mais la construction des chemins de fer et les hauts prix de l'Empire avaient fourni à beaucoup d'entre eux le travail qui leur manquait, et l'essor industriel devait favoriser le reclassement de cette main-d'œuvre malheureuse. Il faut reconnaître que — pour des raisons politiques peut-être, mais qui ne diminuent en rien son mérite — il eut le courage d'élever la voix, non par hasard, mais avec conviction, autorité et persévérance, en faveur des faibles et des déshérités, ce qui lui valut quelques solides rancunes de la part des « épiciers » et des « bourgeois ignares de Louis-Philippe ». Il a eu surtout le mérite d'avoir saisi l'opinion et porté le débat jusqu'au Parlement et il est le seul à notre connaissance à l'avoir fait. Il avait préconisé, comme remède radical la misère paysanne, l'assistance sociale légale et obligatoire pour tous sans exception. Il fallut attendre un demi-siècle pour que l'État mette en place, en 1893, un système d'assistance médicale gratuite et, en 1905, une aide aux vieillards, infirmes et incurables.

77. 21 juin 1858, Arch. nat., F1b I 156, 40.
78. Décret du 3 décembre 1860.
79. Arrêté du 1er décembre 1860.
80. Arch. nat., F1b I 156, 40 (*infra*, pp. 465-466).
81. Il mourut à quatre-vingt-deux ans en 1879.

CHAPITRE VII

UN TÉMOIN DE LA BOURGEOISIE NIVERNAISE JEAN-BAPTISTE AVRIL

On n'attache généralement pas assez d'importance aux idées des notables locaux : or un Jean-Baptiste Avril, tambour de l'an II, capitaine sous l'Empire, industriel sous la monarchie de Juillet, a joué un rôle non négligeable dans la formation de l'opinion nivernaise. Non sans courage, il a touché à tout, il a écrit sur tout avec la même bonne volonté, la même compétence, la même indépendance d'esprit qui le faisait suspecter de radicalisme : cette personnalité, souvent attachante, paraît un bon témoin de la bourgeoisie nivernaise entre 1830 et 1850. Elle mérite qu'on suive attentivement une carrière pour le moins inhabituelle [1].

Jean-Baptiste Avril naquit à Bourges le 1er juin 1778 ; son père était un horloger nivernais [2]. Nous ne savons rien de son enfance : « Offert à l'Assemblée nationale par mon père, qui lui-même abandonnait femme et enfants pour voler au secours de la patrie, j'ai fait toutes les campagnes de la République et de l'Europe. » [3] A quatorze ans, le 25 août 1792, il s'engage dans le 2e bataillon des volontaires du Cher comme tambour [4]. Ce bataillon appartient à l'armée de Moselle commandée par Beurnonville, et lors du siège de Bitche le jeune volontaire de quinze ans obtient sa première citation : « Lorsque les Prussiens tentèrent d'enlever la place de Bitche à l'assaut en 1793, M. Avril se distingua en ralliant environ 150 hommes de garde qui, en montant de la ville au fort, firent 500 prisonniers, y compris un ingénieur français qui conduisait l'expédition des Prussiens. »

Le 29 avril 1794, le 2e bataillon de volontaire concourt à former la 132e demi-brigade qui deviendra le 108e régiment d'infanterie et fera partie de l'armée de Rhin et Moselle sous les ordres de Beauharnais, Hoche et Lefebvre. Avril fut au

1. Aucune étude n'a été faite sur Avril ; on trouvera quelques notes sur lui dans les *Pamphlets* de Claude TILLIER, publiés par M. Gérin (1906). Aucun papier personnel ne nous est parvenu (en dehors d'un mémoire de statistique, Arch. dép. Nièvre).

2. Fils de François-Eustache, maître horloger, et de Marie Selleret ; François-Eustache était fils d'Antoine Avril, maître horloger à Nevers, marié à Jeanne-Barbe Deschamp.

3. D'après sa circulaire électorale du 14 mars 1848.

4. Nous utilisons ici le dossier du Service historique de l'armée (« Relevé des services de M. le capitaine Avril proposé pour la retraite le 10 septembre 1821 »).

déblocus de Landau et à la bataille d'Arlon. Mais en 1795 il dut quitter le régiment « par réforme pour cause d'amaigrissement par suite de fatigue » : il avait dix-sept ans. Un an après, le 23 août 1796, il est embarqué comme volontaire sur *la Confiance*, de Nantes, armée en course, commandée par Guéronard, et il fit campagne sur les côtes de Norvège et de Suède. Le 1er juillet 1798 il part sur *le Zélé* de Nantes, pour le golfe de Gascogne. Malheureusement, le 30 janvier 1799, il est fait prisonnier par les Anglais et il restera en Angleterre jusqu'en avril 1803 [5] : il y fut en proie à tous les maux, à tous les besoins, mais « son goût naturel pour l'étude l'avait porté à tirer parti de sa captivité, et il put y acquérir les connaissances qui plus tard lui valurent un avancement rapide et la considération des personnes qu'il fréquentait ».

A son retour en France, sur sa demande, il est dirigé sur le 3e régiment d'infanterie légère : caporal le 20 juillet, fourrier le 7 septembre, il appartient à l'armée des côtes de l'Océan et fait partie de la division des grenadiers d'avant-garde qui devaient débarquer en Angleterre. Sergent-major en février 1804 — à vingt-cinq ans — il participe dans la division Oudinot aux combats de Wetzingen, Ulm et Austerlitz, puis aux sièges de Stalberg et Stralsund ; on le retrouve également à Eckmühl, à Essling et à Wagram ; il devient adjudant en 1807, sous-lieutenant payeur, puis lieutenant en 1809 ; le 7 mai 1810 il reçoit la Légion d'honneur. Il fait la guerre d'Espagne, prend part à la bataille d'Alamos et au blocus du fort de Figuière ; le 3 mai 1811 il est blessé par un éclat d'obus à la jambe. Capitaine le 5 mai 1812, il participe aux batailles d'Altafulla et Castalla ; « il s'est distingué dans toutes les occasions, principalement à Castalla où il fut du nombre des militaires cités à l'ordre de l'armée ». En juillet 1814, il reçoit l'ordre du Lys « par décision de Son Altesse le duc d'Angoulême » et en août, commande la 3e compagnie de voltigeurs du Régiment Dauphin. Pendant les Cent Jours il fait partie de l'armée du Midi : le 27 juillet 1815 il est mis en demi-solde et renvoyé dans ses foyers.

Il se retire à Bourges, mais dès le 1er septembre 1815, il est nommé par le général Augier, commandant le département du Cher, capitaine chargé de réorganiser la première compagnie provisoire de la légion du Cher. Il « s'en acquitte avec un si grand zèle et un tel dévouement pour le service du Roy qu'il est de mon devoir de le recommander aux bontés de Son Excellence monseigneur le maréchal de Bellune et des membres composant la commission chargée de la vérification des services des officiers qui désirent être employés ». Le 14 mai 1817, Avril est nommé capitaine à la légion de l'Indre qu'il est chargé de recruter, et en commande le dépôt [6]. En août 1819, il est nommé chevalier de Saint-Louis et on signale « l'ancienneté de service de cet officier, son instruction et le zèle qu'il a mis à remplir toutes les fonctions qui lui ont été confiées pour le bien du service ». La légion de l'Indre doit concourir à la formation du 9e régiment d'infanterie de ligne : Avril reçoit le commandement de la 3e compagnie. Proposé

5. Il était malade lorsque les prisonniers furent libérés par suite des conventions du traité d'Amiens.

6. « Depuis que M. le capitaine J.-B. Avril est attaché à la Légion, il n'y a mérité, par sa conduite et par ses principes, que l'estime et l'attachement de ses chefs ; il est difficile d'avoir plus cherché à se rendre utile qu'il ne l'a fait et les peines qu'il s'est donné pour les écoles du corps doivent lui mériter la reconnaissance générale de la Légion » (marquis de Malessy).

en 1820 pour le grade de chef de bataillon [7], il sollicite le 10 septembre 1821 sa retraite pour « blessure et infirmité résultant d'une blessure ancienne ». Les raisons de cette démission sont peu claires. Il prétendit par la suite ne s'être « retiré du service en 1822 avec le grade de chef de bataillon que parce qu'il n'avait pas voulu rentrer dans ce malheureux pays [l'Espagne] pour y faire une guerre-suicide » [8]. Peut-être a-t-il démissionné par dépit de n'être pas nommé chef de bataillon ? Il est vrai aussi qu'il s'était marié en 1818 [9] et avait une petite fille de deux ans.

Il quitte le service en mai 1822 et se retire à Châteauroux. Il profite de sa retraite pour publier en 1822 un livre de doctrine préparé en grande partie dès 1817 et approuvé par le ministre de la Guerre [10] : *Avantages d'une bonne discipline et moyens de l'obtenir dans les corps, suivis d'un essai historique sur l'infanterie française, d'un précis sur l'origine des grades militaires et d'une notice abrégée sur la forme des armes offensives et défensives dont les Français se sont servis depuis l'invention de la poudre* [11]. On trouve là un témoignage significatif des méthodes de travail de cet autodidacte qui ne néglige aucune recherche et sait en tirer habilement parti. « Dans un ouvrage militaire », dira-t-il plus tard en mars 1848 [12], « j'ai dévoilé les concussions, les injustices, les actes d'arbitraire dont étaient souvent victimes les malheureux soldats » : c'est un officier sorti du rang qui veut avant tout de l'ordre dans l'administration — alors que « dans beaucoup de corps, des méthodes particulières tiennent la place des règlements ». Ces deux cents pages constituent une étude complète de la bonne discipline, de ses caractères, de ses résultats, des moyens de l'inspirer, de l'obtenir et de la conserver pour susciter le vrai courage ; car « il ne suffit pas d'être brave, mais il faut aussi être honnête et avoir cette espèce de courage qu'on nomme force d'âme ». Le but de l'institution militaire, c'est « l'éducation » du soldat par la discipline, qui consiste dans l'exécution des règlements et des ordonnances relatifs au service militaire : il faut arriver à convaincre chacun que « ordre et valeur se conjuguent ». Aussi convient-il de « ne jamais porter la justice jusqu'à la dureté », de « se méfier des adulations » et de « n'accorder faveurs et récompenses qu'au mérite ». L'esprit de corps doit être un esprit d'union et d'émulation et reposer sur la confiance réciproque des gradés et des soldats, confiance qui n'existe

7. D'après le lieutenant-général Rey, commandant la 21e division militaire, « M. Avril, capitaine commandant le dépôt de la légion de l'Indre, est très dévoué au Roi et à son auguste famille ; est extrêmement instruit ; bon administrateur, très actif et très zélé, j'ai demandé pour lui le 29 février 1820 le grade de chef de bataillon et le 8 de ce mois j'ai sollicité en sa faveur l'emploi de commandant de recrutement dans le département de l'Indre ; est au service depuis 1792. Belle tenue, et officier distingué sous tous les rapports ; est chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur » (22 avril 1820).

8. *L'Écho de la Nièvre*, 19 avril 1835. Il avait beaucoup souffert, il est vrai, pendant la guerre d'Espagne.

9. Il s'était marié le 22 avril 1818 à Eugénie-Louise Löchtenbergh, née à Aire le 22 octobre 1787.

10. Il avait présenté son manuscrit au ministre de la Guerre, qui lui avait exprimé sa satisfaction le 7 mai 1817 et l'avait nommé immédiatement à la légion de l'Indre, ce qui lui permit en quelque sorte d'expérimenter ses idées, et de « s'assurer si les abus... signalés existaient, si la paix avait amené l'ordre dans l'administration ».

11. Migné, Châteauroux, juin 1824. Il avait diffusé un prospectus dès 1823. Il ne peut être question d'analyser en détail ce livre d'un style banal, mais très riche en informations de toutes sortes.

12. Circulaire électorale du 14 mars 1848.

que par le respect des règlements ; les chefs doivent posséder les vertus nécessaires à l'exercice du commandement, vigilance, fermeté, prudence, patience, douceur : « L'autorité est bien moins dure si le chef partage les peines », l'obéissance est plus facile si les ordres sont adaptés aux circonstances. Et Avril de dénoncer les plaies de certains régiments qui veulent se distinguer par le luxe de la tenue, ce qui provoque la rapine, l'endettement des officiers subalternes, l'emploi de la solde du militaire à l'achat de colifichets, l'orgueil du chef et les duels entre armes différentes, « préjugé barbare à détruire ».

De même, Avril multiplie les critiques contre les vices du système de recrutement — et il en parle avec son expérience de commandant de dépôt : le choix des sous-officiers chargés d'amener les jeunes recrues au corps est le plus souvent déplorable, le sous-officier recruteur étant avide ou débauché ou méchant. Ou il prive les jeunes gens de leur solde, ou il les force à partager ses excès dans le vin et les femmes ou bien il les malmène pour les dresser : « Ce qui étonnera sans doute, dans l'exposé que je fais des vices qui dégradent une partie des sous-officiers employés au recrutement, c'est que les officiers puissent les tolérer. » L'arrivée au corps est la source de multiples abus vis-à-vis des jeunes recrues : privation du décompte de son prêt, obligation d'augmenter de ses deniers la nourriture de l'escouade, de supporter des railleries continues pour le forcer à donner raison des insultes reçues, etc. ; « tout cela, si le sergent ne fait rien pour empêcher les abus du caporal, mais malmène encore la jeune recrue dans les exercices, si le sergent-major s'approprie une partie de sa première mise en lui faisant payer des objets dont il était muni avant son arrivée au corps, si les officiers se montrent insouciants de ces désordres, tout cela est la cause qu'un nombre infini des recrues est porté à l'hôpital ou à la désertion, de sorte que la moitié seulement peut faire de bons soldats » : ceci doit être considéré comme « une peinture de l'exacte vérité par les officiers qui savent réformer les abus dont... sont infectées toutes les branches du service et de l'administration ».

Avril insiste sur le manque d'instruction des officiers. Un officier qui veut s'instruire n'a pas un moment à perdre, et le chef de corps devrait « les exciter au travail, établir entre eux une noble émulation, prescrire à chacun d'eux un genre d'études selon ses dispositions, et leur faciliter tous les moyens pour acquérir chaque jour de nouvelles connaissances ». Un quart des officiers a du savoir et devrait aider les autres à développer leurs connaissances par une sorte d'école mutuelle dont Avril esquisse le plan d'étude avec progression dans le français, les mathématiques, le dessin, l'histoire, la géographie, la topographie, la tactique, l'architecture militaire et surtout la connaissance de l'homme [13].

Il faut multiplier les exercices et faire des soldats connaissant bien le métier, et non des soldats de parade comme le veulent tant de novateurs dont Avril raconte assez longuement les sottises et les erreurs. La théorie pour caporaux et

13. Il insiste tout particulièrement sur les écoles du corps (les notes de ses chefs soulignent son zèle en ce domaine) : le règlement du 15 mai 1818 donne le « mode d'établissement d'une école d'instruction dans chaque régiment » et devrait être suivi à la lettre, car « changements et innovations attestent la continuité des erreurs ». A cette école régimentaire on devrait admettre tous ceux qui ont des dispositions à l'étude et refuser ceux dans la conduite est irrégulière ; on y distinguerait deux classes, une classe de lecture et d'écriture pour ceux qui ne peuvent aller qu'au grade de sergent et une classe d'arithmétique, de langue française et de comptabilité pour les fourriers, sergents-majors et officiers subalternes.

sergents doit être également enseignée à quelques hommes par compagnie afin qu'ils puissent suppléer leurs camarades défaillants. L'escrime, « exercice d'agrément à encourager », doit être surveillée étroitement à cause des « ferrailleurs ». On doit « tout faire pour rendre les soldats forts, vigoureux, actifs, durs à la tâche » ; aussi les villes devraient-elles fournir des terrains d'exercices pour habituer les hommes à faire des retranchements, redoutes, etc., mais les amener également à faire de la course, du saut, de la nage. La santé du soldat doit être très surveillée, il lui faut une nourriture suffisante. Il est nécessaire que l'officier s'applique à empêcher la rapine des fournisseurs, des fourriers et des caporaux, qu'il veille à la propreté des casernes et des vêtements, enfin qu'il empêche les hôpitaux de devenir « une branche de commerce pour des directeurs cupides exerçant mille dilapidations ».

Avril s'indigne encore des petits procédés utilisés pour « priver les malheureux soldats de leur solde et des fournitures auxquelles ils ont droit » ; il faudrait appliquer strictement les règlements comptables : on a bien prévu des officiers comptables connaissant la comptabilité et un conseil de vérification ; malheureusement, ce conseil est souvent formé d'officiers qui ignorent ou dédaignent la comptabilité et signent les registres sans rien comprendre, de sorte que les officiers, par le système des masses qui favorise la caisse noire du comptable, deviennent des complices par ignorance de toutes les malversations, aussi bien sur l'habillement (surtout en campagne) que sur la solde, qui par le jeu des présences et des absences est une source d'abus « à peine croyables ». Avril constate que, malgré la paix, les colonels continuent à entretenir des masses proscrites et ruineuses, les quartiers-maîtres et les officiers payeurs à faire des gains illicites, les sergents-majors et les fourriers à faire des dépenses au-dessus de leurs moyens, et les soldats à être victimes d'une sordide spéculation, aussi bien en paix qu'en guerre [14].

De même Avril dénonce avec courage les abus du service intérieur : des soldats deviennent figurants au théâtre, valets de chambre ou cuisiniers d'officiers, et souvent un quart des jeunes troupes est « transformé en valetaille ». Avril semble avoir beaucoup aimé son métier et il condamne avec force les abus multiples, l'insouciance ou l'ignorance des officiers, le mépris du règlement, l'absence de contrôles sérieux : son petit livre montre beaucoup de courage, d'application et d'honnêteté.

Comme capitaine retraité [15], Avril ne touche qu'une pension de 690 F [16] :

14. Il étudie longuement les livres comptables et les falsifications introduites par le moyen des morts et des déserteurs, en raison de l'insuffisance intellectuelle du conseil d'administration. De même l'administration des vivres se prête à toutes sortes d'abus et de combinaisons entre les intendants et les fournisseurs aux armées, sans parler de tous ceux qui augmentent leur ration au détriment de celle des malheureux soldats. Enfin il y a une certaine masse de musique qui comme la masse de linge et chaussure se prête à toutes sortes d'irrégularités qu'on ne devrait pas tolérer.

15. En fait, Avril, ayant appris que des capitaines avaient reçu le titre de chef de bataillon honoraire, écrivit une longue supplique au ministre de la Guerre : le 21 avril 1824 il fut nommé chef de bataillon honoraire avec l'autorisation de porter l'uniforme.

16. Soit 600 F pour blessures, et 30 ans de services, et 90 F pour 3 ans de campagnes. « Dans l'intervalle de 1794 à 1803, il a servi comme volontaire sur des corsaires, mais ce service que ne compterait que pour les campagnes n'est pas prouvé. »

aussi cherche-t-il à s'employer [17]. Il est d'abord caissier dans une banque de Châteauroux ; nommé juge de paix [18], il abandonne immédiatement sa charge pour s'installer en 1824 à Nevers où il recueille la succession de son oncle Philbert Avril [19]. Il rachète le domaine des Saulaies, le transforme, l'agrandit systématiquement [20] : en 1828 il exploite par valets et basse-couriers 45 hectares de terres et de prés et 6 hectares de vignes, introduit des méthodes nouvelles de culture, et tient une comptabilité rigoureuse.

Dans le même temps, il forme le 31 mars 1829 avec un ancien notaire, Hornsteiner, et son beau-frère, le receveur municipal Charles Wagnien (un gros propriétaire de bois), une société en nom collectif pour l'exploitation de la fonderie de La Pique, près de Nevers : il devait s'occuper des travaux de la fonderie et de la comptabilité. Malheureusement, Hornsteiner meurt le 26 décembre 1829, et l'affaire doit être mise en licitation : Avril est le liquidateur et, après une fort longue procédure, la fonderie est vendue en août 1833 à Jean-Baptiste-Israël de Raffin pour 129 000 F [21].

L'affaire de La Pique avait mis Avril, dès 1830, en relations avec Émile Martin qui avait songé un moment à absorber cette petite fonderie, mais s'était heurté au refus de Boigues. Émile Martin, qui rencontrait de grosses difficultés dans la gestion de sa fonderie [22], eut recours en 1833 à Avril. Le 12 mars 1833, Avril se rend chez Martin pour lui faire des propositions d'arrangement : il s'agissait de sortir la fonderie d'une situation financière embarrassée, le passif était trop élevé, les rentrées se faisaient mal, et Avril, qui à cinquante-six ans était fort actif, pouvait être du plus grand secours à Émile Martin, trop souvent absent de Fourchambault. Bref le 23 janvier 1834, Avril s'installe avec sa femme à Fourchambault, comme co-directeur de la fonderie [23], et il réussit à remettre de l'ordre dans la gestion de l'usine. En 1839, le jury central de l'Exposition des arts et manufactures attribue une médaille d'or aux nouveaux travaux d'Émile

17. Il aura à Châteauroux un fils, Ernest-Jean-Baptiste Avril, né le 1er février 1823, qui fera carrière militaire et qui était en 1844 sous-lieutenant au 3e de ligne (nous devons ce renseignement à M. Moreau, directeur d'école honoraire à Châteauroux).

18. *L'Écho de la Nièvre,* 12 avril 1835.

19. Philbert Avril, fils d'Antoine Avril, maître horloger, baptisé le 17 avril 1754 à la paroisse Saint-Père de Nevers, mort le 8 février 1823. Avril avait accepté la succession sous bénéfice d'inventaire ; son oncle avait fait à d'autres des legs s'élevant à 46 800 F. Avril rachète les Saulaies, où habitait son oncle, pour 29 200 F.

20. Le domaine des Saulaies comprenait 4 hectares 1/2 de terres labourables, un clos de vignes de 6,66 hectares, trois prés pouvant fournir 10 000 kg de foin. Avril vendit les terres qui étaient éloignées pour acheter en 1827, pour 10 000 F, le domaine contigu des Fondereaux (17 hectares de terres labourables, des prés produisant 5 000 kg de foin, un petit taillis), et en 1828, pour 6 000 F, le domaine de la Pisserotte. Il continuera cette politique d'achat (en 1839 : 10 000 F de terres contiguës, en 1845 : 7 ha 1/2 de terres pour 12 300 F) : en 1845 il avait 54 ha de terres. On trouvera dans les Archives des hypothèques (Arch. dép. Nièvre) toutes les transactions immobilières d'Avril.

21. Arch. hypothèques, transcriptions (septembre 1833). L'adjudication préparatoire du 29 octobre 1831 n'avait donné aucun résultat, et l'adjudication définitive fut reportée au 26 avril 1833, mais il fallut une nouvelle expertise, car la fonderie avait continué à travailler.

22. *Infra,* p. 301.

23. Dufaud note dans son *Journal* : « J'ai été chez M. Avril qui arrive de Paris. Nous avons parlé des affaires d'Émile qui désirait que je donne ma signature pour 50 000 francs. Je l'ai refusée » (21 janvier). « Nous avons eu une longue conférence avec Emile et M. Avril au sujet des pitoyables affaires de la fonderie. M. Avril est dans la douleur, il a perdu sa fille avant-hier » (8 mars).

Martin, et cite avec éloges Avril : « La bonne direction de cette belle usine confiée à la main habile de M. Avril est un des éléments de cette prospérité. Aussi dans le rapport présenté au jury central a-t-il été fait une juste mention à ce que nous avons appris de cet excellent administrateur. »

Avril devait rester directeur de la fonderie pendant huit ans ; il s'entendait bien avec Georges Dufaud, qui veillait de très près aux intérêts d'Émile Martin et qui savait gré à Avril d'avoir sauvé l'affaire en 1834 en donnant de bons conseils à son gendre [24]. Mais en 1839 la fonderie est réorganisée, un nouveau co-directeur, Houel, est nommé, et Avril, après plusieurs conflits avec le nouveau venu, donne finalement sa démission, en octobre 1842 [25].

Depuis 1830 Avril était devenu un notable à Nevers. Il fait partie du premier conseil municipal nommé le 2 octobre 1830, et se voit élu 5e du conseil en 1831 ; il est en même temps chef de bataillon de la garde nationale : il apparaît comme un homme de Juillet. « Homme du mouvement très prononcé », déclare le préfet en 1833 [26]. Avril semble avoir joué un certain rôle dans la politique locale. Charges et mandats se multiplient : il est partout, à la Chambre consultative des arts et des manufactures, au Tribunal de commerce, à la Société centrale d'agriculture, à la Caisse d'épargne, on lui confie de multiples missions et rapports en raison de ses connaissances techniques, de sa clarté d'esprit, de ses talents d'exposition. C'est un homme universel, et il nous faut à ce titre le suivre dans ses divers travaux, qui sont très significatifs des idées d'une certaine bourgeoisie [27].

Au Conseil municipal de Nevers, Avril, qu'on accusait de radicalisme, appartenait à la gauche du conseil comme Manuel, mais ne faisait pas partie du groupe des républicains : Jacquinot, Senelle, Girerd, Wagnien. Il a été mêlé de très près aux querelles qui agitèrent le Conseil en 1833-1834, et s'opposa avec vigueur à ses collègues dans le domaine financier. Il publia dans *L'Écho de la Nièvre* vingt-trois articles sur « Le budget de la ville mis à la portée de tous ». Ces « Dialogues populaires de l'Almanach du père Girard » entre le commandant Simon, dit Bras-de-fer, et Philippe Andrault, traitaient des chapitres budgétaires les uns après les autres de façon très didactique [28], et les bourgeois de Nevers raillaient un

24. Dufaud, qui était très exigeant, montrait beaucoup d'estime pour Avril, ainsi qu'en témoigne son *Journal* : aussi, quand il veut utiliser le meilleur fondeur de la fonderie, il note — trait significatif : « Je le demanderai à M. Avril ».

25. « M. Avril se retire de la fonderie et a envoyé sa démission » (*Journal*, 1er octobre 1842).

26. Arch. nat., F1 b II, Nièvre, 18. En 1831 il avait eu 58 suffrages, en 1834 (après une crise municipale aiguë) 52 suffrages. Notons qu'il achète en 1840 une maison à Nevers, rue de la Cathédrale, pour 18 400 F et qu'il paie (en 1844) un cens de 460 F.

27. Nous ne savons malheureusement rien de ses sentiments profonds, de sa vie personnelle, car aucun papier de famille n'a pu être retrouvé ; nous sommes obligés de suivre son activité à travers ses écrits, ses articles de journaux, ses rapports ; il semble bien d'ailleurs que si les notables nivernais reconnaissaient son incontestable compétence, son activité, son honnêteté, on ne lui en savait guère gré, et on ne lui faisait pas sa place dans la société nivernaise : il est vrai qu'Avril préférait peut-être, comme il le dit lui-même « l'amitié des classes ouvrières et marchandes de Nevers » et qu'il n'hésitait pas à professer de temps à autre des opinions radicales.

28. Les trois premiers entretiens servent d'introduction, les nos 4 et 5 traitent de l'origine des communes, 6 à 8 des franchises et des municipalités, 9 à 11 du budget, 12 à 23

peu cette science toute fraîche. Les *Dialogues* furent peu appréciés de ses collègues du Conseil : lorsque Avril voulut s'opposer à la construction d'une caserne, dont le seul but était, à l'en croire, d'éviter les désagréments des billets de logement, personne ne voulut le suivre ; il attaqua vivement Lemoine, adjoint au maire et ancien avoué, dans *L'Écho de la Nièvre* [29], mais la polémique tourna mal pour Avril [30], et le 18 mars 1837 il donna sa démission. Déjà, en 1835, il avait donné sa démission de chef d'état-major du 2e bataillon de la garde nationale [31]. Avril semble avoir eu un caractère quelque peu difficile, et s'être brouillé facilement avec ses amis : en 1835 il faillit avoir un duel avec le colonel du 1er lanciers [32], en 1837 il rompt avec Frébault et Girerd avec lesquels il était fort bien [33], en 1842 il échange des injures avec son ex-associé Wagnien [34]. Avril était un personnage susceptible, irritable, quelque peu capricieux, fort imbu de lui-même, certes, mais qui devait aimer dire aux puissants du jour quelques vérités désagréables...

Il s'intéressait beaucoup aux questions industrielles et commerciales. Directeur de la fonderie de La Pique, il entre le 23 novembre 1832 à la Chambre consulta-

(suite de la note 28)
du budget spécial de 1836. A chaque chapitre, Avril étudie l'histoire de la législation, les textes propres à Nevers, les principes et les usages : ce sont de bonnes leçons d'instruction civique...

29. « Singulière application du mot censé », *Écho de la Nièvre*, 16 février 1837. Le Conseil avait voté une taxe temporaire destinée à couvrir un emprunt pour la construction d'une caserne, ce qui faisait peser une charge nouvelle sur les consommations des petites gens.

30. Lemoine, l'adjoint au maire, avait répliqué en raillant le besoin de s'imposer d'Avril, qui répondit maladroitement le 23 février 1837. Lemoine mit les rieurs de son côté : « Si M. Avril a paru contrarié de ma réponse, sous un rapport, n'a-t-elle pas été pour lui une bonne fortune, puisqu'elle lui a fournit la centième occasion de brûler de l'encens, opération qu'il fait toujours avec un nouveau plaisir, et de se montrer à tout le monde en simple habit ouvrier, mais rehaussé de toute la considération dont il se croit entouré » (*Écho de la Nièvre*, 2 mars 1837).

31. Il démissionne en juillet 1835 (*Écho de la Nièvre*, 9 juillet 1835). Lors d'une polémique en 1830 avec Dupin, qui avait refusé d'user de son influence afin que la garde nationale ait des fusils et non des piques, Avril avait écrit un petit pamphlet *La vérité toute nue* que nous n'avons pu retrouver.

32. « J'ai appris qu'hyer, il y avait eu entre le colonel du premier lanciers et M. Avril une querelle assez vive qui avait amené une provocation en duel ; mais les témoins, à savoir : pour le colonel deux officiers supérieurs du régiment et mon collègue Manuel, pour M. Avril le général Pélicier, chef de la garde nationale, le commandant Godineau et Achille Jacquinot se sont réunis le matin et avant qu'on se rendît sur le terrain ont décidé qu'il n'y aurait pas de rencontre » (*Journal* de Dufaud, 24 avril 1836).

33. Alexis Frébault — plaidant pour l'*Association* en 1842 — évoquait ainsi ses rapports avec Avril : « La conformité des opinions politiques et de nombreuses relations avaient établi entre M. Avril et moi de bons rapports lorsqu'en 1837, un jour d'élections, l'entendant accuser violemment sur la place publique un de mes amis dont la loyauté n'est douteuse pour personne, je dus prendre, avec toute l'énergie dont me faisaient un devoir l'amitié et l'amour de la Vérité, la défense de l'absent qu'il attaquait, sans vouloir accepter le moyen certain que je lui proposais de reconnaître à l'instant même son erreur. M. Avril n'a jamais oublié cette rencontre pénible... Permis à M. Avril de me croire son ennemi parce qu'il s'est fait le mien... »

34. Il écrivit un pamphlet *A mes concitoyens* où il raconte ses démêlés avec Wagnien, qui l'injuria : « Vous n'avez que la couleur du ruban qui vous décore », et Avril concluait : « Désormais, quoi que vous fassiez, je ne peux ni ne veux entrer en lice avec vous. »

tive des arts et manufactures [35], en devient président de 1834 à 1837. En décembre 1840, il est à nouveau membre de la Chambre, est réélu en 1843 et succède en 1845 à Georges Dufaud comme président ; mais en 1846 il doit abandonner son poste, n'étant plus industriel depuis 1842... Nous n'avons pas à le suivre dans ces fonctions [36] : soulignons seulement qu'il entreprit, en 1844, une statistique industrielle fort exacte du département [37] et que des positions assez tranchées en faveur du libre échange lui valurent mille ennuis. En 1834 il a même demandé et obtenu que ses idées minoritaires soient présentées à côté des idées protectionnistes majoritaires ; en 1845 il s'est heurté de front à Achille Dufaud et au clan des maîtres de forges. Sur un point en particulier, il a pris des positions courageuses ; sur le travail des enfants. Son rapport du 25 novembre 1840 est un travail fort consciencieux [38] : il propose qu'une commission locale, composée du préfet, du maire, de notabilités et de médecins, soit instituée pour entendre parents et fabricants et exercer une surveillance discrète, car l'inspection directe à l'intérieur des fabriques risque de nuire à la discipline ; une visite médicale devrait avoir lieu deux fois par an et un registre spécial serait ouvert pour inscrire les enfants, avec leur emploi, leurs dates de vaccine et de fin d'études [39]. C'était, à cette date, des idées assez généreuses et qui ne durent guère plaire à ses collègues.

Avril s'était fait élire en 1834 juge au Tribunal de commerce de Nevers, fonction peu recherchée et assez délicate qu'il accepta volontiers [40] ; en 1838 il est nommé président du Tribunal et est réélu en novembre 1840. Son discours d'installation des juges consulaires lui vaut une note perfide de *L'Association* — le journal de l'opposition radicale — qu'il attribue à son ex-associé Wagnien [41]. L'année suivante, nouveau discours, nouvel article ironique de *L'Association* [42] : « L'installation des nouveaux juges consulaires a inspiré à M. le président du Tribunal du commerce un discours que, malgré tout le respect que nous por-

35. La Chambre consultative des arts et manufactures de Nevers, créée en germinal an XII, rénovée en 1822 et en 1828, ne fonctionna réellement qu'après l'ordonnance du 16 juin 1832 ; le bureau, de 6 membres, était renouvelable par tiers tous les ans ; l'assemblée électorale comprenait 9 membres du Tribunal du commerce, 6 membres du bureau de la Chambre consultative et 20 notables patentés et en exercice choisis moitié par le Tribunal de commerce et moitié par la Chambre consultative.

36. En décembre 1834 il publiera un rapport fait au nom de la Chambre consultative sur la question posée par le ministère : « S'il convient de remplacer la prohibition par des droits protecteurs. »

37. Manuscrit, Arch. dép. Nièvre, M.

38. Il a inspecté lui-même les usines de Nevers et des environs, dépouillé les réponses à 20 questions qu'il a posées aux manufacturiers nivernais sur la question du travail des enfants.

39. Les fonctions du Comité devaient être gratuites et honorifiques ; Avril fait suivre ses suggestions d'un projet de loi dans lequel il précise le mécanisme de la commission.

40. Comme directeur d'usine, il était souvent appelé à jouer le rôle d'arbitre, ainsi qu'il le rappelle lui-même dans sa déclaration électorale : « Ce fut aux méditations et à l'étude auxquelles il se livrait qu'il dut le sentiment de philanthropie qui lui attira l'amitié des classes ouvrières et marchandes à Nevers. Il s'était voué à leur bien-être, souvent appelé à vider leurs contestations par voie d'expertise ou d'arbitrage, il savait éviter aux parties de longs procès et des frais ruineux. »

41. « M. Avril a prononcé un discours dans lequel on trouve des dispositions toutes favorables à la bonne administration de la justice », mais « il est fâcheux de voir s'y mêler un besoin presque puéril d'innovations sans portée qui ne serviraient qu'à faire sentir le pouvoir dont la magistrature est investie sans profit pour le bien général ».

42. *L'Association*, 20 février 1842 (le discours était du 2 décembre 1841).

tons à cet honorable magistrat, nous ne pouvons considérer que comme une réclame, comme un effet de cette manie qu'ont certains hommes de vouloir faire sensation, de se donner en toute occasion en spectacle à leurs concitoyens et d'attacher à leur personne une importance que trop souvent elle n'a pas. Il était bien sans doute de livrer à la risée publique ces fastidieux éloges que les corps constitués en certains jours solennels ont coutume de se décerner à eux-mêmes ; mais c'eût été mieux encore, si après avoir signalé l'abcès, on eût eu le courage de s'en préserver et qu'on ne fût pas allé maladroitement se heurter contre l'écueil sur lequel on avait soi-même allumé le fanal. Attaquer dans autrui les ridicules dont on est affligé soi-même, c'est se décrier à plaisir, c'est tirer à brûle-pourpoint sur sa propre renommée. Les philosophes Bras-de-Fer et le praticien qui ont, dans leur temps, donné de si bonnes leçons au conseil municipal devraient bien rouvrir pour certains magistrats une école de convenance et de modestie. » Suit une assez longue diatribe qui se termine par cette étrange provocation : « Si les magistrats ont des devoirs à remplir envers leurs justiciables, les défenseurs officieux ont aussi des devoirs à remplir envers leurs clients, si l'accomplissement de ces devoirs devait provoquer contre eux les comportements des magistrats et leur attirer des allusions injurieuses, ils prient M. le président de croire qu'ils sauront aussi bien que lui s'en venger en redoublant de zèle à rechercher la vérité quelle qu'elle soit et de persistance à la faire connaître. »

Avril, s'estimant diffamé, poursuit le journal : « M. Avril, président du Tribunal de commerce de Nevers, a fait contre le gérant de *l'Association* devant le tribunal civil une demande de dommages-intérêts à raison d'un article publié dans notre numéro du 20 février. » [43] Le 20 mars, *l'Association* plaide l'incompétence du tribunal civil, car « tous les dépositaires ou agents du pouvoir depuis le ministre jusqu'au dernier auxiliaire de la police seraient désormais inviolables et pourraient s'enrichir des indemnités que leur rapporteraient leurs prévarications dénoncées par les journaux, dont les gérants seraient ruinés et emprisonnés pour avoir dénoncé au pays des vérités utiles ». Le tribunal de Nevers s'était déclaré compétent et la Cour de Bourges confirma sa position ; *l'Association* fut condamnée le 20 juin 1842 à 3 000 francs de dommages et intérêts, qu'Avril devait distribuer à des œuvres charitables [44].

Le 2 juillet, Avril lançait un pamphlet très violent contre son ex-associé Wagnien, ce qui lui valut une volée de bois vert de la part de Claude Tillier : « M. le président du Tribunal vient de laisser publier sous son nom un factum dans lequel on s'enorgueillit avec une ridicule forfanterie des dommages et intérêts obtenus contre nous, et on se permet à notre égard des insinuations perfides qu'il ne nous convient pas de passer sous silence, malgré notre désir de ne pas donner à sa vanité la satisfaction d'occuper de lui nos lecteurs, car notre silence autoriserait de nouveau des hâbleries boursouflées. » Tillier explique longuement qu' « une condamnation au civil pour diffamation ne prouve

43. *Ibid.*, 3 mars 1842.

44. *Ibid.*, 22 juin 1842. *L'Association* et Claude Tillier prétendaient qu'il n'y avait pas eu diffamation aux termes de la loi du 17 mai 1819. Sur ce procès, *cf.* Marius GÉRIN, *Études sur Claude Tillier*, 1902, pp. 185-192.

rien en faveur de celui qui l'a obtenue et que l'énormité des dommages-intérêts peut être en raison directe de la vérité du fait imputé et de l'importance du diffamateur » : « il n'y a donc pas de quoi se vanter surtout quand la condamnation n'est pas définitive ». Le journal a interjeté appel et déclare que « aucun des membres de la famille Wagnien n'a rédigé, ni même inspiré l'article incriminé » : « M. Avril doit retirer son allégation ou déclarer s'il entend désigner quelqu'un de nous afin de fournir à notre collaborateur l'occasion de s'expliquer, autrement nous tiendrions l'imputation du libelle pour une calomnie. »

La condamnation de *l'Association* ruinait le journal : si l'administration préfectorale y trouvait son compte, Avril se trouvait brouillé définitivement avec les notables de gauche. Claude Tillier dans ses *Pamphlets* de 1843-1844 attaqua avec violence la personne même d'Avril et railla férocement sa vanité et ses idées philanthropiques.

Quand en juin 1843, Avril publie une brochure sur *L'Extinction de la mendicité. Opinion d'un membre de la commission nommée pour étudier cette question,* Tillier le malmène fort dans un pamphlet : *Défense des mendiants menacés par M. Avril*[45]. Avril, après une étude consciencieuse sur les dépôts de mendicité de Lyon, Strasbourg, Bordeaux et Moulins, proposait de créer des bureaux de bienfaisance, des salles d'asile, des associations pour l'extinction de la mendicité[46], ainsi que des ateliers de travail pour les enfants pauvres ; il avait aussi suggéré de créer un dépôt départemental de mendicité avec ateliers séparés pour les enfants pauvres et les délinquants récupérables[47]. Ce travail aux intentions fort louables excita la colère de Tillier, ces mesures, à ses yeux, portant atteinte à la liberté humaine que l'on doit respecter même chez le mendiant. « Dans vos voyages, dis-je, avez-vous étudié le caractère du mendiant ? ... Vous dites que le mendiant est un fléau ! Mais est-ce lui qui fait des banqueroutes frauduleuses..., qui accable les ouvriers d'un travail inutile, qui rogne constamment leur salaire..., qui corrompt les autres pour avoir de l'argent et des honneurs ? » Le mendiant est « celui de tous les hommes qui se trouve dans la meilleure position pour être probe : il ne possède rien et il ne veut rien acquérir » : « Est-ce sa faute à lui s'il est si misérable, ou la vôtre ? Pourquoi donc n'a-t-il pas de sillon, si ce n'est que vous avez, vous, des domaines ?...

45. Tillier raille férocement la vanité d'Avril ; le personnage principal du pamphlet est Bras-de-Fer, qui vient de la part du Bon Dieu demander à Avril la conclusion de son rapport sur la mendicité : et le Commandant de répondre avec une belle suffisance : « Mais croit-il que je n'ai autre chose à faire qu'à conclure ?... Et l'agriculture qu'il faut que j'encourage ! et les races de bestiaux qu'il faut que je croise ! et les charrues qu'il faut que je perfectionne, et le régime des prisons que je serai peut-être obligé d'améliorer ! car sans moi ces messieurs ne savent rien faire. Et le commerce et l'industrie qu'il faut que je fasse fleurir dans ce département ; sans compter deux ou trois cent mille kilogrammes de fer laminé qu'il faut que je fabrique tous les jours ! Je voudrais bien le voir à ma place, lui, le Bon Dieu, créateur du ciel et de la terre... »

46. Pour former ces associations, il faut réunir les autorités administratives et ecclésiastiques, les notables des communes, et les dames de charité, qui devraient former un conseil d'administration choisi pour moitié parmi les fondateurs et pour moitié parmi les plus forts souscripteurs.

47. Il est forcé de constater au passage que « le pain de l'hôpital est devenu le pain privilégié du citadin », et il propose en conséquence, tout comme un Adolphe de Bourgoing, la création dans les campagnes d'établissements de refuge en faveur des cultivateurs invalides qui sont pour ainsi dire abandonnés.

En quoi l'oisiveté de vos gens comme il faut est-elle plus propre que celle du mendiant ?... Quels égards vous doit-il, à vous qui le repoussez ? » Bref, « au lieu de supprimer la mendicité, ils veulent confisquer les mendiants. Ils les enfermeront entre quatre murailles et pour ce morceau de pain qu'ils trouvent partout ils les forceront à travailler. Or de quel droit peut-on forcer un homme à travailler ?... Ne voyez-vous donc point que pour cet homme habitué à changer de place, toujours allant devant lui sans s'inquiéter où il va, la détention serait le plus cruel des supplices ? ».

Tillier avait beau jeu de répondre à Avril : « Pour abolir la mendicité, il faudrait en abolir la cause, et la cause de la mendicité, c'est que le plus riche accapare toutes les industries et en chasse le plus pauvre, c'est qu'une ambition sans frein, un désir insatiable d'amasser, produit une concurrence désordonnée. »

Quoique industriel, Avril devait jouer cependant un rôle important à la Société centrale d'agriculture fondée en 1839 [48] : dès 1840 il multiplie les interventions et les rapports, car l'agriculture était une de ses passions principales [49]. Il n'hésitait pas à affirmer ses idées contre l'opinion de la majorité de la Société : en janvier 1841, le rapporteur Boucher conclut à la nécessité de porter les droits protecteurs à 55 francs par tête pour aider l'agriculture ; Avril, lui, intervint longuement, soutenant qu' « une diminution efficace des droits d'importation sur les bestiaux est d'une nécessité absolue ». Avril montre beaucoup de compétence dans ces domaines agricoles. En février 1841 il rédige un rapport au nom de la Société sur la nécessité des chambres consultatives d'agriculture qui doivent éclairer le Gouvernement sur ces « questions vitales dont les agriculteurs et les consommateurs de toutes les classes appellent la décision avec persévérance : établissement de banques agricoles, suppression de la mendicité, établissement d'écoles spéciales pour les jeunes gens se consacrant à la carrière agricole, moyens de liaison entre les sociétés d'agriculture ».

Avril s'intéressait tout particulièrement à la comptabilité agricole. Il publia en 1841 une première leçon de comptabilité agricole simple : la société le chargea de « rédiger un travail tendant à faire connaître le mécanisme d'une comptabilité simple applicable à l'agriculture et praticable pour toutes les intelligences ». Il devait faire paraître en 1847 ses *Principes généraux de comptabilité* [50]. La tenue d'une comptabilité agricole régulière, soulignait-il, est la seule base de l'ordre et de l'économie, la comptabilité est pour le cultivateur à la fois un dépositaire, un conseiller et un juge : « Le cultivateur est un fabricant de blé et d'autres denrées, il faut donc qu'il soit en état de tenir un compte journalier de ses produits, de ses recettes, de ses ventes, ainsi que de ses achats, dépenses et frais de toute nature . » Aussi bien « toute production doit avoir son compte comparé de frais et de produits afin de se rendre compte par chiffres quelles ont

48. Sur le développement de ces comices, *cf. supra,* p. 160.

49. On trouvera les articles d'Avril sur l'agriculture dans le *Journal d'agriculture de la Nièvre,* qui parut régulièrement de 1840 à 1855.

50. *Principes généraux de comptabilité. Application de ces principes à l'agriculture dans un domaine de 53 hectares pendant l'année 1845* (1847), ouvrage très précieux qui donne la comptabilité du domaine des Saulaies que possédait Avril.

été ses opérations le plus ou le moins productives, quelles sont les dépenses susceptibles de diminution, quelles sont les économies possibles..., quel système de culture il doit adopter, quelle plante dont la culture doit être rejetée, etc. »[51]. La méthode qu'il préconise paraît très claire, très commode, « praticable pour toutes les intelligences » ; il propose même des projets de budget aux dépenses présumées et produits évalués provisoirement, afin de chercher d'une année sur l'autre les causes d'erreurs ou de déficit. Il est bien dommage que la méthode d'Avril — qu'il appliquera avec succès à la ferme-école de Poussery — n'ait pas été suivie plus largement en Nivernais.

Mais Avril ne s'intéresse pas seulement à la comptabilité : il fait des rapports à la Société centrale sur un projet de société d'assurances mutuelles contre la gelée, la grêle, la mortalité du bétail (janvier 1842), sur la création d'une ferme modèle et l'organisation de la société que doit gérer la ferme-école de Poussery : il prépare les statuts de la Société, travail dont il est fort loué. En décembre 1843 il va être nommé secrétaire-archiviste de la Société centrale et contrôleur de la comptabilité de la ferme modèle, tâches qu'il assure avec beaucoup de soin et de minutie[52]. Il va jouer, aux côtés d'Adolphe de Bourgoing, un rôle très actif comme secrétaire de la Société, multipliant rapports, interventions, articles. Ainsi fait-il en 1845 un rapport très intéressant sur le crédit agricole en Nivernais : après une enquête minutieuse sur les pratiques du crédit et sur l'usure, il demande que le gouvernement soutienne des établissements de crédit agricole analogues aux banques d'Écosse, mais dont l'activité se bornerait à des dépôts à 3% et à des prêts à 4 %, sans émission aucune de billets. De même, en 1845, Avril rédige avec M. de Bizy un rapport très significatif sur la question de la propriété forestière mise au concours par la Société centrale[53] : il prend nettement position contre les maîtres de forges protectionnistes comme Achille Dufaud, au nom du libre échange, et contre les propriétaires de bois qui ne veulent aucune transformation.

Autre question non négligeable : l'engraissement des bestiaux. Avril présente en 1846 un mémoire qui obtint la médaille d'or de la Société. Il y démontre, à l'aide de tableaux comptables — au scandale des bons éleveurs — la supériorité

51. Il propose de décrire dans un *Mémorial* toutes les opérations journalières, travaux divers et affaires, avec tous les détails utiles à consigner concernant ménage, produits animaux, travaux ventes, achats et caisse ; Avril multiplie les divisions des différents chapitres, comptes du ménage, du bûcher, de la cave, du fenil, de la grange, du grenier, du pailler, travaux des bœufs, des laboureurs, des journaliers, des domestiques, mais il préconise des récapitulations mensuelles pour reporter au Journal et au Grand Livre qui seront tenus en partie double et porteront toujours une référence au *Mémorial* afin de permettre de rapides recherches quand on fera la balance annuelle.

52. Quand en 1846 on adjoint à la ferme-école un asile agricole pour accueillir les orphelins, Avril appartient au Comité de patronage. Il publia régulièrement dans le *Journal d'agriculture du département de la Nièvre* ses rapports sur la comptabilité de la ferme-école : ainsi, en juillet 1844, il donne, comme secrétaire rapporteur du Conseil d'administration de la ferme, le compte rendu des opérations de l'exercice 1843-1844 où il insiste longuement sur les buts et les méthodes d'une comptabilité agricole et analyse minutieusement les comptes.

53. Il avait été nommé par la Société rapporteur du concours le 30 mars 1845 en tant que président de la Chambre consultative des arts et manufactures. Avril et Bizy font très consciencieusement leur travail, contrôlant de près les affirmations des auteurs ; la médaille d'or est attribuée finalement à M. de Savigny et les rapporteurs reprennent ses conclusions sous forme de vœux au gouvernement.

de la stabulation, qui procure une rentabilité de 5 % contre 3 % par l'usage ordinaire d'engraissement en liberté. Mais c'est surtout sur les droits de protection du bétail qu'Avril se sépare de ses collègues : Avril est un libre échangiste déterminé, et affirme hautement sa foi. Il écrit tout un volume sur *La question du libre échange mise à la portée de toutes les intelligences* (1847) où sous la forme d'entretiens familiers, sur un ton très didactique, il défend vigoureusement ses positions en examinant l'économie française et nivernaise secteur par secteur : « On m'a représenté comme l'un des adversaires les plus obstinés de la réforme des tarifs. Ce que je demandais, ce que je demande encore aujourd'hui, c'est l'adoption morale des principes du libre échange et une application modérée d'abord, active ensuite et toujours incessante des mesures qui en découlent. » Bien des opinions d'Avril devaient heurter les notables nivernais : « Le régime protecteur a porté un coup funeste à notre agriculture en forçant les agriculteurs à surpayer les objets de consommation tel que le fer et les instruments aratoires, les vêtements et autres objets d'entretien », mais aussi en empêchant la formation de capitaux au sein de l'agriculture, laquelle ne peut attirer les capitaux étrangers parce que ceux-ci préfèrent s'engager dans les industries protégées. En conséquence il faut « forcer la terre à donner le maximum de sa production afin d'exporter et cela par l'entretien du plus grand nombre possible de bestiaux, par la culture des plantes fourragères, par le développement de l'intelligence du cultivateur, et aussi par un bon système de crédit agricole que le gouvernement ne peut tarder plus longtemps à nous accorder ». De même, pour les droits sur l'entrée et la consommation du bétail, la révision des tarifs « touche aux intérêts les plus graves : l'amélioration de l'alimentation publique, les progrès de l'agriculture, les revenus économiques, l'état des salaires s'y trouvent directement engagés ». Avril multiplie les statistiques pour montrer que les lois douanières n'accordent à l'agriculture qu'une protection de 1/4 % des capitaux engagés, alors que l'industrie du fer reçoit une protection de 20 % : bref « l'agriculture du centre de la France a un bien modique intérêt à la conservation de la taxe sur les bestiaux » [54]. Avril condamne « cette tendance fiscale, folle, irréfléchie qui fait que l'on s'imagine qu'il suffit de mettre un droit élevé sur une marchandise pour qu'elle rapporte beaucoup, sans tenir compte de cette maxime si simple que le revenu augmente en raison de la consommation, et que le moyen le plus sûr d'augmenter la consommation, c'est d'abaisser les prix » [55]. Or la liberté commerciale peut seule assurer le bien-être de la classe ouvrière : « L'intérêt principal de l'ouvrier, c'est le bon marché ; le bon marché exige désormais qu'un échange continuel des idées et des procédés s'opère rapidement, non plus d'une extrémité à l'autre de la France, mais d'un bout à l'autre de l'Europe et rien de mieux à cet effet que d'admettre à présent dans une certaine mesure les produits étrangers sur notre sol sans en repousser aucun par le procédé sauvage et tyrannique de

54. L'ouvrage est « dédié aux hommes indépendants de toutes les classes et dévoués aux intérêts généraux sans exception de personnes, sans prédilection pour la localité » ; il comprend dix-sept causeries, dont cinq sur l'agriculture, les grains, les bestiaux, les vins, et neuf sur l'industrie.

55. Une réduction progressive ne porterait aucun préjudice à l'agriculture du Centre, affirme-t-il, « parce qu'avant peu d'années, elle pourra soutenir dans l'élève du bétail la concurrence avec tous les pays qui pourraient amener sur nos marchés des produits similaires ».

la prohibition. L'intérêt de l'ouvrier et celui du maître sont solidaires... et nous avons la conviction profonde que ce sera pour le plus grand bien des fabricants eux-mêmes. » [56] Ce sont là des propos peu agréables pour les maîtres de forges et les éleveurs nivernais : mais on respectait et on craignait la compétence d'Avril.

En 1847, il anime le Congrès des sociétés d'agriculture du Centre qui a lieu à Nevers [57], et il présente plusieurs rapports sur la statistique agricole, les cartes agronomiques, le cadastre, le crédit agricole. Il recommande la création de commissions cantonales permanentes de statistique agricole [58], et présente, comme modèle, une remarquable statistique agricole du canton de Saint-Benin d'Azy qu'il a élaborée lui-même. De même « les cartes agronomiques sont à l'agriculture ce que les cartes topographiques sont à l'art militaire » : comment donner des conseils aux agriculteurs routiniers sans connaître positivement la nature du terrain ? Il est nécessaire qu'un géologue dans chaque département soit chargé, sur les plans du cadastre, du « classement successif des terrains par zones ». Enfin, il reprend son projet de banque agricole à l'écossaise, dont il présente les statuts, et le Congrès approuve son rapport : « Le congrès reconnaît que le mémoire de M. Avril renferme des vues utiles et qu'une banque agricole présenterait des avantages incontestables dans les départements où on parviendrait à l'établir ; il émet le vœu que le gouvernement s'occupe avec une sollicitude incessante de la question relative aux banques agricoles. » [59]

Avril a près de soixante-dix ans en février 1848 : il se souvient qu'il a appartenu au mouvement, qu'on l'a suspecté de radicalisme, et comme bien d'autres il accueille avec faveur la Révolution. Dès le 29 février 1848, il salue dans l'*Écho de la Nièvre* ce nouveau gouvernement qui doit remplacer « l'empire de la corruption par l'empire de la raison ». Puis le 2 et le 4 mars, il rappelle que « la République que nous allons fonder n'est pas celle de 93, c'est la République où la libre discussion remplacera la guerre, et où l'amélioration des hommes dispensera des arguments de l'échafaud ». A partir du 7 mars il publie dans le

56. La protection est néfaste dans ses effets presque invisibles : « Prenez un fabricant de tissus de laine, à la faveur du régime protecteur, il vend certainement ses flanelles ou ses mousselines de laine, ou ses draps, plus cher que si nous vivions sous le régime de la liberté. Mais en revanche il paye sa laine 22 % plus cher, il paye plus cher les métiers dont est monté son atelier puisque ces métiers sont en fer et en fonte et que le fer et la fonte étant protégés, ils sont de beaucoup enrichis. Il paye plus cher tous les objets de consommation personnelle, non pas seulement ceux qu'il consomme pour son usage, mais ceux que consomment ses agents, ses commis, ses contremaîtres, ses nombreux ouvriers, puisque ceux-ci se trouvant grevés dans leur consommation personnelle par l'effet de la protection, il faut bien qu'il leur en tienne compte au moins partiellement. De la sorte, chaque producteur en même temps qu'il reçoit quelque chose d'une main par l'effet du système protecteur, paye une somme plus ou moins forte de l'autre, mais toujours par l'effet du même système. »

57. *Cf. supra*, p. 131.

58. Sur le modèle des commissions permanentes créées dans le Bas-Rhin par le préfet en mars 1842, composée de sept propriétaires, chargés dans chaque canton, de tenir à jour la statistique agricole.

59. Avril rapportera également la question du fermage et du métayage, analysant les résultats des métairies de Poussery : il démontre qu'une famille de journalier agricole gagne davantage qu'une famille de métayer.

Journal de la Nièvre une série d'*Entretiens villageois du vénérable père Jean* ; il veut donner ainsi des leçons d'instruction civique, car l'ouvrier et l'habitant des campagnes ne peuvent s'informer que « par les péroraisons des savants d'atelier ou les discours emphatiques des avocats de village ». Lui, le père Jean, « qui a vu toutes les révolutions de 1789 à 1848 inclusivement », n'hésite pas à leur donner ses leçons paternelles sur la République, le gouvernement du peuple, le triomphe complet du principe d'égalité, la devise liberté, égalité, fraternité.

Le 14 mars, il pose sa candidature aux élections : « Je n'ai jamais oublié les principes qui m'avaient fait voler avec enthousiasme à la frontière. Sous tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution, j'ai toujours été regardé par le pouvoir comme entaché de radicalisme, et depuis 1830 mes écrits ont confirmé cette opinion. J'ai refusé la croix d'officier de la Légion d'honneur qu'on m'offrait afin de ne pas enchaîner mon indépendance. Vous me verrez sans cesse ardent pour le bien, passionné pour la vérité, toujours prêt à l'examen, toujours empressé à acquérir des connaissances pour éclairer le dédale des lois, n'admettant dans les comptes qu'évidence et simplicité, enfin soutenir dans toutes les circonstances la dignité nationale... » [60]

Avril multiplie dans le *Journal de la Nièvre* les articles sur les questions sociales, les classes ouvrières, les moyens d'améliorer le sort des travailleurs : dans les fabriques on n'a pas veillé à l'état sanitaire des ateliers, à la salubrité des logements, le salaire n'a pas été proportionné au travail fourni et au bénéfice procuré ; la société n'a pas songé « à élever l'homme en lui faisant comprendre qu'il a sa dignité à conserver, ses succès à poursuivre, et son honneur à défendre » [61].

Avril développe ses idées sur les salaires, qui doivent rester libres et variables, sur la politique d'association : le meilleur remède contre les maux qui menacent le travailleur, c'est une organisation qui améliore sa condition sans le déclasser. Il faut : « 1. Organiser la prévoyance et l'économie dans la classe ouvrière pendant les moments avantageux, 2. Appeler cette classe à se prêter un mutuel secours dans les besoins les plus pressants, 3. Constituer un patronage éclairé, charitable et paternel de la classe commerciale et industrielle en faveur des prolétaires, 4. Développer les caisses d'épargne et les classes d'adultes afin de détruire la détestable et ruineuse habitude du lundi tant que l'institution des sociétés de bienfaisance et mutuelles ne se propagera pas. »

Et il conjure les industriels de comprendre leur véritable intérêt : « Nous dirons donc aux fabricants, aux manufacturiers, à tous les entrepreneurs de grands

60. Sa candidature fut immédiatement attaquée par le journaliste démocrate Ulysse Pic dans *la Sentinelle* du 15 mars 1848 : « Qui donc a fait à M. Avril la plaisanterie de publier en son nom cette circulaire excentrique où il est censé se poser comme candidat ? » Après une série de plaisanteries sur ses activités l'article se termine ainsi : « Si Tillier, dont Bras-de-Fer fit si longtemps les délices, n'était pas mort, on l'accuserait certainement d'être l'auteur de ce canard. » Le 17 mars, Ulysse Pic à propos d'une réunion électorale attaque encore Avril : « Qui prend la parole ? c'est M. Avril. La voix glapissante de l'auteur des *Dialogues de Bras-de-Fer* crie, miaule et s'éteint au milieu du tumulte... La foule n'a pas reconnu un frère. Restez chez vous, vieillards, étrangers à notre âge, votre temps est fini, les pères de comédie ne sont plus de saison ! »

61. Mais Avril n'oublie pas de rappeler que l'ouvrier, par son incurie, son intempérance, son imprévoyance, a lui-même aggravé la situation.

travaux : mettez-vous franchement à la tête de toutes les institutions et associations créées dans l'intérêt de la nombreuse classe que vous employez comme instruments de votre industrie, sacrifiez une partie de vos bénéfices à enrichir leurs caisses de bienfaisance mutuelle, ou plutôt créez-en vous-même alimentées par une contribution volontaire proportionnelle à l'importance de vos opérations, pour venir en aide à celles que le peuple ouvrier alimente sur le produit de ses labeurs hebdomadaires. Fondez, dotez, dirigez avec l'intelligence et l'esprit d'ordre qui vous sont propres, des maisons de secours pour les malades, les infirmes et les vieillards, vous y gagnerez en considération, en influence, et en sécurité. » [62]

Avril va même jusqu'à esquisser dans le détail un projet d'association volontaire entre patrons et ouvriers afin d'assurer la coopération du capital, de l'intelligence et du travail. Il prend l'exemple qu'il connaît parfaitement d'une fonderie de deuxième fusion, et analyse les rapports entre le capital réel (500 000 F, dont 300 000 F pour les éléments industriels, et 200 000 F pour le fonds de roulement) et le capital fictif représentant l'intelligence et le travail calculé d'après les salaires, soit 400 000 F : le partage des bénéfices est fait sur ces bases ; par l'association « on a l'avantage de n'engager que des ouvriers habiles et honorables qui tendent au perfectionnement de la fabrication » [63].

Mais les idées sociales d'Avril, assez avancées — sur la condition ouvrière, l'enseignement professionnel, l'assistance aux pauvres, l'association agricole — n'ont guère d'audience : il n'obtient que très peu de voix aux élections d'avril [64]. En revanche il devient colonel de la garde nationale de Nevers et trouve dans ses fonctions quelques satisfactions d'amour propre [65] : « Nous nous dévouerons sans relâche, déclare-t-il le 22 avril lors d'une revue, à votre instruction théorique et pratique ; les théories, les exercices sont la partie brute du métier, nous sommes appelés à remplir de plus hautes fonctions, nous devons secours et protection à toutes les classes de la société qu'on voudrait opprimer. Nous ne vous dirons qu'un mot de notre opinion politique : nous sommes tous républicains au même titre. » [66]

Il prend fort à cœur sa tâche [67], forme lors du 24 juin une compagnie pour aller au secours du gouvernement ; il rédige même un *Règlement du service de la Légion de Nevers de la Garde nationale*. Le 8 août 1848 il est nommé conseiller municipal et s'occupe des problèmes sociaux : il est membre de la com-

62. *Journal de la Nièvre*, 25 avril 1848.

63. Son projet, très détaillé, qu'on trouvera en annexe, mérite de retenir l'attention, car il repose sur une technique comptable précise ; ainsi l'intelligence et le travail sont capitalisés à 6 %, sur la base des appointements : un comptable payé 4 200 F représente 84 000 F.

64. Il n'eut que 2 219 voix alors que le dernier élu en avait plus de 24 000 ; il est vrai qu'il n'était connu qu'à Nevers et à Fourchambault.

65. Il succéda à Girerd nommé commissaire du gouvernement et put se venger à loisir des sarcasmes du journaliste Pic : c'est lui qui obtint de Girerd l'ordre d'arrestation de Pic qui voulait tenir une réunion au Parc, et qui fit battre le rappel (*cf.* DUFAUD, *Journal*, 18 avril 1848).

66. *Journal de la Nièvre*, 25 avril 1848.

67. Il prononce un long discours le 27 mai 1848, lors de l'installation des conseils de discipline de la garde nationale par le maire de Nevers, pour démontrer que « les devoirs de garde national sont les droits du citoyen ». Les châtiments « deviendraient inutiles dans la garde nationale s'ils étaient trop fréquents » : « Gardes nationaux ne voyez dans vos juges qu'un conseil de famille, que de véritables frères qui gémiront toutes les fois qu'ils seront forcés de remplir les fonctions dont on vient de les investir. »

mission départementale du travail et de mendicité, et se charge du secrétariat de la commission de l'indigence ; il publie plusieurs articles sur l'organisation du travail dans la Nièvre afin d'aider la commission chargée d'enquêter sur la condition ouvrière par le décret du 22 mai 1848 ; en décembre 1848, il participe à la création d'une association pour la distribution de secours aux pauvres de Nevers, qui entend empêcher la mendicité. En mars 1849. Avril dresse le bilan ; l'association avait aidé 915 familles ; mais il montre combien l'effort reste insuffisant, et que le vrai problème est d'améliorer la condition de l'ouvrier momentanément inoccupé.

Avril, ancien officier de l'Empire, fait très activement campagne en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte : aussi le récompense-t-on en janvier 1849 en le nommant conseiller de préfecture, en remplacement d'un avoué démocrate, qui a démissionné : c'est une véritable consécration pour le tambour de l'an II [68]. Mais le ministère de l'Intérieur s'inquiète, dès mars 1849, de l'âge d'Avril : « Je vois par sa notice que M. Avril... est âgé de soixante-dix ans. C'est un homme honorable, je le sais, mais est-il bien en état de suffire à sa fonction dans un moment surtout où les affaires veulent être traitées avec célérité ? » [69] Le préfet rassure le ministère [70], mais en mai 1852 nouvelle attaque des bureaux contre le doyen du Conseil de préfecture, qui a soixante-treize ans : « La présence de M. Avril dans le Conseil de préfecture... vous paraît-elle indispensable et ne pourrait-on en raison de son âge avancé lui donner un successeur sans nuire au service ? » Le préfet Petit de Lafosse le défend avec énergie : « La présence de M. Avril dans le Conseil de préfecture de mon département n'est pas indispensable ; mais il est instruit, actif, dévoué, malgré son âge avancé, il a conservé toutes ses facultés. Il a été chef de bataillon d'infanterie sous l'Empire. Il était dernièrement encore colonel de la garde nationale. Il est à

68. Sa fiche de conseiller comporte les notes suivantes (Arch. nat., F1 b I 159, 12) : « Capacité, activité : très utiles à l'administration. Relations avec les fonctionnaires : très bonnes. Relations sociales : très bonnes. Conduite privée : excellente. Considération, influence : justement acquises. Ambition : sans ambition. Fortune : 4 à 5 000 F de revenus acquis dans l'industrie. » Le 4 février 1849 il démissionnait du Conseil municipal, mais non de la garde nationale.

69. « Veuillez examiner cette question et si vous pensez qu'il y eut avantage à nommer un homme plus jeune, plus actif, faites comprendre à M. Avril avec tous les ménagements qui lui sont dus que ses forces sont au-dessous de son zèle et amenez-le à demander sa démission » : mais Petit de Lafosse protégeait vigoureusement Avril, qu'il avait sans doute connu quand il était sous-préfet de Clamecy. C'est Avril qui avait présenté le 14 janvier 1849 la garde nationale au nouveau préfet, et il avait rédigé un ordre du jour très significatif : « Le colonel est persuadé que la Légion qu'il a l'honneur de commander ne restera pas dans cette circonstance en-dessous de sa réputation et que tous les gardes nationaux armés pour lesquels cette revue est obligatoire lui donneront une nouvelle preuve de leur zèle. Ce sera aussi une occasion de montrer pour l'Élu du Peuple, pour Louis-Napoléon Bonaparte que six millions de voix ont porté à la Présidence de la République, le dévouement qui nous anime, dévouement fondé sur l'espoir du bonheur public qu'a fait naître ce choix » : le discours du préfet fut un commentaire de l'ordre du jour d'Avril.

70. En janvier 1852, le Préfet fait l'éloge du dévouement absolu de ses conseillers de préfecture : « M. Avril, doyen du Conseil de préfecture, colonel de la garde nationale de Nevers, ancien officier sous l'Empire, est instruit, actif et très dévoué » (Arch. nat., F1 b I 159/12).

la tête de toutes les associations charitables. Il n'a pas de fortune. Son remplacement, je crois, produirait un mauvais effet à Nevers, où il est généralement aimé et estimé. » [71] Malgré ce plaidoyer, il est remplacé le 27 mai dans ses fonctions par un ancien officier, Du Broc de Ségange.

Avril avait cependant gardé une très grande activité [72] et ses fonctions de conseiller de préfecture avaient accru son influence, notamment dans le domaine agricole. Il est resté secrétaire-archiviste de la Société centrale d'agriculture et trésorier de la ferme-école de Poussery [73] ; en 1849 il préside le jury départemental de l'Exposition des produits de l'industrie et de l'agriculture, prépare le projet des statuts de la Société départementale d'agriculture et le règlement des comités cantonaux ; il rédige des rapports remarquables pour le Conseil général et le ministère, sur la situation de l'agriculture dans la Nièvre pour 1848-1849, et sur les problèmes de la boucherie et de l'élevage : au fond, c'était un excellent directeur départemental de l'agriculture. Or il continuera ces activités multiples après sa mise à la retraite : en 1852-1853 il entreprend, à soixante-quatorze ans, une grande statistique agricole du département demandée par le ministère de l'Intérieur ; son rapport est très clair et très précis sur chacune des questions posées ; il multiplie suggestions et vœux, sur le crédit, l'enseignement agricole, la fraude sur les engrais, sur les bois, sur la police rurale ; il revient sur la question de l'extinction de la mendicité, plaie des campagnes. Aussi, le 4 septembre 1853, Adolphe de Bourgoing, président de la Société départementale, remet-il à Avril une médaille d'honneur « pour les utiles et nombreux travaux de statistique agricole auxquels depuis plusieurs années il s'est livré » [74]. Il ne cesse — jusqu'à sa mort — de suivre les affaires d'agriculture avec le plus grand intérêt.

De même, il rédige comme secrétaire du jury départemental de l'Exposition industrielle de 1855 [75] une importante statistique industrielle de la Nièvre. Mais son œuvre principale, de 1854 à 1857, est la publication d'une analyse des délibérations et actes du Conseil général de la Nièvre de 1787 à 1853 ; en 1852 le Conseil avait émis « le vœu que ce travail fût confié à un homme intelligent et laborieux, et M. le préfet Petit de Lafosse a fait tomber ce choix sur moi » : c'était en fait une forme de secours à l'ancien conseiller. Avril s'imposa de multiples recherches et sut tirer fort consciencieusement des registres des procès-verbaux une véritable synthèse historique, faisant largement place aux questions

71. Dépêche du 20 mai 1852. Le Préfet insiste sur le manque de fortune d'Avril, qui était toujours forcé de renouveler les inscriptions hypothécaires sur ses biens (16 200 F le 2 août 1852, 6 000 F le 17 novembre 1852).

72. Il n'est pas question de suivre ici Avril dans son activité de conseiller de préfecture : il était à même, par ses connaissances techniques et ses capacités administratives, de rendre de grands services au préfet ; il resta colonel de la garde nationale jusqu'en 1852.

73. On suivra son activité multiple dans le bulletin de la société départementale, les *Annales de Poussery*. Il resta jusqu'à sa mort secrétaire de la société, membre de la chambre consultative d'agriculture, secrétaire de la commission d'agriculture de l'arrondissement de Nevers.

74. En 1853, il publie dans le *Journal de la Nièvre* la statistique agricole de la commune de Nevers où il évaluait le capital agricole, le produit brut des exploitations, le produit net (3,2 %).

75. Il avait été à nouveau nommé membre de la Chambre consultative des arts et manufactures en 1853 et 1854. Son rapport sur les industries du département de la Nièvre fut publié dans l'*Annuaire de la Nièvre* pour 1859.

économiques et sociales, et formant quatre épais volumes fort utiles pour l'historien [76].

Nous ne savons rien des dernières années d'Avril, toujours fort actif dans les associations charitables ; sa femme était devenue presque aveugle ; en 1860, à quatre-vingt-deux ans, il abandonne son exploitation agricole et vend son domaine des Saulaies, 60 000 F [77] ; il meurt à quatre-vingt-trois ans : « Jean-Baptiste Avril, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, ancien président du Tribunal de commerce, ancien colonel de la garde nationale, est mort après une courte maladie à l'âge de quatre-vingt-quatre ans [*sic*]. Cet honorable citoyen dont la vie a été des plus remplies et qui a conservé jusqu'à son dernier jour l'habitude du travail et de l'étude emporte avec lui l'estime et les regrets de ses nombreux amis. » [78]

Ainsi disparaissait un des bourgeois nivernais que certains avaient tourné en ridicule, mais qui, au sens fort, était un « notable », et qui avait réussi par lui-même à se faire un nom. Intelligent, curieux, aimant son franc parler, à la fois esprit pratique et passionné, amoureux d'ordre et prônant le mouvement, conservateur et « progressif », généreux et orgueilleux, autoritaire et non conformiste : l'homme est d'une assez belle stature. Il témoigne de ces personnalités qui, au XIX^e^ siècle, n'hésiteront pas à faire ou finir leur carrière sur un plan local, et assureront à la province un dynamisme et une vie propre qui lui manquent trop souvent aujourd'hui. Mais faut-il demeurer sur ce plan, et juger les notables au seul échelon de la province ? Avril, tout comme un Dufaud, porte témoignage sur une certaine forme d'esprit « industriel », tout ensemble innovateur et indépendant, qui a si profondément marqué la bourgeoisie du XIX^e^ siècle.

76. En 1857, le travail était terminé, le préfet demanda au Conseil général des crédits pour publier cet ouvrage, « un des monuments les plus curieux pour l'histoire administrative du pays ». On vota 3 800 F pour l'impression chez Fay, Avril devait recevoir 500 F pour surveiller l'impression. Il avait donné de 1854 à 1858 à l'*Annuaire de la Nièvre* des fragments de son travail (*Notice historique sur l'administration de la province du Nivernais et du département de la Nièvre de 1787 à 1852 inclusivement*).

77. Il liquide les inscriptions hypothécaires grâce aux 26 200 F versés comptant par l'acheteur.

78. *Journal de la Nièvre*, 14 juin 1861. Sa veuve obtint une pension de réversion le 26 juillet 1861 ; elle lui survécut presque dix ans. Il est curieux qu'aucun éloge (ou notice biographique) n'ait été publié à sa mort.

CHAPITRE VIII

UN PRÉFET SOCIAL : LERAT DE MAGNITOT

Sous la Monarchie de Juillet, la mendicité ne cessa de s'étendre en Nivernais [1] : les exactions sont fréquentes, les extorsions par menaces se généralisent dans certains coins isolés, et il est notoire qu'un bon bâton vaut 1 200 F de rente et qu'une besace bien portée vaut mieux qu'une charrue de bœufs. « Des gens sans asile et sans foi arrachent et même au besoin ne se font aucun scrupule d'extorquer à la population l'aumône désirée », et l'on délaisse « les vrais invalides qui ne peuvent apporter autant de rouerie que ces individus qui ont fait de la mendicité une profession essentiellement lucrative » [2]. On comptait dans la Nièvre dix à douze mille mendiants qui recevaient des aumônes pour une valeur au moins égale à la contribution foncière du département. La répression de la mendicité était impossible, puisqu'il n'existait aucun dépôt de mendicité. En 1847, le Conseil général est bien autorisé à créer un dépôt, mais en 1853 il discutait encore des modalités de financement du projet [3]. Or un préfet habile, Lerat de Magnitot, qui resta dans le département de 1853 à 1863, imagina un système d'assistance communale fondé sur les souscriptions volontaires, qui permit de faire disparaître les mendiants pendant plus de dix ans et surtout d'apporter des secours aux invalides et aux indigents. Nous voudrions, à partir des archives du Conseil général, étudier le mécanisme complexe du système mis en œuvre par Magnitot qui est un bon exemple de « préfet social » et la survie de l' « œuvre de l'extinction de la mendicité » jusque dans les années 1890.

1. Aucune étude n'existe sur l'assistance en Nivernais au XIX^e siècle. Nous nous proposons d'étudier les problèmes de l'assistance aux enfants trouvés dans la Nièvre de 1810 à 1850.

2. Ainsi dans telle commune du canton de Châtillon-en-Bazois, vers 1850, la population indigente ne vit que de mendicité : le père, la mère, les enfants âgés vont au bois, les vieillards et les petits enfants quêtent dans la commune et tous les jours ils envahissent les maisons, surtout aux heures de repas. Le samedi, le rendez-vous est à Châtillon-en-Bazois : tous les pauvres du canton forment dès le matin « une hideuse guirlande de guenilles au pied du château en attendant la distribution hebdomadaire de la marquise de Pracomtal. La distribution faite, ils s'abattent sur la ville ».

3. Le Conseil général avait décidé d'affecter 14 000 F aux frais de premier établissement du dépôt, de demander aux communes une participation de 6 000 F, et d'installer les mendiants dans le dépôt des incurables, qui seraient transférés à l'hospice.

En 1853 le préfet Albin Lerat de Magnitot avait quarante-trois ans [4]. Sous-préfet de Sens de 1840 à 1848, puis de Chalons-sur-Saône en janvier 1849, il est nommé préfet du Gers, puis en novembre 1851, préfet de Seine-et-Marne. Une intrigue politique le fait déplacer dans la Nièvre en novembre 1853 : « Le gouvernement ne se dissimule pas que ce changement risque de vous paraître personnellement désavantageux, mais fait appel à votre zèle et à votre dévouement » [5]. Il succède à des préfets trops zélés, et peu aimés de la population, et joue la carte de la bienveillance : « Bien que les tendances politiques d'une partie de la population laissent encore beaucoup à désirer et qu'elles doivent exiger de ma part non seulement une surveillance des plus actives, mais encore et probablement l'emploi de mesures rigoureuses, j'ai cru plus convenable de parler tout d'abord le langage de la bienveillance et de la conciliation. » [6]

La rigueur ne semble pas son fait et il laisse à son secrétaire particulier, Loubens [7], le soin de régenter toute la partie policière de la préfecture. Lerat de Magnitot, qui a ses protecteurs à Paris, est un administrateur expérimenté et zélé, un juriste capable [8], attentif aux moindres détails, un préfet habile sachant se faire valoir [9], mais obstiné, courageux, assez indépendant de caractère. Dès son arrivée, il transpose dans la Nièvre un système de lutte contre la mendicité et d'assistance aux pauvres valides qu'il a expérimenté en 1850 dans le Gers [10]. Le département offre un terrain favorable : Lerat de Magnitot y trouve des œuvres privées multiples, soupes populaires, sociétés de prévoyance et de secours mutuels, œuvres de distribution de médicaments aux pauvres, sociétés de bienfaisance, association charitable de Nevers, œuvre de Saint-Vincent-de-Paul..., mais cette multiplicité des initiatives, surtout depuis 1848, a des inconvénients certains. Les idées d'assistance publique sont assez largement répandues parmi les notables : tels un de Bourgoing qui, dès 1842, a réclamé des secours publics pour les paysans invalides [11], un Avril, secrétaire de l'association charitable de Nevers [12], et le Conseil général, présidé par le baron Charles Dupin

4. Né le 20 septembre 1810, avocat en 1831, docteur en droit, sa fortune était évaluée à 26 000 F en 1849. Il était frère de Lerat de Magnitot, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, beau-frère de de Gasc, président de Chambre à la Cour, neveu d'Adrien de Jussieu, secrétaire général de la Seine. Aucune étude n'a été publiée sur Lerat de Magnitot.

5. Lettre du 4 novembre 1853 (dossier personnel, Arch. nat., F 1 b I 166/28). Il fut fait, en compensation de cette disgrâce apparente, officier de la Légion d'honneur et son traitement s'élevait à titre personnel à 30 000 F au lieu de 20 000 F.

6. Lettre du 30 novembre 1853.

7. Loubens joua un rôle essentiel aux côtés de Magnitot : né en 1823, avocat, chef de division à la préfecture du Gers, il avait suivi Magnitot à Melun et à Nevers : « il est intelligent, laborieux et résolu, mais ces bonnes qualités sont poussées jusqu'à l'excès » (*cf. infra*, note 58).

8. Il était docteur en droit (1839) et avait participé à la rédaction d'un *Dictionnaire de droit public et administratif* (1836-1837) avec Huart-Delamare.

9. En 1849, le préfet de Saône-et-Loire lui reproche un « excessif besoin de se faire valoir » et une « extrême ambition ». Les témoignages sur Lerat de Magnitot sont rares et son dossier personnel ne permet guère d'avoir une opinion sur un caractère assez complexe : nous n'avons pas retrouvé de correspondances ni de papiers personnels.

10. *Cf. De l'assistance et de l'extinction de la mendicité*, 1856, p. 404 et suiv.

11. *Cf. supra*, p. 198.

12. L'Association charitable avait réussi, en 1848, à secourir 915 familles avec 22 950 F provenant de souscriptions, de rentes, de subventions et de droit sur les spectacles. Le rapport

est très attentif aux problèmes de mendicité et d'assistance ; on est de plus en plus conscient des défauts de la charité privée : « Elle a beaucoup d'inconvénients, déclare Avril, elle se trompe sur les sujets, elle est insuffisante, et quand le caractère des souffrances est réel et bien établi, elle peut faire double emploi... ; ce qu'il faut, c'est établir nettement la liste des vrais pauvres » [13].

Les idées de Magnitot sont très voisines : dans un département où n'existe pas encore de dépôt de mendicité, il était impossible d'interdire la mendicité, et aucun acte administratif n'en réprime l'exercice ; tant qu'il n'y a pas de la part des mendiants violences ou menaces, la loi ne peut les atteindre [14], si bien que la mendicité est devenue dans la Nièvre une profession véritable « plus lucrative que ne pourrait l'être une industrie honnête », car les mendiants « ont leurs lois, leurs règles, se partageant un canton et revenant dans une localité périodiquement pour y réclamer à jour dit l'aumône qu'ils ont fini par convertir en un droit à leur profit... ». Pour faire disparaître la source de ces abus, il faut donner des secours aux mendiants invalides [15], obliger les mendiants valides à chercher eux-mêmes des ressources par le travail, aider au maximum les vrais indigents, et notamment l'ouvrier temporairement en chômage.

L'action de Magnitot dès janvier 1854 repose sur deux principes [16] : en premier lieu il est nécessaire de réduire l'indigence en obtenant que chaque commune s'occupe de ses pauvres, maire et curé en tête, de laisser chaque commission d'assistance agir, de l'aider au besoin, puis, quand on verra les résultats, de supprimer la mendicité :

« Que chaque localité mette sa gloire et son orgueil à ce qu'on dise d'elle qu'elle n'a pas de mendiants et qu'elle sait entretenir ses pauvres ; qu'on ne voie plus chez elle ses places, ses rues, les porches de ses églises envahis par les malheureux, qui s'efforcent d'exciter la pitié en étalant des plaies hideuses ; et alors elle ne sera plus exposée à l'invasion de ces mendiants vagabonds

(suite de la note 12)
d'Avril du 2 mars 1849 insiste nettement sur la nécessité d'établir la liste des vrais pauvres et de donner le moins possible d'argent mais des vivres :

« Nous avons pour règle d'enlever tout caractère de permanence au secours pour obliger les indigents à chercher des ressources par eux-mêmes, car notre but est : tenter l'amélioration du sort du pauvre ou de l'ouvrier, momentanément inoccupé, tout individu porté sur la liste sera rayé s'il mendie, tous les pauvres doivent envoyer leurs enfants à l'école. Si nous parvenons, comme nous en avons l'espoir, à faire disparaître de la ville les vagabonds qui depuis quelques temps s'y étaient donné rendez-vous, si nous mettons un terme à l'accroissement du nombre des indigents, si notre association de charité diminue la somme du mal qui pèse sur la population ouvrière, ne devons-nous pas nous soumettre aux inconvénients inséparables de toutes les institutions fondées par les hommes... »

Sur Avril, *supra*, p. 227.

13. Rapport du 2 mars 1849 *précité*.

14. L'article 274 du Code pénal disposait que « toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu pour lequel il existera un établissement public organisé afin d'obvier à la mendicité, sera punie de 3 à 6 mois d'emprisonnement et sera après l'expiration de sa peine conduite au dépôt de mendicité ». L'article 275 prévoyait bien des dispositions contre les « mendiants d'habitude valides », mais ils savaient éluder cette condition.

15. Le recensement des pauvres établi en 1854 indique que sur 6 564 mendiants dans le département, 2 789 sont nettement des invalides, 1 433 sont des mendiants valides, les autres appartiennent au groupe des vagabonds, pour la plupart étrangers au département.

16. On trouvera les différentes circulaires de Magnitot en annexe à *De l'Assistance et de l'extinction de la mendicité*, 1856, pp. 372-481.

étrangers qui sont le plus souvent la terreur et l'effroi de nos villes et de nos campagnes ; elle bannira l'aumône éventuelle, irréfléchie et aveugle ; elle la remplacera par des secours à domicile, répartis avec régularité, avec justice et aussi avec la discrétion que commande la position des pauvres honteux. A un visage qui favorise la paresse et qui détruit toute dignité dans l'âme du mendiant, elle substituera le seul système de soulagement qui puisse rappeler aux devoirs de la famille ceux que la nécessité avait condamnés au vagabondage et à l'isolement. » [17]

Des comités de bienfaisance doivent être organisés dans toutes les communes, afin d'organiser les moyens d'assistance à domicile, de dresser les listes d'indigents à secourir en accord avec les sociétés charitables, laïques ou religieuses, et des *délégués cantonaux* [18] doivent aider les maires et les curés dans leur action charitable.

En deuxième lieu, Magnitot a l'idée de faire recueillir des engagements de souscription pour cinq ans à tous ceux qui souffrent des abus de la mendicité :

« En réalité, il ne s'agit pas de réclamer des personnes bienfaisantes de nouveaux sacrifices ; on leur demande seulement de confier à une administration locale *l'équivalent de leurs aumônes annuelles afin* que la distribution en soit toujours faite à propos, avec discernement et que les *habitants de la localité en profitent seuls*. Chaque commune de la Nièvre entretenant ainsi ses pauvres, nous pouvons nous appuyer sur l'existence de ses moyens d'assistance pour assurer l'exécution de l'ordonnance royale du 17 octobre 1847 qui autorise la création... d'un dépôt de mendicité et... nous montrer rigoureux à refouler sur leurs départements les mendiants étrangers qui exploitent le pays. » [19]

L'intérêt du souscripteur est évident, puisqu'il doit être soustrait aux importunités des mendiants et vagabonds et que les distributions des secours, en nature ou en argent, sont faites « pour ainsi dire sous les yeux des souscripteurs, car le succès de la mesure n'est assuré qu'autant que le montant des cotisations est centralisé dans la caisse de la commune » [20]. L'habileté de Magnitot, et

17. Circulaire aux Maires, 28 janvier 1854. Magnitot rappelait dans cette loi des principes sur le domicile de secours de la loi du 24 vendémiaire an II (dont il cite intégralement le titre V).

18. *Cf.* la circulaire du 30 janvier 1854 aux délégués cantonaux désignés pour seconder les efforts de l'administration :

« Le succès, même partiel, ne peut être obtenu qu'au prix des efforts les plus soutenus ; sans une foi chrétienne dans la puissance de la charité, sans une volonté ferme, résolue à ne se laisser rebuter par aucune espèce de mécompte, on n'obtiendra rien... Il ne vous échappera pas que l'intérêt personnel bien entendu n'est pas le moins important des mobiles à exploiter vis-à-vis de certains habitants, auxquels vous serez dans le cas de vous adresser. Tel d'entre eux qui reculerait devant le moindre sacrifice, n'hésitera pas lorsque vous lui aurez prouvé que sa souscription n'est, en définitive, qu'une économie dont l'effet est de le soustraire aux impôts onéreux que la mendicité prélève chaque année sur lui... »

19. Circulaire du 28 janvier 1854.

20. Prudemment, il est décidé que l'époque de l'échéance des souscriptions est « fixé au commencement du mois de novembre de chaque année, et le paiement s'effectue ensuite de trimestre en trimestre. Pour les uns, c'est le moment de la rentrée des fermages, pour les autres c'est celui où l'abondance de la récolte, qui a empli les granges, les greniers et les celliers permet, sans gêne aucune, d'affecter aux pauvres une part de ces produits. Un avertissement distribué à la fin d'octobre, rappelle à chaque souscripteur l'engagement qu'il a souscrit ». Les recouvrements sont effectués sans frais par les percepteurs, à titre officieux, ce qui suscita quelques difficultés avec les Finances. Quant aux contributions en nature, elles sont concentrées à la mairie ou au presbytère.

sa réussite, a été de décider du caractère quinquennal de la souscription : cette période « n'est pas assez longue pour que l'engagement qui en résulte soit de nature à effrayer les souscripteurs, ou à subir lui-même trop de modification par suite des éventualités de l'avenir », et elle permet une compensation des bonnes et des mauvaises années ; pendant les années d'abondance, « le montant des souscriptions restant le même..., les bureaux de bienfaisance ou les commissions charitables peuvent, en diminuant les secours avec intelligence, réaliser des économies dont le produit, cumulé, fournit aux jours du bureau des ressources toutes prêtes » ; si les économies peuvent se cumuler pendant plusieurs exercices, « on arrive ainsi à constituer dans chaque commune une masse de revenus qui devient un véritable patrimoine pour les pauvres ». Ce que veut Magnitot, c'est monter un mécanisme durable qui puisse — après la disparition de la mendicité — fonctionner presque automatiquement.

Le préfet met en œuvre toute son influence pour obtenir les souscriptions : pendant les tournées du conseil de révision, quand tous les maires du canton sont réunis, un préfet peut être très persuasif [21]. Lors de la réunion du conseil général d'août 1854, Magnitot peut annoncer qu'il a réussi à obtenir des souscriptions d'un montant de 242 000 F (dont 101 000 F dans l'arrondissement de Nevers, 49 000 F dans les arrondissements de Cosne et Clamecy et 42 000 F dans celui de Château-Chinon) [22]. Or ces souscriptions, jointes aux ressources des bureaux de bienfaisance, permettent de distribuer 262 000 F [23] au titre de l'assistance communale pendant cinq ans, le temps nécessaire de faire le tri des misères réelles et de préparer la répression de la mendicité. Le programme de Magnitot subit en effet un certain retard [24] : il a bien prévu d'installer rapidement un dépôt de mendicité dans les bâtiments de l'ancienne prison de Nevers, mais la construction de la nouvelle prison traîne en longueur, et le dépôt de mendicité, autorisé par décret du 24 janvier 1855, ne peut fonctionner qu'en novembre 1855.

Le Conseil général approuve les principes d'action définis par le préfet :

21. « Nous nous sommes transporté nous-même sur les points les plus importants, et dans des conférences auxquelles ont été appelés MM. les membres du Conseil général et des conseils d'arrondissement, MM. les maires, MM. les curés et MM. les délégués cantonaux, nous avons essayé de développer l'esprit de ce projet et d'en expliquer le mécanisme. » Le préfet fut également aidé par deux très bons sous-préfets, Marlière à Clamecy (nommé préfet en 1862) et Breynat à Château-Chinon.

22. La population des arrondissements était de 105 000 habitants pour Nevers, 77 000 pour Clamecy, 75 000 pour Cosne, 69 000 pour Château-Chinon. Ce montant des souscriptions de 262 000 F doit être rapproché des autres chapitres du « budget social » du département, ainsi que l'expose Magnitot dans sa circulaire du 30 septembre 1854 « sur la situation de l'assistance publique » : les secours départementaux sur centimes facultatifs s'élevaient à 41 400 F (dont 10 000 F pour l'asile d'incurables), les secours sur centimes ordinaires à 123 700 F (dont 56 000 pour le secours des enfants trouvés et 66 700 F pour le service des aliénés), les revenus des quatorze hospices départementaux à 278 000 F et les subventions de l'État (grêle, incendies, etc.) à 44 331 F : l'ensemble des ressources publiques s'élevait (y compris les souscriptions) à 772 000 F (soit plus de la moitié de l'impôt foncier).

23. Magnitot ajoute 21 920 F au titre des sociétés de secours mutuels (dont 20 778 F dans l'arrondissement de Nevers).

24. *Cf.* circulaire du 26 juin 1855 : « J'apprends que de tous les points du département, les populations s'étonnent, et s'inquiètent même des retards apportés à la mise à exécution de l'œuvre si impatiemment attendue de l'extinction de la mendicité... », etc. : le bruit avait couru que l'œuvre était abandonnée et que l'administration renonçait à ses projets.

« Aujourd'hui l'assistance est organisée, chaque commune va librement et spontanément se charger de l'entretien de ses pauvres sans que l'effet des charités particulières et secrètes puisse être compromis ou arrêté. » En fait un certain nombre de critiques se sont élevées contre le programme d'assistance de Magnitot, et il s'est très activement employé à les réfuter, soit par des circulaires, soit par des conférences avec les notables. Examinons ces différentes critiques.

Tout d'abord certains protestent au nom de la liberté d'aumône contre cette charité organisée, administrative, qui ouvre la voie au socialisme [25]. Magnitot réplique que son programme a pour but « non de restreindre le bien qui se fait, mais de le rendre plus efficace, d'empêcher les abus et les doubles emplois, de faire profiter les véritables pauvres des dons de la charité ». Il prend bien soin de demander que les associations charitables ayant un caractère privé soient associées à l'action des commissions charitables « afin de connaître les noms de familles qu'elles assistent déjà et de prévenir... ces doubles emplois si regrettables sur lesquels beaucoup de pauvres ont souvent spéculé jusqu'ici ».

D'autres critiques viennent des milieux religieux : « Quelques personnes mettent en avant leurs principes religieux et prétendent que toute mesure qui doit favoriser l'interdiction de la mendicité est une atteinte à la loi divine. A leurs yeux, la souscription est un moyen odieux, impie et elles se prétendent, sur ce point, plus éclairées que les prélats ou que les dignes ministres qui s'empressent de prêter leur concours à l'œuvre administrative et de l'appuyer de leurs patronats » [26]. Magnitot obtient l'appui de l'évêque, Mgr Dufêtre, qui consent à soutenir « cette œuvre de zèle et de charité » et à appuyer la collecte des souscriptions [27].

Mais les difficultés les plus grandes tiennent sans doute aux habitudes de parcimonie et d'égoïsme des propriétaires : « Telle personne qui ne donnait jamais, soit dans la rue, soit à sa porte, et pour qui la vue d'un pauvre n'éveillait pas la moindre pensée d'humanité, se trouve vivement blessée de ce que l'ouverture d'une souscription presque publique et recueillie par l'intermédiaire de délégués spéciaux l'obligera sans doute d'y inscrire son nom... » Surtout les grands propriétaires absentéistes sont, par le biais des souscriptions, invités à prendre une part active à l'assistance communale, alors que la charge de la mendicité, en fait, repose sur leurs fermiers ; et le préfet se heurte à la résistance, parfois

25. « Au nombre des arguments invoqués contre la voie des souscriptions nous avons entendu dire hautement qu'elles arrivaient à constituer un mode de provocation au socialisme, car l'aumône, pour être efficace, doit être discrète et mystérieuse, elle doit être l'effet de la volonté libre et spontanée. Or en ouvrant des souscriptions qui reçoivent tôt ou tard une certaine publicité, c'est autoriser des comparaisons et des rapprochements. Telle personne ne donne pas assez et en proportion de ses moyens connus ; les commissaires lui en feront l'observation. Si elle n'y obtempère pas par des motifs souvent légitimes, on la critique, on excite contre elle des haines et des vengeances. »

Bref, pour certains, la souscription « a tous les caractères de ces emprunts forcés de triste mémoire », et ce système risque d'amener « ceux qui n'ont rien à l'idée de considérer ces secours comme un prélèvement obligatoire fait à leur profit sur les ressources de ceux qui possèdent ».

26. MAGNITOT, *op. cit.*, pp. 350-351.

27. *Cf.* lettre circulaire de Mgr Dufêtre du 5 février 1854, et mandement du carême de 1854, *op. cit.*, pp. 398-404. Le soutien de Mgr Dufêtre ne fut sans doute accordé qu'avec certaine difficulté.

appuyée par le clergé, des grands propriétaires légitimistes, très influents dans le département : la plupart de ces grandes familles absentéistes ne comprennent pas le plus souvent « le devoir que le titre de possesseurs d'un sol immense leur impose vis-à-vis de pauvres gens qui vivent dans la misère autour de ces domaines dont, pour leur part, elles tirent tous leurs moyens d'entretenir au milieu des grandes villes un luxe et une oisiveté stériles » [28].

Le principal obstacle auquel se heurte le préfet est la succession de mauvaises récoltes en 1854-1856 : les hivers de 1854-1855 et 1855-1856 sont très durs, et certains opposants même voudraient qu'on reculât la date d'application du système.

« La première année de l'application de notre mesure coïncida avec la disette de 1856. Les partisans les plus dévoués de l'œuvre craignaient qu'elle n'échouât devant les besoins multiples nés d'une situation aussi désastreuse. Ils auraient désiré un ajournement ; mais cet ajournement aurait été la condamnation du système... » [29]

Lerat de Magnitot tient bon et décide l'interdiction de la mendicité à partir du 15 novembre 1855 [30] ; en fait, grâce aux avertissements multiples donnés aux mendiants étrangers, on n'arrête que 43 hommes, 19 femmes et 3 enfants, parmi lesquels, au 30 juin 1856, 16 hommes, 5 femmes et 3 enfants étaient rendus à la liberté parce qu'ils préféraient travailler librement ; la discipline du dépôt de mendicité est relativement douce, mais inflexible [31], les mendiants sont astreints au travail (casser des cailloux, balayer les rues, faire des travaux de terrassement) et leur pécule n'est fait que de la moitié du gain, ce qui incite les mendiants valides à réclamer leur liberté [32].

Magnitot profite des premiers succès de l'œuvre de la mendicité pour créer dès janvier 1856 l'assistance médicale aux indigents [33]. Soixante-quinze circonscriptions de trois ou quatre communes sont créées, un médecin cantonal doit

28. Lerat de Magnitot s'étend longuement, et non sans courage, sur l'absentéisme des grands propriétaires dans *De l'Assistance et de l'extinction de la mendicité* : c'est « le fléau d'un grand nombre de départements... Au lieu d'habiter honorablement leurs terres, au lieu de jeter dans le pays ces racines profondes que les révolutions elles-mêmes ne sauraient arracher, au lieu de se faire aimer, respecter, en répandant autour d'elles les bienfaits sur les populations pauvres, elles abandonnent ces soins à des intendants, à des hommes d'affaires qui ne cherchent, pour se faire bien voir par les propriétaires, qu'à tirer le plus gros produit possible de leurs terres... Nous pourrions citer telles localités où la moitié du terroir appartient à des familles qui jamais ne visitent leurs propriétés... », etc. (pp. 288-290).

29. *De l'Assistance en province (cinq années de pratique)*, 1861, p. 13.

30. On trouvera le texte de l'arrêté du 1er juin 1855 et la circulaire d'application du 6 octobre dans *De l'Assistance et de l'extinction de la mendicité*, 1856, pp. 439-446.

31. *Cf.* le curieux règlement du dépôt de mendicité approuvé le 11 juin 1855 par le ministre de l'Intérieur, *ibid.*, pp. 447-472. Le dépôt de mendicité comprenait huit dortoirs comprenant 71 lits (mais il y avait de la place pour 100 reclus) ; une infirmerie pour chaque sexe, des réfectoires et des préaux couverts. La dépense journalière moyenne est très faible, 1 F par jour, la dépense matérielle de chaque détenu ne dépassant pas 55 centimes. Le régime alimentaire est fixé minutieusement par le règlement intérieur. Les rapports annuels au Conseil général permettent de suivre le détail de la gestion du dépôt, qui mériterait une étude particulière.

32. Le préfet pouvait annoncer au Conseil général qu'au 30 juin 1856 il ne restait au dépôt que 21 hommes et 12 femmes et il pouvait offrir à chaque canton une place gratuite au dépôt pour un pauvre invalide... Du 15 novembre 1855 au 31 décembre 1856, on avait admis 118 mendiants, et 78 étaient sortis : il en restait 40, dont 20 détenus.

33. Arrêté du 23 janvier 1856. La loi du 2 mai 1855 établissait une taxe municipale sur les

soigner gratuitement les indigents, et les médicaments sont fournis aux indigents suivant un tarif préfectoral ; des listes d'indigents et de nécessiteux sont dressées dans chaque commune. L'initiative du préfet est fort bien accueillie [34], mais il faut quelque temps pour adapter ce système de médecine cantonale et tenir compte des localités, du nombre des clients : on doit concilier les intérêts des médecins et des nécessiteux, trouver pour chaque commune un tarif d'honoraires tenant compte des frais de déplacement nécessaires [35], donner l'autonomie à certaines communes trop isolées, tracer des règles sévères pour dresser la liste des nécessiteux [36] et les bien distinguer des listes d'indigents, les assortir de sanctions en cas de tricherie. En 1857, sur 300 000 habitants, 12 316 sont inscrits sur ces listes, et 67 médecins donnent 9 800 consultations, dont 10 719 visites à domicile, et soignent 6 064 pauvres, qui ont reçu 3 754 F de médicaments gratuits ; les honoraires des médecins ne s'élèvent qu'à 12 870 F [37]. C'est là un progrès social très considérable, car l'état d'abandon médical des campagnes est général [38], ces malades nécessiteux n'ayant recours aux médecins que dans des cas très graves, et trop souvent les petits cultivateurs consultent principalement les sorciers et les rebouteux : « Le département de la Nièvre, déclare Magnitot, aura l'un des premiers l'une des réalisations qui tient le plus à cœur à l'Empereur : l'amélioration du sort des pauvres et le soulagement de leurs souffrances. »

Malgré les mauvaises récoltes de 1856 et 1857, l'œuvre de l'extinction de la mendicité a atteint son but ; dès janvier 1856, le préfet peut écrire [39] :

« Les mendiants de profession, les vagabonds et les étrangers, qui étaient le fléau de nos villes et de nos campagnes ont complètement disparu. Les uns ont quitté le département dans l'espérance que leur industrie pourrait ailleurs trouver tolérance et impunité, les autres, comprenant que le moment était venu pour eux de renoncer à leurs habitudes de paresse et de fainéantise, demandent aujourd'hui à la pratique d'un travail régulier les ressources qu'ils se procuraient précédemment par la mendicité. Il en est même qui ont dû se décider, quoique à regret, à vivre tranquillement désormais du produit de leurs propriétés et de leurs capitaux... »

La disparition des mendiants de profession permet de « concentrer désormais les ressources provenant des souscriptions volontaires sur les pauvres véritables et sur les indigents honnêtes et sérieux ». En novembre 1856, le recouvrement

(suite de la note 33)
chiens et une circulaire ministérielle du 22 août permettait d'affecter ces nouvelles recettes au nouveau service.

34. Les communes hésitantes furent convaincues de l'utilité de cette œuvre par le préfet lors des tournées du conseil de révision.

35. Arrêté du 23 avril 1856.

36. L'arrêté du 5 mai 1856 définit le type des nécessiteux comme des individus vivant au jour le jour du produit de leur travail et pouvant se suffire à eux-mêmes dans les conditions ordinaires, mais qui, en présence de la maladie, ne peuvent payer les frais de médecin et de médicaments.

37. De plus le préfet avait chargé les médecins cantonaux du soin des vaccinations, et notamment celle des enfants trouvés, de la visite des écoles, et de la surveillance de toutes les conditions générales de l'hygiène publique ; en 1857 les médecins cantonaux pratiquèrent 5 440 vaccinations.

38. Rappelons les plaintes d'un Adolphe de Bourgoing (*supra*, p. 200).

39. Circulaire du 11 janvier 1856.

des rôles de souscriptions volontaires s'élève à 204 574 F, ce qui, avec les revenus des bureaux de bienfaisance, permit de distribuer 284 541 F à 7 849 indigents en 1857, et avec les bonnes récoltes des années 1858 et 1859 l'on ne trouve plus en 1859 que 6 622 indigents, en 1860 6 412... Une des conséquences imprévues de l'extinction de la mendicité est une augmentation totale du nombre des enfants dans les écoles, et le préfet tire gloire de cette scolarisation accrue des enfants ruraux [40] ; il semble qu'un certain nombre d'enfants aient abandonné pour l'école une existence vouée à la mendicité : le préfet souligne en 1858 au Conseil général que près de 10 000 enfants ont été « arrachés à la vie d'oisiveté et de vagabondage par l'effet d'une mesure qui, tout en assurant des secours aux misères honnêtes et véritables, flétrit et réprime des habitudes honteuses que répandait naguère, à titre d'industrie, l'exercice impuni de la mendicité... » [41].

L'œuvre de l'extinction de la mendicité semble entrer dans les mœurs et se consolider en 1858 : le préfet peut même autoriser six communes à frapper d'une contribution extraordinaire (s'élevant à 6 028 F) les grands propriétaires forains qui « ne connaissent leurs vastes domaines que par les revenus qu'ils en tirent » ; sans doute ces contributions extraordinaires sont-elles très critiquées, tant elles ressemblent à une « taxe des pauvres », mais ces grands propriétaires absentéistes « ont systématiquement répondu par un refus à toutes les démarches tentées auprès d'eux pour solliciter les effets de leur charité », et il est nécessaire de maintenir cette mesure extraordinaire « plutôt que de compromettre sur certains points l'application d'une mesure généralement en vigueur dans l'ensemble du département » [42]. Il est vrai que l'effort consenti volontai-

40. En 1853 on comptait dans le département 26 595 élèves, en 1857 32 350. « Au cours de l'année 1855 qui correspond à l'époque de la gêne et de la misère les plus grandes, causées par l'insuffisance des récoltes et la crise alimentaire, on signale une diminution de 806 élèves. Au contraire, en 1856, époque correspondant à la mise en pratique de l'œuvre d'assistance et de l'extinction de la mendicité, ce chiffre commence à se relever et enfin au cours de la présente année, il est de 4 039 supérieur à celui de l'exercice précédent » (*Conseil général*, rapport du préfet, 1857). En 1858, le nombre d'élèves monte à 39 904, en 1859 à 42 417, mais il faut compter aussi dans cette progression considérable (17 000 élèves en 5 ans) l'effet de l'ouverture de nouvelles écoles et la scolarisation des enfants trouvés : l'interprétation des statistiques exige une certaine prudence.

41. En 1861, le préfet, dans *De l'Assistance en province*, insiste longuement sur cette conséquence de son action : « Allant de ville en ville, courant les foires, les bourgs, les hameaux, implorant des secours et des aumônes par le récit mensonger des besoins de leur famille ; dans l'intervalle parcourant les routes, les chemins, s'exerçant mutuellement à toutes les ruses de cette vie vagabonde : telle était l'existence de plusieurs milliers d'enfants... » Or, « le jour où le parcours de la voie publique fut interdit aux mendiants et aux vagabonds, les parents qui avaient résisté jusque-là aux exhortations des curés, aux conseils des instituteurs, aux avis de l'autorité, comprirent que le moment était venu de donner à leurs enfants une autre direction. Les plus pauvres profitèrent immédiatement de la gratuité qui leur était offerte, aux termes de la loi, et furent admis dans les écoles. Les autres s'y présentèrent spontanément, leurs familles même n'hésitèrent pas à payer le montant de la rétribution scolaire » (*op. cit.*, pp. 50-51). De fait il est possible que l'influence des commissions de bienfaisance qui dans chaque commune examinait cas par cas la situation des indigents, ait été souvent décisive dans cette scolarisation des enfants pauvres.

42. Ce système de contributions extraordinaires fut appliqué dans 10 communes sur 318 : cette combinaison, affirme Magnitot « a été généralement acceptée et... les propriétaires forains, qui en supportaient la plus lourde charge, ont été les premiers à y adhérer. Eloignés du pays, et n'étant pas à même de se rendre compte par eux-mêmes des misères à secou-

rement par les souscripteurs était considérable puisqu'il représentait un cinquième de l'impôt foncier : tout refus de souscrire aggravait sensiblement la charge relative des souscripteurs.

D'autre part, le préfet comme il l'avait prévu en 1855 peut annoncer en 1859 au Conseil général qu'avec les bonnes récoltes de 1858, au rebours des exercices précédents, des économies ont pu être réalisées et que des excédents apparaissent « qui doivent être considérés comme le patrimoine des pauvres dans chaque commune et comme une réserve précieuse pour les besoins ultérieurs... J'ai donc pris des mesures pour que les sommes disponibles soient employées en rentes sur l'Etat, avec une immatriculation : commune de... De cette manière et à défaut de l'existence du bureau de bienfaisance régulièrement constitué, la commune est et demeure propriétaire de la rente, mais avec charge d'usufruit au profit des pauvres... J'ai décidé que sur la somme (d'économies) de 124 934 F, celle de 89 553 F recevrait cette destination ».

Or 176 618 F avaient été répartis entre 2 766 indigents et 3 856 nécessiteux temporairement secourus : on voit l'importance des fonds mis en réserve [43]. En 1859 les économies s'élevèrent à 119 000 F, en 1860 à 115 000 F : en trois ans les économies s'élevèrent à 349 734 F. Le danger évident du système est que les souscripteurs concluent de l'importance de ces réserves à la possibilité de diminuer le montant de leurs souscriptions.

Enfin, en 1859, le préfet peut affirmer au Conseil général que l'assistance médicale « a aujourd'hui conquis son droit de cité dans la Nièvre », les dépenses s'élèvent en 1858 à 19 974 F [44], en 1859 à 23 948 F, 5 814 indigents (sur 6 622) ont été soignés gratuitement et 6 818 nécessiteux ont été soignés, ou ont obtenu des médicaments, à prix réduit [45].

Le préfet de Magnitot voulait assurer la durée de son œuvre et son principal souci, en 1859, — et ceci explique l'importance de ses discours au Conseil général — est le renouvellement des souscriptions au bout de cinq ans, en 1860. Le préfet répond longuement à tous les arguments qui lui sont opposés. Les détracteurs de l'œuvre sont toujours nombreux. Certains prétendent ne plus trouver d'enfants pour garder les troupeaux, ni de domestiques pour tra-

(suite de la note 42)
rir, ils échappaient, en s'inclinant devant une mesure générale, au reproche qui aurait pu leur être adressé d'avoir manqué à la charité ». En 1860, les contributions extraordinaires s'élevaient à 11 160 F (dont 5 050 dans l'arrondissement de Nevers, 2 450 dans celui de Cosne, 2 610 dans celui de Château-Chinon).

43. A noter que dans certaines communes, les économies réalisées sur les souscriptions servirent à « créer des fondations perpétuelles pour un certain nombre de journées de malades dans l'hospice le plus voisin, au profit des indigents de la commune » (ainsi à Fourchambault).

44. En 1858, la taxe sur les chiens a produit 20 978 F, une subvention de 1 500 F a été reçue du ministre de l'Intérieur. Les dépenses en médicaments se sont élevées à 6 789 F, et le traitement des médecins à 13 185 F. En 1859, la dépense de médicaments s'élève à 8 610 F.

45. Les nécessiteux inscrits sur la liste n'avaient pas droit à la gratuité absolue des soins : ils bénéficient seulement de la réduction du prix des visites et de celle des médicaments.

vailler aux champs, les secours favorisant la paresse. Mais le vrai motif de la rareté des bras, soutient Magnitot, ne tient pas à la distribution de secours aux indigents, mais à « l'abandon de la vie agricole et à la multiplicité des émigrations des campagnes dans les villes » [46]. D'autres prétendent encore que l'interdiction de la mendicité est contraire à la loi religieuse. Magnitot a beau répéter qu'il ne fait appel qu'à la charité et ne parle au nom d'aucune philosophie, on ne veut pas l'entendre, la charité laïque ne peut être de la charité, affirme-t-on : c'est en vain qu'il renouvelle son appel aux œuvres privées qui « devraient comprendre en acceptant la solidarité du but qu'on se propose de part et d'autre que les grandes institutions dépendant des services publics leur sont un grand soulagement au lieu de les repousser soit en critiquant l'organisation par l'administration d'une œuvre de charité chrétienne, soit en prétendant qu'elles ont seules le privilège de connaître les misères et de les soulager. Pour notre part nous repoussons cette manière de voir et nous nous empressons chaque jour de seconder leur action ».

D'autres enfin tirent argument de l'importance des économies réalisées pour refuser de renouveler leur souscription : « A quoi bon souscrire de nouveau, disait-on, puisque les premières ressources n'ont pas été employées ? » Et sur des esprits peu capables de comprendre le mécanisme de l'œuvre et soucieux d'économies immédiates, l'argument avait du poids.

Magnitot croyait pouvoir, en dépit des multiples oppositions dictées par l'égoïsme, l'avarice et par les rivalités locales, passer de 20 000 souscripteurs à 30 000 : le nombre des souscripteurs est « une épreuve décisive et solennelle du système si heureusement mis en pratique dans la Nièvre ». En fait, la masse des souscripteurs s'élève de 19 522 en 1855 à 22 883 en 1860, mais le montant des souscriptions directes tombe de 242 000 à 174 000 F [47] ; de fait, le budget de l'assistance, grâce aux dons et legs, et aux contributions extraordinaires passe de 284 541 F [48] à 254 000 F [49]. Le préfet affirme que ce renouvellement est un

46. Certains détracteurs allèrent même jusqu'à protester contre le fait que le pain distribué aux pauvres était d'une qualité supérieure « et, en excitant leur sensualité, leur (donnait) des habitudes excessives de bien-être ». En effet, le pain distribué aux pauvres « est pris chez le boulanger » et a « une saveur et un aspect bien différents » du pain noir fabriqué dans les ménages. « Il est pénible pour le souscripteur de manger du pain noir, tandis que celui des indigents, acheté avec les ressources de la charité, constitue une nourriture plus saine, plus agréable. »

47. Il est vrai que les contributions en nature diminuèrent de 42 000 F (1858) à 17 263 F (1860), le prix du blé ayant diminué de moitié entre ces deux dates.

48. Soit 242 000 F de souscriptions, 20 299 F de revenus des bureaux de bienfaisance et 21 920 F des sociétés de secours mutuels.

49. Le montant des souscriptions est de 74 000 F dans l'arrondissement de Nevers, de 34 000 dans ceux de Cosne et Clamecy, et de 28 000 F dans celui de Château-Chinon. A ces souscriptions, Magnitot, dans sa circulaire du 1er janvier 1861 donnant les résultats du renouvellement quinquennal, ajoute les contributions extraordinaires (11 160 F) les legs et donations (11 691 F), les rentes sur l'État achetées avec les économies (35 000 F), soit 200 417 F, auxquelles il joint les recettes des sociétés maternelles et de secours mutuels (18 060 F), le revenu des bureaux de bienfaisance (21 000 F), la subvention du département au dépôt de mendicité (12 000 F), et les secours du Conseil général aux communes dont les souscriptions sont insuffisantes (3 000 F) : on voit que le préfet cumule toutes les ressources, et de fait, il faut ajouter encore les sommes distribuées par l'assistance médicale (23 948 F).

succès : « Notre œuvre de l'assistance... s'appuie aujourd'hui sur le *suffrage universel de la charité,* et elle y a trouvé ces conditions de force et de durée contre lesquelles ne saurait prévaloir la résistance des personnes qui ont cru devoir se tenir à l'écart... Contentons-nous donc de proclamer les résultats obtenus par une œuvre qui, après cinq années d'épreuves, est arrivée dans la Nièvre, aux proportions d'un véritable service public. Nous n'avons pas la prétention de faire disparaître la pauvreté, mais au moins nous avons la consolation d'en adoucir les souffrances. » [50]

Or ce service public est bien différent des autres puisque « la création des ressources est libre, que leur emploi est dirigé par des commissions dont les membres sont choisis tous parmi les souscripteurs et que l'action officielle ne se fait sentir que pour imprimer à leur décision une marche conforme aux règlements de la comptabilité. Pourrait-il en être autrement quand il s'agit d'un maniement de plus de 200 000 F ?... ».

Et Magnitot écrit encore : « Nul ne doute que la troisième période quinquennale sera aussi favorable que la seconde et le patrimoine acquis aux pauvres est déjà de 350 000 F, et si cette marche continue encore vingt ans, on peut affirmer que l'œuvre d'assistance dans la Nièvre vivra d'une vie qui lui est essentiellement propre et pourra subvenir avec ses revenus à la grande mission de soulagement qui est le but de son institution » ; bref, pour Magnitot « l'œuvre de l'assistance est acquise à la Nièvre, elle est aujourd'hui, profondément, entrée dans les mœurs ».

Lerat de Magnitot — après sept ans de séjour dans la Nièvre — aurait bien voulu changer de poste : en janvier 1861, il intervient auprès du directeur du personnel, Verbigier de Saint-Paul, pour rappeler qu'il est candidat à la préfecture de Caen [51]. On a tendance à l'oublier dans son département [52], en janvier 1862 on le nomme commandeur de la Légion d'honneur, mais on lui refuse une élévation à la deuxième classe [53]. Sa position est devenue difficile : « Après

50. Circulaire précitée du 1er janvier 1961.

51. En juillet 1861 il envoie au ministre de l'Intérieur son volume *De l'Assistance en province* qui fait le bilan de son action : « Il ne s'agit pas dans ce livre de systèmes ou de théories, mais de faits accomplis. Je sais d'ailleurs qu'il est peu de départements où l'assistance soit organisée sur des bases aussi larges et aussi complètes que dans la Nièvre, car elle s'y est élevée à la hauteur d'un grand service public. C'est ce qu'il m'a paru utile de faire connaître surtout à la veille de la session des conseils généraux... » Son ouvrage aura en 1863 le prix quinquennal de Morogues de l'Académie des Sciences morales (*Journal de la Nièvre,* 18 avril 1863).

52. On considère qu'il réussit très bien : le député Le Peletier d'Aunay déclare qu'il « s'est identifié complètement à nos intérêts » et demande une élévation à la deuxième classe sur place, afin qu'il « puisse de cette manière rester de longues années à la tête du département » (11 septembre 1860). A noter que sur les listes du ministre Billault en 1855-1856, Lerat de Magnitot était noté comme « à changer de résidence ».

53. Il est doyen des préfets de troisième classe. Il proteste auprès de Saint-Paul parce qu'il n'a pas reçu de récompense à l'occasion du voyage de l'Empereur à Nevers : « Le public a éprouvé une véritable déception en voyant que le préfet n'avait même pas été l'objet d'une élévation de classe personnelle, qui paraissait justifiée par son administration de neuf années dans le département » (9 juillet 1862).

deux ans de séjour à Nevers, il est usé au point de vue politique ; ses relations sont devenues difficiles avec plusieurs notabilités du pays ; il est en désaccord avec l'évêque, avec le général Ducrot, commandant la subdivision, et sans avoir eu tous les torts, il n'a pas toujours montré le tact et l'habileté convenable. »[54] Finalement une intrigue politique[55] provoque en février 1863 sa mutation dans l'Orne où il « apporterait de l'autorité, une grande expérience des affaires et... rétablirait l'influence légitime de l'administration ».

Sans doute est-il difficile de porter un jugement sur Magnitot « magistrat laborieux, consciencieux, instruit, prenant ses fonctions à cœur et les exerçant avec autorité »[56]. Pour imposer sa volonté, il eut à combattre des intérêts puissants et à briser de nombreuses résistances[57], et dans ses discours au Conseil général, il répond sans cesse à des critiques plus ou moins ouvertes contre son œuvre sociale : c'était un administrateur habile, tenace, obstiné, assez indépendant, qui avait été, chose rare, capable de monter un système administratif astucieux et de le mettre en œuvre sans céder aux diverses pressions ; il avait une conception ouverte, et très moderne parfois, de l'action sociale[58] : il voulait s'attaquer non pas tellement à la mendicité qu'aux causes mêmes de

54. Note de 1863 pour l'empereur.

55. Lerat de Magnitot propose comme député à Nevers Boucaumont, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, mais cette candidature était vivement contestée : on reprochait à Magnitot d'avoir « laissé prendre une sorte de prépondérance à M. Boucaumont... avec lequel il est intimement lié », et on demandait qu'un nouveau préfet soit « appelé à juger cette situation compliquée » (note précitée) : de fait Boucaumont fut élu. Il semble que Lerat de Magnitot — pour quelles raisons ? — était brouillé avec Persigny.

56. Selon une note, non datée, sur Magnitot préfet de l'Orne, qui souligne cependant qu' « on peut lui reprocher sans doute quelques travers : une certaine suffisance qui se révèle dans son extérieur et dans ses paroles, la satisfaction trop visible qu'il éprouve à parler de sa personne et de sa fortune ».

57. On trouve dans son dossier des dénonciations contre son cléricalisme, contre la corruption des services de la préfecture : « Les fonds destinés aux filles-mères sont détournés de leur destination et employés aux embellissements de l'hôtel de la préfecture. L'extinction de la mendicité n'est qu'un mensonge, ce n'est là qu'une mesure de voirie, un moyen de déblayer les rues des villes des mendiants qui s'y trouvent pour les répartir à la campagne... Les fonds qui sont devenus insuffisants dans les campagnes sont distribués uniquement par les prêtres et ceux-là seuls d'entre les pauvres y ont droit qui se font remarquer par leur assiduité. Cependant tous les fonctionnaires sont occupés de l'œuvre de M. de Magnitot ; ils peuvent négliger leurs devoirs pourvu qu'ils s'occupent de la marotte de M. le préfet, ils sont certains d'obtenir ses faveurs tandis que ceux qui se montrent indifférents ou qui ont la franchise de lui dire la vérité sont en pleine disgrâce... » (dénonciation anonyme, sans doute de 1858). On l'accusait aussi d'être, sous prétexte de conciliation, trop complaisant avec les légitimistes.

58. En fait, parmi les raisons de son usure, il faut tenir compte du rôle de son secrétaire particulier, Loubens, qui avait réussi à déposséder le secrétaire général, Du Broc de Segange, très lié à l'évêché, de tous ses pouvoirs, et qui avait obtenu en 1858 d'être nommé conseiller de préfecture : or, déclare le successeur de Magnitot, « il passait pour avoir une grande influence sur les décisions de mon prédécesseur. Tous les refus, tous les actes de sévérité que celui-ci n'avait pu éviter dans le cours d'une longue administration lui sont imputés ». Beaucoup de personnes lui en voulaient : « Le général Ducrot, le personnage le plus considérable du conseil général après M. Delangle, ne voulait pas, lorsqu'il commandait ici, lui parler ni le saluer. Il est mal avec la magistrature, dont il faisait surveiller la galanterie par la police... » (dossier personnel de Loubens). Lerat de Magnitot resta en fonctions dans l'Orne jusqu'en septembre 1870. En avril 1872, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite (il avait 30 ans de service) et il mourut en 1889.

l'indigence, et c'est ce qui explique qu'il ait combiné à la fois les secours à domicile aux indigents et invalides et l'assistance médicale gratuite.

L'œuvre de Magnitot fut maintenue à peu près sans changement jusqu'en 1870. Son successeur, le comte de Callac, n'avait pas le même caractère, ni les mêmes talents, mais, dès août 1863, il affirme hautement au Conseil général sa volonté de poursuivre l'œuvre d'assistance : « En présence de ces résultats concluants, n'est-il pas permis de dire que l'œuvre d'assistance est à jamais établie dans la Nièvre et ce sera la gloire de mon honorable prédécesseur d'en avoir pris l'initiative et de l'avoir constituée sur des bases impérissables. » L'année 1861 a été une année de crise véritable en raison de la cherté des subsistances et du chômage industriel, mais en 1862 la récolte est abondante, de nombreux chantiers sont ouverts : 240 294 F sont distribués à 6 429 indigents contre 348 361 F en 1861 pour 7 135 indigents. Le comte de Callac souligne l'influence moralisatrice des mesures prises par Magnitot : en 1862 aucun enfant n'a été exposé sur la voie publique, aucun infanticide n'a eu lieu... Si le nouveau préfet n'apporte pas la même passion que Magnitot à traiter ces questions d'assistance, il montre un grand esprit pratique. En 1864, il demande aux maires de former de nouvelles listes d'indigents et de nécessiteux pour l'assistance médicale, et décide d'appliquer un nouveau tarif des médicaments. En 1865 on se plaint que certains individus soient inscrits sans titres valables et par pure faveur [59] sur la liste des nécessiteux : le préfet décide de nommer dans les commissions quelques-uns des plus forts souscripteurs de la localité, « qui pourront ainsi se rendre compte de l'emploi des ressources provenant de leurs libéralités » : mesure qui provoque une diminution du nombre des indigents et nécessiteux qui passe de 12 046 à 9 065. Le préfet répond aussi aux critiques sévères de l'Association des médecins de la Nièvre contre l'organisation du service de l'assistance médicale [60] ; circonscriptions trop étendues, privilèges accordés à quelques médecins seulement, exigences trop grandes du service, insuffisance des rémunérations, absence de sérieux dans la composition des listes d'indigents, autant de défauts d'un système [61] qui vise à l'économie aux dépens

59. « Tel est porté (sur les listes d'indigents) non pas tant parce qu'il manque de ressources, que parce qu'il est protégé par M. le maire ; tel autre, parce qu'il remplit auprès de ce magistrat ou de M. le curé une fonction rétribuée, mais pour laquelle on met encore comme appoint, comme prime, les visites gratuites du médecin ; tel autre a été mis sur la liste parce que sa conduite, ou politique ou religieuse, a attiré l'attention de telle ou telle personne influente. » Et dans certaines communes « on y ferait entrer sans fausse honte la commune entière » (*Projet d'organisation de la médecine gratuite des indigents adopté par l'association des médecins de la Nièvre dans la séance du 18 octobre 1864...*, 1865).

60. *Projet d'organisation, précité* (24 pages). Ce rapport du Dr Mignot commence par un éloge prudent de Magnitot :

« Au début d'une organisation, alors que tout était à faire, c'était un bonheur pour la Nièvre de pouvoir compter sur un homme comme M. de Magnitot. Tout ce qu'il a fait était bien conçu, bien étudié ; une organisation autre était peut-être impossible, irréalisable... Mais aujourd'hui... huit années d'expérience et de pratique ont montré et les avantages et les défauts du système, que tous vous avez pu apprécier, combien vos intérêts étaient peu sauvegardés, combien grands étaient les abus. »

61. « Des abus se sont glissés dans la pratique de ce système. Le médecin se voyant surchargé et débordé, n'a plus rempli avec le même zèle les fonctions qu'on lui a confiées, le dégoût lui a fait négliger son service et aujourd'hui, permettez-moi de vous l'avouer, la

du médecin : « Dans aucun département où la médecine cantonale est organisée la dépense n'est aussi faible ».

A la fin de 1865, le préfet prépare le renouvellement quinquennal des souscriptions et utilise toute son influence, en reprenant les arguments tant de fois répétés par Magnitot : finalement 22 000 souscriptions s'élevèrent à 128 000 F [62], mais les réserves atteignaient 500 000 F placés en rentes. La mendicité semblait éteinte : le dépôt n'avait plus au 1er janvier 1865 que 5 indigents et 18 mendiants étrangers au département pour la plupart, ce qui permettait de faire des économies aussitôt placées en rentes [63]. Mais des années difficiles allaient mettre à l'épreuve le système : à la fin de 1865, éclate une épidémie de dysenterie, en 1866 les inondations de la Loire « ont plongé des familles entières dans la plus profonde détresse » (les dégâts s'élevaient à plus d'un million et demi, 204 000 F furent officiellement distribués) [64]. L'assistance médicale dut faire face à une épidémie de choléra en août-octobre 1866 qui provoqua 341 décès [65]. De plus en 1867 « l'insuffisance de la dernière récolte, le prix élevé des objets de première nécessité et notamment celui du pain imposaient une lourde tâche à l'œuvre de l'assistance et cependant elle n'a été nulle part en dessous de sa mission » ; certaines communes aliénèrent leurs titres de rente, on dut faire des quêtes au début de l'hiver de 1868, les mendiants réapparurent et l'on demanda au préfet « de surveiller les voyageurs indigents se disant ouvriers sans travail et qui se garderaient bien de se mettre au travail si on le leur proposait » ; sur 58 mendiants condamnés, 34 étaient étrangers au département. L'assistance médicale est en butte à certaines critiques, on reproche aux médecins de ne pas visiter assez souvent leurs malades et les communes voudraient choisir librement leur médecin ; certains conseils municipaux en profitent pour supprimer ou réduire leurs subventions, au moment précis où les besoins des

(Suite de la note 61)
médecine cantonale ne marche plus et tombe. D'un côté, le médecin n'y tient pas ; se sentant incapable de satisfaire aux exigences de ses nombreux indigents il met peu de soins dans l'exercice de ses fonctions ; d'un autre côté certains maires de ceux dont l'esprit d'économie et d'exploitation a remplacé tout autre esprit, trouvant plus simple de laisser leurs indigents mendier ou surprendre les soins et les médicaments du médecin, refusent de se soumettre à la règle établie. Enfin, les malades appellent eux-mêmes sans distinctions ou le médecin de leur choix ou le médecin le plus rapproché sans se soucier s'il est le médecin officiel ou non et sans s'inquiéter davantage s'il sera payé ou non. Enfin cette organisation croûle de tous côtés et si on n'y apporte promptement des réformes utiles et convenables, avant peu la Nièvre n'aura plus d'organisation médicale que sur le papier. »

62. A ces souscriptions volontaires s'ajoutaient 24 250 F de rentes acquises à l'œuvre, et 21 500 F de revenus des bureaux de bienfaisance. En 1866, l'œuvre disposait de 349 562 F, elle a dépensé 225 000 F pour 2 854 indigents et 3 688 nécessiteux, l'excédent de recettes montait à 124 000 F.

63. Ainsi en 1865 les recettes du dépôt étaient de 18 266 F (dont 12 000 F de subvention) les dépenses de 15 907, et les économies s'élevant à 3 987 F ont été placées en rentes (en 1866 2 980 F sont également placés). Il y avait eu 58 entrées, 53 sorties et 35 mendiants étaient étrangers au département.

64. *Cf. Conseil général,* 1867, p. 103 *sq.* Les pertes en capital s'élevaient à 461 000 F, en objets mobiliers à 559 000 F, en récoltes à 642 000 F. 1 665 perdants étaient réduits à une « extrême indigence » (leurs pertes s'élevaient à 314 782 F), 1 112 étaient « sensiblement affectés ».

65 Le traitement des médecins cantonaux s'éleva, en 1866, à 12 856 F, 6 332 personnes furent soignées, 7 200 visites et 7 000 consultations eurent lieu.

indigents sont plus considérables [66]. En 1869, en raison de la crise générale, on se plaint encore du nombre croissant de vagabonds, véritable fléau, on réclame une répression de la mendicité plus sévère [67] ; l'œuvre de l'assistance continue à distribuer des sommes importantes, 7 225 personnes ont été secourues dont 3 650 indigents...

Le troisième renouvellement des souscriptions eut lieu en pleine guerre, à la fin de 1870, ce qui eut des conséquences fâcheuses pour l'œuvre de Magnitot ; en 1871, l'appel fut peu entendu, les listes de souscription circulèrent difficilement, on eut même du mal à constituer les commissions en raison d'une certaine lassitude devant cet effort incessant ; on hésitait beaucup à s'engager pour cinq ans, on prétextait le poids des impôts, la réapparition des mendiants, les difficultés économiques. En 1872, 133 communes seulement ont renouvelé leurs engagements, et les 9 275 souscriptions obtenues ne s'élèvent plus qu'à 55 275 F [68] ; la mendicité réapparaît dans les communes où l'assistance n'est plus organisée : le Conseil général demande au préfet de « rendre la sécurité à la campagne en arrêtant les rôdeurs et vagabonds », et de ranimer l'œuvre de l'assistance, car, si « on ne peut éteindre la misère née de l'inconduite, de la paresse, de l'ivrognerie, on peut soulager celle née de la vieillesse, des infirmités et de la maladie ».

De fait, le système monté par Magnitot est en pleine crise : l'assistance médicale, constate le Conseil général en 1872, n'existe plus que sur le papier, « des docteurs n'ont pas été remplacés, les visites mensuelles cessèrent de se faire », d'où des réclamations multiples, et les conseils municipaux se refusent à voter des subsides ; 64 médecins continuent, dans 193 communes, à soigner 5 696 indigents, et certaines communes ont constitué un service médical spécial [69]. Quant à l'œuvre de l'assistance, les souscriptions n'étaient plus au 1er janvier 1873 que de 51 581 F, « les préoccupations du moment, les charges plus lourdes des contribuables, la présence des mendiants incitent à se détacher de l'œuvre » : il semble que les propriétaires préféraient une imposition extraordinaire au système des contributions volontaires. Enfin certains réclament obstinément la suppression du dépôt de mendicité de Nevers, la moitié des reclus appartenant à des départements étrangers et les invalides pouvant être transférés à l'hospice [70].

66. « La société médicale, déclare le préfet, justement préoccupée des imperfections du mode d'application de l'assistance médicale, a mis à l'étude diverses combinaisons propres à l'améliorer. Il s'agit en effet, au moment où tous les efforts tendent au soulagement des classes nécessiteuses, d'une question du plus haut intérêt... »

67. Cependant le nombre de mendiants au dépôt n'augmente pas : en 1869 122 sont entrés, 116 sortis, 35 restent au 1er janvier 1868. La moitié appartiennent à des départements étrangers.

68. *Cf. Conseil général,* 1872, p. 118 *sq.* Seuls les indigents ont été maintenus sur les listes : les nécessiteux ont dû recourir à la charité privée.

69. *Cf. Conseil général,* 1872, p. 144.

70. La gestion du dépôt est toujours satisfaisante, un excédent de recettes en 1872 de 3 671 F est placé en rentes, mais la moitié des reclus, 49 reclus sur 109 entrés en 1872, appartiennent à des départements étrangers. En 1874 et 1875 le dépôt connaît pour la première fois un déficit.

L'Assemblée nationale avait été saisie en 1872 d'un projet de loi sur l'assistance publique, mais ne pouvait trancher entre deux conceptions opposées de l'assistance : assistance privée avec libre choix de l'assisté, et assistance légale, officielle, laïque. Un questionnaire fut adressé aux départements, le docteur Chomet présente au Conseil général un rapport remarquable, transmis à la Commission parlementaire, sur l'assistance à la campagne et la réorganisation du service d'assistance médicale par la suppression des médecins cantonaux, l'appel à tous les médecins et pharmaciens et le libre choix du malade [71] : mais force est de constater que le service d'assistance médicale est « en pleine voie de désorganisation » et, en attendant la nouvelle loi, il faut prendre « des mesures exceptionnelles et énergiques afin de ne pas le laisser périr ».

En 1874, le préfet Sazerac de Forge examinant l'avenir de l'œuvre de l'assistance publique constate qu'elle « perdait de l'importance à mesure qu'elle s'éloignait de ses débuts » ; il faut, déclare-t-il, « de toute nécessité tolérer ces abus de la mendicité, puisqu'on ne peut venir en aide aux familles dans le besoin ». Si l'on ne veut pas laisser périr l'œuvre, « l'impôt extraordinaire, moyen extrême, est devenu une nécessité, mais à la condition expresse que le principe de la souscription sera maintenu de la part des habitants » [72] ; 36 communes ont déjà substitué aux engagements volontaires une imposition extraordinaire et « c'est en indiquant aux communes ce moyen direct d'arriver à un bon résultat que nous retrouverons tous les bénéfices du passé ». Le renouvellement des souscriptions en 1875 est très difficile, tant sont grandes les critiques contre ce système en voie de dissolution. « Sans les ressources de l'assistance, déclare le préfet en 1875, l'interdiction de la mendicité est illusoire. Nous n'avons pas la prétention d'éteindre la mendicité, mais nous voulons la ramener aux limites qu'elle n'aurait jamais dû franchir. » Les souscriptions s'élèvent lors du renouvellement, à 47 000 F (contre 57 000 F en 1875), alors que le montant des rentes dues au placement des « économies » était de 28 000 F [73] et les impositions extraordinaires s'élevaient à 21 000 F. Aussi bien les ressources de l'œuvre d'assistance apparaissent-elles comme totalement insuffisantes. Dans un but d'économie, le préfet Sébastiani en 1876 porte atteinte à un des principes de Magnitot, la constitution de réserves en rentes : il propose la suppression de la subvention de 12 000 F du département au dépôt de mendicité, qui devrait être entretenu par l'aliénation d'une partie des rentes mises en réserve par le dépôt (2 252 F), ce que le Conseil général accepta à une forte majorité.

Certains membres du Conseil proposaient la vente du dépôt de mendicité,

71. Le rapport du Dr Chomet (21 août 1872) propose l'inscription dans le budget de chaque commune, au titre des dépenses obligatoires, d'une somme calculée sur les besoins pour le service médical et la formation d'une liste d'indigents dressée par le conseil municipal lui-même ; le malade pourrait choisir librement un médecin exerçant à moins de 12 km de la maison du malade, etc.

72. Ainsi que l'écrit un conseiller général, Gillois, en 1874, qui souligne dans son rapport l'indifférence des souscripteurs et la mauvaise répartition des secours selon certains, « l'impôt qui, dans de pareilles questions, ne doit être appliqué qu'à la dernière extrémité, est devenu aujourd'hui une inévitable nécessité, et tout en maintenant le principe de la souscription, nous pensons que les communes seront obligées d'y avoir recours dans un temps peu éloigné ».

73. La politique de gestion prudente de l'œuvre conduisit à porter les rentes de 28 000 F en 1875 à 39 695 en 1878.

ou même sa suppression puisque « tout compte fait il y avait autant de mendiants qu'auparavant » et que la question était « insoluble ». Le Conseil général maintint plusieurs années sa position contre le préfet, qui rappelait en vain qu'il s'agissait d'une obligation légale [74]. En 1880, le conseiller général Laporte, dans un véritable réquisitoire, démontra que trois cinquièmes des reclus étaient « des individus qui ont pris l'habitude de se faire condamner à un ou plusieurs mois de réclusion pour vagabondage et mendicité afin d'avoir leur gîte et leur couvert mis à la mauvaise saison » ; de plus, 72 sur 140 reclus en 1879 étaient étrangers au département, et la plupart étaient des mendiants de profession. Bref, « nous distribuons indûment (des secours) à des individus qui n'intéressent en rien le département alors que nous pourrions avec ces secours venir en aide plus efficacement aux malheureux appartenant à la localité ». Le dépôt n'a plus de raison d'être puisque la mendicité s'exerce publiquement. Aussi le Conseil général décide-t-il la suppression du dépôt au 1er avril 1881, mais 4 mendiants seulement sur 31 étaient valides : les pensionnaires furent dirigés sur les hospices de Saint-Pierre, de Varzy et de Château-Chinon [75].

La suppression du dépôt de mendicité était une première étape dans le déclin de l'œuvre : les souscriptions quinquennales ne réunissent plus en 1881 que 26 000 F (pour 64 communes) ; 78 communes ont préféré des impositions extraordinaires, s'élevant à 27 000 F, le produit des rentes constituées avec les économies du service est de 36 000 F, soit au total moins de 90 000 F [76].

L'assistance médicale semble en complet déclin : l'œuvre n'existe plus que dans 151 communes (28 ont des services spéciaux), le nombre d'indigents admis ne s'élève plus qu'à 4 417, dont 2 019 ont reçu des soins, les médecins refusent de plus en plus de se déplacer, faute de rémunérations suffisantes, et les municipalités refusent à leur tour de voter les subventions [77]. Certes, en l'attente d'une grande loi sur l'assistance publique et l'assistance médicale, ce qui restait de l'œuvre de Magnitot rendait encore de grands services : ainsi que le constate le préfet en 1883, « le service permet de faire face en général à tous les besoins. Les communes sont presque toutes en mesure de secourir leurs pauvres, et si l'on rencontre de nombreux mendiants dans les campagnes comme dans les

74. La vente du dépôt de mendicité devait rapporter 70 000 F et la construction d'un nouveau dépôt « plus sain et mieux aéré » ne coûterait que 50 000 F. En 1879, le préfet demande en vain le rétablissement de la subvention de 12 000 F, mais le Conseil général estime que « l'arrêté de prohibition de la mendicité ne reçoit aucune exécution, la mendicité se pratique sur une ausi large échelle qu'avant cet arrêté », *Conseil général*, 1879.

75. La fermeture définitive du dépôt n'eut lieu que le 31 janvier 1882, et elle fut approuvée par le ministre de l'Intérieur par décret du 1er août 1882. En fait cette querelle du dépôt de mendicité n'est qu'un épisode de la petite guerre au Conseil général de la gauche radicale contre l'administration préfectorale.

76. Les ressources nouvelles en 1881, s'élèvent à 155 000 F (dont 65 000 de ressources diverses, dons et legs), le reliquat de l'exercice antérieur, à 120 000 F, soit un disponible de 275 000 F sur lesquels ne sont dépensés que 150 000 F. Par placement systématique des excédents en rentes, le produit des rentes s'élève successivement à 43 380 F en 1883 et 49 870 F en 1892.

77. En 1885, on trouve seulement 46 médecins cantonaux demeurant dans 170 communes, certaines communes ayant adopté un système autonome. En 1892, 137 communes utilisaient le service de 35 médecins cantonaux qui ont fait 796 visites à domicile et donné 800 consultations (la dépense s'élève à 11 000 F), mais dans 86 communes, le service est assuré directement par les hospices, les bureaux de bienfaisance ou les municipalités.

villes, on peut constater qu'ils sont pour la plupart étrangers au département » [78]. Le système resta en place, faute de mieux, jusqu'à la grande loi de 1905 ; il est vrai que de nouveaux services ont pris en charge des secteurs importants de l'assistance, tels la protection des enfants de premier âge, les incurables et malades indigents ou le traitement des épileptiques [79]. Le service des secours à domicile n'est plus qu'un des maillons du service de l'assistance publique, et les souscriptions volontaires, dès 1890, ont disparu [80] : l'œuvre est financée essentiellement par des impositions et des subventions des communes.

Le mécanisme d'assistance monté par Magnitot — très proche de Le Play — reposait sur une conception très souple de l'assistance conciliant à la fois le volontariat des souscripteurs et la distribution collective des secours, ce qui le faisait accuser par certains de provocation au socialisme. Or, à partir des années 1870-1880, les souscriptions volontaires se raréfient progressivement en raison de l'indifférence croissante des possédants, de l'absence d'esprit d'association — le Nivernais a été toujours individualiste —, de la préférence générale pour l'impôt, qui paraît plus juste — au moins en apparence — que la souscription volontaire. Magnitot avait réussi à obtenir un montant de souscription égal au cinquième de l'impôt foncier : un tel effort ne pouvait être longtemps soutenu. Mais si la mendicité réapparut bientôt, Magnitot avait cependant réussi à accréditer durablement les idées de secours à domicile pour les indigents et les invalides et la loi de 1905 ne fit qu'institutionnaliser le principe de ces secours

78. On se plaint cependant chaque année de la mendicité croissante, la disparition du dépôt ayant donné toute liberté aux mendiants, ainsi le conseiller d'arrondissement de Charant déclare que les « rouleurs » et « mène-tout » rançonnent dangereusement les fermes : « il appartient à l'administration de nous débarrasser de ce fléau et de s'inspirer sur ce point de la pratique excellente suivie de 1853 à 1870, époque pendant laquelle la Nièvre a été entièrement à l'abri du vagabondage et de la mendicité. En distrayant de leurs travaux purement politiques quelques instants pour s'occuper d'une question qui intéresse à un si haut point les agriculteurs et les habitants de la campagne, nos législateurs feront œuvre vraiment utile ». Le colonel demande au Conseil général d'attirer l'attention des pouvoirs sur cette situation. Le Conseil général décide de transmettre directement ce vœu au gouvernement.

79. Le budget d'assistance du département se gonfle sensiblement avec l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, mais c'est là le sujet d'une autre recherche à entreprendre.

80. Ainsi en 1892, le produit des rentes s'élève à 49 000 F, les subventions communales et impositions à 32 000 F et les « produits divers » à 154 000 F, au total 235 000 F, soit des ressources très sensiblement supérieures à celles des années 1880.

CHAPITRE IX

UN MAITRE DE FORGES SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET : GEORGES DUFAUD

L'historien du XIX^e siècle est toujours tenté, dès qu'il quitte le domaine des faits, d'invoquer le témoignage des romanciers. Pour éclairer de l'intérieur la psychologie, les habitudes ou les attitudes de tel moment, de tel milieu, comment ne pas recourir à Balzac ou Zola — témoignages d'autant plus commodes qu'une allusion suffit à éveiller chez le lecteur des souvenirs précis ? Pourtant il ne faut pas oublier la marge de romanesque qui risque ainsi de s'introduire. Le père Grandet ou Rastignac sont des « types », les différends entre nobles et paysans ou les batailles électorales en province, vus par Balzac, comportent une certaine majoration par quoi ils rejoignent l'épopée. C'est pourquoi le témoignage des journaux intimes serait si précieux. Bien rares, malheureusement, ceux qui ne se limitent pas aux vicissitudes sentimentales, ou que ne déforme pas quelque ambition littéraire ou quelque souci d'apologie. D'un autre côté les archives, et même les correspondances, ne livrent d'un personnage qu'un aspect fragmentaire : de sorte qu'à l'ordinaire la monographie se borne à dégager son action principale. La multiplicité de ses occupations, la tournure de son esprit, l'unité de sa vie échappent le plus souvent à l'historien.

Nous avons voulu profiter ici d'un cas favorable : la conservation d'une série de cahiers intimes tenus sur de longues années par un métallurgiste nivernais, Georges Dufaud. Nous négligerons délibérément ici ce qui lui donne place dans l'histoire économique du XIX^e siècle [1] et nous essayerons au contraire d'évoquer les faits quotidiens, de souligner les traits *sans importance* par lesquels il se rattache à son milieu et l'éclaire.

Ce *Journal*, en effet, n'est pas l'œuvre d'un écrivain soucieux d'analyser les grands événements ou ses états d'âme. Il se compose surtout de notes journalières où l'auteur consigne des incidents qui l'ont frappé ou des faits qu'il veut retenir. Il rapporte ces détails comme ils lui viennent à l'esprit et telle indication risque d'être incompréhensible pour qui ignore les faits antérieurs. Peu d'idées générales [2], peu d'appréciations concernant les personnes ; si par hasard, après la

1. *Cf.* G. THUILLIER, *Georges Dufaud et les débuts du grand capitalisme dans la métallurgie en Nivernais*, 1959.

2. Le *Journal* de Dufaud se compose actuellement : 1° d'un registre qui contient copie des lettres les plus importantes que Dufaud adresse à ses commettants pendant les années

visite d'un ingénieur, Georges Dufaud écrit : « Il n'est pas fort », c'est que vraiment son impression vient d'être très défavorable ; et quand il applique l'épithète de « Robert Macaire » à un homme d'affaires, c'est que celui-ci a tenté de l'escroquer.

Il est à peu près certain que Georges Dufaud a toujours tenu registre de ses principales activités, mais c'est seulement à partir de 1828 que des notes quotidiennes indiquent comment l'auteur a passé la journée ou ce qui l'a intéressé. Nous possédons ainsi pour la période qui s'étend du 7 novembre 1828 au 12 juillet 1852 de multiples renseignements, les uns banals [3], les autres témoignant d'une journée bien remplie [4], tous donnant — le trait mérite mention — des précisions météorologiques [5]. L'ensemble de ce journal ne saurait faire l'objet d'une publication : même les voyages importants en France et à l'étranger sont notés sèchement, car ils ont fait par ailleurs l'objet de rapports spéciaux destinés aux directeurs de l'affaire. En revanche cette masse de renseignements directs permettrait d'esquisser la vie de la société bourgeoise de Nevers qui, habitant la ville de la Toussaint à Pâques, cherche à se distraire par les visites, les dîners, les soirées où l'on fait de la musique, l'on danse et joue aux cartes — sans oublier le théâtre, le cirque et les réceptions officielles. Pendant l'été et l'automne, cette société va à la campagne et s'occupe de ses affaires ; les invitations, visites et dîners sont rares ; on voyage, on va à Paris, on pêche et on chasse. Mais les notes de Dufaud manquent de précision et de pittoresque, et les journaux locaux de l'époque, qui pourraient donner des renseignements complémentaires, ne sont, certaines années, représentés que par quelques numéros seulement. Nous avons cru plus utile d'étudier Georges Dufaud d'après son *Journal* dans ses années de maturité, c'est-à-dire de montrer dans ses diverses occupations cet industriel arrivé et considéré.

Au moment où il commence cette série de cahiers, George Dufaud est déjà fort connu dans son milieu pour ses efforts d'innovation technique dans la métallurgie française. Il l'est aussi par sa réalisation à Fourchambault d'une forge

(Suite de la note 2)
1816 à 1819 ; 2° d'une série de cahiers de format 24 × 30 couvrant toute la période 1828-1852, à raison le plus souvent d'un cahier par trimestre (sauf après 1848). Chaque cahier se compose de 12 à 15 feuillets doubles grand format de papier réglé. Pour la période 1822-1828, nous n'avons rien retrouvé sauf un cahier se rapportant au voyage en Angleterre du 29 avril au 16 juillet 1826 (d'après un descendant, ces cahiers furent emportés dans l'Aisne et probablement détruits en 1914).

3. Ainsi la journée du 16 mai 1832 : « M. Meillard est venu déjeuner avec nous ; je suis allé à Fourchambault seulement à deux heures, le temps de ranger mes papiers ne m'ayant pas permis d'y aller plus tôt, je suis resté au bureau jusqu'à 4 heures et suis retourné au Chasnai. Temps froid, quelques averses. »

4. Le lendemain 17 mai 1832 : « Le mauvais temps m'a empêché de me rendre à Fourchambault le matin, j'y suis allé à une heure. J'ai écri à M. Louis Boigues : parlé des mesures à prendre pour le choléra ; d'une visite à M. Caffort pour les projectiles, de la visite de M. Gabé qui est venu sur les midi me parler de l'affaire de Decize. Écri à Mme Asse pour sa domestique pour Mme Achille. J'ai été chez Émile, il partait pour Le Chasnai où j'ai été le rejoindre. Écri à M. Basté pour les mouleries, remis copie à Émile Martin et envoyé copie à Wagnien. Il a plu la nuit dernière et une partie de la journée. »

5. Il n'est pas étonnant que Dufaud se préoccupe des conditions atmosphériques : si Fourchambault dispose de la vapeur comme force motrice, les hauts fourneaux n'ont que l'eau pour animer les souffleries et les martinets. La pluie conditionne donc le niveau des étangs auxquels est liée la production de fonte.

à l'anglaise qui, sous sa direction, est devenue une des plus importantes de France et le centre d'un groupe sidérurgique très puissant. Cette réussite lui a apporté une honnête aisance et une considération qui lui permet, grâce aux circonstances, d'affirmer son influence locale et de jouer un rôle politique d'autant plus important qu'il parvient à se faire nommer conseiller de préfecture. Dès lors il mène de front et avec bonheur les deux tâches d'industriel et d'administrateur départemental. Cette période, celle de la Monarchie de Juillet, sera la plus remplie de sa vie. A ce moment, Dufaud est vraiment, dans toute l'acception du terme, un « notable », c'est-à-dire un industriel distingué par ses connaissances et ses travaux, un bourgeois important par sa fortune et sa position sociale, et surtout un administrateur dont le zèle et le dévouement rendront de réels services au gouvernement.

L'industriel

Né en 1777 à Beaumont-la-Ferrière, fils d'un maître de forges d'origine lyonnaise venu en Nivernais comme intendant d'un grand industriel, Babaud de La Chaussade, Georges Dufaud se consacra à la métallurgie dès sa sortie de Polytechnique (1796). Après une longue période d'études et de recherches plus ou moins heureuses [6], il put, grâce à l'appui financier de la famille Boigues, créer à Fourchambault une grande forge à l'anglaise. Sous sa direction, l'affaire se développa et finit par comprendre une dizaine de hauts fourneaux fournissant la fonte à une grande forge de première et de seconde fusion. Dès 1824 Georges Dufaud passait à son fils Achille la direction de la forge ; son gendre, Émile Martin, créait en commandite une fonderie de deuxième fusion à proximité de la forge, tandis que lui, gardant la haute main sur l'ensemble, devenait tout à la fois *ingénieur-conseil, technicien* pour les innovations et les investissements et *administrateur* chargé des fournitures et des ventes.

Rien d'important ne se fait sans lui ; lui seul est qualifié pour prendre des initiatives, préparer les décisions concernant le travail, les marchés et l'élargissement de l'entreprise, et c'est encore lui qui veille à l'exécution. Toutefois Georges Dufaud ne prend point de décision importante sans prévenir le véritable animateur financier de l'affaire, Louis Boigues [7], qui habite principalement à Paris et ne vient guère à Fourchambault que lorsqu'il s'agit d'étudier une affaire

6. *Cf.* A. Saglio, *Notice biographique de Georges Dufaud, élève de l'École polytechnique, 1777-1852,* Nevers, 1893.

7. Au début du XIXe siècle, Guillaume Boigues dirige à Paris un commerce de fer et de cuivre, et vers 1804, achète une propriété en Nivernais. En 1817 il est associé à Labbé et Paillot, lors de la création de la forge de Trézy (près Grossouvre), dirigée par Dufaud. Son fils, Louis Boigues (1780-1838), s'entend avec Dufaud pour installer une grande forge à l'anglaise à Fourchambault. Dès 1824 les Boigues ont éliminé les Paillot et Labbé et une convention fixait la répartition des bénéfice de la façon suivante : un prélèvement de 1/8e était réservé au comptable de la Maison de Paris (qui centralise les comptes de toutes les usines faisant partie de l'entreprise « Boigues et fils à Fourchambault ») et à Dufaud père et fils ; les 7/8e restants appartiennent pour 3/4 à Louis Boigues et 1/4 à Meillard-Boigues, son frère, qui réside à Fourchambault et semble se limiter à son rôle d'administrateur (à titre personnel, il gère trois hauts fourneaux de la région qui lui appartiennent). Sur les Boigues à Imphy, *cf. infra,* p. 325.

essentielle. Il sait que Georges Dufaud est un homme consciencieux qui le tient au courant de tout. Fréquemment on peut lire dans le journal des notes semblables à celle-ci (25 avril 1830) : « Écrit à M. Louis Boigues le 25. Parlé de la route, du dessèchement de la vallée, du répétiteur de Léon [Aignan] [8], du ministre de la Marine et de sa visite hyer à la fonderie, d'une visite de M. Labbé, des élections. »

L'association Louis Boigues et Georges Dufaud est en réalité toute l'âme de l'entreprise, entreprise dans laquelle Georges Dufaud n'est pas seulement intéressé, mais qu'il considère comme sienne, ou plutôt comme l'œuvre de sa vie ; cela est si vrai qu'au début de 1830, Dufaud, ayant eu l'impression qu'à la suite d'accidents de santé qui l'ont immobilisé quelques semaines, la direction de la maison à Paris voudrait bien le voir prendre sa retraite, il confie à son *Journal*, à la date du 20 janvier 1830, cette fière réflexion : « En m'engageant avec M. Boigues, j'ai engagé mon avenir pour vingt ans en renonçant à prendre part directement ou indirectement à aucun autre établissement. J'étais à cette époque à la tête de la nouvelle industrie du fer et il est hors de doute qu'en me mettant alors en avant, j'aurais trouvé *pour l'argent* beaucoup plus qu'avec M. Boigues. Je veux bien prendre ma retraite, mais d'une manière honorable et convenable comme cela m'appartient. Achille fera une ouverture dimanche, mais avec la dignité et la convenance attachées à ma position qui est bonne. »

S'était-il ému sans raison, ou mépris sur les intentions de ses commettants ? Toujours est-il qu'il ne revient plus sur ce fait et qu'il restera jusqu'à sa mort attaché à son œuvre. Lorsqu'en octobre 1832 le duc Decazes songe à lui pour la direction de l'École des arts et métiers de Châlons, il refuse. Il refusera de même lorsqu'en juin 1833, le duc lui offrira de prendre la direction de Decazeville [9]. On a l'impression que la direction de Fourchambault donne un sens à sa vie ; sa réussite flatte son amour-propre en faisant de lui un homme de premier plan dont l'autorité et la compétence sont incontestées. Jamais dans son *Journal* on ne trouve un mot marquant qu'une tâche lui répugne ou qu'un voyage lui cause une gêne ; au contraire on sent qu'il trouve plaisir à déployer son art et sa ténacité pour obtenir une commande et la faire livrer dans de bonnes conditions ; transactions, ventes des produits, achats de matières premières ou location de hauts fournaux disponibles, lui sont une occasion de se mesurer aux autres et de triompher [10]. Enfin, même dans son âge mûr, Dufaud reste le chercheur,

8. Louis Boigues avait épousé une dame Aignan qui avait trois enfants : Joseph-Gustave, Léon-Félix et Valérie mariée à François-Antoine Schneider, lequel se trouvait être ainsi beau-fils de Louis Boigues.

9. « Je lui ai dit [au duc Decazes] que je ne croyais pas pouvoir accepter la direction de l'école des Arts et Métiers de Châlons qu'il avait demandée pour moi au ministre de l'Intérieur » (18 octobre 1832) — « ... lettre de M. Decazes qui m'offre en son nom et celui de M. Human, d'Argout, Royer-Collard et F. Périer la direction de Decazeville. s'appuyant sur la réponse de M. Boigues qui a dit qu'il n'y mettrait pas d'empêchement ; ma réponse n'est pas douteuse : je refuse » (26 juin 1833).

10. Prenons par exemple cette commande d'essieux pour la fonderie de Nevers : 14 décembre 1830 : « J'ai été le matin chés le commandant d'artillerie Caffort — nous avons parlé essieux et sommes convenus de faire des essais de massiots corroyés ; il nous donnera le tracé. » — 22 décembre : « Nous avons traité l'affaire des essieux, il a été convenu que nous ferions un essai en corroyant au laminoir 4 carrés pour essieux 88 mm, du poids de 115 kg, 4 carrés pour essieux 81 mm, du poids de 70 kg, les 4 lopins ou carrés seront composés avec 1/4 fer de forge et 3/4 fer puddlé à câble, les 4 autres seront entièrement

l'ingénieur toujours prêt à aller en Angleterre ou en province pour s'informer, se tenir au courant et faire profiter l'entreprise de tout ce qu'il a pu voir et étudier.

Sur ses voyages en Angleterre, il a laissé des notes qui nous renseignent sur ce qui l'intéressa dans ce pays en pleine évolution industrielle. Il était dûment accrédité dans le monde sidérurgique anglais, ayant pour gendre Georges Crawshay, fils d'un grand métallurgiste du pays de Galles [11]. Ce jeune homme lui facilita l'entrée des usines, le renseigna sur les prix des métaux pratiqués ou prévus en Angleterre, lui procura des ouvriers puddleurs capables, et le documenta volontiers sur ce qu'il n'était pas autorisé à voir. Les relations des voyages de 1826 et 1832 sont très significatives du profit tiré par Georges Dufaud de pareils séjours, et prouvent le dynamisme, la curiosité incessante et multiple qui animaient ces premiers grands industriels français.

Le 29 avril 1826, il part accompagné de sa femme et arrive à Londres le 11 mai au soir. Laissant sa femme chez leur fille Louise, il visite les usines de construction, car il doit acheter une machine à vapeur avec sa soufflerie, pour Émile Martin, son autre gendre [12], à qui, en même temps, il veut procurer un ingénieur anglais choisi « parmi les excellents ouvriers accoutumés aux machines, il pourra ainsi travailler de ses mains ». Puis ayant remarqué des chaînes plates qui roulent sur un tambour, il en achète quelques pieds « comme modèle pour Émile à qui cela peut être utile » ; il se documente sur l'ensemble des hauts fourneaux anglais et leur production dont il achète quelques tonneaux d'échantillons pour fonderie ; il note en passant un laminoir pour fers d'angles et des machines à percer, à couper et à tourner les tôles pour faire les caisses à eau ; il s'intéresse particulièrement à un procédé pour « souder l'acier sur le fer sans le corrompre ce qui est précieux pour les outils de tour » ; il achète 40 toises de tuyaux de fonte de deux pouces de diamètre et note le moyen de réparer directement un cylindre de machine ou un tuyau, ce que « *je regarde... comme excellent pour réparer une pièce précieuse dont la refonte serait très onéreuse* ». Au cours de ses visites, il achète 80 tonneaux de fers divers plats, carrés, etc., et un moyeu de fonte que, souligne-t-il, « j'emporterai en retournant en France ». Le bateau loué, le chargement fait et tout réglé avec le capitaine, Georges Dufaud est plus libre pour s'intéresser au travail de Brunel, un Français qui creuse le tunnel sous la Tamise ; il se rend aux courses d'Ascott et apprécie l'attitude parfaite de la foule en cette circonstance. Les élections du 13 juin à la Cité sont un spectacle qui l'amuse ; il ne néglige pas la visite à la *British Galerie* et au *Vauxhall*, mais le gentleman farmer s'intéresse autant à la culture des champignons qu'à une vacherie de 800 vaches et à la mise en meule du foin, ce qui le fait penser

(suite de la note 10)
fer à câble. » — 9 janvier 1831 : « J'ai été à midi chez le commandant Caffort ; rendez-vous donné pour les essieux ; nos essieux ont parfaitement subi l'épreuve, Achille est venu nous rejoindre... ; après l'épreuve nous avons été voir l'échantillon n° 3 composé de 1/4 fer forgé et 3/4 fer à câbles, il a paru le plus beau. Il a été convenu que les essieux seraient fabriqués avec cette espèce de fer. Il a été commandé 450 à Pot — et 450 à nous pour le 15 mars. » — 10 janvier : « J'ai été chez Pot de fer. Je lui ai vendu 100 corps d'essieux à 65 F les 100 kg. »

11. *Cf.* Maurice LÉVY-LEBOYER, *Quatre générations de maîtres de forges gallois : les Crawshay*, dans *Revue du Nord*, janvier-mars 1964, pp. 27-50.

12. Sur Émile Martin à cette date, *cf. infra*, p. 294.

à faire venir « un valet de ferme anglais bien entendu dans la méthode de faire des meules de foin et de les couper ». Enfin lorsqu'il va faire à Cyfarthfa, en pays de Galles, l'habituelle visite aux Crawshay, il admire le parc et les serres chauffées à la vapeur où sont cultivés ananas et raisins, tout en n'oubliant point de se renseigner sur les usines du pays de Galles et leur production.

Il aurait souhaité que son voyage de 1832 fût officiel. A la date du 21 novembre 1830 il note dans son *Journal* : « ... Prié M. Jaubert de proposer au ministre de l'Intérieur M. de Montalivet de me donner au printemps une mission pour l'Angleterre pour étudier les divers objets d'intérêt public. » De nouveau le 3 juillet 1832, il demande au ministre de la Marine une mission en Angleterre pour se procurer des renseignements sur la fabrication des canons en fonte de fer, des câbles, ancres et autres objets nécessaires à l'armement des vaisseaux de la marine royale [13]. Il réclame un crédit de 1 200 F. Le 27 juillet ce voyage d'études lui était refusé ; mais il était déjà en Angleterre, et le 9 juillet on le voit étudier les lits de fer adoptés dans les hôpitaux de la Marine anglaise et qui ne pesaient pas plus de 60 à 70 kg ; le 31 juillet il constate que dans les casernes de cavalerie, on utilise auges en fonte, rateliers en fer, barres de séparation en tubes, tables de soldats portées sur tréteaux en fer, etc. En août, il s'occupe surtout de canons en fonte de fer et d'affûts en fonte, mais aussi des moyens de forger les canons de fusil, qu'il peut comparer avec les résultats qu'il a obtenus avec son fils l'année précédente à Fourchambault. Mais il n'oublie pas les machines à raboter et à dresser le fer et la fonte (20 août), ni le fil de fer (17 et 18 août), ni les machines à tisser, ni les métiers à broder (24 août). Après avoir fait une étude sérieuse des câbles, chaînes, ancres et grues, il a « rédigé et réuni », le 14 août, « les motifs » de son voyage et les notes s'accumulent, qu'il mettra au net à loisir, si bien que rentré à Fourchambault, il pourra écrire le 10 novembre 1832 : « j'ai fait un paquet des notes et de la lettre pour le ministre de la Marine. Émile part demain à Paris avec M. Émile Boigues ». Il est probable que le paquet fut remis en main par Émile et que le ministre de la Marine apprécia les renseignements, car le 28 mai 1833 le *Journal* nous apporte cette nouvelle : « J'ai reçu une lettre de M. le duc Decazes qui m'annonce que, sur la proposition du Comte d'Argout, le roi m'a promu au grade d'officier de la légion d'Honneur. »

S'il avait bien rempli la mission qu'il s'était fixée lors de ce voyage, il n'avait guère trouvé de changements en sidérurgie pure, et il le constate sans s'étonner. En revanche l'installation du gaz à Londres, la fabrication du pain à la machine, ou la confection des épingles retiennent son attention ; mais il garde toute son admiration pour les trains de la ligne Liverpool-Manchester et pour la

13. « J'ai été ensuite voir M. Barbé à la marine, j'y ai rencontré M. Lamoricière comme il en sortait ; M. Poussielgue est venu dans le bureau de M. Barbé comme j'y étais. On m'a prié de réunir des notes sur l'artillerie en fonte des Anglais pour établir si la résistance de leur fonte était supérieure à celle des nôtres ; j'ai dit que je le ferais si le ministre me le demandait par écrit ; ce qui a été convenu » (15 juin 1832). Le 29 juin, à Londres, il note : « J'ai reçu une lettre de M. Louis [Boigues], en contenant une du ministre de la Marine qui me demande de lui procurer les renseignements sur l'artillerie anglaise, les chaînes-câbles, les mèches de cabestan et les ancres. Nous avons été avec Louise [Crawshay], en voiture, rendre une visite à Mme Yales dont le mari est entrepreneur des canons pour l'artillerie de marine et de qui j'attends les renseignements dont j'ai besoin. » Dufaud enverra au ministre de la Marine son rapport en novembre 1832.

voiture à vapeur construite pour les routes ordinaires par l'ingénieur Hamcook [14]. Ce voyage semi-familial se termine d'ailleurs par une promenade en Écosse jusqu'à Édimbourg en passant par Glasgow, non sans une halte à Salkirk pour rendre visite au château d'Holyrood où se trouve la famille de Charles X en exil [15].

Le voyage de 1841 n'est pas moins riche en enseignements pour le maître de forges, mais le *Journal* ne signale que des détails, par exemple la fête des domestiques du 2 juin chez son gendre, le lancement du Trafalgar, navire de 120 canons, les élections du 29 juin dans la Cité de Londres ; il prévoit que Georges sera réélu au Parlement et que son petit-fils, « petit Georges », élève au collège de Cambridge, se prépare « à le remplacer quand il se retirera ». Il note aussi une promenade dans le transporteur aérien de Londres à Blackwool — 3 miles 1/2 parcourus en 15 minutes —, une nouvelle visite dans des serres où mûrissent raisins et ananas ; le télégraphe électrique suscite son admiration, non moins que le tunnel sous la Tamise qui est à peu près terminé [16]. Toutefois les lettres qu'il écrivait à son fils Achille livrent nombre de renseignements techniques qui prouvent que cette fois encore il savait ce qu'il désirait étudier : les bandages pour roues destinées aux voies ferrées [17]. « Je crois, écrit-il, que nous devrions pour Fourchambault, et Émile Martin pour la fonderie, nous emparer de ce nouveau système en nous entendant avec l'ingénieur breveté en prenant un brevet d'importation en France. Nous serions alors tout à fait les maîtres de cette branche importante d'industrie qui ne peut qu'augmenter chaque année. » La fabrication des rails lui importe au moins autant que les roues pour wagons et il multiplie les détails techniques pour ce qu'il a « cru digne de remarque dans notre métier ». Il rentre donc en septembre avec une moisson d'idées nouvelles, depuis l'emploi du pavé de bois pour les rues [18] jusqu'à l'organisation générale

14. *Cf.* A. Thuillier, « La fonderie de Fourchambault de 1825 à 1835 », *Actes du 88e Congrès national des sociétés savantes*, 1963, p. 477.

15. Le 28 août 1832, Georges Dufaud passait à proximité du château d'Holyrood où s'était retirée la famille royale. Il voulait voir « M. de Barante qui avait été ingénieur à Nevers, attaché au canal latéral de la Loire » et « le baron de Damas qui a ses propriétés à Azy-les-Amognes et Anlezy » ; il fut bien reçu, mais « en sortant du château d'Holyrood nous fûmes par une circonstance bizarre en présence de la duchesse d'Angoulême qui nous accueillit avec une bienveillance extrême et en parlant à ma femme répandit des larmes amères sur les malheurs de sa famille. Par une autre circonstance nous avons tous dîné avec le duc de Bordeaux ». Suit une longue relation sur le dîner et l'amabilité du petit duc de Bordeaux, qui voulut se montrer à eux habillé en Écossais.

16. « J'ai visité le tunnel ; toute la Tamise est traversée, il ne reste plus qu'à faire les travaux nécessaires pour l'arrivage de la rive gauche ; on y travaille, c'est vraiment admirable. Les deux rives sont éclairées au gaz au moyen de tuyaux placés sous les arcades de communication » (8 août 1841). Dès 1846, l'usine de Fourchambault sera éclairée au gaz.

17. Le 12 juillet 1841, il écrit : « Je me rendis à l'embarcadère de Great Western Rail Road. Je désirais visiter les ateliers de construction et Georges connaissant particulièrement l'ingénieur m'en a facilité les moyens, ce qui a commencé mes renseignements sur les bandages de roues et les constructions de roues qui sont à ce qu'il paraît les plus parfaites d'Angleterre... Les bandages de roues de chemins de fer se fabriquent dans le Lancashire entre Manchester et Liverpool dans les établissements de Vigan... *il y a patente.* »

18. « On a fait plusieurs essais à Londres pour le pavage en bois des rues ; ce système paraît excellent ; j'en ai parcouru plusieurs portions en voiture et vraiment on ne sent aucun mouvement. On pave en ce moment Holborn-Street, j'y vais demain ; j'examinerai avec attention ce système. Les pavés sont en bois debout et ne m'ont pas paru avoir plus de 25 cm de hauteur ; ils sont assemblés par rang et posés sur un fond de sable. On m'a dit

des chemins de fer, auxquels il est totalement acquis [19]. Par ses rapports il oriente l'action de ses mandants, le député Louis Boigues jusqu'à 1839, et le comte Jaubert, qui sera député après 1838 et se trouve apparenté à Dumont, ministre des Travaux publics, qui viendra à Fourchambault.

Pour sa part, comme *maître d'œuvre*, il se charge d'appliquer les petits perfectionnements qu'il a pu noter, depuis le monte-charge jusqu'au wagonnet pour évacuer les scories sans oublier les tours de main qu'il a enregistrés dans ses notes, et les plans de machines que Rees Lewis, mécanicien anglais qu'il a choisi comme compagnon, a eu l'occasion de dessiner.

Car Georges Dufaud est toujours prêt à essayer quelque innovation, si elle peut augmenter le succès de la marque des fers du Berry ou permettre une amélioration du rendement. Déjà, pendant toute l'année 1831, il s'était appliqué avec son fils à transformer la machine à souder, en une seule opération, les lames pour canons de fusil dès la sortie du laminoir [20]. De même, en vue d'obtenir les commandes de l'armée en essieux de voiture, il cherche et trouve le moyen d'améliorer le fer des blocs à travailler pour satisfaire aux conditions du cahier des

que l'inventeur était Français... Je crois que la ville de Paris pourrait profiter de cette expérience. Si je voyais M. de Rambuteau, je lui en parlerais très certainement. Beaucoup d'améliorations se font chez nos voisins qu'on ignore chez nous ; cela ne devrait pas être » (3 août 1841).

19. « Le chemin de fer de Londres à Brighton sera viable sur toute la ligne le 16 septembre. Déjà plusieurs négociants parlent d'aller habiter cette ville, attendu que les cinquante miles qui la séparent de la capitale seront parcourus en 1 heure 1/2 par des trains spéciaux du matin et du soir qui n'arrêteront à aucune station ; ainsi on pourra partir à 10 heures du matin de Brighton, être à Londres à 11 heures 1/2 et être à dîner à Brighton à 6 heures. On aura donc fait dans la courte journée de 10 h à 4 h 1/2, 40 lieues sans fatigue et ses affaires. C'est vraiment admirable ; on fait des calculs et on pense que l'économie de vivre à Brighton compensera et au-delà les frais de transport. Voilà en 7 ans plus de 500 lieues de chemin de fer dans un état parfait de viabilité et nous qui en parlons depuis cette époque nous avons — quoi — *les montagnes russes* de Saint-Germain et de Versailles. Si nos millions si sottement dépensés pour d'inutiles et absurdes fortifications avaient été employés sur les grandes lignes de chemin de fer, la guerre ni les émeutes n'étaient plus possibles, car lorsqu'on a le pouvoir de transporter en moins de 24 heures une armée sur les points menacés, les fortifications sont à peu près inutiles pour se défendre. On se moque de nous ici, et on a bien raison » (8 août 1841).

20. Le 20 novembre 1830 : « J'ai trouvé chez Achille les Messieurs de Paris envoyés par M. Louis pour les essais de fabrication pour canons de fusils, Messieurs Manceau fils, fabricant d'armes, et M. Tonnelier, mécanicien... Je suis resté pour suivre les expériences de ces Messieurs, j'ai été fort étonné en voyant qu'ils n'avaient rien préparé, aucune idée des moyens de réussir ; ils ont apporté seulement des mandrins et 4 tubes de 7 à 8 pouces pour être allongés au laminoir avec le mandrin dans l'intérieur du tube pour maintenir le vide. Je leur ai dit que ce procédé serait impossible à la pratique parce que le mandrin ne pourrait être sorti du tube sans de très grandes difficultés ; comme ces messieurs n'ont aucune idée de ce qui a rapport à nos fabrications, c'est nous qui allons être obligés d'étudier le système qui pourra être praticable. » Le 2 décembre : « Je me suis occupé de la machine à lames qui est en réparation. » Le 3 décembre : « Nous avons examiné avec Achille le spatard pour préparer le fer pour les lames, je lui ai dit que je croyais qu'on pouvait laminer des tuïaux sans broche. Il va le faire essayer. » En février 1831, Dufaud est à Paris pour l'Assemblée de Polytechnique et se rend chez Manceau et Tonnelier : « Nous avons parlé de leur système pour souder les canons de fusils » (26 février). Dufaud dès 1819 avait « inventé une machine à lames pour canons de fusils, laquelle les fait bien plus parfaites et en quantité capable de fournir l'Europe entière » (*Bulletin de la Société nationale d'encouragement pour l'industrie*, février 1820, p. 51).

charges. C'est aussi par un lent travail d'amélioration dans la construction des fourneaux, dans la disposition des tuyères [21] et par une étude expérimentale continue des charges de ces fourneaux qu'il réussit peu à peu à obtenir les fontes à mazer propres à fournir les variétés de fer exigées par la clientèle, si bien que la réputation des fers de Fourchambault s'impose sans contestation sur le marché français. Vers 1840, il fait de nombreuses expériences pour diminuer les pertes en métal lors de la transformation de la fonte en fer, il y réussit certainement puisque en 1842, il demande au nom de son fils un brevet qui est accordé dès la fin de l'année.

Tout naturellement le *maître d'œuvre* doit s'occuper des investissements. Georges Dufaud n'y manque point ; dès qu'un haut fourneau ou une forge est à louer ou à vendre il s'en occupe activement. Dès qu'un agrandissement ou une transformation d'usine a été décidée, il étudie lui-même les plans et les devis et il passe les marchés avec les entrepreneurs dont il surveille de près le travail [22]. Il serait fastidieux de reprendre les transformations et améliorations qu'il relate dans son *Journal*, mais les plus importantes sont le doublement de la fonderie de Fourchambault, la reconstruction de la halle de Torteron [23] en 1831 et, en 1839, la création de deux nouveaux hauts fourneaux et d'une nouvelle fonderie reliée au canal latéral à la Loire. Dans la même période, pour obtenir la liaison avec les canaux du Berry, il crée le port de Givry qu'il relie au canal latéral à la Loire et participe à la création du pont suspendu de Fourchambault comme président du Conseil d'administration du pont (qui était un pont à péage). Enfin en 1843, il participe avec Griffith — un ingénieur anglais qu'en 1823 il avait fait engager comme chef des puddleurs [24] — à l'agrandissement de la forge de Fourchambault.

21. Ainsi le 7 décembre 1830 note-t-il dans son *Journal* : « Nous sommes partis le matin pour Raveau. Le fourneau va assez bien, sa marche s'est beaucoup améliorée, précédemment le travail était dur devant et il y filait des mines ; on a arrêté la tuière de la rustine et tout le vent a été introduit par celle de la timpe ; le travail est devenu facile et on n'a plus vu de mines par-devant. »

22. « J'ai été le matin à la fonderie chez M. Avril. J'ai visité la construction que l'on fait d'une nouvelle fonderie. J'ai fait quelques observations à M. Avril sur la charpente et principalement sur la faiblesse des étrezillons qu'on oppose au mouvement des grues » (3 juin 1842).

23. « J'ai revu avec grand plaisir le grand atelier de moulage qui probablement sera mon dernier ouvrage. Il ne reste plus que les grues à monter et les étuves à couvrir ; cet atelier est très beau. Les fourneaux sont tous les deux à feu. Le fourneau neuf ne consume que 1,25 kg de combustible par kilog de fonte produit » (14 juin 1839).

24. John Griffith avait été engagé sur la recommandation de Georges Crawshay ; il travaillait à Basse-Indre quand Dufaud le recruta ; la lettre qu'il lui envoya le 19 mai 1823 mérite d'être citée : « J'espérais... que vous auriés terminé à la Bassindre dans ce mois et qu'alors j'aurais la satisfaction de vous voir à Fourchambault ; mais je vois avec peine que votre visite est retardée jusqu'au mois d'octobre prochain. Comme dans ce moment notre usine est en bonne activité et que nous terminons notre organisation, je suis chargé de vous proposer la direction de toutes nos machines et de l'ensemble du travail ; nous avons dans ce moment *10 puddlings furnaces*, nous en aurons 12 ou 14 bientôt pour compléter ce travail ; nous avons 4 Ballings ou mills furnaces ; nous fabriquons des fers depuis la plus petite jusqu'à la plus forte dimension. Je vous ai déjà dit que nos laminoirs étaient mis en mouvement par une machine à vapeur de 60 chevaux ; nous avons une autre machine plus petite appliquée à la soufflerie d'un haut-fourneau. Nous avons l'intention par la suite d'appliquer des pompes à vapeur à d'autres fourneaux qui dans ce moment sont servis par des roues hydrauliques, mais ne peuvent aller que six mois de l'année à cause

A côté de ces tâches professionnelles, il élabore encore les plans de l'église et du presbytère de Fourchambault. En moins de six mois, il les fait construire et le 25 août 1839 l'église est consacrée à saint Louis, en souvenir de Louis Boigues, mort en 1838, et donateur du terrain et d'une dotation pour l'église [25]. Il participe aussi à la création de l'agglomération qui deviendra en 1854 la commune de Fourchambault ; il y organise des magasins, une boulangerie, à la bonne tenue desquels il veille et qu'il loue pour le compte de l'usine. Il fait élever la « maison des Anglais », et celle de Louis Boigues, devenue la mairie actuelle. Enfin il a fait construire pour son propre compte des maisons ouvrières qu'il loue à des ouvriers qu'il estime, et l'ensemble ainsi édifié est appelé le « village Dufaud ». Il serait difficile d'imaginer tout ce que ces travaux demandèrent à Georges Dufaud de démarches de tous genres auprès des services administratifs de la préfecture, des ponts et chaussées, de la navigation et des mairies, si le *Journal* n'en faisait foi ; pourtant jamais Georges Dufaud ne s'en plaint, jamais il n'hésite à monter à cheval ou dans son cabriolet pour courir à l'un ou l'autre endroit, rencontrer l'autorité compétente et s'ingénier à obtenir d'elle ce qu'il juge nécessaire. Le prestige de l'industriel, homme d'action et de métier dont l'autorité est bien reconnue, joue souvent en sa faveur, et il le sait.

Il déploie la même activité dans ses fonctions d'*ingénieur-conseil* des usines, car il assume aussi ce rôle et c'est le plus contraignant. Fréquemment les hauts fournaux avaient des accidents de marche ; prévenu, Georges Dufaud monte à cheval et vient étudier la situation. Il a de l'expérience, il suggère les mesures à prendre pour corriger le défaut signalé et il n'oublie pas de revenir pour juger des résultats. Son grand souci est l'eau dont dépendent les souffleries et les martinets. Il intervient donc, autorise ou non à « mettre hors » et juge s'il faut arrêter la mazerie ou le martinet [26]. Chaque semaine il reçoit la fiche de produc-

(suite de la note 24)
du manque d'eau. Lorsque vous serés avec nous, si toutesfois vos intentions sont d'accord avec les nôtres, nous verrons toutes ces choses et déciderons ce qu'il y aurait à faire. Veuillés donc me dire en réponse si ma proposition vous convient et alors à quelles conditions vous voudriés traiter avec nous, il est nécessaire que nous soyons promptement fixés à cet égard étant sur le point, comme je vous l'ai dit au commencement de ma lettre, de terminer notre organisation définitive. Je verrais avec peine, je vous l'assure, que vous refusiés de venir avec nous car en mon nom particulier il me serait très agréable d'après ce que George Crawshay m'a dit de vous, d'être en relations journalières avec un homme aussi estimable. Georges sera très certainement à Fourchambault à la fin du mois d'aoust et je suis certain qu'il serait charmé de vous y voir et de vous savoir fixé avec nous... »

25. 14 mars 1839 : « Je me suis rendu à midi sur le lieu de construction de l'église. Je l'ai tracé de nouveau perpendiculairement au chemin du Chasnay. » — 16 avril : « J'ai reçu une note et des plans de M. Hochet pour l'église de Fourchambault. J'en ai été fort contrarié ; tout est beau en image et serait beau à exécuter avec 50 ou 60 000 F. Je vais tâcher avec le moins de dépense de m'y conformer en partie. » — 22 avril : « M. Beaujoin et Dominique m'ont appris qu'on avait renversé une pierre et notre boîte en plomb contenant le procès-verbal de fondation de l'église et quelques pièces de monnaie d'argent. » — 27 juillet : « Examiné la construction de l'église et pressé les ouvriers pour finir au 25 août. » — 18 août : « Nous avons fait visite à Monseigneur de qui j'ai pris les ordres pour la bénédiction de l'église de Fourchambault pour le 25. »

26. Ainsi, en juillet 1833 : « J'ai été à Feuillarde vérifier les causes de l'accident arrivé à l'arbre de la soufflerie ; il a cassé à neuf pouces du point d'appui du côté de la roue, cet endroit avait été entamé par les charpentiers lors de la rupture du tourillon, il y a 3 ans. On

tion de chaque établissement. La « fondée » de chaque haut fourneau est étudiée, il apprécie le rendement et d'après les besoins décide du travail de chaque atelier, car c'est encore à lui qu'incombe l'*administration générale de l'ensemble des usines*. Le problème de la recherche des commandes et de leur satisfaction est son principal souci et c'est dans ce domaine qu'il déploie ses qualités majeures d'habileté, de ténacité et surtout d'initiative.

S'agit-il d'obtenir une commande importante des établissements de la Marine à Guérigny, Georges Dufaud en fait son affaire. Ses relations avec les principaux officiers qui dirigent Guérigny sont excellentes, surtout vers 1830, mais les règles de soumission sont précises et le cahier des charges soigneusement détaillé. Certes Louis Boigues invite volontiers à dîner les chefs de service de passage ou en inspection, mais les conditions des fournitures sont réglées à Paris et Guérigny doit s'y plier [27]. Par exemple pour l'année 1829-1830, un marché de fer spécial pour câbles a été prévu pour 700 000 kg. Or le 12 novembre 1829, Dufaud apprend « avec peine » que la fourniture de fer à câbles n'excéderait pas 600 000 kg et il note : « Il a été convenu avec M. Meillard que j'irais incessamment à Guérigny pour tâcher qu'elle soit de 700 000 comme il a été dit. » Après sa visite au directeur, M. Barbé, il écrit dans son *Journal* : « Je suis convenu avec M. Barbé que les 100 000 kg formant le supplément facultatif du marché de 1829 seraient admis sur le marché si le ministre donnait un supplément de fonds et que dans le cas contraire il n'en prendrait pas moins ces 100 000 kg à valoir sur 1830. M. Barbé m'a dit que tout ce que nous avons livré jusqu'au premier du mois serait soldé cette année, mais ce que nous livrerions dans ce mois et en décembre ne serait payé qu'en janvier et février. M. Barbé fera payer à la fin de l'année les 1 263 F redus pour le chemin de Raveau. M. Barbé voulait me retenir pour passer la soirée, il m'a prêté un volume de la *Revue britannique* pour me désennuyer en route. » Le 18 décembre. Georges Dufaud retourne à Guérigny pour obtenir la note de commande et recevoir un mandat de 45 000 F. Il propose 10 000 kg de fer en barres, ce qui lui est refusé. Il s'agit pour lui d'amorcer les fournitures de 1830, il fait donc des propositions, mais apprend que le ministre ne veut pas que « Guérigny achète du commerce d'autres fers que ceux à câbles... » (10 janvier 1830). Le 3 février 1830,

(suite de la note 26)
arrange la machine à feu, elle devra fonctionner sur les 5 heures du soir. Lorsque l'accident est arrivé à l'arbre des pistons de la roue hydraulique on était à la septième gueuse, on a coulé et nettoyé l'ouvrage. Je pense qu'on rouvrira sans aucun danger pour la marche du fourneau » (11 juin 1833). Ou encore en novembre 1833 : « Je suis parti pour Raveau ; les eaux sont fort rares ; on ne peut travailler que deux jours par semaine. Je suis arrivé à Raveau à 2 heures. M. Trotet n'y était pas. J'ai été à pied à La Vache. Je n'y ai pas trouvé M. Ferrand. Revenu à Raveaux à 3 heures. M. Trotet n'étant pas de retour, j'ai été obligé de peser des boustats pour charger un voiturier qui attendait depuis longtemps ; trois coulées étaient en arrière d'être pesées, les n^{os} 34, 35 et 36. M. Trotet est arrivé à 4 heures et je l'ai tancé sur sa longue absence et sa négligence » (13 novembre 1833). Il serait facile de multiplier les citations relatives à la gestion quotidienne des fourneaux.

27. Les officiers de Guérigny, note-t-il un jour, « ont écrit pour demander l'autorisation de traiter avec nous pour les fers à câbles. On nous donne 42 000 F pour ce mois » (15 juillet 1833). « Le ministre a répondu à la demande faite par l'administration de traiter avec nous pour les fers à câbles qu'il fallait attendre au mois de septembre, époque où seraient adjugés les fers de 1re qualité pour les ports » (22 juillet).

il propose de la fonte du Berry à 240 F les 1 000 kg. Le 9 il revient et « écrit une offre de fer à câbles pour l'exercice 1830 à 660 F les 1 000 kg sous réduction de 3 pour cent » ; le 26 vient la réponse : la Marine ne payera que 63 F les 100 kg. Le 2 mars la Marine prépare un marché de 400 000 kg à 655 F qui est refusé, puis accepté par G. Dufaud à condition de le porter à 800 000 kg ; mais la fixation des époques de livraison mérite étude. Georges Dufaud revient donc le 3 mars et fait accepter ses propositions. Immédiatement il part en Berry pour organiser le travail. A 3 heures il est au Fournay : « J'ai donné à M. Sonnet l'ordre de mettre en activité la mazerie d'Aubigny et de préparer celle du Fournay. » A 4 heures et demie il est à Fontmorigny et donne à M. Cocu ses ordres « pour les approvisionnements en charbon de bois ». A 5 heures il est à Feuillarde et donne à Compin l'ordre de « mettre le fourneau au charbon de bois seul pour obtenir une fonte convenable ». Et dès le lendemain 4 mars, il est à Guérigny pour conclure l'accord définitif sur les livraisons ; alors Dufaud note avec satisfaction : « Il a même été convenu qu'on n'agirait pas avec rigueur contre nous, mais que nous nous engageons à ne fournir aucun fer à câbles avant d'avoir servi Guérigny. » Sur quoi, il se hâte d'aller chez Sallonyer « pour prendre du papier marqué » afin de rédiger les marchés ; il retournera le 18 à Guérigny, car on se plaint des fers envoyés pour chaînes. Il est accompagné de Griffith, qui essaye les fers en question et démontre qu'ils sont bons : d'où il faut conclure que « les manques viennent de la négligence des ouvriers ». Dufaud laisse William à la disposition de l'atelier des chaînes où il montrera aux ouvriers à travailler.

Mais la tâche n'est pas toujours aussi facile qu'à Guérigny quand il s'agit de livraisons dont la qualité est contestée. Par exemple, au début d'avril 1829, Georges Dufaud apprend que les fers livrés à l'arsenal de Toulon sont jugés non conformes au cahier de charges, donc refusés. La perte serait très considérable. Georges Dufaud décide donc de se rendre sur place avec son chef de travaux, Griffith, qui, pense-t-il, travaillera le fer incriminé et prouvera que les reproches ne sont pas fondés. Georges Dufaud demande donc les passeports et, le 20 avril 1829, tous deux prennent la diligence de Lyon, ils arrivent à Marseille le 25 avril au matin et reprennent la voiture à 9 heures du soir pour arriver à Toulon le 26 avril à 6 heures du matin après un voyage certainement fort éprouvant. Dès son arrivée Georges Dufaud cherche à se mettre en relations avec les officiers principaux de l'arsenal et avec le commissaire du port. Grâce à son titre de polytechnicien, il y arrive facilement et remet à certains d'entre eux des lettres de recommandation émanant de Hyde de Neuville, ancien ministre de la Marine et de Barbé, le directeur de Guérigny. Il est donc fort bien introduit et en profite pour mettre Griffith en rapport avec le contremaître des forges de l'arsenal. Jusqu'au 30 avril, date à laquelle la commission des épreuves doit se réunir, il a le temps de lier connaissance, d'inviter à dîner et d'intéresser à son affaire les officiers à qui il est recommandé. Aussi peut-on lire dans le *Journal* cette note : « J'ai vu Charvet, il n'est pas de la commission, il m'a promis de parler au commissaire qui en sera », et le lendemain il ajoute cette mention : « il pense que nos fers, si William réussit, quelles que soient les causes qu'on oppose, doivent être admis au prix du marché ». Le 1er mai les essais commencent à l'arsenal et sont menés avec soin par trois ouvriers, dont William qui sert de norme ; le 2 mai « les expériences ont été poussées à outrance et finalement

la commission s'est réunie en conseil et a prononcé l'admission de nos fers avec un rabais de 10 pour cent ; j'ai été appelé ensuite, j'ai discuté longtemps et j'ai obtenu que le rabais soit réduit à 8 pour cent, que tous les fers soient reçus sans distinction, même les 4 129 kg composés de 47 barres carrées et de 11 barres plates, précédemment refusés définitivement comme trop courts, je n'ai pu obtenir meilleure composition ».

Cette satisfaction obtenue, Georges Dufaud en véritable homme d'affaires va tirer de son voyage un avantage imprévu. Après avoir « fait distribuer par William des récompenses aux ouvriers qui ont travaillé avec lui et bien travaillé » et obtenu du commissaire aux approvisionnements de « faire peser promptement nos fers pour avoir notre récépissé », il a une idée de génie et demande à l'ingénieur de la Marine préposé aux fabrications d'examiner avec lui « les objets en fer qu'on pourrait faire en fabrique et fournir ainsi tout confectionnés au port ». La visite lui permet de conclure : « Je crois qu'on pourra fabriquer les cosses, les lottes, les chevilles, etc. » De fait, Fourchambault soumissionna pour ces objets et reprit, pour ce travail, de l'établissement de la Marine de Guérigny, l'usine des Chevillettes de Cosne. Les affaires terminées, Georges Dufaud et Griffith quittent Toulon le 6 mai, mais s'arrêtent à Valence pour visiter l'usine de la Voulte dont l'équipement et le fonctionnement les intéressent tout particulièrement. Sans insister Dufaud mentionne dans le *Journal* : « J'ai eu les renseignements de Bill, mécanicien, un ouvrier anglais, qui demeure à Rive-de-Gier, du maître fondeur et d'un ouvrier français, c'est-à-dire qu'ils m'ont aidé à prendre mes notes. » Le 14 mai, ils rentraient à Nevers, la mission était heureusement terminée grâce à l'habileté de Griffith, mais aussi à la perspicacité et à la ténacité du négociateur.

Il serait toutefois risqué de croire que les choses se passent toujours aussi bien ; le 2 mai 1831 par exemple, Georges Dufaud se rend à Rochefort avec son ingénieur anglais ; mais si tous les essais à froid réussissent, il faut se résigner à constater que tous les essais à chaud échouent. Et Dufaud de conclure : « Je suis désolé de ce résultat » [28]. En conséquence, au retour, il va veiller avec son fils au travail des puddleurs et corroyeurs. Grâce à ces accidents et aux correctifs qu'ils entraîneront, la qualité des fers s'améliorera et au cours des années qui suivront on ne retrouvera guère de ces voyages obligatoires.

En revanche *ses fonctions de régisseur* de l'ensemble des usines lui demanderont encore davantage d'activité, soit comme acheteur de bois et de charbon, soit comme vendeur de fonte et de fers. Mais il a pour lui l'expérience et le sens des affaires ; il est au courant de toutes les finesses commerciales de son époque. L'exemple de l'une de ses plus belles réussites, celle de Ruelle, en sera la meilleure preuve. A la fin de 1836, il se rendit à Ruelle pour une adjudication des résidus de la fonderie nationale de canons de cette ville. Selon les conditions de la vente, il fallait fournir de la fonte en échange de ces résidus. Le risque était donc dans l'appréciation du stock et des possibilités de l'écouler, vu les

28. En effet « les essais à chaud à la couleur cerise ont été bons, à la couleur qui quitte le blanc, ils sont tous manqués ; le fer travaillé et corroyé gagne de la qualité ; il est rouverain, il a été rejeté, la verge et le feuillard ont seuls été admis. Je suis désolé de ce résultat. Je n'ai qu'à me louer des officiers du port, mais les faits étaient patents, les fers cassent en quittant le blanc... » (2 mai). « Les ingénieurs du port, le capitaine d'artillerie Jousseraud et le commandant Vier, tous élèves de l'école, m'ont donné à dîner » (3 mai).

frais de transport et de manutention. Parti de Nevers, le 21 septembre 1836, il arrive à la fonderie de canons le 23 au matin et renoue connaissance avec le directeur de la fonderie, le lieutenant-colonel Petit, ancien officier de Guérigny. Celui-ci fait visiter les résidus mis en vente ; ils seront adjugés le 26. Dufaud a donc le temps de préparer son affaire. Il rend visite à Marsat, maître de forges à Ruffec et concurrent possible. Il rencontre seulement le fils, qu'après une longue conversation il juge « un finot que je vois venir ». Il a encore le temps de rencontrer Demangeat, autre concurrent possible. Le 26 l'adjudication a lieu à midi. Dufaud reste acquéreur. Ses concurrents décident *sur le champ* de faire un rabais de 10 %, mais l'Administration — en l'occurrence le lieutenant-colonel Petit — leur oppose le règlement : un délai de vingt jours est légalement imposé. Ils font alors à Georges Dufaud « des propositions qui ne conviennent point ». Après discussion, il est convenu que « ces Messieurs m'écriront ». L'ont-ils fait ? On l'ignore : mais une nouvelle soumission est prévue pour le 15 novembre ; Boigues et Dufaud « décident de pousser l'affaire ». Georges Dufaud part le 11 novembre, arrive le 13 à Angoulême et dîne à Ruelle avec le lieutenant-colonel Petit. Le 15 novembre, le duc Decazes propose à Georges Dufaud « un accord par licitation » [29]. Comme il a beaucoup d'estime pour le duc Decazes qui l'a si bien reçu en 1829, Georges Dufaud réfléchit que « ce serait peut-être le parti le plus sage » ; il accepte et reste donc acquéreur unique sur un rabais de 20 %. Après quoi il invite ses partenaires à dîner et l'on procède aux évaluations de base pour la licitation : Georges Dufaud verse donc 1 280,26 F à M. Kitchen, puis 3 400,31 F au duc Decazes, 2 340 F à Demangeat et 2 340 F à Marsat. De ce dernier il se fait un ami, il va visiter son usine de Ruffec, usine qui lui paraît « facile à améliorer pour la mettre en parfait rapport ». Le dimanche il revient en compagnie du lieutenant-colonel Petit et rentre à Fourchambault. L'affaire a réussi sans gros frais. Elle sera liquidée très avantageusement ; au cours d'un troisième voyage, la livraison des fontes et fers d'échange étant terminée, Georges Dufaud, réussit à *vendre sur place* les déchets acquis : 1 000 tonnes de limailles, 600 000 kg de fonte claire, 200 000 kg de chaînes. A la date du 7 juillet 1837, Georges Dufaud constate que tous comptes faits, l'affaire a rapporté 114 000 F à Fourchambault.

Le négociateur a certes payé de sa personne, car de tels voyages sont fatigants ; mais ces réussites l'attachent encore davantage à son œuvre. Il aime d'ailleurs ces adjudications, ayant l'art de négocier ces accords préparatoires par licitation ; pour les bois, autant que pour les fontes, le *Journal* indique nombre de répartitions préalables entre les amateurs [30]. Ainsi le 30 novembre 1836,

29. L'accord par licitation était fréquent à cette époque et le *Journal* en fournit de multiples exemples. Avant l'adjudication, les amateurs se mettent d'accord pour les parts qu'ils veulent acquérir, ils n'auront donc point de concurrent ; toutefois on fixe le rabais maximum auquel doit se faire la soumission. L'adjudication terminée, les amateurs se réunissent et évaluent la part de chacun au prix normal. Après quoi ils se répartissent les plus-values.

30. Ainsi, en janvier 1831 : « Je suis sorti à 8 heures et demie pour me rendre à l'Hôtel de France rejoindre les maîtres de forges qui y sont réunis pour l'adjudication des fontes qui se fait aujourd'hui à Médine pour le service de Guérigny. Nous sommes convenus que : — pour le Berry les 800 000 kg à adjuger seraient ainsi distribués : 200 000 à fournir par M. Métairie, 200 000 par M. Forqueray, 150 000 par M. Deschanet, 150 000 par M. Boigues, 100 000 par M. Faiseau pour Bigni ; — pour le Nivernais : pour les 400 000 kg, par M. Courot,

pour l'adjudication du bois de Champvert, il est « associé pour un tiers avec Parent et Jeandet ; ce dernier est resté adjudicataire à 730 F l'hectare ». Pour les bois de Nevers, la répartition se fait par tiers entre Paignon, Guérin et Boigues. Le 3 octobre 1835 il note : « Nous sommes convenus que nous diviserions ensemble la somme de l'adjudication des fontes de Guérigny : Forqueray 1/4, Métairie 1/4, Boigues 1/4, Dechanay et Feseau Lavanne 1/4. Nous nous sommes rendus ensemble à Médine où étaient M. Leman, le directeur de Guérigny, et Basté, commissaire. Les enchères à 210 F, c'était trop bas, à 220 F on aurait pris. Il a été convenu que le traité entre nous tiendrait même en traitant séparément ». Ces ententes reposaient toujours sur le respect de la parole donnée, aussi Georges Dufaud n'hésite pas à « déjouer les gens qui se jouent ainsi de leur parole ». Dufaud se plaint aussi parfois qu'il faille traiter, à Cosne par exemple, avec des gens qui ne sont point du métier et soumissionnent avec l'espoir de toucher la prime de licitation sans risques, les maîtres de forges ayant intérêt à traiter pour obtenir les lots les plus proches de leur exploitation [31].

C'est ainsi que Dufaud fournit ses usines en travail et en matières premières. Il sait marchander, mais il sait aussi estimer avec précision, de sorte qu'on lui

(suite de la note 30)
100 000, par M. Maillet, 100 000, par M. Deschanet, 100 000 et par M. Boigues 100 000. J'ai déjeuné avec ces messieurs et nous nous sommes rendus à Médine à midi et demie. L'adjudication a eu lieu suivant nos conventions, le prix moyen du Berry a été 236,50 F, celui du Nivernais 228 F les 1 000 kg. Écri à M. Louis Boigues et rendu compte » (27 janvier 1831). L'affaire est parfois plus complexe : « Crotet est venu me chercher pour aller chés M. Avril prendre des arrangements pour l'adjudication des mouleries de Guérigny ; nous nous sommes entendus lorsque nous avons été rendus à Médine. Nous avons donné 400 F à Crotet et 600 F à M. Paichereau pour ne rien dire et nous avons soumissionné d'accord pour Émile et pour la fonderie de La Pique ; nous avons partagé la fourniture qui m'a été adjugée » (22 mars 1832). « J'ai été déjeuner chez Wagnien et nous avons rédigé le sous-seing relatif à notre fourniture de mouleries » (23 mars). On trouverait d'autres exemples significatifs sous les dates 3-18 décembre 1836, 20 octobre, 26 novembre 1842, 24 décembre 1845.

31. Ainsi à propos d'une adjudication à Cosne, Dufaud s'indigne : « Comme à l'ordinaire, usage que je repousse et qui est dégoûtant, beaucoup de personnes n'appartenant pas au commerce comme M. Frossard et C^ie^ sont venus tendre la main pour avoir part dans les licitations. » Quelquefois il y avait même les licitations fort complexes : ainsi celle de Cosne consignée soigneusement par Dufaud, tant les combinaisons s'enchevêtrent : le 26 novembre 1832 « Je me suis rendu adjudicataire des bois de Bellari qu'un M. Gambon m'a fait payer un peu cher, quoique au-dessous de mon estimation. Je me suis rendu aussi adjudicataire à bas prix de la Bertrange. M. Subert s'est rendu adjudicataire des Bois-Dieu. Après dîner on a fait une première licitation, Bellari m'est resté sans augmentation de prix, la Bertrange avec 700 F d'augmentation, les Bois-Dieu sont restés à M. Subert avec 1 120 F d'augmentation ». Le lendemain 27 novembre, « à 9 h, on s'est réuni chez M. Frossard des Rivières pour une seconde licitation. Je suis resté adjudicataire de Bellari avec 320 F d'augmentation et de la Bertrange avec augmentation de 1 800 F. M. Subert a gardé les Bois-Dieu avec augmentation de 3 070 F y compris comme pour moi la 1^re^ licitation. Après déjeuner nous devions liciter avec M. Subert et Ferrand, la Bertrange et les Bois-Dieu. Il a été convenu que je garderais la Bertrange avec Ferrand et que lui garderait les Bois-Dieu moyennant qu'il nous vendrait les cordes à charbon 6 F l'une tout compris et levées par nos charbonniers. J'ai licité ensuite avec Ferrand la Bertrange, elle m'est restée avec augmentation de 3 800 F, y compris la première licitation. J'ai licité avec Lemoine, Maillet et Lacour, Bellari ; ces bois me sont restés avec 600 F d'augmentation. Je ne comprends pas les 320 F de la 2^e^ licitation parce qu'ils me sont rentrés pour ma part au dividende des autres bois. D'après les estimations nous avons sur ce qui nous reste un avantage d'environ 7 000 F... ».

fait confiance. Cette réputation lui vaut d'être fréquemment réclamé comme *expert ou arbitre* [32] dans les différends entre propriétaires et fermiers des hauts fourneaux, entre acheteurs de coupes et propriétaires de bois et parfois même au sujet de l'utilisation des cours d'eau ou de l'estimation des biens d'un héritage. Partout où il est utile d'avoir un conseiller technique on s'adresse à Georges Dufaud [33]. En 1833, il est un des fondateurs de la Caisse d'épargne de Nevers [34]. La Société du pont suspendu de Fourchambault le choisit pour président en 1838. Lorsque les ouvriers de l'usine veulent créer une société de secours mutuels, ils demandent conseil à Dufaud qui revoit et améliore les statuts. Enfin on lui confie le soin de relancer les eaux minérales de Pougues et il y réussit ; le dividende reprend et se maintient en 1848 à 5 %.

Dès 1828, quand on renouvelle la Chambre consultative des arts et manufactures du département de la Nièvre, sa renommée parmi les maîtres de forges est assez grande pour qu'il soit nommé président de la Chambre et du jury départemental. Là comme ailleurs, il est toujours très actif ; il utilise toutes les occasions de défendre la profession. En 1833, il rédige un opuscule intitulé *Observations relatives aux droits d'entrée des fers étrangers et des houilles, adressées par la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Nevers* [35]. Tous les arguments y sont soigneusement présentés, y compris ceux qui ont trait à une guerre éventuelle. Plus tard, avec son fils, il s'élèvera vigoureusement contre l'importation des fontes belges et le libre-échange. Dès 1840 il avait réclamé et obtenu une salle de réunion pouvant servir de bureau et dépôt d'archives ; à chaque exposition nationale des produits de l'industrie, il prépare sérieusement les participations, visite les exposants probables, les stimule et dans ses rapports les soutient quand il les juge dignes d'une récompense.

Conscient de sa valeur, il a l'ambition de devenir membre du Jury national pour l'exposition de 1839. En octobre 1838, il demande au comte Jaubert, député, d'intervenir auprès du ministre des Travaux publics pour que, « lors de l'exposition générale des Arts et Manufactures ouvrant le 1er mai 1839 », il soit nommé membre du Jury national ; il adresse la même requête au baron Charles Dupin, membre de l'Institut. Le 11 avril 1839, Georges Dufaud reçoit sa nomination, il demande un congé à la préfecture et part dès le 24 avril. Il est accompagné par sa femme, ses amis Piécourt, Dagonin, et des familles amies

32. Ainsi, au fourneau de Créci, Dufaud expertise avec Groslard et Bonami : sur une facture de Manigot s'élevant à 2 422 F, une dépense de 1 577 F n'était point justifiée. « Cependant nous avons arrangé l'affaire moyennant 1 750 F que Manigot paye à M. Parent. » Mais Dufaud doit personnellement intervenir pour que Parent soit payé (12, 17, 25 juillet 1831). Autres exemples d'expertises, *Journal,* 24 oct. 1833, 22 oct. 1841, etc.

33. Lors de l'estimation des usines de Pont-Saint-Ours (3, 13, 27 oct. 1833) on le charge d'établir des croquis « pour établir un feu de forge pour chauffer la fonte destinée à être affinée ». Mais on le consulte également pour des arrangements de famille ou des placements : « Parti à midi avec Robin, notaire, nous nous sommes rendus chez la veuve Bouzitat qui nous attendait avec ses enfants avec qui elle a fait un arrangement » (20 nov. 1832). « Je me suis arrêté chez la mère Amiot qui est très mal. Elle m'a remis en présence de ses enfants 1 150 F pour les placer » (17 nov. 1833).

34. *Journal,* 20 août 1833.

35. *Journal,* 10 nov. 1833.

pour lesquelles ce séjour à Paris devenait une partie de plaisir [36] à un moment où la vie mondaine locale se trouvait ralentie par le départ des bourgeois à la campagne. On loge hôtel Bergère, rue Turgot, et l'exposition a lieu au Palais-Bourbon. Avant l'ouverture, le groupe des métallurgistes se réunit chez Decazes afin de « chercher le moyen de parer à un danger qui nous menace par la vente à bas prix de 40 000 tonnes de fonte de Belgique ». Il est décidé « qu'on solliciterait du ministre un changement de zone pour l'entrée de ces fontes et qu'on tâcherait d'avoir une réunion ». Le 30 avril, c'est la visite du roi à l'exposition ainsi relatée par Dufaud dans son *Journal* : « Je me suis rendu à l'exposition à midi avec ma femme et Mmes Lemoine, Robert, Mayeux, Debonnaire. Le roi est arrivé à 1 heure un quart avec la reine, Mme Adélaïde, les ducs d'Orléans et de Nemours, le prince de Joinville, la princesse Clémentine et le duc de Wurtemberg. Le jury central les a accompagnés jusqu'à 4 heures et demie. Mme Adélaïde m'a parlé de M. Boigues avec beaucoup d'intérêt, elle m'a dit que toute la famille royale l'avait vivement regretté. Nous avons dîné au Confortable ; j'ai été faire un whist chez Roard. Beau temps. » Le 1[er] mai c'est la fête du roi et le feu d'artifice. Le 3 mai, c'est la réception aux Tuileries à l'occasion de laquelle « des dames nombreuses et en toilette ont été présentées au Roi et à la Reine » [37]. Le 4 mai seulement, on retire les cartes pour l'exposition ; elles serviront à tous les amis à tour de rôle et le travail du Jury commence. Georges Dufaud est nommé président de la Section des métaux le 16 mai, et jusqu'au 17 juillet vont alterner les séances de travail en commission, les visites d'usines (telle une usine d'acier à ressorts), mais aussi les distractions, surtout théâtrales, et les dîners, le 3 juillet chez le roi au palais de Neuilly, et le 7 juillet au pavillon de Marsan chez le duc d'Orléans [38]. Il n'oublie pas non plus les affaires, et profite de l'occasion pour rencontrer d'anciens camarades dans les ministères de la Marine, de la Guerre et du Commerce et amorcer des affaires ; il va même jusqu'à Rouen pour reconnaître « une bévue dans l'expédition des fontes » (9 juillet 1839) ; enfin il va au ministère des Travaux publics pour s'occuper de l'entrée en Loire du canal latéral, et il assiste chaque samedi à la séance du Conseil d'administration de la nouvelle société créée par les héritiers de Louis Boigues décédé en novem-

36. « J'ai été avec ma femme, Mmes Lemoine, Robert, Mayeux, Émile Debonnaire, M. Dagonin et Piécourt à l'exposition des tableaux au Louvre. Nous avons dîné chez Champoux, tous ont été à l'Opéra-Comique où on jouait « le brasseur de Preston et Régine » (27 avril 1841).

37. On pouvait voir encore au château du Chasnay, voici quelques années, soigneusement conservée, la robe de soie brodée que portait la femme de Dufaud à cette soirée du 3 mai 1839.

38. Il note minutieusement les détails de son voyage : « Je me suis rendu, note-t-il le 17 juin, à l'exposition où était le Roi et j'ai eu l'honneur de donner à sa Majesté tous les détails relatifs aux métaux et j'ai offert à sa Majesté la Reine un petit buste du Roi. J'ai été dîner chez le duc Decazes ; les ambassadeurs d'Autriche, de Russie et du Danemark y dînaient avec les ministres de Guerre et de l'Instruction publique. J'ai vu M. Hochet avec son fils Prosper. » Le 18 il visite les ateliers du chemin de fer de Saint-Germain : « J'ai remis nos échantillons, j'ai conféré un instant avec M. Clapeyron ; c'est un sauteur qui fait le maquignon en affaires, il est difficile de rien conclure avec lui. » Le 3 juillet, il dîne chez le Roi : « Nous sommes partis avec nos collègues Dupin, Berthier, Debonnaire et Mouchel pour aller au Palais de Neuilly dîner chez le Roi. Sa Majesté a eu la bonté de m'entretenir pendant un quart d'heure et la Reine m'a honoré de la même faveur. » Le 7 juillet, chez le duc d'Orléans : « J'ai eu l'honneur d'un entretien avec Mme la Duchesse sur les causes de la démoralisation sociale qui nous menaçait. »

bre 1838 ; on décide par exemple « qu'on commencerait les travaux d'art du canal de Torteron », car le nouvel atelier va être terminé. A lire le *Journal* de cette période, on comprend à quel point Georges Dufaud est flatté par tous ces honneurs. Il se classe au premier rang des industriels du fer, ce qui fait de lui un notable orléaniste important qui, en 1847, se juge digne de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur et comprend mal que deux collègues du textile l'aient obtenue alors que lui, éminent métallurgiste, ne l'a point reçue [39].

Le notable bourgeois

Notable, il l'est par sa situation de fortune. Elle lui permet de mener un train de vie fort honorable et qui se compare à celui des bourgeois de la ville les plus favorisés. Ses émoluments sont importants. Les conventions de 1824 lui assuraient 8 000 F de salaire fixe, auxquels s'ajoutait une part dans les bénéfices, assez faible peut-être, mais qui représentait 11 000 F en 1835, et 41 000 F en 1838 [40]. Après la mort de Boigues, de nouveaux contrats sont passés avec les héritiers, en 1839, lui attribuant pour émoluments 4 000 F de salaire fixe auxquels s'ajoutent 4 % sur les bénéfices, ce qui lui permet de recevoir en 1845 21 000 F pour sa part.

Il figure donc en bonne place sur la liste des électeurs de l'arrondissement avec un cens électoral de 799,93 F [41] en 1840, car depuis 1824, il possède, à proximité de l'usine, à la limite de la commune de Marzy, dont il est un des plus imposés, le château du Chasnay, entouré de plus de cent hectares de terres, prés et vignes, propriété qu'il s'efforce d'agrandir par des achats et des échanges ; constamment il a le souci d'orner et d'améliorer le château sur le modèle de la belle demeure anglaise de William Crawshay, beau-père de sa fille Louise [42]. Il embellit le parc par des plantations, crée une glacière qui peut contenir soixante-

39. Lettre à Émile Martin, 1847 (Archives de Mme Feuardent). Dufaud avait été à nouveau en 1844 président de la Section des métaux de l'Exposition.

40. Fait caractéristique de cette bourgeoisie, chaque fois qu'un de ses petits enfants se marie, il lui fait cadeau de 2 500 F. — On doit noter que Dufaud, jusqu'à la fin de sa vie, joue un rôle un peu inattendu : celui d'escompteur. Il a, à Paris, un compte avec la maison de commerce Boigues frères — et, à Nevers, au moins deux comptes en banque, chez Manuel et chez Roger. Ces banques lui offrent parfois du papier à escompter sur Paris, il paye ce papier, frais d'escompte déduits, et l'adresse à la Maison de commerce à Paris pour le porter à l'échéance au crédit de son compte. Comme il n'y a pas à Nevers de succursale de la Banque de France qui permette la compensation des effets, Georges Dufaud accepte parfois l'escompte du papier sur des villes où sa maison a des clients et par là tire d'embarras les banques avec lesquelles il travaille. Presque jusqu'à la fin de sa vie, il fera ce commerce d'argent. En même temps il rendra service aux amis qui partent à Paris et par précaution ne veulent pas se charger d'argent. Il leur donnera contre espèces un billet à ordre, sur la maison de Paris, qui débitera son compte du montant du billet, ce qui permettra à ses amis d'avoir de l'argent à Paris comme à leur banque.

41. Cette même année, le cens électoral de son fils Achille (qui a acheté en 1834 le château et le domaine de Tazières contigu à celui du Chasnay) s'élève à 848 F ; celui de son gendre Émile Martin n'est que de 579 F, à peine inférieur à celui du banquier Desveaux, le maire, 593 F.

42. « On commence à travailler au jardin anglais pour l'entrée de notre cour. M. Joli est venu à deux heures pour tracer » (14 mars 1832). « Je suis resté toute la journée au Chasnais pour les travaux de ma cour » (16 mars). Dufaud pouvait se permettre ces dépenses somptuaires, notant toutefois, en 1837, qu'il « a beaucoup dépensé en améliorations pour le château et les constructions nouvelles », mais que « les recettes ont dépassé les dépenses ».

douze tombereaux de glace, installe des serres, élargit un petit étang, organise un riche verger, et il est fier de pouvoir offrir au préfet et au général des raisins ou des melons précoces. Les travaux de son jardinier l'intéressent tout autant que ceux de son fermier ou de son vigneron. C'est lui qui préside à la vendange de ses trois hectares de vigne, lui qui surveille de près la vinification, le soutirage et le collage des vins [43]. Quant à la mise en fûts ou en bouteilles définitive, lui seul la détermine et la dirige.

De sorte qu'en matière d'agriculture il se tient soigneusement au courant, et fait essayer les nouveautés prônées par les journaux agricoles de l'époque. En bon industriel qui sait établir les prix de revient, il évalue attentivement les avantages d'une méthode ou d'un essai : par exemple, il fait planter du blé grain par grain pour juger de la valeur de cette expérience fort recommandée à l'époque [44]. Quant à son étable, il l'organise au mieux ; il achète des reproducteurs en Charolais, car c'est l'époque où l'élevage nivernais prend son essor. C'est avec fierté qu'il présente son bétail aux visiteurs [45]. En revanche, il semble peu s'intéresser aux chevaux, bien qu'il ait à sa disposition cheval de selle et chevaux de voiture que soigne un valet d'écurie, lequel parfois lui sert de cocher.

Cette propriété n'est pourtant qu'une résidence d'été où l'on vit de Pâques à la Toussaint et où l'on reçoit les visiteurs de passage. Tous les notables ont ainsi une demeure à la campagne, ceux qui n'en possèdent pas en louent généralement une [46] ; mais l'hiver les voit revenir à la ville. Georges Dufaud, qui n'a pas encore de maison à Nevers (il en achètera seulement une en 1846), loue chaque année un appartement où il s'installe confortablement, et pendant six mois participe à la vie de la ville : on s'invite à déjeuner ou à dîner, on danse dans les bals de société, dans les soirées entre amis, mais aussi dans les bals de souscription, on va à la comédie publique, mais aussi dans certains salons où l'on organise des petites représentations dont les acteurs sont des amis. On essaie d'échapper à l'ennui en se divertissant en compagnie par de la musique, de la danse, des jeux de société, et surtout par les jeux de cartes, piquet pour les gens ordinaires, whist dans une société plus distinguée.

Au cours de ces années 1830-1845, les journées de Georges Dufaud en hiver commencent habituellement vers 7 heures : il part au bureau à Fourchambault — à quelques deux lieues de Nevers — entre 8 et 9 heures ; il déjeune vers 10 heures chez son fils, ou chez Meillard-Boigues, il travaille ensuite à l'usine ou au bureau jusqu'à 4 heures de l'après-midi, revient à Nevers, dîne à 5 heures et demie ou 6 heures au plus tard, puis va au théâtre, ou bien chez des amis, jusqu'à 10 heures ou 10 heures et demie au plus tard. S'il reste à Nevers pour ses affaires, il va vers 11 heures à la banque ou à la fonderie de La Pique, puis, avec

43. « J'ai collé avec de la gélatine six pièces de vin qui étaient un peu troubles » (16 mars 1832).

44. Il note soigneusement les résultats de ce blé : il a vendu 10 doubles décalitres à 2,50 F et semé 14 litres au plantoir pour 13,30 F, soit un bénéfice de 11,70 F auquel s'ajoute la recette de 34 faix de paille, soit 5,10 F (12 août 1851).

45. « Écri à Joseph Fayard fils, chez son père à Fleury-la-Montagne, Saône-et-Loire, pour 4 vaches et leurs suivantes, 4 génisses et un taureau, le tout de première qualité » (17 avril 1829). « Normand de Cramin est venu déjeuner avec moi, il a vu tout mon bétail et m'en a fait compliment » (29 mars 1830). *Cf.* également *Journal*, 2 mars, 14 avril 1831, etc.

46. Ainsi, en 1841, les familles Piécourt, Ruiz (le futur préfet de 1848) et Lemoine (un avoué) s'installent au château de Chevannes loué par Mme de Marcy (27 septembre 1841).

ou sans sa femme, fait des visites jusqu'à 5 heures et demie. Après le dîner, ce sont les soirées en ville ou au théâtre.

Le *Journal* nous donne tout le détail de cet emploi du temps. En janvier 1830 par exemple, Georges Dufaud a passé deux soirées à la maison seul avec sa femme avec qui il a joué aux cartes ; il a donné à dîner trois fois dans le mois à douze ou quinze personnes, tous les autres jours il est allé dîner chez des amis, chez son beau-frère Dagonin, chez son fils Achille, chez son gendre Émile Martin, à la préfecture et chez des amis, presque toujours les mêmes, gens d'affaires, banquiers, industriels, avocats, juges, médecins et officiers de la garnison ou de la fonderie de canons. Plus tard, quand il sera conseiller de préfecture, à ses convives habituels s'ajouteront le préfet, le général, quelquefois l'évêque qui le recevront à leur tour. Mais jamais — car il est constitutionnel et orléaniste affirmé — il n'y a parmi ses invités des notables de la grande bourgeoisie ou de la noblesse légitimiste du lieu. Quand ils ont affaire à lui, c'est qu'ils ont du bois à vendre ou un haut fourneau à affermer.

En février de la même année, l'emploi du temps est presque identique, sauf les trois premiers jours du mois où il reste à la maison à cause d'un deuil ; mais dès le 4, il note une soirée à la maison avec petits gâteaux, oranges et punch et dans les jours suivants, deux soirées à la préfecture, dont une avec spectacle d'enfants ; enfin une soirée dansante avec masques, des spectacles et la comédie. Ensuite il y a soirée chez le général avec danses et, chose rare, un souper qui dure jusqu'à deux heures du matin.

A regarder le mois de mars on constate que l'emploi des soirées est presque le même, sauf davantage de soirées consacrées au spectacle et à la musique. Georges Dufaud, qui a cinquante-trois ans en 1830, préfère visiblement le jeu de cartes à la danse. Si l'on considère l'année 1840, on reconnaît que, si le nom des partenaires a changé — pour les fonctionnaires et les militaires principalement —, les habitudes restent les mêmes ; Mme Lemoine — femme d'un juge — monte toujours chez elle de petites pièces musicales où jouent ses jeunes amis ; le préfet donne des dîners suivis de bals avec buffet, l'évêque fait faire bonne chère à ses invités et G. Dufaud joue au piquet avec son ami Piécourt, ancien commissaire de la fonderie de canons, qui lui loue un appartement pour l'hiver.

Cette vie de société lui donne une certaine influence morale sur ces bourgeois qui connaissent bien l'homme et ses idées plutôt libérales. C'est ainsi qu'en 1832 on lance le *Journal des Connaissances utiles,* organe de la « Société nationale pour l'émancipation intellectuelle » : dans les deux premiers mois de 1832, Georges Dufaud recrute 70 abonnés parmi lesquels on retrouve les noms de la plupart des gens qu'il fréquente.

Il en est de même au point de vue politique. Il est constitutionnel ; dès 1830, il prend l'initiative d'organiser les élections législatives en faveur de Louis Boigues, Hyde de Neuville et Hector d'Aunay ; il réussit à les faire nommer en juin et juillet 1830 [47]. Dès la révolution de Juillet, il se rallie par esprit d'ordre

47. 4 juin 1830 : « Été chez Manuel revoir la liste électorale du grand collège, les constitutionnels y ont la majorité. Hyde de Neuville sera renommé à une majorité notable » — 14 juin : « Le matin chez M. de Blanzy parler élections. Il désire beaucoup la nomination de M. Hector d'Aulnay au grand collège. Je lui ai dit que je pensais que MM. Boigues, Dupin

aux orléanistes et sert un peu de guide aux autres notables nivernais non légitimistes. Son influence locale est renforcée par ces succès, mais aussi par les solides appuis qu'on lui connaît à Paris, les chimistes Chaptal, Thénard et Roard, les polytechniciens Charles Dupin et Héron de Villefosse, les politiques comme Dupin aîné, le duc Decazes, sans parler du maréchal Soult, le ministre de la Guerre et des officiers d'ordonnance qu'il a rencontrés à Fourchambault lors des visites du duc de Montpensier à Nevers. C'est pourquoi il est fréquemment sollicité aussi bien pour faire lever un procès que pour une réclamation administrative ou même l'attribution d'un bureau de tabac. A partir de 1835, son influence politique va s'affirmer bien davantage : car il est nommé conseiller de préfecture.

Le conseiller de préfecture

Dès septembre 1830 Georges Dufaud avait fait part au nouveau préfet Dulac de son désir d'être conseiller de préfecture. Il avait demandé à ses amis Dupin aîné et Louis Boigues [48], élus députés grâce à son activité, d'appuyer sa candidature ; mais on nomma Sauvageot. En 1834, on persuade Bonvallet, qui était conseiller depuis l'an VIII presque sans interruption, de démissionner : le préfet Badouix avait un candidat, Etignard du Pavillon, qui « avait des droits certains à la préférence de l'administration » [49]. Dufaud renouvelle ses démarches ; il écrit le 23 novembre 1834 à M. Dumont, ami de son fils, « pour le prier de parler à M. Thiers pour moi, pour la place de conseiller de préfecture » ; il écrit à Émile Martin « de voir le duc Decazes » ; il écrit à Dupin aîné et parle à Jaubert « pour son aide ». Le 28 novembre, Louis Boigues, regagnant Paris, interviendra à son tour. Le préfet consulté répond le 27 janvier 1835 que « M. Dufaud est désigné comme l'homme le plus capable des trois », que « M. Boigues lui porte un intérêt tout particulier ainsi que MM. Dumont et Jaubert » et « qu'il n'y a qu'une seule objection à faire, c'est que son fils est directeur des forges de Fourchambault qui appartiennent à M. Boigues » [50]. Le 16 février 1835 Georges

(Suite de la note 47)
aîné et Hyde de Neuville le verraient avec plaisir mais que la chance était partagée avec M. Bonneau aîné, homme fort honorable ; on s'attacherait crainte de faire manquer l'élection à celui des deux qui aurait le plus de chances. » Le 17 juin, il voit les électeurs à la foire de Nevers : « M. Schmidt m'a dit qu'il arriverait le 23 à huit heures du matin avec 15 autres électeurs qui tous votaient pour M. Boigues. »

48. « J'ai trouvé le préfet seul. Je l'ai entretenu pendant trois quarts d'heure et lui ai parlé de mon désir d'être présenté pour conseiller de préfecture ; il m'a répondu que ce lui serait agréable et qu'il me présenterait. Écri à M. Louis pour lui rendre compte de ma visite au préfet et à Émile pour l'engager à aller trouver M. Dupin pour qu'il parlât de moi en réponse à la lettre de ce jour au préfet qui lui demande qui il doit présenter pour candidat » (5 septembre 1830).

49. « Maire de Moulins-Engilbert en 1831, pays très difficile et l'un des points du département où il se trouve des esprits turbulents en plus grand nombre, il les comprima avec énergie. Une émeute eut lieu en juillet 1832 où M. Étignard manqua de perdre la vie » (*supra*, p. 143).

50. « Il n'est pas sans inconvénient, écrit le préfet Badouix le 27 janvier 1835, qu'un établissement aussi considérable et qui a des intérêts à débattre avec les communes et l'État, arrive à avoir un représentant ou un défenseur naturel au sein du Conseil de préfecture.

Dufaud, enfin nommé conseiller de préfecture, prête serment et revêt l'uniforme qu'il gardera jusqu'à la révolution de 1848.

Il apportera dans ses fonctions administratives les qualités du chef d'industrie. Régulièrement, un jour par semaine, il viendra à la préfecture et travaillera avec conscience et honnêteté aux affaires du département. Il mettra un point d'honneur à ne rien laisser en arrière, quitte à travailler chez lui les dossiers, et son exactitude lui vaut les éloges du préfet Badouix [51] : « Caractère honorable, un peu vaniteux. Il a de la considération et de l'influence. Déjà d'un âge avancé, je ne lui suppose pas d'autre ambition que celle de conserver sa place à laquelle il tient plus comme position honorifique qu'à cause des appointements. On lui suppose environ huit mille francs de rente acquis dans l'industrie ; il paye 650 F de contribution foncière [52]. »

Il est exact qu'au cours des premières années, ses occupations industrielles ont imposé à Georges Dufaud maints voyages qui ne lui permettaient pas toujours d'être présent au conseil de préfecture hebdomadaire ; mais dès 1836, il est le second du préfet au conseil de révision qui dure du 10 au 31 octobre ; en 1837, dès son retour d'Angoulême, le 19 juin, il supplée Sauvageot, secrétaire général de la préfecture, et cela jusqu'au 7 juillet, puis il participe au conseil de révision, du 4 au 15 octobre, dans les arrondissements de Nevers et Château-Chinon — bonne occasion pour lui de préparer la campagne électorale en faveur de Louis Boigues, qui sera réélu le 5 novembre contre Manuel, banquier et conseiller de préfecture [53]. Acceptant la présidence de diverses commissions telles que la commission de surveillance du travail des enfants dans l'industrie, la commission de surveillance des bateaux à vapeur, la commission des bâtiments, les commissions des écoles et des examens, il se charge toujours des rapports. Dans son *Journal* il note spécialement les examens de physique et chimie au Collège royal, l'examen des candidats aux Arts et Métiers de Châlons, et celui de voyer des Ponts et Chaussées. Il s'est toujours intéressé aux questions scolaires, ayant fondé à Nevers l'École des Arts, et à Fourchambault une école mutuelle dont il est très fier.

Ces diverses fonctions lui imposent maintes démarches, qui flattent en fait son

(Suite de la note 50)
Si on passait par-dessus cette considération, il serait nécessaire que M. Dufaud s'abstint toutes les fois que les intérêts de l'établissement dirigé par son fils seraient en question » (Arch. nat., F 1 b I 158 32, dossier de Dufaud).

51. « M. Dufaud, très fortement dévoué au Roi et à son gouvernement, prête à mon administration le concours de son influence toutes les fois qu'il m'est utile. Il met un grand zèle et une grande activité dans toutes les affaires qui lui sont confiées et dans un département où il y a tant d'usines, ses connaissances spéciales sont souvent fort utiles au Conseil de préfecture » (Note confidentielle, 11 août 1838, *ibid.*).

52. Arch. nat., *ibid.*

53. Le rôle joué par Dufaud fut très actif contre les partisans de Manuel : Georges Dufaud rendit visite aux principaux électeurs ; le 3 novembre, il note : « Je me suis occupé activement des élections dont les opérations commencent demain. Les amis de Manuel au nombre de 35 ont choisi pour demain M. Bonneau-Létang pour président du bureau provisoire. Nous verrons demain si cette tactique sera observée par la majorité. » Le lendemain : « Nous avons voté pour le bureau définitif : M. Descolons de Vauzelle, président, De Raigecourt, De Montcorps, Robert, scrutateurs. » Suit le récit d'une querelle du préfet avec Girerd à propos de la candidature de Brunier à Cosne, querelle qui se termine par une gifle donnée au préfet par Girerd, d'où duel rejeté au lendemain des élections : Boigues obtint 193 voix au 1er tour, 215 au 2^{e}, 259 au 3^{e} (*Cf. supra*, p. 155).

goût du pouvoir. Il aime à exercer son autorité, souvent au grand déplaisir du préfet, qui connaît ses relations et ne veut pas se heurter à lui. On s'explique ainsi les réticences du préfet Roulleaux-Dugage qui écrit dans une note du 23 mai 1841 : « il sait peu les lois et, constamment livré aux opérations industrielles, il manque des connaissances nécessaires à un conseiller de préfecture, mais il est plein de bonne volonté et toujours prêt à donner son concours au préfet ». En 1838, il passe à Paris toute la période d'octobre et novembre et ne revient que le 10 décembre, après la mort de Louis Boigues et l'organisation de la nouvelle société formée par les héritiers. En 1839, il prend l'intérim du préfet du 11 au 27 mars, puis après un séjour de trois mois à Paris pour l'exposition des produits de l'industrie française, il participe au conseil de révision, du 23 septembre au 12 octobre, remplace le préfet du 25 octobre jusqu'à la mi-novembre ; il prend ensuite l'intérim de la sous-intendance jusqu'au 18 décembre. En mai 1840, le préfet meurt et c'est encore Georges Dufaud qui jusqu'au 1er juillet exerce l'intérim. En 1841, son voyage en Angleterre lui impose une longue absence, mais en 1842, le préfet Larréguy, qu'il remplace depuis quelque temps, meurt au début d'octobre, et Georges Dufaud le remplace jusqu'à l'arrivée du nouveau préfet, Paulze d'Ivoy, qui, s'absentant fréquemment, lui « donne la signature ».

Tous ces intérims n'étaient pas sans flatter Dufaud et renforcer son influence locale. Ils changeaient bien son rythme de vie : mais il ne s'en plaignait pas. Il venait chaque jour à la préfecture, souvent après être passé à l'usine avant le déjeuner, qu'il prenait comme à l'habitude à 10 heures ; il travaillait à son bureau de la préfecture de 11 heures à 3 ou 4 heures de l'après-midi ; après quoi il vaquait à ses propres affaires et, le plus souvent, des visites l'occupaient jusqu'à l'heure du dîner, généralement 6 heures. Ses notes quotidiennes prouvent qu'il prenait ses fonctions très au sérieux et, comme à l'usine, entendait être obéi [54], ce qui ne laissa pas d'entraîner des heurts avec le secrétaire général, par exemple en mars 1846 avec un certain Decol qui s'était permis de recevoir, sans le lui dire, un auditeur du Conseil d'État chargé d'étudier les tracés proposés pour la ligne de chemin de fer Montargis, Nevers, Moulins et qui, plus tard, avait retenu de la correspondance ministérielle [55]. Dufaud n'admettait pas davantage que

54. Ainsi, lors d'une tournée du conseil de révision : « Des voituriers de charbon de la Machine nous barrant le chemin avec leurs tombereaux et un des conducteurs ayant été insolent, aussitôt mon arrivée à Decize, j'ai envoyé deux gendarmes pour dresser procès-verbal contre eux » (27 mai 1842). Deux jours plus tard : « Les voituriers ayant fait beaucoup d'excuses par l'entremise de M. Montcharmont et autres maires, j'ai consenti à ce que le procès soit levé, mais ils paieront la course des gendarmes. »

55. Le 22 mars 1846, Dufaud notait : « Nous attendons un M. Jahan, auditeur au Conseil d'État, pour visiter les deux lignes et faire son rapport : il n'a pas paru. M. Mallac désirait qu'il s'entretint avec Achille (Dufaud). » Deux jours plus tard : « M. Decol m'a dit que M. Jahan était arrivé, qu'il l'avait reçu dans son cabinet — et cependant j'étais dans le mien. M. Decol a fait sans me consulter une convocation de diverses personnes qui ne pourront donner aucun renseignement utile, heureusement que j'ai vu M. Boucaumont qui est venu avec M. Decol dans son cabinet et que je lui ai donné le conseil, qu'il a fort goûté, de faire visiter à ce commissaire nos grands établissements dans lesquels il trouvera les meilleurs renseignements sur la somme du tonnage des marchandises qui auront à parcourir l'une ou l'autre ligne. » Le 25 mars : « J'ai eu une explication avec M. Decol sur ce que je n'avais pas vu M. Jahan. Je lui ai dit que j'en écrirais à M. Mallac et à M. le ministre des Travaux publics, que je n'entendais pas que pendant le temps que durerait mon intérim, rien ne se fît

les préfets ne fussent pas d'une correction exacte avec lui, étant pointilleux en matière d'égards [56]. Au reste, il était lui-même soucieux de ne pas gêner l'action du préfet, et lorsque Manuel, lui-même conseiller de préfecture, veut interpréter les textes pour prendre plus d'influence, il s'y oppose [57].

Pendant ses intérims, il dut plusieurs fois faire face à des troubles, et prendre de graves décisions qui engageaient sa responsabilité. Chaque fois il le fit sans hésiter, car il avait une haute conception de ses devoirs de magistrat. Pour lui, le premier principe est que l'ordre doit régner ; or c'est l'autorité qui doit assurer l'ordre, et la force doit donc toujours rester à l'autorité.

C'était déjà le principe qu'il avait appliqué à Fourchambault en août 1837, lors des incidents entre ouvriers français et anglais. Il avait appelé la gendarmerie et demandé des troupes au préfet ; puis, pour éviter le conflit qu'aurait pu amener l'arrestation des six compagnons considérés comme meneurs, il avait fait promettre à leur chef d'atelier de les décider à se présenter d'eux-mêmes à la prison, — ce qui fut fait —, et s'était chargé de faire donner à ces inculpés un régime de faveur qu'il paya jusqu'au jour de leur condamnation. Cette façon de régler les conflits sera encore la sienne le 16 mai 1840 (le préfet Badouix était mort le 13 mai) lorsque à la suite de troubles qui avaient éclaté à La Machine et Decize, la population obligea le maire de Decize à baisser d'office le prix du pain. Précédé par un escadron de dragons, il se rendit à Decize le 18 mai en compagnie du général, du sous-intendant militaire et d'un chef de division de la préfecture. Là, dès l'arrivée de cinq compagnies d'infanterie et d'un autre escadron de dragons, le maire de Decize fit connaître l'arrêté de la préfecture annulant son arrêté. Le lendemain, avec le même apparat, l'arrêté préfectoral fut publié à Saint-Léger-des-Vignes et à La Machine, et dans la nuit Dufaud faisait arrêter les principaux meneurs : seuls deux à La Machine, et quatre à

(suite de la note 56)
sans mon intervention et mes ordres. » Autre conflit le mois suivant : « M. Decol avait retenu chez lui des lettres ministérielles que j'ai été obligé de faire réclamer et qu'il m'a apporté lui-même. Je lui en fait des reproches et lui ai dit net que je ne l'entendais pas ainsi à l'avenir » (21 avril 1846).

56. Ainsi, lors de l'arrivée de Roulleaux-Dugage, il consigne soigneusement ses rapports avec le préfet : « Ma première entrevue avec le préfet dans la grande salle où on a tenu le conseil de révision a été froide » (1er juillet 1840). Le lendemain, pour le conseil de révision : « le Préfet a été bien avec moi. » Le 11 juillet il note : « J'ai écrit à Sauvageot mon collègue qui sera demain à Cosne avec le conseil de révision. Je lui ai exprimé tout mon mécontentement du silence que le préfet garde avec moi sur une lettre que je lui ai écrite le 4 et dont je n'ai connu la solution des questions qu'elle posait que par une note non officielle d'un commis de bureau. J'ai trouvé cette conduite du préfet à mon égard fort inconvenante et je ne crains pas de l'exprimer hautement. » Dix jours plus tard : « Je me suis un peu réconcilié avec les manières du préfet qui a été bien. Il nous a invité à dîner pour dimanche » (21 juillet). Même avec Mallac, dont il assurait souvent l'intérim, les rapports étaient parfois tendus : ainsi, lors d'une séance de Conseil de préfecture, « le préfet est venu au conseil et ensuite il est retourné dans son cabinet où il était attendu. Peu de moments après, Manuel a été demandé par lui et s'est absenté. Pour moi à qui tout cela paraissait extraordinaire, je me suis mis d'accord avec mon collègue Decol sur les rapports que j'avais à soumettre et je me suis retiré » (16 novembre 1846).

57. « Manuel a fait l'ouverture d'une proposition tendant à ce que le préfet consultât en toutes autres circonstances que celles déterminées par la loi, le Conseil de préfecture. Il a malgré nos observations persisté dans son opinion..., je me refuserai toujours à une mesure qui, suivant moi, est contraire à la loi » (17 janvier 1837).

Decize, réussiront à s'enfuir[58]. Après quoi, laissant en cantonnement à La Machine trois compagnies d'infanterie et vingt-cinq dragons, il put revenir à Nevers, content de sa réussite. Il avait évité toute violence, tout en faisant triompher la loi.

Il en fut de même en mars 1846, lors d'une absence du préfet Mallac qui s'était rendu à Paris pour défendre le projet de chemin de fer Montargis-Nevers-Brassac ; quand le 4 mars 1846 Georges Dufaud prit l'intérim du préfet, les municipalités de Château-Chinon et Châtillon-en-Bazois avaient décidé de supprimer les droits de place sur leurs marchés. L'administration préfectorale annula les délibérations des conseils municipaux pour abus de pouvoir, mais la population s'agita et selon la rumeur publique les marchands et leurs clients, au lieu de se rendre sur le champ de foire, campèrent le long de la route qui y conduisait et refusèrent le droit de place. Georges Dufaud réagit de suite, et fit savoir que tout contrevenant serait frappé d'amende s'il se soustrayait au droit de place. Ensuite, il s'entendit avec le général pour disposer de deux escadrons de dragons qui fissent circuler les contrevenants tout en occupant le bord des routes. Au jour dit, l'arrivée de ces deux escadrons avec le général à leur tête fit réfléchir chacun et la foire se déroula sans incident, « comme je l'avais toujours dit » note Dufaud en pensant sans doute au secrétaire général qui était d'avis opposé et dramatisait la situation[59].

58. Il consigne minutieusement le récit de son expédition. Le 19 mai, « à six heures, je me suis mis en route avec le général, le sous-intendant et M. Thomas pour La Machine escortés par 3 compagnies du 52e, deux escadrons de dragons et 26 gendarmes. Je me suis arrêté en passant à La Charbonnière, commune de Saint-Léger-des-Vignes et j'ai fait par le maire les mêmes publications que celles faites à Decize hyer. J'ai adressé quelques paroles aux nombreux ouvriers qui écoutaient cette publication et j'en ai été compris. A La Machine les mêmes publications ont été faites. J'ai visité ensuite les travaux avec le directeur des Houillères et suis rentré avec le général à Decize à 11 heures. D'accord avec le général des dispositions ont été prises pour qu'à onze heures du soir, une colonne se mit en mouvement pour l'exécution des mandats d'amener, tant à La Machine qu'à Saint-Léger et Decize. Malgré le temps épouvantable qu'il fesait, les troupes sont parties à l'heure que j'avais fixée ». — 20 mai : « A cinq heures, moins un quart, j'ai été prévenu que tous les mandats d'amener avaient été exécutés à La Machine ainsi qu'à Saint-Léger et Decize, tous sauf six : 2 à La Machine et 4 à Decize. Tout étant terminé et après avoir donné les ordres nécessaires pour que 3 compagnies d'infanterie et 25 dragons puissent cantonner à La Machine, je suis parti avec mes compagnons de voyage pour Nevers où nous sommes arrivés à 11 heures... Je suis rentré chez moi, j'ai déjeuné et me suis mis à la rédaction de mon rapport que j'ai porté à 2 heures à mon collègue Sauvageot pour être adressé au ministre de l'Intérieur... » Le 24 mai : « Sauvageot est venu me faire part d'une lettre du ministre de l'Intérieur qui le charge de me féliciter de la manière dont j'ai conduit l'affaire de Decize. »

59. Il faut citer tout au long le *Journal*, qui montre bien la prudence de Dufaud : « J'ai assez longuement conféré avec mon collègue Decol sur la nécessité de prendre des mesures pour la foire de Châtillon. Demain, j'écrirai au sous-préfet de Château-Chinon pour demander des renseignements sur une délibération du Conseil municipal qui supprime tout péage sur les foires et marchés » (12 mars 1846). — « J'ai signé l'arrêté préparé par M. Decol qui annule l'arrêté du Conseil municipal comme ayant été pris en dehors des motifs pour lesquels il était autorisé à s'assembler » (15 mars). — « J'ai été à la Préfecture en passant chez le général avec qui je me suis mis d'accord pour la troupe à envoyer à Châtillon le 28 pour la foire du 29 et du 30 » (18 mars). — « J'ai eu une longue conférence avec le général et mon collègue Decol sur les affaires de Château-Chinon et Châtillon, nous avons déterminé les mesures à prendre sauf l'approbation de M. Mallac à qui j'en écrirai » (19 mars). — « J'ai de nouveau conféré avec le général et M. Decol pour les affaires de Châtillon. Je crois que Decol s'exalte

Cette habileté dans le maniement des hommes, Georges Dufaud l'avait déjà révélée maintes fois, surtout à l'occasion des élections, depuis qu'en 1829 il avait été inscrit sur la liste des notables à Nevers. En mars 1830, il préparait l'élection de Louis Boigues dans l'arrondissement de Nevers. Il se chargea des démarches pour obtenir le changement de domicile et, du début de mai au 24 juin, il s'occupe d'étudier les listes d'électeurs, environ 400, prend contact avec ceux qui n'étaient pas réputés essentiellement légitimistes, car il est constitutionnel et ne s'en cache pas. Il se renseigne près du secrétaire général de la préfecture, lui-même propriétaire d'un haut fourneau, il rencontre les électeurs et prépare discrètement les combinaisons qu'il juge favorables à ses plans. Ainsi le président du collège des électeurs d'arrondissement étant le comte de Damas, il écrit : « On lui donnera un bon bureau » ; et de fait, la veille des élections, il se rend dans les hôtels où sont descendus les électeurs pour prévenir ceux qu'on estime « constitutionnels » qu'une réunion est organisée le soir même dans la salle du Tribunal de commerce pour constituer le bureau définitif destiné à remplacer celui du comte de Damas. Puis, par précaution, il fait imprimer des cartes avec les noms des membres désignés pour faire partie de ce nouveau bureau et d'autres avec le nom du candidat, cartes qu'il fait distribuer aux électeurs. Ces efforts portent leurs fruits, car le lendemain 24 juin, le bureau est renversé et le « bon bureau » lui est substitué. Puis on vote en masse pour Boigues : 224 voix sur 339 votants. Après le succès, les grands électeurs dînent avec Boigues, tandis que Georges Dufaud se charge des électeurs campagnards qu'il régale à l'Hôtel de France et le champagne coule « pour porter à la santé du roi, de la Charte et des députés Boigues et Dupin aîné » — de qui l'on vient d'annoncer le succès à Cosne, par 164 voix contre 42 au « candidat de la congrégation », comme le nomme Dufaud. Mais la tâche n'est pas finie, car il faut préparer les élections au grand collège départemental annoncées pour le 4 juillet. Dufaud fait campagne pour Hyde de Neuville qu'il connaît depuis longtemps, et qui est cousin de son gendre Émile Martin. Il insiste pour qu'on choisisse Hector d'Aunay qui lui paraît plus susceptible d'être élu que les autres candidats. Dès le 1er juillet, il est au dîner au cours duquel on propose à Hyde de Neuville d'être le secrétaire du bureau du grand collège, ce qui est obtenu le 3 juillet avec 88 voix ; de sorte que le 4 juillet Hyde de Neuville conquiert son siège avec 91 voix sur 132 votants, et le lendemain, au second tour, Hector d'Aunay est élu avec 86 voix.

Dufaud avait quelque raison d'être satisfait de sa campagne. C'est tout naturel-

(Suite de la note 59)
un peu trop sur tout cela ; il a écrit au préfet de revenir et je ne vois pas la nécessité de ce retour en prenant les moyens dictés par la prévoyance, en procédant par des procès-verbaux contre les contrevenants, en choisissant les mieux placés par leur fortune et leurs affaires, ne permettant pas au moyen de la force disponible les stationnements ailleurs que sur le champ de foire, les stationnements qu'on peut dissiper sans violence, force restera à la loi et tout se passera de façon convenable, mais il faut du calme, de la prudence et surtout pas d'exaltation, car l'exaltation fait souvent mal juger des choses et fait trop souvent commettre des fautes très graves » (21 mars). — « Le général et M. Decol que j'ai délégué sont partis pour Châtillon ainsi que les deux escadrons de dragons » (23 mars). — « M. Decol est de retour de Châtillon avec le général, les dragons sont rentrés ; tout s'est passé comme je l'avais toujours dit avec calme ; tout le monde a payé le droit de place à la foire » (31 mars). Sur ces troubles, *supra*, p. 104.

lement que pour les élections du 6 juillet 1831, il multiplie les efforts pour faire réélire Louis Boigues ; élection difficile et ce n'est qu'au 3e tour que celui-ci l'emporte [60]. Grâce à Georges Dufaud, Boigues fut pourtant régulièrement réélu, même en 1837, alors que Manuel essayait de lui barrer la route — ce qui lui valut l'inimitié de Dufaud qui déjà trouvait ses idées trop avancées et son caractère peu équilibré. Lorsque Louis Boigues mourut en 1838, Georges Dufaud aurait voulu que le préfet choisît, contre Manuel, Hector d'Aunay [61] et le patronât en lieu et place de Dechamps dont le manque de popularité était manifeste aux yeux de Dufaud. Son avis ne fut pas suivi : Manuel fut élu, et plus tard réélu jusqu'en 1848 sans que Dufaud fît campagne contre lui ; c'était son collègue au conseil de préfecture et il préféra désormais s'abstenir des campagnes électorales.

Son rôle de conseiller de préfecture l'intéressait de plus en plus ; maintes questions délicates se posaient à cette époque, élections municipales discutées, différends à juger, surtout à propos de chemins et de cours d'eau. Les intérims du préfet ou du secrétaire de préfecture se multipliaient. Après le départ de Roulleaux-Dugage, en novembre 1841, le successeur Larréguy arrive assez tard, il est malade, doit aller à Vichy prendre les eaux, et meurt le 10 octobre 1842. Nouvel intérim ; Paulze d'Ivoy, son successeur, est également malade, il souffre de la goutte et au cours de 1843 Dufaud doit le remplacer plusieurs fois dans l'année, bien qu'il aime peu ce préfet de caractère difficile et autoritaire [62]. Pour mainte affaire de conséquence, en tant que conseiller de préfecture, il était appelé à intervenir. Par exemple, en 1840, l'évêque réclame le couvent des Ursulines qui est occupé par les officiers de la fonderie de canons de Nevers. Dufaud prend

60. Boigues avait 105 voix au 1er tour (contre 125 à Bogne de Faye), 139 au 2e tour (contre 139 également à son adversaire), 165 au dernier tour (contre 137) (*Journal*, 6-8 juillet 1831).

61. Manuel était le candidat du mouvement. Dufaud note, le 2 février : « J'ai proposé au préfet la candidature de M. d'Aulnay, attendu que nous sommes convaincus qu'avec ce candidat nous réussirons tandis que M. Dechamps a des chances bien douteuses. » Huit jours plus tard : « Après bien des discours inutiles, il a été convenu qu'on porterait M. Dechamps. Je le ferai avec plaisir parce que j'ai pour lui beaucoup d'estime, mais je pense sans en rien témoigner qu'il ne réussira pas et qu'alors Manuel, faute de pouvoir lui opposer un candidat de poids, sera nommé, les légitimistes d'ailleurs témoignant de la répugnance pour M. Dechamps, n'iront pas à lui. » Le 16 février : « M. Jaubert respecte les motifs qui m'éloignent de Manuel ; à part même ses opinions furibondes, j'ai promis de lui rendre tout ce qu'il a fait contre les réélections de M. Boigues et je tiendrai parole, c'est un vœu religieux pour moi. Robert... est venu me chercher pour aller chez M. De Montcorps. On a discuté une lettre aux électeurs... elle sera imprimée demain. » Le 3 mars : « J'ai été voter. On a toujours confiance pleine que M. Dechamps sera nommé, mais je crains les défections et j'en doute. Les amis de Manuel sont des ardents qui remuent ciel et terre. » Le lendemain : « Manuel a été nommé, les légitimistes ayant voté en masse pour lui : grand bien lui fasse. »

62. Témoin cette note significative : « Bouffey m'a annoncé que le Conseil était remis à mercredi. Cela m'a contrarié. Je suis monté chez le préfet pour le prier de le remettre au lundi attendu que nous avions peu d'affaires. Il s'y est assez durement refusé et m'a même dit qu'un Conseil de préfecture par semaine ne suffisait pas. Je lui ai répondu que jamais il n'en avait été autrement, que le Conseil de préfecture n'était jamais en arrière de ses affaires. Je l'ai quitté en lui témoignant mon mécontentement et lui ai dit que je viendrai mercredi. J'ai raconté cette petite scène à mon collègue Bouffey qui déjà n'a pas eu lieu d'en être satisfait. C'est décidément un fort mauvais coucheur, très omnipotent et entêté, il commence d'être connu et ne prendra pas alors beaucoup dans notre pays » (5 juin). A la séance du 8 juin : « Le préfet a été très accueillant pour moi, mais je n'ai pas oublié la petite scène du 5 et je suis resté froid. »

parti d'abord en faveur des officiers, puis cède au nouvel évêque auquel les bâtiments sont rendus à la fin de nombre 1843. De même, la ville de Nevers voulait créer en 1841 un nouvel abattoir. L'avis de Georges Dufaud et celui du préfet étaient opposés à celui du maire, le banquier Desveaux ; le maire, après appel, imposa son choix. Il n'en fut pas de même pour un palais de justice, pour une prison que la mairie voulait installer dans une portion du parc de la ville : l'opposition libérale fut assez forte pour faire échouer le projet. C'était aussi l'époque où les canaux du Berry, le canal latéral à la Loire et le canal du Nivernais imposaient de multiples adjudications pour la création de ports, de barrages et d'écluses : le *Journal* témoigne des fréquentes convocations de Dufaud à Cosne, à Clamecy et à Châtillon-en-Bazois. Chemins et routes étaient, d'autre part, l'occasion de multiples interventions, sans parler du chemin de fer Montargis-Nevers-Brassac que le Parlement ne se décidait pas à accepter.

Et c'est ainsi que le conseiller de préfecture Georges Dufaud fut surpris en pleine activité par la Révolution de 1848. Le 27 janvier il notait : « Je viens de déposer mes rapports sur les statuts des deux mutuelles, l'une contre l'inondation, l'autre contre la grêle et sur le travail des enfants dans l'établissement d'Imphy. » Le 21 février, il indique que « ses enfants et petits-enfants viendront samedi au bal de souscription » ; mais le 23, arrive le préfet Leroy qui apporte de Paris des nouvelles « affligeantes » : l'émeute est dans les rues. Pourtant « bal le soir avec nos petits-fils chez Manuel ; les enfants ne sont revenus qu'à 5 heures après la clôture de la soirée, qui a été brillante et fort animée ». Ce fut le dernier bal de la saison, car « affligés par les événements de Paris dont on ne connaît pas les suites, ils (les enfants) ne veulent pas venir au bal de samedi ». Ce jour-là 26 février, il écrit : « Les nouvelles sont affreuses. J'ai été à la préfecture ; plus de régence ; la république est proclamée, le gouvernement provisoire s'est choisi et constitué. Je suis dans un état nerveux qui me rend malade. Enfin que faire ? Courber le front. » Et le 27 : « J'ai été à la préfecture à midi et demi. Pas d'autres nouvelles. A une heure, proclamation de la République ; peu de peuple, point de cris, excepté au centre du cercle formé par la garde nationale ; en grande partie, cris obligés. Beaucoup de tristesse dans la ville. »

Heureusement il apprend le lendemain 28 que l'avocat Girerd est chargé de l'administration du département, ce qui lui rend confiance, ce choix « est heureux pour le pays ». Il donne des signatures à la préfecture à la place du secrétaire général jusqu'au 7 mars, date à laquelle le commissaire Girerd lui demande sa démission. « Je n'ai pas hésité à la lui donner et je l'ai fait avec joie », écrit-il. Dès lors plus libre pour agir, il garde avec le commissaire ses bonnes relations. Il lui parle de son « projet d'un emprunt pour soutenir le travail » et il lui apporte le 13 mars copie d'un rapport de la Chambre consultative au ministre du Commerce sur la situation très grave des industries dans la Nièvre. Girerd lui promet de « l'appuyer fortement ». De plus, il lui parle « d'Émile Martin comme député, il l'adopte de grand cœur », et enfin il s'occupe avec son fils de la création d'un comptoir d'escompte, qui sera effective le 29 juin, et dont il sera un des douze administrateurs. Officiellement le comptoir sera autorisé à travailler à partir du 15 septembre 1848.

Dès le début d'avril Dufaud revient à ses occupations politiques favorites : les élections législatives ; il fait préparer et imprimer les listes ; le 2 avril il assiste à la plantation de l'arbre de la liberté que « Monseigneur est venu processionnel-

lement bénir » ; le 23 avril, jour de Pâques, son gendre Émile Martin est élu par 33 000 voix à l'Assemblée nationale et part pour Paris, tandis que Georges Dufaud seconde Pierre-Émile, fils aîné d'Émile, pour surveiller le travail de la fonderie. Les événements de mai et juillet à Paris l'affectent vivement et son journal *La Presse* ayant été supprimé par ordre, il va chercher les nouvelles chez ses enfants. Les élections municipales du 30 juillet le rendent à son élément. Citoyen de Marzy, il est de nouveau nommé conseiller municipal et maire dès le 21 août [63], tandis que son fils Achille est nommé conseiller général du canton de Pougues et président de la nouvelle chambre consultative des Arts et manufactures.

Bien qu'il ait soixante et onze ans, il prend au sérieux ses fonctions de maire et ne néglige rien : il organise la garde nationale, il visite les écoles et juge sévèrement l'instituteur qui sera remplacé l'année suivante ; en revanche, il est fort content de l'institutrice des filles. Après visite officielle du garde-champêtre, Georges Dufaud ouvre le ban des vendanges le 27 septembre 1848 ; le 19 novembre il publie sur la place publique la constitution de 1848 qui institue la République, puis il se rend « avec le Conseil municipal et toute la population à l'église où a été chanté le *Te Deum* ». Le 10 décembre, « élection du président de la République » : « J'ai voté à la justice de paix (de Nevers) avec ma commune », écrit-il ; il n'oublie pas les indigents : « J'ai envoyé au curé de Marzy un bon de 60 hectolitres d'escarbilles pour les pauvres. » En même temps il garde de bonnes relations avec la préfecture : Girerd et le préfet qui lui succède, Ruiz, sont ses amis ; le nouveau préfet Petit de Lafosse l'a bien reçu, car il était accompagné d'Émile Martin, son gendre ; les relations resteront bonnes et le préfet accompagné de sa fille leur rend une visite. En mars, Georges Dufaud assiste aux soirées de la préfecture, qu'il juge « fort belles », et « on y fait de la musique » [64].

1849 est une année de campagne électorale. Georges Dufaud y prend une part très active et crée un comité électoral dès le 10 avril. Mais des difficultés s'élèvent. Émile Martin n'étant pas parmi les candidats proposés, il en maintient la candidature contre les candidats de la liste démocrate [65] et fait distribuer le 6 mai plus de 100 000 listes dans le département, mais sans succès. Le 13 mai, la liste démocrate est élue. Il en prend son parti et se confine dans son rôle de maire de Marzy, qui va dès le 19 juin lui causer de sérieux soucis.

Le choléra vient en effet de se déclarer et a déjà fait deux morts à Nevers. Immédiatement, le 20 juin, Georges Dufaud prend des arrêtés de salubrité publique et prescrit dans plusieurs maisons des mesures de propreté ; mais l'exten-

63. Dufaud avait été nommé maire de Marzy dès novembre 1832 ; il avait réussi à faire autoriser un apport « établi sur mes sollicitations » (*cf. Journal*, 22 avril, 19 mai 1833).

64. Ainsi, lors de la soirée du 6 mars 1849 : « La réunion était nombreuse et brillante ; on a fait de la musique. Mlle Petit-Lafosse a une voix magnifique, elle a seulement besoin d'être encore dirigée par un bon maître. »

65. Il consigne dans son *Journal* ses opinions : le 11 mai, « j'ai reçu une lettre d'Achille qui me fait part d'une lettre de M. Boucaumont qui réclame contre les démarches de nos agents pour la liste opposée à celle de leur Comité. Va-t-en voir s'ils viennent Jean ! Je n'en persiste pas moins dans la voie que j'ai adoptée ». Le 13 : « J'ai été voter à la justice de paix avec ma commune. Je crains que l'activité des exaltés qui changent les bulletins des gens de la campagne, ne fasse sortir de l'urne électorale un mauvais résultat. Dieu veuille le contraire ! »

sion du fléau est rapide : 100 cas à Nevers dont 50 décès. A Marzy, tout semble d'abord devoir bien se passer. Aussi, à la fête patronale, le 15 août, Georges Dufaud dîne chez des amis du village et fait partir un ballon (montgolfière qu'il fabrique lui-même avec huit grandes feuilles de papier de soie). Il note : « La soirée a été agréable, ces dames ont chanté, on a fait un whist, moi j'ai fait la chouette au piquet avec Piécourt et Ernest Mathieu. » Le 25 août, à l'apport de Fourchambault, il constate que « la fête a été brillante, il y avait de brillantes illuminations ». Mais, soudain, le 29 septembre, il apprend que 15 cas de choléra se sont déclarés à Marzy ; le 1er octobre, il remet au curé des secours pour les cholériques parmi lesquels on compte déjà 4 victimes, 6 malades gravement atteints et d'autres plus légèrement touchés. Il rend visite à quelques-uns d'entre eux et fait son rapport au préfet ; le 3, le 6 et le 12 il renouvelle visites et rapports ; sur 29 cas, il y a eu 19 décès ; il réclame à la préfecture de nouveaux crédits pour les remèdes à fournir aux malades mais enfin, le 31 octobre, il avise le préfet d'un décès qui sera le dernier.

La vie reprend. Le maire s'occupe d'obtenir un autre instituteur, avec lequel il s'entende bien, et décide de créer un cours agricole. Il offre le champ d'expériences et s'y intéresse personnellement. L'enquête pour la formation de la nouvelle commune de Fourchambault qui prendrait à Marzy une portion de son territoire [66], dont le village Dufaud, est menée par lui. Il donne au curé 60 cartes de pain de 3 kg pour les pauvres, il s'occupe des écoles. L'année 1850 est très calme pour Georges Dufaud, à part un voyage à Paris pour y passer quelques semaines en compagnie de ses enfants venus d'Angleterre. A la Saint-Éloi (8 juillet), les ouvriers sont venus lui apporter la brioche traditionnelle : « J'ai reçu ces braves gens qui m'ont témoigné tant d'affection que j'en ai été fort ému. » Et ce sont les apports de Marzy et Fourchambault, les distributions de prix aux écoles en septembre, et surtout le 20 octobre l'inauguration du chemin de fer de Nevers avec bénédiction de locomotives, discours, banquets, toasts et illuminations avec feu d'artifice. A la fin du mois d'octobre, il fait un curieux essai de plantation du blé à la main grain par grain, le blé ayant déjà trempé dans de l'engrais liquide [67].

L'année 1851 commence comme à l'habitude par des visites. Georges Dufaud reçoit celle du préfet. Les soirées, les dîners se succèdent : « J'ai payé avec des glaces, thé, chocolats ma Royauté de la Fève, écrit-il, nous avons eu pour la soirée Mme Lemoine *ma reine*, son mari et plus de 30 personnes. On s'est retiré à minuit ». Soirée qui s'est renouvelée le 2 février à la Chandeleur chez Piécourt, son partenaire quotidien au piquet, et qui ne manque jamais de venir faire la partie quand Dufaud est malade. Le 3 février il note : « Je suis sorti pour aller à la préfecture. Le préfet m'a fait entendre que son intention était de faire fermer la loge maçonnique. Je lui ai affirmé que jamais dans une loge il ne pouvait être question de politique et que, même, il y était interdit de s'occuper des personnes sauf de celles appartenant à la Loge ou des malheureux que la Loge soulageait à domicile. Ce sera la première loge qui depuis l'existence

66. En 1851, la demande fut repoussée par le Conseil municipal de Marzy : « Conseil à Marzy avec les plus imposés pour s'expliquer sur la demande de la section de Fourchambault ; repoussé à l'unanimité tout empiètement sur le territoire de Marzy » (27 juillet 1851).

67. *Cf. supra*, n. 44.

de la franc-maçonnerie aura été fermée par l'autorité »[68]. Au reste, en mai, avec Mme Jaubert, il est parrain de la cloche qu'on installe à Marzy au cours d'un jubilé prêché par un capucin, le père Ambroise.

Il passe en juillet trois semaines à Néris-les-Bains, mais le climat est de plus en plus tendu. A son retour, le 21 juillet, le secrétaire de mairie étant venu lui rendre compte, il apprend que « les cabarets et cafés ne ferment plus à l'heure voulue » : « J'y mettrai bon ordre », ajoute-t-il. En octobre, sa fille Louise arrive de Londres avec ses enfants : mais comme le 23 octobre les départements de la Nièvre et du Cher sont mis en état de siège, tous partent le 26 octobre. Quelques jours après, on voit Georges Dufaud se rendre à la préfecture pour parler en faveur d'un de ses administrés dont le préfet a fermé le café parce qu'il avait reçu un club chez lui.

Le 2 décembre, Dufaud apprend le viol de la constitution sans irritation[69], et il prépare l'élection du 20 décembre sans maugréer, bien qu'il ait été forcé d'accepter la révocation par le préfet de son adjoint Tinette, considéré comme « rouge ». Les 20 et 21 ont lieu les élections : sur 394 électeurs, il y a 351 votants et 350 oui.

Mais le 5 janvier 1852, il donne sa démission de maire sans indiquer la raison et le 13 il note : « J'ai eu avec le préfet une explication un peu vive qui s'est cependant bien terminée... car nous nous sommes donnés la main et nous nous sommes embrassés... »[70]

La question des élections législatives va cette fois compliquer les choses et orienter les esprits contre le gouvernement. Son fils veut se présenter aux élections, et le préfet accepte la candidature[71] ; mais, dès février, il va la combattre par toutes sortes de moyens sans obtenir qu'elle soit retirée[72]. Achille Dufaud sera battu le dimanche 29 février et pour Georges Dufaud et ses amis, c'est

68. Sur la fermeture de la loge, *cf.* P. AUCLAIR, *La Franc-maçonnerie nivernaise de 1755 à 1850*, 1945.

69. 2 décembre 1851 : « Une dépêche télégraphique venue à 9 heures et demie et qui m'a été adressée par un supplément du journal de la Nièvre annonce que le président prenant sur lui de violer la constitution a dissous la Chambre législative. » 5 décembre : « Chez le docteur Thomas, trouvé son fils et Thomas Grincourt, nous avons parlé des événements du jour et sommes tombés d'accord qu'avant tout il fallait éviter le gouvernement des rouges. » 6 décembre : « Piécourt est venu nous dire qu'il ne passerait pas la soirée avec nous parce qu'il se faisait un développement de troupes qui l'inquiétait : en effet deux pièces de canon sont sur la place et la cavalerie et l'infanterie occupent tous les points principaux de la ville et de ses abords, on répand le bruit qu'un grand nombre d'ouvriers de Decize et autres [menacent] d'envahir la ville cette nuit. » 7 décembre : « La nuit a été fort calme... »

70. Et d'ajouter aussitôt : « Richard père est venu. Ce malheureux a deux enfants qui se sont compromis dans les sociétés secrètes, l'un est en prison à Saint-Pierre, l'autre est en fuite. Achille est arrivé, il est venu pour ce malheureux Joseph, fils de ce bon Richard de Tabourneau... »

71. Le 22 janvier Dufaud note : « Le préfet m'a dit qu'il porterait Achille, candidat à la législative, avec les notes convenables » ; le 10 février : « reçu une lettre de mon fils, il a été parfaitement reçu par M. de Saint-Arnaud, ministre de la Guerre, son ancien condisciple. »

72. Le 14 février : « Achille paraît persister à se maintenir candidat au corps législatif ; il va faire imprimer une profession de foi. » Le 25 : « Des menaces de l'autorité sont faites de toutes parts. Le préfet et... se sont rendus hier chez mon fils qui leur a dit qu'il voulait bien ne faire aucune démarche, mais qu'il ne pouvait se désister. Mon fils persiste mais a promis de rester neutre malgré toutes les rigueurs déployées contre les amis. 2 employés de l'usine ont été arrêtés... parce qu'ils donnaient les bulletins de mon fils ; un autre chef ouvrier Mathieu a été arrêté pour le même fait à Prémery. »

une indignité et les « ignobles menées de l'administration » en sont la seule cause [73].

Ce fut le dernier acte politique de Dufaud. Désormais, il ne fait plus aucune allusion au gouvernement ou au préfet, bien qu'il reste d'esprit alerte jusqu'à sa fin qui survient le 20 juillet 1852.

Ainsi se terminait la carrière d'un homme qui avait, dans son milieu et dans sa région, joué un rôle notoire aussi bien dans l'industrie depuis 1820 que dans la vie politique locale depuis 1829. Le caractère n'apparaît pas simple. Si l'on juge par ceux qui, grands ou petits, recourent à ses bons offices, on peut penser que l'homme eut bon cœur : chaque fois qu'il put sans nuire à son autorité intervenir en faveur des faibles ou des malheureux, il n'hésita pas à le faire, qu'il s'agisse de procès ou de bureaux de tabac, de sociétés de secours ou de la mutuelle Saint-François-Xavier. Mais, autoritaire par nature, il juge les autres avec sévérité, et il est souvent « dur en affaires » : au reste, ce sont là des qualités plus que des défauts pour un chef d'entreprise. Il sait ce qu'il vaut et il a la fierté de son œuvre — ce qui plus d'une fois l'amène à se heurter aux autorités administratives aussi bien qu'à ses collègues : mais il revient vite et ses rancunes sont de peu de durée. Il n'est pas orgueilleux, comme on pourrait d'abord le croire à la dureté de certains jugements, mais il se sait l'un des pionniers de la métallurgie et tout naturellement estime, par exemple, qu'il aurait dû être nommé commandeur de la Légion d'honneur comme l'ont été ses collègues du textile. Cela, sans oublier qu'il a fait lui-même sa fortune et porté le tablier de cuir. Il ne songe pas à le cacher, il en tire au contraire fierté et n'hésite pas quand il le faut à reprendre l'outil. Les ouvriers le savent et lui reconnaissent une autorité presque patriarcale. Aussi n'omettent-ils jamais de lui offrir la brioche de la Saint-Éloi.

Certes, au cours des années, il a changé d'opinion : mais ce que nous serions tenté d'appeler contradictions apparaît comme la conséquence naturelle de son activité. Dans sa jeunesse, il avait appartenu au clan jacobin : il devint constitutionnel et s'accommoda des Bourbons ; après 1830, il se rallia aux Orléanistes sans difficulté : son premier souci était respect de l'ordre nécessaire aux affaires. Pareillement, et pour des raisons que les cahiers n'indiquent pas, il se « réconcilia avec la religion » en 1832 : même, par la suite, il semble être devenu assez pieux. Il régularisa son mariage [74], fit baptiser ses petits-enfants et ne

73. « A Fourchambault, une majorité énorme mais à Pougues et Nevers, il n'a que le tiers des voix tant les moyens d'intimidation ont été employés, et les autres intrigues... C'est vraiment une infamie surtout après la circulaire du ministre qui voulait *en paroles* que la liberté des votes fût partout, c'est vraiment une chose fâcheuse que les paroles du gouvernement soient en contradiction avec les faits, c'est une déconsidération fâcheuse » (1er mars). Et deux jours plus tard, lors d'une séance au Comptoir d'escompte : « Achille y était et nous a raconté toutes les ignobles menées de l'administration contre sa candidature, tous nous en avons été indignés. »

74. « Je suis sorti à 7 heures pour aller à la Chapelle de Monseigneur où nous avons été mariés selon notre sainte religion, attendu que notre mariage civil ayant eu lieu en 1796, il était alors impossible de recourir à un ecclésiastique. M. Lavernhe m'a réconcilié avec Dieu et nous a béni » (16 mai 1832). Le chanoine Lavernhe était le secrétaire particulier de l'Evêque.

manqua plus guère la messe [75]. Mais en même temps, et dès 1847, il « réveillait » la loge maçonnique et en devenait le vénérable [76]. Il s'en occupa activement jusqu'en 1851. Quand le préfet Petit de Lafosse voulut la supprimer, il la défendit courageusement. Ces traits aussi mériteraient une étude plus poussée : mais bornons-nous là. Les cahiers de Dufaud nous révèlent vingt-cinq ans de la vie active d'un homme qui avait su acquérir une des premières places dans son métier et dans sa province : bien d'autres traits seraient à glaner, qui nous introduiraient au cœur même de cette époque. Dufaud avait été un métallurgiste de premier plan, non seulement pour le Nivernais, mais pour la France. Pionnier dans l'affinage du fer au charbon de terre, il avait compris toute l'importance du machinisme et s'était efforcé de hausser l'industrie française au niveau de l'industrie anglaise : c'est le contexte même la révolution industrielle en France que nous livrent, sous son aspect le plus concret et hors de toute littérature, ces quelques cahiers dont l'auteur, sans doute, n'avait pas prévu notre indiscrétion ni leur intérêt.

75. « Nous avons déjeuné chés Émile avec M. Louis et Meillard Boigues et Grincourt, on a baptisé les deux derniers qui ont 5 ans » (19 octobre 1833). — « Nous avons fait baptiser les enfants d'Achille... » (25 novembre).

76. On trouve dans le *Journal* divers textes sur ce « réveil » : 11 mai 1847 : « J'ai été avec le Fr. Bernard visiter la Loge qui est mitoyenne au jardin de M. Barbier, entre les deux eaux. Elle ne sera pas terminée avant huit jours. » 19 mai : « Je suis sorti de la préfecture à 3 h. J'ai été prendre le Fr. Bernard pour aller à la Loge. Après la conférence, je suis rentré pour dîner. » 22 mai : « A 7 heures j'ai été à la Loge pour faire deux réceptions ». 19 juillet : « J'ai été à 1 heure 1/2 à notre Loge pour la présider — nous nous sommes séparés à 3 heures 1/2. » 19 décembre : « J'ai été à la Loge avec les Fr. Wandernoth et Girerd. On a fait les élections. J'ai été nommé vénérable à l'unanimité, Girerd orateur, Wandernoth 1[er] surveillant, et Bernard 2[e] surveillant, retour 4 heures 1/2. » 27 décembre : « A 5 heures, je me suis rendu à la Loge pour la fête de St-Jean. J'ai reçu au banquet que je présidais comme Vénérable mille marques d'affection auxquelles j'ai été sensible. Je rentrais à 8 heures 1/2 accompagné par le maître des cérémonies et deux autres frères. Je refusais cet honneur mais je n'ai pu y échapper. »

CHAPITRE X

ÉMILE MARTIN (1794-1871)

Dès maintenant il n'est plus facile de retracer la carrière des hommes qui, pendant la première moitié du XIXe siècle, furent les pionniers de la Révolution industrielle, et par leurs innovations introduisirent en France l'esprit de grande entreprise. Nous avons eu la chance de retrouver chez les descendants d'Émile Martin lettres et écrits qui restituent la personnalité de cet ingénieur nivernais, qui fut un grand sidérurgiste et l'un des initiateurs de la construction métallique dans les principaux domaines industriels. C'est lui qui avec son fils Pierre-Émile inventa le four à sole Martin-Siemens pour fondre l'acier et l'on sait que cette découverte a, depuis un siècle, permis d'obtenir toutes les variétés d'aciers industriels. Aujourd'hui encore, les deux tiers des aciers produits dans le monde le sont grâce à l'invention des Martin. Les multiples entreprises d'Émile, le rôle qu'il a joué lors de la création des chemins de fer et ses recherches sur les techniques de la métallurgie, tout cela mérite assurément que l'on s'arrête un instant et que l'on cherche, non seulement à préciser son rôle dans l'industrie de l'époque, mais à restituer les principales étapes de sa carrière et à dégager sa personnalité.

Les origines d'Émile Martin

Nivernais par sa mère, Émile Martin était d'ascendance méridionale par son père, Pierre-Dominique Martin [1]. Celui-ci était né à Toulouse en 1771 d'une famille de négociants [2]. En 1788, on le trouve élève à l'École des Ingénieurs du canal du Languedoc. Orphelin en 1790, il vient à Paris et travaille chez un architecte ; il est nommé élève de l'École des Ponts et Chaussées lors de la fondation de cette école (juillet 1792), puis y exerce les fonctions de répétiteur de mathé-

1. Sur Pierre-Dominique Martin, on se reportera à ses *Mémoires* (microfilm aux Archives nationales) et à son volumineux dossier d'ingénieur (Archives nationales F 14 2778), ainsi qu'à une notice biographique de BILLET, « Martin, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées », in *Mémoires de l'Académie d'Arras,* 1856.

2. Il était fils de Jean-François Martin (1741-1790), négociant à Toulouse, et de Madeleine Savy, fille d'un avocat toulousain.

matiques, au traitement de douze cents francs par an, d'avril à novembre 1793 ; quand on décida de faire de Paris un camp retranché, il y travailla avec le grade d'ingénieur. En 1794, il fut nommé ingénieur des Ponts et Chaussées à Soissons sous les ordres de Becquey de Baupré. En avril 1799, il fit partie de la Commission des Sciences et Arts qui accompagna Bonaparte lors de l'expédition d'Égypte. Là, il eut quelques aventures qui lui firent encourir la défaveur de Bonaparte et nuisirent à sa carrière. A son retour en France en l'an X (1802), il fut nommé ingénieur à Pontoise, puis à Arras [3]. Il y écrivit une *Histoire de l'expédition d'Égypte* (1815). La Restauration ne favorisa pas sa carrière ; il resta ingénieur ordinaire, fut nommé à Langon, puis s'installa au Chaulet, près de Bazas. Il construisit le premier pont suspendu sur la Gironde, à Langon, et prit sa retraite en 1830. Il se lança alors dans diverses entreprises, dont des projets de chemins de fer ; il mourut au Chaulet en 1855 [4].

La mère d'Émile Martin, née Bron, appartenait à une famille de « marchands drapiers vivant bourgeoisement » à Nevers, où ils possédaient une propriété, « Les Perrières », que Mme Bron vendit en 1792. Elle était allée à Paris au début de la Révolution, tandis que son mari partait en Amérique, d'où son fils le ramena en 1809. Après son retour, M. Bron père vécut à Nevers et à Saint-Parize-le-Châtel.

Dominique Martin avait fait la connaissance de Mme Bron lors d'une séance à l'Assemblée législative. Il devint avec son ami toulousain Mercadier un des familiers du salon de Mme Bron [5] et, le 25 novembre 1793, il épousa Marie la fille aînée, tandis que son ami Mercadier épousait Brunette, la cadette [6]. De ce mariage naquit à Soissons, le 6 thermidor an II (20 juillet 1794), un fils : François-Marie-Émile Martin.

3. Sur ses travaux à Arras, *cf.* BILLET, notice citée, pp. 8-10.

4. Il ne fut pas nommé ingénieur en chef et ne reçut la Légion d'honneur que peu avant sa mort (1854). Son fils aîné d'un deuxième lit, Armand (1817-1894), fut inspecteur général des Ponts et Chaussées.

5. Mme Bron, née Marie-Anne Perrinet, était mariée à Nevers avec Pierre Bron, qui partit aux Antilles au début de la Révolution française. Elle avait deux filles et un fils, pour l'éducation desquels elle vint à Paris vers 1791. Elle y eut bientôt un salon où fréquentaient des Nivernais, dont Hyde de Neuville, et son beau-frère M. de La Rue, fermier général, ses cousins. Parmi ses familiers, on trouve plusieurs députés de la Convention, dont Goupilleau de Fontenay, et aussi des gens d'esprit et de talent comme Mme François, sœur de Talma et maîtresse de pension des filles de Mme Bron, et Deschamps, collaborateur du vaudevilliste Desaugiers. La mère d'Hyde de Neuville était la tante de Mme Bron, qui cacha à Paris, pendant le Consulat, son cousin émigré. Le fils Bron entra à l'École Polytechnique où il fut le camarade de Georges Dufaud en 1794. Il fut versé dans le corps du Génie de l'an II. Il fit la campagne des îles Ioniennes (an V à an VIII) puis resta à Saint-Domingue de 1802 à 1809 comme commandant du Génie. Il y retrouva son père. Enfin en 1814 il fut attaché à l'état-major de l'Empereur. La Restauration lui garda son grade et, en 1825, il fit la campagne d'Espagne à l'état-major du duc d'Angoulême. Il prit sa retraite comme lieutenant-colonel. Il était marié à une fille de La Rue et eut un fils unique qui, en 1847, était chef de cabinet du préfet d'Alger.

6. Marie Bron était née le 13 novembre 1771 ; elle épousa Dominique Martin en 1793, vécut pendant la campagne d'Égypte avec sa mère qui tenait un bureau de loterie à Paris. Elle reprit ce bureau à son compte lorsque sa mère mourut en 1804. En 1810, elle se sépara de son mari et en 1815 divorça. Dominique Martin se remaria la même année avec une jeune fille d'Arras, Mlle Beucler, dont il eut cinq enfants.

Un polytechnicien du Premier Empire

L'enfant fut élevé par sa mère et sa grand-mère Bron. Émile Martin nous a donné lui-même dans ses *Carnets* quelques détails sur cette première éducation et la formation de son esprit [7] : « Ma mère et ma grand-mère avaient vécu au milieu des hommes qui, alors, rêvaient de la République théorique et idéale de 1789... Ma mère était enthousiaste et elle avait par là exercé une grande influence sur l'imagination vive que la nature m'avait donnée... C'est avec ces premières idées généreuses que je fus mis au pensionnat à l'âge de neuf ans... » En 1812, Émile Martin entra à Polytechnique, qu'il qualifie de « première école pratique de l'honneur et du dévouement militaire » [8]. Puis en 1814, il fut admis à l'École d'artillerie de Metz : période décisive pour sa formation morale, car il eut la chance de rencontrer dans l'intendant militaire, M. Rabilleau, un ami dont la fréquentation et l'influence, de son propre aveu, lui furent vivement profitables [9].

Au sortir de l'école, il fut mis en demi-solde pendant un an et en profita pour suivre quelques cours à Paris. Il fut ensuite affecté au 6e régiment d'artillerie à La Fère, où il restera jusqu'en 1820, « se formant le caractère par l'habitude régulière et hiérarchique du service militaire ». Il avait de grands loisirs et les employa à apprendre et à former son jugement, non par « la lecture et l'étude pied à pied », mais par la réflexion et l'analyse. « Quand je voulais apprendre une chose comme une science, je parcourais tout ce qui avait été écrit sur cette chose puis, avec ces idées d'ensemble, je cherchais moi-même par la pensée et la réflexion à classer les faits et raisonnements, et ainsi à créer l'étude au lieu de la chercher toute faite. » Imagination et réflexion : telles sont en effet les qualités d'esprit qui vont permettre à ce polytechnicien de se faire une carrière d'ingénieur et d'homme d'affaires hors de pair.

L'établissement en Nivernais

Le hasard va l'amener à Nevers. Au cours d'une permission militaire, il rend visite à un ancien ami de son père, Georges Dufaud, qui précisément construit les forges de Fourchambault, où il entend mettre en œuvre les principales innovations métallurgiques qu'il a pu étudier en 1817, lors d'un voyage en Angleterre. Dufaud a une fille Constance, dont Émile Martin s'éprend et qu'il épouse en 1820 ; ce mariage décide de sa vocation métallurgique. Il quitte le service militaire et vient travailler avec son beau-père à Fourchambault. Tout de suite, il met en valeur ses qualités d'imagination et son esprit pratique, et pour son coup d'essai, réussit la charpente de la grande halle de l'usine, « qui pendant longtemps fut citée dans les cours de construction comme remarquable par sa simplicité et sa grande portée ».

7. *Infra*, pp. 454-455.
8. « Au sortir de l'école le sentiment de l'honneur était chez moi solidement établi. »
9. « Son esprit si cultivé et si agréable, la bonté de son cœur, son honneur militaire et chevaleresque eurent sur moi la plus heureuse influence. J'étais un enfant timide en arrivant à Metz et en sortant, je crois que j'aurais eu la fermeté et les qualités d'un soldat. »

La forge devait être complétée par une fonderie ; or, en 1823, l'usine royale de Guérigny et Cosne n'ayant plus le droit de travailler pour le commerce privé, la création de la fonderie s'imposait. Émile Martin s'en chargea. Avec la société « Boigues et fils » comme commanditaire, Martin fonda une société ayant pour raison sociale : *Fonderie et Constructions métalliques d'art à Fourchambault. Émile Martin et Cie.* Cette nouvelle société fut créée en 1824 au capital de 60 000 F, dont la moitié fut fournie par Émile Martin et son oncle Bron. Martin était gérant aux appointements de 5 000 F, et il s'engagea à ne pas nuire aux entreprises de la société « Boigues et fils ». Son activité principale devait être de fournir à la forge les machines et pièces de fonderie qui lui étaient nécessaires et d'utiliser pour l'industrie privée les fontes excédentaires produites par les fourneaux possédés ou affermés par la Société des forges.

L'usine « Émile Martin et Cie » était alors installée sur le territoire de Garchizy, à quelque distance des terrains réservés à la forge. Elle devait se composer de :

1) Trois fours à réverbère pour le travail du cuivre et de la fonte de fer moulée en deuxième fusion ;

2) Un quatrième four à réverbère pour la fonte du cuivre destiné aux besoins de l'usine ainsi qu'aux ateliers d'ajustage et de montage des machines à vapeur ;

3) Une machine à vapeur de la force de 6 à 12 chevaux à « basse ou haute pression », destinée à donner le mouvement aux divers ateliers de fabrication des machines.

Au début on n'y travaille que les fontes des fourneaux de Charbonnière, Meulot et Parenche; mais bientôt Martin afferme le haut fourneau de Bizy, près de Guérigny, pour obtenir des fontes de première fusion de son choix. Puis, lorsque s'affirmera la volonté de la société « Boigues et fils » de créer à Torteron une fonderie de première et de seconde fusion, la société « Émile Martin et Cie » demande, le 3 mai 1829, l'autorisation de « conserver et tenir en activité une fonderie de fer et cuivre qu'(elle) possède à Fourchambault dans la commune de Garchizy ». L'autorisation fut accordée par ordonnance du 11 juin 1832.

Les premiers succès

Émile Martin, pour ses débuts, réussit fort bien. Les bénéfices de 1825 sont de 46 000 F, ceux de 1826 dépassent 44 000 F, et dès 1827 le capital est porté à 240 000 F. Cette année-là, la fonderie présente ses produits à l'Exposition nationale des Arts et Manufactures, section des métaux.

Le rapport du jury départemental pour cette exposition nous fournit tous les détails essentiels sur les activités de l'entreprise.

« Pour la grosse pièce », déclare-t-il, « les autres fabriques de France qui sont : Le Creusot, Vienne, Chaillot et Charenton, ne peuvent présenter des résultats supérieurs », et « pour la grande variété et la belle exécution de ses ouvrages, leur importance et leurs prix modérés, cet établissement mérite des encouragements ; le jury croit devoir à cet égard recommander particulièrement M. Émile Martin ». Celui-ci reçut à la suite de l'exposition la médaille d'argent. Le rapport,

il est vrai, était présenté par Georges Dufaud, membre du Conseil général des Manufactures et beau-père d'Émile Martin. Celui-ci présentait à l'exposition :

1) Un petit cylindre dont la table est dure et les tourillons tendres ;

2) Une roue de char en fonte tournée, pour transporter le charbon et offerte à 40 centimes par kg contre 60 dans le commerce ;

3) Une boîte de roue en fonte avec cela de remarquable que l'intérieur est dur, tandis que l'extérieur est tendre ;

4) Un lit de fer de deux pieds et demi de largeur au prix de 45 F ;

5) Un lit de fer de trois pieds de largeur au prix de 50 F [10].

Par lettre au préfet du 12 mai 1827, Émile Martin s'excusait « de ne pouvoir envoyer de grosses pièces de mécanique à cause du poids et du volume, c'est-à-dire rouleaux de laminoir pour tôle de fer, fer blanc, cuivre, etc., d'une qualité égale à *tout ce que peut produire le marché anglais* », et, ajoutait-il, « nous sommes les seuls qui puissions livrer au commerce en quantité considérable et à des prix modérés des pièces de mécanique en fonte douce, c'est-à-dire susceptibles d'être limées, tournées, etc., avec autant de facilité que le fer forgé ». Il remet cependant « un rouleau de laminoir poli et deux pièces de mécanique pour exemple de la qualité de la fonte », et fait remarquer « qu'aucun objet n'a été fabriqué pour la circonstance, mais qu'ils sont pris sans choix dans les 10 000 kg livrés chaque mois ».

Le rapport du Jury souligne que la prospérité de la fonderie est due « à l'instruction et l'esprit d'ordre qu'y apporte Émile Martin », qui, grâce au fourneau de Bizy (qu'il a affermé), a pu ajouter « des mouleries de première fusion, qui sont venues augmenter les ressources sans nombre que cet établissement offre à toutes les usines auxquelles deviennent nécessaires les objets de mécanique en fonte, n'importent la qualité et la dimension... ». De plus « il entreprend toutes les machines quelconques, se charge des plans, modèles et montages, il se charge également de faire les projets d'usine qu'on désire établir, et cela sur les notes qu'on lui donne. Enfin il offre aux fabricants toutes les mouleries nécessaires aux filatures en excellente fonte *aussi douce* que la fonte anglaise ». On peut juger par là que Émile Martin élargissait considérablement le cadre des possibilités d'une fonderie ordinaire.

Mais le rapport insiste surtout sur la comparaison avec les Anglais pour les résultats obtenus. Il déclare par exemple que « tous les membres du Jury ont pu juger par eux-mêmes, en visitant cette usine, que les Anglais ne font rien de plus parfait que ce qui s'exécute dans cette usine » et qui plus est, il souligne que Martin « n'a tiré aucun secours de l'étranger, que tout s'exécute dans sa fonderie sur ses dessins, par des ouvriers français, et qu'il est parvenu à faire des cylindres durs de sa fabrication, desquels les Anglais étaient seuls en possession, par lui-même et ses ouvriers, tous Français ». Enfin il affirme qu'Émile Martin « est parvenu à obtenir dans son fourneau de Bizy des fontes égales en qualité aux meilleures fontes anglaises ». Quant aux prix, le jury les estime très modérés puisqu'on « peut offrir à 60 centimes le kg les objets qui, dans toutes autres fonderies, se vendent un franc le kg ». Dernière note intéressante : la production annuelle de la fonderie peut s'élever à 1 600 000 kg et la main-d'œuvre atteint

10. Ces lits pour hôpitaux, pensionnats et communautés religieuses eurent du succès, et Polytechnique lui en demanda la fourniture.

250 ouvriers. On saisit ici les raisons du succès qui a couronné les débuts d'Émile Martin à la fonderie de Fourchambault, on conçoit aussi les multiples occupations de ce chercheur, ingénieur, constructeur et homme d'affaires, à l'affût des améliorations et des transformations de l'industrie sidérurgique à son époque.

Le voyage en Angleterre

C'est ainsi qu'en 1828 il se met à la disposition de son parent, Hyde de Neuville, ministre de la Marine, pour aller étudier en Angleterre, en compagnie de son camarade de Polytechnique, Zédé, « la navigation naissante à la vapeur »[11] et pour recevoir la machine à vapeur destinée au « Sphinx », le premier bateau à vapeur de la marine française. Ce séjour de trois mois en Angleterre fut pour Émile Martin des plus fructueux. Il put observer et étudier à loisir toutes les innovations d'une Angleterre en train d'opérer sa révolution industrielle. Stephenson construisait son chemin de fer de Liverpool à Manchester ; Martin se lia avec Robert Stephenson, le fils de l'inventeur de la locomotive à vapeur, et il put rapporter plans et dessins mis à sa disposition par son ami. Il rapporta même un projet de marché de vingt machines à vapeur de 10 à 16 cv. qui devaient être construites à Toulon avec des ingénieurs et ouvriers anglais comme instructeurs. Malheureusement à son retour, le ministère était tombé et le nouveau ministre de la Marine refusa le projet. Martin dut même reprendre à son compte le marché concernant le « Castor », dont les chaudières en cuivre furent construites à Fourchambault et dont les machines furent montées à Indret par Émile Martin et ses mécaniciens. Il a raconté comment il dut, pendant plusieurs jours, enseigner aux marins l'usage des machines et comment, après qu'on lui eût donné décharge de sa mission, il dut revenir avec son équipe démontrer qu'il n'y avait pas malfaçon et amener le « Castor » à Saint-Nazaire, où un navire de guerre à voiles devait le prendre en remorque pour le conduire à Rochefort ; or, faute de vent, ce fut le « Castor » qui remorqua le navire de guerre...

De cette mission en Angleterre, Émile Martin rapporta deux idées essentielles pour le développement de son industrie : la conviction que l'avenir était à celui qui saurait construire les chemins de fer et les locomotives, et aussi que la navigation à vapeur devait à brève échéance s'imposer à tous. Il songea donc à continuer à construire des machines pour la navigation, et projeta en juin 1830 d'installer de nouveaux ateliers pour y monter des chaudières de machines à vapeur pour la Marine[12] : mais le manque de capitaux et surtout la crise industrielle de 1830-1832 firent avorter ce projet.

Les premières expériences sur la fonte

Précisément, à cette époque, une heureuse expérience le lançait sur le chemin d'une découverte ; fin décembre 1829, en faisant des essais à son fourneau de

11. *Cf. Carnets* d'Émile MARTIN, *infra*, pp. 456-458.

12. DUFAUD note dans son *Journal* en date du 26 juin 1830 : « Émile est venu ce matin, nous avons été voir les logements que je lui ai loués et la Brasserie qu'il désire prendre pour y monter des chaudières de machines à vapeur pour la Marine. »

Bizy pour obtenir des fontes de qualité, il réussissait « à produire dans l'ouvrage une *très haute température sans l'introduction directe du vent, et cela au moyen d'un foyer établi sur le côté,* par une grille alimentée par le vent du soufflet » [13]. Dès janvier 1830, il organisait en grand son expérience au fourneau de Bizy et déposait à la préfecture ses dossiers et dessins afin d'obtenir l'enregistrement de son brevet par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, ce qui lui fut accordé le 23 mars. Cette première expérience lui avait permis de se rendre compte que les causes de l'insuffisance des hauts fourneaux résidaient dans une chaleur trop faible et trop difficile à régler par suite de la médiocrité des soufflerles, et aussi dans la faible résistance des briques réfractaires et dans l'impossibilité de régler la carburation du métal en contact direct avec le combustible. Il fut naturellement amené à faire des essais dans un fourneau à tube réducteur et à utiliser un foyer secondaire pour insuffler de l'air chaud ; ces essais ne réussirent guère, mais il n'en abandonna jamais l'idée. Dès qu'il eut acquis quelque fortune, il recommença ses expériences et l'on s'explique ainsi comment trente ans plus tard, dès qu'on parla du four Siemens, il entrevit toutes les possibilités de cette invention : haute température et possibilité de diriger la carburation. Sa conviction établie, il n'hésitera pas à faire construire un de ces fours, et avec l'aide de son fils Pierre multipliera les essais et les modifications concernant le four jusqu'à complète réussite ; ce sera l'invention du four à sole pour fondre l'acier Martin.

Le développement des activités

Mais jusque-là combien d'obstacles, de difficultés et d'efforts ! La période 1829-1833 n'était guère favorable à Émile Martin. Il manquait de moyens financiers. Dès juillet 1830, soucieux d'obtenir des capitaux de roulement, il proposa à ses commanditaires d'élargir la commandite en s'adjoignant la fonderie de La Pique (près Nevers), qui appartenait à Wagnien et Avril, mais les Boigues refusèrent. Toutefois Émile Martin réussit à faire entrer Avril [14] comme directeur technique à la fonderie où celui-ci le suppléa, car des affaires nouvelles l'obligeaient à de fréquentes absences. Il ne cessait, en effet, de s'occuper activement de son entreprise, et malgré la crise cherchait à donner à la fonderie

13. Le *Journal* de DUFAUD nous donne des précisions intéressantes sur cette découverte. 26 décembre 1829 : « Émile est venu. J'ai lu avec attention son exposé sur son procédé nouveau pour les hauts fourneaux. Je l'ai trouvé fort bien. Nous en avons raisonné longuement. » 29 décembre 1829 : « Émile est venu un moment, il a déposé ses dessins à la préfecture pour le brevet qu'il a pris pour perfectionnement au système des hauts fourneaux. » 31 décembre 1829 : « Écrit à M. Louis Boigues ; parlé du système d'Émile, proposé d'aller en Angleterre à mes frais au printemps pour étudier les voitures locomotives. » 12 janvier 1830 : « Émile est venu un moment. Nous sommes convenus que j'irais avec lui à Bizy pour les dispositions qu'il doit faire pour une expérience en grand de son nouveau procédé applicable aux hauts fourneaux. » 26 janvier 1830 : « Je suis parti le matin avec Émile dans mon cabriolet. Émile a tracé au maçon son appareil pour son nouveau système. » 25 février 1830 : « Je me suis longuement entretenu avec Émile des expériences qu'il vient de commencer à son fourneau de Bizy. Il est principalement contrarié par les cendres et les scories qui sont produites par le coke sur la grille. Cette difficulté peut être vaincue, le principe étant très bon. » 7 octobre 1830 : « Émile m'a beaucoup parlé de ses expériences au fourneau de Bizy, il en paraît content. »

14. Sur J.-B. Avril, *supra*, p. 217.

de nouveaux débouchés. Dans cette période difficile de 1829 à 1833, il s'intéressa à la fois aux ponts, aux chemins de fer, à l'artillerie et se chargea de la construction de Firmy (Aveyron).

La construction d'usines était l'une de ses occupations essentielles : déjà en 1827, Charles Dupin notait dans un livre intitulé *Forces productives et commerciales de la France* : « M. Riondel, maître de forges et ancien élève de Polytechnique, ainsi que M. Émile Martin, viennent d'établir une belle fonderie à Uxeloup près Nevers. » Mais pour Firmy il s'agissait d'une tâche plus difficile. Après la chute du ministère qu'il présidait, le duc Decazes voyagea en Angleterre, puis, se retirant dans ses terres, se proposa de les mettre en valeur. Il y installa une petite sucrerie qu'il alimentait avec 150 ha de betteraves, et une verrerie de faible envergure. Plus tard, pour tirer parti des houilles d'une région sans grandes voies de communication, il créa la « Société des houillères et fonderies de l'Aveyron ». Après une entrevue, en 1829, avec Émile Martin accompagné de Dufaud, il chargea Émile Martin d'installer fonderie et laminoirs à l'usine de Firmy. Il fallait tout créer, usine et personnel, de sorte que Martin s'engageait « à fabriquer sur place une partie des moulages nécessaires aux nouvelles installations, à fournir les ouvriers nécessaires et à fabriquer sous sa responsabilité les pièces en commande ». Il y travailla de 1829 à 1831, et l'on imagine sans peine la somme de labeur et de fatigue nécessaire, surtout quand on songe aux voyages en diligence de Paris à Bordeaux et de Bordeaux à Firmy par Langon. Cependant l'usine travailla dès octobre 1831, bien que Émile Martin ait eu la malchance de perdre par naufrage, entre Nantes et Bordeaux, un bateau, « l'Émilie », chargé de matériel lourd expédié de Fourchambault. De la création de cette entreprise devait naître un peu plus tard Decazeville.

Malgré les déplacements fréquents que lui imposaient ses multiples occupations, Émile Martin trouva encore le temps d'étudier la fabrication des ponts suspendus, les seuls que l'administration des Ponts et Chaussées admettait alors comme ponts métalliques, et en 1831, il publiait un opuscule sur ce sujet. Après quoi, il entreprenait la fourniture du matériel et la construction de divers ponts suspendus : dans la Nièvre, les ponts de Clamecy et de Tannay sur l'Yonne et celui de Vandenesse sur l'Aron [15]. Puis à Paris, il obtenait la commande du pont des Saints-Pères et probablement de celui de Bellechasse (1831). En 1832 il entreprenait le pont de Cosne ; mais le 26 septembre 1833, jour de l'épreuve de ce pont, un anneau de la chaîne de suspension se brisa, causant la mort d'un ouvrier et blessant grièvement plusieurs ouvriers ainsi que l'ingénieur constructeur Vergès. Ce grave accident mit fin à ses activités dans ce genre d'entreprise [16].

15. Le *Journal* de DUFAUD nous permet de dater ces diverses entreprises. 25 mars 1831 : « Nous avons été à la sous-préfecture de Clamecy pour le pont sur l'Yonne à Tannay. M. Delamarre sous-préfet nous a bien accueillis ; il a envoyé chercher l'ingénieur, nous avons examiné les plans et devis, enfin il a été convenu qu'on s'arrangerait de manière à ce qu'Émile fût entrepreneur. » 6 novembre 1831 : « J'ai appris d'Émile qu'il avait le pont des Saint-Pères et qu'il espérait celui de Bellechasse. » 28 mars 1832 : « J'ai été à la Préfecture, j'ai remis à Émile Dechamps un projet de pont en fonte pour Vandenesse. Il m'a dit d'écrire à Émile pour faire sa soumission. » 6 juillet 1833 : « J'ai été chez Émile, il m'a dit qu'il partait pour Paris pour l'entrepose du pont des Saint-Pères. »

16. DUFAUD relate tout au long cette malheureuse affaire du pont de Cosne. Le 26 septembre 1833, il écrit : « Nous avons été au spectacle. Nous avons appris par le préfet l'événement

Mais il avait bien d'autres projets. Pendant la même période, il avait fait un projet de portes d'écluses en fonte, à propos duquel Dufaud note en mars 1832 dans son *Journal* : « J'ai été chez M. Lejeune qui m'a remis le dessin et projet d'Émile pour portes d'écluses. J'ai été le communiquer à M. Poirée (ingénieur en chef du canal du Nivernais) qui l'a fort goûté et m'a engagé à dire à Émile de demander de garnir 5 écluses du canal du Nivernais. » Après entente avec la Fonderie de la Pique, Émile Martin obtint l'adjudication. Essai concluant qui lui permettra en 1839 d'entreprendre avec succès la grande porte d'écluse du port de Cherbourg.

Il songe toujours aux chemins de fer, mais l'heure n'en est pas encore venue. Il fait un projet de chemin de fer pour les houillères de La Machine à la Loire (16 km), et Dufaud nous apprend que le 25 avril 1832, « M. Schneider est venu pour traiter avec Émile pour 3 000 mètres de chemin de fer ». Il ne s'agit encore là que d'échantillonnage. Prématurés sont aussi ses efforts pour l'artillerie. En 1832 Émile Martin propose vainement de fabriquer à Fourchambault des canons de fonte de fer coulés. Le ministre de la Guerre, Soult, lui fait répondre qu'on en est seulement à éprouver ces canons, et qu'aucune fabrication n'est encore prévue. Toutefois, lors d'une viste à Fourchambault l'année suivante, le ministre autorise la confection de deux canons d'essai, l'un en fonte de première fusion par Torteron, l'autre en fonte de deuxième fusion par Émile Martin. « Il a autorisé M. Thierri (son aide de camp) à faire fabriquer un affût de campagne conformément au dessin qu'il lui a communiqué. M. Thierri a observé que le comité de l'artillerie l'avait rejeté. Le maréchal a répondu : « faites-le toujours, la guerre paiera ».

A la suite de cette commande, Martin publia une curieuse brochure : *Nouveau procédé de fondage employé pour l'exécution d'un canon d'essai du calibre 24 commandé par le ministre de la Guerre* [17]. Dans ce bref mémoire, qui ne dut pas plaire aux officiers des arsenaux, Martin prend le contrepied de tout ce qui se faisait dans les ateliers de l'État. D'abord il prétend qu'une fonte plus élastique devrait être choisie si la méthode des épreuves était moins rudimentaire. On choisit une fonte grise et dure, déclare-t-il, parce qu'aux essais, elle doit résister à des charges de plus en plus élevées ; le résultat, c'est que la fonte choisie se modifie peu à peu à l'usage et à la fin le canon éclate ; au contraire, une fonte

(suite de la note 16)
malheureux du pont de Cosne du côté du Berry. Un chaînon de la chaîne de suspension en aval s'est brisé lorsque le pont était chargé du poids d'épreuve. Un ouvrier a été blessé à la tête. 4 autres ouvriers ont été plus ou moins maltraités. Cette nouvelle nous a vivement affligés. » Le lendemain : « J'ai été avec M. Louis Boigues chés Émile avec qui nous avons parlé de l'événement malheureux du pont de Cosne. Il était arrivé hier soir et il y avait à peine 15 minutes qu'il avait quitté le pont lors de la rupture de l'anneau de la chaîne. » Le 28 septembre : « J'ai été le matin avec M. Louis chés Émile, nous avons pris connaissance de la lettre qu'il a écrite au préfet relativement à l'événement du pont de Cosne ; je me suis chargé de remettre moi-même cette lettre ; je suis revenu au Chasnai et suis parti pour Nevers à 1 h 1/2. J'ai remis au préfet la lettre d'Émile ; il l'a trouvée très bien. J'ai ensuite été chez Delaveau pour un article à mettre dans « La Sentinelle », puis au bureau de M. Lecat, rédacteur au « Journal du Nivernais » pour le même objet. J'ai promis à ces messieurs un article pour lundi ou mardi au plus tard. » Le 29 : « Vergès va mieux ; on ne paraît plus rien craindre pour lui. »

17. Le canon de 24 était une pièce du plus gros calibre connu en France ; il devait servir à la défense côtière et dans quelques places fortifiées.

moins dure, plus élastique, « celle que les mécaniciens recherchent parce que ses qualités la rapprochent du bronze et du fer forgé », ne modifie point sa structure par les tirs répétés et quand elle a été choisie pour résister à une charge donnée, elle est d'un usage beaucoup plus long, ce que démontreraient des épreuves consistant en tirs répétés avec une charge donnée. Ensuite Martin propose une méthode de coulage tout à fait opposée à celle qui était en usage. Au lieu de couler le canon en un bloc à forer, tulipe en haut et culasse en bas, il entend couler le canon tulipe en bas et culasse en haut, mais avec un noyau à la place de l'âme, la coulée devant se faire « grâce à un syphon ». Pareille révolution dans les traditions des arsenaux ne pouvait se faire rapidement, et les idées de Martin ne furent pas acceptées.

Toutefois à la fin de 1833, peu après l'incident du pont de Cosne, Émile Martin eut un nouveau témoignage de la haute estime où il était tenu, en même temps qu'un réconfort dans ce moment difficile ; le maréchal Soult lui proposait de créer une fonderie à Alais. Les termes de la lettre étaient très flatteurs ; on y reconnaissait ses capacités de constructeur et la valeur de son procédé d'application de l'air chaud [18]. Il accepta, et dès 1835 la fonderie d'Alais travaillait régulièrement ; Émile Martin en était le gérant et avait droit au quart des bénéfices. Mais il semble que cette liaison de Martin avec Alais, un des concurrents de Fourchambault, déplut vivement à ses commanditaires Boigues [19].

18. Le 15 décembre 1833, le maréchal Soult écrivait à Émile Martin : « M. Paulin Talabot vous a écrit de Nîmes, il y a environ 2 mois pour vous demander s'il vous conviendrait de vous entendre avec la compagnie des Fonderies et Forges d'Alais pour l'établissement d'une fonderie importante dans cette localité. J'ai effectivement eu alors cette idée, mais elle ne m'était encore que personnelle lorsqu'à mon retour à Paris, je l'ai vue rapidement partagée par tous les membres de l'administration de cette compagnie. Ils m'ont prié de vous en écrire et de vous demander si vous étiez disposé d'une part à tenter cette affaire et de l'autre à en conférer avec nous. Voici la situation de la compagnie sous ce rapport. Après un roulement de près de 2 ans, nous avons maintenant l'assurance que nous produisons de la fonte de bonne qualité et à bon marché. D'un autre côté, nous savons que le midi de la France est un des meilleurs débouchés que l'on puisse désirer pour le commerce des moulages ; la fonderie de Vienne est à peu près le seul établissement important qui fournisse aujourd'hui à ces besoins. Nous regardons l'établissement d'une fonderie à Alais comme une très bonne opération, mais en même temps nous sommes d'opinion que cette industrie demande à être considérée comme une branche distincte de l'établissement métallurgique appartenant à la Compagnie et qu'elle exige une spécialité. Dans cette idée nous croyons aussi ne pouvoir, Monsieur, nous adresser à personne mieux qu'à vous et il nous serait infiniment agréable d'entrer dans cette circonstance en liaison d'affaires et d'intérêts avec vous. Je ne saurais aujourd'hui vous proposer aucune base, puisqu'il faut savoir avant tout si vous agréez cette idée ; je vous serai en conséquence bien obligé de me répondre ce qu'il en est et dans ce cas, à quelle époque vous pourriez venir à Paris pour en conférer avec nous. Nous en sommes assez impatients car le moment est venu de donner à nos établissements le développement qu'ils doivent avoir. Nous allons commencer la construction de notre quatrième haut fourneau, mais si nous nous entendions avec vous, nous appellerions vos lumières à notre aide pour cette construction et pour les améliorations à y introduire, telles que l'application de l'air chaud, etc., de même que pour la construction de tous les bâtiments et locaux nécessaires. Ce qu'il y aurait de mieux, sans doute, serait que vous vinssiez à Paris pour cela, je prendrai encore la liberté, Monsieur, de vous en presser. Je saisis cette occasion pour vous remercier de l'excellente réception que vous avez bien voulu me faire chez vous, l'été dernier, et qui m'a donné un désir de plus en plus vif de vous connaître de plus près... »

19. Du *Journal* de DUFAUD de 1830 à 1834, nous extrayons ces passages significatifs de la situation d'Émile Martin à la recherche de capitaux, et finalement « exécuté ». 6 juillet 1830 : « Achille (le fils de Dufaud et directeur de la forge) m'a parlé d'une lettre écrite par Émile

Les difficultés financières

La situation de Martin à l'égard de la maison commerciale « Boigues et fils » de Paris était très délicate. Il avait un gros découvert, car d'une part les grands

(suite de la note 19)
à MM. Boigues et dans laquelle il leur propose d'augmenter, par de nouveaux associés, le capital de la commandite. » 9 juillet 1830 : « J'ai été avec Émile chez Robin (notaire) pour causer avec lui d'un projet d'Émile pour étendre la commandite de la société. » 6 septembre 1830 : « Achille est venu me faire part d'une lettre de M. Louis (Boigues) en discussion avec Émile ; cette lettre m'a peiné. J'en ai écrit de suite à Émile et à M. Louis. Mes lettres ont été portées à la poste de Pougues. » 5 novembre 1830 : « Émile m'a reconduit une partie du chemin et m'a parlé de ses projets en se réunissant à Wagnien et Avril. » 16 décembre 1832 : « J'ai été le matin chez Émile... J'ai causé longuement avec lui de ses affaires... Convenu qu'il me donnera sa procuration pour suivre l'affaire de l'artillerie. M. Louis m'a parlé d'Émile et de son intention formelle de terminer la liquidation quelque chose qui arrive. » 28 décembre 1832 : « J'ai été chez Émile où j'ai déjeuné. Je lui ai parlé de ses affaires et du moyen qu'il se proposait pour en sortir. Il m'a dit qu'il n'en voyait pas d'autre que d'apporter d'autres capitalistes et que cela serait facile par suite de l'affaire des canons. J'ai parlé à M. Louis des moyens que proposait Émile pour arriver à une liquidation du compte courant avec la Maison (de Paris) en appelant de nouveaux associés comme MM. Brillantais et Allégré ; M. Louis m'a dit qu'il ne croyait pas à la possibilité de ce moyen, mais enfin il consentirait à tout pourvu que le résultat amène le solde de son compte. » 21 janvier 1834 : « J'ai été chez M. Avril qui arrive de Paris. Nous avons parlé des affaires d'Émile qui désirait que je donnasse ma signature pour 50 000 F. Je l'ai refusée. » 27 février 1834 : « J'ai été chez Émile. Je voulais lui reprocher sa position ; mais je n'en ai pas eu le courage. J'ai, au contraire, cherché à le remonter. M. Avril est arrivé de Paris, les choses ne peuvent être plus mal ; le parti à prendre est incertain encore. J'en écrit à M. Louis (Boigues) en réponse à sa lettre du 24. Je ne puis renouveler les billets que j'ai eu la folie d'endosser pour le compte d'Émile Martin et Cie. » 28 février 1834 : « J'ai écrit à M. Louis, toujours au sujet de mes inquiétudes *sur les affaires d'Émile*. » 8 mars 1834 : « Nous avons eu une longue conférence avec Émile et M. Avril au sujet des pitoyables affaires de la fonderie. M. Avril est dans la douleur, il a perdu sa fille avant-hyer. » 25 mars 1834 : « A huit heures, nous nous sommes rendus avec M. Avril dans le petit salon de M. Boigues qui nous a remis un projet de traité par lequel il se charge de la liquidation de la fonderie sans vouloir perdre la position de créancier commanditaire. J'ai porté après nouvelle rédaction le projet de traité à Émile. M. Avril m'a dit qu'il examinerait et rendrait réponse demain. » 27 mars 1834 : « L'affaire d'Émile a été terminée, il conserve 6 000 F pour appointements. »

Un acte du 27 mars 1834 enregistré à Paris le 3 avril (Archives du Tribunal de Commerce) donne quelques indications sur la dissolution de la Société Émile Martin et Cie : « Entre Émile Martin, gérant responsable de la Société en commandite établie à Fourchambault (Nièvre) sous la raison Émile Martin et Cie pour l'exploitation de la fonderie de Fourchambault, domicilié à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne n° 9, d'une part et M. Jean-Louis Boigues, député, demeurant à Paris, 12, rue des Minimes, M. Bertrand Boigues, dit Meillard, propriétaire à Soulangy d'autre part, ces deux derniers simples commanditaires de ladite société Martin et Cie, a été extrait littéralement ce qui suit : Article 1. La Société qui existait à Fourchambault sous la raison Émile Martin et Cie sera dissoute à compter du 1er avril prochain ; Article 3. La suite de cette affaire est cédée à MM. Boigues, représentés par l'un d'eux, M. Jean-Louis Boigues, qui reste seul chargé personnellement de la liquidation de l'ancienne société sans que cette qualité puisse en aucune part lui faire perdre sa qualité de simple commanditaire, ni faire peser sur lui d'autre responsabilité que celle de liquidateur et comme si cette qualité de liquidateur avait été confiée à une personne étrangère à la Société. Extrait par les notaires à Paris soussignés de l'original dudit acte sous signature privée, déposé pour la minute chez Me Aimé-Eugène Mousson, l'un des notaires soussignés le 3 avril 1834. »

travaux entrepris n'étaient payés qu'avec retard [20], d'autre part, le naufrage de « l'Émilie » et l'accident du pont de Cosne avaient causé des pertes importantes dans un moment où le marasme des affaires était grand. Les Boigues n'étaient pas des techniciens, mais des commerçants qui voulaient garder le contrôle de leur fonderie et n'entendaient courir que le minimum de risques. Depuis 1832 ils pressaient Martin de liquider son compte courant ; seules l'aide et les instances de Dufaud avaient reculé l'échéance ; la question d'Alais mit le feu aux poudres, et Martin se trouva en présence de difficultés financières inextricables, dont Dufaud et Avril ne purent le sauver. La Société « Émile Martin et Cie » fut dissoute en mars 1834, et Louis Boigues se chargea personnellement de la liquidation. Pour Émile Martin la perte était lourde, mais, probablement à cause des affaires en cours, il restait directeur de la fonderie jusqu'à 1840 aux gages de 6 000 F par an, et demeurait étroitement lié à l'entreprise. Toutefois il n'était pas homme à se laisser « domestiquer », il continuait à organiser Alais, si bien qu'à la fin de 1834, les difficultés renaissaient [21] ; heureusement la crise des affaires finissant, les rapports entre Boigues et Émile Martin s'améliorèrent. D'autre part, à l'exposition nationale de 1834, Émile Martin obtenait une médaille d'or avec une mention très élogieuse [22].

L'avertissement avait été sévère, mais Émile Martin en avait tiré la leçon. Déjà, lors de l'incident du pont de Cosne, il avait compris quels étaient les plus

20. D'après le cahier des charges imposé par la « Société civile des trois nouveaux ponts sur la Seine » à Paris, le 6 août 1828, le paiement à effectuer se fera par tiers : « un tiers à la livraison des fers et fontes, un tiers trois mois après, un tiers trois mois après l'exécution ». La responsabilité est limitée à un an ; le prix de la pose est de 5 centimes par kilo.

21. Le *Journal* de DUFAUD souligne à nouveau ces difficultés. 20 décembre 1834 : « J'ai vu M. Avril. Nous avons remis notre entrevue à demain pour parler de l'affaire d'Émile. Nous avons été de la même opinion qu'il fallait tâcher de maintenir les choses dans l'état actuel et prolonger l'époque de la liquidation. » 21 décembre 1834 : « J'ai écrit à M. Louis Boigues ; je blâme Émile, et lui dis que je concevais qu'Émile lui eût proposé de l'autoriser à s'attacher à une compagnie s'occupant de travaux d'art sans aucune responsabilité pour la fonderie, afin de procurer de l'ouvrage aux ateliers, et je le prie de suspendre encore la liquidation. »

22. « Émile Martin », écrit le baron Dupin dans son compte rendu de l'Exposition industrielle de 1834, « est un de nos plus savants et plus habiles praticiens pour la mise en œuvre de la fonte et du fer. Il s'est occupé particulièrement à perfectionner les procédés de moulage, à proportionner les parties, à combiner l'ajustage de la fonte et du fer dans leurs principaux usages, à les substituer au bois ainsi qu'à d'autres matériaux dans la construction d'édifices et de machines. Il a monté les machines de la grande usine à fer de Decazeville, il s'est occupé du perfectionnement des hauts fourneaux et de leur travail. Il a mis en usage un nouveau procédé de fondage des canons en fer et fait, par ordre du ministre de la Guerre, des affûts de ce métal pour les canons. Il a confectionné dans ses ateliers avec une rare perfection des lits en fer de l'École Polytechnique au prix de 45 F, tandis qu'on demandait 50 F pour les fabriquer à Paris. Il a confectionné les deux grandes presses hydrauliques pour les arsenaux maritimes de Rochefort et de Cherbourg, — on lui doit la construction des ponts-aqueducs et des aqueducs-siphons en fonte de fer pour les canaux de grande navigation. Il a fait le chemin de fer économique et mobile du Bec-d'Allier, lequel a procuré plus de 80 000 F d'économies et des bénéfices considérables dans les travaux de terrassements. Il a, l'un des premiers en France, étudié l'emploi du fer en barres dans les ponts suspendus, il en a construit plusieurs. Enfin on lui doit la belle confection des arches à voussoirs en fonte du pont si justement admiré du Carroussel, pont exécuté sur les plans et sous la direction de M. Polonceau. » Le jury décerna à Émile Martin la médaille d'or.

graves défauts des ponts suspendus dont les câbles sont trop difficiles à protéger de la rouille et des mouvements du tablier, et il s'était tourné vers la recherche des conditions d'emploi d'une charpente de fer et fonte pour créer des ponts fixes moins coûteux que les ponts en maçonnerie. Aussi dès 1834 il fait paraître un opuscule de seize pages intitulé *Les procédés de fusion et les moyens d'ajustage des voussoirs de fonte de fer qui composent les arches du pont du Carrousel* ; il achève la construction du pont suspendu de Grève (devenu le pont d'Arcole) ; il ne veut pas entreprendre le pont suspendu de Fourchambault et se contente d'en fournir les parties métalliques. Enfin il prépare les plans d'un pont sur la Gironde, le pont de Cubzac, qui sera le premier reposant sur des colonnes de fonte, car le fond vaseux ne permettait pas de faire sans très grosses dépenses des soubassements en maçonnerie ; ce pont sera terminé seulement en 1841.

Dans ce domaine il est désormais maître de son art, et va pouvoir entreprendre les viaducs pour chemins de fer dès que la conjoncture sera plus favorable aux grandes affaires. Mais il a appris à ses dépens qu'entreprendre est une chose, et financer une autre. Il sait surtout qu'il ne doit rien attendre de ses associés « Boigues et fils », et que la maison de Paris lui « coupera les crédits » chaque fois qu'il courra des risques. Il faut donc chercher des appuis financiers et acquérir davantage d'indépendance. Alais va lui offrir l'un et l'autre et lui permettre de donner toute sa mesure dans les chemins de fer et les ponts.

La reprise des affaires

Paulin Talabot [23], directeur des forges d'Alais, est engagé avec le maréchal Soult dans la construction du chemin de fer La Grande-Combe - Alais - Nîmes - Beaucaire. Ses collaborateurs, Didion surtout, sont en parfaite communauté d'aspirations sur les articles du programme économique des saint-simoniens dont Michel Chevalier est le théoricien. Or nous savons par Dufaud que Martin fréquentait les milieux saint-simoniens. Qu'il y ait connu Michel Chevalier, dont les articles sur le « système de la Méditerranée par chemins de fer, canaux et vapeur », parus en 1832, eurent un très grand retentissement, c'est probable. Que d'autre part, il y ait rencontré ces brasseurs d'affaires que furent les

23. Paulin Talabot (1799-1885) débuta comme ingénieur des Ponts et Chaussées. En 1825, il fut affecté au Canal latéral à la Loire et résida à Decize ; il s'occupa particulièrement du pont-canal du Guétin. En 1829, appelé par le maréchal Soult, il acheva le Canal d'Aigues-Mortes à Beaucaire destiné à assainir la région des étangs. Dès 1830 il s'intéressa au charbon de la Grand-Combe et d'Alais ; il comprit que seul un dégagement vers le port de Marseille pourrait donner de la valeur à ces mines et entreprit de construire le chemin de fer La Grand-Combe - Alais - Beaucaire (1833-1840). En 1843, il se fit concéder la ligne Avignon-Marseille ; la crise de 1846-1848 faillit mettre la Compagnie en grande difficulté, mais les concessionnaires des deux autres sections Avignon-Lyon et Lyon-Paris ayant fait faillite, il réussit avec l'appui de la banque Rothschild à organiser la fusion des trois compagnies et créer le Paris-Lyon-Méditerranée (P.L.M.). Entre-temps, il avait participé avec ses frères à la création de l'usine sidérurgique du Saut-du-Tarn, puis des forges et fonderies d'Alais. Il s'intéressa dans le Nord à la fusion Denain-Anzin, puis aux groupes belges de navigation, et enfin aux mines de fer d'Algérie. Il étudia même un projet de canal de Suez qui rendit possible la réussite de Lesseps. Jusqu'en 1880, il resta directeur du P.L.M.

Pereire [24], c'est chose certaine, car ils vont lui faire confiance et lui permettre de satisfaire son désir de travailler pour les chemins de fer, et cela dès 1835, lors de la création du Paris-Saint-Germain. Pour cette tâche, Émile Martin est particulièrement bien préparé. Depuis son voyage en Angleterre de 1828 et grâce à son amitié avec Robert Stephenson, il a pu étudier et dessiner à loisir tout ce qui intéresse le matériel des chemins de fer, wagons, essieux, boîtes à graisse, roues, plaques tournantes, aiguilles, etc., et il peut fournir aux besoins, car les fonderies de Fourchambault et Alais sont équipées pour cela et, sous sa direction, on n'a pas négligé les investissements [25].

Il y a d'ailleurs reprise des affaires depuis 1834, et Émile Martin est tout prêt à en profiter. Outre la fourniture du matériel d'équipement pour le Paris-Saint-Germain, échelonnée de 1835 à 1837, il construit deux ponts métalliques pour cette ligne ; il fait couler les soubassements de la colonne de Juillet [26], puis les colonnes du pont de Cubzac ; enfin il étudie un pont-aqueduc pour Marseille et un autre pour Agen. Ses carnets nous livrent pour le début de l'année 1838 un aperçu de son programme de travail, et permettent de comprendre qu'il entre-

24. Émile et Isaac Pereire sont les petits-fils du premier instituteur des sourds et muets en France ; ils appartiennent à une famille d'israélites portugais. Émile Pereire, l'aîné, est né à Bordeaux en 1800 ; son frère Isaac, en 1805. Émile était une forte personnalité qu'on a définie comme « un entrepreneur romantique qui voyait un monde meilleur au bout des rails ». Il débuta dans le journalisme en écrivant dans le *National* des articles sur les finances et sur les chemins de fer, ce qui lui procura l'appui des banquiers Rothschild, Thurneyssen et d'Eichtal. Il passe pour avoir convaincu Legrand, directeur des Ponts et Chaussées, que la construction des voies ferrées était un problème urgent d'intérêt national. Avec la collaboration des ingénieurs S. Mony, E. Flachat et Clapeyron, saint-simoniens comme lui, et grâce à l'appui des banquiers, il entreprend la construction de la ligne Paris-Saint-Germain en 1835, en 1837, la ligne est ouverte aux voyageurs et c'est un grand succès. Lancé par cette affaire, il entreprend avec les mêmes appuis financiers et techniques la construction du Paris-Versailles, rive droite, qui ne réussit guère, car le groupe Fould construit un Paris-Versailles, rive gauche, dont le demi-échec oblige le gouvernement à imposer la fusion des deux compagnies en 1845. Après la crise de 1848, Pereire, toujours fidèle à la pensée saint-simonienne, qui entendait instituer une coordination des investissements, assurée par une banque centrale et des banques spéciales pour chaque industrie, crée en 1852 le « Crédit mobilier », banque d'affaires et d'investissements, qui devint un véritable omnium des grandes entreprises qu'elle contrôlait. Il y réunit la compagnie du Midi (1852), la compagnie de l'Est (1853), la compagnie de l'Ouest (1855), puis des compagnies espagnoles, autrichiennes, suisses et même russes. Il y ajoute une « Compagnie maritime » qui deviendra la « Transatlantique » et des entreprises sidérurgiques de la région de Saint-Étienne. Enfin il construit à Paris les immeubles Rivoli. Mais il se heurte aux Rothschild, qui l'avaient aidé à ses débuts, et c'est une période assez difficile, car on lui oppose la « Réunion financière » du groupe Hentsch en 1855. Grâce à l'appui de Napoléon III, il lance entre 1860 et 1863 de nouvelles affaires dans la région de Marseille et s'attaque à Mirès, autre homme d'affaires audacieux. Il crée des sociétés pour l'aménagement des ports et des magasins généraux, des sociétés d'assurances : la « Paternelle », la « Confiance », une banque pour le commerce en Méditerranée : la « Banque ottomane » ; mais dès 1865 recommencent les difficultés. Il ne peut obtenir l'aide du Crédit foncier, doit abandonner la Transatlantique et son œuvre est fortement compromise quand il meurt en 1875. Son frère Isaac, qui avait été son collaborateur, mourut peu de temps après, en 1880.

25. « J'ai été le matin à la fonderie voir Émile Martin, qui est venu pour régler l'arrangement de la petite machine à feu pour souffler son four à la Wilkinson et placer les tours ; il doit repartir dimanche » (*Journal* de DUFAUD, 6 novembre 1835).

26. « Le tambour de la colonne de Juillet, coulé dimanche, est très beau » (*Journal* de DUFAUD, 10 octobre 1835). *Cf. infra*, p. 344).

voit l'avenir avec confiance [27]. Du reste la reprise des affaires, en lui apportant d'appréciables profits, va lui donner la liberté d'action à laquelle il aspire. Il a la garantie financière que lui procurent les Pereire. Il veut plus, il veut pouvoir créer, forcer la résistance des Ponts et Chaussées à l'égard des ponts métalliques, et réussir dans la construction de locomotives et du matériel de chemins de fer.

Déjà, du 18 janvier au 12 février 1838, il fait un voyage en Angleterre, à propos duquel il note : « Mon voyage en Angleterre a eu pour résultat... (de) fixer les bases avec Robert Stephenson », puis du 13 au 25 août 1838, il retourne en Angleterre « pour l'affaire Stephenson » ; or nous savons par sa note du 12 janvier 1838 qu'il songe aux locomotives et prend une participation dans la création de la « Société des constructions de La Ciotat », en faveur de laquelle il obtiendra l'année suivante une commande de douze locomotives pour le chemin de fer d'Orléans [28].

Nous ignorons dans quelles conditions Émile Martin s'est associé à Stephenson, mais dans ses papiers d'affaires existe une lettre indiquant qu'il s'occupe en 1842 de régler avec le ministère la question d'un brevet pris en France par Stephenson au sujet d'un « perfectionnement à la machine locomotive ».

Il est certain que sur ce point Émile Martin a réalisé ses ambitions. Mais il souhaite davantage : il veut affirmer son indépendance. Il est encore lié à Fourchambault pour seize mois, or il constate que, depuis le 1er janvier 1838, il a en six mois procuré à la fonderie 650 000 F d'affaires, tout en ne recevant que 6 000 F comme indemnité de direction. D'où cette pensée : tout organiser pour retrouver une réelle liberté d'entreprise, grâce à un bureau d'études indépendant. Par sa lettre du 10 juin 1838 à M. Houel, son associé et chef de son bureau d'études à Paris [29], il règle la nouvelle organisation du bureau à partir du 1er juin 1838 jusqu'au 1er août 1839.

27. Voici, d'après les *Carnets* d'É. MARTIN, son programme de travail du 9 janvier 1838 : « 1°) *Fonderie de Fourchambault.* Les commandes à exécuter sont : supports de Saint-Germain : 450 tonnes ; rive gauche : 300 tonnes, soit 750 tonnes, à ajouter 350 tonnes pour Chartres, 300 roues en fer, 150 essieux, 300 boîtes à graisse. Les travaux en vue pour le deuxième semestre sont les deux ponts dont j'ai fait le projet pour la Compagnie de Saint-Germain, les plaques tournantes de la rive gauche, la grande porte d'écluse de Cherbourg, les roues des essieux pour diligence pour Montpellier et Alais, les wagons des chemins de fer de la Teste, coussinets aussi. En outre *l'atelier de fonderie d'art* doit exécuter : colonne Séguin — 40 tonnes, reste du Cubzac — 60 tonnes —, plus la clientèle courante, 20 000 kg par mois.

2°) *Ateliers de forge et d'ajustage d'Alais.* Il faut y exécuter cette année la moitié des commandes de wagons, soit 500, donc 1 000 essieux, 500 garnitures de ferrures. *Fonderie :* Je réduis cet atelier à obtenir de la fonte de moulage à 100 francs au plus. Ce point obtenu la fabrication de 4 000 tonnes de coussinets se fera en deux ans aisément avec un bénéfice de 150 francs par tonne, soit 1/4 ou 30 francs pour ma part. » Et le 12 janvier 1838 il écrivait : « Ne pas voir plus loin pour le moment : Cubzac, Chartres et une belle année à la fonderie d'Alais. Pour l'avenir, le succès d'Alais et celui de la construction de locomotives de la Ciotat. »

28. Dufaud note, le 26 juillet 1839 : « J'ai vu M. Starbuck, ami de G. Crawshay ; il revenait de Fourchambault ; il n'y a trouvé qu'Émile. Il voyage avec M. Stephenson, fils de l'ingénieur des chemins de fer de Manchester. »

29. Le 10 juin 1838, Martin écrit à Houel à ce propos : « Le bureau pour être profitable doit trouver son bénéfice : 1°) dans les affaires qui se présentent, comme Chartres, etc. ; 2°) dans le prix de ses études dessins, etc., quand il y aura lieu ; 3°) dans une commission fixe sur les commandes qu'il procure à la fonderie de Fourchambault. Ce dernier article sera le plus certain, quand il sera convenu avec la fabrique. Les travaux fournis par moi à la fonderie et à exécuter depuis le 1er janvier montent à environ 650 000 F. D'ici à la fin

Le destin travaille pour lui, car, Louis Boigues mourant à la fin de 1838, la société nouvelle formée par les héritiers conclut avec Émile Martin un nouveau contrat d'association qui lui laisse la quasi-indépendance qu'il avait tant souhaitée. La nouvelle Société « Émile Martin et Cie » élève son capital à 428 000 F ; les bénéfices dépassent le quart du capital ; et cette même année 1839, le Jury central national des arts et manufactures accorde à la fonderie une nouvelle médaille d'or [30]. Pour Émile Martin, c'est le succès et une fortune relative, que va favoriser le grand mouvement d'affaires suscité par la loi de 1842 sur les chemins de fer.

Des succès aux honneurs

De 1839 à 1848, Émile Martin va recueillir les fruits de ses efforts. Il apparaîtra non seulement comme un technicien éprouvé et de talent reconnu, mais aussi comme un grand homme d'affaires.

Les Talabot aussi bien que les Pereire le considéraient comme tel, et dès la formation du P.L.M. (1845) ils l'appellent pour faire partie du Conseil d'administration de la nouvelle société. Le duc Decazes, comme le duc de Galliera, ont fait de lui leur conseiller technique, et lorsqu'en 1846 il est question du rachat de Decazeville, le duc ne prendra position qu'après avoir consulté Émile Martin, et le groupe adverse Rothschild jugera à son tour prudent de s'abstenir. Le maréchal Soult comme le duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe, lui marquent toute leur estime, et lorsqu'en 1845-1846 s'engage l'affaire des affûts de canons de côte en fonte de fer coulé (au lieu de bois), le duc de Montpensier en fera presque une question personnelle (contre le comité de la guerre et de l'armement), et obtiendra que soit attribuée à Émile Martin une commande de 500 affûts pour la Marine [31]. Il fera davantage : tout comme Michel Chevalier

(suite de la note 29)
de la société actuelle avec M. Boigues, il ne faut pas compter sur cette commission, mais il faut faire en sorte qu'à cette époque, c'est-à-dire dans 16 mois, la fabrique offre d'elle-même cette position, ce qui arrivera si j'y conserve un intérêt. Cela posé, voici ce que je propose : régulariser de suite, arrêter et solder par un inventaire régulier toutes les affaires du bureau au 1er juin courant, solder tout le passé avec M. Lecomte (caissier à la fonderie) jusqu'à cette époque ; puis régler la nouvelle organisation du bureau au 1er juin courant au 1er août 1839 comme il suit :

— Je prendrai les commandes importantes comme la Teste et autres à mon nom personnel, le bureau sous-traitera directement à la fonderie en conservant un avantage ;

— Le bureau versera au compte courant de la fonderie 200 000 F à 5 % ; par ce moyen au 1er août 1839, le bureau sera créditeur à la fonderie en compte courant de 200 000 F et sera en possession de la clientèle ; il est probable que dans cette position, il y aura continuation d'affaires avec la fonderie, à condition favorable pour le bureau... »

30. En 1839 le Jury central de l'exposition nationale des Arts et Manufactures « prenant en considération : 1°) les nouveaux travaux très remarquables de MM. Émile Martin et Cie, tels que les combles en fonte de la cathédrale de Chartres, les admirables colonnes du pont de Cubzac, le plus beau monument de ce genre en Europe, les fûts en bronze de la Colonne de Juillet et une infinité d'autres travaux non moins utiles quoique moins importants ; 2°) les talents non contestés de M. Émile Martin, l'un des propriétaires de cette fonderie, leur a décerné, au lieu d'un rappel, une nouvelle médaille d'or ».

31. Le *Journal* de Dufaud de 1846 apporte sur les relations entre le Duc de Montpensier et Émile Martin les précisions suivantes : 30 juillet : « Émile Martin m'a dit qu'il venait de recevoir une lettre du colonel Thierry, qui annonce qu'à moins de circonstances extraordi-

et Roard au nom du Comité national pour l'avancement des sciences et de l'industrie [32], il recommandera vivement Émile Martin pour la distinction d'officier de la Légion d'honneur, et cette même année signera au contrat de mariage de sa fille avec Legrand, officier d'artillerie [33]. La même année, Émile Martin est nommé pour la Nièvre membre du Jury à la Chambre des Arts et Manufactures.

Émile Martin député

Période faste qui lui apporte fortune et honneurs, mais ne change pas son état d'esprit. La lettre de Thierry de 1847 [34] montre bien qu'il a le souci du sort de ses ouvriers. En faisant de lui un représentant du peuple élu par 30 000 voix, la révolution de 1848 va lui donner le moyen de mesurer toute l'importance du problème social, d'y réfléchir et d'en chercher la solution pratique. Maître de forges, témoin de la vie de ses ouvriers et de leurs drames

(suite de la note 31)
naires, le duc de Montpensier viendrait coucher chez lui le 9 août. » 11 août : ... « Le soir, en ayant été prévenu, nous nous sommes rendus à l'usine que visitait le duc de Montpensier accompagné de mon fils à qui il donnait le bras, il m'a reconnu, et a eu la bonté de me dire au sujet de Fourchambault des choses fort agréables... » 12 août : « Je me suis rendu à 9 heures à la fonderie, j'ai rencontré le prince visitant, avec Émile père et fils, les travaux de la fonderie. J'ai eu l'honneur de déjeuner avec lui... »

« A quatre heures moins un quart, le prince a eu l'extrême bonté de venir faire une visite à ma femme ; il est resté une demi-heure. Je suis monté près de lui dans sa voiture... Je l'ai accompagné à la fonderie, il a assisté à la coulée d'une grande plaque tournante... » 13 août : « A onze heures je me suis rendu chez Émile ; à onze heures 1/2 je suis parti dans la voiture du prince avec le général Duchamp et M. Thierry pour Nevers ; nous nous sommes arrêtés à la préfecture. J'ai cédé alors ma place au préfet et je suis monté dans la 2e voiture pour aller à la fonderie royale (de canons) que le prince a visitée... » Et le soir : « ... Nous étions à 9 h 1/2 à la fonderie ; j'ai été de suite au Chasnay faire ma toilette pour aller dîner avec le prince chez M. Hochet ; nous étions quinze : savoir le prince, le général Duchamp, M. Thierry, M. Malus, aide de camp du général, Émile Martin, son fils, Achille (Dufaud), l'évêque de Nevers, l'abbé de Cassini, M. Mallac, préfet, M. et Mme Hochet, M. et Mme De Mieulle et moi... » Le 14 août : « A 10 heures je me suis rendu chez Émile à la fonderie de Fourchambault où j'ai déjeuné avec le prince. Après déjeuner son Altesse est montée dans son appartement... A 5 heures je suis parti pour Nevers et me suis rendu à la Préfecture où le prince donnait un grand dîner aux fonctionnaires (42 convives)... A neuf heures il est parti dans sa voiture avec le colonel Thierry et mon gendre Émile Martin pour Paris. »

32. Michel Chevalier, recommandant É. Martin au ministre du Commerce pour le titre d'officier de la Légion d'honneur, écrit : « L'établissement de M. Émile Martin est sur une échelle immense. Non seulement il surpasse tout ce qui existe en France de ce genre, mais il est plus vaste que les établissements les plus considérables d'Angleterre. Comme fondateur, M. Émile Martin est à la tête de son art et lui a fait faire des progrès signalés. Les constructions en fonte et en fer les plus renommées, telles que les piles du pont de Cubzac, sont sorties de cet atelier. En outre, M. Émile Martin a créé en France une industrie à laquelle il se livre aussi sur des proportions immenses : c'est la construction des articles de matériel de chemins de fer. »

33. Antoine d'Orléans, duc de Montpensier, annonce à Émile Martin sa nomination comme officier de la Légion d'honneur, et il termine par cette phrase : « La satisfaction que j'éprouve à vous la voir donner au moment où vous venez de rendre par vos affûts un si grand service à l'arme à laquelle j'appartiens » (1846).

34. Le 30 novembre 1847, Thierry, aide de camp du duc, écrit à Émile Martin : « M. le duc de Montpensier sera charmé d'intervenir dans ce que vous jugerez utile de proposer pour l'amélioration du sort des ouvriers. »

familiaux, il comprend l'état d'esprit de ses subordonnés et collaborateurs, mais les lois de la concurrence ne lui permettent pas de relever les salaires autant qu'il le faudrait. Certes, il a connu personnellement plusieurs théoriciens du socialisme et n'est pas indifférent à leur doctrine, il est lié aux milieux saint-simoniens ; mais il n'apparaît point dans ses écrits qu'il ait appartenu à aucun groupe. Dès qu'il fut nommé représentant du peuple, il fut placé au Comité des Travaux publics. Il est un des auteurs du décret qui « en favorisant par un dégrèvement d'impôts les constructeurs de maisons, a fait reprendre à Paris et dans toute la France ce genre de travail qui avait laissé inoccupés un si grand nombre d'ouvriers ».

Ce républicain conservateur définit un programme social fondé sur un principe nouveau : « Le capital ouvrier mérite autant de soins que le capital social et l'entreprise industrielle a tout à gagner à élever le niveau intellectuel et moral de ses ouvriers. » Dans ses Carnets, il étudie méthodiquement ce problème ; il considère que de même que l'on amortit les machines, il faut amortir le capital humain, et que, par des prélèvements sur le bénéfice brut, on doit remédier à l'insuffisance des salaires en allégeant les charges, en garantissant le revenu en cas de maladie ou d'incapacité de travail, et surtout en procurant des revenus auxiliaires par le travail des champs. Il songe même à établir une participation des ouvriers aux bénéfices (10 pour cent) et affirme : « C'est dans l'amélioration physique et morale du personnel qu'est placé le véritable progrès de la fabrique. »

Ce programme mûrement réfléchi se traduit le 2 juin 1848 par une lettre à sa femme dans laquelle il déclare : « Notre personnel va rester composé de 500 ouvriers, il faut organiser à la charge et au profit de la communauté : 1) le blé, la mouture, la boulangerie ; 2) la boucherie ; 3) la buanderie ; 4) l'asile de l'école, l'ouvroir avec la soupe pour les enfants et la confection des vêtements ; 5) le service médical ; 6) les secours mutuels pour les malades, les infirmes, les vieillards, les veuves et les orphelins ; 7) les habitations doivent être un sujet de recherches et d'améliorations... »

De 1849 à 1851, il commence à mettre son programme à exécution ; il construit des logements, l'ouvroir, l'asile ; il organise une boulangerie coopérative et achète des champs qui seront mis à la disposition des ouvriers dont il rêve de faire des demi-paysans. Malgré la difficulté des affaires en cette période, il dépense 200 000 F pour ses œuvres sociales, et sans doute aurait-il continué s'il n'avait été contraint de quitter Fourchambault [35].

La rupture avec Fourchambault

La fin de la crise de 1848 marque en effet pour Émile Martin un changement très important. Certes, dès 1850, il profite largement de la reprise des

35. Émile Martin continua à Sireuil malgré le déficit de production de l'entreprise ; c'est ainsi qu'on peut lire dans la *Gazette de l'Angoûmois* du 13 décembre 1855 qui relate la fête de la Saint-Éloi à la Fonderie de Sireuil : « ... Il n'y a qu'une voix pour dire combien M. Martin est bon pour ses ouvriers, bienfaisant envers les pauvres, grand, généreux, libéral envers l'Église. On sait qu'il a été le premier à provoquer dans la commune de Sireuil une souscription en faveur des indigents... »

affaires. Il exécute un certain nombre de projets interrompus par la crise : viaduc de Nevers pour la ligne du Centre (1850), viaduc de Beaucaire pour les chemins de fer du P.L.M. (1850-1852), matériel pour les mêmes lignes et pour l'Orléans, association avec Stephenson et La Ciotat, projets de ponts sur l'Isère. Malheureusement pour lui, la société Boigues et Cie, avec laquelle il est encore lié jusqu'en 1854, change de politique, elle cesse d'être une affaire familiale et, voulant allier le fer au charbon, s'associe avec le groupe Rambourg de Commentry pour devenir la société anonyme « Boigues, Rambourg et Cie ». Émile Martin a plus que jamais le souci de son indépendance, il prévoit tous les ennuis que peut lui causer un conseil d'administration dont il n'entend pas « être le domestique ». Aussi propose-t-il d'acheter la fonderie ; il se heurte à Hochet, qui semble accepter, atermoie et enfin refuse. Émile Martin prend alors ses précautions pour ne pas interrompre brusquement ses activités et pour assurer une situation à son fils aîné Pierre-Émile, ingénieur des Mines, qui s'initie à la fonderie à l'usine de Fourchambault et y réussit très bien.

L'usine de Sireuil

Il achète à Sireuil sur la Charente, pour 230 000 F, une ancienne tréfilerie où il installe Pierre-Émile en 1852. Ce dernier doit créer là forge et fonderie ; on y ajoutera bientôt le fourneau de Ruffec. Malheureusement l'usine ne tarde pas à apparaître comme non rentable. Bien que bâtie sur un excellent cours d'eau, elle est mal située, mal approvisionnée en fonte et en houille. De plus le personnel, selon Émile Martin, est « incapable et de mauvaise nature ». Confiant dans le dévouement et la fidélité de son personnel de Fourchambault, Émile Martin envoie à Sireuil les meilleurs ouvriers et contremaîtres de Fourchambault pour seconder son fils, puis il s'efforce de moderniser l'usine ; il y dépense 800 000 F, mais jusqu'en 1860, il n'y travaillera guère qu'à perte, car il n'a pas la possibilité de s'y consacrer tout entier, à cause de ses autres activités.

En 1854, il lui faut demander la liquidation de la Société « Émile Martin et Cie » à Fourchambault et abandonner avec peine une « fabrique si laborieusement créée et menée à maturité et à profits, par tant de difficultés et de traverses ». Il aura du reste beaucoup d'ennuis avant de pouvoir obtenir une liquidation correcte. Il n'y réussira qu'en 1863, après avoir soutenu contre Hochet maints procès dont ses *Carnets*[36] se font l'écho, traduisant l'écœurement qu'il en éprouve. Toutefois, en 1854, sa position commerciale reste très forte ; il a une fortune évaluée à trois millions et, en majeure partie, indépendante de ses affaires, soit 600 000 F en Angleterre, un million en terres, et autant en maisons, surtout à Paris. Il pourrait, s'il le voulait, cesser ses occupations, mais il souhaite installer ses fils Pierre et Georges « dans l'honneur ». Pierre-Émile travaille à Sireuil, mais l'affaire a besoin d'être mise au point. Émile Martin estime que son fils « connaît parfaitement ces questions de l'art métallurgique » et il se propose de lui faire expérimenter un certain nombre d'idées que lui, trop pris par les affaires, n'a pu mettre au point, four à tube réducteur, air

36. *Infra*, pp. 451-452.

chaud, etc., et qui doivent faire la renommée de la fabrique [37]. Sireuil ne pouvant lui donner ce que Fourchambault produisait, il lui faut pour continuer les travaux entrepris s'associer en 1858 avec Mirès, spéculateur très connu à cette époque, qui contrôlait la « Société des Gaz et Hauts fourneaux de Marseille ». Celui-ci lui confia la création d'un atelier de mouleries destiné à travailler les fontes de Saint-Louis. Le contrat prévoyait l'utilisation annuelle de 1 000 tonnes de fontes et « l'exécution de toutes les fontes dont il aurait besoin pour les travaux à faire, en Italie, en Algérie, en Espagne et en France » : ainsi Sireuil travaillerait des fontes de Saint-Louis.

C'est en effet le moment où, ayant réussi des entreprises comme le viaduc de Beaucaire [38], Émile Martin n'hésite pas à entreprendre dans toute l'Europe la construction des ponts à armature métallique : ponts de Mayence (1857), ponts de la vallée du Pô (1860), pont d'El-Kantara en Algérie (1863) [39]. Son second fils, Georges, se spécialisant dans cette construction des ponts, Émile Martin prend un brevet au nom de ce dernier en avril 1860, car « Boigues, Rambourg et Cie », ayant soumissionné le pont de la Voulte, il comprend qu'il va avoir des concurrents. Ce brevet préconise l'emploi de la fonte et des matériaux ordinaires : briques, bétons, et s'applique « aux inventions des joints rabotés mécaniquement pour les voussoirs, les assemblages à queue d'aronde coincés et mastiqués au marteau employés au viaduc de Beaucaire et n'ayant été imités par personne ».

37. Dans ses *Carnets* à la date du 14 juin 1852, Émile MARTIN écrit : « Les principes qui serviront de base à ce procédé sont :

1) Obtenir dans le foyer la température du fer soudant, température de 1 200 à 1 500 degrés sans jamais la dépasser. Elle suffit pour agglomérer les molécules de fer, les souder sans les porter à la combinaison avec le carbone qui ne se fait qu'à 2 000 degrés.

2) Utiliser le courant d'air chaud produit de la combustion dans l'ouvrage en le faisant entourer le tube de réduction dans toute sa hauteur et introduisant l'air nécessaire pour brûler les gaz et utiliser la chaleur de leur combustion dans l'appareil même. Par ce moyen, on ne développe exactement que la chaleur nécessaire à l'opération de la séparation du métal d'avec les terres, la chaleur soudante étant suffisante pour mettre les terres en fusion...

« La question douteuse reste donc la possibilité, avec la chaleur dégagée de cette opération à 1 500°, d'opérer la réduction complète de l'oxyde de fer. »

38. Ce viaduc de Beaucaire (1850-1852) avait été de la part d'Émile Martin une tentative très osée pour l'époque, et qui faillit, lors de sa construction, causer une catastrophe (*cf. infra*, p. 462). Ce fut en fin de compte une grande réussite, et à la date du 12 juillet 1852 nous lisons dans les *Carnets* : « Le viaduc du Rhône a été éprouvé par le passage de dix locomotives pesant chacune 35 tonnes, le samedi 10 juillet ; le passage des trains est fixé à 17. Sous la charge l'abaissement des arcs a été de 7 à 8 millimètres. Les expériences de charge et les observations des effets de la température permettent de fixer dès à présent les conditions de la bonne exécution des arches en fonte avec le système rigide des assemblages. Avec ce système, je pense que l'on peut charger les ponts sans inconvénient de 10 kg par mm carré (cette charge n'est pas importante sur un poteau chargé verticalement qui ne pourrait dévier, ni vibrer). Pour cela il faut donner aux axes assez de hauteur pour que sous la charge il y ait une raideur suffisante qui empêche toute élasticité ou flexion dans la longueur, il y a évidemment un rapport avec la flèche de l'ouverture qui satisfait à cette condition de raideur, puisqu'il faut lier les arcs par des plans de joints inflexibles qui forcent les charges de passage à peser également sur les trois axes. Dans ces conditions j'ai fait dessiner un projet d'arche de 35 m et un de 60 m. »

39. « La construction des ponts en fonte est une industrie de grand avenir. Jusqu'à ce jour je suis le seul à l'avoir jugé ainsi, aucun ingénieur n'ayant voulu encore s'occuper de ce genre de construction par suite du préjugé des Ponts et Chaussées en faveur des ponts en tôle et en treillis... » (*Carnets*, janvier 1861).

Ainsi, lentement, Émile Martin arrivera, malgré le préjugé des Ponts et Chaussées en faveur des ponts suspendus, à imposer son invention, et il la fera breveter au moment où Eiffel commence ses constructions. Elle fera la fortune de son fils Georges [40].

Il n'est pas facile de suivre l'activité d'Émile Martin durant cette période de 1850 à 1860. Il voyage sans cesse, de Paris à Alès, à Marseille, en Angleterre. Il a gardé ses attaches à Fourchambault, où il a ses domaines et va faire construire sa maison de La Garenne. Il garde la direction de toutes ses affaires et continue ses fournitures de matériel aux chemins de fer. Il reste toujours hanté par la question des perfectionnements à apporter au matériel et à la matière première, souci qui va amener la grande découverte : l'acier Martin.

Le problème de l'acier industriel

Précisément se posait à cette époque pour les chemins de fer un problème capital, celui des rails et des bandages de roues qui, forgés en fer, étaient rapidement hors d'usage. Il fallait trouver un métal plus souple que la fonte et plus résistant à l'écrasement que le fer ; c'était l'acier que l'Angleterre utilisait déjà. Sheffield surtout produisait du très bon acier au creuset, grâce aux fontes très pures de Suède dont les industriels anglais s'étaient assuré le quasi monopole. L'Allemagne aussi produisait des fontes pouvant servir à la fabrication de l'acier au creuset, mais en France quelques établissements seulement produisaient cet acier, en petite quantité et pour les usages essentiels : Frèrejean à Allevard, Dietrich à Niederbronn, Pétin et Gaudet à Rives-de-Gier et Saint-Chamond. En général la qualité des fontes ne permettait guère d'obtenir de l'acier en quantité industrielle et à des prix moyens. Dans ces conditions un dilemne s'imposait aux compagnies de chemins de fer : ou renouveler fréquemment les rails en fer, ou employer des rails d'acier étranger dont le haut prix risquait d'augmenter considérablement les frais de première installation. Depuis longtemps on cherchait de toutes parts, en France, comment produire l'acier en quantité industrielle et à des prix concurrentiels ; or jusque-là les diverses expériences menées à Brest, à Ruelle, à Montataire, à Montluçon, etc., s'étaient heurtées, soit à l'impureté des fontes françaises, soit à l'impossibilité d'obtenir dans un four les conditions et la température d'un creuset. Émile Martin connaissait bien ces difficultés depuis ses expériences de 1830 et ses essais d'un haut fourneau avec tube réducteur ; c'est pourquoi il se décida à reprendre à Sireuil, avec l'aide de son fils, dont il appréciait les qualités de patience et d'observation, des essais de réduction par la méthode Réaumur [41], laquelle avait donné lieu à de multiples expériences

40. Georges Martin, né à Paris le 18 septembre 1828 et marié le 30 mai 1859 à la fille de l'ingénieur Zédé (celui qui avait accompagné en 1828 É. Martin en Angleterre). Il travailla pour le compte de son père jusqu'en 1865 environ, et exécuta les ponts sur l'Isère, les ponts sur le Rhône, ceux de la Mulatière, de Perrache, de Givors, de Neuilly, etc. Il fit fortune dans cette industrie. Lors de l'exécution du pont d'El-Kantara en 1863, il fut décoré de la Légion d'honneur sur place par l'empereur Napoléon III.

41. Réaumur avait dès 1722 obtenu, en laboratoire et dans un creuset, de l'acier en réduisant de la fonte avec du fer rouillé, c'est-à-dire « en brûlant le carbone en excès dans la fonte par l'oxyde de fer de la rouille », mais industriellement on n'avait pu répéter l'expérience, sauf avec des fontes très pures.

subventionnées par le gouvernement, mais finalement avait été abandonnée par tous les chercheurs « comme une idée fausse et impraticable ».

Sireuil devient ainsi un véritable « centre d'essais » où, à côté du travail ordinaire qui fait vivre l'usine, Émile Martin détermine son fils aîné, Pierre-Emile, à étudier, méthodiquement et par une longue suite d'expériences, le problème de la réduction de la fonte par le procédé Réaumur. Il peut compter sur la vingtaine de bons ouvriers qu'il a amenés de Fourchambault pour l'aider dans ses nombreuses tentatives faites avec les fontes provenant de minerais les plus divers et les adjonctions de réducteurs variés. Émile Martin ne recule pas devant des modifications de four souvent coûteuses, mais destinées, soit à obtenir une chaleur plus élevée et plus facile à régler en maîtrisant le tirage, soit à créer une sole qui résiste bien à la forte chaleur obtenue. Les premiers essais sont peu encourageants ; malgré son inquiétude, Émile Martin n'hésite pas à déclarer « qu'il faut continuer », et peu à peu les résultats se font plus favorables ; ils le poussent à se croire dans la bonne voie, à consacrer la meilleure part de son activité à la bonne organisation de Sireuil et à l'étude de cette question des aciers puddlés, et il fait ajouter à ses ateliers des fours à puddler, dont une partie de la production sera fondue au creuset. A ce sujet, un peu plus tard, Émile Martin écrit : « Si on parvenait à une exportation régulière à Sheffield, la conséquence serait d'arriver à fabriquer avec ces mêmes aciers naturels une certaine quantité d'acier fondu, qui trouverait un débit facile dans le pays et donnerait une marque à Sireuil. »

Déjà, depuis 1856, on parlait de l'acier Bessemer avec lequel on avait réussi à fabriquer « des rails résistant bien au choc et ne pliant pas sous la charge des locomotives ». Leur durée sous le roulement des trains était incomparablement supérieure à celle des rails en fer. Martin s'y intéresse et constate « que les débris et les rebuts s'élèvent à 1/5e de cette grande fabrication et s'accumulent, faute d'emploi dans le commerce, en quantité excessive dans toutes les forges qui fabriquent des rails en acier ». Comme la production de rails n'est pas dans son dessein [42], il persévère dans ses recherches. Une note des *Carnets*, en date du 18 février 1861, nous livre sa pensée. « La fabrication d'acier, question nouvelle qui préoccupe les esprits et semble être le point de départ d'une révolution dans la fabrication du fer aussi importante que celle faite en Angleterre par l'invention du traitement à la houille. D'ici deux ou trois ans cette grosse question sera résolue... Il faut étudier, voir avec soin ce qui se fait partout à ce sujet. »

La mise au point du four à fondre l'acier

Or quelques années auparavant, en 1858, avait été lancée l'invention du four à gazogène Siemens, surtout pour les verreries et les fours à puddler. Émile Martin n'ignorait pas que la Société Boigues, Rambourg et Cie, qui

42. En 1863, six fonderies importantes fabriquent des rails : ce sont Alais, Anzin, Decazeville, Hayange, Le Creusot et Terre-Noire. Les contrats passés cette année-là avec ces sociétés étaient de 15 000 tonnes ; on n'a pas importé d'Angleterre plus de 1 000 à 3 000 tonnes de rails.

devait installer avec un demi-succès un Bessemer à Imphy, avait aussi tenté avec Le Châtelier de produire de l'acier à l'aide d'un four Siemens. Cet essai s'était soldé par un échec et la Compagnie n'avait pas persévéré. Émile Martin décide pourtant de reprendre méthodiquement l'expérience, car elle est dans la ligne de ses tentatives de 1830. Aussi, dès 1862, il entre en relations avec Siemens et obtient l'autorisation sous licence de faire construire à Sireuil un four à gazogène de puddlage Siemens. Nehse, un ingénieur anglais de Siemens, vient à Sireuil installer ce premier four. Le 23 avril 1863 le four est mis en route et donne une première coulée d'un métal que, par honnêteté, les Martin nomment « métal homogène », mais qui « se travaille comme de l'acier ». Dans les mois qui suivent les expériences sont plus ou moins heureuses, mais sont jugées encourageantes par Émile Martin, dont le but est d'obtenir une production régulière et en quantité industrielle d'aciers propres aux diverses fabrications, et non de se contenter de quelques réussites. Pierre-Émile, soutenu par son père qui lui suggère des expériences nouvelles et fournit les capitaux, s'efforce d'étudier méthodiquement le fonctionnement du four et s'ingénie à apporter des modifications, tantôt au tirage, tantôt à la sole. Enfin, après un an d'efforts, le 5 août 1864, Émile Martin écrit dans ses *Carnets* : « Emile a réussi à fondre l'acier avec le four Siemens dont la température s'est enfin suffisamment élevée. Cet acier est de bonne qualité et se lamine parfaitement, c'est un grand pas sur le progrès de la fabrication qui va changer la situation du procédé Bessemer et peut-être le faire transformer. »

La découverte du four à sole Martin à fondre l'acier était un fait acquis, et le 10 août 1864 une demande de brevet d'invention était déposée au nom de Pierre-Émile Martin.

Il ne restait plus qu'à mettre au point les différentes qualités d'acier : acier doux pour canons de fusils étirés à froid [43], acier fondu pour outils, acier fondu pour bandages, acier fondu pour le commerce, métal mixte pour fabrication des bouches à feu de la Marine, à Ruelle. Les Martin n'y voyaient plus qu'une question d'adaptation et de pratique méthodique. Une série de brevets pris en 1864 et 1865 consacrèrent les résultats obtenus.

La cabale contre les « brevets Martin »

Restait à faire accepter invention et production. Ce ne fut point chose facile ; de gros intérêts financiers étaient en jeu, et bien des chercheurs, dont Siemens lui-même, étaient déçus. Émile Martin était parfaitement conscient du progrès décisif réalisé quand il écrivait : « Je considère la découverte d'Émile comme un fait de la plus haute importance pour l'industrie du fer. » Il jugeait le mérite de cette découverte incontestable. « La première idée de Réaumur appartient à tout le monde ; chacun a dit ce qu'il fallait faire et obtenir, mais personne n'a obtenu un résultat pratique, qui, une fois obtenu, s'est répandu avec rapidité comme tout fait vrai ; c'est que l'on avait tout dit, sauf le point nécessaire

43. Cet acier fut de suite utilisé par Christophe, qui réussit à étirer à froid des lames pour canons de fusils ; puis, après des accords avec Chassepot, il fournit l'acier utilisé pour rééquiper l'armée en fusils Chassepot.

au succès qui, à lui seul, constitue l'invention. » La législation elle-même lui donnait raison. En effet la loi de 1844 sur la propriété industrielle spécifiait que « l'on ne peut breveter une idée, mais seulement une réalisation effective ».

Et pourtant cette découverte allait apporter à Émile Martin toutes sortes d'ennuis qui assombrirent ses dernières années, sans toutefois entamer sa confiance dans le succès final. Dès 1863 il avait renouvelé avec Siemens la convention concernant l'usage du gazogène. Dès 1864 son fils Pierre-Émile, après divers essais pour obtenir une sole réfractaire pour hautes températures, et à la suite de quelques modifications au four primitif pour en régler et élever la température, avait été amené à établir *les plans d'un nouveau four à double alimentation et à sole réfractaire* capable de supporter une température de 2 000 degrés. Émile avait fait construire deux fours de ce modèle, l'un d'une capacité de 2 000 kg et l'autre de 2 500 kg, si bien que dès 1866 il pouvait produire 100 tonnes par mois d'aciers divers. Il voyait l'avenir de Pierre-Émile assuré et pour l'affermir il songeait à créer la « Société des Aciers Martin » ; mais, ne pouvant plus compter sur l'appui financier des Pereire alors en difficulté, il pensait négocier avec le groupe Hentsch [44].

Or 1867 lui apporta la plus grande des déceptions et faillit remettre tout en cause. A l'Exposition universelle de 1867, les Martin avaient envoyé des échantillons de leurs diverses productions et le jury avait déjà décerné la grande médaille d'or à Pierre-Émile, lorsqu'un chercheur déçu, Bérard, de Montataire, porta plainte pour contrefaçon, fit saisir les objets exposés et rayer Pierre-Émile de la liste des récompenses. Une assignation en 200 000 F de dommages et intérêts fut déposée contre Martin. Peu après, Sudre, un autre métallurgiste, déposa une plainte identique avec assignation en dommages et intérêts [45]. Devant ce « véritable scandale en pleine exposition », Pierre-Émile Martin fut atterré : d'autant que le président du jury, Le Play, son ancien professeur de l'École des Mines, n'avait rien fait pour éclaircir la situation. Quant à Émile Martin, écœuré mais non découragé, il protestait hautement, admettant bien que l'idée était

44. Édouard Hentsch était le frère du chef de la banque genevoise Hentsch et Paccard. En 1855, en association avec les banquiers Bartholony, Pillet-Will et avec l'aide de Blount et Talabot il crée la Réunion financière destinée à contrecarrer l'action du Crédit Mobilier des frères Pereire. En 1864, il transforme cette association en une société anonyme au capital de 120 millions : la Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie. A cette banque d'affaires participeront aussi les industriels comme Schneider, Sommier et Arlès-Dufour du groupe lyonnais. En 1863, il avait contribué à créer avec le groupe des industriels du Centre et les banquiers lyonnais, une banque régionale : le Crédit Lyonnais, qui ouvrit une succursale à Paris en 1864.

En 1872, il fonda la Banque de Paris et des Pays-Bas. On comprend comment, en 1868, Émile Martin s'adressa à cet homme d'affaires pour créer la Société des Aciers Martin et emprunter 200 000 F à la Société générale.

45. Analysant la situation, Martin écrit le 15 juillet 1867 : « Les révolutions de quelque ordre qu'elles soient se font présager ; elles ont des indices qui semblent être en l'air. Alors les moindres progrès se remarquent, les esprits s'en occupent et lorsque le praticien à force de travail et d'observation arrive à un résultat matériel, chacun prétend être l'inventeur, voyant qu'il y a un profit à faire. C'est notre position ; depuis trois ans, nous fabriquons seuls par ce procédé nouveau, dédaigné de tous. Un marché de rails tout à coup a décelé la supériorité de notre fabrication nouvelle ; tout le monde alors en veut et nous voilà aussitôt en butte aux attaques des inventeurs de profession qui, tous, ayant fait breveter des idées générales à tout hasard, n'ayant rien fait, ne faisant rien, ont attendu que quelqu'un ait produit un résultat réel pour le revendiquer à leur profit... »

« dans l'air » mais que « la difficulté était précisément de réussir à la mettre en pratique et de passer à la grande fabrication ». Les grands métallurgistes qui le connaissaient pensaient comme lui [46]. Aussi bien eut-il la consolation de constater que, malgré l'affront de 1867, de grandes sociétés françaises comme Firminy, Alais, Saut du Tarn et Schneider avaient acheté la licence du four Martin dès 1867, et qu'en 1868 Saint-Étienne, Terrenoire et Allevard les avaient imitées. Talabot lui avait commandé 40 000 tonnes de rails pour le P.L.M., et il avait l'espoir d'un succès plus large, puisque Sheffield lui achetait son acier et qu'un groupe américain lui faisait des offres [47].

Méditation au soir de la vie

Ainsi s'explique qu'examinant la situation au 1er janvier 1869, il peut écrire : « L'année 1868 vient de finir, je remercie Dieu avant tout, qui en me l'accordant m'a permis d'accomplir ce que je désirais : le mariage de notre petite fille Marie avec Anatole Legrand d'abord, et d'avoir aussi posé les bases de la convenable et honorable liquidation de nos affaires. Savoir : la formation de la « Société des Aciers Martin » [48], le marché de 40 000 tonnes de rails d'acier

46. Le rapport sur l'acier par M. Goldenberg, fabricant et membre des Jurys internationaux en 1851, 1855, 1862, 1868, signale que « Martin a cédé son brevet à M. Verdié, fabricant d'acier à Firminy, qui a établi depuis plusieurs mois un four où il produit régulièrement des aciers fondus avec la fonte d'Algérie. Nous croyons qu'il construit en ce moment un second four ». « M. Bérard à Montataire ne semble pas jusqu'à présent avoir obtenu aucun avantage sur le procédé Bessemer. » Il fait aussi mention d'acier au titane et au wolfram (tungstène), mais ne croit pas encore à un résultat, à cause du prix de revient.

47. Voici une curieuse lettre confidentielle datée du 10 juillet 1868, trouvée dans les papiers de Martin :

« Mon cher ami,

M. Macomber avec qui j'ai eu un long entretien adoucira beaucoup les conditions qu'il vous avait d'abord faites. Venez me voir lundi matin à Versailles avant 10 heures. Ce qui vous sera facile en prenant le train de 8 h 30 (gare Saint-Lazare).

On offre à M. M... 7 000 000 francs de son procédé ; il refuse parce qu'il n'en veut vendre que la moitié et qu'on s'obstine à vouloir en acquérir la totalité. Il n'y a pas une minute à perdre, si vous désirez vous rendre maître de cette affaire qui me paraît magnifique. Je vous attends donc lundi matin. Au cas où vous ne pourriez pas venir, prévenez m'en par le télégraphe, j'irais en ce cas chez vous à 9 heures du matin.

Je vous enverrai d'ailleurs un homme de loi américain, M. Ch. Coudert, qui est un avocat et mon ami, et qui vous dira comment les pouvoirs doivent être conçus. Tout à vous de bonne et vieille amitié. Sautercé Boilleau, 4, rue Saint-Médéric — Versailles.

P.S. — Les nouvelles d'Amérique sont excellentes. L'appareil Work fait merveille et devient d'un usage général. » Sur Boileau, *cf. infra,* note 50.

48. La Société anonyme des Aciers Martin utilise les procédés Martin-Siemens dans ses usines à Sireuil, Ruffec et Solenzara. Elle a son siège social à Paris, 29, rue Le Peletier. D'après les Statuts du 20 mars 1868, elle a pour objet l'exploitation des brevets : 68 220 du 28 juillet 1865 ; 76 999 du 2 juillet 1867 pour la transformation directe des minerais en métaux ; 77 030 du 5 juillet 1867 ; 79 102 du 6 janvier 1868 pour la transformation en acier fondu doux des vieux rails en fer de toute provenance. La Société est présidée par M. de Sénarmont. Les principaux actionnaires sont : M. Gustave-Alexandre Zédé, directeur des Constructions navales ; M. Anatole Legrand, propriétaire ; M. Frédéric Grieninger, propriétaire ; M. Lutscher, propriétaire ; M. Hentsch, banquier ; MM. Émile et Pierre Martin : 255 actions estimées 1 275 000 francs. Pierre-Émile resta directeur des établissements jusqu'en 1876 et fermier jusqu'à la liquidation de la Société, décidée en 1880.

de transformation avec la Compagnie P.L.M. au prix de 300 F la tonne et sa cession à la Compagnie de Terrenoire, le traité d'association avec Siemens pour la vente des licences de son procédé de chauffage au gaz et pour la vente de notre procédé de fabrication de l'acier fondu, du métal homogène, du fer fondu, enfin de l'affinage par réduction. Sans doute, ce ne sont que les premiers pas dans la voie de la conciliation des intérêts de la famille pour le rétablissement de son capital ; ils rencontreront des obstacles à mesure que nous avancerons, mais le chemin est tracé, le but est marqué ; si ce n'est moi, ce seront nos enfants qui y parviendront, n'y trouvant pas peut-être la fortune, mais au moins ce qui est plus précieux : l'honneur d'avoir été utile.

Il n'est pas sans doute bien facile de faire admettre aux gens raisonnables qu'étant assuré à la fin de ma société avec MM. Boigues, en 1855, d'un capital libre de trois millions au moins et ne dépensant guère que 30 à 35 000 F par an, le mieux n'était pas d'accumuler mes économies pour augmenter la fortune à laisser à mes enfants, satisfaisant en même temps aux goûts naturels d'un vieillard : celui de voir grossir son pécule, tout en embellissant son jardin et s'entourant de ses enfants et de ses amis. Ai-je été plus sage en agissant autrement ? la fin seule me condamnera ou m'absoudra ; en mon âme et conscience, je crois avoir bien fait. Treize années de labeur et de soucis et la diminution de mon capital ne me sembleront qu'un songe pénible, que quelques jours d'honneur et de bonheur de nos enfants, entrevus avant de quitter ce monde, et me donnant le gage de leur existence honnête et heureuse après moi, feront oublier et compenseront largement. A mon âge le passé n'est qu'un songe et le présent qu'espérance au-delà de cette courte vie, et ma chère et digne compagne, dont la sagesse a été pour moi de si grand secours, ne peut certainement penser autrement que moi, car sa vie n'a été qu'un continuel dévouement.

La mise en pratique de l'affinage par réaction au four à réverbère est certainement un résultat pratiquement fort important, mais d'abord il faut qu'il soit applicable à toutes les qualités de fonte, c'est-à-dire à celles qui contiennent du soufre et du phosphore, matières nuisibles à la qualité du fer.

La recherche des moyens (d'élimination) de la fonte ou du minerai, du soufre et du phosphore, doit donc être considérée comme de la plus haute importance, c'est donc vers ce but que doivent être dirigés tous les efforts [49].

L'inventaire de Sireuil comprenant les huit mois écoulés depuis le 1er mai jusqu'au 31 décembre 1868, malgré toutes les difficultés des débuts de la Société des Aciers en comptant les premiers paiements des redevances ne présentera probablement pas de pertes. Nous pourrons donc, sans crainte de pertes sérieuses, continuer les recherches de perfectionnement du procédé en ayant soin d'être parfaitement au courant de ce que les forges, usant de notre procédé, feront elles-mêmes, car ces perfectionnements se présenteront sans doute, *hazardeusement,* aux praticiens attentifs.

49. Les prévisions d'Émile Martin concernant les fontes phosphoreuses furent confirmées en 1876 par le procédé Thomas. A la suite des travaux de Pourcel à l'usine de Terrenoire et de Walrand au Creusot en 1880, le four Martin à revêtement basique pouvait utiliser ces fontes et de ce fait la région sidérurgique lorraine prenait un essor considérable, car désormais elle utilisait ses minerais phosphoreux et de plus tirait de cette déphosphoration un sous-produit, les scories de déphosphoration, qui, grâce à leur teneur en calcaire et en phosphore, devinrent vite un excellent engrais très recherché surtout pour les terres argileuses de la région.

Telle est la marche que je dois indiquer à Émile en le détournant de toute pensée étrangère à l'œuvre que la Providence semble lui avoir confiée. Il faut le prémunir contre le conseil de Boileau [50], lui présentant les recherches sur l'emploi du pétrole comme combustible ; cette diversion, ne dût-elle que le déranger de la voie qui est devant lui, serait très préjudiciable. Et aussi contre les obsessions des inventeurs et des intrigants, car son caractère a peu de moyens de défense contre ces gens-là.

Je dois cette année ne rien négliger pour mettre ma fortune dans le meilleur ordre, pour fixer les moyens qui doivent, en un temps donné, combler l'emprunt de 600 000 F fait au Crédit Foncier. Ces moyens sont d'abord la vente des 600 000 F de mes actions de la Société des Aciers aussitôt que le revenu des redevances des licences aura produit un intérêt suffisant pour la vente *au pair* de ces actions. Quant aux 200 000 F encore dus à la Société Générale, j'espère que les rentrées de cette année en couvriront la plus forte partie. Mais faudrait-il vendre quelqu'une de nos propriétés que je n'hésiterais pas à le faire.

Certainement notre procédé d'affinage par réaction au four à réverbère est un progrès des plus réels dont les conséquences peuvent être les plus considérables, mais ce serait une illusion de croire que cela pourra être une cause de grande fortune, et ce serait très préjudiciable que de fonder la moindre espérance sur un fait qui ne se réalisera pas.

Il est à considérer que si au lieu de prendre l'affaire des ponts Vergniais, où j'ai été trompé d'une manière indigne par MM. le marquis d'Hautpoul, de Suleau, Noël, le notaire Vauquelin, mon ancien camarade, et Gauthier d'Hauteserre, j'avais gardé le capital que j'y ai engagé, je n'aurais pas eu besoin de faire pour Sireuil aucun emprunt et qu'alors, me retirant aujourd'hui dans mes propriétés, j'aurais laissé Sireuil et les brevets à mes enfants rapportant 250 à 300 000 F de redevances annuelles ; mais avec l'emprunt de 600 000 F et l'impossibilité d'aller au-delà, j'ai été dans la nécessité de faire à grande perte la « Société des Aciers », ne pouvant pas continuer seul. Aujourd'hui, il ne s'agit plus que de rembourser l'emprunt tout en conservant à Émile une position avantageuse proportionnée à ce qu'il a fait. Telle est la situation commandée par la nécessité, il faut l'accepter franchement et en tirer le meilleur parti possible. »

Il n'est pas besoin de commenter cette méditation du premier de l'an 1869. Les qualités d'imagination et de réflexion qui font l'inventeur s'y retrouvent facilement. Il a entrevu un nouvel aspect du problème et y revient quelques jours après en ces termes : « Je le répète et dois le redire à Émile : la recherche de l'épuration des fontes contenant du S. et du Ph. est la question la plus importante en ce moment ; elle étendra et généralisera l'emploi du procédé de l'affinage par réaction au four à réverbère. Cette épuration de la fonte sera-t-elle la dernière raison ? Ne viendra-t-il pas un fait plus simple ? le perfectionne-

50. Il est fait mention par Dufaud en 1846 de la visite d'un « Boilot », ingénieur des Mines résidant à Clermont-Ferrand, qui séjourne à Fourchambault au moment où Pierre Martin s'y trouve. Est-ce un camarade de Pierre-Émile ? C'est sans doute l'auteur de la lettre confidentielle. Il semble que Émile Martin ne lui fasse pas confiance dans sa note de janvier 1869 et le considère comme un agent d'affaires indésirable.

ment du haut fourneau épurant le minerai et produisant, au lieu de fonte contenant du carbone à l'état graphiteux, l'acier et même le métal homogène contenant le carbone à l'état de combinaison. Cela ou quelque chose d'analogue est ce qui semble probable ; c'est une question de temps ; un perfectionnement aussi radical que celui de l'affinage par réaction au four à réverbère est un fait qui ne se produit pas à demi, il doit être suivi de perfectionnements qui s'étendront et le dépasseront. Il y a donc lieu à profiter du début pour tâcher de couvrir les dépenses que les recherches ont occasionnées, car je doute de l'avenir, et je regarderai comme bien heureux d'avoir à espérer rentrer dans l'argent dépensé et de voir la réputation et la position d'Émile honorablement assurées. » [51]

Les dernières années

1869 apporta à Émile Martin d'autres satisfactions. Les étrangers, Samuelson en Angleterre, Riemann en Suède, Strummer en Autriche, Peipers en Prusse (bien que l'État prussien ait refusé d'enregistrer les brevets Martin) achetaient des licences, les États-Unis se mettaient sur les rangs (août 1869) ; à la fin de cette même année, 23 fours Martin en France produisaient annuellement 17 000 tonnes d'acier.

Mais les ennemis ne désarmaient pas et les procès continuaient, tendant à faire tomber les brevets dans le domaine public ; malgré ses 73 ans, Émile Martin luttait avec énergie ; il publia une brochure de 32 pages intitulée *Nouveaux procédés de fabrication de l'acier par Émile Martin* (1869), où,

51. L'invention du four à sole Martin pour fondre l'acier, déclarait M. Denis, directeur de la Sidérurgie au ministère de l'Industrie, lors de l'inauguration de buste de Pierre-Émile Martin à Sireuil, le 21 avril 1963, « a eu des conséquences économiques extrêmement importantes. Il a permis à la France d'une part de s'affranchir d'importations coûteuses d'aciers étrangers, d'autre part de développer, en particulier dans la région du Centre et du Midi, de nombreuses usines sidérurgiques utilisant les minerais de fer locaux ou importés. Mais, et c'est encore plus important, le procédé Martin a été pour de très nombreux pays la base même de leur sidérurgie. Alors qu'en France où la présence de la minette phosphoreuse lorraine a orienté très vite la production nationale surtout vers le procédé Thomas, dans d'autres pays disposant de ressources en minerais hématite ou recourant à leur importation, c'est le procédé Martin qui a été le plus utilisé ; c'est ainsi qu'en 1962 la production d'acier Martin dans le monde a atteint 235 millions de tonnes sur un total de 367 millions de tonnes. Les plus gros producteurs sont les États-Unis (75 millions), l'U.R.S.S. (64 millions), le Japon (13 millions), la Pologne (7 millions), la Tchécoslovaquie et le Canada (6 millions), l'Italie et la France (5 millions)... ». Et envisageant l'avenir il pose le problème : « Quel sera l'avenir de l'acier Martin, depuis que, d'une part l'emploi de l'oxygène à bas prix a permis de réaliser l'affinage des fontes hématites et phosphoreuses dans des conditions de précision comparables à celles du procédé Martin, et que, d'autre part l'utilisation de fours électriques de grande capacité s'est avérée plus économique que celle des fours Martin fonctionnant en charge solide ? La réponse ne peut être donnée avec certitude. Cependant, la plus grande partie de la capacité actuelle des fours Martin est utilisée pour l'affinage de la fonte liquide. L'usage de l'oxygène dans des cornues spéciales est sans doute avantageux, mais dans les fours Martin existants et qui représentent des investissements considérables, il permet, dans les brûleurs, de diminuer le temps de fusion des ferrailles, et par des lances verticales passant dans la voûte, de réduire le temps d'affinage. Des progrès très importants de productivité sont à attendre de l'utilisation de l'oxygène dans les fours Martin et leur disparition au profit des cornues spéciales n'est pas pour demain. »

tout en rendant justice au procédé Bessemer, il établissait très solidement les mérites du procédé Martin et son originalité. En même temps, à ses experts et à Dufaure, son avocat, il adressait divers mémoires établissant son droit. Il lui fallait pourtant constater que « toutes les personnes, qui d'abord avaient voulu acheter des licences pour la France, se sont retirées, tellement que malgré tous nos efforts les ventes de licences en France n'ont rien produit, tandis qu'à l'étranger, elles sont en pleine marche » (1er avril 1869). On ne peut reprendre ici le détail de ces procès et énumérer les artifices de procédure qui furent employés pour empêcher la justice de se prononcer définitivement. Trop d'intérêts étaient en jeu, et Siemens, profondément déçu d'avoir échoué là où les Martin avaient réussi, et bien que touchant les redevances que loyalement Émile Martin lui versait, cherchait, sans briser avec lui, à s'allier avec ses ennemis pour des raisons qu'on ne peut connaître avec précision [52]. Enfin après trois ans de luttes et de tracas, trois ans d'écœurement pour un homme absolument convaincu de son droit, Émile Martin pouvait écrire le 12 juin 1870 : « Le procès Bérard est en arrangement. Cet estimable spéculateur en brevets retire son procès et déclare qu'il ne peut payer de dommages et intérêts, vu son insolvabilité. Restent les impressions du jugement dans cinq journaux, que je serai forcé de payer, vu encore l'insolvabilité du sieur Bérard, qui est parti pour l'Angleterre. Quant au procès Sudre qui est incompréhensible, M. Dufaure va le plaider définitivement. A sa suite viendront les explications avec MM. Boigues, Rambourg et Cie qui se sont emparés du procédé et l'ont monté dans leurs usines d'autorité. Il n'y a donc qu'à attendre. » Il attendit en vain ; à toutes ses propositions de conciliation, on répondait tantôt favorablement, tantôt de façon dilatoire, mais il n'obtint jamais d'engagement définitif. Il mourut le 23 juillet 1871 sans avoir reçu satisfaction totale, mais avec la ferme conviction que grâce à ses efforts et à ceux de son fils, et malgré tous ses contempteurs, « le progrès et la justice n'en seront pas moins faits ».

Avec lui finissait la grande génération des métallurgistes et hommes d'affaires nivernais du XIXe siècle. Les Dufaud, les Benoist d'Azy, les Martin, les Boigues et bien d'autres moins connus, tels les Guérin d'Imphy, avaient tous animé cette période de révolution industrielle en Nivernais, grâce à l'audace avec laquelle, malgré des risques certains, ils avaient lancé et imposé toutes les innovations.

Dans l'invention de l'acier Martin, Pierre-Émile fut l'expérimentateur attentif et habile qui fit la découverte ; son père Émile fut le chercheur qui imagina les expériences, les organisa, les finança et raisonna sur les résultats. Il offre le type même de l'ingénieur dans cette période d'innovations, et pendant un demi-siècle il créa et perfectionna aussi bien les méthodes de construction des ponts et des portes d'écluses que l'art de couler de très grosses pièces comme les affûts de canons de côte, les colonnes et les voussoirs de ponts. Ingénieur, il imaginait, calculait les risques, puis méditait sur les données du problème ; chef d'entreprise, il décidait et réalisait avec ténacité, voire obstination ; la persévérance dans l'action, tel fut le secret de sa réussite.

52. A propos de Siemens, Émile Martin écrit à la date du 26 août 1869 : « Sans doute, il ne faut pas laisser le champ libre aux mauvaises intentions de notre associé Siemens, mais cela se règlera par le temps et à mesure du développement du procédé, si rien ne l'entrave. »

Ce goût pour l'action, cette passion de créer s'opposaient à son désir continu de sécurité pour sa famille ; sans cesse en voyage pour la surveillance de chantiers souvent fort éloignés les uns des autres, sans cesse obligé par les circonstances de réviser ce qu'il s'était proposé de faire, il trouvait cependant le temps de penser aux siens, à ses ouvriers, à toutes les questions que posaient à son époque les profondes transformations sociales, et prenait parti.

Ce grand bourgeois, catholique et libéral, sait s'adapter à tous les milieux ; il est aussi à l'aise dans les conseils d'administration que dans ses ateliers, parmi ses ouvriers ; il sait rester partout affable et bon, surtout avec les humbles. Si imagination et réflexion sont ses qualités d'esprit, il faut lui reconnaître au moral, le sens de l'honneur et de la justice, la loyauté et la bonté. Cette noblesse de caractère ne contribue pas moins que ses recherches dans l'art de la fonderie et ses réalisations dans la technique de la construction industrielle à faire de lui l'une des plus belles figures que l'on rencontre parmi les chefs d'industrie du XIX^e^ siècle français.

La retraite de Pierre-Émile

Après la mort d'Émile Martin, son fils Pierre-Émile continue à diriger avec plus ou moins de bonheur la « Société des Aciers Martin » à Sireuil. S'il était un incomparable technicien, ce praticien attentif n'avait pas l'envergure de son père comme homme d'affaires. Plus rêveur que combatif, mal averti des méthodes des financiers qui menaient l'affaire et ne songeaient qu'à en tirer le plus grand profit, il continuait à perfectionner ses productions d'acier. Mais on lui avait suscité maintes difficultés à Sireuil même, à tel point que réélu maire, en 1876, il se refusa à en exercer les fonctions. Comme Émile Martin l'avait prévu, la Société des Aciers Martin n'était « pas viable, vu le défaut d'insuffisance de capital ». Elle fut finalement mise en liquidation et Pierre-Émile en fut le fermier jusqu'en 1883, date à laquelle l'usine de Sireuil fut vendue pour 250 000 F. Il se retira d'abord à Paris, puis à La Garenne, près de Fourchambault, propriété héritée de son père. Il y vécut oublié. Bien des industriels et des gens d'affaires profitaient du silence fait sur son nom, et avaient intérêt à maintenir cette situation de fait.

Mais, comme l'avait écrit avec confiance Émile Martin, « la Justice vient ». Pierre-Émile Martin eut la chance de survivre à la plupart de ses détracteurs. Siemens, Hochet, Louis Le Châtelier, Mony, Glachant et bien d'autres avaient disparu lorsque, âgé de 86 ans, il apprit que le Comité des Forges avait décidé de consacrer solennellement son titre d'inventeur du four à sole pour fondre l'acier. Il est vrai que trente ans s'étaient écoulés ; la production de l'acier avait pris des proportions énormes, et la part de l'acier Martin était devenue la plus importante. Les moyens d'épurer les fontes du soufre et du phosphore avaient été, suivant les prévisions d'Émile Martin, trouvés et appliqués avec succès. Toutes les combinaisons d'acier et de métaux spéciaux étaient possibles au four Martin, et c'était toujours le four Martin tel qu'il avait été conçu par Pierre-Émile et breveté à son nom, qui, sauf quelques légères modifications, servait et devait continuer à servir dans le monde entier à la production des aciers fins (235 millions de tonnes en 1962 sur un total mondial de 367 mil-

lions de tonnes). Le Comité des Forges organisa donc le 9 juin 1910 une fête solennelle à laquelle assista le président de la République Fallières, accompagné de son ministre des Travaux publics, Millerand. Celui-ci remit à Pierre-Émile Martin la croix d'officier de la Légion d'honneur, puis au nom des grandes associations métallurgiques françaises, allemandes, autrichiennes, suédoises, italiennes, hongroises, belges et anglaises, le Président du Comité des Forges offrit à l'inventeur la grande médaille d'or commémorative de l'invention du procédé de fabrication de l'acier sur sole. Justice était rendue, mais le préjudice matériel, sinon moral, ne fut pourtant point réparé.

Pierre-Émile Martin allait avoir encore avant de mourir la douleur d'apprendre que son fils, capitaine, avait été tué à Langemark en 1915. Le 21 mai de cette même année, il s'éteignit dans sa propriété de La Garenne, près Fourchambault, discrètement, comme il avait vécu.

Il n'est pas question, nous l'avons déjà dit, de débattre la part qui revient à Émile Martin et à son fils Pierre-Émile dans l'invention de l'acier Martin. Tous deux travaillèrent en commun et pensaient ensemble ; sans l'art consommé du métallurgiste Pierre-Émile, les idées de son père n'auraient sans doute pu être réalisées, ne fût-ce que faute de temps ; sans l'obstination d'Émile et son soutien financier, Pierre-Émile n'aurait pu continuer son effort. L'un n'a rien fait sans que l'autre en fût informé. Si l'un avait l'imagination féconde, l'autre était très observateur, minutieux et patient ; tous deux savaient à leur façon analyser les résultats de leurs essais et trouvaient en commun les correctifs nécessaires. Il serait vain de vouloir dissocier leurs efforts et c'est à la vérité pure justice si, de nos jours, le four à double alimentation et sole réfractaire pour fondre l'acier est dénommé simplement *four Martin* [53].

53. Soulignant la valeur indiscutable du procédé Martin, M. Denis concluait : « On donne à l'acier élaboré sur sole en France et en U.R.S.S. le nom d'acier Martin et le four à sole est un four Martin. En Allemagne, on nomme les deux, Siemens-Martin (SM). Dans les pays anglo-saxons, ils sont tous deux « open hearth », c'est-à-dire à sole ouverte. Peut-on aujourd'hui essayer de fixer les mérites respectifs de Siemens et de Martin dans la réussite de ce procédé ? Siemens, Anglais d'origine allemande, avait inventé avec son frère le four à régénération de chaleur. Comme je l'ai déjà dit, il a essayé d'élaborer l'acier dans un tel four à Montluçon, mais son four n'a pas tenu, les réfractaires utilisés n'étant pas appropriés. Martin utilisant des briques de quartzites a réussi à faire 70 coulées avec son four. On peut dire que le four Siemens n'a permis la fusion de l'acier que *grâce à l'application que Martin en a fait*, grâce à un choix judicieux de réfractaires, mais qu'*en tout cas le procédé métallurgique appartient bien à Martin*. Le four est sans aucun doute Siemens-Martin, mais le procédé *Martin* » (*ibid.*).

CHAPITRE XI

UNE FONDERIE DE CUIVRE : IMPHY (1816-1836)

Comme fonderie de cuivre et de bronze, Imphy a joué un rôle de premier plan entre 1816 et 1836, époque où ces métaux étaient appelés à prendre une grande importance dans la chaudronnerie et devenaient nécessaires au carénage des bateaux et à l'installation des sucreries, distilleries, féculeries et autres industries chimiques qui commencèrent à se créer lors du mouvement d'expansion industrielle de la première moitié du XIX^e siècle. Il ne s'agit point pour nous de faire une monographie complète d'Imphy : nous voudrions seulement préciser — malgré les lacunes de la documentation — comment se créa et se développa un centre industriel, qui, grâce à sa spécialisation, réussit à conquérir une position dominante sur le marché français.

Établie près du confluent de l'Ixeure et de la Loire et située à une dizaine de kilomètres en amont de Nevers, la forge d'Imphy est d'origine fort ancienne [1]. En 1812, Legoube, fondé de pouvoir de la marquise Du Bourg de Bozas, écrit au préfet de la Nièvre : « Tout le monde sait que les forges de la dame Dubourg fabriquaient des ancres pour la marine avant l'établissement des forges impériales de Guérigny et qu'elles les fabriquaient concurremment avec celles de Cosne. » Elle possédait une petite forge à Prye, à Imphy une grosse forge à deux feux en activité ainsi qu'une petite forge « à une bouche à feu qui n'est plus en activité », mais est susceptible d'y être remise, également « une fenderie pour aplanir les fers et les convertir en verges de divers échantillons dont on se sert pour la fabrique des clous » [2]. Tel est l'établissement qui, par

1. Aucune étude n'existe sur la période que nous envisageons. Sur les origines des forges d'Imphy, on trouvera quelques brèves indications dans A. MASSÉ, *Monographies nivernaises*, t. I : *Canton de Nevers*, 1913, pp. 253 et suiv., *La Société de Commentry-Fourchambault et Decazeville 1854-1954*, 1954.

2. Le 30 novembre 1812, le fondé de pouvoir de la marquise Du Bourg de Bozas, Legoube, déclare que la grosse forge d'Imphy fabrique 150 tonnes de fer avec un approvisionnement de 225 tonnes de fontes tirées du Berry et des fourneaux du département. On y emploie 21 000 hectolitres de charbon de bois. La petite forge d'Imphy peut produire 25 tonnes de fer avec 35 tonnes de fonte et 5 400 hectolitres de charbon de bois. La petite forge de Prye, située à environ 2 500 mètres en amont, produit 35 tonnes de fer avec 52 tonnes de fonte et 7 500 hectolitres de charbon (Arch. dép. de la Nièvre, S, Forges, et U, Tribunal de commerce). La comptabilité complète des forges d'Imphy et de Prye de 1797 à 1816 se trouve dans le fonds Du Bourg de Bozas.

un singulier hasard, va devenir une des plus importantes fonderies de cuivre et fabriques de fer-blanc en France, et cela en moins de dix ans.

De Dilling à Imphy

La chute du Premier Empire avait déterminé en France une crise de l'industrie du fer par suite de la concurrence des fers anglais. Or les traités de 1815, en donnant à la Prusse le territoire de Sarrelouis, allaient être l'origine d'un transfert d'usines dont Imphy fut l'un des heureux bénéficiaires grâce aux frères Guérin. Ceux-ci, originaires de Normandie, avaient en 1807 fondé à Dilling, près de Sarrelouis [3], une fonderie de cuivre et une fabrique de fers-blancs qui, grâce à l'habileté de leurs créateurs et à leurs connaissances dans ce genre de fabrication, étaient vite devenues prospères et « célèbres dans le commerce pour la fonte, le laminage, le martelage des cuivres et la fabrication des tôles et fers-blancs » [4]. Guérin l'aîné était le directeur et l'un des copropriétaires de ces usines, son frère, Guérin jeune, s'était « appliqué à la pratique et possédait l'expérience du même art » ; il était associé à l'établissement de Dilling dont il possédait trois actions de 25 000 F. Mais « ne voulant pas changer de patrie », Guérin jeune rentra chez lui à Litteau, près Balleroy (Calvados), où il installa pour son compte une petite fonderie de cuivre. Or, à ce même moment, deux maisons parisiennes, « Boigues et Fils » [5] et « Debladis et Auriacombe », fai-

3. Nous manquons de détails précis sur cette famille originaire de Normandie ; seuls les actes officiels permettent d'éviter des confusions. Guérin l'aîné (Joseph-Vincent-Thomas) est né en 1774. En 1803, il était directeur des usines de Dilling près Sarrelouis (Moselle), où il avait monté des laminoirs pour la fabrication des fers-blancs (il avait voyagé en Angleterre à la paix d'Amiens). Lors de l'exposition de 1806, une première mention est faite de son nom dans le *Rapport du jury de l'Exposition nationale des produits de l'industrie française* (pp. 109, 114) : il obtint une mention honorable pour des *faux de très bonne qualité*, et une médaille d'argent de première classe pour avoir présenté *des feuilles de tôle parfaitement laminées et de qualité supérieure*. Le 15 septembre 1807, Gay-Lussac écrivait au nom du bureau consultatif des Arts et Manufactures... : « Le sieur Guérin a succédé (à Dilling) à des entrepreneurs qui obtinrent à l'exposition de l'an IX une médaille d'or pour la bonne qualité de leurs faux et l'importance de leur établissement ... Il paraît par la notice envoyée par le préfet de la Moselle, lors de la dernière exposition, que l'établissement de Dilling, où l'on fabrique aussi des fers-blancs, est une *entreprise hardie* qui, selon l'avis de la chambre consultative de ce département, mérite toute la protection du gouvernement » (Arch. nat., F 12 2220). Duhamel, directeur de l'École pratique des Mines de la Sarre, note le 16 novembre 1807 que Dilling est la seule usine de la contrée à posséder des laminoirs « qui non seulement accélèrent la main-d'œuvre, mais encore en diminuent les frais et donnent aux feuilles une égalité d'épaisseur et un fini qu'il est impossible d'atteindre avec les marteaux à élargir ». Après 1807, Guérin l'aîné orienta la fabrication vers le laminage de *plaques de cuivre destinées au doublage et au bordage des vaisseaux*. Il avait amené à Dilling son cadet, Louis-Ebremont, dit Guérin le Jeune.

4. Sur Dilling sous l'Empire, *cf.* CAPOT-REY, *Quand la Sarre était française*, 1928, pp. 171-172. La fabrique de Dilling employait de 1813 à 1815 seulement 80-85 ouvriers et fabriquait de 550 à 630 quintaux de tôles par trimestre (Arch. nat., F 12 1607). D'après une pétition des propriétaires de Dilling en 1816 (Arch. nat., F 12 2222), l'usine produisait 10 000 caisses à eau valant 700 000 F, 100 tonnes de fer noir et tôles (100 000 F), 250 tonnes de cuivre pour la chaudronnerie (250 000 F), 250 tonnes de cuivre pour la Marine marchande (500 000 F), 20 tonnes de pelles et poêles (250 000 F), soit une production totale de 1 825 000 F.

5. Boigues et fils étaient « propriétaires des laminoirs de Montataire » (qu'avaient montés Georges Dufaud et les frères Mertian) ; ces grands marchands de fer et cuivre auraient voulu

sant le commerce des métaux, perdaient leurs principaux fournisseurs à Dilling et étaient contraintes de rechercher dans l'intérieur de la France les métaux qu'elles ne pouvaient plus se procurer en Sarre ; ayant déjà eu des relations d'affaires avec les Guérin et n'ignorant pas que Guérin jeune « s'était signalé par des essais fructueux dans l'affinage du cuivre », Boigues et Debladis lui proposèrent de former avec eux une société dont l'acte de constitution fut rédigé le 16 septembre 1815 [6]. L'usine fut installée à Pontoise sous la raison sociale « Guérin jeune ».

Cette fonderie de cuivre n'était qu'un premier pas. Guérin jeune détermina ses associés « à s'unir à lui pour fonder des laminoirs à cuivre, tôle de fer, fer-blanc et enfin une usine absolument dans le même système que celui de Dilling ». Pour augmenter les chances de réussite, il fallait se trouver à proximité du charbon de terre. Boigues, qui depuis 1807 avait une propriété près de Saint-Pierre-le-Moûtier, et était en pourparlers pour s'installer avec les Paillot à la forge de Trézy, près Grossouvre (Cher), influa-t-il sur la décision de Guérin ? En tout cas les trois associés choisirent Imphy, « dont le cours d'eau, l'extrême proximité de la Loire, le voisinage des mines de charbon de terre de Decize présentaient la réunion de tous les avantages qu'ils désiraient ». Aussi dès le 17 mars 1816, les trois associés prenaient « conjointement et solidairement à titre de ferme pour vingt années les forges d'Imphy avec faculté expresse d'en changer la destination et d'y faire toutes les nouvelles constructions utiles à leur projet et de faire travailler au laminage et martelage des cuivres et à la fabrication des tôles et fers-blancs ». Mme Dubourg recevait 30 000 F à titre de cautionnement.

Le 1er mai 1816 Louis Boigues, Debladis et Guérin jeune adressaient au préfet de la Nièvre la pétition suivante [7] : « La perte de la plus grande partie de nos fabriques de fers-blancs, cuivre rouge et jaune situées dans des pays séparés de la France par les traités du 31 mai 1814 et du 20 novembre 1815, nous a déterminés à transporter dans l'intérieur le même genre d'industrie et de fabrication. A cet effet nous avons loué pour vingt ans les forges et fenderies d'Imphy, de Prye et le moulin de Chazaux situés à deux lieues de Nevers sur le cours de la rivière d'Yxeure réunie à la Sardolle. Notre intention est de supprimer la fenderie et de la remplacer par deux laminoirs doubles et leurs accessoires consistant en fonderie de cuivre, fourneaux à réverbère, étamerie et martinets à cuivre avec lesquels nous fabriquerons les tôles pour le commerce, les fers-blancs, cuivre rouge et jaune, les feuilles à doublage pour les besoins de

(suite de la note 5)
en 1816 étendre leur fabrique : quand Dillingen voulut s'installer en France, ils déclarèrent dans une pétition à la Chambre (12 avril 1816) qu' « ils avaient l'intention d'augmenter leur établissement, ils se proposaient d'y laminer des cuivres, des fers, fers-blancs, des zincs ; leur position leur donnant le très grand avantage de tirer des ports de mer, principalement du Havre, les métaux bruts nécessaires à la fabrication, ils eussent alors et pour toujours créé en France toute cette industrie manufacturière, avantage immense... ». Mais la société de Montataire fut dissoute en 1816 « par un procès ».

6. Cette société était constituée pour trois ans ; elle avait pour fin « le départ de toutes les sortes de cuivre brut pour les mettre au titre de 99 à 99 1/2 %, les raffinages d'étain, fonte des cloches, métal blanc et mélange de cuivre rouge avec zinc », la fabrication du minium, mine d'orange, etc. Guérin jeune était dispensé de mise de fonds, « *son art en tenait lieu* », mais participait à égalité aux bénéfices. L'entreprise était sous la raison sociale : « Guérin jeune » et l'installation était faite à Pontoise où deux fours à réverbère furent construits.

7. Arch. dép. de la Nièvre, S, Forges et moulins.

la Marine. Le charbon de terre sera notre combustible pour la confection de ces articles et les travaux n'exigent point l'emploi d'aucun ingrédient malsain ou nuisible à la santé des habitants et des ouvriers... Le niveau des eaux ne sera point changé et notre établissement ne nuira en aucune manière aux propriétés et au bien-être des habitants de l'arrondissement, nous ne pensons donc pas qu'il s'élève aucune réclamation à son sujet. Nous vous supplions, Monsieur le Préfet, de vouloir bien nous autoriser à remplacer la fenderie actuellement existante par deux laminoirs doubles et leurs accessoires. Notre demande ne peut blesser les intérêts des maîtres de forges du département auxquels nous présentons au contraire les débouchés de leurs produits. En considérant cet établissement sous un point de vue général, nous transportons dans le centre de la France, sur la Loire et pour ainsi dire sur l'Allier, une industrie qui était devenue étrangère, qui nous affranchira de tirer des fabriques belges et prussiennes de la rive gauche du Rhin, et pour l'encouragement de laquelle les droits de douane ont été augmentés dans le dernier budget. Lorsque notre fabrique aura atteint le but que nous nous proposons, elle pourra occuper au moins 150 ouvriers, elle ajoutera, nous l'espérons, à la splendeur du département. »

Le 21 mai 1816, le préfet de la Nièvre ordonnait l'enquête d'usage [8]. Guérin jeune avait déjà commencé les travaux pour la construction des fourneaux et de bâtiments destinés aux laminoirs [9]. En même temps, il décidait son frère aîné à quitter Dilling et à venir partager avec lui la direction de l'établissement d'Imphy sans y entrer comme associé [10]. Dès juillet 1816, celui-ci exerça effectivement cette direction et c'est le 15 octobre 1816 que les associés L. Boigues, Debladis et Guérin jeune signèrent un sous-seing privé destiné « à jeter les bases principales de leur future association » au capital de 100 000 F ; les Boigues y participaient pour 5/12e, Debladis pour 4/12e et Guérin jeune pour 3/12e, et l'indemnité de direction s'élevait à 4 000 F par an [11]. Dès la

8. Au contraire, des riverains, MM. Pinet et de Vierville, mirent opposition et l'enquête dura fort longtemps ; en 1843, un des ingénieurs des Mines note au cours d'une enquête qu'il n'a trouvé aucune trace d'autorisation.

9. La fonderie royale de canons de Nevers fournit les tables de laminoirs et les cylindres des trains de laminoirs ; c'est seulement en 1823 qu'il fut interdit aux usines d'État de travailler pour l'industrie privée.

10. Les associés avaient tout d'abord songé à appeler à la tête de l'usine Poncelet (de Liège) ou Lamotte, ancien directeur de Romilly (Eure), mais Guérin jeune, qui ne pouvait séjourner longtemps à Imphy à cause de ses autres affaires, décida son frère aîné à rentrer en France et à partager avec lui la direction de l'établissement à titre de « codirecteur », mais sans entrer dans l'association. Il recevait à Imphy le logement, éclairage et chauffage, et partageait avec son frère le traitement de directeur : 4 000 F, l'indemnité de réception : 2 000 F, et les intérêts et bénéfices afférents à la part sociale de Guérin jeune.

11. Les bases de l'association sont les suivantes : elle a pour raison sociale *Boigues, Debladis et Guérin jeune*. La part de chacun a été déterminée de la manière suivante : Louis et Guillaume Boigues ont un intérêt de 5/12, Debladis de 4/12 et Louis Guérin (le jeune) de 3/12. Boigues et fils versent pour leur part 41 667 F, Debladis 33 333 F, Louis Guérin 12 500 F, soit en tout 87 500 F ; les 12 500 F restant seront versés par Boigues (6 770 F) et par Debladis (5 730 F). Le sous-seing privé du 15 octobre 1816 stipulait en son article 1 : « Il y a association entre les trois sus-nommés à l'effet seulement de l'exploitation des usines d'Imphy, Prye et Chazaux pendant la durée du dit bail, mais l'acte d'association, à intervenir le plus promptement qu'il se pourra, expliquera clairement l'intention des associés qui est que l'un d'eux ne peut être engagé dans aucune opération ou dans aucun payement par la volonté de l'un ou des autres associés : ils n'entendent point établir une société en nom collectif par

fin de 1816 la nouvelle usine était à même de fonctionner ; on avait fait venir les principaux chefs d'atelier de l'usine de Dilling qui, sous la direction des Guérin, mettaient leur expérience au service de la nouvelle entreprise [12] ; celle-ci comprenait :

— d'une part, *l'usine à cuivre*, se composant de la fonderie pour le raffinage du cuivre « afin de disposer et rendre propre au laminage celui que la société d'Imphy se procurait dans le commerce et venant de Russie et du Chili », celui-ci particulièrement impur ; pour le laminage, elle disposait de deux trains de laminoirs doubles mus par deux grandes roues hydrauliques ; quant au martelage il se faisait à l'aide « de deux martinets, l'un pour emboutir, l'autre pour

(*suite de la note 11*)
laquelle un seul des associés pourrait engager les autres sans leur consentement et pour des sommes illimitées, ils s'interdisent d'user et de signer seul le nom des trois associés... Les actes qui exigeront ces trois signatures seront signés par chacun d'eux, la raison sociale ne sera déterminée que par l'acte à intervenir... » D'après l'article 4, Guérin devait recevoir par prélèvement l'intérêt de 6 % non seulement des 12 500 F qu'il verse, mais encore des autres 12 500 F que MM. Boigues et Debladis mettent pour lui compléter son quart dans le fonds social (art. 5). La moitié des bénéfices devait être mise en réserve pour élever le fonds social à 300 000 F. Enfin l'on précisait que « le présent sous-seing n'ayant été fait que pour consacrer les bases principales de la future association pour les forges d'Imphy, de Prye et Moulin de Chazaux en attendant seulement qu'un acte plus régulier et profondément médité par chacune des parties puisse être rédigé et signé, il est convenu que si, par le refus de l'une des parties, le présent acte devait être enregistré, les déboursés, amendes et frais quelconques seraient à la charge de qui en aurait provoqué l'enregistrement. S'il survenait des contestations par suite de ce qui est prévu par l'article précédent, les sus-nommés consentent à ce qu'elles soient vidées définitivement et en dernier ressort par les arbitres nommés par chacun d'eux ; les sus-nommés renoncent à toute voie d'appel en cas de refus de nommer des arbitres, il y sera procédé par le président du Tribunal de commerce de Paris » (étude de Me Robin à Nevers).

12. En réalité, il n'y eut pas un réel transfert de l'usine de cuivre de Dilling en France. Ce sont les Guérin et des chefs d'ateliers qui rentrèrent en France et créèrent deux nouvelles fonderies de cuivre, l'une à Pontoise en 1815, l'autre à Imphy en 1816. Après la convention du 20 novembre 1815 qui séparait Dilling de la France, les associés de la fabrique qui, par la première invasion, avaient perdu 168 000 F, « et par la seconde la perte a été beaucoup plus considérable », demandèrent l'autorisation de faire pénétrer en franchise en France les produits fabriqués avant le 20 novembre. Aussitôt L. Boigues protesta, suivi par les propriétaires de Romilly-sur-Andelle qui en 1814 avaient acheté en grandes quantités du cuivre d'Amérique transporté comme lest. Les associés de Dilling demandèrent à être exonérés de droits pendant cinq ans, puis trois ans seulement afin d'avoir le temps de monter une usine identique en France. « Les manufactures de Dilling ont l'intention la plus prononcée de fixer en France leur fabrication et leur industrie. Il leur faut le temps de trouver un local convenable, il faut un cours d'eau, des bois, de la mine, et s'il est possible de la houille ou être dans le voisinage des houillères. Il faut des constructions appropriées aux diverses espèces de fabrication et toutes les machines propres à monter la nouvelle usine. Avant de commencer, il faut des approvisionnements en fer. Ces diverses prestations exigent une avance calculée modérément à un million. Pendant que ces objets se prépareront, elle ne peut pas discontinuer son travail à Dilling, ce serait tout perdre. Il est nécessaire de conserver les ouvriers et de les tenir en haleine. Ces ouvriers forment une nombreuse colonie. Le plus grand nombre se compose de Français, tous n'aspirent qu'à rentrer en France. Ils y rentreront dès que les nouvelles usines seront prêtes à les recevoir... » La demande fut bien accueillie par le Comité des Arts et Manufactures (11 juillet 1816) et même par la direction des Douanes, mais l'exonération fut limitée à la moitié des droits pendant deux ans. Le représentant de la société à Paris, Thomas, précisait même au ministre qu'elle avait fait « choix dès à présent d'une localité convenable du côté de la Nièvre », mais, le 10 septembre 1816, il annonça « qu'elle renonçait à établir une grande usine en France » (Arch. nat., F 12 2222).

planer et dégrossir, tous deux mus par une roue hydraulique placée sur le même courant » ;

— d'autre part, la *fabrique de tôles et fer-blanc* qui utilisait les fontes du Berry et du Nivernais et les transformait en fer laminé et étamé : Guérin disposait d'une forge avec deux feux d'affinerie pour le mazage et l'affinage de la fonte en fer, qui, passé aux laminoirs et transformé en tôle, devenait pour partie du fer-blanc lorsqu'il avait été travaillé à l'étamerie.

Bien organisée et bien dirigée, la nouvelle usine prospéra immédiatement et l'année 1817 se solda par un bénéfice de 18 887,32 F. Destinée à travailler principalement pour la Marine, avec laquelle sous l'Empire Boigues et Debladis avaient déjà eu des relations [13], l'association enlevait le 9 décembre 1816 un marché pour livraison des tôles de toutes espèces nécessaires au service de la Marine pour les ports pendant l'année 1817, le ministère lui accordant « sa préférence pour encourager l'introduction en France de ce nouveau genre d'industrie ». Le 21 mars 1817 Debladis et Auriacombe obtenaient à nouveau de la Marine un marché pour fourniture des planches de cuivre nécessaires au service de ce ministère pendant l'année 1817. Ce succès déterminait les associés à établir un troisième train de laminoirs et à augmenter le fonds social de 60 000 F, dont Guérin jeune paya le quart. Les bénéfices étaient mis en réserve afin de porter le fonds social à 300 000 F. L'année 1818 fut aussi brillante car la conjoncture était favorable. Toutefois en mai 1818, Debladis et Auriacombe ne purent obtenir le renouvellement du traité pour les cuivres : le ministère déclara « qu'il avait d'autres maisons plus anciennes à soutenir » (en l'occurrence Romilly), ajoutant : « Vous avez déjà la fourniture des tôles, nous vous promettons celle des fers-blancs et fers noirs aussitôt l'expiration de nos marchés faits avec d'autres. Nous allons avoir aussi une grande quantité de caisses à eau à faire que nous vous donnerons. Voyez les modèles qui sont en magasin, traitez-nous bien et vous aurez toute préférence au ministère toujours bien disposé en faveur des grands établissements. » De fait, Imphy obtenait le 30 juillet 1818, un nouveau marché pour fournitures de tôles pendant trois ans à partir du 1er septembre 1818. Cette année 1818 laissa un bénéfice de 71 152,55 F pour un capital de 160 000 F, et cela, grâce à Guérin l'aîné qui résidait à Imphy et exerçait la direction effective de l'usine, car son frère, toujours à Pontoise, ne pouvait guère se rendre fréquemment sur place. L'année 1819 fut une année très importante pour la renommée d'Imphy qui, pour la première fois, prenait part à l'exposition nationale des Arts et Manufactures.

13. En 1810, M. Debladis avait traité avec le ministère de la Guerre pour un échange de 100 000 kg de plomb contre 43 000 kg de bronze d'une valeur de 129 000 F. En 1811, la même opération avait été renouvelée pour 138 000 F. En 1815, Debladis traite avec la Marine pour 700 000 kg de fer livrables à Orléans pour une somme de 280 000 F (*cf. Mémoire et consultation pour les sieurs Guérin le jeune et Debladis contre le sieur Boigues*, s. d. (1821), Bibl. Nevers, 2 N 341 3). Dans ces diverses opérations, Boigues et Debladis avaient été assez étroitement associés : « Les deux maisons, par suite de leur mutuelle confiance, avaient en cinq ans traité l'une pour l'autre, avec les ministères de la Guerre et de la Marine, des affaires sans être liées par aucun écrit... De cette manière, elles évitaient une rivalité préjudiciable dans les mêmes spéculations. » Il semble cependant que seul Debladis ait eu des liens étroits avec le ministère de la Marine.

D'après le rapport du jury départemental [14], la fabrication annuelle pour le cuivre s'élève à 300 000 kilogrammes consistant en planches pour la chaudronnerie « d'un modèle uniforme pour la France » [15] et en feuilles « propres au doublage des navires » [16]. A ces deux articles se joignent encore l'exécution des commandes extraordinaires des calandres, des fonds de chaudières plats, relevés ou bombés, pour les chaudières à sucre des Iles, les salpêtrières, les distilleries et brasseries, quelques-uns dépassant parfois le poids de 300 kilogrammes, également « des plaques de cuivre pour supporter le double d'or ou d'argent ». Le jury est plus élogieux encore pour la forge : les tôles fabriquées pour le commerce et pour le ministère de la Marine dont la société a « le service pour plusieurs années », ont « des dimensions [17] et des forces extraordinaires qui ne pourraient être faites ailleurs que dans l'atelier d'Imphy » ; leur production dépasse 100 000 kilogrammes par an. « Elles sont fort estimées du consommateur, elles peuvent se remboutir, se tordre et se travailler dans tous les sens parce que le fer du Berry qui est l'un des meilleurs de France se prête à tous ces efforts. Le principal débouché pour les tôles de commerce est dans les villes environnantes des bords de la Loire, Nantes et Bordeaux. »[18] L'usine d'Imphy convertit également « en feuilles légères propres à l'étamage 150 000 kilogrammes de fer, ce qui produit 4 000 caisses de fer-blanc coupe française, ces fers-blancs jouissent de la meilleure réputation ». L'usine se compose de neuf ateliers dont deux se signalent par leur nouveauté : l'atelier des fours à lopins, « qui consomme des rognures de

14. Rapport daté du 31 juillet 1819, signé par Riondel, maître de forges, Enfert et Neppel, manufacturiers de faïences et Comoy, pharmacien (Arch. dép. de la Nièvre, M).

15. Les planches de cuivre avaient 42 pouces de large sur 52 de longueur et une épaisseur de 1/6 à 3 lignes. « On distingue pour la netteté du décapage et pour la belle exécution, les doublages, planches et fonds de chaudières de la manufacture d'Imphy dans laquelle s'est transportée tout entière l'industrie renommée de l'établissement de Dilling, aujourd'hui séparé de la France. Cette manufacture n'existe que depuis le 1er mars 1816, et déjà elle procure du travail à plus de quatre cents individus. On y fabrique annuellement 3 000 quintaux métriques de cuivre laminé en planches, tant pour les ateliers de chaudronnerie que pour le service de la Marine... Le même établissement d'Imphy a présenté une tuyère en cuivre à l'usage des forges à fer ; cette pièce, très bien exécutée, est offerte pour le prix de 5 F le kilogramme. Jusqu'à ce jour, le prix de semblables objets, qui sont d'une utilité bien connue dans les usines métallurgiques, s'était élevé, dans les autres fabriques, au-dessus de 6 F le kilogramme » (A.-M. Héron de Villefosse, *Rapport fait au Jury central de l'exposition de l'industrie française de l'année 1819*, 1820, p. 22).

16. Les feuilles propres au doublage ont 18 pouces de large, 60 pouces de long et pèsent de 8 à 12 livres l'une. La feuille présentée à l'exposition a pour caractères : longueur, 1,634 mètre ; largeur, 0,487 mètre ; épaisseur, 0,0005 mètre ; poids : 5 kilogrammes.

17. « Cet atelier a fourni des tôles qui avaient plus de 3 pieds de large sur 5 pieds de long avec 1/4 d'épaisseur et pesant au-delà de 100 kilogrammes. L'une des feuilles présentées au jury pesait 106 kilogrammes ; elle avait pour dimensions : longueur, 2,653 mètres ; largeur, 1,353 mètre ; épaisseur, 0,0054 mètre. » « Ce bel établissement, qu'on peut appeler *le Dilling de la France*, a fourni pour la marine et pour la guerre des tôles laminées qui avaient 5 pieds de long, 3 pieds de large, 1/4 de pouce d'épaisseur et dont le poids était d'un quintal métrique. La fabrication des tôles noires à Imphy s'élève annuellement à 1 000 quintaux, outre cela on y convertit en feuilles légères et propres à l'étamage environ 1 500 quintaux de fer par année, ce qui produit à peu près 4 000 caisses de fer-blanc, de coupe française » (A.-M. Héron de Villefosse, *op. cit.*, p. 50).

18. Les tôles et fers-blancs ou noirs se vendent par caisses de 150 à 250 feuilles pour les modèles courants. « Les fers-blancs, écrit Héron de Villefosse, fabriqués avec les fers du Berry et parfaitement étamés, égalent et surpassent peut-être les fers-blancs anglais, par leur brillant, par leur dimension. »

tôles, des débris de vieux fers, qui sont mis en lopins ou massiaux de 30 à 40 kilogrammes, puis chauffés à la houille au four à réverbère et convertis ensuite en barres de fer pour le gros marteau. Cet atelier réalise annuellement 50 à 60 000 kilogrammes de fers qui seraient presque sans valeur sans cette opération » ; l'atelier des laminoirs qui comprend un « laminoir à volant » fixé sur le pignon d'une grande roue toute en fer ; « chaque cylindre du laminoir a 2 pieds 8 pouces de table et 1 pied 6 pouces de diamètre. Ce système de laminoir est une des innovations en France. Il n'en existe que deux autres. Il offre l'avantage d'économiser l'eau et d'avoir une grande vitesse de rotation » [19]. Bref, « l'établissement d'Imphy est l'un des plus importants de ce département. Sa prospérité est due à l'intelligence, aux talents et au zèle de ceux qui le dirigent et il fait exister 400 à 500 individus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ». Aussi bien obtint-il une médaille d'or, et la Marine passa avec MM. Boigues et fils un troisième marché pour la fourniture de fers-blancs et de fers noirs dans les ports de la Manche et de l'Océan, marché qui fut exécuté sans difficulté par Imphy. Exploitant à fond ce succès, Louis Boigues demanda même à être nommé membre du Conseil général des fabriques et manufactures en raison de la création d'un tel établissement capable de rivaliser en quantité et qualité avec Romilly [20]. Decazes signa sa nomination à la fin de 1819.

Malheureusement, l'année 1819 fut également une année de graves difficultés entre les associés, qui n'étaient liés en fait que par les sous-seings d'octobre 1816 et 1817. Que se passa-t-il exactement, nous ne le savons guère que par ce que

19. Outre ces deux ateliers, Imphy comprenait : 1° une forge à deux feux et un gros marteau ; 2° des ateliers comprenant deux paires de laminoirs, « l'un de 5 pieds 6 pouces de table sur 1 pied 6 pouces de diamètre, l'autre de 3 pieds 6 pouces de table sur 1 pied 6 pouces de diamètre », toutes deux mues par de grandes roues à aubes, et garnies de 5 fours à chauffer, de cisailles à eau et à main ; 3° un autre laminoir de 2 pieds de table et 1 pied 6 pouces de diamètre destiné à dresser les feuilles de fer-blanc ; 4° un martinet à cuivre, « marteau pesant environ 200 kilogrammes, destiné à fabriquer les fonds relevés et bombés de cuivre pour les chaudières à sucre des îles, les salpêtrières, distilleries et brasseries » ; 5° un petit martinet à cuivre à Prye destiné à la fabrique des chaudrons de cuivre rouge, des demi-bains « et autres objets qui ne peuvent se faire au laminoir » ; 6° la fonderie comprenant 4 fours à réverbère destinés « à purifier et raffiner le cuivre et le couler en plaques convenables à l'atelier du laminoir » ; 7° l'étamerie « où le fer après avoir été laminé en feuilles légères est étamé au moyen de trois creusets ; cet atelier a de nombreuses dépendances pour le travail minutieux des fers-blancs ».

20. Le ministre, Decazes, annonce le 11 juin 1819 au préfet que M. Louis Boigues demande à faire partie du Conseil général des manufactures : « Suivant son exposé, la maison Boigues et fils aurait créé l'établissement d'Imphy pour la fabrication des cuivres à la suite du traité de 1815 qui priva la France de la manufacture de Dillingen. Elle aurait transporté à Imphy les principaux chefs d'atelier et en trois ans ce dernier établissement aurait rivalisé par la quantité de ses produits avec la manufacture de Romilly où l'on s'occupe du même genre d'industrie. » Un rapport du 6 juillet 1819 indique que l'usine comprend 2 grands laminoirs, 1 laminoir anglais, 11 fours à réverbère, 1 fonderie de cuivre avec ses accessoires. « En pleine activité ces ateliers occupent 119 ouvriers, tous du département sauf 5 étrangers..., plus 36 ouvriers, charretiers, mariniers, charbonniers et manœuvres. » Imphy nourrit donc 350 à 380 individus. On travaille à la forge 400 tonnes de fonte, 350 tonnes de cuivre, 7 tonnes de plomb et 6 tonnes d'étain (venant des Indes, du Mexique et d'Angleterre) sans compter 16 000 hectolitres de charbon de terre et 1 700 bannes de charbon de bois ; toutefois il y a des suspensions de travail à cause de l'eau irrégulière. Les produits fabriqués s'élèvent à : cuivre, 300 tonnes ; tôle pour ports et commerce, 1 100 tonnes ; tôle convertie en fer-blanc et devant fournir 4 000 caisses de 150 feuilles, 150 tonnes ; métal de cloches, 37,5 tonnes ; soit au total : 1587,5 tonnes.

révèlent deux factums publiés en 1821 [21]. Guérin le jeune et Debladis accusent Louis Boigues de vouloir accaparer l'affaire et Boigues réfute longuement les assertions de ses adversaires qui « ont répandu avec profusion » leur « très long mémoire suivi d'une très brève consultation ». Il semble bien que dans un premier temps Boigues et Debladis aient songé en 1819 à éliminer les Guérin de l'affaire. D'abord ils refusèrent de reconnaître à Guérin l'aîné le titre de directeur alors qu'il en exerçait les fonctions et résidait à Imphy avec sa femme, partageant avec son frère Guérin le jeune, considéré par ses associés comme directeur, les profits revenant à celui-ci ; Boigues et Debladis voulaient l'ignorer et quand Guérin aîné reçut de Paimpont des offres avantageuses pour aller y installer une forge à l'anglaise avec laminoirs, ils l'encouragèrent vivement à accepter cette proposition [22]. Il partit donc à Paimpont à la fin décembre 1818, revint en février 1819 pour quitter définitivement Imphy le 7 juillet 1819 après avoir préparé l'exposition. Il fut remplacé par Debladis fils, âgé seulement de 20 ans, auquel on adjoignit Meillard-Boigues, officier en congé de 32 ans. Ces jeunes gens fort inexpérimentés [23] débutèrent assez mal, la table du laminoir à volant installée par Guérin et qui avait coûté 30 000 F se brisait le 15 décembre 1819, puis l'arbre du grand laminoir cassait le 30 décembre, en sorte que les 12 ouvriers de ce laminoir se trouvèrent sans ouvrage ainsi que 7 ouvriers de la fonderie de cuivre. Aussi Debladis fit faire par notaire un constat des dommages causés, les témoignages des chefs d'atelier furent sollicités [24], et un acte fut dressé réclamant à Guérin aîné des dommages-intérêts pour abandon de poste. Manœuvre maladroite puisque Guérin aîné possédait la lettre de Boigues l'autorisant à partir. Debladis prétendit plus tard avoir ignoré cette lettre, Boigues soutint le contraire [25]. En tout cas, un ouvrier étranger appelé afin de réparer les dommages en fut incapable et des commandes pour Lorient et Rochefort ne purent être satisfaites, ce qui explique sans doute que l'exer-

21. *Cf. Mémoire* précité et *Mémoire pour le sieur Louis Boigues demandeur et défendeur contre les sieurs Debladis et Guérin jeune, défendeurs et demandeurs* (s.d.), 51 p. (Bibl. de Nevers, 3 N 584 9).

22. Bien que n'étant lié par aucun traité à MM. Boigues et Debladis, Guérin aîné prévint ceux-ci de son intention de s'intéresser à Paimpont. Le 12 décembre 1818, Louis Boigues répondit : « Nous avons considéré mon frère et moi dans votre intérêt et celui de votre famille les offres avantageuses qui vous sont faites, et nous ne voulons pas être cause que vous manquiez une semblable occasion. Nous consentons à ce que vous fassiez les machines à travailler le fer par la méthode anglaise pour les forges de Paimpont. Nous verrons avec plaisir que le succès et les bénéfices répondront à vos espérances et nous ne doutons pas que vous n'y trouviez, pour vous et l'un de vos enfants, des avantages considérables. Vous prendrez pour l'exécution de ce projet le temps que vous demandez et nous aviserons lorsque vous serez à Paris au moyen à prendre pour que l'établissement ne souffre pas trop de votre absence et soit toujours dirigé avec soin et exactitude... Nous demandons qu'en traitant avec M. Debreuil-Pont et de Chef-Fontaine vous stipuliez dans l'intérêt d'Imphy qu'on s'interdise à Paimpont de fabriquer des tôles, fers-blancs et cuivres, qu'on s'y occupe uniquement de fer en barres... » Et le 17 décembre, Boigues écrivit à Guérin aîné : « Nous consentons à ce que vous exécutiez le projet qui vous est offert, M. Debladis y consent également. »

23. Le départ de Guérin avait permis à Boigues et Debladis de placer avantageusement chacun un membre de leur famille à la direction d'Imphy : il semble que ces débuts malheureux furent la cause initiale de la querelle entre associés.

24. *Cf.* les attestations du caissier Delavaque et des contremaîtres Charlemagne et Gilles Mariette, étude de Me Robin à Nevers, 9 janvier 1820.

25. *Cf.* factums précités.

cice 1819-1820 si bien commencé ne laissa qu'un bénéfice de 30 021,85 F[26] ; l'exercice suivant, correspondant à une période de crise, ne s'annonçait pas meilleur. Or, dans le même temps Guérin jeune réclamait toujours l'acte d'association promis par les deux sous-seings privés du 15 octobre 1816 et 22 février 1817[27] et se voyait opposer une fin de non-recevoir. Debladis lui-même n'avait pu obtenir une réponse affirmative ; lors de l'inventaire du 31 août 1819, il saisit seulement l'intention de Boigues de ne souscrire à aucun acte de société et même de demander la licitation de l'établissement et la nullité de l'association. Majoritaire dans l'association et sachant que Guérin ne pourrait racheter sa part, Boigues entendait bien rester maître d'Imphy avec son associé Debladis. Celui-ci forma donc en leur nom une demande judiciaire en date du 19 février 1820 pour licitation de l'affaire.

Il n'est guère possible de suivre les associés dans toutes leurs tractations. Debladis, apprenant que Louis Boigues avait pris à son compte le 9 février 1820 un marché de 2 000 caisses à eau, qui aurait dû revenir aux associés et, se voyant berné, se désista de sa demande de licitation et s'allia à Guérin jeune. Mais Louis Boigues reprit à son compte la procédure, demanda au tribunal civil de Nevers la licitation d'Imphy, puis, le 26 février 1820, à la Cour de Bourges, l'annulation des sous-seings privés du 15 octobre 1816 et du 22 février 1817 qui étaient à l'origine de l'association. Sentant leurs intérêts menacés, Debladis et Guérin jeune ripostèrent en obtenant le 22 septembre 1820, du tribunal de commerce de Nevers, la nomination d'un commissaire chargé de représenter Louis Boigues lors d'un inventaire de tous les objets qui composaient le matériel de l'établissement[28], puis en sollicitant de la Cour de Bourges, le 27 octobre 1820, la nomination d'une administration provisoire d'Imphy qui leur fût confiée ; le 6 janvier 1821, enfin, ils assignèrent Louis Boigues devant le tribunal de commerce de Nevers, en représentation du marché passé par lui le 9 février 1820, et dérobé à la connaissance de ses associés, pour les caisses à eau. Mais fort habilement Boigues avait fait annuler ce marché et l'avait remplacé le 7 février 1821 par un nouveau marché portant sur 4 000 caisses à eau, qu'on lui accorda conjointement avec Brillantais, fournisseur de bois pour la marine dans la Nièvre, lequel ne possédait ni usine, ni moyens de faire exécuter ces caisses. Debladis et Guérin jeune soutenaient, non sans quelque apparence de raison, que seul l'établissement d'Imphy était en mesure de pouvoir livrer à Nevers les caisses à eau confectionnées avec les vieux fers de la marine puisque « seul il possédait les machines propres à cette

26. Ce bénéfice est contesté par Boigues, qui prétend qu'on a acheté inutilement une maison à Imphy pour Guérin et que les frais de représentation étaient abusifs.

27. Il avait été prévu expressément que l' « acte de société se ferait le plus tôt possible et avant la mise en activité de l'établissement ».

28. L'inventaire du 11 octobre 1820 (étude de Me Robin) fait en présence de Lyons, manufacturier de fayence et juge près le tribunal de commerce de Nevers, avait pour objet « non de fixer le prix des matières et agrès », mais « de constater tous les objets qui composent le matériel de l'établissement et son état moral », ce qui rendrait inutile l'intervention d'experts. Les marchandises, approvisionnements et mobiliers des appartements des directeurs s'élevaient à 275 267 F, dont 196 444 de marchandises. Les comptes courants révèlent que les sommes inscrites pour Boigues s'élèvent à 237 079 F, pour Debladis à 169 631 F et pour Guérin jeune à 54 875 F, soit au total 461 585 F ; la trésorerie est donc à l'aise ; le compte profits et pertes se solde par un excédent de 39 590 F.

opération et seul il pouvait réaliser l'obligation imposée par l'article 9 de ce marché, c'est-à-dire de graver sur le dessus de chaque caisse la marque de fabrique alors existante ».

Le 2 juin 1821 la Cour de Bourges prononça la nullité des sous-seings privés, donc de l'association, mais elle donna l'administration provisoire de l'usine d'Imphy à Debladis et Guérin jeune. La question de licitation et celle de représentation des marchés restaient pendantes, mais ces jugements incitèrent sans doute Louis Boigues à abandonner l'affaire. Précisément il venait de réussir à éliminer ses associés Paillot et Labbé de l'usine de Grossouvre et il faisait bâtir par Georges Dufaud une grande forge à l'anglaise à Fourchambault, qui devait produire 6 000 tonnes de fer par an. Debladis et Guérin jeune continuèrent à diriger Imphy et à travailler pour la Marine concurremment avec Romilly pour la production des cuivres laminés et martelés. Soucieux d'éviter la concurrence d'Imphy pour les fers, Louis Boigues conclut avec ses anciens associés un accord par lequel il s'engageait à n'installer ni fonderie de cuivre, ni fabrique de tôle et de fer-blanc [29] ; on assistait ainsi à une véritable répartition de marché entre Imphy et Fourchambault.

La société « Debladis, Auriacombe, Guérin jeune et Bronzac » (1822-1829)

Le départ de Boigues mettait les associés dans la nécessité de trouver un autre bailleur de fonds et d'organiser leur société s'ils voulaient éviter le retour des difficultés heureusement surmontées. Ils s'adjoignirent Pierre Bronzac et, par deux actes passés le 28 décembre 1823 et le 31 janvier 1824 devant Me Potron notaire à Paris [30], formèrent une société en nom collectif pour une durée de 14 ans, au capital de 200 000 F. Debladis y participait avec Auriacombe pour 3/12e et demi chacun, Guérin pour 3/12e et P. Bronzac pour 2/12e. Le siège social était installé chez Debladis et Auriacombe, 2, rue du Parc-Royal à Paris. En 1823 la nouvelle société fit reconnaître sa supériorité car elle présenta à l'Exposition nationale des produits « aussi remarquables pour leur qualité que pour leur exécution », qui lui valurent un rappel de médaille d'or [31]. Sa production s'était élevée dès 1822 à 500 tonnes de cuivre divers, 150 tonnes de fer forgé en tôle et 100 tonnes de fers blancs et noirs à des prix tout à fait rémunérateurs. Il était naturel que les nouveaux associés cherchassent à développer leurs fabrications en rendant l'usine indépendante des caprices d'un petit cours d'eau par l'installation d'une machine à vapeur dans une nouvelle usine à l'anglaise. Le 4 août 1824, la société demandait l'autorisation de se procurer une machine

29. Arch. Société métallurgique d'Imphy. En fait Fourchambault et Imphy menèrent une politique commune vis-à-vis de leurs fournisseurs, notamment vis-à-vis des houillères de Decize.

30. Étude de Me Crémery, actes du 7 août 1829.

31. « A l'exposition de 1823, on remarquait une feuille provenant des laminoirs d'Imphy dont la longueur était de 2,40 mètres, la largeur de 1,85 mètre et l'épaisseur 0,0067 mètre ; elle pesait 202 kilogrammes et demi. On remarquait pareillement des fonds de chaudières en fer fabriqués au martinet ; un de ces fonds avait 1,45 mètre de diamètre sur 0,12 mètre de profondeur ou de relevé, son poids était de 87 kilogrammes et demi. La perfection des travaux a mérité, en 1823 comme en 1819, à la Compagnie d'Imphy la plus haute récompense accordée aux produits de l'industrie : la médaille d'or » (Ch. Dupin, *Les forces productives de la France*, 1827, p. 295).

à vapeur de 100 chevaux, qui fut plusieurs années durant une des plus puissantes de France [32]. Elle éleva à côté de l'ancienne usine un nouvel établissement formé d'une halle de 70 mètres de longueur sur 36 mètres de largeur qui passa longtemps pour un modèle du genre. La charpente est supportée à l'intérieur par 10 colonnes de fonte de 20 pieds de hauteur et à l'extérieur par 19 colonnes en pierre. On ferma cette halle un peu plus tard quand on s'aperçut que grâce à deux cheminées de 104 et 112 pieds de hauteur, l'intérieur n'était « incommodé ni par la fumée, ni par la poussière, ni presque par la chaleur » [33]. Dans cette nouvelle usine on installa au début de 1825 la grande machine à vapeur qui devait mettre en mouvement une soufflerie — dont le réservoir d'air était souterrain —, qui alimentait une mazerie à l'anglaise au coke, sept fours à réverbère pour le chauffage des fers à laminer et trois feux d'affinerie dont deux pour l'affinage de la fonte au charbon de bois. Cette machine fournissait également la force nécessaire à dix trains de laminoirs, cinq pour le cuivre et cinq pour la tôle de fer, ainsi qu'à plusieurs cisailles tant pour le fer en barres que

32. La machine fabriquée par Manby et Wilson avait été achetée 136 000 F, non compris le transport et la pose (12 000 F) ; les massifs de maçonnerie, puits, canaux souterrains, tuyaux, revinrent à 123 000 F, et le système des roues d'engrenage « avec leur volant de 16 pieds de diamètre pesant 16 000 kilogrammes, leurs supports, coussinets en cuivre, châssis en bois, coursiers en bois et maçonnerie hydraulique » coûta 118 000 F ; bref la machine à vapeur et son installation revinrent à près de 400 000 F.

33. Sur l'usine, on se reportera à la description de Rozières (1829, Arch. dép. Nièvre) : la halle « contient entre autres foyers 20 grands fourneaux à réverbère en activité presque constante ; 4 de ces fours dans la partie sud sont adaptés au puddlage (ou affinage de la fonte de fer au charbon de terre), tandis qu'un cinquième chauffe les lopins de fer et les masseaux. 6 autres fours s'emploient pour le laminage des tôles de toutes grandeurs, 6 autres ou plutôt 7 en comptant pour 2 un four à deux chauffes et à deux conduits sont constamment occupés au travail des planches et des barreaux de cuivre ; 3 fours plus petits restent affectés à la fabrication du fer-blanc. Je dois mentionner comme une amélioration intéressante que 13 de ces fourneaux n'ont point de cheminées apparentes, mais, à leur place, 13 conduits souterrains en briques réfractaires sont dirigés vers la grande machine à vapeur et 7 d'entre eux enveloppent les chaudières chacun sur une longueur de 84 pieds de développement avant d'aller se perdre dans la cheminée de 112 pieds ; de là une économie considérable de combustible. Une machine soufflante dont le réservoir d'air est placé souterrainement alimente vers le sud de la halle et tout près du gros marteau, une grande mazerie à l'anglaise ou finerie (c'est le foyer où l'on fond la gueuse pour la disposer au puddlage). Les principaux artifices de l'usine consistent en 14 trains de laminoirs de différentes forces munis de cylindres propres à toutes les fabrications et très bien exécutés. Les plus grands laminoirs ont une paire de cylindres de 2 mètres et demi de longueur et ne pèsent pas moins de 30 000 kilogrammes avec leurs cages, tables, cramps, griffes, pignons, leviers souterrains, arbres d'accouplement, boîtes de sûreté, toutes pièces en fonte, leurs grands vis de fer, leurs écrous, leurs manchons, leurs coussinets en cuivre. Les laminoirs, avec une très belle fenderie à l'anglaise pour diviser les gros fers, sont disposés sur deux lignes parallèles distantes de 10 mètres, formant dans la halles, au milieu de tous les feux, une large nef qui parcourt les deux tiers de l'édifice. Un grand nombre de machines accessoires de différentes forces en fer, fonte de fer, cuivre ou acier sont distribués sur les côtés, notamment 7 paires de fortes cisailles, différents tours pour travailler les métaux, des machines à découper, à cintrer les tôles, etc. Le plupart de ces engins sont munis de leurs chariots en fer et tous aussi bien que la machine soufflante et les laminoirs, mis en mouvement simultanément par la grande machine à vapeur. L'effort de ce moteur leur est transmis par des arbres de communication en fonte. Ces arbres s'accouplent et s'isolent à volonté soit au jour, soit souterrainement et tous correspondent avec un grand système d'engrenage en fonte douce d'Angleterre d'un poids de 80 000 kilogrammes mené par la bielle du piston de la machine et secondé par un volant tout en fonte. L'anneau du volant d'un pied d'épaisseur dans deux sens a 16 pieds de diamètre et pèse avec ses larges bras, son arbre et ses pignons 31 000 kilogrammes, il achève 84 révolutions à la minute... »

pour la tôle et le cuivre. Deux tours, un balancier pour percer des trous et une machine à découper des rondelles pour le boulonnage des vaisseaux devaient lui être reliées. La nouvelle forge comportait deux grands perfectionnements : la plupart des transmissions étaient souterraines et la récupération de la chaleur se faisait aussi par des conduits souterrains en brique réfractaire. La chaleur de 13 fours était en effet transmise vers la grande machine à vapeur, celle de 7 autres fours était dirigée vers des chaudières à vapeur, enfermées dans une masse de maçonnerie où avant de passer dans les cheminées circulait cet air chaud. Conséquence de ces canalisations, le sol de la halle était recouvert sur 900 mètres carrés de dalles en fer coulé d'un pouce d'épaisseur et d'un mètre de largeur, une remarquable innovation à cette date.

La production augmente au fur et à mesure du développement des installations. En 1826 elle s'élevait à 1 000 tonnes de cuivre laminé et martelé — soit la cinquième partie du cuivre mis en œuvre en France —, 900 tonnes de tôles de toutes dimensions et 540 tonnes représentant 2 160 000 feuilles de fer-blanc, dont les deux tiers en brillant (c'est-à-dire étamé à l'étain pur) et un tiers en terne (c'est-à-dire étamé avec 6/10 d'étain et 4/10 de plomb). L'année 1827 est marquée par des nouveaux investissements : on prolonge la grande halle pour y installer une seconde machine à vapeur, 16 chevaux, qui doit soulever un marteau à cingler de 4 à 5 000 kilogrammes, « dont les chocs produisaient des secousses nuisibles au jeu de la grande machine », faire mouvoir une scie circulaire utilisée pour les besoins de l'usine, et actionner la soufflerie d'un four à réverbère destiné au décapage des fers noirs. La direction technique de l'usine est confiée à un ingénieur des mines, ancien polytechnicien, Grillet de Serry, et on engage des ouvriers et ingénieurs anglais [34]. Rien d'étonnant si les objets présentés à l'Exposition nationale de 1827 sont très remarqués et obtiennent encore comme récompense un rappel de médaille d'or. Georges Dufaud, qui préside le jury départemental [35], donne quelques précisions sur Imphy dans son rapport : l'établissement « fabrique une partie des fers qui lui sont nécessaires pour la fabrication de ses tôles et fers-blancs ; il se procure le surplus dans les forges de ce département et dans celles du Cher. Les hauts fourneaux de la Nièvre et du Cher lui fournissent les fontes nécessaires à la fabrication de son fer. Les cuivres bruts sont tirés de Russie et du Pérou, ces derniers très impurs sont affinés à Imphy et rendus propres ainsi que ceux de Russie au laminage [36]. Les différentes opérations que nécessite le travail consomment par an 142 000 hectolitres de charbon de terre dont 130 000 sont pris à Decize et 12 000 à Saint-

34. Entre autres Hollcroft qui construisit la halle d'Imphy, et qui s'intéressa de près, avec Benjamin Beale, à la mine de houille des Gabeliers (Allier) et voulait y construire un haut fourneau ; la société d'Imphy demanda même en 1827 la concession sous son nom, mais en vain.

35. Arch. départ. de la Nièvre, M.

36. Imphy utilise en cuivre neuf de Russie : 6 000 quintaux ; en cuivre de Mansfields : 1 000 quintaux ; en cuivre brut du Pérou : 1 500 quintaux ; en vieux cuivre provenant de la Marine : 1 500 quintaux ; en vieux cuivre provenant des chaudronniers : 500 quintaux, au total 10 500 quintaux : « c'est la cinquième partie du cuivre qui est mis en œuvre par l'industrie française ». On fabrique ainsi annuellement à Imphy 10 000 quintaux de cuivre tant laminé que martelé en planches, feuilles de doublage, fonds de chaudières, barres rondes, carrées et plates, clous, rondelles et écrous. On vend à la Marine royale « pour un prix moindre que celui des fournitures antérieures 3 000 quintaux » ; à la Marine marchande et au commerce, 5 500 quintaux ; à la Suisse et à la Hollande par exportation, 1 500 quintaux.

Étienne. Environ huit cents ouvriers y sont employés. Cet établissement est chargé de la fourniture générale des cuivres martelés et laminés pour la Marine royale, ainsi que du zinc, fer noir en caisse et fer-blanc. Il a aussi entrepris la fourniture des caisses à eau. Ses débouchés sont dans toute la France. Il a des dépôts à Paris, Orléans, Nantes, Le Havre et Bordeaux » [37]. Imphy est en pleine progression et profite du développement du marché ; en dépit de la baisse des prix [38], on y a investi plus de deux millions en huit ans : la petite forge louée en 1815 est devenue une grande usine, produisant plus de 1 500 tonnes en tôles, fers-blancs et fer noirs. Surtout les Guérin ont réussi à créer une fonderie de cuivre qui travaille 10 000 quintaux de cuivre rouge, c'est-à-dire le cinquième du cuivre mis en œuvre par l'industrie française. Imphy en vend en Suisse et en Hollande 1 500 quintaux, soit plus de la moitié des exportations françaises. Elle ne peut être comparée qu'à Romilly qui, plus ancienne, est devenue la plus puissante de France.

La société anonyme des Forges et Fonderies d'Imphy

Toutes les innovations introduites à l'usine d'Imphy nécessitaient de gros apports de capitaux, et l'ancien capital de 200 000 F ne correspondait plus au développement de la société ; aussi les associés décident-ils en 1829 de former une société anonyme. Dans le projet de statuts, rédigés par Me Péan de Saint-Gilles, ils déclarent que leur société étant établie pour quatorze ans dont sept restent encore à courir, ils ne croient pas, vu leur âge (trois ont plus de trente années de carrière commerciale et le quatrième en a vingt-cinq), qu'ils seront tous quatre disposés à renouveler leur accord. « Un seul d'entre eux, réduit à ses moyens personnels, ne pouvait pas se charger d'une entreprise aussi considérable. » Dans ces conditions, ils veulent fonder une société anonyme, dont ils élargissent l'objet en ajoutant à la fabrication du cuivre, des tôles et fers-blancs, celle du fer [39]. Ils fixent le capital à 4 000 000 F divisés en cent soixante actions de 25 000 F ; quatre-vingt-huit de ces actions représentent les apports des associés, soit 2 200 000 F, vingt autres sont mises en réserve à la disposition du conseil d'administration ; enfin le reste, cinquante-deux actions soit

37. La fabrication des caisses à eau ne se faisait pas directement à Imphy dont les ateliers préparaient seulement les tôles. Seul l'atelier de perçage des tôles était installé à Nevers ; le loyer en était de 800 F. Les caisses à eau étaient montées directement dans un atelier de Brest (loué 1 200 F) et dans un autre atelier à Toulon (loué 600 F).

38. On assiste à une baisse sensible des prix : « En 1816 le cuivre brut valant 250 F à 260 F le quintal et le cuivre fabriqué 370 à 390 F le quintal, la différence pour le prix de la façon est de 120 à 130 F. En 1827, le cuivre brut de première qualité coûte 260 F le quintal et le cuivre fabriqué à Imphy se vend 320 F, ainsi la différence n'est plus pour le prix de la façon que de 60 F. » En 1827, les cuivres en feuilles se vendent 90 F (au lieu de 100 en 1823), les fonds plats 110 F (au lieu de 120), les fonds martelés 130 F (au lieu de 170), le fer brillant 43 F (au lieu de 45) et les tôles 25 F (au lieu de 35).

39. Projets de statuts : Arch. nat. F 14 8232, et Étude de Me Cremery, actes du 7 août 1829. Dans la société collective antérieure, Debladis le père et Auriacombe avaient chacun 3 douzièmes 1/2, Guérin 3 douzièmes, Bronzac 2 douzièmes. En fait le 10 mai 1826 Louis Debladis avait épousé la fille de Pierre Bronzac et chacun des époux avait reçu de ses parents un demi-douzième de la société, évalué à 89 940 F (*cf.* Étude Crémery, inventaire après décès de Louis Debladis, 25 juin 1832) : en 1826 le capital de la société était donc de plus de 2,1 millions.

1 300 000 F, furent souscrites par diverses personnes : le négociant Bersolles de Brest (douze actions), le comte de Damas, la comtesse de Viry, le marquis de Jaucourt, le marquis de Juigné, Grillon des Chapelles, de Vaine (ancien préfet de la Nièvre), de Sinéty, d'autres notables enfin, clients du notaire Péan de Saint-Gilles [40].

La demande de constitution de la société appela quelques réserves de la part du Conseil général des mines : le rapporteur Brochant de Villiers [41] estima que le capital de roulement était insuffisant et réclama une enquête supplémentaire afin de rechercher si le montant des apports était justifié. Le préfet demanda une expertise à M. de Rozières, membre de la Commission des sciences d'Égypte et ingénieur en chef du Corps royal des mines. Le 30 juin 1829, il remettait un rapport très favorable [42] qui donne de l'usine une minutieuse description [43].

40. Autres actionnaires : Titon, de Viany, veuve Brochant, Halligon, veuve Cartier, veuve Aube, Bertaux, marquis de Guitry, Brodelet (demeurant à l'île Maurice), Denizet, Caillau, Haudeville, Jacquinet, de Glos (conseiller à la Cour royale), etc. (Étude Crémery, actes du 7, 18 août, 5, 24 septembre, 1er octobre, 9 novembre 1829).

41. Sur le rapport de M. Brochant de Villiers, le Conseil des mines déclare le 13 avril 1829 : « Considérant que le fonds de roulement ne sera que de 1 300 000 F, que sur ce fonds de 1 300 000 F la nouvelle société devra payer à l'ancienne les marchandises fabriquées, les approvisionnements en tous genres et les pièces de rechange suivant ce qui est établi aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6, que nulle évaluation même approximative n'étant donnée de la valeur de ces différents objets, on ne peut savoir si ladite valeur n'absorbera pas une grande partie de la totalité des 1 300 000 F disponibles et si on ne sera pas contraint pour l'acquitter de puiser dès le principe dans le fonds de 500 000 F que l'on affecte à la réserve, que si l'on n'était pas éclairé sur ce point important il serait impossible de se prononcer sur la suffisance des fonds de roulement que l'article 5 des conclusions du rapporteur a pour but de faire connaître et sur la possibilité de conserver tout le fonds de réserve qui est affecté aux besoins futurs de l'établissement » (Arch. nat., F 14 8232).

42. De Rozières, *Description et évaluation des usines d'Imphy*, 30 juin 1829, Arch. dép. de la Nièvre, S ; ce rapport fut publié aux frais de la société (74 p., s.d.) ; on y trouve une expertise très détaillée de l'usine et, en appendice, une description des procédés d'affinage (pp. 57-74), *cf. infra*, p. 338. (Plans de l'usine : dossier client, Étude Crémery et Arch. dép. de la Nièvre, série S). De Rozières concluait ainsi : « Mon évaluation, 2 132 400 F, se trouve inférieure de 287 000 F à celle portée sur l'état de MM. Debladis et Cie, mais elle ne le sera en réalité que de 68 000 F si on a égard à la réduction du dixième faite par eux sur le montant de 2 419 000 F ; cette différence est faible sur des sommes aussi considérables... L'estimation des usines d'Imphy réduite à 2 200 000 F, y compris la valeur de l'industrie créée ou naturalisée et de la clientèle qui lui est attachée, n'a rien de fictif, ni d'exagéré ; sans doute s'il s'agissait d'en vendre les parties, on serait fort loin de trouver ce montant, la convenance spéciale de chaque objet pour l'usine ne serait à cela qu'un plus grand obstacle. Le taux de 2 200 000 F me paraît être à peu près celui auquel ces établissements pourraient se vendre à prix débattu, entre personnes qui auraient à choisir ou de les acheter ou d'en construire de pareils et je pense que des entrepreneurs ne se chargeraient pas sans risque d'établir à un prix beaucoup inférieur des usines semblables avec tous leurs accessoires, également bien exécutées, éprouvées dans toutes leurs parties, achalandées en un mot, mises comme celles-ci, sous tous les rapports désirables, en bon état de roulement et de complète activité. » Et de souligner que « par sa situation à une médiocre distance de Paris, et presque au centre du royaume, par son assiette sur le plus étendu et le plus commerçant des fleuves français, par tous les grands et importants canaux dont il est ou sera bientôt si heureusement environné ; par le concours des moteurs naturels et des moteurs artificiels qu'il réunit, par la simplicité de ses constructions et par tous les antécédents dont il peut s'appuyer, l'établissement d'Imphy présente des éléments de prospérité qu'il serait aisé sans doute de rencontrer isolés, même à un plus haut degré, mais difficile de trouver réunis d'une manière plus avantageuse ».

43. Traitant « du sort futur de l'établissement et de la protection des douanes » Rozières écrivait, témoignant d'un bel optimisme : « Fondé et développé sous la protection du système

A la suite de ce rapport, la société fut constituée définitivement par acte passé le 7 août 1829 et approuvé par ordonnance royale du 19 août 1829 [44]. Louis Debladis et Bersolles devinrent gérants [45]. Adolphe Guérin, fils de Guérin jeune, succèdait à de Serry à la direction de l'usine : il y restera jusqu'en 1840 [46].

Dès sa création la nouvelle société décide de développer la forge. On avait déjà mis au point une nouvelle méthode d'affinage : d'après de Rozières, « l'avantage du procédé nouveau dit procédé de Bourgogne modifié est d'un cinquième sur la consommation ancienne et d'environ deux septièmes, comparativement à celles de la Haute-Marne et de la Haute-Saône au commencement de ce siècle » [47]. La société d'Imphy demande donc l'autorisation de maintenir en activité les usines d'Imphy et de Prye et d'y ajouter divers laminoirs, fours à réverbère et martinets pour le travail du fer et du cuivre.

(*suite de la note 42*)
prohibitif de nos douanes, cet établissement doit marcher avec succès sous le même régime. Le retour vers l'état naturel, c'est-à-dire vers la liberté du commerce et de l'industrie, lui sera encore plus favorable. Cette liberté améliorera (je veux dire abaissera) le prix des matières premières, le prix des bois, le prix des grains, des bestiaux et de tous les comestibles, partant le prix de la main-d'œuvre, point capital pour les pays de grande industrie, surtout quand ils ont encore peu de machines à vapeur, peu de canaux..., le prix modéré de la main-d'œuvre améliorera considérablement celui de l'extraction des houilles, celui des bâtiments et des machines de toute espèce. » Bref « loin d'avoir à redouter le retour au système de la liberté du commerce ou de modération de douane », Imphy ne pourrait qu'y gagner beaucoup : le même fonds de roulement servirait alors à une fabrication plus considérable. « L'augmentation et la certitude des débouchés sont ce dont tous les grands établissements ont besoin, et les débouchés s'accroîtront à mesure que les prix de leurs produits s'amélioreront, c'est-à-dire pourront de plus en plus s'abaisser » : la prospérité d'Imphy reposait donc sur la baisse des prix de revient.

44. Ordonnance publiée au *Bulletin des Lois*, 8e série, t. XI, n° 314 *bis*, p. 18.

45. Assemblée générale du 16 novembre 1829, Étude Crémery. Le Conseil d'administration comprenait cinq membres : Bronzac (représentant des actionnaires fondateurs), de Vaine, de Juigné, de Viany et Berteaux. Le marquis de Jaucourt fut un moment Président du Conseil d'administration.

46. Guérin avait eu deux fils : 1° Hyppolite Louis, né à Saint-Lô, le 5 mai 1797 et qui épouse à Nevers, le 9 août 1823, la fille du fabricant de porcelaines Pierre Neppel ; Hyppolite Guérin s'occupe de la manufacture de son beau-père et réside à Nevers (il est conseiller municipal de 1836 à 1841 et juge suppléant du Tribunal de commerce de 1834 à 1836) ; 2° Adolphe César Laurent (marié à Lyon, le 21 avril 1833) qui dirigea effectivement les forges d'Imphy de 1829 à 1840. Nous n'avons pu retrouver les archives de la famille Guérin.

47. De Rozières calcule que l'avantage des « modifications nouvellement faites à la méthode suivie à Imphy jusqu'en 1829 » consiste : « 1° dans un déchet moindre de fonte ; 13 qx 1/3 suffisent aujourd'hui à la fabrication d'un millier de fer au lieu de 14 qx 2/5 employés jusque-là ; 2° la consommation du charbon se trouve réduite d'environ un cinquième ; on emploie aujourd'hui 1 530 à 1 540 kilos au millier de fer au lieu de 2 000 à 2 500 kilos, il est vrai que l'étirage s'opère tout à la houille ; 3° la qualité du fer a été améliorée sensiblement ; l'affinage dans le cœur de la loupe est plus complet, soit qu'on rejoigne les fragments pour obtenir de fortes pièces, soit qu'on étire chacun séparément. Le fer est plus égal et sa douceur généralement plus grande. C'est par les soin de MM. Debladis et Guérin jeune fondateurs de l'usine, secondés par M. de Serry, directeur, ancien élève de l'École des Mines de Paris, que ce procédé a été établi. C'est une des améliorations importantes introduites par ces maîtres de forges expérimentés et amis des innovations utiles. La nouvelle société ne peut qu'en retirer un grand avantage » (*op. cit.*, p. 73).

Mais la conjoncture s'est renversée : la chute de la production est très sensible sur trois ans, sauf pour l'affinage de la fonte [48] :

	Fonte mazée ou coke (q)	Fer brut puddlé (q)	Tôle de fer (q)	Fer blanc (q)
1827-1828	3 228	7 100	10 920	2 592
1828-1829	2 825	8 746	14 113	630
1829-1830	3 745	5 604	7 652	551

En 1829 on ne lamine plus que 750 tonnes de cuivre [49]. En fait la capacité de production était bien plus considérable : les fours à puddler peuvent produire 2 000 tonnes de fer à la houille (1 000 000 F), les feux d'affinerie 1 000 tonnes de fer au bois (1 000 000 F), les laminoirs 1 500 tonnes de tôle (1 260 000 F) et la fonderie 1 000 tonnes de cuivre laminé valant 3 260 000 F : la production de l'usine peut dépasser 7 000 000 F.

Imphy résista très bien à la crise et n'hésita pas à investir. Dès 1831, il mettait au point une nouvelle méthode de préparation du laiton ou cuivre jaune : « Jusqu'à ce jour en Allemagne, en Belgique et même en Angleterre, on n'a pu parvenir, attendu la volatilité du zinc, à fabriquer le cuivre jaune autrement que dans des creusets. M. Adolphe Guérin, directeur des travaux d'Imphy, produit cette fabrication dans un four à réverbère construit sur des principes qu'il a découverts et dont voici les avantages : 1) dans le meilleur four à creuset, on ne peut pour vingt-quatre heures produire plus de 600 kilogrammes de cuivre jaune, le four à réverbère d'Imphy fournit dans le même temps et avec moins de déchets 3 000 kilogrammes de cet alliage ; 2) ces 3 000 kilogrammes ne consomment pas plus de combustible que n'en exigeaient les 600 kilogrammes fabriqués dans un four à creuset. » [50] De même Imphy achetait à Théophile-

48. Rapport de l'ingénieur des Mines Drouot, 8 novembre 1830 (Arch. dép. Nièvre, S) : il souligne en particulier que la qualité des fers puddlés était assez médiocre et que la demande avait sensiblement baissé pour le fer blanc et les tôles.

49. Contre 1 000 tonnes en 1826... La production de cuivre comprend : 5 629 quintaux de cuivre laminé pour doublage, 101 quintaux de cuivre martelé en chaudières, 15 quintaux de viroles en cuivre correspondant à 235 quintaux de clous en cuivre pour navires et 1 077 quintaux de cuivre en verge écroui et poli soit, au total 7 057 quintaux de cuivre travaillé, la fonderie produisant à peu près tout le métal prêt au laminage. Signalons que l'usine pratiquait la récupération des déchets : on traitait toutes les scories de raffinage du cuivre au four à réverbère en les mélangeant de charbon pour en retirer le cuivre résiduel. De même les crasses de décapage fondues de la même façon donnaient encore 0,0783 pour cent de cuivre (*cf.* P. Berthier, *Analyse de quelques produits métallurgiques ; analyse de quelques scories de l'usine d'Imphy*, in *Annales des Mines*, t. XIII, 1826, pp. 104-105).

50. « C'est à M. Adolphe Guérin, directeur des travaux de la Société d'Imphy, écrit Ch. Dupin, que la France est redevable d'un bon laminage du bronze pour doublage des navires et pour les planches à graver. Ce laminage présentait des difficultés si grandes que d'autres établissements fort célèbres, auxquels M. Francfort, inventeur du doublage en bronze, s'était d'abord adressé, furent obligés d'y renoncer après des tentatives longues et sans succès. La société anonyme d'Imphy, plus persévérante dans ses sacrifices ou mieux secondée par son directeur des travaux et par l'inventeur, a complètement résolu ce difficile

David Francfort un brevet pour la laminage du bronze [51] qui devait prendre une grande extension. Ces deux innovations étaient bien mises au point lorsque Imphy présenta ses productions à l'exposition nationale de 1834 [52]. Dans une notice sur l'usine, Debladis et Bronzac présentaient un tableau de la diminution des prix de la main-d'œuvre de 1823 à 1834 « quoique le prix de la matière première n'ait subi que de faibles variations » et que les salaires aient plutôt augmenté que diminué. Pour eux cette baisse résultait entièrement des perfectionnements apportés dans la fabrication.

Prix de la main-d'œuvre (pour 100 kg)

Année	1823 (F)	1827 (F)	1833 (F)
Cuivre en feuilles	100	90	40
Fonds plats	120	110	50
Fonds martelés	170	130	110
Fer blanc brillant	45	43	22
Tôles	35	25	15

(*suite de la note 50*)
problème. La marine royale a fait faire avec soin des expériences pour comparer le nouveau doublage avec l'ancien doublage avec le cuivre rouge ; la durée du nouveau sera plus que double de la durée de l'ancien. Le même avantage de durée s'applique à l'emploi du bronze au lieu de cuivre pour les planches à graver, ces planches conserveront aux traits des gravures, pour un plus grand nombre d'exemplaires, la pureté, la force et la délicatesse ; ces feuilles sont composées de 91 parties de cuivre et 9 parties d'étain » (*Rapport du Jury central sur l'exposition des produits de l'industrie française en 1834*, t. III, 1836). En 1833, un élève de l'École des Mines de passage à Imphy note « qu'on fabrique actuellement à Imphy du bronze à 6 % d'étain pour le doublage des vaisseaux. Le cuivre trop oxydable se détruit trop vite. D'un autre côté, il paraîtrait qu'un renouvellement des surfaces est nécessaire pour empêcher les plantes marines et les coquillages de s'attacher en trop grande quantité à la surface des bâtiments, inconvénient qui a eu lieu, à ce que l'on prétend, dans le procédé de Dawy. Ce bronze pour lequel l'auteur a pris un brevet qu'il a vendu à l'établissement, s'oxyde moins facilement que le cuivre, et présente néanmoins le renouvellement nécessaire des surfaces. Sa fabrication du reste n'offre rien de particulier » (Voyage de Berthier, Bibliothèque de l'École des Mines).

51. Par acte du 20 avril et 20 mai 1831 la société acquit un brevet d'invention de treize ans et un brevet de perfectionnement à obtenir pour la somme de 8 000 F payée comptant, plus 4 000 F à payer plus tard et une bonification sur les affaires qui seront le résultat des procédés de Théophile-David Francfort, gérant responsable de la Société en commandite Francfort et Cie (Étude Crémery).

52. Sur le niveau technique de l'usine et les procédés de fabrication, on se reportera à deux voyages d'élèves-ingénieurs des mines, Malinvaud en 1831, Berthier en 1833 (Bibliothèque de l'École des Mines) qui donnent des indications assez précises. Ainsi le second note que « l'infériorité des fers blancs d'Imphy sur ceux anglais et même sur ceux de plusieurs usines en France est attribuée à la médiocre qualité de l'étain, cependant d'autres personnes pensent que ces défauts tiennent à la qualité du fer ». Il signale également les transformations dans la fabrication du laiton pour lesquels on construisit en 1831, deux fours à laiton « sur le modèle de ceux qui sont usités en Belgique et particulièrement à Jemmapes ». « Le laiton se fabriquait autrefois dans des pots suivant la méthode usitée en Belgique, dans des fours circulaires ayant

Aussi soulignaient-ils les économies qu'ils avaient fait faire à l'État. « En 1826 Imphy obtint avec publicité et concurrence un marché qui procura à la Marine royale une réduction de 37 % sur la main-d'œuvre de toutes les fournitures de cuivre rouge nécessaires au service de constructions navales. Ce marché mis de nouveau en adjudication en 1830 et obtenu une seconde fois par la société d'Imphy procure à la Marine royale une nouvelle réduction de 26 %, en sorte que dans l'espace de quatre ans, cette usine a fait faire à la Marine une économie de 63 % sur la main-d'œuvre du cuivre rouge nécessaire pour le service des ports de l'État. » [53] De même les nouvelles fabrications de cuivre jaune (laiton) et du bronze laminé doivent profiter largement à l'État : « Déjà plus de cinquante navires doublés en bronze parcourent toutes les mers et, par des expériences faites depuis cinq ans par ordre du gouvernement sur un grand nombre de bâtiments doublés d'un côté en cuivre rouge et de l'autre côté en bronze, il a été constaté que la durée du bronze pour le doublage des navires est au moins deux fois plus grande que celle du cuivre rouge et l'emploi de ce nouveau produit assure tant à la Marine royale qu'à la Marine marchande une économie de plus de 50 % sur la dépense qu'entraîne le doublage des navires. »

Debladis et Bronzac insistent également sur l'accroissement de la production de 1823 à 1833 :

	Cuivres (tonnes)	Fers forgés (tonnes)	Tôles et fers blancs (tonnes)
1823	500	150	
1827	735	1 095	1 500
1833	1 135	1 425	1 425

« Ainsi dans l'espace de dix années, l'importance des fabrications d'Imphy s'est accrue dans la proportion de 3 à 18 » malgré « des circonstances bien contraires à leur développement ». L'usine utilisait, en 1833, 2 000 tonnes de fontes

(*suite de la note 52*)
une sole en fonte, percée de trous, pour la circulation de l'air. On le fait aujourd'hui dans un fourneau à réverbère. La voûte se rapproche beaucoup de la sole du côté de la cheminée... On place d'abord le cuivre seul dans le fourneau et ce n'est que lorsqu'il est fondu qu'on y ajoute le zinc ; on ferme aussitôt toutes les ouvertures pour éviter son entraînement par le courant d'air. L'alliage à 33 % de zinc est formé immédiatement sans faire préalablement d'arcot. On coule ensuite le laiton dans des pots à l'écume. Ces pots sont ceux qui servaient autrefois à la fabrication du zinc. On les échauffe d'avance avec des escarbilles et de mauvais charbons dans l'ancien fourneau à zinc qui n'a plus d'autre usage. On coule ensuite le laiton en plaques dans les moules formés de deux pierres de granit. Le Directeur faisant un secret de son procédé, je n'ai pu me procurer de renseignements économiques. Le laminage du laiton se fait à froid en recuisant cet alliage jusqu'à huit fois dans des fours particuliers. » On trouvera encore d'autres détails sur la fabrication de la tôle (le décapage se faisant « en frottant les plaques avec de l'urine, les chauffant puis les plongeant subitement dans l'eau froide »), le raffinage du cuivre et la « récupération des crasses ».

53. Arch. dép. Nièvre, M.

en gueuse, 1 500 tonnes de cuivre brut, en lingots, plaques provenant de Russie, d'Angleterre, de Suède, du Chili, enfin 120 tonnes de zinc de Silésie, d'étain, de plomb, etc., et consommait 150 000 hectolitres de houille et 2 500 bannes de charbon de bois. 400 ouvriers travaillaient à Imphy, faisant vivre 820 personnes [54]. « Si on ajoute celles qui sont employées à Paris au siège de la société, à la direction à Imphy, dans les dépôts à Orléans, au Havre, à Nantes, à Bordeaux, à Marseille et enfin dans les ateliers de Brest et de Toulon appartenant également à la société, on pourra dire, sans aucune exagération, que les usines d'Imphy contribuent directement au bien-être de 1 000 personnes, sans compter celles qui profitent des avantages résultant des nombreux transports, des exploitations de bois et des travaux accidentels qui se rattachent aux besoins et aux opérations de cet établissement. » Le niveau technique de l'usine paraît assez élevé : Imphy expose dans le groupe des fers, des caisses à eau de 1 800 et 3 000 litres destinées aux vaisseaux de la Marine et surtout une feuille de tôle géante de 2,62 mètres sur 2,16 mètres et 0,006 mètre d'épaisseur, pesant 276 kilogrammes, une prouesse technique à cette date ; dans le groupe des cuivres, « l'établissement d'Imphy, qui présente aujourd'hui le plus bel ensemble de travaux métallurgiques, s'est fait remarquer par une exposition de planches en cuivre rouge et en cuivre jaune, de lames, de fils, de clous en cuivre depuis les moindres dimensions jusqu'aux plus considérables », et à propos d'une botte de petit rond de 5 millimètres de diamètre, on souligne qu'on a « vaincu pour la première fois l'extrême difficulté de le faire au laminoir » (au lieu de la filière). « Les feuilles de bronze d'Imphy soumises à l'inspection du jury central ont été trouvées parfaites, leurs dimensions bien uniformes, leurs surfaces sans défaut et leur homogénéité complète... Le jury central en décernant une nouvelle médaille d'or à l'établissement d'Imphy pour l'ensemble de ses travaux a pris surtout en considération la nouvelle industrie du laminage du bronze dont il a doté la France. » [55]

Après ce nouveau succès la société adressait à l'administration, le 8 juin 1835, une nouvelle demande d'autorisation, précisant que, depuis 1830, elle avait construit une fonderie pour le cuivre jaune et une autre pour le bronze consistant en un fourneau à réverbère et neuf jeux de pierres à moules [56]. Elle installait

54. Notons que l'usine ne s'est pas seulement souciée d'investissements industriels, elle a songé au logement d'une partie de son personnel : elle a construit des casernes d'ouvriers où chaque logement se compose de deux pièces garnies de fenêtres et d'un foyer ; « les casernes nouvellement construites contiennent avec leurs deux pavillons en pierre de taille et couvertures ardoises soixante-dix logements d'ouvriers ». Nous n'avons que très peu d'indications sur la population ouvrière d'Imphy dans les années 1820 et 1830.

55. Dans son rapport *précité*, Dupin souligne les dimensions exceptionnelles des produits exposés : ainsi Imphy a présenté une planche de cuivre de 3,43 mètres × 2,20 × 0,007 pesant 483 kilos, un fond de chaudière embouti au martinet de diamètre 1,98 mètre, de profondeur 0,75 mètre et du poids de 170 kilos, une tige de piston de 3,14 mètres de long sur 0,12 mètre pesant 316 kilos, une feuille de cuivre pour fonds plats de chaudière de 2,35 mètres de diamètre et de 170 kilos. Romilly (200 à 250 ouvriers, 1 600 et 1 800 tonnes de cuivre et de zinc) avait présenté de même une planche de cuivre, de 4,30 mètres sur 1,93 mètre et un fond de cuve de 2,01 mètres de diamètre, de 0,73 de profondeur et 195 kilos. La comparaison entre les trois principales usines : Romilly, Imphy et Frérejean de Vienne, montre que leur niveau technique est très voisin.

56. « L'alliage est fait dans un four à réverbère ; on le coule soit dans un moule à clous (clous nécessaires au doublage des navires) soit entre deux pierres de granit pour faire des

en ce moment près de ses laminoirs, une machine à vapeur de quarante chevaux donnant le mouvement à deux laminoirs et deux cisailles pour le travail du bronze, à un martinet à polir le cuivre en barreaux, à un marteau et à « des cylindres soufflants pour alimenter les affineries pendant les périodes de sécheresse ». Le nouvel atelier devait contenir trois fours à réverbère pour le puddlage et quatre fours à recuire le bronze.

A cette date Imphy travaille le cinquième des cuivres introduits en France en 1835, la valeur de sa fabrication en cuivre est estimée à 3 557 400 F, la valeur créée à 641 640 F [57] ; elle fabrique des caisses à poudre en cuivre pour maintenir les poudres à l'abri de l'humidité sur les bateaux, elle lamine le zinc dont l'usage s'est répandu pour remplacer le cuivre et le plomb dans les couvertures ; elle fabrique des feuilles de bronze pour le doublage des bateaux et pour la gravure. Comme fonderie de cuivre en France elle n'est dépassée que par les fonderies de l'Eure dont le chiffre d'affaires en 1835 était de 6 896 190 F pour une valeur créée de 1 627 255 F [58]. Mais à côté du cuivre, Imphy a su développer l'affinerie du fer, produisant, en 1835, 2 204 tonnes de fer et fabriquant 1 652 tonnes de tôles et 5 647 caisses de fer blanc et noir valent près de 2 millions et demi. De plus, Imphy possède à Toulon et à Brest des ateliers où elle fait monter bon an mal an de 3 000 à 5 000 caisses à eau pour la Marine. Certes nous n'avons malheureusement pas retrouvé de documents permettant d'établir les bénéfices de la société [59], mais les investissements sont réguliers et ne donnent lieu à aucun appel de capital ; ils semblent donc financés entièrement par l'entreprise, ce qui paraît d'une sage administration ; un fonds de dépréciation de 500 000 F est créé en 1835 [60]. Les salaires sont d'un niveau élevé — assez semblables à ceux des ouvriers de Fourchambault. En 1829, ils étaient pour les ouvriers puddleurs de 3 à 4 F, en 1835 de 3,50 à 4,50 F [61]. « L'accroissement des salaires en 1835 provient de ce que les fabrications ayant beaucoup augmenté et les ouvriers étant à la tâche, leur paye se trouve naturellement plus élevée. » La société a construit des casernes où logent soixante-dix familles : à Imphy comme à Fourchambault on cherche à faire de l'ouvrier un

(Suite de la note 56)
feuilles. Ces feuilles sont réchauffées dans des fours situés dans l'ancienne usine (fours dormants) et terminées à l'aide des cylindres de la grande usine. Ces moules de pierre sont aussi utilisés pour couler le laiton » (Rapport de l'ingénieur Boulanger, 1844, Arch. dép. Nièvre, S).

57. *Cf. Résumé des travaux statistiques de l'administration des mines pour 1835*, 1836, p. 254, tableau 19.

58. *Ibid.* La valeur créée par les autres usines s'élève à 222 000 F pour les Ardennes (pour une production valant 687 000 F), 409 000 F pour l'Oise (1 855 000 F), 238 000 F pour la Seine-Inférieure (2 280 000 F), 280 000 F pour l'Orne (2 028 000 F), 103 000 F pour l'Isère (1 287 000 F). Au total 45 usines comprenant 1 239 ouvriers créaient une valeur de 4 millions de francs pour un produit valant 21 millions : Imphy représentait donc 1/6e de la valeur créée totale.

59. Les documents de la société (procès-verbaux du Conseil d'administration, comptabilité) n'ont pas été versés en 1854 à la société Boigues et Rambourg lors du rachat d'Imphy.

60. Assemblée générale du 11 janvier 1835, Étude Crémery. Une ordonnance royale du 22 octobre 1835 approuva les modifications de statuts prononcées à cette occasion.

61. Le salaire des ouvriers employés au laminage des tôles et du cuivre était de 1,75 F à 2,50 F en 1829, de 2 F à 4 F en 1835 (Arch. dép. Nièvre, M).

ouvrier paysan, cultivant son champ et sa chennevière. En dix ans une petite cité industrielle a été édifiée, apparemment prospère [62].

La gestion de la société fut troublée par la malencontreuse affaire de la Colonne de Juillet [63]. La société avait soumissionné et obtenu l'adjudication des travaux d'érection de la Colonne de Juillet. Le premier plan d'Alavoine prévoyait que la colonne serait entièrement unie, le successeur, Duc, voulut faire sculpter des ornements : Imphy, ne se trouvant pas outillé pour ce travail, obtint en avril 1834 que l'adjudication des travaux en bronze à la Colonne de Juillet serait faite au profit d'Émile Martin. Celui-ci en 1835 coula des tambours de la colonne, puis abandonna [64]. Imphy dut recourir à la société Soyer et Ingé, fondeurs parisiens, puis à Saulnier ; fin 1839, la colonne n'était toujours pas achevée [65], la direction des Monuments publics rappelait sans cesse à l'adjudicataire qu'il eût à tenir ses engagements ; la perte d'Imphy fut considérable — plus de 300 000 F [66] — et la société ne réussit pas à obtenir d'indemnisation ; les re-

62. Sur la population d'Imphy, *cf.* E. DE TOYTOT, *L'ouvrier d'Imphy, étude monographique...* in *Union de la Paix sociale. Union du Nivernais et du Bourbonnais...*, 1886, pp. 65-85. Une caisse de secours mutuels fonctionnait depuis 1836 à Imphy.

63. Une loi du 9 mars 1833 ordonna l'érection de la Colonne de Juillet sur la place de la Bastille. « Une somme de neuf cent mille francs sera consacrée à la dépense du monument ordonné par la loi du 13 décembre 1830, en l'honneur des citoyens morts pour la patrie en défendant les lois et la liberté, dans les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830... Ce monument sera érigé sur la place de l'ancienne Bastille. Dans aucun cas la dépense ne pourra excéder la somme demandée. » La date d'achèvement du monument avait été fixée par le cahier des charges au mois de juillet 1835. Or, au début de 1834, rien n'était encore commencé, et le 2 avril, le directeur des Bâtiments civils écrivait à Debladis en lui envoyant copie des dessins représentant les pièces à exécuter et du devis des ouvrages en bronze : « Je vous réitère ici, Monsieur, qu'il est urgent de faire commencer les travaux sans plus de retard. Indépendamment des pièces que je vous ai envoyées et qui étaient suffisantes pour préparer la planche nécessaire au tracé des modèles et aux préparatifs accessoires, je fais remettre aujourd'hui même à votre domicile à Paris, une copie certifiée par moi du cahier des charges, clauses et conditions générales, afin que vous puissiez prendre connaissance des conditions que vous avez à remplir et des risques que vous feraient encourir les retards. Pour vous mettre en mesure de tracer, je vous ferai remettre successivement les dessins définitifs, ainsi vous n'avez à redouter aucun retard de ma part. J'ai la satisfaction de vous apprendre que ce que je vous ai dit sur le retrait en raison des différences d'épaisseur m'a été confirmé par un savant professeur, en conséquence les réglés que vous avez fait faire d'après mon avis vous deviennent aujourd'hui indispensables, car vous ne pourriez faire les modèles avec certitude sans bien connaître les différences de retrait » (Collection de M. David à Nevers). Ce fut en effet la principale difficulté à laquelle se heurta la société, car on n'avait point encore une connaissance précise des phénomènes de retrait du bronze.

64. Martin n'avait fondu que trois sur quinze des tambours lisses pour la somme de 23 713 F, y compris la paye d'un maître fondeur d'Imphy pour diriger les fourneaux et la fusion du cuivre. Ces tambours arrivèrent plus ou moins fêlés par suite des transports et transbordements, aussi fut-il décidé que des ateliers de fonderie et d'usinage seraient construits spécialement sur la place de la Bastille et mis à la disposition des sous-traitants, c'est ainsi que la plus grande partie des bronzes fut fondue et usinée à pied d'œuvre.

65. Elle le fut seulement en juin 1840. La statue du Génie de la Liberté qui la surmonte fut coulée par Soyer et Ingé et leur fut payée 60 000 F, dorure et mise en place comprises. Cette maison fit d'ailleurs faillite par suite des pertes qu'elle avait subies comme sous-traitant de la fonderie d'Imphy.

66. Dans une supplique adressée par *les entrepreneurs de la Colonne de Juillet à MM. les membres de la Chambre des Députés,* Imphy écrit : « Messieurs les Députés, vous êtes en ce moment saisis d'une demande supplémentaire de 284 000 F qui vous est présentée par M. le Ministre des Travaux publics comme devant suffire à l'achèvement de la Colonne de

cours devant le Conseil de préfecture puis devant le Conseil d'État se terminèrent par un rejet du pourvoi en juillet 1855 [67].

Il n'est pas dans notre intention d'étudier le déclin de l'entreprise à partir de 1837 : il semble que la direction change de main à plusieurs reprises ; la crise de 1837-1840 a atteint gravement la société, les pertes s'accumulent. Les fondateurs de l'usine disparaissent [68] : en 1840, Adolphe Guérin quitte la direction [69] et va construire les hauts fourneaux de Montluçon [70]. Un rapport de l'ingénieur des mines Boulanger en 1843 [71] précise bien les changements opérés à Imphy.

Le nombre des ouvriers de toutes catégories n'est plus que de quatre cent cinquante pour les différents ateliers et pour les services extérieurs. Les ateliers du fer affiné au bois et au coke produisant 2 050 tonnes de fers et 200 tonnes de tôles, l'étamerie fournit 600 tonnes de fers-blancs dont un tiers en brillant. Si le travail du fer reste sensiblement le même, celui des tôles et fers-blancs a

Juillet. Si cette somme seulement était allouée par la Chambre, nous éprouverions une perte énorme pour laquelle nous espérons qu'il nous sera alloué une indemnité : les conditions du traité passé pour l'exécution du monument ont été désastreuses, sans qu'on puisse plus en accuser l'administration que les adjudicataires » ; suivent de longues explications techniques qui n'auront pour résultat que de faire nommer une commission d'experts qui constata la perte.

67. *Cf.* J. Prélin, « Où les éléments de la Colonne de Juillet ont-ils été fabriqués ? » in *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, t. L, 1951, pp. 4-6, et Arch. de M. David (à Nevers).

68. On notera que le nombre des actions gardées par les fondateurs diminue : en 1829, ils reçoivent : Debladis 22 actions, Auriacombe 25 2/3, Guérin jeune 22, Bronzac 11, Louis Debladis 7 1/3. Une assemblée extraordinaire du 11 janvier 1835 révèle que les actionnaires fondateurs ont déjà diminué leur participation. On retrouve Debladis père avec 14 actions (son fils Louis est mort en 1832), Auriacombe a 18 actions 2/3, Guérin jeune 10 actions, Bronzac, 6, Bersolles et fils 10, Adolphe Guérin 2, les administrateurs de Vaine, pair de France, président du Conseil d'administration, de Viany, 2 chacun. Le notaire Péan de Saint-Gilles et Berteaux en ont chacun 4. De nouveaux actionnaires apparaissent, le baron de Nervo : 3, et Neppel : 6. Mais en 1853 l'assemblée extraordinaire qui doit décider de l'entrée dans le groupe Boigues-Rambourg et C^ie^ en formation permet de constater que les porteurs d'actions se sont multipliés : le président du Conseil d'administration Poisson a une action, Debladis : 2 ; de Vaine : 1 ; les plus gros actionnaires sont Bersolles : 6 actions ; Neppel : 6 ; de Bonnechose : 4 ; Lambert : 4, et tous les autres n'ont qu'une ou deux actions. Les 4 millions de capital de la Société anonyme d'Imphy seront réduits à 1 400 000 F d'actions dans la nouvelle société Boigues, Rambourg et C^ie^.

69. Assemblée générale du 18 novembre 1839. Guérin fut remplacé par Marié, puis en 1845 par Gaugain, « ancien élève de l'Ecole polytechnique et ancien contremaître de fabrication ».

70. Les hauts fourneaux de Montluçon sont crées en 1840 par Guérin, de Raffin, Denis Benoist d'Azy et Grangier.

71. Imphy n'avait toujours pas obtenu depuis 1830 l'ordonnance royale autorisant son maintien en activité : le nouveau dossier établi en 1837 n'aboutit qu'en 1845 (ordonnance du 6 mai 1845) en raison des lenteurs bureaucratiques. Les Eaux et Forêts consultées sur la fourniture du charbon de bois autorisée avant 1812 donnèrent leur réponse le 3 janvier 1840 ; les Ponts et Chaussées ayant à juger du niveau de la retenue d'eau répondirent le 3 juin 1843 et l'ingénieur en chef approuva le rapport le 11 janvier 1844. Le rapport de l'ingénieur des Mines ne fut remis que le 21 avril 1845. L'usine comprenait, d'après l'ordonnance : huit fours d'affinerie, quatre fours à puddler, trois fours à réchauffer, deux fours à réverbère pour le spatage des tôles, trois fours de recuisage, un four de décapage, quatre fours à réverbère pour le cuivre, deux pour le traitement des minerais et scories, un pour le cuivre allié, onze fours à réchauffer pour le cuivre et le bronze, etc.

beaucoup diminué, mais on sort à peine de la crise et la loi de 1842 sur la création des chemins de fer n'a pas encore fait sentir ses effets. Quant au cuivre, les chiffres parlent d'eux-mêmes et soulignent le déclin ; la fonderie n'a produit que 664 quintaux, beaucoup moins que l'année de la fondation de cette fonderie. Malgré un outillage plus perfectionné le travail du cuivre rouge est retombé au chiffre de 1819, 3 590 quintaux de cuivre rouge laminé et martelé ; seuls le cuivre jaune ou laiton (1 280 quintaux) et le bronze (616 quintaux) paraissent n'avoir pas trop fléchi. Ce déclin de l'usine de cuivre doit s'expliquer par des causes économiques. Travaillé à Imphy, le cuivre ne paraît plus rentable et les conditions géographiques qui avaient joué en 1816 n'étaient plus valables en 1843. Certes la main-d'œuvre avait pu être réduite des trois cinquièmes entre 1823 et 1834 en raison des très importants investissements, mais face à la concurrence Imphy était handicapée par la cherté du transport. Le Chili avait appris à affiner le cuivre qu'il envoyait comme lest des bateaux dans les ports : aussi les concurrents plus proches du lieu d'arrivée, donc mieux placés, pouvaient enlever les adjudications. Pour maintenir ses positions commerciales, la société a dû établir une succursale au Havre qui « fabrique tous les cuivres destinés au Nord et aux ports de l'océan, et on ne travaille plus guère à Imphy que la petite quantité de matières destinées au midi de la France ». Or le marché tend à se réduire, car le zinc remplace le cuivre pour la couverture des toits. Enfin le cuivre ne s'use point comme le fer, car il est protégé par la couche d'oxyde qui se forme à l'air et à l'humidité, les objets en cuivre ont donc une longue durée ; chaudières, bacs et alambics servent fort longtemps. Dans la construction des locomotives, on abandonne de plus en plus le cuivre pour la tôle forte, et Imphy n'est pas outillé pour faire les tubes des chaudières tubulaires. Ainsi s'explique que le travail du cuivre ait diminué de façon si sensible à Imphy ; seuls le cuivre jaune et le bronze (grâce aux brevets rachetés) semblent conserver un marché satisfaisant. Bref c'est bien le déclin ; la crise pour le cuivre va s'accélérer encore, car les États-Unis apparaissent sur le marché. Ainsi s'explique que la situation de la société s'aggrave [72] au point de l'obliger, au sortir de la crise de 1848-1852, à s'agréger à la société Boigues, Rambourg et Cie en 1853 : l'usine fut estimée seulement 1 100 000 F !

L'histoire de la fonderie de cuivre d'Imphy est celle de beaucoup d'entreprises spéculatives que la première moitié du XIX^e^ siècle a vu naître et bien souvent disparaître.

A l'origine, des négociants enrichis sous le premier Empire par les fournitures de guerre. Ces spéculateurs, sans envergure peut-être, mais avisés et ayant le sens des réalités, se rendent compte qu'introduire l'industrie du cuivre en France doit laisser de substantiels bénéfices ; ils investissent donc dans cette industrie des capitaux d'origine commerciale. Les premiers résultats furent heureux, Imphy « n'ayant eu aucune école à faire par suite de l'expérience de M. Gué-

72. La société se trouva très tôt gênée, pour la fabrication de la tôle et du fer blanc, par le haut prix de la houille et de la fonte : en 1843 elle songe à établir un haut fourneau, près du moulin du Chazaux ; le projet fut abandonné. Fourchambault menait la vie dure à Imphy en matière d'approvisionnements... Sur la disparition de la société, *cf.* assemblée générale du 3 août 1853 (Étude Crémery).

rin »[73], aussi cherchent-ils à la développer et à l'équiper de façon à lui faire rendre le maximum. A ce moment, le capital étant décuplé en moins de dix ans, en spéculateurs avertis, ces négociants veulent diminuer leurs risques et mettent l'affaire en société anonyme, puis font tous leurs efforts pour la pousser au premier plan ; ils profitent ensuite des circonstances pour retirer leur mise. La conjoncture ayant changé, ils laissent lentement la fonderie de cuivre dépérir et parallèlement développent la forge en raison de la demande croissante de fers et tôles pour les chemins de fer ; puis prévoyant les difficultés de cette usine trop éloignée du charbon, ils sortent de l'affaire sans dommage, reportant leur mise à Montluçon. Tel fut le sort de la fonderie d'Imphy qui, devenue graduellement une usine à fer, passa dans de nouvelles mains et faillit sombrer [74].

73. Selon l'expression de Georges Dufaud en 1827.

74. Sur les vicissitudes d'Imphy après 1854, on se reportera à *La Société Commentry-Fourchambault...*, et à Massé, *op. cit.* Imphy dut une première fois fermer les portes en 1860 en raison de pertes qui s'élèvent à 600 000 F en deux ans. Boigues, Rambourg et C^ie^ y installèrent en 1863 le premier convertisseur Bessemer ; ce fut un nouvel échec...

ANNEXES

1. Les « Baricades de Clameci » en 1789.
2. Mémoire de Millet sur l'élevage (1819).
3. La situation de l'enseignement primaire dans la Nièvre en 1840.
4. Discours d'Adolphe de Bourgoing sur l'agriculture (1842).
5. Querelles de doctrine autour de la race charolaise (1842).
6. Un mémoire d'Adolphe de Bourgoing (1844).
7. J.-B. Avril : un projet de participation des ouvriers aux bénéfices en 1848.
8. J.-B. Avril : situation de l'élevage nivernais en 1851.
9. Fragments des carnets d'Émile Martin.
10. L'origine des « préfets honoraires ».

ANNEXE 1

LES « BARICADES DE CLAMECI » EN 1789

Nous avons eu la chance de découvrir dans un fonds d'archives privées [1] un poème héroï-comique en trois chants sur « la grande peur » à Clamecy, en juillet 1789 ; « Les baricades de Clameci en l'an 1789 » forme un petit cahier bleu de 12 feuillets [2], écrits à la diable avec une orthographe très fantaisiste, même pour les noms propres. L'auteur de ce poème est malheureusement inconnu ; sans doute était-ce un clerc de notaire ou un jeune bourgeois de Clamecy [3], peut-être même un écolier qui a écrit ces vers peu après l'événement pour rire de ses voisins à l'intérieur d'un petit cercle. La « grande peur », à Clamecy, est bien connue [4] ; rappelons seulement les souvenirs de Duviquet [5] qui retrace les angoisses des bourgeois de Clamecy : « Il me semble encore voir d'ici le maître de danse Guenot arrivant de Coulanges, où il allait certains jours de la semaine donner ses légères et futiles leçons, suant, hors d'haleine, montant la petite rue de la Monnaie, courant après M. Delaveau, subdélégué, juge de police, qui exerçait alors ses fonctions au marché de cette ville. C'était un mercredi. Guenot était chargé d'une lettre du bailly de Coulanges qui annonçait l'approche de ces terribles brigands qui mettaient, disait-il, tout à feu et à sang dans sa juridiction. M. le subdélégué donna lecture, en plein marché, de la terrible missive. Une heure après, tout Clamecy était en armes. Ceux qui n'en avaient pas en fabriquaient à leur guise. J'en avais une de ma façon que j'avais fait disposer à la hâte par le père Boussard, maréchal ; c'était une baïonnette emmanchée dans une espèce de massue ou bûche de bois de bardeau, contournée par le bas, en forme de vis naturelle... [6] Chacun, armé comme il

1. Collection de Mme L. Branlard (papiers provenant du Dr. Méline de Saint-Révérien et de son beau-frère Bonniard, l'aïeul de Romain Rolland).

2. Format 11 × 16,5 ; il s'agit sans doute d'une copie.

3. L'auteur ne peut être le docteur Bardet qui n'avait que 12 ans en 1789. Notons cependant que le docteur Bardet dans ses souvenirs cite également l'épisode de la jeune fille qui, à la tête des villageois, vient au secours de la ville (*infra*, p. 358, n. 16). On pourrait peut-être attribuer le poème à Bonniard, alors âgé de 19 ans, clerc au Châtelet, mais nous n'avons aucune preuve.

4. Le 27 juillet 1789, le conseil de la ville décide la formation d'une milice bourgeoise et le 29 la nouvelle arrive que quinze cents brigands se sont répandus dans le pays et mettent tout à feu et à sang. La milice bourgeoise demeure sous les armes pendant trois jours. Cf. Sonnié-Moret, *Ephémérides clamecycoises*, 1872, pp. 335-336 et E. Courot, *Annales de Clamecy*, 1901, pp. 118-119. M. de Gauléjac, dans une récente communication à la Société nivernaise, a étudié dans son ensemble « La grande peur en Nivernais ».

5. *Souvenirs* de Maurice Duviquet, publiés par F. Masson (1905). On rapprochera de ce texte, les pages très vivantes de Bardet, dans son *Histoire de la Révolution dans une petite ville (1789-1795)*, publiée par Ch. Milandre (2e partie), Société scientifique de Clamecy, 1941, pp. 12-14.

6. Bardet (*ouv. cité*, p. 12) conte que : « chacun s'était armé de tout ce qui lui avait paru susceptible de quelque défense : des fusils ruinés, de vieilles rapières, couvertes de rouille, d'anciens mousquetons du temps de la Ligue ; les broches des cuisines étaient dans les mains des femmes et des enfants ; quelques-uns, faute de mieux, s'étaient armés de bâtons. Les élèves des Écoles plus contents qu'alarmés d'un événement, qui leur préparait un jour de

avait pu, se tint prêt à les recevoir et à les traiter suivant leurs mérites. Dans la ville, toutes les boutiques se fermaient avec grand fracas. Des jeunes gens, montés sur les premiers chevaux qu'ils avaient pu se procurer, allaient à la découverte. Plusieurs étaient revenus en toute hâte, disant qu'ils avaient vu des malheureuses femmes que les brigands avaient mutilées et une entre autres qui avait le poignet coupé, qu'ils brûlaient partout les blés sur pied et incendiaient aussi les villages, que c'était une désolation générale. La terreur était partout ; partout on redoublait de peur et de vigilance. On avait placé des sentinelles à toutes les avenues de la ville ; j'étais placé, avec ma redoutable massue, à celle du marché ; des patrouilles parcouraient les environs. Tout le monde disait « qu'on disait » les avoir vus... La nuit vint sans apporter de nouvelles positives, mais les terreurs n'en étaient pas moins vives ; mêmes incertitudes le lendemain et les jours suivants. On commença cependant à se rassurer un peu ; bientôt on ne parla plus que pour rire de la mystification dont chacun avait eu sa part. » [7]

« *Les baricades de Clameci en l'an 1789* »

CHANT PREMIER

Oh ! toi qui par tes vers célèbre les héros,
Uranie prête moi ta lire,
Je vais chanter les terribles assauts
Qu'éprouva, pourai-je le dire ?
L'illustre ville de Clameci.
Cœurs tendres, fuyez loins d'ici
Pouriez-vous retenir vos larmes,
En voyant l'effroy, les clameurs,
De tant d'épouses en alarmes,
Frapées de cruelles terreurs,
Qu'apporte une guere cruelle,
Quand on est au sein du bonheur.
Dans un repos profond au sein de la paresse,
Vivaient tranquillement les bourgeois de Clameci :
Plongés dans une douce ivresse,
Observant les débats sans en prendre souci,

(suite de la note 6)
congé de plus, se promenaient également en armes. Des bourgeois dans le premier moment de tumulte firent le partage de leurs objets mobiliers, hardes, bijoux à leurs plus jeunes fils et à leurs filles qu'ils tenaient embrassés comme ne devant plus les revoir ; ils leurs (*sic*) recommandaient de dépaver les rues, d'en enlever les cailloux, de se munir de cendres et de monter dans leur greniers afin de jeter ces décombres sur la tête et dans les yeux « des brigands ». Quelques-uns se tapirent sous des tonneaux au fond de leurs caves et n'en sortirent que le lendemain ».

7. Nous tenons à remercier M. Romain Baron qui a bien voulu identifier les personnages cités dans le texte.

Quand tout à coup une horrible poucière
Un bruit affreux s'élève dans les airs,
Tout sembloit annoncer la fin de l'univers.
Des citoyens les nombreuses cohortes
Crioient partout, on les voie à nos portes,
Ces ennemis qui désoloient Paris.
Défendez-vous, les voicis, les voicis.
On court aux armes, tout s'empresse,
L'amour s'enfuit, fait place à la valeur.
Le sexe oubliant sa faiblesse,
Veut courir aux champs de l'honneur.
Mais parmi les héraux que distingue l'audasse
On voit venir le caporal Boulu [8].
Sa femme en vain frapé du coup qui le menace,
Veut l'arrêter, mais d'un ton absolu :
Cesse, dit-il, par d'inutiles larmes,
De vouloir arrêter mes pas.
L'honneur m'appelle au milieu des combats ;
Peut-être, hélas, il faut que je succombe,
Peut-être en un moment tu n'auras plus d'époux
Et tu pleureras sur ma tombe.
Mais si du sort j'éprouve le courroux,
L'honneur le veut. Viens recevoir mes adieux,
Mets à l'abris cette ressource ;
Tiens, prends ma femme, prends ma bource,
Pour subvenir à tes besoins.
Et vous, ma fille, ayez grand soin
De consoler, de servir votre mère.
Mon fils moineaux, sachez que votre père
D'un trépas, s'en vat braver le courroux
Mais que toujours il fut constant époux,
Qu'il méprisat le trépas qu'il afronte.
Tiens, prends ceci, mon fils, c'est une montre
Dont l'aiguille toujours a marqué mon bonheur.
Conserve là, mon fils, pour te montrer l'honneur.
Marque l'heureux instant où ton illustre père
Préféra la patrie à l'amour le plus doux,
A la patrie qui toujours lui fut chère.
Si pourtant le destin jaloux
Vouloit me rendre ma famille
A cette instant j'en fixerois l'aiguille
Et célébrerois mon retour.

8. Boulu : famille de Varzy. Un Jean Boulu était échevin à Varzy et procureur fiscal à la fin du XVII[e] siècle. En 1793, Victor Boulu est notaire à Varzy, membre de la société populaire, et commandant en second de la garde nationale. En 1789, il était clerc à Clamecy, et c'est peut-être bien le héros de notre pièce.

Le fils pennetré de tristesse
Et transporté d'un filial amour,
Se plaint aux dieux que sa jeunnesse
Malgré lui arrête ses pas.
Je vous garderois du trépas
Et mon corps vous servant d'égide,
Garantiroit le coup perfide
Qui vienderoit attaquer vos jours.
Non, non, mon fils, plus de discours,
Les dieux exaucent la faiblesse,
Invoquez-les dans cette instant,
L'honneur m'appelle et la patrie m'attand,
Que vos mains ellevées sans cesse,
Réclament un secour tout puissant ;
Qu'il donne succès à nos armes,
Que vos prières, que vos larmes
Obtiennent du dieu des combats,
Que tous nos ennemis, par l'effort de nos bras,
Périssent et mordent la poucière.
Allons, enfants, mettez-vous en prière
Marie apporte moi du pain,
Ma hache, mon épée et surtout de bon vin
Je sens que l'apétit augmente le courage
Et quand on a mangé, on fait de bon ouvrage.
Après de si tendres adieux,
Le héros part en regardant les cieux,
Le fils, saisit d'une douleur amère,
Les bras tendus, cherchant encore son père
Il s'écria au fort de sa douleur
Oh Boulu, des Boulu honneur de ta patrie,
Toi seul vat par ta valeur,
Renvercer la main ennemie,
Qui vient troubler notre bonheur
Mais quoy, resterons nous tranquilles,
Non, ma mère, ammassons des thuiles
Pour écraser ces assassins.
Secondez toutes mes dessins,
Je suis digne fils de mon père,
Et comme à lui, la patrie m'est bien chère,

CHANT SECOND

Tandis que pour l'honneur d'illustres citoyens
Se disposoient à se défandre,
Et de leurs murs veulent être les soutiens,
Sans regarder ce qu'ils vont entreprendre,

On voit courir l'épouvanté Bouquereau[9].
Il étoit enfant du bareau,
Nouris du lait de la chicanne,
Son favoris et son funeste organne,
Craignant le jour et les combats
Pour l'éviter il fuyoit à grands pas,
Tel un hibou frapé de la lumière
Court et s'enfuit se cacher en un trou,
Bouquereau fuioit au fond de sa chomière
Dont avec soins il ferma le veroux.
Là non content d'un si faible rempart
Ce cantonnant dans un gros de filasse,
Des ennemis il attand le départ,
Et de long temps il ne quita la place.
Mais si d'un illustre trépas,
Le perfide éloigna sa tête,
Sa honte n'échaperas pas,
Et la renomée toujours prête
Vint publier sa stupide terreur.
Ce n'est pas tout, la déesse rapide
Découvre encor un guerrier intrépide,
Un champion qui vat chercher du cœur
Près d'un toneau objet de son ardeur.
Oh ! vous tendre et fidèlle épouse,
Que fites-vous dans ce pressant besoin ?
De vos ardeurs la renomée jalouse
A tout perdu, votre zelle et vos soins.
Si l'amour vous dicta une inocente ruse,
L'amour aussi vous servira d'excuse.
Mais comment cacher un héros,
Armide en vain transporte au loin Renaud,
En vain Henri dans les bras de D...
Est ignoré de toute la contrée,
La victoire à l'amour demandoit un vainqueur,
Et la patrie en pleurs cherchoit un deffanceur.
Le hardi Turigni vat le chercher lui-même[10],
Demande le héros, ne le découvre pas,
S'indigne en ce péril extrême,
De ne pouvoir trouver la trace de ces pas.
Tel un votour rapide et qui cherche sa proie,
Craignant de la manquer, la saisit avec joie :

9. Il s'agit sans doute de Bouquerot-Valigny, né à Asnan en 1755. Il devint le suppléant au tribunal civil et en 1792, juge au tribunal du district. Il fut emprisonné — avec son père et son frère aîné, tous deux notaires — à Pressures en l'an II et transporté à Paris. Libéré en vendémiaire de l'an III, il fut agent national du district de Clamecy, puis accusateur public auprès le tribunal criminel de la Nièvre. Député au Conseil des Anciens en 1797, il sera, sous la Restauration, Président de chambre à la cour d'appel de Bourges.

10. Nous n'avons pu identifier ce Turigni.

Et plus prompt encor le vaillant Turigni,
Homme habile et chez qui l'on voit briller l'esprit,
Cherchant exactement, visitant chaque place,
Il trouve enfin Ludre caché dans la paillasse,
Honteux, confus d'être ainsi découvert
Comme Renaud, il veut briser ses fers
Et montrer à toute la terre,
Que si l'amour altera sa valeur,
L'honneur reprend toujour ses droits sur un grand cœur.
Quelle fut alors votre douleur amère,
Tendre Artémise, vous craignez le trépas
De votre époux, il n'en mourera pas.
Le protecteur de la patrie,
Un dieu puissant veillera sur sa vie,
Et rendera avant la fin du jour
Ce cher objet d'un si parfait amour.

CHANT TROISIÈME

Cependant, au marché les nombreuses cohortes,
Sont assamblée. On fait fermer les portes,
De hardis citoyens vont d'un bra vigoureux,
Barrer tous les chemins, elleve jusque aux cieux
De bûches entassé de hautes pallissades
Et ce croit à l'abri par cette baricade.
Mais aux pressant dangers ayant ainsi pourvu,
Il faloit decerner le pouvoir absolu
Il faut des commandants dans cette circonstance
Muse, toi seulle peut nous donner connaissance
De leur explois, de leur valeur,
Prête-moi tes accens pour chanter leur grand cœur.
D'abord de Lesigni l'âge et l'experiance [11]
Ayant depuis long temps gagné la confiance,
D'une commune voix fut nommé général.
A son côté il portait le signal
De l'honneur et de la vaillance.
Vous rendez justice à mon cœur,
Dit-il, et si la fin de ma carière
Des ennemis voit purger cette terre,
Je suis au comble du bonheur,
Oui, je vous conduiray au milieu des batailles
Et si la valeur de mon bras
Peut chasser la vile canaille
Qui croit vous donner le trépas,

11. Chevanne de Lésigny, ancien garde du corps, fut mis à la tête de la milice des bourgeois de Clamecy, il donna sa démission en octobre 1789.

Avec plaisir je perderay la lumière
Oh ! ma patrie, unique objet de mon amour,
Toi qui me fut toujours si chère
Puissai-je te servir jusqu'à mon dernier jour !
Ayant finis ces mots, ce vieillard généreux,
En trois partage son armée,
Et sa prudence acoutumée
Distingue le plus vertueux.
Il donne à Brunier[12] *la garde de la ville.*
Robert, aussi prudent qu'habile,
Commandera le faubourg de Beuveron.
Que Bethlem ait en tête Chalon,
Que Thomas[13] *porte nos enseignes,*
Et que Seros soit mon second[14]
Allons, amis, qu'aucuns de vous ne craigne
N'avez-vous pas la vertu des héros ?
A peine eut-il fini ces mots,
Qu'on vit paroître sur la place
Un citoyen dont la guerrière audace
A l'assemblée annonçoit sa valeur.
Eh quoy, que tardez vous Seigneur
Dit-il, quand on voit paroître
Des ennemis qu'on ne peut reconnoître
Car on a point vu leur drapeaux :
Il nous apportent mille meaux.
Tranquilement ici pouvez-vous les attandre ?
Oh lenteur qu'on ne peut comprendre,
Voulez-vous donc qu'en cette ville
Ils entre pour tout sacager ?
Raisonnez s'il le faut, moi je cours vous vanger.
Il dit et dans l'instant partant d'un pas agile,
Sembrie[15] *disparois à tous les yeux surpris.*
Le beau feu dont il est épris
Enflame aussitôt le courage.
On se dispute le passage,
On veut marcher à l'ennemi,
Le sage et prudent Lesigny,
Arrête cette petulance :
Defions nous dans cette circonstance
Des ennemis qui nous sont inconnus.
Peut-être sont-ils redoutables,
Attendez les ici ou vous êtes vaincus

12. Brunier aîné était directeur de la poste de Clamecy en 1789. Il succèdera à Lésigny à la tête de la milice bourgeoise avec Serraut.
13. Sans doute s'agit-il d'un Thomas de la famille de Thomas-Varennes.
14. Serraut était capitaine de la milice bourgeoise et commandait la garde nationale de Clamecy en 1790.
15. Sembrie : non identifié.

Que chaqu'un donc ici demeure innébranlable
Dans le département confié à ses soins,
Et que de braves citoyens
Montent à cheval et se divisent.
Vaincre ou mourir, voilà notre devise.
Alors, saisissant un superbe courcier,
Lesigni appela la bouillante jeunnesse
Parmi lesquels brilloit Lemercier.
Amis, dit-il, suivez moi aux combats,
Et quelqu'ardeur qui vous presse
Gardez vos rangs, ne vous écartez pas.
Il dit, et l'on voit dans ces cœurs
Briller une guerrière audace.
Bientôt sur son courcier fougueux
Trois fois il parcour l'espasse
Où devoient se trouver les brigands.
Il ne peut retenir sa bouillante colère,
Il cour le fer en main les yeux étincelants,
Et veut au premier choc les renverser par tere.
Bientôt de loin on aperçoit à peine
Un gros de gens qui marchoient à grands pas.
Aussitôt les jeunes soldats
Veulent paroître sur l'arenne
Ils veulent tous signaler leur grand cœur.

Ces ennemis qui donnoient la terreur,
Ce sont les gens du plus prochain village,
Remplis de zèle et de courage,
Qui croyant la ville en danger,
Venoient pour la défendre ou bien pour la vanger.
Une femme étoit à leur tête[16],
Bravant la mort et toujours prête,
A triompher de l'ennemi.
Son père n'ayant point de fils,
Vouloit aller malgré son âge,
Mais sa fille arrête ses pas :
Eh ! quel est donc votre courage,
Dit-elle, vous voulez mon père,
Vous exposer et courir au trépas.
Vous périrez, ô comble de misère !
Je ne pourois la soutenir.

16. Bardet conte que le village d'Asnois « arriva au nombre de trente hommes ayant à leur tête une jeune fille grande et bien faite. Elle n'avait pas voulu se séparer de son amant. On fit une quête pour aider leur futur mariage et l'un et l'autre eurent lieu d'être satisfaits de leur dévouement » (ouv. cité, p. 13).

Eh bien ! si quelqu'un doit périr,
Ce sera moi. Mais quoy, j'ai du courage
Et je vainquerai les ennemis.
Allons, partons tous, mes amis.
Guillot, voisin de cette belle
Vouderoit la detourner d'un si cruel dessin,
Depuis longtemps, il portait dans son sein
Un secret sentiment dont il brûlait pour elle.
Il craint de voir l'objet de son amour
En danger de perdre le jour.
Enfin, cédant à son envie,
Près d'elle au moins, je perderay la vie
Dit-il, ou je la defenderay.
Les battaillons s'étant donc rencontrés,
Connaissent leur erreur extrême.
Lesigni, étonné lui-même
Que ces ennemis prétendus
Eussent finis sans être vaincus,
Dit : Attendons les couriers diférands
Qu'envoye chaque département,
Au grand galop tout couver de poussière
Arive enfin monsieur de Brugière [17],
Et le redoutable Boulu
Qui tous sans avoir rien vue,
Rendent grâce au dieu des armées,
De voir sans nul malheur finir cette journée,
Car les plus valeureux dans le fond de leur cœur,
Sentoient toujours un peu l'emprise de la peur.
Mais grâce aux dieux cette aventure
Doit montrer aux race future
Que si quelques brigands vont pour les attaquer,
Ils ont du cœur et savent se vanger.

17. Guillaume Portefaix de Brugières, receveur des tailles de l'élection de Clamecy, maire de la ville de 1777 à 1789.

ANNEXE 2

MÉMOIRE DE MILLET SUR L'ÉLEVAGE * (1819)

Notice sur la statistique bovine de l'arrondissement de Nevers

Races différentes ou variétés de races

Les bêtes à grosses cornes répandues dans les divers cantons de l'arrondissement de Nevers sont de différentes races. On remarque d'abord la race qui vient du Morvan, pays de montagnes et couvert de bois situé en grande partie dans ce département, ensuite la race de l'Auvergne (département du Cantal), puis celle du Charolais (département de Saône-et-Loire), et celle qui est originaire du Limousin ou de la Marche (département de la Creuse). On trouve aussi dans plusieurs cantons, des bœufs du Bourbonnais (département de l'Allier) : mais ces derniers ne doivent pas être considérés comme formant une race particulière, ils sont en général, comme presque tous les bœufs et vaches nés dans le département de la Nièvre et que nous comptons aussi au nombre de ceux qui résident dans l'arrondissement de Nevers, ils sont, dis-je, le résultat d'une production mal dirigée, livrée au hasard, provenant de l'accouplement de bêtes de toute espèce de race, ils sont comme eux d'une bien moindre qualité. Plusieurs particuliers possèdent aussi des vaches suisses et normandes.

De ces différentes races, c'est la Charolaise qui est la plus précieuse. Les bêtes qui en proviennent sont les plus avantageuses, soit qu'on les considère sous le rapport du travail dont elles sont capables, soit sous celui de la reproduction, sous celui des produits du laitage ou sous celui de la facilité à être engraissées. Ils *(sic)* sont assez gros, bien ramassés, ont leur parties musculaires développées de bonne heure, et se distinguent d'ailleurs par une couleur d'un blanc laiteux.

Les bœufs qui nous arrivent du département de Creuse sont d'une grande taille, ils ont une forme presque cylindrique. Leurs muscles ne se forment que très tard, aussi on est obligé d'attendre un ou deux ans que leurs forces soient développées, pour les livrer aux travaux les plus rudes. Il faut en quelque sorte les acclimater et ne les habituer que petit à petit à la peine.

Les bœufs de l'Auvergne, comme les précédents, doivent être gardés un an ou deux sans rien faire ; mais ils deviennent plus forts et plus propres au travail.

Les bœufs du Morvan sont remarquables par leur poil rouge et dont l'éclat surtout annonce la vigueur, aussi quoi qu'ils soient les moins gros, ils sont souvent les plus chers parce qu'on peut, de bonne heure, les mettre à l'ouvrage et qu'ils résistent mieux que les autres à la fatigue.

* *Supra*, p. 58. Arch. dép. Nièvre, M.

Des diverses races de bête à cornes introduites dans cet arrondissement, ce sont celles du Morvan et du Charolais qui y sont le plus répandues.

Dans les cantons de Fours et de Saint-Benin d'Azy, on ne trouve guère que des bêtes du Morvan ; dans celui de Decize, des bêtes du Morvan et en plus grand nombre du Charolais ; dans celui de Dornes, des bêtes du Morvan et du Bourbonnais ; dans celui de Saint-Pierre, des bêtes du Limousin, de l'Auvergne et la plus grande partie du Bourbonnais ; dans celui de Saint-Saulge, des bêtes du Morvan et du Charolais, plus quelques vaches normandes et suisses ; dans les cantons de Pougues et de Nevers, des bêtes de l'Auvergne, du Limousin, un petit nombre du Morvan et du Charolais et quelques vaches suisses.

Manière dont les bêtes à cornes sont nourries et entretenues

Dans une grande partie de l'arrondissement de Nevers, et notamment dans presque toutes les communes des cantons de Dornes, de Pougues, de Saint-Pierre et même de Nevers, les bêtes à cornes sont mal soignées, malproprement tenues et mal nourries. Elles y manquent en général de litière et de fourrages. Dans les cantons de Dornes et de Saint-Pierre leur nourriture ordinaire, qui n'est jamais en assez grande quantité, consiste en paille à laquelle on joint un peu de foin qui, se récoltant en grande partie dans des lieux marécageux, se trouve le plus souvent de mauvaise qualité.

Reproduction et croisement des races

C'est dans ces mêmes cantons, surtout, que la reproduction est abandonnée au hasard qu'on laisse les taureaux et les génisses s'accoupler à la première rencontre, beaucoup trop jeunes, bien avant qu'ils soient complètement formés. Presque aucun des propriétaires de bestiaux ne s'y donne le moindre soin pour l'objet si intéressant du croisement des bonnes races ; on y voit même presque partout les races primitives s'abâtardir et l'on n'y trouverait que des individus de plus en plus dégénérés, si le commerce n'en introduisait continuellement d'autres de l'étranger. La négligence de choses si importantes tient, chez quelques-uns, à une insouciance bien condamnable, et chez le plus grand nombre, à la profonde ignorance dans laquelle ils sont sur les bénéfices qu'ils retireraient s'ils agissaient autrement. On trouve beaucoup de gens, dans les environs de Saint-Pierre et de Decize qui, soit par un excès d'avarice ou plutôt par un intérêt particulier mal entendu, soit par l'effet de la misère, n'ont que des vaches pour faire leur service, les livrent à un travail excessif qui les épuise, les font saillir malgré cela et ne leur voyent produire que les bêtes les plus chétives.

La justice doit nous faire dire, cependant, que quelques personnes de l'arrondissement de Nevers, même dans ces cantons, méritent de grands éloges pour l'activité éclairée avec laquelle elles se livrent à toutes les parties de l'agriculture. Citons-en les exemples les plus marquants en témoignant le désir qu'ils trouvent beaucoup d'imitateurs. Dans le canton de Fours, MM. Moreau à Saint-Gratien, Delatour à Taix dans le canton de Saint-Saulge, M. Adam au Château de Montgason, dans le canton de Pougues, M. Defaulon à Garchizy, regardent comme

dignes de toute attention les soins que réclament les bêtes à cornes sous les différents rapports de la nourriture, de la tenue et surtout de la reproduction. Les deux premiers font tous les ans une très grande quantité de bons élèves provenant de très belles vaches du Morvan, avec des taureaux choisis de la même race. Ces deux estimables cultivateurs soutiennent ainsi et même régénèrent ou améliorent la race du Morvan.

M. Adam accouple avec beaucoup d'avantages des vaches charolaises, normandes et suisses avec des taureaux charolais et morvandiaux parvenus à l'âge de trois ans ; il en retire de très beaux élèves qui, châtrés à trois ou quatre ans suivant leur vigueur, travaillent jusqu'à l'âge de six ans qu'ils sont engraissés pour la provision de Paris.

M. Defaulon s'applique aussi à croiser les races du Morvan et du Charolais. Il possède aussi, je crois, quelques vaches suisses qu'il accouple avec des taureaux du Morvan et du Charolais, ses produits sont d'une belle espèce.

Services qu'on retire des bêtes à cornes

Dans les cantons où le territoire est presque entièrement composé de terres arables, comme dans celui de Dornes et de Saint-Benin d'Azy, dans la partie orientale de celui de Pougues, dans beaucoup de communes de ceux de Saint-Pierre et de Nevers, les bœufs sont tous employés au labourage et autres travaux des champs. Dans les pays couverts de bois, dans ceux où il y a des forges et des hauts fourneaux, l'agriculture n'occupe les bœufs que dans quelques saisons, et le reste du temps, ces bêtes sont occupées à transporter presque tous les produits des exploitations forestières et une grande partie de ceux des usines qui forment la principale richesse d'une partie de cet arrondissement.

Le dernier service que ces animaux rendent à leurs maîtres, c'est d'être vendus pour nourrir l'espèce humaine.

En général, dans cet arrondissement, les propriétaires de bestiaux ne suivent point de règle fixe pour déterminer l'âge auquel ils doivent destiner leurs bêtes à cornes à la boucherie ; la plupart ne les engraissent que lorsqu'ils ne les trouvent plus propres au travail, soit à cause de quelque infirmité accidentelle, soit parce que leurs forces commencent à être épuisées. Dans ce dernier cas, qui est le plus ordinaire, c'est à l'âge de dix à douze ans qu'on fait reposer, rafraîchir et engraisser ces animaux.

Quelques personnes cependant qui spéculent sur ce genre d'industrie et de commerce, comme M. Adam déjà cité et Cornu de Langis, canton de Saint-Benin, soumettent à l'engrais, à l'âge de six ans, tous les bœufs qu'ils y destinent. Il paraît que l'expérience leur a appris que c'est à cette époque de la vie que la graisse et l'embonpoint viennent et plus vite et plus abondamment chez les bœufs ; tandis que M. Balager fils, de Pougues, et plusieurs autres engraissent sans aucune méthode déterminée toutes les bêtes de divers âges et espèces qu'ils trouvent à acheter à bon marché.

Méthode suivie pour les engraisser

Les bêtes que l'on destine à l'engrais sont donc, comme je viens de le dire, de deux classes : 1) celles qui, dès l'origine sont spécialement réservées pour l'engrais ; 2) celles qu'on n'engraisse que parce qu'elles ne sont plus propres au travail.

Les premières sont abandonnées vers la fin du mois de mai, dans des pacages qu'on distribue en diverses portions de manière à ce que, quand l'herbe est épuisée dans l'une, on les remette à l'herbe fraîche dans une autre. On les alterne ainsi de pâturage jusqu'à la fin du mois de septembre suivant. A cette époque, les bœufs les plus gros et les plus gras sont envoyés à Paris, les autres destinés à la consommation du pays.

Les bêtes de la deuxième classe auxquelles ont doit réunir celles de la première qu'on n'aurait pas réussi à engraisser pendant l'été, sont engraissées dans l'hiver après que la plupart d'entre elles ont rendu à la culture tous les services dont elles étaient susceptibles. A cet effet, on les nourrit à l'étable, pendant deux mois, avec du foin de bonne qualité. Ensuite on les met à l'eau blanchie avec la farine de seigle et d'orge, et on leur donne à chacune deux fois par jour un picotin d'un mélange d'orge mondé, de seigle, de froment et de marc de chenevi ou de navette.

Nombre de bêtes à cornes qu'on engraisse annuellement

On estime que dans le canton de Saint-Saulge on nourrit et engraisse pour mener à Paris environ 200 bœufs ; dans celui de Fours 200 ; dans celui de Saint-Benin d'Azy 200 ; dans celui de Nevers 150 ; dans celui de Saint-Pierre 100 ; dans celui de Decize 100 ; dans celui de Dornes 80 ; et dans celui de Pougues 80.

Pacages les plus favorables à l'engrais

Dans ces différents cantons les pâturages les plus favorables à l'engrais sont ceux où se trouvent en abondance les différentes espèces de trèfle, la pimpernelle, la scabieuse, le chiendent, le sainfoin, la jacée, les divers orchis, etc.

J'observe que ces pâturages doivent être, autant que possible, dépourvus d'arbres ou d'endroits où ils puissent se mettre à l'abri du soleil ; il faut que ces bêtes s'habituent à ses rayons les plus ardents. Leur peau devenant de moins en moins sensible, elles sont bien moins tourmentées par les mouches ; tandis que, si elles trouvent des arbres pour s'abriter, elles deviennent lâches, paresseuses, craignent le moindre rayon solaire, redoutent la première mouche qui vient les piquer. Cet état de susceptibilité et d'inquiétude continuelle est très contraire à leur engrais.

Maladies auxquelles les bêtes à cornes sont sujettes

Les maladies qui, dans cet arrondissement ont toujours été les plus funestes à ces animaux sont les affections charbonneuses. Ensuite viennent les diverses affections pléthoriques essentiellement inflammatoires, soit externes, soit internes.

Les causes que l'on considère comme les plus actives et les plus fréquentes de maladies sont les premières chaleurs du printemps et principalement les alternatives de chaud et de froid, de beau temps et de pluie qui ont lieu à cette époque de l'année. On regarde comme très funeste aux bestiaux l'action des vapeurs aqueuses qui s'élèvent du sol à quelques pieds, le soir des jours pendant lesquels le soleil a échauffé la terre, ou quand la pluie tombe après une chaleur trop vive, comme cela arrive si souvent dans les mois de mars, d'avril et de mai.

Moyens préservatifs

Le meilleur moyen de préserver les bêtes à cornes de ces maladies serait donc de les garder à l'étable dans cette saison.

Moyens curatifs

Les médicaments qu'on doit donner dans les maladies charbonneuses se tirent de la classe des alexitérés ; ce sont des antidotes, des antiseptiques de différents genres. Ceux qu'on oppose aux maladies pléthoriques ou inflammatoires, s'appellent antiphlogistiques, calmants, etc. ; quelques opérations chirurgicales sont aussi nécessaires dans certains cas.

Mais tous ces moyens peuvent être aussi nuisibles qu'utiles s'ils ne sont pas employés dans certains stades de ces maladies, s'ils ne sont pas administrés par des gens instruits dans la médecine vétérinaire qui, avant de se décider pour le traitement, reconnaissent bien le genre de la maladie, l'époque de la maladie, et soient dans le cas de déterminer les probabilités de guérison. Si on ne peut remettre ses bestiaux malades entre les mains de gens instruits, il vaut mieux les abandonner à la nature qui en guérit quelquefois, et avoir soin toutefois de séparer les malades d'avec ceux qui sont en bonne santé.

Quelque intérêt particulier qu'on puisse me supposer en parlant ainsi, la vérité m'oblige de déclarer que si ces maladies enlèvent un aussi grand nombre de bestiaux, c'est que leur traitement est partout livré à l'ignorance et au charlatanisme contre lequel aucune loi n'existe ou n'est exécutée, contre lequel on ne voit pas même de mesure de police mise en usage par aucune administration locale. Et cependant il faudrait bien que l'administration finisse par s'occuper de cet objet important ; il faudra bien que par sa prévoyance, elle favorise l'intérêt de la plupart des propriétaires de bestiaux qui le compromettent souvent de la manière la plus fâcheuse par une obstination incroyable à ne consulter que des charlatans, par une crédulité basée sur la superstition la plus condamnable.

Les vétérinaires maintenant établis dans ce département sont en assez grand nombre ; mais ils ne jouissent pas de la considération que leur instruction leur

mérite. Ils sont, la plupart, obligés pour ne pas être exposés à la misère, de s'occuper d'objets étrangers à celui vers lequel, dans leur jeunesse, ils ont porté toute leur application, dirigé toutes leurs études, sacrifié leur temps et leurs moyens. Ils ne sont pas appelés à traiter la quarantième partie des bestiaux malades, tandis qu'ils voyent souvent leurs plus proches voisins aller à 10 ou 12 lieues chercher un mauvais gueux qui a la grande réputation de guérir par des amulettes, des figures, des paroles, etc. ; heureux encore ces crédules villageois quand l'homme qu'ils ont été chercher si loin ne donne pas à leurs bestiaux des médicaments nuisibles, ou ne se met pas en devoir d'employer des pratiques opératoires non moins pernicieuses, telles que j'ai vu le faire dernièrement au milieu de la nuit par des gens que j'ai surpris dans une étable qui se trouve dans la cour même de la maison que j'habite !

Les épizooties ne se développent avec tant de promptitude, la plupart du temps, que parce que les charlatans étant appelés les premiers, le caractère de la maladie n'est point reconnu d'abord, et aucun moyen n'est employé pour préserver les bêtes qui ne sont pas encore prises. Au contraire, les premiers atteints meurent ; une très grande quantité d'autres tombent malades en même temps ; toutes les causes de putridité se développent ; la contagion fait des progrès très effrayants, qu'il est d'abord très difficile d'arrêter ; tandis qu'on eût pu souvent couper le mal à la source, si on eût appelé un homme instruit, qui aurait reconnu le caractère de la maladie, annoncé son danger et indiqué les moyens d'en soustraire la plupart de celles qui n'étaient point encore malades et qui sont devenues toutes les victimes de l'ignorance et de la superstition des particuliers, ainsi que celles de l'insouciance des autorités.

Aperçu des moyens d'améliorer l'état des bêtes à cornes en général

Je viens de signaler dans la section précédente, la plupart des obstacles qui se sont opposés jusqu'à présent à cette amélioration, et un grand nombre de fautes qui tendaient à l'empêcher ou au moins à la retarder. Ce qu'il y a de mieux à faire est donc de surmonter les obstacles et d'éviter les fautes passées.

Choix des vaches mères et des taureaux

Une chose importante est d'abord le choix des vaches mères et des taureaux.

Quoique le caractère extérieur des vaches varie suivant la race d'où elles tirent leur origine, on est cependant en général d'accord sur les conditions suivantes que doit avoir une belle vache : la peau souple, la tête petite, un cou mince, un grand fanon, la poitrine large, le ventre grand, les reins larges, les vaisseaux mammaires bien développés, la masse des mamelles placée fort en arrière, les pis longs et épais.

Les génisses ne doivent être accouplées qu'à l'âge de trois ou quatre ans, quand leur organisation est complètement formée ; il en est de même des taureaux qu'on doit en même temps choisir à cet effet parmi ceux qui réunissent les plus belles formes et qui annoncent le plus de vigueur.

Il faut avoir soin que les taureaux destinés au saut soient assez nombreux pour

ne point énerver leurs forces génératrices. Il faut éviter que les vaches mères ne soient épuisées par aucun travail, aucune fatigue quelconque, les préserver de la trop grande ardeur du soleil, et des rigueurs d'un froid trop âpre.

On ne saurait trop recommander aux amateurs de beaux et bons produits l'entrecroisement des belles races. Ceux qui veulent s'occuper sérieusement de cet objet intéressant doivent non seulement consulter ce qui a été écrit à ce sujet, mais bien mieux encore s'éclairer de l'expérience locale, s'instruire de tout ce qu'ont fait ceux qui, dans le voisinage et avec les mêmes moyens, ont tenté différents essais et ont réussi. On trouvera dans ces écoles pratiques des lumières bien plus certaines que dans les meilleurs livres, dont la lecture cependant ne doit pas être négligée pour cela.

Choix et formation de bons domestiques

Pour préserver les bestiaux de la plupart des causes de destructions qui les menacent, il faut attirer sur eux la sollicitude continuelle des gens qui les entourent ; aussi je regarde comme un des points essentiels pour l'amélioration des bêtes à cornes le choix ou plutôt la formation de bons serviteurs qui, de bonne heure ayant été peu à peu habitués à l'ordre qui règne dans la maison, s'affectionnent pour cet ordre même, s'attachent à tout ce qui tient à la maison et ne négligent aucuns des soins que réclament les bestiaux qui leur sont confiés.

Détourner les paysans de l'influence pernicieuse du charlatanisme et de la superstition

Dès qu'une maladie d'apparence grave se déclare, ne manquez pas d'appeler un homme de l'art qui fixera votre jugement sur cet accident, guérira cette affection si elle est curable et vous indiquera les moyens d'en préserver les bêtes qui ne sont point encore malades. C'est le seul moyen d'éviter ces épizooties meurtrières dont nous avons été témoins, il y a quelques années, ou, au moins, de les rendres moins funestes.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit plus haut des fâcheux inconvénients du charlatanisme, mais en attendant que l'autorité s'occupe enfin d'établir des lois rigoureuses pour extirper cette vermine de l'agriculture, de prendre toutes les mesures répressives qui doivent tendre à la détruire peu à peu, ou au moins à paralyser ses efforts on ne peut trop engager les curés, les maires, les grands propriétaires et toutes les personnes qui, par leurs places, leur fortune et la considération dont ils jouissent ont quelque influence sur les paysans, à mettre en usage tous leurs moyens de persuasion à les éclairer sur leurs intérêts, à employer surtout toutes leurs armes pour combattre cette crédulité superstitieuse à laquelle tant de gens de ce département sont encore enclins, et qui me semble cependant bien opposée aux véritables principes de la religion, puisqu'elle empêche les hommes de jouir des bienfaits que leur offrent continuellement les sciences et qu'elle nuit ainsi considérablement aux progrès de la civilisation.

Avantages de la nourriture à l'étable

Nous avons vu que les bêtes à cornes trouvaient souvent le principe de leurs maladies dans les alternatives du chaud et du froid, du sec et de l'humide, auxquelles elles étaient exposées dans les pacages pendant certaines saisons de l'année. Le moyen bien simple d'éviter ces inconvénients, c'est de nourrir alors les animaux à l'étable, soit avec le produit des prairies artificielles, soit avec diverses plantes légumineuses qu'on cultive tout exprès.

Beaucoup d'expériences prouvent d'ailleurs qu'il est très avantageux de nourrir les bêtes à cornes à l'étable, non seulement à ces époques mais encore pendant la plus grande partie de l'année. Dans la belle saison on leur fait manger en vert, dans les râteliers, des vesces, de la luzerne, du trèfle ou de l'herbe qu'on coupe tous les jours. Dans l'hiver leurs aliments consistent en fourrages secs auxquels on joint de fréquentes soupes ou buvées faites avec l'orge, les carottes, les raves, le choux, surtout la pomme de terre, les gâteaux ou marcs de blé noir, de colza, de chenevi, de navette, etc. Il faut avoir soin de mettre une abondante litière, et cela avec d'autant plus de raison que ce régime augmente considérablement l'urine des animaux. Cette méthode de nourrir les bêtes à cornes à l'étable, qui les préserve de beaucoup de maladies, est donc aussi un excellent moyen d'avoir une grande quantité d'engrais dont l'emploi, servant à fertiliser les terres, tend sans cesse à augmenter la production des substances alimentaires et de la litière dont nous venons de parler, et par conséquent à accroître toutes les ressources pour améliorer l'état des bêtes à cornes, soit en nombre, soit en qualité : admirable cercle dont le diamètre s'étend continuellement à mesure qu'on en parcourt la circonférence !

L'introduction des bons systèmes d'agriculture est la source de tous les moyens d'améliorer l'état des bêtes à cornes

Le complément de tous les moyens d'amélioration ne peut donc être que l'introduction des meilleurs systèmes d'agriculture, de ceux qui conviennent le mieux à la nature du terrain et à son exposition. Il faut absolument partout quitter les vieux chemins de la routine et se lancer enfin dans les bonnes routes indiquées par une expérience éclairée. Il faut, par exemple, renouveler cette agriculture des temps barbares qu'on retrouve dans les diverses contrées de ce département. On doit proscrire en général ce misérable système de jachère qui règne même dans l'arrondissement de Nevers. Il convient maintenant d'adopter des systèmes d'assolement tellement bien combinés que, dans tous les terrains qui, suivant la rotation actuelle, sont destinés à ne rien produire, on entreprenne de cultiver en grand, pour les bêtes à cornes, les plantes légumineuses qu'on n'a jusqu'à présent récoltées partout qu'en trop petite quantité parce qu'on les destine presque exclusivement à la nourriture de l'homme.

Excellentes nourritures des bestiaux, la pomme de terre

Il serait surtout extrêmement important de considérer, comme un des principaux éléments de la nourriture des bestiaux, la pomme de terre, cette précieuse racine tuberculeuse autrefois si méprisée, qui, depuis quelque temps a rendu de si grands services à l'humanité, qui naguères a sauvé les Français des horreurs de la famine. Sa râpure fraîche sert admirablement pour tous les animaux et principalement pour les bêtes à cornes. Lorsque la saison ne permet plus de l'employer fraîche, on soumet cette râpure à la presse, on la fait sécher pour la conserver et en faire usage, en la délayant dans l'eau, pendant les mois de mai, juin, juillet et août. On peut même prendre ce moyen de dessication avant l'hiver, quand on craint de ne pouvoir soustraire les pommes de terre à l'influence pernicieuse de la gelée ; je voudrais voir établir dans chaque domaine, dans chaque maison même, un moulin-râpe dont les dimensions seraient calculées sur la consommation présumée des pommes de terre, et auquel on adapterait le moteur le plus facile et le moins dispendieux. On peut indiquer ici comme modèle d'une de ces usines de grande dimension mues par l'eau, le moulin-râpe que M. le directeur des Forges royales a fait établir, pour l'usage des employés et ouvriers des forges, à Guérigny, canton de Pougues.

Une des meilleures raisons qui doit encore encourager les cultivateurs à destiner une bonne portion de leur terrain pour la pomme de terre, c'est qu'il est très rare qu'elle souffre des intempéries auxquelles les céréales sont sujettes, mais dans ce cas il ne faut pas manquer de prendre connaissances des méthodes particulières qui ont été enseignées pour la culture en grand de ces tubercules, et principalement des moyens et instruments aratoires qui ont été indiqués pour économiser le temps et les bras, dans la façon du sarclage et binage qui a souvent été considéré comme un obstacle à la culture en grand des pommes de terre, parce qu'elle a lieu au moment de la fenaison et de la moisson et que, faite à la pioche, elle demande trop de monde, à une époque où tous les bras sont employés.

La luzerne

La luzerne mérite aussi notre éloge, non seulement comme aliment ordinaire de toutes les bêtes à cornes, mais encore comme nourriture très propre à engraisser celles qu'on destine aux boucheries. En la faisant entrer dans un cours de récolte bien réglé, surtout avec le système qui exclut les prairies naturelles, on obvie au grand inconvénient qui peut résulter des trèfles manqués. Sans parler ici de la grande économie qui résulte de sa culture, ni de la production considérable d'engrais qu'elle procure, je dirai que les bœufs et les vaches se trouvent très bien de la manger verte en été et sèche en hiver, qu'elle est excellente pour les nourrir à l'étable, et que son emploi peut avoir beaucoup d'influence sur l'amélioration, en quantité et en qualité, de ces animaux.

La vesce

N'omettons pas de signaler les avantages éminents qu'on peut attendre de la culture de la vesce pourvu qu'on se procure de la graine des bonnes espèces. Un fermier qui parviendrait à l'introduire dans un assolement régulier, pourrait certainement augmenter bientôt le nombre de ses bêtes à cornes, car la vesce procure, en abondance, un fourrage d'une excellente qualité. Comme la luzerne elle convient parfaitement pour engraisser à fond les bœufs et vaches de tout âge et de toute espèce ; comme la luzerne, elle offre l'avantage inestimable d'augmenter l'urine des animaux et par conséquent le fumier.

La vesce convient à toutes les situations, aux terrains de diverses natures depuis le sol graveleux jusqu'aux glaises tenaces. Celle qu'on sème en automne résiste aux plus grands froids ; elle végète tout l'hyver, donne une nourriture verte dès le premier printemps et repousse abondamment après avoir été fauchée. On peut en semer dans le mois d'août jusqu'en novembre ainsi que pendant tout le printemps suivant, et avoir ainsi une succession non interrompue de fourrages verts, dans tous les mois du printemps, de l'été et de l'automne. Lorsqu'on sème de la vesce de bonne heure, la terre peut en être débarrassée en mai ou au plus tard en juin, c'est-à-dire à temps pour que, dans les terres sablonneuses on puisse avoir une récolte avantageuse du turneps ou de pommes de terre et que dans les terres fortes on ait tout le temps de les préparer par les semences de froment.

Il paraît que la meilleure variété connue en France est celle que, dans le département de la Sarthe, on cultive avec beaucoup de succès pour engraisser les bestiaux ; on pourrait en tirer la graine qu'on voudrait semer dans ce département.

On doit recommander aussi de faire des essais sur la culture de quelques plantes étrangères qui fournissent beaucoup de fourrages verts, de différentes espèces de choux et de raves, et particulièrement de certaines hybrides provenant de la fécondation mutuelle de ces plantes crucifères et dont toute la plante, tige et racine, est d'un très grand produit et une très bonne nourriture pour les bêtes à cornes.

Le rhutabaga

Citons ici le rhutabaga qu'on cultive déjà avec le plus grand avantage dans plusieurs départements français, particulièrement dans ceux de la ci-devant Lorraine. On le plante comme le choux, mais à une plus grande distance parce qu'autour de la tige pousse une très grande quantité de feuilles. Ce sont ces feuilles que les bêtes à cornes aiment beaucoup et dont on peut dépouiller la tige plusieurs fois avant l'hyver, époque à laquelle on arrache les racines qui, comme celles des choux-raves de ce pays, servent également de nourriture aux hommes et aux bestiaux.

Le cabousta

Le cabousta, chou de Suède et de Russie, mérite aussi notre attention. Cette plante si belle par son port, sa couleur violette et ses feuilles en forme de panaches, est surtout précieuse en ce que les hivers les plus rudes ne l'altèrent nullement, et que dans cette saison on peut cueillir tous les jours des feuilles vertes pour l'usage des hommes et des bêtes.

Ces deux espèces de crucifères sont cultivées avec succès dans les jardins de Guérigny par Monsieur le directeur des Forges royales que j'ai déjà cité.

Importance d'un bon système de distribution des eaux

Un des objets auxquels on n'a point encore fait assez d'attention et qui, cependant, est un des plus intéressants pour l'agriculture en général, et spécialement pour l'amélioration des bêtes à cornes, c'est la direction et l'emploi des eaux dont un propriétaire ou un fermier peut disposer. Cet objet peut être considéré, d'abord sous le rapport de la santé des hommes et des animaux, et ensuite sous celui de l'influence qu'il ne peut manquer d'avoir sur la masse des produits agricoles, de ceux surtout qui servent à la nourriture des bêtes à cornes.

Ces eaux, le plus souvent stagnantes, que l'on n'a guère connues jusqu'à présent que par le mal qu'elles ont fait ; ces eaux distribuées avec ordre, employées avec économie, non seulement cessent d'être malfaisantes pour la santé, mais peuvent être la source de beaucoup de biens et fécondent par des irrigations convenables, des champs que leur élévation, leur mauvaise qualité et leur exposition à la sécheresse rendent ordinairement infertiles, en augmentant même de beaucoup la valeur de terrains d'une bonne nature comme ceux composés d'argile mêlée de sable, dans lesquels les racines les plus fourageuses et les céréales réussissent également bien, pourvu toutefois qu'elles ne manquent pas d'engrais. Or, ces engrais ne peuvent être produits que par l'entretien d'un assez grand nombre de bestiaux qui, en raison de l'irrigation dont je viens de parler, trouveront alors une nourriture abondante dans les lieux qui ne rapportaient que de très misérables récoltes.

Tout propriétaire ou fermier qui a des étangs ou d'autres amas d'eaux perdues ne peut mieux faire que d'employer les capitaux dont il peut disposer, son activité, ses ressources en tout genre, à utiliser ces eaux perdues.

Après un très petit nombre d'années, non seulement il retirera ses avances, mais encore fera de très grands bénéfices en améliorant rapidement des domaines qui n'ont que peu de valeur en raison de la fréquence des mauvaises récoltes et surtout à cause de l'impossibilité d'y nourrir des bestiaux. Au moyen des irrigations que lui assure une distribution économe de ses eaux, il pourra établir un bon système d'assolement et récolter plus de grains qu'avant, et de plus des fourrages capables d'alimenter un grand nombre de bêtes à cornes qui, par leur travail et les fumiers qu'ils produisent, tendent sans cesse à augmenter le prix de ces mêmes domaines.

On peut citer dans ce département, comme digne de servir de modèle dans ce

genre, un des fermiers le plus intelligent et le plus éclairé, M. Hervieux (demeurant à Reuilly, commune de Dompierre, canton de Brinon, arrondissement de Clamecy) lequel, réunissant de profondes connaissances dans l'art vétérinaire aux qualités et aux lumières d'un bon agriculteur, et se moquant des plaisanteries des routiniers et des sarcasmes des ignorants, a poursuivi avec constance ce qu'il avait commencé, exécuté ponctuellement tous ses projets, et fait une révolution complète dans les domaines qui lui avaient été confiés. Il y récolte maintenant du blé en quantité bien plus considérable que son prédécesseur, et d'une qualité beaucoup supérieure ; il y trouve surtout, de plus qu'eux, les moyens d'élever et de nourrir une grande quantité de bestiaux, notamment des bêtes à cornes qui lui produisent de grands bénéfices.

Conclusion

Combien d'habitants de l'arrondissement de Nevers trouveraient d'avantages s'ils voulaient enfin secouer et briser les chaînes de l'habitude, et s'élever au-dessus des préjugés qui nuisent à tous leurs intérêts ! Combien d'eux amélioreraient promptement leur sort s'ils voulaient adopter quelqu'une des innovations qu'on leur propose ? Combien de vols on éviterait à certains d'entre eux qui ne peuvent nourrir leurs bestiaux sans les mener dans les propriétés de leurs voisins ? Combien de procès ruineux la plupart d'entre eux cesseraient d'avoir avec l'administration forestière ? Combien surtout l'état des forêts y gagnerait ? Combien en dernier résultat, d'intérêts privés et publics sont attachés à l'amélioration de toutes les branches de l'agriculture !

A Urzy, le 15 décembre 1819

MILLET
Artiste-Vétérinaire

ANNEXE 3

LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LA NIÈVRE EN 1840

En août 1840, le Conseil général de la Nièvre décida de faire « sortir le département de la Nièvre de l'infériorité comparative et déplorable dans laquelle l'instruction du peuple s'y trouve encore arrêtée et comme paralysée ». Un rapport très complet [1] fit le point de cette peu brillante situation de l'enseignement primaire. Plus de 115 communes n'avaient point encore d'école et sur 36 000 filles de quatre à quinze ans, 4 139 seulement fréquentaient une école. Nous croyons très utile de publier ce long mémoire qui ne dissimule aucun des vices du système et propose des solutions pour le moins originales [2].

Rapport n° 65

présenté par la Commission du Conseil général en août 1840 sur l'état de l'instruction publique dans l'enseignement primaire

Depuis dix ans, les Chambres et les Conseils généraux ont à l'envi multiplié les sacrifices pour donner un plus grand développement à l'instruction primaire. Nous allons rendre au Conseil général un compte sommaire des résultats obtenus dans notre département.

Commençons par faire remarquer nos progrès et le degré comparatif de notre avancement avec le reste de la France.

En 1830, sur 100 jeunes gens de 20 ans, on en trouvait seulement 20 sachant lire et écrire ; on en trouve aujourd'hui 24 ; c'est un cinquième d'accroissement en dix années.

Mais aujourd'hui, dans toute la France, sur 100 jeunes gens, 50 savent lire et écrire.

Ainsi le département de la Nièvre, comparativement à l'ensemble du royaume, n'atteint pas même à la moitié numérique dans la proportion des jeunes gens ayant acquis l'instruction primaire avec ceux qui restent dans l'ignorance.

Comparons entre elles les différentes fractions de notre territoire. Nous comptons 315 communes parmi lesquelles en 1834, il n'y avait qui fussent pourvues d'écoles primaires, que 145 ; il s'en trouve aujourd'hui 197, c'est un tiers d'augmentation.

1. La commission était composée de : Hector d'Aunay, Robert, Givry, Pernin et Frébault. Le rapport (Arch. dép. Nièvre, M) semble être de l'avocat Alexis Frébault, l'ami de Claude Tillier et d'Antony Duvivier. Ce rapport a été imprimé dans le volume, fort rare, *Conseil général de la Nièvre. Session de 1840. Procès-verbal des séances,* pp. 14-21.

2. *Cf. supra,* p. 168.

Ce progrès, tout satisfaisant qu'il puisse être, laisse pourtant matière à de vifs regrets lorsqu'on voit qu'en 1838 il y avait 209 communes pourvues d'écoles et qu'il y en a maintenant 12 de moins.

Notre attention s'est immédiatement portée sur les causes de cette grave diminution ; il est plus juste de dire que toutes ne sont pas affligeantes.

Une inspection plus vigilante, plus de sévérité dans la réception des instituteurs, surtout pour la capacité, quelques destitutions prononcées à juste titre, des démissions de sujets immoraux ou trop ignorants, telles sont les causes de réduction dans le nombre des écoles primaires pourvues d'instituteurs.

On ne peut pas, avec raison, supposer, comme le précédent préfet, que la diminution du nombre d'écoles tient à l'absence de candidats capables.

Il existe aujourd'hui même un quart des élèves-maîtres sortis de l'école normale qui n'ont pas reçu ou plutôt qui n'ont pas accepté d'emploi municipal. Ces élèves exercent dans des écoles privées ; ils attendent qu'on les appelle dans des communes importantes où la rétribution corresponde à leurs espérances et au sort qu'ils croient dû à leurs connaissances acquises.

Ici, Messieurs, se manifeste un abus grave sur lequel il convient d'appeler toute l'attention de M. le Préfet et même du Ministère comme intérêt général.

Le département fait les frais d'un enseignement spécial pour former des élèves-maîtres ; or parce que les résultats de cet enseignement sont excellents et forment des sujets distingués, ceux-ci restent des années entières sans vouloir consacrer à l'enseignement communal l'instruction gratuite qu'on leur a fait acquérir. Ne devrait-on pas exiger qu'au moins pendant les trois premières années qui suivent leur sortie de l'école normale, ils puissent être envoyés d'office dans les meilleures communes en disponibilité ? Si nous sommes obligés de vous faire de telles observations aujourd'hui que l'École normale n'a formé que 27 sujets dont 20 seulement ont accepté des places, que sera-ce donc dans huit ou dix ans quand il y aura cent élèves-maîtres au lieu de 27 ?

Pour donner au Conseil général une juste idée des moyens d'existence que la loi procure aux instituteurs primaires, nous citerons les faits suivants : sur 203 instituteurs primaires, il y en a 169 qui ne reçoivent que le traitement minimum de 200 F. Il y en a 17 seulement qui reçoivent de 225 F à 300 F et 17 qui reçoivent plus de 300 F par année.

Rien n'est plus misérable que la rétribution mensuelle qui s'ajoute à ces traitements.

Un quart de communes pourvues d'écoles ne fixe pas même à 1 F par mois la rétribution des maîtres pour chaque élève payant. Beaucoup de conseils communaux poussent l'arbitraire jusqu'à l'injustice en obligeant l'instituteur à recevoir gratuitement des élèves qui ne sont rien moins qu'indigents. Le terme moyen des rétributions pour la totalité des communes rurales est seulement 1,11 F par mois et pour les villes de 1,80 F. Que résulte-t-il de cet ensemble de dispositions abusives ? C'est que le traitement total direct ou indirect des instituteurs dans les communes rurales aujourd'hui pourvues d'écoles s'élève à 1,50 F par jour, or ces communes constituent les 9/10 du total des communes pourvues d'écoles.

Il serait à désirer que dans aucune commune la rétribution ne pût être inférieure à 1 F, qu'on permît d'établir deux ou trois classes de rétributions suivant la fortune des familles. Il serait encore à souhaiter que les jeunes gens qu'on envoie à l'Ecole normale ne fussent pas eux-mêmes des enfants pauvres dépour-

vus de tout moyen d'existence ; ils se marieraient avec des personnes ayant aussi quelque chose, et si l'on pouvait dans la majorité des communes rurales procurer aux maîtres en logement, traitement et rétribution de 600 à 650 F, avec leur modeste fortune, ils auraient une aisance suffisante pour qu'ils ne cherchassent pas tous les moyens de quitter leur profession.

A l'égard des communes les plus pauvres, qui déjà possèdent des écoles et des communes plus pauvres encore qui n'en possèdent pas, il semble bien difficile d'espérer qu'on les ouvre avec des élèves-maîtres sortis de l'école normale. Aujourd'hui que les écoles régimentaires multiplient heureusement le nombre des militaires qui savent lire, écrire et compter, c'est dans les sous-officiers et soldats libérés du service qu'on pourrait trouver des maîtres d'école accoutumés à l'ordre, à la règle, à la discipline ; tous ceux qui se retirent avec une petite pension, tous ceux qui possèdent quelque petit patrimoine, ceux qui reçoivent 250 F de la Légion d'honneur en y joignant 500 ou 600 F par an, comme maîtres d'école, auraient une existence aisée que leur caractère personnel continuerait à rendre de plus en plus honorable.

Voilà les moyens par lesquels on peut empêcher, non seulement la diminution du nombre des instituteurs primaires, mais en obtenir une augmentation sensible. Nous allons maintenant comparer le nombre des élèves qui suivent les écoles communales ou privées avec les personnes consacrées à l'enseignement primaire dans ces écoles.

Villes : 25 instituteurs ; 1 137 élèves instruits ; moyenne : 45 par maître.

— enfants qui ne vont pas à l'école : 4 784 ; moyenne : 191 par maître.

Campagnes : 178 instituteurs ; 3 500 élèves instruits ; moyenne : 20 par maître.

— enfants qui ne vont pas à l'école : 11 347 ; moyenne par maître : 178.

Écoles privées : 54 instituteurs ; 1 569 élèves instruits ; 29 par maître.

Ici, Messieurs, nous voyons la véritable source de la misère des instituteurs de la Nièvre ; dans les villes chacun d'eux a 45 élèves, il pourrait en avoir 191 de plus ; dans les campagnes chaque maître d'école a 20 élèves et il pourrait en avoir 200.

Ici nous devons signaler un abus grave qu'il importerait de faire cesser. Dans beaucoup de communes pourvues d'un maître d'école autorisé se trouvent de petites écoles clandestines où l'on admet les enfants pour la plus misérable rétribution ; et l'on trouve une foule de pères et mères qui préfèrent les mauvais maîtres en payant seulement 20 à 25 centimes par mois pour chaque enfant. Il faudrait faire cesser cet abus afin que les écoles régulières fussent suffisamment fréquentées.

Sans espérer que chaque école atteigne à de pareils nombres qui nécessiteraient tous les moyens de l'école mutuelle, il serait au moins à désirer que chaque maître possédât au moins 60 élèves, lesquels à 12 F par an lui donneraient au minimum 720 F plus la rétribution moyenne 225 F, soit 945 F, plus le logement ; avec ce revenu, le maître d'école pourrait vivre dans l'aisance.

A 60 garçons par instituteur, pour 203 instituteurs, on aurait 12 080 élèves dans les écoles communales. A mesure que vous aurez de meilleurs maîtres, des écoles tenues avec plus d'ordre et de discipline, instruits par des méthodes plus faciles, il faudra moins de temps à chaque élève pour acquérir les connaissances de l'instruction primaire.

Aujourd'hui, Messieurs, que nous avons en moyenne 6 400 élèves dans les écoles primaires, il n'en sort que 750 jeunes gens de vingt ans sachant lire, écrire

et compter, ce qui suppose huit années d'école pour acquérir ces humbles connaissances. Peut-on douter qu'avec de bons maîtres quatre ans bien employés ne fassent obtenir le même résultat ? Ce serait une économie pour les parents.

En résumé, aujourd'hui, le premier, le plus grand service qu'on puisse rendre au peuple des villes et des campagnes, c'est d'agir individuellement sur les familles pour engager et les indigents et les gens de très peu d'avoir, d'envoyer leurs enfants à l'école et de les envoyer pendant un temps suffisant pour qu'ils sachent bien lire, écrire et compter. Il faut qu'à cet égard les maires et les conseillers municipaux, les riches propriétaires et toutes les personnes d'une instruction suffisante concourent pour propager la persuasion dans le sein des familles ; il faut le faire en y joignant quelques encouragements de livres ou de secours pécuniaires : c'est la plus noble et la plus fructueuse des libéralités.

M. le préfet dans son rapport nous exprime le désir d'établir à Nevers, une école normale primaire, au lieu d'envoyer à Bourges les 5 ou 6 élèves qu'on y forme chaque année. Ce qui pour trois ans d'études donnerait de 15 à 18 élèves simultanément subventionnés.

Une telle école ne serait-elle pas trop peu nombreuse ? Chaque classe de 5 à 6 élèves n'aurait aucune émulation ; on ne pourrait espérer d'avoir sans des frais disportionnés un nombre suffisant de bons maîtres pour former convenablement un si petit nombre d'élèves. Voilà nos doutes ; aujourd'hui les élèves sortis de Bourges, ne laissent rien à désirer, ni pour l'instruction, ni pour la morale. Tels sont les faits qui nous portent à suspendre toute idée de changement jusqu'à plus ample informé. Si la connaissance plus approfondie de nos besoins et de nos ressources laisse encore l'année prochaine M. le Préfet dans la même persuasion, nous pourrons alors discuter après un mûr examen les projets qu'il aura dressés, accompagnés d'états comparatifs de dépenses, et nous prononcer en pleine connaissance de cause.

M. l'Inspecteur de l'enseignement primaire fait le plus grand éloge des conférences d'instituteurs primaires, imaginées d'abord pour propager les nouveaux systèmes de poids et mesures décimales. Les instituteurs ont suivi ces conférences établies dans chaque chef-lieu de canton avec une assiduité et un zèle remarquable, surtout dans les arrondissements de Clamecy et Château-Chinon ; il est à souhaiter que l'on continue de semblables conférences pour accélérer les progrès des bonnes méthodes, exciter l'émulation des maîtres et les élever à leurs propres yeux en les rendant plus habiles.

Nous approuvons complètement l'allocation de 3 000 F portée au budget de 1841, pour encouragements des maîtres d'écoles et indemniser les instituteurs des communes rurales obligés de se déplacer afin d'aller aux conférences. Ces 3 000 F viendront en aide à l'insuffisance de leurs traitements.

Si le personnel des écoles primaires laisse beaucoup à désirer, le matériel présente un dénuement encore plus déplorable. Pour 315 communes il y a seulement 14 maisons en bon état et 19 pouvant être réparées moyennant une dépense de 50 600 F ; 21 communes sont en instance pour acquérir ou réparer des écoles, moyennant une dépense de 78 529 F à solder par les communes et 38 080 F à solder par l'Etat ou le département.

Et lorsque toutes ces dépenses seront faites vous aurez encore 235 communes qui ne possèdent pas de maison d'école. Il est impossible, vous le voyez, que nous remplissions en 1844 cette partie des obligations municipales et dépar-

tementales qui veut qu'à cette époque chaque commune ait en propre sa maison d'école ; c'est que rien n'est plus facile que d'assigner par des lois ou des ordonnances des époques impératives que la force des choses ne permet pas d'atteindre.

Le mobilier des écoles n'est suffisant que dans 37 écoles ; il est incomplet dans 67 communes ; il est nul ou tout à fait à renouveler dans 94 autres. Il n'en est pas même question pour les 117 communes qui n'ont pas maintenant d'écoles.

Pour les 67 écoles dont le mobilier est incomplet, il faudrait 7 265 F. Pour les 94 écoles dont le mobilier est nul ou tout à fait à renouveler, il faudrait 17 070 F, en tout 24 335 F.

M. le Préfet propose d'allouer sur le budget de 1841, la somme de 2 000 F pour aider les communes les moins aisées à compléter leur mobilier. Nous vous proposons de doubler cette somme ; jamais dépense ne sera plus fructueuse. On pourra la répartir sur les communes qui les premières s'offriront à compléter ou à créer le mobilier de leurs écoles.

Nous vous proposons également à porter de 300 F à 1 000 F les sommes affectées à l'achat de livres pour les enfants des familles indigentes. Une partie de ces livres pourraient être donnés comme récompense aux meilleurs élèves des écoles dans les communes rurales.

L'enseignement des filles ne présente encore que 7 écoles communales pour tout le département et 63 écoles privées, tenues par des femmes laïques.

C'est ici, Messieurs, que les corporations religieuses, telles que les Sœurs de la Charité et autres, produisent d'admirables résultats, elles présentent un total de 115 institutrices. Un grand moyen d'encouragement de l'instruction des filles serait d'accorder un traitement de 100 F à chaque femme d'instituteur qui serait jugée capable de tenir une école de filles ; cela contribuerait à donner beaucoup d'aisance au ménage du maître et serait un encouragement pour les maîtres à se choisir une femme qui les seconderait et à la rendre telle si elle ne l'était pas avant le mariage.

L'insuffisance des enseignements des filles est bien plus grand encore que celle de l'enseignement des garçons.

Sur 36 000 filles de quatre à quinze ans, il y a seulement

dans les écoles communales : 1 437 }
dans les écoles privées : 2 702 } 4 139

Ainsi, l'on peut dire que dans l'âge propre à l'enseignement primaire, dans tout le département, une jeune fille sur neuf fréquente les écoles et dans les communes rurales, une sur douze. On peut juger par là de la proportion ignorante des personnes qui doivent un jour être mères de famille et donner à la tendre enfance ses premiers germes d'initiation et cette première culture de l'esprit qui font qu'un peuple est ou n'est pas supérieur à un autre, dans la base de ses mœurs et dans la source des progrès de son intelligence. Ici, Messieurs, nous signalons une lacune immense qu'il faut chercher à combler en unissant les efforts de l'autorité laïque et du zèle religieux.

Pour atteindre ce but, soit en donnant des encouragements aux instituteurs primaires qui ajoutent une école de filles à leur école de garçons, soit en donnant des secours et des moyens d'établissement aux Sœurs de la Charité pour en

établir dans les communes où les filles sont sans moyens d'instruction, nous vous proposerons de porter à 5 000 F la somme affectée à l'encouragement de l'instruction primaire des filles.

Songez, Messieurs, que vous dépensez 50 000 F pour l'instruction des garçons et vous ne penserez pas à beaucoup près que nous fassions trop pour un sexe qu'on dirait abandonné par l'autorité civile au fléau de l'ignorance.

L'institution des salles d'asile est encore naissante dans le département de la Nièvre. Nevers et Cosne seules en possèdent, Clamecy va bientôt en avoir une. On multipliera ces excellents établissements.

Les faits que nous avons révélés sur le petit nombre d'enfants de chaque sexe qui fréquentent les écoles déjà fondées, font voir que le moyen le plus puissant d'améliorer le sort des instituteurs ne doit pas être d'élever le traitement fixe, mais d'engager de plus en plus les père et mère à envoyer leurs enfants à l'école autorisée, ce qui produira des rétributions suffisantes. Cela répond négativement au vœu qu'expriment les conseils d'arrondissements de Cosne et de Château-Chinon. Il serait à craindre que l'État fût entraîné à donner des traitements plus élevés aux instituteurs des communes dont les familles dédaignent le plus d'envoyer leurs enfants à l'école.

Il importe que le maître n'ait pas d'autre chance d'élever son revenu qu'en attirant beaucoup d'élèves dans sa classe par son zèle, son savoir et ses mœurs.

Nous ne terminerons pas notre rapport sans exprimer à M. le Préfet notre vive reconnaissance pour le zèle éclairé qu'il a mis à s'occuper sur le champ d'étudier les intérêts vitaux de l'instruction primaire dans notre département. Son prédécesseur a trouvé une source d'honneur, je dirai presque matériel, à multiplier nos routes ; son successeur peut s'acquérir des titres bien supérieurs à notre gratitude en faisant sortir le département de la Nièvre de l'infériorité comparative et déplorable dans laquelle l'instruction du peuple s'y trouve encore arrêtée et comme paralysée.

Enfin, Messieurs, nous examinerons toute l'estime que mérite un excellent rapport rédigé par M. Dominique, inspecteur primaire, à la demande de M. le Préfet. Ce travail approfondi et très développé abonde en faits importants, en vues utiles, en sentiments généreux, il fait honneur à son auteur. Votre commission, à l'unanimité, vous exprime le vœu de voir cet homme habile conservé au département dont on prétendrait le priver par une retraite prématurée.

Si vous acceptez ces propositions, vous maintiendrez une somme considérable affectée aux constructions et réparations, vous aurez réussi pour 50 écoles à réparer ou compléter le matériel de ces écoles, triplé le nombre des livres affectés à l'instruction des enfants pauvres, doublé la somme affectée aux encouragements des maîtres d'écoles, présenté des secours qui ne soient plus dérisoires pour l'enseignement des filles et qui permettront d'améliorer encore le sort des instituteurs dans beaucoup de communes rurales. Vous sentirez promptement les bons effets de cet ensemble de mesures...

ANNEXE 4

UN DISCOURS D'ADOLPHE DE BOURGOING SUR L'AGRICULTURE (1842) *

Messieurs,

L'agriculture se plaint avec juste raison de ne point occuper dans l'opinion publique le rang auquel elle a droit, parce qu'elle est regardée par beaucoup comme une science qui exige peu d'études, et qu'elle est pratiquée par des hommes modestes.

Je vais examiner rapidement si l'agriculture est une science si facile à exercer, qu'elle doive être considérée avec indifférence par ceux qui lui restent étrangers.

Trois choses, Messieurs, sont nécessaires en agriculture : Vouloir, Pouvoir, Savoir. C'est ainsi que de nos jours l'opinion sanctionne le jugement que les anciens avaient porté sur cette profession si honorée parmi eux, que les plus grands hommes politiques, guerriers, législateurs de l'Antiquité, écrivaient sur l'agriculture des ouvrages qui servent encore de préceptes ; car la terre est aussi jeune et aussi généreuse de nos jours que dans les temps les plus reculés, et la culture est, à peu de chose près, la même aujourd'hui qu'autrefois.

Il faut vouloir : une volonté ferme et constante, n'est-ce point ce qu'il y a de plus difficile à rencontrer dans le monde, et cependant la seule chose qui mène au succès ? Pouvoir faire de l'agriculture, c'est d'abord l'aimer ; c'est se décider à sacrifier sa vie de jeune homme pour apprendre, et l'âge mûr pour pratiquer et recueillir ; c'est avoir la volonté de vaincre les obstacles qui se présentent dans la vie isolée des champs ; c'est adopter une vie active, laborieuse, qui ne laisse de repos ni le jour ni la nuit ; c'est opposer le calme à ceux qui blâment l'homme intelligent qui dédaigne les pratiques reconnues mauvaises,

* *Supra*, p. 196. Le discours de Bourgoing au Comice agricole de Saint-Amand a été publié dans le *Journal d'agriculture du département de la Nièvre*, 1842, pp. 243-246. Le sous-préfet de Cosne avait fait auparavant un vif éloge de l'institution des comices : « Elle seule, dans l'état actuel de l'agriculture du pays, peut rendre de véritables services. Le comice en effet, dans chacune de ses fêtes annuelles, apporte aux populations les plus reculées des exemples qu'elles n'iraient pas chercher au loin. Il récompense de bons et loyaux services qui, sans son existence, resteraient inconnus ; il encourage la production des plus belles espèces d'animaux, avec lesquels on augmente et son capital et ses moyens de culture. Avec l'action du comice, l'attention est continuellement éveillée sur les améliorations de l'agriculture, cette branche si importante de prospérité publique. D'une année à l'autre, on se prépare pour le concours que vous ouvrez ; on s'applique à mieux cultiver, à améliorer l'élève des bestiaux. C'est là tout le bienfait de votre institution, et ce bienfait est apprécié ; vous en avez la preuve dans l'empressement avec lequel vous avez été accueillis dans toutes les localités que vous avez désignées depuis votre création comme points de vos réunions annuelles. Lorsque vous aurez ainsi parcouru tous les cantons de l'arrondissement ; lorsque la direction de vos travaux sera partout connue, le comice de Cosne acquerra, je n'en doute pas, une importance plus grande, et avec des moyens d'action plus puissants, vous marcherez rapidement vers le but de votre institution : le développement de la richesse publique et l'amélioration du bien-être des populations qui en est la conséquence forcée. »

pour adopter celles qui sont meilleures et plus productives ; c'est répondre par des faits à ces esprits jaloux, qui ne veulent ni faire ni laisser faire ; c'est adopter un système invariable de fermeté et de justice avec les inférieurs qui vous secondent dans vos travaux, et la justice ne peut être exercée qu'avec la parfaite connaissance des devoirs et des droits de chacun ; c'est regarder comme honorables toutes les occupations rurales ; c'est opposer la patience à ces contrariétés contre lesquelles se trouve impuissante la volonté humaine ; c'est s'armer de résignation contre les fléaux qu'il plaît à la Providence d'envoyer à l'homme, pour confondre son orgueil ou le rappeler à lui par la crainte, lorsque les bienfaits qu'elle prodigue chaque jour à celui qui cultive la terre n'ont point touché son cœur.

Vouloir, c'est être constant dans sa volonté, patient, et un grand écrivain a dit : « le génie, c'est la patience. »

Il faut pouvoir. J'entends par là la possibilité d'employer un capital indispensable à l'agriculture. Pourquoi, depuis quelques années, l'agriculture est-elle en progrès ? Parce que l'on a commencé à sentir le besoin d'associer aux entreprises rurales un capital ou fonds disponible pour cultiver, acheter des animaux, améliorer enfin. Sans un capital, nulle amélioration à espérer, nul bénéfice à attendre, ou du moins les bénéfices ne sont point en compensation des peines ; car l'homme, Messieurs, travaille pour acquérir, et son but est d'obtenir par une vie laborieuse le repos dans l'âge où les forces l'abandonnent.

L'industrie et le commerce réalisent souvent des bénéfices considérables, parce que ces deux branches de l'économie sociale sont puissamment secondées par des capitaux. Mais l'industrie et le commerce ont appelé parfois, par des moyens trompeurs, le secours d'hommes crédules et de bonne foi, à tel point que la confiance publique en a été ébranlée. Telle n'a pas été, telle ne sera jamais la marche que suivra l'agriculture, qui est restée jusqu'à ce jour pure de ces spéculations téméraires et fallacieuses, où vont s'engloutir la fortune et souvent l'honneur des familles. Conservons, Messieurs, comme un trésor précieux cette renommée de probité qui entoure d'une honorable considération les hommes qui habitent et cultivent les champs.

Ce n'est donc point l'intelligence qui manque aux agriculteurs français, c'est le capital et les encouragements du gouvernement.

Pour être bon agriculteur, il faut *savoir.* Combien de personnes regardent l'agriculture comme une profession qui n'a pas besoin d'études, de règles, de réflexion, et que tout le monde peut pratiquer avec la certitude de réussir.

C'est là une erreur bien grande et qui cependant, accréditée comme elle l'est, tend à ruiner dans l'opinion publique la science elle-même et les hommes qui la pratiquent.

Et cependant, si l'on veut réfléchir à ce qu'il a fallu de temps, d'étude, de travail, d'intelligence et de génie, aux cultivateurs qui ont transformé nos Gaules sauvages, qui nourrissaient nos pères de fruits des forêts abandonnés aujourd'hui à la pâture des plus vils animaux, en cette France agricole si riche, produisant non seulement tout ce qui est nécessaire, mais encore tout ce qui peut rendre la vie plus douce et plus agréable ; si l'on compare encore les progrès obtenus depuis un demi-siècle par les agriculteurs qui ont introduit ces plantes étrangères naturalisées françaises par des mains habiles ; qui ont importé ces races d'animaux qui se sont perfectionnées sur notre sol, dans nos herbages, dans nos bergeries,

dans nos étables ; si l'on réfléchit qu'à mesure que la population s'est augmentée en France, la richesse agricole a suivi cette progression, qui pourrait nier qu'il y a chez nos agriculteurs ce savoir inné qui les fait devancer, sans qu'ils s'en doutent dans leur modestie, cette voie de progrès à laquelle tend sans cesse l'esprit humain ; chez beaucoup d'entre vous une connaissance approfondie des besoins sérieux de notre époque, et chez ceux que nous devons regarder comme nos maîtres, la connaissance profonde de la plus difficile des sciences, puisque l'agriculture perfectionnée les embrasse toutes et ne doit rester étrangère à aucune ?

L'agriculture appelle à elle la physique, qui est la science des choses naturelles ; la chimie agricole, qui a pour objet toutes les combinaisons par lesquelles passe la matière pendant la nutrition des plantes, la valeur comparative de leurs produits, la constitution des sols, la manière dont ils s'améliorent par les engrais ou par les divers procédés de culture ; la botanique, pour acquérir la connaissance des herbes et des plantes qui conviennent le mieux pour la composition des prairies, et qui seules sont encore des indices certains de la qualité des terrains à cultiver ; l'art vétérinaire, pour donner des soins à des animaux précieux, trésor de nos domaines.

J'ai tracé rapidement l'énumération de ce qu'il conviendrait qu'un agriculteur connût, pour marcher d'un pas ferme et sûr dans la voie qui serait pour lui la voie de la fortune, puisqu'il aurait en sa faveur les meilleures conditions de réussite, et je n'ai pas dit encore qu'une science domine toutes les autres, l'Expérience, infiniment supérieure à tous les préceptes ; l'expérience, qui nous fait mettre à profit les fautes mêmes que nous avons commises : car c'est en faisant mal quelquefois que l'on apprend à bien faire.

L'agriculture suit donc le mouvement progressif qui entraîne malgré eux les esprits les plus lents : c'est sur elle que s'appuyent l'industrie et le commerce, et l'agriculteur qui, par sa persévérance, a vaincu tant de difficultés, qui a appris par la pratique tout ce qu'enseignent méthodiquement de savantes théories, n'est-il point un homme qui réunit en lui bien du savoir, et l'agriculture n'est-elle point une profession qui doive être entourée de considération, autant et plus qu'aucune autre, à laquelle les citoyens doivent leur estime et le gouvernement une éclatante protection ?

Malheureusement, quoique source principale de la prospérité nationale, l'agriculture n'a point dans les affaires publiques le rang qu'elle doit occuper, et ses intérêts ne sont point défendus comme ils devraient l'être. A peine quelques voix courageuses s'élèvent isolées, à la face du pays, pour faire penser que l'agriculture souffre, qu'elle a besoin de protection ; et telle est pourtant la justice de sa cause, défendue par quelques députés à la tribune nationale, que leur zèle a suffi pour faire ajourner quelques mesures désastreuses pour l'agriculture française. Les noms de MM. Charlemagne, Darblay, Gasparin, de Beaumont et quelques autres encore, doivent être proclamés hautement, et accueillis avec reconnaissance par les agriculteurs ; car ces honorables députés ont été les zélés défenseurs des intérêts agricoles si souvent méconnus ou oubliés.

Ces courageux soutiens de l'agriculture puisent principalement leurs forces dans les opinions émises par les sociétés d'agriculture et les comices. Voilà en quoi, Messieurs, notre association, utile pour l'agriculture de notre arrondissement, concourt au bien général, comme chaîne d'un immense réseau qui couvre la

France. Nous sommes menacés par des adversaires habiles et puissants : les Industriels, les Capitalistes, les Parisiens ; opposons-leur l'association. Les agriculteurs ont trop longtemps vécu dans l'isolement, serrons nos rangs ; appuyons-nous les uns contre les autres... Qu'est-ce que l'opinion d'un homme isolé, lorsqu'il exprime ses doléances quelque justes qu'elles soient ? Une voix perdue. Mais lorsque cette voix parle au nom d'une société réunie par le lien puissant des intérêts matériels, cette voix alors est écoutée, parce qu'elle exprime les intérêts d'un grand nombre.

Messieurs, vous donnez aujourd'hui des primes, vous récompensez le travail bien fait, les bons services, la culture perfectionnée ; ces primes, ces récompenses ont une plus haute portée que beaucoup de personnes ne l'imaginent. Ce champ, qui nous appartient, nous l'aimons d'autant plus qu'il est mieux cultivé, plus productif ; ce champ, c'est la petite patrie ; l'attachement qu'on a pour lui est le principe de l'amour qu'on doit à la France, et c'est parmi les agriculteurs (nous sommes vingt-cinq millions) que l'on trouve les plus sûrs défenseurs du sol, les meilleurs citoyens, et ceux dans le cœur desquels est inné l'amour de la grande patrie.

Messieurs, nous devons nous féliciter d'avoir eu pour appui constant, au milieu des changements qui ont eu lieu dans l'administration du département de la Nièvre, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Cosne, qui s'est associé, dès leur origine, aux travaux du comice. Organe des besoins de notre association, chaque fois que j'ai eu recours à vous, Monsieur, j'ai toujours trouvé le plus grand empressement à nous appuyer de votre bienveillante intervention auprès de l'administration supérieure, et je vous prie de vouloir bien recevoir ici nos remerciements pour l'appui que vous n'avez cessé de nous accorder.

Messieurs les Membres du comice, nous recevons des magistrats de la ville de Saint-Amand, et de sa population tout entière, une si cordiale hospitalité, que je pense exprimer nos sentiments à tous en témoignant toute notre reconnaissance dans cette journée solennelle pour nous, cultivateurs, à ceux qui s'associent à nos travaux par une si loyale sympathie : encourager ainsi l'agriculture, c'est travailler à la prospérité du pays.

Puissent les habitants de Saint-Amand conserver comme nous le souvenir de cette fête, qui resserrera les liens de fraternité qui doivent unir les habitants de notre beau pays, si riche sous le rapport agricole, si fécond en hommes bons et loyaux...

ANNEXE 5

QUERELLES DE DOCTRINE AUTOUR DE LA RACE CHAROLAISE (1842)

Nous croyons utile de publier trois mémoires sur l'élevage [1] : la lettre de Boucher au comte de Moncorps, président de la Société centrale d'agriculture [2], critique vigoureusement les croisements de durham et de charolais ; pour lui : « Nous sommes à la veille de posséder une race pure ; ne venons pas par des croisements diminuer son aptitude à prendre du suif, nos bœufs occupant une bonne place sur les marchés de Sceaux et de Poissy : elle serait plus belle encore si nos bœufs n'étaient le résultat du croisement de tant d'espèces ». Chamard, éleveur à Germigny-L'Exempt, dans la vallée de Germigny [3], défend au contraire les qualités de la race améliorée Durham ; il « regarde le type anglais de Durham, amélioré pour l'engraissement, comme nécessaire à l'amélioration rapide de nos races. Les métis se distinguent par la proportion considérable de viande qu'ils peuvent fournir relativement au poids total des issues, particularité précieuse dans le type anglais et dont nous devons nous efforcer de doter nos races » [4]. Enfin, le fils de Chamard explique dans un mémoire très significatif les conditions techniques d'amélioration des races bovines [5], et insiste notamment sur la précocité qui « suffirait presque seule à assurer à l'éleveur intelligent des bénéfices considérables » et permettrait de « livrer à la consommation deux et même trois fois autant de bétail qu'aujourd'hui sans avoir besoin pour cela d'augmenter en rien notre population bovine. »

Lettre de Boucher

Vous me demandez, Monsieur, un article pour notre nouveau recueil, sur la race bovine du département la plus propre au travail, à l'élève et à l'engrais ; tout en regrettant que ce soit à moi, infiniment petit agriculteur, que vous ayez adressé cette question spéciale et complexe tout à la fois, je vous dois en réponse toute mon opinion, je tâcherai autant que possible de lui donner pour base des faits déjà accomplis, c'est je crois la meilleure autorité ; je dis question spéciale, car l'élève et l'engrais du bétail sont un des plus grands produits agricoles de notre pays où se trouvent tous les genres de terre connus, des parties très-

1. Sur cette querelle, *supra*, p. 71.
2. *Journal d'agriculture*, 1842, pp. 298-305.
3. « Homme honorable, déclare le Comte de Moncorps, que la Nièvre, où il a habité longtemps, pourrait revendiquer à bon droit ; il y a laissé le souvenir d'une probité rigide et d'une haute capacité. Ses fils, dont l'un est élève de Grignon, sont en ce moment les dignes collaborateurs de leur père. »
4. *Journal*, pp. 380-386.
5. *Journal*, pp. 448-453. Nous ne publions que la première partie, la plus caractéristique, de cette étude.

bonnes à côté de très-mauvaises, des sols bien différents à côté les uns des autres ; pour ma part je n'ai pas un champ entièrement de même nature, et comme aucun principe général ne peut s'appliquer à l'agriculture, votre question devient aussi complexe. A chaque genre de terre, à chaque portion de pays, il faudrait peut-être une race différente, et à cet égard je m'appuierai sur l'autorité des paroles d'un Anglais, excellent agriculteur. M. Wilson disait à M. Brière qui le priait de lui acheter des vaches Durham : « Je ne peux, Monsieur, faire vos achats et les faire en conscience que quand je connaîtrai parfaitement votre pays ; avant de vous rien acheter, j'irai vous voir ». Il y vint en effet et, à n'en pas douter, les premières bêtes reçues par M. Brière convenaient mieux que tout ce que l'on a pu nous amener depuis cette époque et même que ce qu'à plusieurs reprises j'ai vu à Alfort.

Le plus mauvais moyen que le gouvernement ait pu prendre pour améliorer la race bovine en France est la vente de taureaux à Alfort, Pompadour, etc., et surtout à l'enchère. Ou le système suivi jusqu'ici pour les chevaux est mauvais, et depuis longtemps il aurait fallu le changer, ou il est bon et alors il aurait dû être essayé. Nous avons, je crois, plusieurs inspecteurs d'agriculture ; si ces Messieurs sont compétents sur la matière, pourquoi n'achèteraient-ils pas en Angleterre plusieurs taureaux de race Durham, qui se divise elle-même en plusieurs espèces, et d'après leurs idées et les demandes des sociétés d'agriculture ou comices, il eût été publié dans chaque département, par le soin des préfets, qu'il arriverait au chef-lieu tel jour, tant de taureaux Durham, de telle ou telle espèce, et que tous les propriétaires ou fermiers qui voudraient devenir garde-étalons auraient pour faire leur déclaration à la préfecture tant de temps ; passé cette époque, l'inspecteur aurait vérifié leur position agricole, leur culture, les soins donnés surtout à leur bétail, et il leur aurait été accordé un taureau ; la préférence eût été donnée à celui dont la culture l'aurait méritée, mais de préférence au fermier sur le propriétaire ; le plus souvent le fermier n'aurait pu par lui-même acheter un taureau et cette considération eût été pour lui, à n'en pas douter, si l'espèce convenait au pays, un puissant motif d'encouragement. En second lieu, c'est que l'exemple donné par un fermier eût été bien plus contagieux (je me sers de ce mot avec intention), que donné par un propriétaire ; et en effet, dans son premier envoi à M. Brière, M. Wilson avait trouvé ce qui convenait le mieux au pays, et personne ne lui en a acheté, quoique tout le monde admirât ces animaux. Supposez maintenant que, les bêtes arrivées, M. Brière les eût distribuées entre deux ou trois fermiers, les plus en renom du pays ; à n'en pas douter, si l'exemple était bon, il eût été suivi de suite par tous les autres fermiers. Depuis un grand nombre d'années tous les propriétaires cultivateurs du pays, et il y en a un grand nombre, sèment du trèfle, du sainfoin, de la luzerne, et il n'y a que peu d'années, quelques fermiers s'étant hasardés à en faire, les autres les ont imités. Lors de la distribution à faire des taureaux par la société d'agriculture, j'ai fait tous mes efforts pour adopter en principe que toute demande de fermier serait agréée, s'il était du reste dans les conditions voules. La société a préféré tirer parti de ses taureaux, de manière à être à même d'augmenter ses achats l'année suivante.

Puisque mon sujet m'a amené à dire un mot d'Alfort, je dois ajouter que généralement la monte se faisant dans les mois de mai et de juin, la vente devrait en être faite dans les mois de mars ou d'avril. L'année passée, en effet, les

taureaux achetés à Alfort pour la société d'agriculture, ne sont arrivés à Nevers que dans le mois d'août, lorsque la monte avait déjà eu lieu partout et quand les meilleures vaches, à moins de précautions difficiles, étaient déjà toutes pleines. L'année d'achat est donc une année perdue.

Je dois aussi dire, d'après ce que j'en ai vu, que la race Durham se subdivise elle-même en plusieurs espèces, la grosse espèce ou plutôt la grande espèce, qui pourrait être fort bonne dans un pays où l'agriculture serait arrivée à son apogée, mais c'est l'exception, non la règle ; nous n'en sommes pas arrivés à soigner assez bien notre bétail pour viser à la taille, le poids d'un bœuf ne se jugeant pas d'ailleurs par sa taille, mais par sa nature, sa conformation. La petite espèce, au contraire, toute en chair, *et en terre,* si je peux me servir du mot, qui du reste rend bien ma pensée, d'une nourriture plus facile, convient mieux à l'état de notre agriculture. Mais ensuite est-il bien démontré que la race Durham soit nécessaire en Nivernais, pour améliorer l'espèce ? Je ne le crois pas, et j'en ai un exemple sous les yeux.

Un de mes voisins a eu de la succession de son père un petit domaine produisant 1 500 F, et encore sur ce, fallait-il prendre les impôts d'environ 250 à 300 F ; tous les fermiers qui s'y sont succédé n'ont point fait leurs affaires. Un cheptel de 2 500 à 3 000 F leur était utile, mais suffisant pour le faire marcher. Le même domaine est aujourd'hui garni des descendants des mêmes bêtes laissées par le fermier ou propriétaire ; seulement, quand la nécessité s'en est fait sentir, un taureau charollais bien choisi est venu mêler son sang à celui de l'ancienne espèce du pays ; les bœufs laissés par le fermier pesaient au plus 250 kilogrammes et ceux que possède aujourd'hui le propriétaire pèsent de 400 à 450 kilogrammes et peut-être en aura-t-il, cette année, deux sur les cinq qu'il engraisse qui pèseront de 500 à 550 kilogrammes. Le domaine avait, lorsqu'il était affermé, un cheptel de 2 500 à 3 000 F, vous ai-je dit ; aujourd'hui le propriétaire ne donnerait assurément pas son cheptel pour 15 000 F. Il produisait 1 500 F, il produit aujourd'hui net plus de 5 000 F, et cependant le domaine ne s'est point augmenté d'un seul arpent de terre ou de pré, mais il est divisé en deux parties, l'une est susceptible de rapporter du sainfoin, elle en est entièrement garnie ; l'autre partie, en terre douce et légère, ou pour me servir du mot employé dans le pays, terre *boulaise,* est alternativement mise soit en blé, soit en trèfle blanc et houlque laineuse qui lui forment un excellent pâturage, et à mesure qu'un sainfoin vieillit, il n'est retourné que lorsque pareille grandeur existe en pâturage de l'espèce ci-dessus, et ses terres sont arrivées, sans être de première qualité, à un état de fertilité telle que rarement ses semis manquent.

Le propriétaire en question n'a nullement changé son espèce, il s'est contenté d'en changer la nourriture, d'en augmenter le bien-être ; je ne me rappelle pas d'assez loin pour vous dire si son espèce était bonne quoique petite, j'en ai toujours entendu parler comme d'une espèce un peu dure, défaut qu'elle possède peut-être bien encore aujourd'hui, malgré deux ou trois sangs de bon charolais, mais enfin il engraisse lui-même ses bœufs, les engraisse bien et leur grosseur égale celle des bœufs de nos meilleurs pays d'embouche. Son domaine est-il riche en foin naturel ? 15 à 18 000 kilogrammes de foin naturel forment tout son produit, mais aussi 150 à 200 000 kilogrammes de foin artificiel viennent les soutenir, et jamais son bétail ne mange de paille. Ne serait-il pas arrivé plus promptement au même résultat en croisant son espèce avec un taureau Durham, me diriez-

vous ? Je ne le crois pas, car en agriculture il ne suffit pas comme en industrie, où la volonté du maître prédomine seule, de vouloir pour que ce soit ; il faut changer une terre au lieu de changer des métiers ; or, pour changer sa terre ou l'améliorer, il faut du temps, de la persévérance, des soins ; il faut être arrivé à faire du fumier, beaucoup de fumier, et certes, ses bestiaux ne se sont pas améliorés de suite et par un effet magique, tout l'ensemble de ses opérations a été l'effet du temps ; il a d'abord fallu marcher avec les bestiaux que l'on avait ; une autre espèce importée y serait morte de faim, malgré ses soins ; peu à peu des sainfoins ont été créés et sont venus au secours du bétail. Combien lui a-t-il fallu de temps aussi pour trouver une espèce de graminée qui convînt parfaitement aux terres légères et y réussît, qui pût faire pacage d'été et foin d'hiver ? Je suis témoin que ce n'est qu'après plus de vingt essais infructueux qu'il est parvenu à trouver celle qui convenait à ses terres, et qui pouvait l'aider dans l'amélioration de son espèce. De cet exemple et de beaucoup d'autres que je pourrais citer, je crois que l'importation de la race Durham n'est point un grand avantage pour notre pays, qui possède une espèce à lui ; que dans les pays où l'amélioration agricole commence, où l'attention des agriculteurs ne s'est point encore portée sur le bétail, où il s'agit de créer une espèce, on essaie de le faire avec la race Durham, petite espèce, persuadé qu'elle se développera toujours assez vite pour suivre l'amélioration agricole, rien de mieux ; *mais peu de provinces de France sont pourvues d'une aussi bonne espèce, qui convienne sous autant de rapports que la nôtre.* Rendons grâce aux premiers importateurs de la race charollaise, ils ont doté notre pays d'une espèce qui réunit aux formes et aux qualités propres à la boucherie, toutes celles qui la rendent également propre au travail et à l'élève. Et que mes réflexions à cet égard ne vous paraissent pas empreintes d'un esprit rétrograde, je ne vous parle ainsi qu'après avoir essayé et être revenu par conviction à l'espèce charollaise.

L'espèce morvandelle a eu son temps et peut se maintenir encore quelques années, mais déjà il est fort rare d'en avoir de pure. Je dis qu'elle a fait son temps et en effet, cette espèce était sobre, excellente de travail, qualités essentielles pour résister dans le Morvand aux pesantes charges qu'on lui faisait conduire, aux mauvais chemins qu'elle avait à traverser pour amener sur des ports, souvent fort éloignés, l'immense quantité de bois que le département fournit à l'approvisionnement de Paris ; mais elle avait contre elle, pour la boucherie, un grand défaut, elle était toujours un peu verte, c'est-à-dire peu disposée à prendre du suif ; elle ne pouvait s'engraisser de bonne heure par cette même raison ; la race charollaise, au contraire, a pour elle les qualités précieuses de la race Durham ; à quatre ou cinq ans, quand son régime alimentaire a toujours été bon, elle a atteint tout son développement, et vous pouvez la livrer à l'engrais, surtout si la méthode de castration complète était adoptée au lieu de s'en tenir au bistournage seulement ; car il est bien reconnu que plus un bœuf est castré jeune, plus il est de sang pur, plus il est apte à prendre du suif. Un boucher de Nevers me disait avoir tué un jeune bœuf de deux ans, venant de M. Tiersonnier, pure race charollaise du pays, castré veau, et avoir été aussi content de sa fin que de celle d'un vieux bœuf.

La race charollaise, telle qu'elle nous a été importée, était bien loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui devenue. La culture du pays s'améliorant, a permis d'abandonner ce détestable précepte de nos pères en parlant de leurs veaux : « Pourvu

que nous puissions les sauver de l'hiver, la pointe de l'herbe les rappellera ». Une nourriture non pas toujours très-abondante et très-riche, mais enfin une nourriture saine et bonne, leur était à peu près partout donnée, l'espèce s'est améliorée d'une manière remarquable, et cette amélioration a amené celle du prix ; beaucoup d'entre les fermiers et propriétaires commencent à s'apercevoir qu'un champ de sainfoin, de trèfle, de luzerne, peut rapporter autant et plus qu'un champ de blé ; les terres ne sont plus divisées en trois assolements réguliers, un de blé, l'autre d'orge ou d'avoine et un troisième de jachère. Mais ce que le temps, l'exemple et les bénéfices ont commencé, doit se réaliser entièrement par les mêmes moyens, seulement avec la lenteur avec laquelle s'accomplit tout progrès en agriculture.

La race charollaise améliorée suffit largement au pays, et ce qui le prouve, c'est que toutes nos autres races ou espèces se sont fondues dans celle-là. Le Morvand a éprouvé le besoin, sa culture étant en progrès, de venir nous emprunter nos taureaux charollais ; les routes, du reste, ont rendu les transports plus faciles ; les canaux, les ports moins éloignés, et son bœuf, en résumé, devant comme toute l'espèce bovine passer par la boucherie, il a trouvé avantage à vendre un bœuf de 400 kilogrammes au lieu de deux à 300 kilogrammes ; le Morvandeau a fini par voir que cette espèce charollaise tant dénigrée sous le rapport du travail, suffisait à ses besoins, à ses exigences, qu'elle était d'une nourriture, d'un entretien faciles, que la vente en était meilleure, et ce qu'aurait empêché l'esprit de dénigrement n'a pu lutter contre le résultat pécunier ; aujourd'hui les charrois se font en Morvand en grande partie par des bœufs d'espèce charo-nivernaise ou charo-morvandelle.

Les vaches de cette espèce, a-t-on dit souvent, ne sont point bonnes au lait, et dans un pays généralement adonné à l'élève et à l'engrais du bétail, où les vaches abondent, nous n'avons encore su livrer au commerce aucune espèce particulière de fromage ; à peine le pays peut-il se fournir en beurre. Tout cela est possible, est vrai même ; mais la cause n'en est pas toute dans le peu de lait des vaches, que dans leur mauvaise nourriture ; et, en effet, les vaches de tous les fermiers du pays paissent dans tout ce qu'il y a de plus mauvais dans le domaine, sur les jachères où il en existe encore, et après les récoltes dans les retroubles. Soumettez au même régime la meilleure vacherie de race Durham, à n'en pas douter vous aurez le même résultat. J'ai chez moi des vaches charollaises et des vaches Durham nourries toutes ensemble, et je le déclare en conscience, je n'ai pas trouvé de différence notable. Dans l'une et l'autre race j'en ai trouvé de bonnes et de mauvaises ; j'ai vendu, l'année dernière, deux Durham qui n'avaient point, au bout de trois mois, de lait pour nourrir leur veau, et cependant je ne conclus pas de là que toute la race en soit mauvaise.

Enfin, pour résumer et terminer un article déjà trop long, à mon sens, il convient de laisser à l'industrie particulière, placée dans des conditions particulières aussi, le soin de son avenir ; ceux-là qui en sont arrivés au point de croire la race Durham nécessaire, indispensable à l'amélioration de leur agriculture, sont bien avancés, ils nous ont trop devancés pour que nous nous soumettions à leurs exigences, ils sont hommes déjà, et nous sortons à peine de l'enfance ; ils sont bien, tant mieux, ce bien rejaillira sur tous et d'autant plus facilement que nous serons forts de leurs succès ; il nous apprendront à éviter les écueils ; leur exemple sera suivi par ceux qui les auront atteints ; de proche en proche,

si le résultat pécunier par quoi tout se résout en agriculture est satisfaisant, ils seront imités ; mais pour nous qui voyons la masse agricole, ce qu'elle est et non ce que nous voudrions qu'elle fût, pénétrons-nous bien de ce qui est, ne prenons point un désir pour une réalité ; améliorons encore notre culture, créons-nous des assolements, réunissons tous nos efforts et nos exemples pour engager les agriculteurs à essayer de la stabulation, à diminuer leur quantité de céréale, pour se livrer à la culture de toutes les plantes fourragères et légumineuses ; engageons-les à faire du foin, du foin, du foin, et demeurons assurés du résultat. La race que possède le pays est belle, bonne, elle s'améliorera sans le secours d'aucun sang étranger ; nous sommes à la veille de posséder une espèce pure, si déjà nous ne la possédons, ne venons pas par des croisements diminuer son aptitude à prendre du suif, jouissons au contraire des efforts que nous avons faits pour posséder l'espèce pure ; nos bœufs occupent une bonne place sur les marchés de Sceaux et de Poissy, elle serait encore plus belle si nos bœufs n'étaient le résultat du croisement de tant d'espèces ; montrons-nous fiers des résultats obtenus, ne nous arrêtons pas pour cela, mais laissons faire au temps, à la bonne culture, et soyons assurés de l'amélioration sensible qu'elle fera encore subir à notre race.

BOUCHER

Réplique de Chamard

Germigny, le 5 octobre 1842.

Monsieur,

Ayant appris par votre lettre du 28 septembre, que des agriculteurs distingués de la Nièvre attaquaient, par la presse, l'introduction du taureau anglais de Durham, comme type améliorateur, et votre intention de recueillir des faits positifs propres à éclairer la question, je m'empresse de vous transmettre ceux qui sont à ma connaissance et ceux que j'ai moi-même constatés dans ma pratique : mais avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis, Monsieur, de vous soumettre quelques observations relatives au bétail anglais, élevé dans la Nièvre, et aux tristes résultats qu'on y a généralement obtenus.

La présence de la race Durham dans le Nivernais, date de l'importation qu'en fit M. de Brière, à diverses reprises, et en attirant chez lui quelques fermiers anglais, dont chacun connaît la fin déplorable. Cette race se répandit peu à peu, mais comme dans le troupeau importé il existait fort peu d'individus de la race améliorée de Durham (et dans ce comté même le bétail est loin d'avoir reçu chez tous les éleveurs le même degré de perfection pour la boucherie), les éleveurs furent mécontents de leurs produits, et pendant que les uns expérimentaient d'un côté avec ces animaux ossus et d'un volume disproportionné avec les vaches que l'on croisait, M. Hunt, sur le point de quitter Valotte, propriété de M. de Brière, se décidait à céder à M. Tachard, à un prix très-élevé à la vérité, le seul taureau et deux vaches de la race améliorée qu'il avait amenés et qu'il lui vendit dans un lot avec plusieurs autres plus grosses, plus belles, mais qui étaient loin de posséder pour la boucherie les mêmes qualités. Il s'en suivit une différence frappante dans les résultats : en Nivernais, les produits restèrent

ossus, et la parcimonie avec laquelle on nourrit le jeune bétail dans cette contrée, leur fut si funeste à cette époque de la vie qui décide chez chaque individu de sa masse future, que le type s'altéra peu à peu, les animaux grandirent, parce que la rapidité de la croissance est une des particularités de cette race, mais ce développement fut très-incomplet. Aujourd'hui ils sont remarquables par la longueur et l'amincissement du cou, le volume des jambes, l'étroitesse de la face, des voies respiratoires et du thorax ; il y a faiblesse de constitution et une apparence féminine très-prononcée : cette conformation est certainement très-préjudiciable, soit au trait, soit à la boucherie. M. Hervieux est peut-être le seul cité, comme ayant complètement réussi dans ses croisements ; mais on sait qu'il estimait particulièrement les animaux dont la tête était petite et les extrémités courtes.

Cependant, M. Tachard obtenait, d'un autre côté, d'importants résultats du taureau qu'il avait acquis de M. Hunt, en le croisant avec des vaches charollaises communes : tout les métis avaient reçu par l'influence du mâle, la forme anglaise et la finesse des tissus cellulaires, musculaires, osseux, etc., qui laissent encore à désirer beaucoup dans la race charollaise ; le fanon avait complètement disparu ; la petitesse de la tête, la brièveté du cou et des jambes, le peu d'épaisseur de la peau, indiquaient suffisamment que les métis donneraient en viande nette un poids considérable de chairs, les issues s'y trouvant dans une proportion minime ; la largeur du front et des naseaux, l'épaisseur du cou et du thorax attestaient chez eux un tempérament sanguin ; la force, le volume et la facilité du jeu du poumon ; l'œil saillant et calme, étaient l'indice d'un caractère doux et d'une santé robuste ; les côtés fortement arquées faisaient pressentir le grand développement des viscères de la nutrition ; le garrot et l'arrière-main étaient plus fournis de chairs que chez les charollais pur sang, etc. Ces métis furent presque tous vendus à Paris, dans un état de graisse qui ne laissait rien à désirer. Je pourrais encore citer une des deux meilleures vaches achetées par M. Tachard, en même temps que le taureau, et qui fut vendue aussi à Paris, à l'âge de vingt-sept ou vingt-huit ans, sans avoir subi aucune altération dans ses formes, et dans un état parfait de chair et de graisse. Peu à peu, M. Tachard augmenta son troupeau de vaches pur sang, et réforma celles qu'il avait eues de M. Hunt, et qui n'étaient pas de la race améliorée de Durham, en sorte qu'une très-grande partie de celles qu'il possède aujourd'hui et dont un grand nombre sont très-belles, provient des deux vaches dont je vous ai parlé, avec un petit inconvénient seulement (l'accouplement consanguin).

M. Tachard vendit aussi quelques taureaux comme étalons : l'un d'eux, accouplé en Nivernais, avec des charollaises, bien choisies, donna à M. Mathieu-Camille une production de couleur blanche fort admirable sous le rapport de la finesse, de la qualité de la viande et de la facilité à prendre la graisse. Un autre, vendu à sept ans, 1 000 F à M. de Montrichard, a été apprécié l'année dernière par une personne qui m'a paru très-versée dans la matière et qui fait souvent, en Angleterre, des acquisitions de ce genre pour le compte du gouvernement ; cette personne m'a assuré que chez les éleveurs les plus distingués du comté de Durham, le prix d'un pareil animal serait au moins de cent louis à mille écus. D'autres taureaux provenant de ses vaches, race Durham non améliorée, ont donné à quelques éleveurs des produits analogues à ceux qu'on obtient généralement dans la Nièvre.

Parlons maintenant de mes opérations.

Je louai de M. Tachard, il y a cinq ou six ans, le taureau qu'il avait eu de M. Hunt ; il avait alors onze ou douze ans, ce qui ne m'effraya pas, malgré l'opinion généralement reçue qu'un vieux taureau ne peut donner de bons produits. Je fus satisfait : parmi les veaux que j'obtins de ce croisement, six taures se faisaient remarquer par la perfection de leurs formes où dominaient le type anglais et la couleur fauve de leur robe ; une seule était mauvaise. A deux ans, quoique très-mal nourries, elles allaient toujours augmentant d'embonpoint, au grand étonnement des personnes qui connaissaient la manière dont je les traitais, et je suis convaincu que, pour peu que j'eusse augmenté leur nourriture, il m'eût été facile de les engraisser complètement et de leur faire atteindre le poids moyen de 550 livres vers le mois de septembre ou d'octobre, c'est-à-dire à l'âge de trente ou trente et un mois. Ces taures furent accouplées à deux ans, avec un veau charollais d'un an, et j'obtins des produits généralement beaux ; les femelles surtout, qui sont âgées maintenant d'un an et demi ; plusieurs d'entre elles se font remarquer par la petitesse de la tête et des jambes, relativement au volume du corps ; une surtout excite aujourd'hui l'admiration des connaisseurs, par la perfection de ses formes et le volume considérable de chair qu'elle possède au garrot et dans toute la croupe : ces mêmes taures, au premier croisement, accouplées de nouveau, encore avec un taureau charollais d'un an, sont cette année à leur second veau ; les produits sont satisfaisants. Je ne dois pas omettre de vous dire qu'elles sont maigres aujourd'hui, par rapport au manque de fourrages pendant toute l'année. Au reste, les charollaises qui vivent sur les mêmes pâturages, ne sont pas en meilleur état. Quant aux veaux mâles métis, résultant du premier croisement, j'en ai accouplé un à deux ans, avec des vaches charollaises ; j'en ai obtenu une fort bonne production, mais se rapprochant un peu plus du type anglais que celle résultant des métis femelles avec un veau charollais ; les autres mâles métis me servent aujourd'hui comme bêtes de labour, et je puis affirmer qu'ils sont aussi forts et aussi courageux que mes autres bœufs de travail.

Enhardi par le succès de mon premier croisement, je demandai un second taureau Durham à M. Tachard, et je louai à un prix très-élevé un descendant du vieux taureau dont je vous parle (celui que possède aujourd'hui M. de Montrichard). Je croisai une seconde fois avec une quinzaine de vaches charollaises de premier choix, les veaux âgés maintenant de sept à huit mois environ, me donnent déjà de grandes espérances.

D'après ces faits, Monsieur, il est permis d'espérer qu'en Nivernais aussi bien qu'en Berri, la réussite pourra devenir complète, aussitôt qu'on aura le soin de choisir, comme type améliorateur, des taureaux Durham à jambes courtes et très-étoffés : il ne suffit pas, en effet, de faire une chose bonne en elle-même, il faut encore la bien faire.

Maintenant, je vais tâcher de répondre aux diverses questions que vous me faites l'honneur de m'adresser.

Vous me demandez, Monsieur, si les productions métis sont d'une nourriture plus coûteuse ?

Si elles supportent, comme nos charollais, le pacage de nos champs et nos prés ?

Si elles prennent la chair plus tôt ou plus tard que les charollais ?

Si elles sont disposées plus ou moins que les charollais à gagner du suif ?

Si elles sont déjà connues et appréciées des bouchers ?

Les animaux de la race améliorée de Durham consomment généralement plus de nourriture que ceux de la race charollaise ; j'ai eu souvent occasion de me convaincre de ce fait chez M. Tachard, mais il est vrai de dire aussi qu'ils sont beaucoup plus épais et d'un volume plus considérable ; quant aux métis que j'ai élevés chez moi et qui sont tous de taille moyenne, je n'ai remarqué aucune différence.

Les anglais pur sang supportent bien le pacage de nos prés et de nos pâturages ordinaires ; cependant, je crois que le pâturage des champs laissés en jachère inculte (et qui touche à une autre question agricole que nous n'avons pas à discuter ici), ne saurait que leur être préjudiciable. En effet, leur croissance est tellement rapide, qu'il n'est pas rare de voir un grand nombre d'entre eux entièrement développés à l'âge de trois ans, et si pendant cette période importante, on ne leur offre que des aliments rares et peu substantiels, ces animaux restent informes, et après quelques générations, ils deviennent en tout comparables au poisson qui a manqué d'eau pendant un laps de temps considérable : cet inconvénient est bien moins sensible pour les animaux de la race charollaise qu'on n'a pas amenée, comme celle de Durham, par les soins et la nourriture, à une aussi grande précocité ; en général, ils restent petits dans leur jeunesse et grandissent jusqu'à six et sept ans. Les métis s'accommodent très-bien dans le jeune âge des pâturages secondaires, mais le pacage des champs en jachère inculte, pourrait sans doute, à la longue, diminuer leur précocité à cause du manque d'une nourriture abondante pendant la jeunesse, et cette qualité me semble beaucoup trop précieuse pour qu'on la sacrifie.

Les métis conservent à peu près la même précocité que les anglais pur sang ; j'ai observé ce fait chez M. Tachard d'abord, ensuite chez moi, et je suis aujourd'hui bien convaincu que tout éleveur ayant quelques connaissances positives dans l'éducation du bétail, arrivera facilement à livrer à la boucherie, à l'âge de trente mois, des animaux engraissés à l'herbe, du poids moyen de cinq cents et demi pour les femelles, et de sept cents et demi à huit cents pour les mâles, à l'âge de quatre ans, et même à quarante ou quarante-deux mois, et dans un état de graisse qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la maturité. Je pourrais citer des faits nombreux, à l'appui de ce que j'avance ici ; un seul suffira pour vous convaincre : il y a quelques années, j'achetai de M. Tachard une jeune femelle métisse ; prévoyant plus tard qu'elle ne remplirait pas le but que je m'étais proposé, je l'engraissai à deux ans et la vendis pour la boucherie d'Orléans ; j'ai su ensuite qu'elle avait excité l'admiration de tous les bouchers et garçons bouchers présents à l'abattoir, tant sous le rapport de la bonté et de la qualité de la viande, que sous le rapport de la quantité et de la qualité du suif. Le poids de viande nette fut de 494 livres, mais elle était excessivement petite et se faisait remarquer surtout par une grande abondance de chair au garrot et à l'arrière-main. La race charollaise pure étant beaucoup plus tardive, présente généralement moins d'avantages comme bêtes de boucherie pendant la jeunesse, soit sous le rapport de la qualité de la viande, soit sous le rapport de l'abondance et de la qualité du suif. Cependant, il est vrai de dire que, chez les éleveurs distingués du Nivernais, les animaux de cette race s'engraissent bien à tout âge, et qu'ils sont d'un poids spécifique considérable, mais ce sont des exceptions malheureu-

sement beaucoup trop rares, et il reste toujours le défaut essentiel d'une croissance longue et tardive.

La quantité respective de suif chez les animaux engraissés de ces deux races, est certainement très-importante à considérer, relativement aux bénéfices réalisables comme engraisseur ou comme boucher, et relativement encore à l'avenir du croisement. A égalité d'âge et de facilité à prendre la graisse, l'anglaise a la prépondérance : j'entends toujours la race améliorée de Durham, parce que l'autre, quoique d'un volume plus considérable, n'a jamais donné et ne donnera jamais chez nous que de fort mauvais résultats. On peut citer à l'appui de cette assertion, deux vaches vendues cette année au haras du Pin, et qui ont donné à elles deux tout près de cinq cents livres de suif en première qualité ; M. Tachard m'a dit aussi avoir vu à la dernière vente d'Alfort, deux vaches démesurément grasses, tellement grasses, a-t-il ajouté, qu'il m'est impossible de croire que les meilleurs animaux de la race charollaise soient susceptibles d'arriver à ce degré d'embonpoint. Les métis engraissés chez M. Tachard et vendus par lui à Paris, ont aussi donné beaucoup de suif. Pour moi, je n'ai encore livré à la boucherie que celle dont je vous ai parlé.

La race améliorée de Durham est encore fort peu répandue en France et très-peu connue comme ayant, pour la boucherie, des qualités incontestables et une disposition particulière à l'engraissement, et vous n'en serez pas surpris, lorsque vous saurez qu'en Angleterre, les meilleurs taureaux de cette race atteignent fréquemment le prix moyen de cinq à six mille francs, et les meilleures femelles deux à trois mille : le gouvernement français, qui possède aujourd'hui, au haras du Pin, une fort belle vacherie anglaise, n'a pas encore alloué à ses acheteurs des sommes assez considérables pour qu'ils aient pu importer en France des animaux de ce choix. Je puis cependant vous citer un fait assez concluant et qui prouve suffisamment en faveur de la race améliorée de Durham. M. Tachard voulant augmenter de plus en plus son troupeau de vaches pur sang, vendit aux bouchers et à quelques voisins, tous les veaux métis femelles résultant de son premier croisement ; une de ces femelles étant restée stérile jusqu'à l'âge de quatre ans, fut livrée, grasse, à la boucherie, mais sans avoir été engraissée exprès ; le boucher qui l'acheta habite La Guerche, et se nomme Cœurier ; c'est un homme de sens et qui ne manque pas d'expérience dans sa partie. Il m'a assuré souvent que, sous le rapport du suif, il avait été fort content et qu'il s'était trompé sur le poids, de plus de cent livres à son avantage : la viande était d'une qualité remarquable.

Enfin, Monsieur, j'ajouterai pour me résumer, que je regarde le type anglais de Durham amélioré pour l'engraissement, comme nécessaire à l'amélioration rapide de nos races : nous obtenons d'abord la précocité, qualité si précieuse et qui nous permettra plus tard de livrer à la consommation, en engraissant à deux, trois ou quatre ans des animaux élevés exprès pour la boucherie, et dans une proportion beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, sans avoir besoin pour cela d'entretenir plus de bétail. L'effet du croisement est de donner plus de corps, de raccourcir les jambes, le cou, la queue, etc., affiner le poil et la peau qui acquièrent aussi plus de souplesse. En effet, les poils crépus et le fanon que l'on remarque encore trop souvent chez les bœufs charollais ont, pour ainsi dire, complètement disparu chez les métis, et les cornes petites et arquées se sont dirigées en avant, disposition que l'on retrouve généralement sur les têtes

camuses aux larges voies respiratoires ; le thorax plus développé que dans la race charollaise pure indique une plus grande force de poumon ; l'expression et la saillie des yeux dénote aussi plus de vigueur de constitution, etc., etc. L'ensemble des formes est plus favorable à l'accumulation de la graisse, à tous les maniements et au toucher de ces mêmes maniements ; le sternum large et prononcé en avant, la disposition de la côte, celle de la queue et des os du bassin, etc., sont des qualités trop bien appréciées par les engraisseurs, pour être négligées dans l'amélioration.

Je ne dois pas omettre de vous dire aussi, Monsieur, que mes métis de seconde génération, c'est-à-dire les produits de mes premières vaches métisses, avec un taureau charollais pur sang d'un an, me paraissent plus satisfaisants que les premiers, en ce que s'éloignant un peu du type anglais, sous le rapport de l'ensemble des formes, ils en ont néanmoins conservé toute la finesse des tissus et une manière d'être indiquant une proportion considérable de viande de boucherie, relativement au poids total des issues, particularité précieuse dans le type anglais, et dont nous devons nous empresser de doter nos races...

CHAMARD
Fermier à Germigny (Cher)

Mémoire de Chamard fils

Amélioration de l'espèce bovine

Il est une condition essentielle de prospérité pour les industries : c'est qu'elles suivent le mouvement, le progrès social ; c'est qu'elles soient toujours en rapport avec les besoins de la civilisation de leur époque. Ce qui est vrai pour l'industrie manufacturière, n'est pas moins vrai pour l'industrie agricole ; et cependant si nous examinons avec soin les branches nombreuses qui composent notre agriculture, nous verrons qu'elles ne satisfont pas toutes à l'exigence de nos besoins. La culture des terres, il est vrai, et la production du cheval, sont en voie de progrès, grâce à quelques hommes recommandables qui avaient comme entrepris de les régénérer ; l'éducation de la brebis, en ce qui concerne la production des laines, laisse aussi bien moins à désirer ; mais ce qui n'est pas généralement compris, ce qui n'est pas partout au niveau du progrès et de nos besoins, c'est l'éducation des bêtes à cornes. En effet, on ne s'occupait guère autrefois que de la production des bœufs de trait, et c'était un objet de spéculations considérables : des croisements nombreux et l'importation fréquente de bêtes suisses à gros collet, signalèrent long-temps chez nous l'apparition d'un grand nombre d'améliorateurs. S'ils crurent obtenir par là d'importants résultats, ce fut une erreur, erreur grave que nous déplorons encore ; mais ce qui semblait surtout justifier cet état de choses, c'est que la consommation de la viande était très-restreinte, se bornant principalement aux villes et aux classes aisées de la société, et l'engraissement n'était pour ainsi dire qu'un moyen de se défaire des animaux lorsque, par la vieillesse ou la fatigue, ils devenaient impropres aux travaux de l'agri-

culture ; aussi les engraisseurs achetaient-ils à vil prix ces animaux sans valeur. Aujourd'hui ces circonstances sont bien changées ; depuis longtemps déjà la viande de boucherie, malgré son prix excessif, est devenu un objet de consommation générale, et l'ouvrier même le plus modeste aspire à en faire sa nourriture habituelle. La consommation, dis-je, a acquis le caractère d'une telle importance, que bien des cultivateurs industrieux ont senti le besoin d'appuyer sur elle l'amélioration de leurs bêtes à cornes ; heureuse idée ! qui dépose l'avenir brillant de cette industrie sur une base solide, inaltérable, et qui ne peut changer qu'avec la destinée des peuples ; elle ne sera jamais soumise aux caprices de la mode, ni aux crises redoutables que l'emploi des machines réserve à la production du cheval ; elle ne peut au contraire que se consolider et s'étendre de plus en plus, la boucherie étant un vaste débouché, destinée elle-même à des développements sans bornes. Ces considérations importantes ont été fort bien appréciées par des hommes judicieux de quelques départements du centre, témoin les embouches remarquables qui prennent tous les jours une extension de plus en plus considérable dans les vastes prairies du Charollais et du Nivernais, témoin encore l'amélioration du bétail dans cette dernière contrée ; là surtout les animaux qui se distinguent par les signes caractéristiques d'un engraissement prompt et facile, sont les seuls admis à la reproduction, et leur valeur est toujours très-considérable : c'est que les fourrages consommés par ces animaux se trouvent payés par la suite à un taux excessif, tandis que le bétail élevé sans but ou sans connaissance des conditions économiques de l'éducation, solde rarement sa dépense. Jetons-nous donc hardiment dans cette carrière immense, exploitons avec ardeur cette mine inépuisable ouverte à tous les hommes industrieux. Les premiers travaux, il est vrai, sont lents et difficiles ; mais une fois ces difficultés vaincues, ils nous offrent en perspective des bénéfices considérables, but vers lequel nous tendons sans cesse dans nos spéculations ; mais pour l'atteindre ce but si désirable, il est essentiel de posséder sur le bétail des notions précises, afin de pouvoir en toute circonstance apprécier complètement les animaux les plus précieux ; c'est afin de répandre ces connaissances et de propager ces idées d'amélioration que j'essaierai d'indiquer les qualités les plus désirables dans les animaux reproducteurs d'une race spécialement destinée à la boucherie, et les moyens d'augmenter considérablement dans les produits ces mêmes qualités par voie de génération. Je crois pouvoir présenter avec confiance au public agricole les réflexions qui suivent, parce qu'elles n'ont pas été seulement de ma part l'objet d'études sérieuses, mais encore le sujet des observations constantes de quelques hommes positifs qui comptent tous des succès nombreux dans la pratique difficile de ces améliorations.

Ces connaissances, qui sont encore aujourd'hui fort peu répandues comme savoir réel et précis, se retrouvent principalement chez les hommes qui, depuis de longues années, se sont adonnés à l'engraissement du bétail d'une manière toute spéciale, et qui y ont apporté cet esprit d'observation si nécessaire en toute circonstance, et cette habileté remarquable qui annonce toujours un jugement sûr et une expérience consommée ; ils ont pu en effet, pendant le cours de leurs opérations nombreuses et multipliées, étudier avec soin toutes les particularités qui constituent aux animaux une manière d'être, distincte et tranchée, plus ou moins favorable aux services que nous en attendons, et ils ont eu le temps de fixer leurs idées, à cet égard, d'une manière à peu près certaine ; cependant,

parmi ces hommes marquants, et qui nous donnent tous les jours des preuves non équivoques d'un savoir approfondi, combien en est-il encore qui ne se sont jamais expliqué à eux-mêmes leur manière de voir ? Et si on leur demande sur quelles raisons sérieuses ils ont assis leur opinion, on reste souvent tout aussi étonné de leurs réponses insignifiantes que de la rectitude de leur jugement et de leur tact ; au reste, l'idée de produire des animaux spécialement destinés à la consommation est encore chez nous presque neuve, et malgré que dans beaucoup de localités un nombre considérable de cultivateurs s'efforcent de fixer dans leurs produits, par des accouplements judicieux, les qualités les plus désirables pour la boucherie, nous pouvons dire avec raison qu'il en est encore fort peu qui y travaillent avec cette ardeur constante et assidue qui peut seule assurer d'importants résultats. Quoi qu'il en soit, celui qui veut laisser loin en arrière les hommes indolents et insoucieux de leurs propres intérêts et qui tient avec raison à rester à la hauteur du progrès, ne doit jamais se contenter de connaître à première vue ce que l'on appelle bonne ou mauvaise qualité ; mais il doit avoir à ce sujet une opinion raisonnée et appuyée sur des données positives, relativement aux conséquences qui en résultent, soit par rapport à la boucherie ou à l'économie de l'éducation, soit par rapport à quelques lois naturelles dont l'étude est fort importante, et qui influent toujours plus ou moins sur les résultats définitifs.

L'économie de l'éducation peut se formuler tout entière dans ces trois conditions : accroissement rapide, perfection des formes, disposition particulière à l'engraissement.

La rapidité de la croissance ou précocité est cette propriété qu'ont certains animaux d'arriver en très-peu de temps au point le plus élevé et le plus complet du plus grand développement dont ils sont susceptibles : c'est ainsi qu'à un âge encore fort peu avancé de leur existence, et sans avoir consommé une masse considérable de fourrages, ils jouissent déjà pour nous de toutes les qualités et de tous les avantages que nous recherchons avec tant d'empressement chez les animaux les plus parfaits et déjà avancés en âge de nos races ordinaires. Ils s'engraissent avec autant de facilité ; les chairs sont plus abondantes, la viande plus tendre et plus succulente, et sous le rapport des frais de production, qui pourra jamais comparer la dépense d'un bœuf engraissé à trois ans avec celle d'un autre animal moins précoce et parvenu à sa septième ou huitième année, sans avoir acquis pour cela plus de poids ou de perfection ? Au reste chacun sait que les individus de l'espèce bovine consomment généralement peu pendant les deux premières années de leur existence. On serait peut-être tenté de croire, et même avec quelque apparence de raison, que cette rapidité de la croissance n'est pas une condition de beaucoup d'importance ni d'un avantage bien réel, dans le cas où l'on voudrait soumettre aux travaux des champs les jeunes animaux avant de les engraisser pour la boucherie ; nous savons tous, à la vérité, que les jeunes bœufs, lorsque leur nourriture est substantielle et abondante, accomplissent encore sous le joug une croissance plus ou moins longue ; mais ce serait une erreur étrange que de croire qu'ils atteignent, de cette manière, à un développement aussi considérable et aussi complet que dans le cas précédent, où ils n'auraient jamais été soumis au travail : car, d'un côté, l'abondance et la qualité de leur nourriture leur permet d'obéir facilement aux lois naturelles d'un développement graduel auquel sont soumis tous les êtres de la nature ;

et de l'autre, non seulement il leur faut obéir à ces mêmes lois de la croissance, mais encore ils ont à réparer, au moyen des aliments qu'ils consomment dans de courts instants de repos, la vigueur et les forces qu'ils ont perdues par le travail ; mais dans ce cas même, et dans les localités où l'on ne pourrait se dispenser de s'en servir pour les besoins de l'agriculture, ne serait-il pas plus avantageux pour le cultivateur de n'avoir que des animaux dont la croissance étant terminée lui donnerait plus de travail sans éprouver une fatigue aussi grande et aussi nuisible ? Enfin nous arrivons à cette époque déjà si retardée de l'émancipation des arts agricoles ; nous touchons le jour où se crée de toute part cette industrie nouvelle réclamée par les besoins urgents du moment, à la production du bétail pour la boucherie ! C'est alors que la précocité devient d'une telle importance, qu'elle suffirait presque seule pour assurer à l'éleveur intelligent des bénéfices considérables, et le temps n'est pas éloigné sans doute où il nous sera possible de livrer à la consommation, par le seul fait de la précocité, deux et même trois fois autant de bétail qu'aujourd'hui, sans avoir besoin pour cela d'augmenter en rien notre population bovine...

CHAMARD FILS

ANNEXE 6

UN MÉMOIRE D'ADOLPHE DE BOURGOING (1844)

Mémoire en faveur des travailleurs et indigents de la classe agricole des communes rurales de France, présenté aux Chambres et au pays par M. A. de Bourgoing *...

... Le paysan aime ... cette terre qu'il cultive, à laquelle il consacre tous ses instants, tous ses soins, toutes ses peines et sa confiance en elle est si grande, que pour en posséder un peu, il couvre d'or la parcelle qu'il peut acquérir. Pour lui, point de placement industriel, point de caisse d'épargne : la terre qui le nourrit ! la terre qu'il force à lui rendre l'intérêt de son capital ! que lui, que sa femme, ses enfants assainissent, bêchent, engraissent, ensemencent, arrosent ; de la surface de laquelle la famille arrache les herbes parasites ; dont elle soigne la récolte qu'elle visite tous les jours avec une vigilante sollicitude et à laquelle elle voudrait distribuer, selon son gré, le soleil et la chaleur, l'ombre ou la pluie, tant chacun d'eux connaît les besoins de la plante qu'il a confiée au sol nourricier. La terre, la possession d'une parcelle de terre, voilà le but de tous ses efforts et de tous ses travaux.

Une telle classe animée du désir de posséder et qui possédant, veut conserver ce qu'elle a si péniblement, si légitimement acquis, désire que l'ordre règne dans le pays. Quelques esprits s'inquiètent de la division de la propriété ; poussée à l'extrême, comme tous les principes les meilleurs, cette division de la propriété peut avoir de fâcheuses conséquences, mais néanmoins on ne peut nier que plus une nation compte de possesseurs, plus elle trouve de garanties dans un système qui appelle la grande famille au partage du sol.

Voyons quelle est la vie que mènent les paysans ; quelles sont les ressources, leur appui, leurs misères et le moyen d'améliorer leur sort.

Il existe plusieurs classes de paysans : ceux qui possèdent assez de terres pour vivre par les produits du sol qu'ils cultivent, ou qui à quelques arpents de terre joignent une industrie quelconque, comme la possession d'une voiture et de plusieurs animaux de travail pour labourer les terres de leurs voisins ou faire quelques roulages. Ceux-là payent en impôt de 120 à 150 F.

Ceux qui ne possédant que quelques parcelles de terre, sont obligés de travailler pour subvenir aux besoins journaliers de la vie. Le minimum de leurs contributions peut être évalué à 35 F.

Ceux qui ne possèdent rien au monde ou quelques ares de terres ou vignes seulement ne peuvent vivre que de leur travail, les prolétaires. Ils paient de 3 jusqu'à 18 ou 20 F.

Les premiers, qui joignent à la culture des terres quelque industrie arrivent presque toujours à une aisance relative ; ils sont rangés, économes, sobres, parci-

* *Supra*, p. 198. Nous publions ici, de ce mémoire fort rare, les pages 7 à 41 et 52 à 71.

monieux. Loin de connaître le luxe, ils se refusent souvent les choses nécessaires à la vie et vivent commes les paysans les plus pauvres. Leurs épargnes, ils les emploient à acheter, à quelque prix que ce soit, le terrain qui est à vendre, et ceux qui ont le bon esprit d'élever leurs enfants avec eux, de les rendre, dès leur jeune âge, les compagnons de leurs travaux, de leur inculquer l'amour du sol, ceux-là qui profitent avec habileté, parce qu'ils ont toujours de l'argent, des bonnes occasions de vente, arrivent à devenir riches propriétaires des meilleures terres du pays.

Pour ceux qui ont le fatal amour-propre de faire de grands sacrifices pour acheter une charge d'officier ministériel à leurs enfants, le plus souvent ces enfants rougissent de l'habit de paysan, de la veste de poulangi de leur père, répudient le foyer paternel, méconnaissent leur humble parenté et dissipent, poussés par un déplorable esprit de luxe et de vanité, le patrimoine si péniblement amassé par l'économie de plusieurs générations. Nous avons vu de pauvres parents, animés du désir d'élever leurs enfants au-dessus de leur condition, se voir méconnus par des enfants ingrats, s'endetter pour subvenir aux frais d'une éducation ruineuse, méprisés et obligés de vendre leurs propriétés et enfin terminer dans la misère une vie passée dans le travail.

Les paysans qui joignent le travail au revenu de quelques arpents de terre ont le double moyen de subvenir à leurs besoins ; l'ordre et l'économie les mettent à même d'arriver à une honnête aisance. Toutefois, lorsque leurs terres sont improductives par suite d'une mauvaise année, les journées employées à leur propre culture ne leur rentrent point par les profits de la terre, et si leur mal-aisance s'augmente par la maladie ou par des pertes imprévues, ils sont obligés d'emprunter à des taux exorbitants, de grever leur patrimoine et souvent de le vendre pour éviter les poursuites déplorables de leurs impitoyables créanciers ; car l'agriculture ne trouve point d'argent à des taux modérés, et ceux qui, par leurs mœurs, se rapprochent le plus de la classe populaire, sont ceux-là qui la pressurent et se montrent envers elle d'une dureté qui passerait pour incroyable, si les faits n'étaient là pour prouver ce que nous disons.

Ces deux classes d'habitants de la campagne peuvent vivre et le besoin seul d'ajouter un morceau de terre à ceux qu'ils possèdent déjà les empêche de se donner les choses les plus nécessaires à la vie. Ainsi, ces hommes ne mangent que peu de viande et boivent rarement du vin, à peine même appellent-ils un médecin en cas de maladie : peut-être, disent-ils, si nous voulions nous pourrions nous procurer ce dont nous avons besoin, et ne ressentent-ils pas autrement la privation de ce qu'ils se refusent volontairement.

Mais les paysans qui n'ont pour nourrir, loger et vêtir leur famille que le travail de leurs bras, ceux-là sont à plaindre et leur existence précaire et menacée à chaque instant est la plus misérable du monde. Nous allons le prouver. C'est de cette classe de travailleurs que nous allons plus particulièrement nous occuper.

Nous habitons un département central, le département de la Nièvre, dans lequel l'industrie a fondé, il y a vingt ans, de magnifiques établissements métallurgiques. L'agriculture y fait d'immenses progrès ; des routes nombreuses sillonnent son territoire limité ou traversé par un grand fleuve ; plusieurs canaux rendent faciles les communications commerciales ; plusieurs rivières, un grand nombre de cours d'eau, alimentent de nombreuses usines ; des bois, des mines de fer, des houillères favorisent l'industrie ; d'excellents et nombreux pâturages comparables aux meil-

leurs herbages de Normandie, des terres arables de toutes qualités et de diverses natures permettent une agriculture variée comme le sol sur lequel elle opère ; l'habitant des campagnes est en général vigoureux, sobre, travailleur et économe. Ce qui reste de l'ancienne aristocratie vit dans ses terres ; plusieurs grands propriétaires font valoir leurs propres domaines, appuyés sur un capital et l'intelligence, fruit de l'éducation première ; cette classe est bienfaisante et éclairée ; la bourgeoisie réside dans les villes ; la classe des fermiers a poussé loin la science agricole ; plusieurs d'entre eux ont recueilli le fruit de leur intelligence et de leur travail, car il s'est fondé dans cette classe, par l'exploitation des fermes, de grandes et magnifiques fortunes. Voilà, sur une étendue de 681 000 hectares, tous les éléments, sinon de la richesse, au moins de l'aisance pour toutes les classes, toutes les professions. Examinons si, avec des conditions si favorables de prospérité pour tous, la classe des travailleurs agricoles a place aux rayons bienfaisants de la prospérité, quel est son sort dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse. Nous verrons ensuite s'il n'y a pas quelque chose à faire pour améliorer sa position, car plus qu'aucune autre classe de la société elle mérite la sympathie des classes éclairées, la sollicitude des gens de bien et l'attention de ceux qui gouvernent l'État.

Le paysan du Nivernais, — et je prierai le lecteur de se rappeler que cette province est dans des conditions de prospérité meilleures que le tiers des autres départements de la France, — le paysan du Nivernais est dévoué aux travaux des champs dès sa plus tendre jeunesse. Enfant, il accompagne souvent son père dans ses travaux, presque toujours sa mère lorsqu'elle porte à son mari le repas du milieu du jour. Il commence sa vie au grand air, la tête et les jambes nues, exposé au soleil, au froid, à la pluie ; ses vêtements d'hiver offrent peu de différence avec ses vêtements d'été et ce rude apprentissage lui préparerait une jeunesse robuste et développerait chez lui une vigueur précoce, si une bonne nourriture secondait les efforts de la nature, et si dans certaines localités, un travail excessif ne l'arrêtait dans son développement.

Dans les pays de vignobles, particulièrement où le vigneron est constamment courbé, les enfants qui partagent le travail de leur père se développent tardivement et ne sont formés qu'à vingt-trois ou vingt-cinq ans. Ceci, cependant, est l'exception pour les paysans, car ceux qui labourent, bêchent, sarclent, fauchent, fanent ou moissonnent, qui se livrent aux travaux des champs ou au soin des animaux, sont à seize ou dix-huit ans jeunes gens alertes et adroits dans leurs différents ouvrages. Ce sont eux qui fournissent au recrutement nos soldats d'élite, et ces jeunes paysans sont d'un si heureux naturel qu'après la rude épreuve de la vie militaire ils rapportent dans nos campagnes leurs mœurs primitives, et se font remarquer comme les plus probes, les plus adroits et les meilleurs ouvriers que l'on puisse employer.

Les paysans se marient jeunes et rarement l'ambition les guide dans le choix qu'ils font de la compagne du reste de leur vie ; ils sont constants dans leurs affections, gardent ordinairement la foi promise, lorsque avant leur départ pour l'armée il y a eu engagement vis-à-vis d'une jeune fille et le plus grand nombre des ménages est heureux. Cet amour paternel que la nature a mis dans le cœur de l'homme se manifeste dans des circonstances rares, mais solennelles pour eux, particulièrement lorsque la dure loi de la conscription vient leur enlever un enfant, compagnon de leurs travaux. Nous avons observé de profondes et

sincères douleurs, et nous devons dire que ces douleurs sont plus vives lorsqu'ils se séparent d'un enfant dans la force de l'âge, que lorsque la mort le leur enlève au berceau.

Avec le mariage arrivent les soucis, les inquiétudes, souvent la misère ; de nombreux enfants augmentent la malaisance, rendent la vie difficile. Le défaut d'éducation qui nuit au développement des sentiments les plus élevés du cœur humain, l'absence de la foi religieuse qui soutient et fortifie l'homme dans les angoisses d'une vie à toutes les privations, l'irritation causée par la misère, éteignent quelquefois chez cette classe les sentiments de la nature. Mais aussi c'est dans la vie de ces pauvres paysans que l'on peut observer les miracles de l'ordre et de l'économie. C'est là que l'on doit admirer les ressources ingénieuses de la femme que la religion chrétienne a créée, non l'esclave brute, mais la compagne intelligente, fidèle et dévouée de l'homme. Nous avons étudié deux ménages dans les mêmes conditions de pauvreté et partant du même point ; nous les avons vus arriver à deux résultats diamétralement opposés ; l'un à l'aisance par une économie et un ordre admirables, l'autre à la plus affreuse misère par l'absence et le défaut de pratique de ces deux vertus.

Le paysan pauvre est de toutes les créatures celle qui travaille et souffre le plus, celle dont on s'occupe le moins à soulager la misère.

Nous allons examiner quels sont les objets de première nécessité pour un ménage, ses dépenses indispensables, ses ressources.

Achat du mobilier

Un bois de lit	16 F
Un lit de plume	60
Une paillasse	6
Un coffre ou arche	15
Trois paires de draps	60
Une chaudière	3
Un seau	2,50
Poterie	3
Une poêle	5
Une faux	8
Une bêche	8
Un pic	5
Deux pioches	6
Une faucille	3
Deux cognées	9
TOTAL	209,50

Dépenses du ménage

Nourriture du père et de la mère ; cinquante-deux doubles décalitres de mouture, composée d'un tiers de froment, un tiers de seigle, un tiers d'orge, à 2 F 75 c le double décalitre	143 F
Nourriture de trois enfants, vingt-cinq doubles décalitres	68,75
Habillement du mari, un habit de poulangi	15

Un *idem* en coton	10
Deux façons	2,50
Chaussures, souliers et sabots	10
Habillement de la femme	16
Idem de trois enfants	18
Loyer du logement, une chambre, un grenier, une cave, cinq à dix ares de terre	50
Impôt	3
Trois journées de prestation rachetables à 80 centimes	2,40
Linge, draps, chemises (presque tous cultivent dans leur terrain un peu de chanvre, qui est arraché, teillé par eux, et converti en linge, à 2 F le mètre) pour linge de corps	30
Trois cents bourrées à 7 F le cent	21
Entretien des instruments	10
TOTAL	399,65

Pour subvenir à ces dépenses que constituent 365 journées dans l'année, il faut déduire de		365 journées	
Dimanches	52		
Fêtes ou marchés	10	115	
Saison morte, pluie, neige, glace	45		
Maladie ou repos forcé	8		
Reste à employer		250 journées	

SAVOIR :

80 jours d'été	à 2 F	160 F	
60 —	à 1,50 F	90	387,50 F
110 —	à 1,25 F	137,50	

J'arrive malgré moi à un excédent de dépenses, et l'on remarquera que s'il y a pour le travailleur quelques chances de journées d'un salaire plus élevé ou d'une saison moins rigoureuse qui lui permette d'avoir moins de temps perdu ou d'une circonstance qui exigeant pour la culture plus de main-d'œuvre, élève le taux du salaire et améliore momentanément sa position, les chances défavorables ne lui manquent pas non plus ; quelque avantageuses que puissent être pour cet homme ces circonstances qui se présentent de temps à autre, il n'est dans son budget aucune recette pour les dépenses occasionnées par la maladie, le médecin, les remèdes, le linge en cas de blessure ; rien pour le vin, la viande, le laitage, l'assaisonnement, la lumière, les mois d'école ; rien pour fournir à la nourriture d'un vieux père ou d'une vieille mère infirmes, qui sont obligés de venir diminuer la ration si exiguë de la famille.

Souvent, presque toujours, de jeunes paysans se marient sans aucune avance que quelques écus qui sont insuffisants pour l'achat du mobilier le plus indispensable et que nous portons à la somme de 204 F 50. Ce serait encore un mystère pour nous, qui avons cherché à pénétrer au fond de la situation de ces

millions de paysans français, que la possibilité de leur vie telle qu'elle est dans la plupart des départements de la France, si nous ne savions ce que peuvent l'ordre et de l'économie, et si nous ne savions aussi que beaucoup d'entre nos paysans ne mangent pas selon leurs besoins, malgré leurs travaux qui demandent une nourriture substantielle et abondante ; ils se rationnent et leur pain leur est mesuré comme les vivres d'un matelot attardé dans une navigation lointaine et périlleuse.

Avec 387 F par an, cinq personnes doivent se loger, se nourrir, se vêtir, se chauffer ; c'est à raison de 0,21 centime par personne et par jour.

L'habitation du paysan est petite, humide, mal éclairée ; le plus souvent elle est privée de fenêtres ; le jour et l'air y arrivent par une seule porte qui ferme mal et lui apporte le froid rigoureux de l'hiver et en tout temps les exhalaisons pestilentielles du fumier et des immondices qui croupissent dans une eau fétide devant sa maison, car c'est devant sa porte qu'il amasse tout ce qui peut faire un peu de fumier, boues, pailles, herbes, déjections des animaux. Cette odeur infecte, il la respire toute l'année et elle est incontestablement pour lui la cause de ces maladies qui sévissent dans nos villages et engendrent ces fièvres si difficiles à extirper avec le manque de soins, l'insouciance et la malpropreté habituelle des gens de la campagne.

Et c'est ici le lieu de remarquer l'abandon dans lequel sont laissés les paysans auxquels manque, dans leurs propres intérêts, le bienfait d'une police éclairée et sévère. Les villes ont une police organisée ; l'autorité secondée d'agents de toute espèce assure aux habitants, par une surveillance continuelle et l'exercice d'une police salutaire, la salubrité de l'air et des eaux. Rien de tout cela pour les habitants des bourgs et villages. On dirait une autre espèce d'hommes ; pour ces demi-barbares, une autre espèce d'administration ; un monde différent enfin, privé des bienfaits de la civilisation.

Si l'on traverse un village, on est frappé de la saleté des rues encombrées de fumiers, d'herbes et d'immondices qui pourrissent dans des trous et dans les ornières profondes élargies à dessein par les habitants eux-mêmes, qui, pour favoriser l'abondance du fumier, en font de tout, avec tout et partout des dépôts insalubres. Singulier contraste offert dans cette France administrée par une seule et même loi commune aux grandes cités comme aux plus petits hameaux, mais que l'on peut accuser d'une si coupable insouciance sur le sort et le bien-être des masses ! Ici, le luxe administratif et l'exécution de lois tutélaires ; là, l'absence de la loi et des agents les plus indispensables ; des routes balayées et des maisons qui ne le sont pas ; des routes soigneusement entretenues pour l'usage des voitures et des chevaux ; des rues de villages impraticables aux voitures et aux piétons eux-mêmes. Lorsque partout l'on augmente pour les habitants des cités les moyens de bien-être, de salubrité, de propreté, de luxe, n'est-il pas juste d'appeler au même partage vingt-trois millions d'habitants qui contribuèrent à toutes les charges publiques et souvent au luxe des grandes cités, orgueil de la France, objet de l'admiration de l'étranger [1] ?

Un misérable grabat, un coffre qui contient ses hardes, une tasse et un banc, composent son mobilier ; un seau, quelques assiettes, une marmite en fonte pour *ceux qui sont riches,* un pot en terre pour ceux qui sont pauvres, sont les

1. Voir l'article 2 de la pétition annexée au Mémoire.

seuls ustensiles qui se remarquent dans ces chaumières, le plus souvent couvertes en paille et dont les murs sont lézardés de toutes parts. Une petite boîte sert de berceau à l'enfant nouveau-né, et dans beaucoup de ménages la famille entière couche dans la même chambre ; souvent les sexes sont confondus dans le même lit.

Sa nourriture plus que frugale consiste en pain de seigle. Ceux qui ont de l'aisance mélangent par tiers le froment, le seigle et l'orge ; cette mouture produit un pain qui, lorsqu'il est bien fait, est substantiel et agréable au goût ; la viande leur est inconnue ; ils ne font jamais usage de vin ni de boisson fermentée. Deux fois par jour ils mangent une soupe épaisse, dans laquelle l'eau vient abondamment délayer une mesure de lait. Le pain sec, dur et moisi, est l'aliment des autres repas. — On mange moins de ce pain, disent-ils. — L'eau est la seule boisson, et pendant l'été, au milieu des champs, dans quelques localités, une eau croupie et chaude vient étancher la soif excitée par les ardeurs d'un soleil brûlant ; aussi, à combien de maladies les paysans ne sont-ils pas en proie à la suite des travaux de l'été ? Dans cette saison de pénibles labeurs, rien pour réconforter ces corps fatigués par un travail de seize heures : ni aliment substantiel, ni boisson qui répare les forces constamment épuisées par des sueurs abondantes.

Nous avons souvent entendu reprocher aux paysans la lenteur dans leur démarche et dans leurs travaux. Dans les provinces où la culture perfectionnée, où les produits plus abondants de la terre donnent d'abondants revenus et où par conséquent le salaire des travailleurs est plus élevé, la nourriture des travailleurs est meilleure. En Flandre, en Alsace, en Beauce, en Brie, les domestiques de ferme, les ouvriers de la campagne font usage d'aliments substantiels, de viande et de boissons fermentées, bierres, vins ou cidres. Dès lors la vigueur du corps doit influer sur la quantité, la célérité, la perfection du travail. Mais que peut-on exiger d'hommes qui ne se nourrissent que de pain de seigle et de sarrasin, et qui ne boivent que de l'eau, comme dans les provinces du Berri, du Bourbonnais, du Nivernais et de la Bretagne ? S'il est permis de comparer l'homme aux animaux, la vigueur de ces derniers n'est-elle pas en rapport avec l'abondance de la nourriture et les soins qu'ils reçoivent ? Il en est de même des hommes qui perçoivent par une bonne nourriture et des soins matériels une force et une énergie qui abandonnent promptement leurs corps exténués et sans vigueur, lorsqu'ils n'usent que d'aliments débilitants. Ajoutons aussi que dans les pays où la culture se fait exclusivement par les bœufs, le paysan prend la démarche lente des animaux avec lesquels il passe la moitié de sa vie et que son âge mûr se ressent des premières habitudes de son enfance.

Lorsque la nature accorde au paysan une santé vigoureuse, que l'ouvrage ne lui manque pas, qu'il est associé à une femme économe et laborieuse, il peut gagner sa vie ; avec ses épargnes augmenter son mobilier, se donner un bon ménage, élever ses enfants, payer quelques années d'école, et travaillant courageusement jusqu'à sa mort, arriver au bout de sa carrière sans avoir connu cette épouvantable misère dont l'excès fait de l'homme une brute insensible ou furieuse. Mais lorsque l'ouvrage vient à lui manquer, lorsque la maladie vient à l'accabler et le condamner à un long repos, il n'est point de sort comparable au sien : sans avances, sans secours, il languit misérablement, et il faut chez ces hommes une incroyable habitude de la misère ou un moral bien fortement

trempé pour ne pas mourir de désespoir, puisqu'ils meurent sans demander, sans obtenir de secours. Car le paysan a une fierté qui serait le principe des plus généreuses vertus, si une bonne éducation développait les qualités de son cœur, si dès l'enfance, la misère ne flétrissait cette fleur de sentiment qui ne peut porter fruit dans l'atmosphère dans laquelle il vit le plus souvent. Nous voulons parler du paysan travailleur accoutumé à recevoir un salaire pour échange de son labeur, mais non de celui qui, habitué dès l'enfance au métier de mendiant, a perdu tout sentiment de dignité, tend à l'aumône une main jeune qui manierait vigoureusement la bêche ou la pioche, n'a plus rien en lui de l'homme libre mais porterait sans honte le collier du serf : être dégradé, rare, il est vrai, dans nos villages, mais qui devrait être impitoyablement expulsé du sein de nos populations laborieuses et infatigables, modèles d'activité et d'économie. Le paysan, quels que soient ses besoins, ne demande pas l'aumône. Lorsque la saison morte arrive pour lui, lorsque la terre a cessé de produire, que les récoltes de toute espèce sont rentrées, que les bras sont inoccupés dans les pays où l'agriculture est encore arriérée, et où par conséquent l'agriculture n'occupe à peine que le dixième des travailleurs qu'elle emploierait si elle était perfectionnée, alors le paysan n'a plus à espérer que quelques rares journées ; il se nourrit avec le grain qu'il a gagné en faisant la moisson ; alors par semaine il travaille à peine une journée ou deux, qui lui procurent 1 ou 2 F 50 de salaire. Lorsqu'il est dans l'impossibilité de trouver du travail, lorsque sa moisson est mangée, lorsqu'il ne possède plus rien, et que ses deux bras vigoureux restent, malgré sa bonne volonté, inactifs, comme ces rouages d'usine auxquels manque un moteur, que devient alors cette force qui pourrait tourner au profit de la société ; que deviennent ces hommes qui, manquant de travail, manquent de pain et ne peuvent en donner à leurs femmes et à leurs enfants ? Aujourd'hui, nous avons sous les yeux cinq ouvriers pères de famille, auxquels il faut pour la nourriture de la semaine deux doubles décalitres de mouture à 3 F, ce qui constitue une dépense de 6 F. Ils gagnent 1 F par jour, juste la nourriture de la semaine. Si demain la neige couvre la terre, la semaine sera pour eux sans salaire. Par quel miracle vivront ces hommes sans travail et sans épargnes ? Nous allons vous le dire. Après avoir fait chez eux les réparations nécessaires à leurs instruments, ces hommes tout de vigueur, passeront leurs journées dans leurs lits, serrés les uns contre les autres pour avoir plus chaud et moins manger. Ils s'affaiblissent volontairement pour avoir le droit de refuser à leur corps une nourriture qu'il leur paraît ne point mériter, puisqu'il reste dans l'inaction !

Si l'existence d'un paysan est supportable lorsque la santé et la force lui permettent d'arriver à gagner péniblement ce qu'il lui faut pour vivre, se loger, s'habiller et entretenir ses enfants, presque toujours pour lui la vieillesse est affreuse, car, en même temps que ses forces le quittent, ses enfants l'abandonnent ; ses enfants, obligés eux-mêmes à pourvoir à l'existence de leurs propres enfants, négligent le plus sacré des devoirs, celui de fournir les secours à leurs parents infirmes ou dont les forces glacées par l'âge, se refusent au travail.

Alors le pauvre vieux paysan n'a de ressources que dans la charité publique et vous voyez souvent l'homme dont les sueurs ont arrosé et fertilisé les champs de la commune se traîner dans les rues du hameau, le front courbé sous le poids d'une sainte pudeur, et tendre d'une main tremblante un bonnet dans lequel il demande une aumône. Ajoutons que les habitants du village ne refusent

jamais l'aumône et que, pauvres eux-mêmes, ils détachent du pain, provision de la semaine, le morceau nécessaire pour eux, mais dont ils se privent pour le pauvre de la commune.

Lorsque le paysan est malade, il souffre sans se plaindre et cependant tous les secours, tous les soulagements lui manquent à la fois.

Que de fois nous avons admiré la résignation de ces pauvres gens, lorsque enchaînés tout vivants sur une couche misérable, en proie à une fièvre brûlante ou chancelants sous le poids d'une faiblesse provenant de l'excès du travail ; lorsque en même temps le pain manquait à leur famille ; lorsque aucune visite de médecin ne venait les soulager dans leur maladie et en abréger la durée ; lorsque pour étancher leur soif ils n'avaient que l'eau de la fontaine du village, ou que convalescents, aucun aliment meilleur qu'un pain desséché et souvent emprunté à la charité d'un voisin ne venait rendre la force à leur corps amaigri, à leur estomac délabré ; lorsque tant de malheur s'attachait à ces hommes, nos frères, sans qu'aucune plainte ne sortît de leur bouche, que nous les trouvions grands devant le Dieu qui a voulu connaître les douleurs de la vie humaine et que nous nous trouvions petits, nous qui nous irritons lorsqu'un des mets superflus qui chargent nos tables ne satisfait point l'œil de nos convives ou leur sensualité ! Martyrs d'une société si étrangement constituée, votre couronne n'est point en ce monde et je crois à une vie future en voyant tant et de si profondes misères supportées si courageusement dans cette vie terrestre !

Le paysan meurt sans appeler de médecin, ou s'il le fait venir pour lui ou pour les siens, c'est lorsque la maladie a fait de si grands progrès, que sa présence est inutile. 6 F la visite d'un médecin ! puis, les remèdes sont si chers, car ils leur sont vendus dix fois au-delà de leur valeur et en outre ne leur procurent aucun soulagement, car pour eux, pauvres hommes ignorants, timides et sans défense, ils sont falsifiés ou dénaturés[2] ; 6 F encore, c'est quinze jours de travail ! le pain de deux semaines ! Ils préfèrent mourir. Si le médecin est appelé, comme la visite immédiatement payée 6 F, a épuisé les ressources et dévoré l'épargne, car l'épargne est l'avance qui doit payer la mouture de la semaine, dont l'achat varie de 6 à 8 F, selon le prix du grain ; comme les remèdes ordonnés absorbent la même somme, quelque grave que devienne la maladie, le médecin n'est plus redemandé et le malade guérit s'il peut. Si la maladie cède à la nature, rien qui vienne aider à la convalescence ; aucun cordial, aucun de ces mets légers et substantiels qui préparent à une guérison plus prompte, et comme le travail est la condition impérieuse de son existence, le convalescent reprend ses travaux avant le temps de sa guérison et court le risque de tomber malade encore.

Pour cet homme dont les bras ont fonctionné sans interruption jusqu'au moment de la maladie ; pour cet homme qui de son travail a fécondé la terre et nourri cette société si avide de jouissances et de plaisirs ; pour cet homme qui, semblable à un coursier généreux, tombe épuisé de fatigue, trahi par ses forces, avant d'arriver à la borne ; pour cet homme, sur la santé et le travail duquel repose le pain de vie d'une femme et d'enfants auxquels, dès le commencement de la maladie du père, le pain est pesé et rationné, aliment qui va bientôt manquer à la mère de famille et à de pauvres enfants, il n'est donc aucun secours

2. Le sulfate de quinine contient de la fécule de pomme de terre.

accordé par la société ? Cet homme qui paye un impôt qui va contribuer peut-être aux plaisirs des riches Parisiens en soldant les appointements d'un danseur ou d'une cantatrice, n'a donc droit à rien ? La commune qui l'a vu naître, dont il cultive les terres, qu'il défend comme membre de la milice nationale ; la commune, cette fraction de l'État qu'il a servi, auquel il a donné son fils, la commune ne peut donc rien pour lui ?

La commune, chef-lieu du département ou de l'arrondissement, a un hôpital, des secours quelquefois organisés, un clergé qui demande aux riches, à quelque classe, à quelque opinion, à quelque profession qu'ils appartiennent ; parfois un bureau de bienfaisance, des dames de charité dont le zèle, l'intelligence et la charité sont ingénieux à créer des ressources à la classe indigente ; des autorités qui, dans les moments de misère publique, organisent quelques travaux momentanés et procurent des secours précaires : c'est ordinairement là le thermomètre de la peur. Rien de tout cela n'existe pour les communes rurales, abandonnées de tout le monde et qui n'ont jamais part aux secours accordés aux habitants des villes.

Aussi il importe fort peu au paysan que la commune soit riche ou pauvre. La commune riche a-t-elle jamais institué des secours pour le paysan pauvre, vieux ou malade ? La commune a-t-elle jamais jeté un fagot dans l'âtre du vieillard transi par le froid et les glaces de l'âge ? A-t-elle jamais donné un bouillon, une livre de viande au malade qui tombe de faiblesse ; un lange à l'enfant nouveau-né dont les membres nus sont exposés au froid de l'hiver ; un pain blanc à la pauvre femme en couche ? payé une visite de médecin, des médicaments aux pauvres qui meurent faute d'avoir reçu une consultation ? organisé un travail ou un atelier lorsque l'homme robuste manque d'ouvrage ? Qu'importe donc au paysan que la commune possède des bois, des biens, des revenus ? La commune emploie ses ressources à entretenir des chemins vicinaux plus utiles au riche qui a des roulages à faire qu'au paysan pauvre qui n'a pas de voitures ; la commune construira une école dans laquelle iront grelotter les enfants à demi vêtus, un clocher peut-être, qui flatte l'amour-propre des coqs du village ; sans doute il est utile d'avoir de bons chemins vicinaux, d'avoir une école, d'orner le temple de Dieu ; mais vêtir, chauffer, nourrir les pauvres, membres du Christ, n'est-ce pas un devoir sacré, le premier de tous aux yeux des chrétiens ? La commune pauvre est impuissante ; riche, indifférente.

Mais au moins l'hôpital qui est là pour recevoir le pauvre s'ouvrira devant lui pour soulager sa misère, pour offrir un lit à ses membres fatigués, à sa soif fébrile une boisson rafraîchissante, à sa faiblesse une nourriture meilleure que le pain de seigle. Dans cet asile un médecin guérira le pauvre malade !

L'hôpital ! Parce que sur ces séjours de douleurs s'élève la croix, symbole de l'égalité, de l'amour de Dieu pour les hommes, ne pensez pas que les hôpitaux s'ouvrent à tous ceux qui sont égaux par la pauvreté et la douleur. Non, il faut être riche ou protégé pour entrer à l'hôpital. Celui-là qui peut payer 1 F par jour, qui est appuyé par un administrateur ou recommandé à un médecin, *et qui dépose trente francs*, celui-là est admis à l'hôpital. Or, celui qui n'a point d'avances et qui ne gagne plus de journées ne peut payer 1 F. Celui qui ne paye rien et qui n'a pas de *protections* ira mourir à la porte de l'hôpital, déchirer l'air de ses cris de douleur, de ses lamentables gémissements, sans que la porte

s'ouvre pour lui, sans qu'aucun secours lui soit donné par l'hôpital. Voilà ce qui est ignoré de beaucoup de monde.

Nous avons été témoin de deux incidents que nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici, pour faire comprendre à ceux qui l'ignorent quelles impossibilités s'opposent à ce que le pauvre sans protection puisse franchir le seuil de l'hôpital.

Un jeune paysan du village de G..., Paul F..., était depuis long-temps en proie à une maladie grave et à d'atroces douleurs. Ses épargnes, celles de sa femme, les secours de son père avaient en vain été épuisés. Le médecin de l'hôpital avait été appelé, s'était déclaré impuissant à le guérir et lui refusait ses visites et les secours de son art. Cependant sa jeune femme, ses parents ne pouvaient voir ce pauvre jeune homme souffrir toujours avec une courageuse résignation et lutter contre la douleur, sans tenter quelque effort pour sa guérison. L'espoir meurt-il dans le cœur d'un père ou d'une tendre épouse ? On parvint à vaincre la répugnance du malade pour aller à l'hôpital, espérant que des soins assidus et éclairés seraient plus efficaces que les soins donnés par l'instinct du cœur, dans une pauvre et malheureuse maison de village. — Les habitants de la campagne ont de très-grandes préventions contre l'hôpital ; ils pensent qu'il s'y fait de cruelles expériences sur les malades, et comme les corps des morts sont livrés à la dissection, que les corps ne reposent même pas dans une fosse particulière, il est facile d'expliquer leur invincible répulsion pour chercher dans ces asiles un secours déjà si difficile à obtenir. — Un chariot attelé de deux bœufs fut emprunté à un cultivateur pour transporter F... à l'hôpital. C'était par une de ces froides et pluvieuses journées d'avril de 1843. La famille accompagnait le malade. Arrivés à la porte de l'hôpital, tous croyaient qu'en déclarant payer, le malade allait entrer dans une salle choisie, reposer dans un bon lit, recevoir la visite du médecin, les soins empressés des sœurs. Mais on n'entre point ainsi à l'hôpital. Il fallait une permission écrite, signée des administrateurs. Le malade attendait dans le chariot, exposé dans une couverture à une pluie qui tombait par torrents. Plusieurs heures se passent en recherches infructueuses de la part des parents, à courir de rue en rue, à frapper de porte en porte chez les administrateurs, tous absents ce jour-là. Ils pensent que la permission du médecin leur sera d'un puissant secours ; ils payaient ! On arrive enfin au médecin ; l'espérance entre dans le cœur des humbles solliciteurs ; la permission d'entrée est demandée pour P. F... « — Vous savez, Monsieur le Docteur, P. F... que vous êtes venu voir à G... ? — C'est inutile, répartit l'impitoyable médecin, il va crever !... » Et le triste convoi repartit pour le village, et le malade avait fait six lieues, cahoté dans un chariot à bœufs, et la pluie mouillait ses membres roidis par le froid ! Vous le voyez, pour entrer à l'hôpital, il ne suffit pas d'être mourant, pauvre ou de pouvoir payer, il faut encore de puissantes et bienveillantes protections.

Une pauvre femme du village de Mêves avait donné des signes non équivoques d'aliénation mentale ; elle fuyait dans les champs, s'absentait pendant plusieurs jours ou restait plongée dans une stupide immobilité ; enfin, symptôme plus grave, tout sentiment d'amour maternel avait disparu de son cœur. Elle avait jeté un de ses enfants dans un puits, l'autre dans l'âtre du foyer ; elle avait tenté de mettre le feu à sa maison. Le mari de cette femme, Claude M..., obligé à une surveillance continuelle, avait cessé ses travaux. Les voisins veillaient eux-mêmes sur cette femme et ses pauvres enfants. — « Dieu s'est retiré

de moi », nous disait-elle, lorsque nous cherchions à percer le nuage qui obscurcissait cette faible intelligence et à réveiller cet amour de mère que la providence a placé dans le cœur des femmes à un si haut degré, sentiment que nous ne croyions qu'assoupi et non pas éteint. Le maire de la commune sollicita vainement, pendant un an, l'admission de cette pauvre insensée à la maison centrale du département, située à trois kilomètres de la commune où se passaient ces scènes affligeantes. Pendant un an, une population honorable, un village renommé par la moralité et la douceur des mœurs de ses habitants fut sous l'impression pénible de voir se commettre un crime sans que l'administration supérieure pût aider à la loi, soit que blasée sur de pareilles demandes, l'administration restât muette, froide et barbare comme la loi déclarée athée, soit qu'elle reconnût son impuissance à protéger la société qu'elle est chargée de défendre contre celui qui tient levé sur elle le poignard sans frapper, ou qui secoue, sans brûler encore, la torche incendiaire. Enfin, une lettre fut écrite au préfet du département, lettre dans laquelle on suppliait ce magistrat de préserver une commune restée pure de toute faute, de voir son honneur entaché par un crime involontaire. Le préfet, homme de cœur, ordonna l'admission de la pauvre femme à l'hospice départemental, sous la condition que le mari payerait la moitié de la dépense et la commune l'autre moitié. Le mari vendit trois œuvrées de vignes, moitié de ce qu'il possédait pour payer la pension à l'hospice. Pour obtenir *cette faveur,* il fallut arriver au préfet par une voie qui n'était point légale ; il fallut encore que le préfet eût le désir bienveillant d'obliger personnellement l'habitant de la commune qui lui demandait cette faveur. Si cette femme eût incendié le village ou brûlé son enfant, elle eût été arrêtée, jugée, acquittée, lorsqu'il eût été reconnu qu'elle ne possédait point sa raison ; elle eût été placée ensuite dans une maison de détention. Etrange société que celle dans laquelle la loi punit le crime, mais ne le sait point prévenir et qui laisse le pauvre mourir sans avoir à lui offrir de secours d'aucune espèce !

Et dans ce tableau nous vous avons présenté le père de famille secouru par sa femme, aidé peut-être par ses enfants qui peuvent gagner quelques journées ou aller implorer la charité de ces quelques familles que la providence a semées de distance en distance, comme ces arbres séculaires qui restent encore pour prêter le secours de leur ombrage aux voyageurs épuisés. Mais la veuve isolée, pauvre et malade, mère de jeunes enfants ; mais l'orphelin qui n'a dans le monde entier personne qui lui tende la main ; mais le vieillard, mais la pauvre vieille femme, qui ont vu tomber autour d'eux tous leurs enfants, ou qui, repoussés par leur propre race comme des êtres à charge, ne sont secourus ni par les leurs, ni par la société qui s'inquiète peu si ses membres souffrent et tombent de faiblesse ; que deviennent ces paysans isolés dans la commune et auxquels personne ne doit l'asile, la nourriture, le foyer, le vêtement ?

Nous n'avons pas non plus raconté les douleurs de l'enfantement, augmentées encore par la pauvreté qui empêche de pauvres femmes d'avoir recours à *la bonne mère* (sage-femme du village, qui supplée par l'expérience à ce qui lui manque sous le rapport de la science théorique), pour les aider dans ce cruel moment où l'amour maternel peut seul soutenir une faible femme dans ce combat, où elle déploie un si sublime courage, une si héroïque abnégation d'elle-même.

Passant un jour dans une des rues de mon pauvre village, nous vîmes cinq ou six femmes qui collaient tour à tour une oreille attentive à la porte d'une maison délabrée et qui cherchaient à faire pénétrer leurs regards dans l'intérieur, à travers les fentes d'une porte formée de planches mal jointes, mais fortement verrouillée à l'intérieur. Au moment où nous nous enquérions de la cause de la curiosité de ces femmes, nous entendîmes un gémissement étouffé qui nous fit croire que dans cette misérable chaumière il se commettait un crime, et nous allions entrer de force dans ce domicile de la misère, lorsqu'une de ses voisines nous dit que la pauvre femme habitant la maison fermée était en mal d'enfant et que n'ayant pas 3 F à donner à la bonne mère, elle s'était enfermée, et que seule, sans aucune expérience, — elle était à sa première couche ; — sans secours d'aucune espèce, elle donnait le jour à un enfant dont les cris nous apprirent que là une mère courait risque de la vie, mettait en danger les jours d'un enfant, parce qu'il lui manquait 3 F ! Ce mystère de misère, de courage, d'économie, d'imprudence, le hasard nous le révéla, et combien de douleurs ne vous sont point connues, gens des villes, gens du monde, qui n'êtes souvent si indifférents que parce que, dans sa pudeur, la misère se cache et ne s'expose point à vos regards !

Oh ! femmes du monde, si belles, si riches, auxquelles la providence a prodigué fortune et bonheur, qui, entourées de tout ce que le luxe a inventé pour éviter à vos corps délicats la souffrance et la peine, n'avez jamais connu que la fatigue d'un bien-être qui se renouvelle incessamment autour de vous, vous ne pouvez vous figurer la vie pénible d'une pauvre mère de famille, obligée d'allaiter un enfant, d'en soigner deux autres en bas âge, de faire le ménage, de préparer la nourriture, de la porter aux champs à son mari, de réparer les vêtements de la famille, d'aller chercher le fagot de chaque jour, sous le poids duquel elle succombe dans sa marche ; de se pourvoir d'herbe pour nourrir une chèvre, si elle a pu se procurer un de ces animaux, trésor du pauvre. Vous, femmes du monde, dont les beaux enfants n'ont jamais foulé que les tapis moelleux sur lesquels la peinture a tracé les fleurs les plus belles ou les dessins les plus gracieux, pour que vos yeux ne fussent jamais récréés que par des objets agréables ; vous dont les enfants n'ont jamais eu ni froid, ni faim, n'ont jamais éprouvé de désirs qui ne fussent satisfaits, vous ignorez les privations de toute espèce de ces pauvres petits êtres condamnés à la misère et à la souffrance, souvent brusqués et frappés sans raison, parce que la misère endurcit le cœur de leurs parents et les rend injustes. Oh ! non, la gaieté n'est point parmi les enfants du village.

Femmes du monde, donnez au pauvre, donnez aux enfants du pauvre ! Il est écrit : « Le riche et le pauvre se sont rencontrés. Le Seigneur est le créateur de l'un et de l'autre. »

Nous allons citer deux lettres insérées déjà dans plusieurs journaux, et qui prouvent non-seulement qu'il faut à l'indigent des protections pour être admis à l'hôpital, mais que l'indigent des campagnes est en quelque sorte exclu des hospices des villes. Que leur reste-t-il alors ? N'est-il pas vrai qu'il devient de

la plus absolue nécessité d'assurer l'égalité des secours au pauvre des campagnes, comme à celui des villes ? [3]

Laissons parler l'honorable M. Hyde de Neuville. Ses paroles ont plus d'autorité que les nôtres, et nous sommes heureux de nous présenter sous le patronage d'un esprit de charité aussi infatigable, d'une intelligence si élevée, d'un cœur si généreux.

La réponse de M. le ministre de l'Intérieur honore également M. Duchâtel, M. le ministre cherche à combattre une loi, des règlements, des usages vicieux ; mais les abus sont difficiles à déraciner. C'est une législation nouvelle dont il s'agit.

Lettre de M. le baron Hyde de Neuville à M. le ministre de l'Intérieur.

L'étang, près Sancerre, 11 juillet 1843.

Monsieur le Ministre,

Je ne suis plus rien en politique, mais je crois qu'un bon Français, qu'un honnête homme ne doit jamais cesser de chercher le moyen de se rendre utile ; je m'occupe donc de la classe indigente... Soigner les intérêts du pauvre, c'est servir son pays.

J'ai été plusieurs fois consulté sur la loi qui régit les hôpitaux ; j'ai cru, je crois encore, que celle du 28 vendémiaire an II n'a pu être à aucune époque abrogée, et qu'elle doit, dans l'intérêt de l'humanité, recevoir partout son exécution. Cette loi porte, art. 18 :

« Tout malade domicilié ou non, qui sera sans ressources, sera secouru, ou à son domicile de fait, ou dans l'hospice le plus voisin. »

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Ministre, me mettre à même d'éclairer les hommes qui pensent à tort qu'il y a, quant aux hôpitaux, privilège pour l'habitant des villes ; il me semble que toutes les misères doivent être secourues... J'ajouterai que le pauvre de la campagne a, quand il est malade, plus besoin des secours de l'hospice que le pauvre des villes : car il n'a pas, comme ce dernier, un médecin qui peut de suite le visiter, ou l'un de ces anges, qu'on nomme sœur de charité, qui s'empressera de lui venir en aide de nuit ou de jour, si on l'appelle. Ajoutons encore que presque tous les hospices des villes ont été et sont encore fondés, soutenus par les riches propriétaires des campagnes qui, certes, n'ont pas l'intention d'établir une distinction révoltante entre le pauvre du hameau et celui de la cité. Quant à moi, j'ai plusieurs lits dans les hôpitaux ; j'ai entendu, j'entends que tout pauvre malade puisse les occuper sans distinction de pays ou de religion. C'est surtout le malheur qui est pour moi l'égalité.

Vous penserez donc avec moi, Monsieur le Ministre, qu'à moins d'une destination *expressément désignée* par le fondateur d'un lit, ce lit, s'il est vacant, doit être accordé à tout malade dont l'indigence est constatée, qu'il soit domicilié

3. Voir l'article 3 de la pétition annexée au mémoire.

de droit ou non, et qu'enfin, il doit être secouru *dans l'hospice le plus voisin...*, non seulement parce que la loi le dit, mais parce que la raison et l'humanité le commandent.

Une dernière observation suffirait pour lever toute difficulté... C'est que presque toutes les fondations ou dotations ont eu lieu sans condition aucune de ce genre. On donne à l'hospice de..., ce qui ne veut pas dire qu'on donne à la ville de..., mais bien à l'hospice établi dans cette ville ; enfin, on donne aux pauvres et les pauvres ne doivent former qu'une catégorie... Le peuple, Monsieur le Ministre, a bien des misères : si des hommes de cœur ne s'entendent point toujours en politique, qu'ils s'unissent du moins pour faire triompher les droits imprescriptibles de l'humanité.

Agréez, Monsieur le Ministre, etc.

Réponse de M. le ministre de l'Intérieur.

Paris, ce 31 juillet 1843.

Monsieur le Baron,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois pour me soumettre quelques observations sur l'application pleine et entière de l'article 18 de la loi du 24 vendémiaire an II ainsi conçu :

« Tout malade, domicilié de droit ou non, qui sera sans ressources, sera secouru ou à son domicile de fait ou *dans l'hospice le plus voisin* ».

Ces observations, qui vous ont été inspirées par les sentiments d'une charité large et éclairée, sont entièrement conformes aux principes que mon administration s'attache à faire prévaloir, sinon toujours avec succès, au moins avec une ferme persévérance.

En effet, la loi du 24 vendémiaire an II n'a pas été abrogée ; les dispositions du titre V de cette loi sont encore aujourd'hui la seule règle existante pour la fixation du domicile de secours et l'admission des pauvres malades dans les hospices ; et toutes les fois que les administrations hospitalières, agissant dans un esprit de localité et de charité étroite, veulent s'en écarter, des instructions émanées de l'administration centrale les ramènent au principe si naturel et si humain de cette loi, celui de l'égalité des droits de tous les pauvres et de la communauté des secours publics.

MM. les Préfets sont même autorisés à agir d'office toutes les fois qu'ils rencontrent de la part de ces administrations des résistances qui ne sont pas justifiées par l'impossibilité matérielle et absolue de recevoir et de traiter les indigents malades.

Pour vous faire mieux apprécier les vues qui dirigent le gouvernement en cette matière, je ne puis que vous indiquer, Monsieur le Baron, une circulaire émanée du ministre de l'Intérieur, le 12 janvier 1829, et dont les dispositifs servent de règles pour l'application de la loi du 24 vendémiaire an II. Des

instructions postérieures, et notamment celle du 31 janvier 1840, relative aux règlements du service intérieur des hospices, ont maintenu les mêmes principes.

Je suis heureux, Monsieur le Baron, de me trouver complètement d'accord avec vous sur un terrain qui n'admet que l'émulation de la bienfaisance publique, et vous me trouverez toujours disposé à seconder, autant qu'il dépendra de moi, l'application des pensées généreuses qui ont dicté votre lettre du 11 de ce mois.

Agréez, Monsieur le Baron, etc., etc.

Extrait de la circulaire du 12 janvier 1829.

« L'admission dans les établissements charitables d'indigents étrangers à la commune où ces établissements sont situés, donne assez fréquemment lieu à des difficultés qu'il est important de faire cesser... Que les malades soient ou non domiciliés, *dit la loi*, ils doivent être traités à leur domicile de fait ou *dans l'hospice le plus voisin*. Tout malade peut et *doit* être admis dans *tous* les hospices ; et quand la loi n'aurait pas pris soin de le prescrire, l'humanité imposerait aux administrations charitables une obligation qu'il est impossible de méconnaître ».

Je dois beaucoup de remercîments à M. le Ministre de l'Intérieur pour sa réponse obligeante à mes observations ; j'en dois aussi à M. le Sous-Secrétaire d'Etat au même département, qui n'a pas mis moins d'empressement à me transmettre des documents qui m'étaient nécessaires pour bien éclairer l'importante question que je traite et que je compte suivre. Il est en effet un terrain qui n'admet que l'émulation de la bienfaisance publique ; que ce terrain reste toujours neutre pour les hommes généreux et charitables de toutes les opinions. Occupons-nous du peuple, de ses misères, elles sont grandes ; les malades ne sont pas les seuls êtres souffrants qu'il faut chercher à soulager. Créons dans les départements des asiles suffisants pour les vieillards sans resssources, les infirmes, les orphelins, les sourds-muets, les aveugles, et que partout, à un esprit de localité et de charité étroite, succède une charité large et éclairée... Dans l'état actuel de la société, que de protections ne faut-il pas le plus souvent pour être reçu dans un hospice ! que de faits j'aurais à citer à l'appui de ce que j'avance ! Il serait temps d'admettre comme principe irrévocable que toutes les misères doivent être efficacement secourues... Mais admettre le principe ne suffit pas, il faut le pratiquer, il faut accomplir une obligation que la religion et l'humanité imposent ; puisse la lettre de M. le Ministre de l'Intérieur faire cesser enfin et partout les difficultés affligeantes qui ont eu lieu dans plusieurs départements... Rappeler à tous la loi bienfaisante qui vient en aide au malheur, en demander l'exécution, c'est rendre service non-seulement aux pauvres, mais à MM. les Administrateurs des établissements charitables. Ils aimeront à savoir, s'ils l'ignorent, que rien ne les oblige à s'écarter du principe si naturel, si humain de la loi de l'an II. Ils seront heureux d'apprendre que, non seulement ils peuvent, mais qu'ils *doivent* n'établir aucune distinction entre le malade indigent de la campagne et celui de la ville, c'est, dit avec raison la circulaire ministérielle de 1829, une obligation qu'il est impossible de méconnaître :

« Plus d'esprit de localité, plus de charité étroite.

Tout malade indigent, qu'il appartienne ou non à la ville, à la commune, doit être traité *dans l'hospice le plus voisin.*

Tout malheureux doit être secouru sans distinction de religion, de pays ou d'opinion.

La charité ne doit avoir de borne que l'impossible ».

L'Etang, près Sancerre (Cher), 21 août 1843.

HYDE DE NEUVILLE.

Quelques lignes actuellement sur l'éducation des habitants de la campagne, car l'éducation civilise l'homme, adoucit ses mœurs, modifie ses habitudes ; c'est aujourd'hui l'éducation et la probité qui plus qu'un rang élevé, plus que la richesse, rapprochent les hommes et les rendent égaux par cette égalité qui s'élève par son mérite et non par cette égalité jalouse qui veut tout abaisser au niveau des intelligences médiocres. Les bienfaits d'une instruction morale sont si généralement reconnus des esprits éclairés et généreux qu'il serait impossible aujourd'hui de les nier sans ignorance ou mauvaise foi.

Si l'on se plaint de l'absence de la foi religieuse chez les paysans, il faut s'en prendre à leur ignorance. Si vous aviez vu de quelle manière les préceptes de la religion arrivent à ces oreilles ignorantes, avec quelle peine un curé de campagne apprend le catéchisme et les premières et les plus simples notions de la religion à ces intelligences bornées qui ne savent point lire et auxquelles il faut répéter un millier de fois les quelques lignes exigées pour leur instruction primaire religieuse ; si vous aviez entendu ces pauvres enfants dénaturer le dogme et le précepte, parodier en les récitant les commandements de Dieu, parce qu'ils emploient les mots les plus burlesques sans les comprendre, semblables à ces oiseaux qui répètent comme un vain son les demi-phrases qui leur ont été sifflées ; esprits religieux ou philosophiques, vous désireriez pour ces pauvres enfants l'instruction qui leur rendrait plus facile la perception de ces lois divines qui doivent régir dans toutes les conditions l'homme, le citoyen, le père de famille, lois divines qui apprennent à obéir aux lois humaines qui régissent la société. Il faut le zèle évangélique, la constance inaltérable, l'angélique douceur de nos prêtres, pour accomplir une tâche aussi pénible que celle d'inculquer dans la mémoire d'enfants qui ne savent pas lire, les leçons religieuses et morales.

N'est-il point utile aussi que les paysans sachent lire, écrire et calculer pour tenir eux-mêmes leurs comptes et s'instruire de leur métier de cultivateur, dans quelques ouvrages, à leur portée, écrits pour eux : ouvrages rares, il faut le dire, car si l'on écrit beaucoup pour les classes éclairées, on écrit peu et mal pour le peuple agricole.

Quelques personnes prétendent que le paysan lira de mauvais livres, que dès lors l'instruction lui sera plus nuisible qu'utile ; que ces demi-connaissances le rendront orgueilleux, et qu'il perdra sa simplicité native, sans y gagner aucune des vertus que procure l'éducation. Nous répondrons à cela que le paysan a trop peu de temps à lui, que ses journées lui laissent trop de fatigue pour lire beaucoup d'ouvrages futiles, inintelligibles pour lui ; que nous avons remarqué

une espèce de satisfaction qui se révélait par un air de supériorité, parmi ceux qui lisaient à l'église l'office divin ; que cette prétention, bien innocente selon nous, finirait par disparaître si l'éducation, plus répandue qu'elle ne l'est aujourd'hui, n'était plus une distinction ; que si la propagation des mauvais livres est à redouter, c'est aux gens honnêtes à combattre les mauvaises doctrines par la propagation des bonnes ; du reste, les lois s'opposent à la vente de livres immoraux ; qu'elles soient exécutées par des autorités vigilantes qui préservent les campagnes du fléau que l'on redoute pour elles !

Nous ne parlons pas ici de l'influence qu'exercent les mauvais ouvrages dans les petites villes où abondent les oisifs, et qui tentent la curiosité des lecteurs par ces pompeuses et gigantesques affiches appendues aux vitres des cabinets de lecture. Nous appliquons nos observations aux habitants des campagnes seuls, et nous prétendons que l'instruction leur est nécessaire ; toutefois nous ne désirons pour eux que l'instruction appuyée sur la morale religieuse, qui apprend à l'homme à vivre heureux de sa condition, au pauvre à souffrir avec courage et résignation, au riche à regarder le pauvre comme un frère malheureux et à le secourir. L'instruction sans la religion rend l'homme orgueilleux et vain, égoïste et dur vis-à-vis de ses semblables.

On parle de la grossièreté des mœurs des paysans ; avec qui prendraient-ils des manières moins rudes, ces hommes qui ne sont en contact qu'avec des hommes rudes, avec lesquels personne ne s'entretient jamais ? Qui peut développer leur intelligence, réformer leur langage, changer leurs habitudes ?

Nous pensons qu'un ancien usage, qui se perd tous les jours, pouvait contribuer à conserver pour eux des traditions de politesse et d'urbanité ; on sait qu'autrefois les riches propriétaires, qui vivaient à la campagne, seigneurs de leurs domaines, exerçaient un bienfaisant patronage vis-à-vis la classe agricole. Les dimanches, les jours de fête, les jeux et les danses des paysans avaient lieu dans le parc, le jardin ou la cour du château, en présence des habitants du château, qui souvent se mêlaient aux danses villageoises : c'était le rendez-vous de tout le voisinage. Sans aucun doute, la présence de personnes dont ils respectaient le rang et la position devait imposer à leurs plaisirs des habitudes de décence, à leurs mœurs des modifications dont les traditions se sont encore conservées dans quelques-unes de ces familles patriarcales, que l'on retrouve encore dans quelques villages de France. Aujourd'hui, quel patronage reste aux paysans français ? quelle classe se mêle à eux ? qui, lorsque le paysan est heureux, vient cordialement serrer cette main qui porte l'empreinte de si rudes travaux, ou pleurer avec lui dans sa chaumière, ou lui offrir un conseil désintéressé et éclairé ?

Telle est donc la position des paysans en France, position mille fois pire sous le rapport du bien-être matériel que celle du serf en Russie, de l'esclave aux Colonies, comme nous allons le prouver...

On attribue une partie des maux qui désolent l'Irlande à l'absence des grands propriétaires irlandais. L'éloignement des propriétaires français de leurs terres est une des causes de la misère des paysans.

L'ignorance dans laquelle se trouve sur la position du peuple des campagnes, l'homme riche qui habite Paris, est véritablement inconcevable. Nous allons en donner un exemple pris entre mille. Un riche banquier de la capitale, M. Aguado, visitait un jour une de ses terres en Berri, Grossouvre, située dans un pays

de bois, de minerai, d'usines, de riches pâturages, mais dans lequel l'agriculture est fort négligée. Il était frappé de l'aspect misérable des habitations de ses colons. Il entre dans une chaumière et demande à une pauvre jeune femme, entourée de plusieurs enfants qui portaient sur leur mine hâve et chétive l'aspect de la souffrance, quelques détails sur la manière dont vivaient les habitants du pays. — « Combien buvez-vous de vin par jour ? — Jamais, répondit la paysanne, quels que soient les travaux des hommes de ce pays, ils ne boivent de vin dans la semaine ; ... au cabaret quelquefois le dimanche. — Combien mangez-vous de livres de viande par semaine ? » Pour réponse, un sourire effleura les lèvres de cette femme, comme si elle eût craint que l'on ne se moquât d'elle, tant lui paraissait étrange cette question. — « Eh bien ? demanda de nouveau M. Aguado. — Jamais, jamais, nous ne mangeons de viande, malades ou bien portants. — Voyons votre pain ? » Et il lui fut présenté un pain noir et mal cuit, vieux de plusieurs semaines : car, disent certains paysans, il est moins bon et l'on en mange moins.

M. Aguado fit reconstruire, saines, aérées et convenables les maisons qui lui appartenaient, et ordonna des distributions de pain meilleur, de viande et de vin. Il se proposait d'améliorer le sort de ses colons. C'était par la présence du propriétaire que ces changements allaient s'opérer. La mort vint surprendre M. Aguado et arrêter ses projets de bienfaisance.

Que de plaies seraient cicatrisées et guéries, que de maux soulagés, que de misères diminuées parmi les pauvres habitants de la campagne, si ceux qui possèdent de grandes propriétés y fixaient leur séjour pendant quelques mois seulement ; et de combien de jouissances se privent ces patriciens qui, quelle que soit leur fortune, vivent obscurs à Paris, confondus dans la foule, ignorant les douleurs du pauvre et le bonheur ineffable de les soulager. Répandre le travail, source d'ordre et de moralité ; faire succéder l'aisance à la misère ; encourager par quelques conversations instructives ces hommes simples et timides avec lesquels personne ne cause jamais ; rectifier leurs idées erronées ; leur donner un bon conseil ; leur apprendre à s'aimer ; les élever à la hauteur de l'homme bon et intelligent ; concourir à donner à leurs enfants une instruction morale en rapport avec leur condition ; les secourir dans leur misère ; donner des vêtements à ceux qui sont nus, du pain à ceux qui ont faim, des médicaments aux malades, de l'ouvrage à ceux qui en demandent ; voilà la mission que doivent s'imposer les propriétaires en contact avec les hommes de la campagne. Un rôle nouveau et jusqu'alors dédaigné reste encore à remplir dans cette France où l'on dit que l'on a usé de tout ; une classe entière, riche, éclairée, bienfaisante, peut et doit se constituer défenseur des intérêts populaires, non point semblable à un tribun agitateur qui irrite les passions et cherche à exciter au désordre une classe malheureuse et oubliée, mais comme missionnaire des classes qui souffrent, demandant chaque jour aux hommes du pouvoir une législation bienfaisante, douce et prévoyante.

Laissons parler un écrivain de cette Angleterre où l'aristocratie jouit d'une prépondérance qu'elle ne doit pas seulement à la constitution du pays, mais encore à l'habitude contractée par les propriétaires de passer la plus grande partie de l'année dans leurs terres. La propriété en France verra, d'après ce tableau, ce qu'elle perd en jouissance de cœur, en considération, en influence personnelle, lorsqu'elle rejette volontairement le bienfait de l'existence la plus honorable

pour elle, la plus utile en même temps au pays. M. Bulwer s'exprime ainsi : « Ah ! qu'elle est digne d'envie la situation d'un riche *gentlemen* de province, dans ce beau jardin de l'Angleterre ! Il peut à son gré réunir tous les contrastes les plus agréables. A Londres et dans la vie publique nous pouvons perfectionner le monde, rendre des services à l'espèce humaine, mais nous ne voyons jamais les effets que nous avons produits ; on ne nous témoigne aucune reconnaissance. D'autres que nous se présentent et viennent prendre le salaire qui nous était dû. Mais à la campagne, avec le même talent et la même industrie qui étaient perdus à Londres, vous ne pouvez sortir de chez vous sans voir autour de vous les fruits de vos travaux. La nature vous sourit et vous remercie : ces arbres, c'est vous qui les avez plantés ; ces champs de blé étaient une bruyère, ce sont vos capitaux qui leur ont donné l'existence ; *ils nourrissent mille individus,* où, dix ans auparavant, six maigres vaches trouvaient à peine une insuffisante pâture. Mais c'est surtout lorsque vous traversez votre village que vous sentez la satisfaction se glisser inaperçue dans votre cœur ; avec la moitié de la peine que vous coûtait à Londres l'examen de l'administration des lois des pauvres, vous avez mis l'industrie à la place de l'oisiveté, et l'aisance à la place de la misère. Vous, simple individu, vous avez plus fait pour vos semblables que toute la législature n'a pu faire dans des siècles. C'est la véritable puissance ; elle rapproche l'homme de Dieu... Mais le *gentlemen* de province refuse souvent de reconnaître cette puissance... »

Ce mémoire, en faveur des paysans travailleurs, ne nous paraîtrait pas complet si, après avoir dit l'étendue du mal, nous ne cherchions point à indiquer le remède.

Le mal est profond, immense, il s'agit pour y remédier :

1) De créer pour le paysan un travail qui l'occupe pendant les deux cent cinquante journées dont le salaire est de toute nécessité pour faire vivre lui et sa famille ;

2) D'organiser des secours de telle manière que l'homme valide qui vit de son travail, mais auquel vient à manquer la santé, c'est-à-dire le pain de vie pour lui et sa famille, puisse, par la société qui l'emploie *fort,* être secouru lorsqu'il est *faible,* c'est-à-dire en temps de maladie ;

3) De multiplier les hospices de telle sorte que l'homme infirme ou le vieillard incapables de travailler, puissent en tout temps, en tout lieu, être secourus, sans qu'il soit besoin pour eux de recourir à des protections pour trouver un asile et des soins : LE SECOURS DEVIENDRAIT UN DROIT ; LA CHARITÉ SERAIT LÉGALE.

De quelque manière que l'on veuille organiser le travail, il ne peut être que volontairement accordé par l'employeur à l'employé. Une loi qui contraindrait l'employeur à donner de l'ouvrage au travailleur aggraverait la position de l'employé.

La loi doit être d'accord avec les mœurs, autrement elle est tyrannique, intolérable et devient la source de désordres qui augmentent le mal auquel on a voulu remédier.

Le travail créé dans des temps de désastres, de famine, étant une exception, il n'en saurait être question ici : nous désirons établir un principe, une règle, non une exception.

L'agriculture perfectionnée est le grand secret pour la guérison des maux que réprouve la morale, et que la législation cherche à détruire. Comme spécu-

lation, il n'en est point de plus certaine. Elle a pour base le sol qui ne périt jamais. L'agriculture française, semblable à une mine inconnue et non exploitée, renferme des trésors dans son sein. Le jour où l'agriculture sera traitée comme le sont l'industrie et le commerce, par le secours des capitaux et la protection du gouvernement, on sera étonné d'avoir méconnu si longtemps les sources intarissables et fécondes de la prospérité publique et des fortunes particulières. C'est à l'agriculture perfectionnée que l'on devra en France l'extinction du paupérisme dans la classe agricole, qui compte vingt-trois millions de travailleurs.

L'agriculture perfectionnée est le seul moyen de fournir au paysan un travail régulier et constant, qui lui procure non seulement le pain de la journée, mais encore une aisance relative à sa position, et des économies pour les jours où ses forces l'abandonnent.

Nous allons le prouver en présentant le tableau de deux fermes d'une même étendue, cultivées par deux systèmes différents.

L'une offre l'exemple de la culture stationnaire, telle qu'elle est exercée encore dans la plupart des départements ; l'autre présente l'exemple de la culture progressive, secondée d'un capital.

L'une n'emploie que peu de bras et procure à peine quelques bénéfices.

L'autre assure du travail à de nombreux ouvriers, et ouvre la source de la fortune à ceux qui suivent ce nouveau système.

Tableau n° I — Exemple de la culture stationnaire

L'assolement triennal presque exclusivement adopté dans les pays mal cultivés présente à peu d'exceptions près les résultats suivants.

Soit une ferme de 100 hectares de terres arables.

Le laboureur à moitié ou métayer cultive à peu près les deux tiers de la propriété en grands ou petits blés. L'autre tiers est laissé en mauvais pacage et n'est guère cultivé que tous les trois ou quatre ans.

Le cheptel se compose de

3 chevaux.
12 ou 14 bœufs.
4 vaches.
2 veaux.
100 moutons.

33 hectares cultivés en froment ou seigle, au grain 4, rapportent	1 600	doubles décalitres
33 hectares cultivés en orge ou avoine, au grain 5, rapportent	2 000	—
Total	3 600	—

RECETTES		DÉPENSES	
1 600 doub. déc. à 3 F	4 800	Semences : 330 doub. déc. de seigle ou froment à 2,50 F	825
2 000 — à 1 50	3 000	330 doub. déc. d'orge ou d'avoine à 1,50 F	495
Profit des moutons	200		
Vente de 2 veaux d'un an	100		
2 veaux de lait	40		

(Suite du tableau n° I)

RECETTES		DÉPENSES		
		Gages	2 laboureurs à 200 F	400
			2 bouviers à 150 F	300
			1 charretier	250
			1 deuxième charretier	200
			1 vacher	60
			1 bergère	60
			2 servantes	120
		Nourriture	400 doub. déc. à 2,50 F	1 000
			Laitage, huile, vinaigre	350
		Récoltes	2 faucheurs pour toute la saison à 28 doub. déc. par tête, 140 doub. déc. à 2 F	350
			Battage, le 12e 300 doub. déc. à 2 F	600
			6 moissonneurs à l'entreprise à raison de 100 doub. déc. à 2,50 F	250
			200 journées pour la fenaison, la moisson	200
Total des recettes	8 140		Total de la dépense	5 460
Report des dépenses	5 460			
Reste net	2 680			

Tel est encore l'état actuel de l'agriculture, de ses produits, de ses résultats dans la plupart des départements de la France.

Tableau n° 2

Tel est ce qu'il peut devenir et ce qu'il est dans des mains intelligentes et qui peuvent disposer d'un capital.

Soit la même ferme exploitée avec un capital de 20 000 F

Les 100 hectares pourraient être ainsi cultivés :

25 hectares en prairies artificielles permanentes, sainfoin, luzerne.
25 hectares en légumes, betteraves, carottes, pommes de terre, relevés en blé.
25 hectares en petits blés semés en trèfle.
25 hectares en trèfle à récolter.

100 hectares.

RECETTES

25 hectares en blé, au grain 10, ci 3 000 doubles décalitres	à	3	9 000	
25 hectares en petits blés : 3 000	à	1 50	4 500	
25 hectares en légumes, savoir :				
4,20 hectares en pommes de terre produisant 4 500 déc.	à	0 50	2 250	(1)
20,80 hectares en betteraves : 625 000	à	15	9 375	(1)

(Suite du tableau n° 2)

Un troupeau de 150 brebis produisant 3 kilos de laine	à	2	900	(2)
60 vieilles bêtes	à	15	900	
60 jeunes animaux	à	16	960	
20 vaches mères produisant 12 veaux élèves	à	150	1 800	
8 veaux de boucherie	à	30	240	
Laitage, beurre			1 200	
TOTAL des recettes			31 125	

(1) Ces légumes doivent être employés à engraisser des animaux.
(2) Les animaux sont cotés au plus bas prix.

Pour mémoire, 25 hect. de luzerne produisant 600 kilogrammes par hect, ou 150 000 kilogrammes à 40 F 6 000 F

25 hect. de trèfle produisant 125 000 kilogrammes à 40 5 000 F

Les fourrages peuvent être compris pour une valeur de 11 000 F prés naturels, pour mémoire.

DÉPENSES

Achat de graines 1) 4 500 kilogrammes de luzerne (dépense pour 8 ans)	à 1,40 le kilogr.			630
2) 4 500 kilogrammes de trèfle	à 1,40	—		630
Plâtre 500 doubles décalitres	à 0,65	—		325
Graines de betteraves		—		100
Semences de pommes de terre		—		200
de blé 300 doubles décalitres	à 3	—		900
de petits blés —	à 1,50	—		450
Façons de plantes sarclées	100 par hect.			2 500
Fauchaison de 50 hect. de prairies artificielles	à 7,20			350
Fenaison — —				350
Moissons de 25 hect. de blé	à 15			375
de 25 hect. de petits blés	à 15			375
Epanchements des fumiers				200
Battages à la machine	à 10 le déc.			600
400 journées supplémentaires à divers prix				400
Ferrure de 4 chevaux				60
Entretien des charrues				100
2 charrues annuellement				120
Harnais des chevaux				100
Autres dépenses				120
2 laboureurs				350
2 charretiers				450
1 vacher				120
1 berger				120

2 servantes	150
Laitage, beurre, assaisonnement	1 000
Chariots	350
400 doubles décalitres de mouture à 2,50 F	1 000
Total des dépenses	12 425

ACHAT DE CHEPTEL ET MOBILIER DE FERME

20 vaches	à 200 F	4 000
4 chevaux	à 700 F	2 800
150 brebis	à 15 F	2 250
Charriots		1 000
4 charrues	à 60 F	240
Herses et rouleaux		100
Mobilier, linge		500
		10 890

RÉSUMÉ

Recettes brutes		31 125 F
Dépenses générales de culture	12 425	
Loyer d'une ferme de 100 hect.	4 000	17 425 F
Intérêts du capital de 20 000 F	1 000	
Reste net		13 700 F

NOTA. Nous ne prétendons point formuler ici un cours d'agriculture. L'exemple de la culture stationnaire, tel qu'il est indiqué dans le tableau I, est sous nos yeux et nous touche de tous les côtés, sur la rive droite et la rive gauche de la Loire, dans une partie du Nivernais, du Berri, du Bourbonnais. Quant à l'assolement indiqué dans le tableau II, c'est d'après une pratique de quatorze années que nous avons exprimé le chiffre des dépenses et des bénéfices. Cet assolement, pratiqué par plusieurs de nos voisins, est bien loin encore des avantages que procure celui mis en vigueur à la Charmoise, par un des agriculteurs les plus éclairés et les plus consciencieux dont s'honore le département de Loir-et-Cher, M. Malingié.

Une ferme de cent hectares, dans laquelle il est dépensé pour frais de culture seulement, comme dans le tableau II, 7 000 F., loge, chauffe, nourrit, gage :

1) Six domestiques de ferme ;

2) Répartit 500 F entre divers ouvriers de métier : maréchal, bourrelier, charron, serrurier, que je suppose habiter la commune ;

3) Dispose encore de la somme de 5 310 F entre les travailleurs de la commune en fournissant, soit à trente-huit travailleurs célibataires, la somme annuelle de 140 F, presque suffisante pour faire vivre un homme seul ; soit la somme de 300 F à dix-sept ménages, ou enfin 3 540 journées à tous les travailleurs, en prenant en terme moyen la journée à 1 F 50.

Nous ne parlons point des dépenses qu'occasionneraient, dans une telle propriété, habitée par le maître, les travaux d'assainissement, de fossés, de planta-

tions, d'améliorations de toute espèce ; les travaux d'un jardin potager, de jardins d'agrément, dépenses que l'on ne peut guère évaluer à moins de 1 500 F, ce qui procure en outre des dépenses de la ferme, le salaire de 1 000 journées à 1 F 50, ou 1 500 journées à 1 F.

Calculez seulement dans la même commune trois fermes cultivées de la même manière, et vous occupez trois fois autant d'ouvriers, c'est-à-dire cent quatorze célibataires ou cinquante et un ménages ; enfin 21 000 F sont répandus parmi les ouvriers de la commune. Ce bienfait est dû à une agriculture progressive, qui enrichit le propriétaire ou le fermier employeur, et procure l'aisance, l'amour du travail et la moralité à la classe des travailleurs. Voici donc l'ouvrage de quelques particuliers isolés. La commune pauvre est aujourd'hui impuissante à secourir ses travailleurs par des dépenses au-dessus de ses moyens. Telle qu'elle est constituée, elle peut néanmoins les aider d'une manière utile pour elle et pour eux, sans lever sur elle-même un impôt extraordinaire.

Chaque année il est voté volontairement, par les conseils municipaux, ou d'office par les préfets, des journées de prestation et des centimes pour les chemins vicinaux. Les conseils généraux, en estimant à un prix peu élevé les journées des hommes, des animaux, des voitures, encouragent le rachat des prestations. En évaluant en moyenne à la somme de 1 000 F seulement le rachat des prestations et les centimes, la commune peut disposer de cette somme en faveur des travailleurs les plus pauvres, à une époque de l'année où les travaux commencent à devenir plus rares. C'est une ressource précieuse qui peut procurer 800 journées à 1 F 25 et occuper quarante travailleurs pendant vingt jours ou vingt travailleurs pendant quarante jours. Un pareil emploi de ces ressources pourrait être considéré comme un atelier annuel de charité.

Si l'on pouvait faire passer dans les esprits, par la logique des chiffres et ces registres inscrits sur le sol de la France, dans tous les départements, dans toutes les communes où l'agriculture est en progrès, que l'agriculture est le seul moyen d'assurer l'existence des vingt-trois millions de travailleurs de la classe agricole, n'en devrait-on pas tirer cette conclusion que le gouvernement doit, par tous les moyens possibles, encourager l'agriculture, l'honorer, l'appeler dans les conseils, la récompenser comme une grande et puissante nation peut et doit encourager la plus utile des sciences, cette branche de notre économie sociale par laquelle vivent l'industrie et le commerce.

Dès lors, il convient de constituer l'agriculture sur des bases larges et solides ; il faut séparer l'agriculture du commerce, créer un ministère spécial d'agriculture, créer des chambres consultatives, organiser les sociétés d'agriculture et les comices, multiplier les primes, les encouragements, les récompenses honorables, en faveur des cultivateurs, propriétaires ou fermiers qui, marchant dans la voie du progrès, impriment à l'agriculture ce mouvement qui crée à la fortune publique une prospérité incontestable et fournit à la classe des travailleurs agricoles le pain de chaque jour et l'aisance.

PÉTITION

Présentée à la Chambre des Pairs

Messieurs les Pairs,

J'ai l'honneur de vous présenter une demande qui a pour but d'attirer votre attention sur la classe des travailleurs agricoles.

La misère et le dénuement de ces hommes si laborieux, si utiles, si patients, qui nourrissent la France en temps de paix et la défendent en temps de guerre, l'abandon dans lequel ils végètent, sont au-delà de tout ce que l'on peut imaginer.

Les mesures que je propose pour améliorer la position des paysans travailleurs sont toutes impérieusement réclamées au nom de la morale et de l'humanité.

Les unes sont le rappel à l'exécution des lois rendues nulles par le manque dans les communes rurales de certains agents administratifs ; les autres ont pour but d'assurer des secours aux paysans indigents ou infirmes qui meurent de faim et de misère, sans qu'aucun secours humain légalement constitué leur vienne en aide.

Je joins, Messieurs les Pairs, un mémoire à l'appui de ma pétition. Le mémoire en faveur des paysans français révèle d'incroyables misères, de la vérité desquelles chacun peut se convaincre en franchissant le seuil des chaumières. Ces misères, les législateurs français ne peuvent y rester insensibles, parce que seuls ils peuvent y porter remède.

Dans les intérêts de la classe agricole, je demande :

1) Pour créer de l'ouvrage par l'agriculture aux paysans travailleurs : les mesures les plus propres à protéger, honorer, encourager l'agriculture comme source de travail et d'aisance pour tous.

2) Dans l'intérêt de la santé publique de la classe agricole : l'assainissement immédiat des bourgs, villages et hameaux de France.

Cette mesure peut avoir lieu en moins de deux ans, en commençant dès 1844 à porter les ressources votées pour les chemins vicinaux, dans les rues, places, carrefours de bourgs, villages et hameaux.

L'exécution immédiate de l'article 9 du titre II du code rural (loi du 28 septembre-6 octobre 1791), ainsi conçu : « Les officiers municipaux veilleront généralement à la tranquillité, à la salubrité à la sûreté des campagnes. »

L'exécution immédiate du titre XI de la loi municipale du 16-24 août 1790, ainsi conçu : « Les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux sont : 1) Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques ;... ce qui comprend le nettoiement, l'enlèvement des encombrements ;... l'interdiction de rien exposer qui puisse blesser, endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles. »

Pour l'exécution de ces deux articles cités, je demande :

La création d'agents qui, sous le nom de *commissaires ou inspecteurs de police rurale*, rempliraient dans les bourgs, villages et hameaux les mêmes fonctions que les commissaires de police dans les villes et veilleraient à l'exécution des arrêtés des maires, rendus obligatoires par les préfets.

NOTA. La police urbaine et de la petite voirie est impossible aux maires des communes rurales. Un maire, s'il appartient à la classe des paysans, partage leur incurie sur les mesures de salubrité publique ; s'il appartient à la classe élevée, ira-t-il compromettre son autorité en donnant lui-même à chaque contrevenant l'ordre d'enlever les immondices et les fumiers, causes d'insalubrité ? Cela est impossible et inexécutable. Le garde champêtre n'est point écouté. Il faut donc un agent qui ne réside point dans le village et qui n'ait à compromettre ni son autorité ni sa popularité, mais sur lequel repose néanmoins l'exécution des arrêtés de police rendus par le maire.

3) Pour procurer des secours aux paysans indigents :

Qu'il soit nommé par chaque canton un médecin des pauvres, qui donnera un jour par semaine, au chef-lieu de canton, des consultations gratuites et se transportera chez tous les indigents de chaque village du canton, lorsqu'il sera nécessaire ; sur sa signature seront délivrés gratuitement des médicaments.

Pour cela, qu'il soit établi dans chaque chef-lieu de canton, chez un pharmacien, un dépôt de médicaments pour les pauvres ; les médicaments seront de première qualité.

En outre, que tous les médicaments vendus au public soient tarifés et le tableau affiché dans l'officine du pharmacien.

Il est entendu que les certificats d'indigence qui donneront droit à ces secours gratuits seront délivrés par les magistrats et curés des communes, avec une parfaite connaissance de la position des individus.

4) Qu'il soit créé par chaque canton un hôpital pour recevoir les malades et les femmes en couche ;

Un hospice pour les vieillards et les infirmes des deux sexes.

Le moyen d'arriver à ce but est de porter au budget de l'État la création et l'entretien de tous ces établissements qui doivent honorer la France et lui imprimer à tout jamais ce caractère sacré de la civilisation, elle, si digne et si jalouse de ce nom.

Cette mesure coopère à l'égalité des charges proclamée par toutes nos révolutions.

Les indigents dans les campagnes, plus encore que dans les villes, sont à la charge de quelques personnes seulement ; aussi cette charité isolée est-elle insuffisante, nous l'avons démontré.

L'indigence doit être secourue par tous !

Ce n'est point là l'expression d'une charité qui se fatigue parce qu'elle est seule à supporter le fardeau, mais le cri douloureux d'une charité qui se reconnaît impuissante à secourir tant et de si profondes misères.

Que la charité soit donc légale, c'est-à-dire exercée par tous, imposée à tous par la loi.

Je m'adresse, Messieurs les Pairs, avec confiance aux sentiments d'humanité d'une chambre française.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Pairs, l'expression de la haute considération avec laquelle

J'ai l'honneur d'être

Votre très-humble serviteur,

A. DE BOURGOING,

Président du Comice agricole
de l'arrondissement de Cosne (Nièvre)

Pouilly (Nièvre), 20 février 1844

ANNEXE 7

UN PROJET DE PARTICIPATION DES OUVRIERS AUX BÉNÉFICES

Mes propres observations m'ont intimement convaincu que la prospérité et le succès d'un chef manufacturier sont des conditions essentielles du bien-être de l'ouvrier. Et cependant je suis forcé de reconnaître que, dans plusieurs cas, cette liaison de leurs intérêts mutuels est trop éloignée pour pouvoir toujours être bien comprise par la classe ouvrière.

Bien qu'il soit parfaitement vrai que la propriété de fabrique est avantageuse aux ouvriers, considérés en général,le système actuel ne me paraît pas produire des avantages aussi immédiats que pourrait le faire un autre système d'association manufacturière que je proposerai dans ce mémoire.

Disons en attendant qu'il serait de la plus haute importance d'introduire dans les payements des individus qu'occupe un grand établissement industriel, un arrangement tel que le profit de chaque ouvrier se rattachât au succès général de la fabrique et que ce profit augmentât à mesure que la fabrique gagne, sans que l'industriel fût obligé de faire aucun changement dans le prix convenu avec ses ouvriers. Ce résultat sans doute n'est pas facile à obtenir surtout avec cette partie de la classe ouvrière qui vit au jour le jour sur le produit de son travail journalier, mais on peut espérer au moins d'en approcher.

Nous présenterons maintenant l'esquisse d'un système qui nous semble susceptible de produire des résultats de la plus haute importance pour la classe ouvrière et dont l'adoption tendrait constamment selon nous à relever les classes travaillantes tout en donnant un développement considérable à notre système manufacturier. Ce nouveau système serait basé sur les principes suivants :

1. Une partie du salaire reçu par chaque personne employée dans un établissement quelconque doit dépendre du bénéfice général de cet établissement industriel.

2. Chaque personne attachée à l'établissement doit trouver un avantage certain dans l'application immédiate de tout perfectionnement qu'elle peut découvrir à la fabrique dans laquelle elle travaille.

Il paraîtra peut-être difficile de persuader à de grands capitalistes d'adopter un système basé sur des principes de cette nature et qui changerait la division des profits probables de l'emploi de leurs capitaux, en faisant entrer en partage l'habileté et le travail. Mais nous tâcherons de leur prouver que cette amélioration dans la position sociale des ouvriers ne nuirait en rien à leurs intérêts.

Nous allons indiquer la marche à suivre en faisant l'essai de ce système, et prenant comme exemple une branche particulière d'industrie, nous examinerons ses avantages et ses défauts dans cette application.

* « Des classes ouvrières. Moyens d'améliorer leur sort dans l'Association », *Journal de la Nièvre*, 30 mars, 4 et 13 avril 1848. Ce projet de Jean-Baptiste Avril a de curieuses résonances actuelles, et mérite à ce titre d'être publié.

Supposons que dans un de nos pays manufacturiers se forme une association entre un capitaliste ou une société en commandite pouvant disposer d'une somme importante, un ingénieur civil intelligent, un comptable, ainsi que des employés de plusieurs classes et un certain nombre d'ouvriers habiles, tempérants et actifs, pour l'exploitation d'une usine qui offrirait des chances favorables.

Supposons que tous les membres de cette association après s'être concertés entre eux conviennent d'établir une fonderie de 2e fusion avec divers ateliers de machines, forges et ajustages ;

Que dans ce but le capitaliste apporte un fonds de	500 000 F	
Que l'ingénieur apportera sa capacité évaluée	7 500 F	par an
Ce qui comparativement représenterait un fonds de	150 000 F	
Que le comptable apportera son expérience et son temps évalués	4 200 F	par an
Ce qui représenterait un fonds de	84 000 F	
Que deux employés apporteraient leur talent en écritures évalué pour chacun à	1 800 F	par an
Ce qui représenterait un fonds de	36 000 F	
Que six chefs d'atelier apporteraient leur intelligence et leur travail évalués pour chacun à	2 400 F	par an
Ce qui représenterait un fonds de	48 000 F	

Qu'enfin cent quatre vingt-dix ouvriers apporteraient leur travail évalué pour chacun à 3 F par jour ou 900 F par an, représentant un fonds de 18 000 F. Lorsque nous disons que la journée d'un ouvrier sera évaluée à 3 F, nous ne prétendons pas que tous auront droit à cette allocation, c'est une moyenne que nous avons prise, les uns pourront gagner 3 F et au-dessus ; d'autres 3 F et au-dessous selon leur aptitude, leur expérience et la nature de leurs fonctions.

Il résulterait de cet accord que le capital formerait deux articles bien distincts, le capital réel représenté par des espèces à la disposition de l'association et le capital fictif représenté par l'intelligence et le travail.

Ainsi le fonds social se composerait, savoir :

Au crédit réel du capitaliste	500 000 F
Au crédit fictif de l'ingénieur civil	150 000 F
Au crédit fictif du comptable caissier	87 000 F
Au crédit fictif des deux employés	72 000 F
Au crédit fictif des six chefs d'atelier	288 000 F
Au crédit fictif des 190 ouvriers	3 420 000 F
TOTAL	4 514 000 F

Une portion du capital réel serait dépensée à construire les ateliers, à acheter les outils nécessaires à l'exploitation, nous la fixerons à 300 000 F, les 200 000 F restants seront employés comme fonds de roulement et serviront à acheter le fer, la fonte, les charbons nécessaires à la fabrication, à entretenir les associés

et leurs familles avant que la vente des produits fabriqués ne leur rembourse cette partie du capital déboursée.

La première question à résoudre pour la marche de l'usine, c'est de savoir quelles sont les sommes à prélever sur la vente des produits pour le salaire tant des employés que des ouvriers auxquels des moyens d'existence doivent être assurés quels que puissent être les résultats de l'entreprise. Nous fixerons ce salaire comme minimum aux deux tiers de la somme qui a servi de base au capital fictif de chacun d'eux.

Ainsi au lieu des sommes auxquelles ont été évalués l'intérêt du fonds, la capacité et le travail, chaque associé en laisserait le tiers à la caisse pour parer aux éventualités et couvrir les pertes, si à fin de compte il en existait.

En conséquence :

Le directeur recevrait pour l'année	5 000 F
Le comptable caissier	2 800 F
Les deux employés	2 400 F
Les six chefs d'atelier	9 600 F
Les 190 ouvriers 2 F par jour au lieu de 3 F	114 000 F
Total	133 800 F
Enfin le capitaliste bailleur de fonds ne recevrait pour ses versements au lieu de 6 %, taux du commerce, que 5 %, soit par an	25 000 F
Total	158 800 F

Il est bien entendu que si le bailleur de fonds était en même temps industriel, et si sa capacité était au service de l'entreprise, elle figurera en outre pour sa valeur dans le capital de l'association. D'après ce calcul la fabrique avec un fonds réel de 500 000 F et un personnel de 200 travailleurs se trouverait grevée d'une dépense obligée de 158 800 F.

On doit concevoir à présent qu'il ne sera pas difficile de déterminer dans quelle proportion se fera le partage entre le capital d'une part, et de l'autre l'habileté et le travail, chaque associé ayant apporté une mise de fonds proportionnelle soit en espèces, par le capitaliste, soit en évaluation d'intelligence ou de travail pour employés et ouvriers. Posons d'abord en principe, ce qui est généralement reconnu, que les personnes intéressées dans une entreprise y apportent un tiers d'intelligence et de force en plus que si elles travaillaient au mois ou à la journée.

Admettons que les constructions sont terminées, que les machines sont posées, que les approvisionnements sont en place et que le personnel est complet.

Des comptes spéciaux ont été ouverts à tous les genres de fabrication, toutes les dépenses et toutes les ventes y figurent, ces comptes servent à établir les prix de revient.

Un inventaire détaillé a précédé les premières opérations, un autre inventaire, portant dépréciation pour usure d'outils, les termine à la fin de l'année.

Tous les comptes sont balancés et le résultat final donne le chiffre des pertes et profits.

Supposons encore que les travaux ont été avantageux et qu'ils ont donné un bénéfice raisonnable. Dans ce cas voici comment ce bénéfice serait divisé ; une partie mise de côté comme fonds de réserve, une autre allouée aux ouvriers, inventeurs de machines quelconques qui auraient perfectionné l'ouvrage ou abrégé le temps de son exécution ; et le reste partagé entre tous les associés au prorata de leur apport social.

Maintenant opérons :

L'usine a consommé des matières telles que fer, fonte, cuivre, houilles, charbons, sables, etc., pour une somme de		600 000 F
Elle a payé au directeur, caissier, employés, contremaîtres et ouvriers la somme de		158 800 F
Au bailleur de fond pour intérêts		5 000 F
L'entretien des bâtiments et des outils a coûté		2 500 F
Frais généraux et de bureau		1 500 F
Transports par terre et par eau et intérieur		30 000 F
Les impositions et la patente		1 500 F
Intérêts des fonds pris chez les banquiers		15 700 F
Dépréciation des outils pour usure		15 000 F
Total de la dépense		825 000 F

Les divers ateliers ont produit net :

Fonderie de deuxième fusion	469 850	
Les machines, forges, tours et ajustage	449 000	948 850 F
La menuiserie et la charpente	30 000	
D'où bénéfice net		123 850 F

Partant le bénéfice net sera		123 850 F
A mettre en réserve	10 000	11 000 F
A payer aux inventeurs	1 000	
Reste à répartir aux associés		112 850 F

Le capital tant réel que fictif s'élève à 4 514 000 F, c'est donc 2,50 F pour cent qui reviennent à chacun des associés.

En conséquence :

Le bailleur de fonds pour	500 000	recevra	12 500
L'ingénieur directeur pour	150 000	recevra	3 750
Le caissier pour	84 000	recevra	2 100
Les deux employés pour	72 000	recevront	1 800
Les six contremaîtres pour	288 000	recevront	7 200
Les 190 ouvriers pour	3 420 000	recevront	85 500
Totaux	4 514 000		112 850

Ainsi le bailleur de fonds qui à 6 % n'aurait eu droit qu'à 30 000 F recevra 8 1/2 % soit	37 500
Le directeur qui estimait sa capacité à 7 500 recevrait	8 750
Le caissier qui me prétendait qu'à 4 200 recevrait	4 900
Les employés au lieu de 3 600 recevraient	4 200
Les contremaîtres au lieu de 14 400 F recevraient	16 800
Enfin les 190 ouvriers dont le maximum de la journée aurait été de 3 F les verraient s'élever à 3,50 F et au lieu de 171 000 recevraient	199 500
Total	271 650

Comme on le voit c'est avec un immeuble et des outils appropriés au but qu'on s'était proposé, avec les ateliers en pleine activité, des commandes avantageuses et des fonds suffisants pour les exécuter, avec une direction économique, de bons comptables, des contremaîtres expérimentés, enfin avec 190 ouvriers tous aptes aux divers travaux de la fabrique, que la société a procuré aux travailleurs le sixième en sus du salaire dont ils se seraient contentés en travaillant au mois ou à la journée.

Nous devons faire remarquer que l'absence de travail dans un temps plus ou moins long est toujours constatée dans la somme des salaires, par conséquent dans les bénéfices.

Examinons maintenant quel aurait été le bénéfice du capitaliste s'il eût fait travailler à la journée au lieu d'intéresser ses employés et les ouvriers dans son entreprise.

En association la main-d'œuvre a coûté		133 800
En payant les travailleurs au mois ou à la journée au lieu d'intéresser la main-d'œuvre aurait été augmentée de tout ce qu'ils ont consenti à laisser en caisse soit	67 700	
Et en calculant la force et l'intelligence qu'ils n'auraient point apportées dans le travail sans autre intérêt que le salaire fixe, on trouve une perte réelle	44 600	112 300
Par conséquent la main-d'œuvre serait revenue à		246 100
En laissant les autres dépenses comme dans l'association		666 200
La dépense totale se serait élevée à		912 300
Comme le produit eut été absolument le même		948 850
La part du capitaliste au lieu de 37 500 n'eût été que		36 550

Après un pareil résultat dans l'hypothèse d'un bénéfice de 123 850 n'est-il pas convenable d'établir la même comparaison en cas de perte ? Voyons donc quelle part devrait en supporter le capital réel. Et d'abord cette perte ne pourrait provenir que d'une grande différence dans la vente des produits :

Supposons donc que la dépense ait été absolument la même soit	825 000
Mais que le produit n'eût été que	745 750
La perte se serait élevée à	79 250

perte tout à fait à la charge du capital réel

En association, le directeur, les employés et ouvriers auraient perdu le tiers de leurs salaires en réserve soit	67 500
Donc en association la perte aurait été de	146 750

dont près de la moitié supportée par le personnel.

En dernière analyse le capitaliste qui aurait couru seul toutes les chances de l'entreprise aurait subi la perte entièrement à la charge des capitaux de l'exploitation — ce qui prouve que si le capitaliste est exposé à voir réduire ses profits en admettant ses ouvriers en partage, il y a pour lui une certitude de voir diminuer de moitié ses pertes en cas de non-réussite de l'entreprise en commun.

Il est donc aisé de voir quel avantage possède le système d'association sur le travail isolé. Disons encore que le concours de l'habileté de tous les intéressés tend d'une manière énergique au perfectionnement des diverses parties de la fabrication.

Mais hâtons-nous d'ajouter que dans les établissements de ce genre qui, dans aucun cas ne peuvent être forcés, on ne doit recevoir que des ouvriers habiles et honorables, la paresse et la débauche ne pouvant jamais s'allier avec le courage et l'économie.

Un autre avantage de ce système d'association et qui n'est pas sans importance, ce serait la suppression totale de toutes les causes réelles ou imaginaires de révolte ou de coalition. Les ouvriers et les capitalistes seraient tellement entremêlés, ils auraient si évidemment le même intérêt et devraient si bien comprendre mutuellement leurs difficultés et leurs pertes qu'au lieu de se coaliser séparément pour s'opprimer les uns les autres, ils ne formeraient qu'une seule coalition générale, énergique, pour surmonter les difficultés communes qu'ils pourraient rencontrer.

Nous pensons néanmoins que les industriels n'ont pas besoin de l'État pour s'associer, lorsque l'association leur est utile, et que l'industrie n'a pas besoin qu'on lui impose une organisation de commande qu'elle n'accepterait jamais.

J.-B. A.

ANNEXE 8

SITUATION DE L'ÉLEVAGE NIVERNAIS EN 1851 *

Situation de la production de la viande dans le département de la Nièvre

1) *A quelles causes faut-il attribuer le bas prix du bétail dans les deux dernières années ?*

Le bas prix des bêtes maigres et des élèves tient à la gêne de l'agriculture, au manque du numéraire, aux besoins, toujours les mêmes avec des produits dont les prix sont avilis. Cette gêne flagrante, qui s'augmente chaque jour, a amené un résultat qui, jusqu'ici, ne s'était produit qu'en sens inverse : baisse dans les prix des bêtes d'élève et de travail avec des fourrages et des menus grains dont la vente est devenue presque impossible.

Quant au bas prix des bêtes grasses, il a pour cause : en province, la diminution des revenus pour le riche, et du salaire pour le pauvre : et, comme conséquence, abaissement dans la consommation de la viande ; et à Paris, la diminution de sa population flottante, le manque d'aisance dans toutes les classes, par conséquent un engraissement au-dessus des débouchés certains.

2) *Quelle a été l'influence du tarif protecteur établi par la loi de 1822 ?*

C'est seulement depuis 1816 que les bestiaux sont taxés à l'importation. La loi du 28 avril de cette année, par un motif uniquement fiscal, leur imposa des droits fort modérés d'ailleurs.

Bœuf	3,30 F	y compris le décime pour subvention de guerre.
Vache	1,10	*idem*
Mouton	0,25	*idem*

Six ans plus tard, l'ordonnance du 23 avril 1822, confirmée par la loi du 27 juillet suivant, inaugura véritablement pour les bestiaux le système protecteur, en établissant toutefois une distinction pour les bestiaux *gras* ou *maigres*. Enfin, la loi du 17 mai 1826, en supprimant cette distinction, impose le tarif qui est aujourd'hui en vigueur :

Bœufs	55 F par tête.
Vaches	27,50
Moutons	5,50

* *Supra*, p. 83. Réponse, rédigée par Avril, aux questions posées par la Commission d'enquête sur la consommation et la production de la viande, 27 avril 1851, *Annales de Poussery*, 1851, pp. 40-49.

Le régime de la sortie n'a pas offert des changements moins nombreux, quoique dans un sens différent ; car il a passé du système restrictif et même prohibitif, à la liberté. Aujourd'hui, les droits que les bestiaux de toute espèce payent à la sortie doivent être considérés comme de simples droits de contrôle.

Bœuf	1,10 F
Vache	0,55 F
Mouton	0,25 F

A l'abri de la taxe à l'importation, la production de la viande a pris dans le département de la Nièvre un essor considérable. Avant cette époque, il n'existait aucune race spéciale, sinon l'espèce morvandelle. Ces bœufs, de nature médiocre, de petite taille, dont la production était bornée dans un pays pauvre, servaient au roulage, et dans la Nièvre, et dans les départements voisins ; les bœufs limousins et auvergnats étaient presque seuls employés aux travaux d'une agriculture arriérée. Les minimes embouches du Bazois étaient alimentées par des bœufs achetés en dehors du département ou à l'étranger.

Mais depuis vingt-cinq ans, la race charolaise, acclimatée, même améliorée, suffit aux travaux d'une agriculture progressive ; fait une partie des transports du pays sans abandonner ceux des départements voisins ; enfin, garnit largement toutes les embouches dont l'étendue a presque doublé.

Les envois à Paris, à Lyon et dans les départements limitrophes s'élevaient en 1840, à 9 600 têtes par an ; elles s'élèvent aujourd'hui à 12 000 environ.

3) *Y a-t-il eu, depuis cette époque, plus d'engrais, et par conséquent plus de produits agricoles ?*

Il est résulté de cette augmentation dans l'élevage et l'engraissement du bétail à l'étable une augmentation proportionnelle dans le produit des engrais, dont l'emploi a nécessairement amené une pareille augmentation dans les récoltes de grains, racines et fourrages ; ainsi, le froment qui, en 1840, ne donnait encore qu'une moyenne de 10 à l'hectare, en donne aujourd'hui 13 à 14 ; les bons fermiers, les propriétaires qui font valoir en produisent de 16 à 18 ; et la ferme modèle de Poussery est arrivée à 23. D'où il suit que le département de la Nièvre, qui suffisait à peine à sa consommation, possède aujourd'hui un excédent assez important.

De tels résultats n'ont pu être obtenus qu'avec un système d'élevage bien entendu ; que par une amélioration constante dans la quantité, et surtout dans la qualité, par la reproduction des bonnes vaches et des taureaux de race.

Disons aussi que pour le perfectionnement des cultures, il a fallu employer les marnages et le chaulage que nécessitaient les terres dépourvues de calcaire.

4) *Qu'elle est l'influence qu'exercerait la réduction du tarif de 1822, ou la substitution du droit au poids au droit par tête, sur la production, l'élevage et l'engraissement du bétail ?*

La réduction du tarif de 1822 serait funeste à la production, à l'élevage et à l'engraissement du bétail dans la Nièvre.

La substitution du droit au poids au droit par tête est plus rationnelle ; mais en l'adoptant, le gouvernement aurait à réunir tous les éléments qui peuvent l'éclairer complètement, en ce sens qu'il ne devrait résulter aucun abaissement du tarif de 1822, par le fait du mode nouveau de taxation.

Messieurs, nous croyons utile de vous faire connaître l'opinion de la minorité de votre sous-commission sur la question du droit au poids à substituer au droit par tête.

Il lui paraît qu'un droit au poids, fixé à 10 c par kilogramme de bœuf, et déterminé d'après le poids de l'animal pesé vivant, serait préférable au droit par tête. Elle est convaincue que d'une part, la transformation du droit actuel en droit au poids mettrait tous nos départements frontières en position d'acheter toute la viande de boucherie que les pays limitrophes pourraient leur fournir ; et que, de l'autre part, cette transformation, vu l'état de la production des bestiaux en France et à l'étranger, ne pourrait apporter aucun grave dommage à l'agriculture française. Elle pense enfin que la fixation du droit à 10 c satisferait toutes les conditions, et qu'elle est dictée par la prudence autant que par le désir de servir à la fois tous les intérêts sans léser ceux du fisc.

N'est-il pas certain, au contraire, que plusieurs départements se trouvent lésés par l'application de la taxe par tête, qui les prive de recevoir des bestiaux de petite taille : on leur fait payer 28 c de taxe par kilogramme, alors qu'un département, plus ou moins éloigné, introduit des bestiaux de grande taille, et ne paye que 13 c par kilogramme de viande.

Quoi qu'il en soit, la majorité de la commission de la Nièvre demande que le droit protecteur de 1822, modifié par la loi du 17 mai 1826, continue à recevoir son entière exécution.

5 et 6) *Ces modifications favoriseraient-elles l'industrie de l'engraissement ? Auraient-elles pour effet de décourager les pays d'élèves et de diminuer la production ?*

Quatre conditions sont nécessaires pour rendre avantageuse l'industrie de l'engraissement : bonne race, bonne alimentation, facilité et sûreté dans l'écoulement ; enfin, prix rémunérateur. La facilité donnée à l'entrée des bestiaux étrangers ne donnerait certainement pas satisfaction à ces nécessités. Qu'ils entrent gras ou maigres, gros ou petits, l'échange ne se faisant généralement que contre des espèces, cette introduction sera tout à l'avantage des pays voisins ; elle chargera nos marchés que nos produits nationaux peuvent alimenter ; diminuera et découragera la production du bétail, ainsi que tous les avantages agricoles qui en sont la conséquence.

7 et 8) *Quel est le prix de revient, en moyenne, par chaque année et par tête de bétail, pour l'éleveur dans le département ? A quel âge livre-t-on en*

général les bestiaux maigres à l'engraissement ? Quel est le prix de revient pour cette opération, par année et par tête de bétail, en moyenne ?

Le prix d'une paire de jeunes bœufs, appelés châtrons, peut s'établir ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE ANNÉE

Prix rémunérateur de leur nourriture et du capital attaché à l'acquisition et à l'entretien des deux mères		200 F

DEUXIÈME ANNÉE

150 jours de nourriture à l'écurie :		
30 livres de fourrage par jour, 4 500 livres, à 15 francs	67,50 F	132 F
215 jours d'herbe à 30 c par jour	64,50 F	

TROISIÈME ANNÉE

150 jours d'écurie, à 50 livres de fourrage par jour, 7 500 livres, à 15 F	112,50 F	220 F
215 jours d'herbe à 50 c	107,50 F	
	Total	552 F

On arrivait difficilement à vendre ces deux élèves au prix de revient ; mais comme instrument de travail et de fumure, la nourriture d'une quantité proportionnée à l'étendue de l'exploitation rurale est une nécessité.

Ayant obtenu pour 552 F une paire de jeunes bêtes âgées de trois ans, n'ayant été soumises à aucun travail, il y a possibilité d'en faire ou des bêtes de trait ou des bêtes de rente ; dans ces deux hypothèses, nous poursuivons nos calculs.

Nous admettons pour principe d'une bonne administration que toute bête jeune et destinée à l'engraissement doit être richement alimentée, terminée à l'écurie et non à l'herbe, où la croissance prendra toujours le dessus sur la graisse.

Nos deux jeunes bêtes ont coûté jusqu'à trois ans	552 F
Cinq mois de revivres ou regains	50 F
Cent vingt jours d'écurie, à 2 F 50 par jour	320 F
Total	922 F
Dans cette condition, nos jeunes bêtes peuvent être amenées à un poids net de 1 700 livres, et, vu leur qualité, vendues à 50 c la livre, ci	850 F
Perte	72 F

On admet généralement que le fumier couvre l'intérêt du capital, la paille et les soins.

Cette perte est très-fâcheuse, mais elle peut se changer en bénéfice dans des temps meilleurs, et surtout en adoptant un autre mode d'engraissement du bétail, c'est-à-dire en l'arrêtant à un certain degré.

Pousser l'engraissement trop loin, c'est commettre une grande faute, c'est faire dépenser, l'expérience le démontre, nos fourrages pour n'en obtenir que de la graisse, qui n'est pas payée au producteur.

Or, c'est la boucherie qui pousse l'agriculture dans cette voie ; elle y trouve son profit. Plus un animal est gras, plus les bouchers ont de bénéfice. Ils ne payent que la viande nette, quand ils la payent encore ; aussi s'entendent-ils à merveille pour déprécier les bestiaux dont l'engraissement, suffisant pour donner à la viande les qualités qu'on y recherche, n'est cependant pas très-prononcé.

Si nous opérons dans la seconde hypothèse, et en nous conformant aux usages du pays, à l'âge de trois ans nous mettons au travail nos deux jeunes bœufs, qui déjà nous ont coûté 552 F
Intérêts de ce capital pendant deux ans, à 6 % 66,40 F

Total 618,40 F

Pendant ces deux années de travail, les chances d'accident, le ferrage, les harnais, la nourriture sont à peine couverts par le produit de ce travail.

Dès le mois de janvier de l'année de l'engraissement, ils sont mis à l'écurie et au repos jusqu'au 1er mai :

Ils consomment 60 livres de fourrage par jour, soit, pour cent vingt jours, 7 200 livres, à 15 F 108 F
Prix de l'embouche, à 60 F par tête 120 F
} 228 F

Total de la dépense 846,40 F

Ces animaux, ainsi engraissés, doivent donner 1 900 livres de viande nette qui, moins délicate que celle des châtrons, ne se payera au maximum que 45 c la livre 855 F

Bénéfice 8,60 F

Le résultat peut être différent si on achète un bœuf maigre et si on l'engraisse à l'écurie.

Pour engraisser un bœuf à l'écurie, il faut le préparer de longue main à cette opération, soit en le fatiguant modérément dans le cours de l'année, soit en augmentant sa ration de nourriture quotidienne. Les bestiaux maigres sont livrés en général à l'engraissement à l'âge de cinq à huit ans.

Ce qu'il en coûte pour engraisser un bœuf à l'étable, dépend de la grosseur, de la constitution, de la disposition de l'animal à engraisser, ainsi que de la qualité des aliments qui lui sont administrés.

Le calcul à cet égard ne peut donc être fait qu'approximativement ; en général, on remarque que dans notre pays l'engraissement d'un bœuf, du prix de 300 F peut dépenser par jour :

25 litres de pommes de terre, betteraves ou rutabagas, à 3 c le litre 0,75 F
6 litres de farine, ou l'équivalent en mêmes grains, à 10 c le litre 0,60 F
15 kilogrammes de foin, à 5 c le kilogramme 0,75 F
Sel et soins 0,10 F

Total 2,20 F

En multipliant cette somme par quatre-vingt-dix jours, temps à peu près nécessaire pour compléter l'engraissement, on obtient un résultat de revient de 198 F.

Quelque réduction raisonnable que l'on puisse faire de cette somme pour valeur de fumier, il est bien difficile de tirer d'un bœuf engraissé tout ce qu'il a coûté.

En effet, l'on voit rarement aujourd'hui vendre 498 F, un bœuf qui a été acheté 300 F, et cependant, en le vendant ce prix, l'on ne ferait que rentrer dans le déboursé de ses denrées, et l'on n'aurait pour bénéfice que la valeur du fumier, moins celle de la paille employée à le confectionner.

Nous tirons de là la conséquence qu'il serait désavantageux à la petite propriété de spéculer sur l'élevage ou l'engraissement du bétail ; en voici la preuve :

Nous supposerons une ferme ordinaire de trente-six hectares, fournissant annuellement six veaux.

Elle pourrait vendre à trois ou quatre ans quatre bœufs, du poids de 300 kilog. l'un		1 000 F	
Deux bouvillons, plus ou moins mal réussis, seront vendus, à un ou deux ans		150 F	
Les quatre bœufs auront produit, fumier	82 000 k	94 000 k à 4 ‰	2 726 F
Et les deux bouvillons	12 000 k	376 F	
Les quatre bœufs, pendant deux ans, auront donné 400 journées de travail à 3 F		1 200 F	
Les six veaux valaient à six semaines		240 F	
Il ne reste donc plus pour couvrir le fermier des soins, de la nourriture, de la paille pour litière, etc., que		2 486 F	2 726 F

Voici à quel prix ces 2 486 F font ressortir la journée de nourriture, de litière et de soins pour un bœuf :

Les quatre bœufs, nourris pendant cinquante mois, ont coûté	6 000 journées
Et les deux bouvillons pendant dix-huit mois	1 000
Total	7 000 journées

2 486 F divisés par 7 000 journées donnent 35 c par jour.

Est-il possible de nourrir un bœuf pour 35 c par jour, y compris la litière et les soins ?

9 et 10) *Nourrit-on aujourd'hui dans la contrée, sur des prairies artificielles, un plus grand nombre de bestiaux ? dans quelle proportion ? quelle est en moyenne le prix de revient par année et par tête de bétail ?*

Excepté dans les Amognes, partie fort minime de la Nièvre, très-peu de bêtes sont engraissées sur les prairies artificielles. Quant à l'élevage, le prix de revient donné à l'article 7, est applicable aux prés naturels comme aux prairies artificielles.

11) *Les conditions de l'agriculture, relativement à la production, à l'élevage, à l'engraissement du bétail ont-elles été changées ? en quoi consistent ces modifications ou ces améliorations ?*

Nécessairement, la plus grande quantité de bestiaux élevés ou engraissés dans la Nièvre, a donné à son agriculture une condition plus avantageuse depuis environ vingt-cinq ans ; ces avantages consistent dans des terres stériles mises en rapport au moyen d'engrais ; dans de bonnes terres convenablement fumées, par conséquent plus productives ; dans une culture plus étendue de plantes fourragères ; enfin, dans l'emploi d'une plus grande quantité de travailleurs, en temps ordinaire, convenablement rétribués.

12) *Y a-t-il eu, depuis 1822, des améliorations appréciables dans les races bovines de la contrée ?*

Les améliorations appréciables, dans les races bovines du département, sont l'élévation du poids des bêtes, de cinq à six cents kilogrammes porté à sept et huit cents ; une meilleure qualité de viande et plus de précocité, produites par les croisements, les soins intelligents et la bonne nourriture.

13) *Peut-on constater dans quelle proportion le nombre des bestiaux élevés ou engraissés ou nourris s'est accru ?*

Il serait difficile de constater dans quelle proportion l'élevage et l'engraissement du bétail se sont accrus depuis 1822 ; mais depuis 1840, nous pouvons donner des chiffres à peu près certains :

En 1840, l'existence dans la Nièvre était de,

SAVOIR :

Taureaux et taurillons	12 000	122 000
Bœufs de travail et d'engrais	40 000	
Vaches	50 000	
Veaux d'élèves	22 000	

Et en 1850, ce nombre s'est élevé à,

SAVOIR :

Taureaux et taurillons		12 000	158 000
Bœufs d'engrais	18 000	58 000	
Bœufs de travail	40 000		
Vaches		60 000	
Veaux d'élèves		28 000	
	Différence en augmentation		36 000

ANNEXE 9

FRAGMENTS DES CARNETS D'ÉMILE MARTIN

Les Carnets qu'on nous a confiés n'ont été conçus que comme livre de raison, et Émile Martin les destinait « à encourager ses fils à persévérer dans la bonne voie » [1]. Ces Carnets ne sont pas non plus un « journal » : Martin écrivait quelques pages quand il en avait le temps. Homme d'action, formé à l'école des Idéologues [2], il avait le goût de l'analyse et de l'ordre dans les idées comme dans les affaires. Il éprouvait parfois le besoin de « faire le point », de mettre ses projets par écrit, de raisonner sur sa situation et son avenir ; puis il restait quelquefois plusieurs mois sans reprendre ses carnets, ses voyages et ses multiples entreprises ne lui en laissant pas le temps [3]. Malgré ce caractère fragmentaire, les Carnets nous laissent deviner en Émile Martin un homme intelligent et bon, un industriel entreprenant et parfois audacieux, un patron soucieux de la situation matérielle et morale de ses ouvriers, un père qui se préoccupe de consolider la fortune de sa famille et l'avenir de ses enfants [4]. Nous croyons qu'on peut les considérer comme un témoignage précieux sur l'esprit d'entreprise de cette grande bourgeoisie d'affaires qui a créé en France les chemins de fer et réalisé la révolution industrielle du XIXe siècle.

I. Recherches pour la fabrication d'acier fondu

14 février 1861

La fabrication d'acier puddlé et d'acier fondu est devenue indispensable au matériel de chemin de fer. La fabrication d'essieux en fer doux de première qualité est également un besoin indispensable des chemins de fer. L'expérience seule dira si on peut espérer vendre aux administrations des Chemins de fer la parfaite qualité à prix modéré, qui au reste diffère peu de celui des fabriques anglaises de Lawmoor, qui vendent annuellement 20 à 25 000 tonnes en première qualité de fer aux Chemins de fer anglais. Ceux-ci payent le fer 6 shillings et cependant font grand usage du fer de première qualité de Lawmoor à 18 et 20 shillings.

1. *Supra*, p. 291.
2. Voir son *Autobiographie* (*infra*, p. 454).
3. Voir par exemple *infra*, à la date du 15 août 1869.
4. Aux projets d'affaires, aux études de prix de revient, aux calculs de la situation financière, se mêlent dans les carnets des méditations fort intéressantes et parfois curieuses sur la politique, la vie ouvrière, la religion et l'enseignement professionnel, à quoi s'ajoutent des pages de caractère plus intime, sans rapport avec notre sujet.

En France, les compagnies ne tiennent aucun compte de la qualité, ne voyant d'autre condition que le bas prix, malgré les résultats désastreux de l'emploi de mauvais fers, comme par exemple l'achat de mauvais rails anglais par la Compagnie du Midi qui, après deux ans ou trois, ont été mis hors d'usage et dont la matière ne peut être utilisée à aucun prix, tant elle est inférieure. Ce triste système pour le Midi a réalisé une perte de plus de 25 millions. Le temps et l'expérience feront sans doute raison de l'ignorance et des autres causes de cette ruineuse administration, mais cela ne peut être immédiat.

18 février 1861

La fabrication d'acier : question nouvelle qui préoccupe les esprits et semble être le point de départ d'une révolution dans la fabrication du fer aussi importante que celle faite en Angleterre par l'invention du traitement à la houille. D'ici deux ou trois ans, cette grosse question sera résolue... Il faut étudier, voir avec soin ce qui se fait partout à ce sujet... Émile, qui connaît parfaitement ces questions de l'art métallurgique, est chargé d'en suivre l'étude.

21 février 1861

Les essais pour plaques de blindage n'ont pas réussi, il faut y renoncer.

Février 1863

Le mois de février a réalisé des essais importants pour la fabrication de l'acier, qui font espérer d'exporter cet acier à 14 livres sterling, à Sheffield, en concurrence contre les fers de Suède et de Russie, qui exigent la cémentation pour être convertis en acier fondu. Toutefois ces premiers essais [6] portent encore trop de vague et d'inconnu pour y faire grand fond, il faut les continuer — si on parvenait à une exportation régulière à Sheffield, la conséquence serait d'arriver à fabriquer avec ces mêmes aciers naturels une certaine quantité d'acier fondu qui trouverait un débit facile dans le pays et donnerait une marque à Sireuil...

5. Dans ces carnets, Émile Martin désigne toujours son fils aîné Pierre-Emile par le prénom Émile.

6. Note de Martin : « Compte de l'exportation de l'acier naturel :

Vente	350 F
Subvention de douane	70 F
	= 420 F
A déduire transport à Hill	20 F
Reste	400 F

Mais la diminution du cours des acquits à caution, l'augmentation des frets, les commissions, etc..., peuvent réduire ce prix de 16 F à 15 F soit 375 F. A 350 F même, il y aurait avantage à exporter à Sheffield 25 à 30 tonnes par mois qui se fabriqueraient sans augmentation des frais de la fabrique, et feraient la réputation et qualité de la forge ; le prix de fabrication ne pouvant excéder 300 F. »

Les essais de Jackson, procédé Bessemer, de Cazalat se suivent. Se tenir au courant.

Le sable d'Italie paraît adoucir très sensiblement l'acier, cette propriété est importante. La constater.

Sireuil, février 1863

Je suis venu ici le 10 décembre dernier pour me rendre un compte exact de la fabrication de la forge, qui, après une année de grande perte sous la direction de M. Zéni en 1861, a joint les deux bouts en 1862, et doit aujourd'hui être jugée définitivement. Il s'agit donc d'une étude sérieuse qui décidera s'il faut supprimer cet atelier ou s'il est possible de le faire marcher à profit... Il faut terminer les marchés pris l'an dernier ; ce travail sera le moyen d'étude des fabrications..., l'influence d'une organisation morale et intelligente du personnel, l'ordre à mettre dans l'administration et les comptes d'une petite affaire sur laquelle les moindres dépenses sont de lourdes charges sont des considérations qui doivent marcher de pair avec les recherches d'une fabrication économique de première qualité. Mais l'étude de la fabrication constamment dirigée par Émile a fait de considérables progrès, non comme économie, mais comme amélioration ; c'est à ses soins, à ses recherches, à ses connaissances pratiques qu'est due la fabrication de l'acier naturel, qui ne le cède en qualité ni à Allevard, ni à Diétrich, et est supérieur à Pétin et Gaudet...

Cette considération de tirer commercialement profit des recherches pratiques d'Émile, qui peuvent placer les fers et aciers de Sireuil au rang des premières qualités, justifie l'étude que j'entreprends de chercher à bien organiser Sireuil...

Ici le charbon est deux fois plus cher qu'ailleurs, la fonte au bois y est également plus chère, mais de tout temps la qualité et la richesse des minerais du Périgord ont été reconnues. Les qualités supérieures des fabrications qu'on peut en obtenir peuvent porter aux prix élevés. Le minerai pur et une fabrication éclairée et consciencieuse se rencontrent assez rarement ensemble... Allevard et Niederbronn placés à si grande distance d'ici sont les seuls jouissant d'une réputation ancienne et méritée. L'avenir de Sireuil placé dans ces conditions n'est point douteux ; plus tôt ou plus tard, la qualité de la fabrication, la probité du fabricant assureront sa clientèle : tel est le but moral et commercial vers lequel il doit tendre... Émile a toujours compris les choses ainsi. Mais dès ce jour, cependant, il faut examiner tous les obstacles qui peuvent rendre impossible la transformation de Sireuil, d'abord à cause peut-être de la révolution qui paraît imminente dans l'industrie des forges.

Février 1863

M. Hillet a demandé 25 tonnes d'acier pour Sheffield à 14 livres sterling... Ainsi s'ouvre le débouché de l'acier naturel de Sireuil à Sheffield. La suite indiquera ce qu'il peut y avoir de réel dans le genre d'exportation peu avantageuse à 14 livres sterling, mais qui peut constater la qualité supérieure de l'acier de Sireuil.

Les essais de fonte de Saint-Louis avec mélange de minerais d'Italie semblent indiquer une amélioration de qualité. Ce point est à étudier.

Enfin, devant l'emploi du procédé Bessemer, qui semble appelé à une grande vogue, il faut se rendre compte des améliorations possibles dans la fabrication soit par le procédé Bessemer, soit par tout autre. Les tentatives de procédés nouveaux ne manqueront pas, il faut suivre et observer.

Février 1863

... Tous les essais de fabrication donnent de bons résultats, nos aciers sont appréciés à Sheffield. La fabrication d'acier fondu s'est améliorée, tout indique qu'elle pourra se faire pour le commerce avec avantage. Les rebuts et malfaçons ont considérablement diminué. L'expérience de chaque jour indique que la fabrication des bandages en acier pour locomotives est celle qu'il faut suivre. Elle est plus assurée, plus régulière que celle des essieux. La fabrication en est moins chère, et les compagnies, peu éclairées sur la valeur réelle des choses, payent sans difficulté les bandages en acier 70 F les 100 kilogrammes et ne veulent pas payer les essieux au-delà de 60 F, tandis que le prix réel de revient des bandages en acier ne dépasse pas 45 F et celui des essieux est de 50 F au moins (non compris les frais généraux bien entendu). Il est donc évident que le débouché à assurer est celui des bandages en acier à 70 F. Les concurrents sont Petin et Gaudet [7], Allevard et Dietrich [8] principalement. Si le débouché y suffisait, il faudrait 150 tonnes de bandages par mois.

21 février 1863

Nous avons vu à Bordeaux M. Long qui est venu de Gênes pour conférer de l'affaire des sables d'Italie, dont il est le concessionnaire. Émile a fait des essais intéressants sur ce minerai, qui donnent l'espoir qu'il a une assez grande valeur comme minerai de qualité. Les échantillons des fers fabriqués par Émile avec un mélange de ces minerais sont d'une qualité remarquable. M. Long les emporte pour les présenter à son gouvernement... M. Long est un homme jeune encore, à qui l'affection de M. Cavour a donné lieu à l'obtention de la concession de tous les minerais de fer des côtes du Royaume d'Italie, de Sicile et de Sardaigne. Il est venu à mon fils pour qu'il lui donne les moyens d'exploiter utilement ces sables. M. César Long appartenant à la haute société de Turin est un véritable gentleman de forme et de fait...

25 février

En ce qui concerne le projet des ponts avec arceaux en fonte, j'espère qu'il sera réalisé par la construction du deuxième pont de Saint-Ouen et aura pour résultat sa substitution aux ponts suspendus.

7. Saint-Etienne.
8. Niederbronn.

Mars 1863

... A Paris, Émile a vu le général Morin, mon ancien camarade d'école et de l'artillerie, il lui a présenté un échantillon de *métal homogène* qu'il a fabriqué avec le minerai d'Italie 6/10. Cet article, s'il continue à présenter cette qualité, peut avoir un grand avenir. Il faut qu'Émile suive avec soin cette fabrication.

9 avril 1863

... M. Calland affirme que les derniers aciers (1/5 mine d'Italie) sont de première qualité, comparable à celle de Furton (?). On pourrait en vendre dans le pays au lieu et place de Jackson, qui a déprécié sa marque, en fabriquant l'acier Bessemer. Mais le fait le plus important serait la vente de ces aciers naturels à Sheffield.

15 avril 1863

Nous avons vu le général Morin. Émile lui a montré ses échantillons de métal homogène provenant des fontes de Saint-Louis 6/10 mine d'Italie. Ce métal tiré à froid à la filière s'est très bien comporté.

20 avril 1863

Le Châtelier à qui Émile a parlé du métal homogène lui en a demandé pour l'essayer comparativement avec le métal homogène d'Écosse, qui est employé par M. Christophe pour tirer à froid à la filière les canons de fusil.

Mai 1863

... L'étirage des canons de fusil avec le métal homogène a réussi.

... Depuis l'enquête [9] l'expérience a déjà démontré combien les maîtres de forges, ou plutôt les directeurs de compagnies d'actionnaires de grandes forges, étaient peu fondés en désespérant de l'industrie du fer en France. Malgré l'abaissement des droits sur les fers étrangers, la fabrication du fer en France a doublé, et les esprits sont frappés de l'idée d'une révolution imminente dans la métallurgie du fer.

Bessemer supprime l'affinage et le puddlage, convertissant directement la fonte en acier par une simple opération chimique, son procédé est un puissant *mazage* porté jusqu'à la conversion de la fonte en acier. Cet acier coulé en lingots, réchauffé et laminé, passe à l'état de fer malléable. Telle est cette importante opération qui, si elle n'est pas encore à l'état pratique, n'en est pas moins un

9. L'enquête ouverte au sujet du traité de commerce avec l'Angleterre.

pas énorme vers un grand perfectionnement des procédés actuels de fabrication, plus important, plus radical que n'a été, il y a 40 ans, le puddlage à la houille qui a créé la puissance et la richesse de l'industrie en Angleterre.

7 juillet 1863

A Talabot, Sireuil : « ... Je vous écris pour recommander à votre vieille affection Émile, qui allant à Londres, a grand désir de vous voir. Voici pourquoi : Émile est parvenu à fabriquer de l'acier reconnu assez bon par les Anglais pour qu'ils l'achètent. Émile fabrique aussi du métal homogène, qui a été reconnu au moins égal au métal homogène d'Écosse. Ces qualités supérieures tiennent au minerai d'Italie, dont j'ai dû vous parler. Le concessionnaire de ces minerais, qui s'est associé Émile, vient à Paris pour faire des propositions à Pereire, qui a déjà connaissance du métal homogène, les essais comparatifs avec le métal d'Écosse ayant été suivis par Le Châtelier [10]. J'ai pensé qu'avant l'arrivée de M. Long, le concessionnaire, il convenait qu'Émile vous donne connaissance de cette affaire, quelque puisse être l'intérêt que vous pourriez y apporter. Considérant que le minerai d'Italie mélangé au minerai de Bonn [11] donnerait au royaume d'Italie les avantages de se passer des Anglais et de fabriquer pour ses arsenaux les qualités d'aciers supérieures que les recherches d'Émile ont rendues incontestables... »

5 août 1864

Émile a réussi à fondre l'acier avec le four Siemens dont la température s'est enfin suffisamment élevée. Cet acier est de bonne qualité et se lamine parfaitement, c'est un grand pas sur le progrès de la fabrication qui va changer la situation du procédé Bessemer et peut-être le faire transformer.

Je considère la découverte d'Émile comme un fait de la plus haute importance pour l'industrie du fer, mais en profitera-t-il ? J'en doute, les exploiteurs de brevets, les spéculateurs des sociétés d'actionnaires, les faux savants qui charlatanisent dans les journaux et à l'Académie vont se ruer sur la découverte d'Émile comme sur une proie, mais le progrès et le bien n'en seront pas moins faits et la Justice divine est ici-bas ou plus haut.

1er septembre 1864

Émile est parvenu à fabriquer l'acier fondu au four à réverbère chauffé à haute température par l'appareil Siemens. Cette fabrication de lingots d'acier fondu pour rails et bandages pourra-t-elle remplacer la fabrication actuelle de bandages en acier naturel qu'il faut abandonner ?

10. Le Châtelier était ingénieur en chef du Crédit mobilier.
11. Apparemment Bône (Algérie).

Le procédé de fabrication d'Émile est simple, rationnel et pratique, mais il va ameuter la tourbe des intrigants, exploiteurs de brevets et tous les fabricants de compagnies exploiteuses d'actionnaires. J'ai pendant quatre jours assisté à cette fabrication, elle est régulière et pratique, mais la qualité a varié, il y a là des détails de fabrication à examiner et qui se perfectionneront par la simple pratique ; tout ce qu'il y a à faire est de pratiquer, le reste viendra seul.

J'ai écrit à Didion lui disant le succès des expériences d'Émile, l'avantage que sa Compagnie trouverait à employer le procédé d'Émile, qui, monté à Aubin, exonérerait la Compagnie d'Orléans d'acheter à haut prix des rails en acier.

J'ai écrit à Combes pour l'engager à s'arrêter à Sireuil en revenant de Montauban pour voir fabriquer l'acier fondu directement au four à réverbère chauffé par l'appareil Siemens. J'ai écrit à Leconte pour l'engager à venir voir cette fabrication et à M. Falri également. Il est nécessaire de frapper à toutes les portes, c'est en pratiquant le procédé qu'on le perfectionnera et qu'on arrivera à un progrès réel.

Le résultat de fabriquer directement l'acier fondu est obtenu, mais la nuance de qualité variant sans qu'on puisse jusqu'à présent en indiquer la cause avec exactitude, la pratique et l'observation peuvent seules conduire à une méthode raisonnée et sûre. Il faut donc saisir toutes les occasions possibles de pratiquer ce procédé nouveau... Émile en étudiant cette question pratiquement à Sireuil arrivera, je l'espère, à une utile solution.

13 septembre 1864

La question pour Émile est de réaliser son brevet de 1862, transformation directe de la fonte en acier ; or il n'a obtenu l'acier qu'avec 1/3 fonte et 2/3 acier. Cet acier est de bonne qualité. Émile le compare à l'acier anglais de 2,25 F à 2,50 F le kilogramme.

Je lui écris d'essayer de faire la transformation entière comme il suit : dans un bain d'acier de 1/3 fonte et 2/3 fer ou acier puddlé projeter 1/10 de fonte en fragments échauffés au rouge, brasser jusqu'à l'agglomération, purifier avec le laitier clair et refondre. Si ce bain d'acier est de qualité égale à celle du premier bain, le problème est résolu. Ce bain comme le premier transformera 1/10 de fonte et ainsi de suite continuement ; si la qualité est inférieure, la transformation n'a pas été complète, c'est un travail de puddleur qu'il faut faire pour achever la transformation. Si cela réussit, Émile peut ajouter à son brevet de 1862 la description de son procédé ci-dessus, il est à l'abri des exploiteurs de brevets à idées plus ou moins claires, mais sans procédés pratiques.

21 septembre 1864

Émile m'annonce qu'il a réussi à fabriquer l'acier fondu avec de la fonte seule et une addition de minerai de Somorrestro.

19 avril 1865

Émile est retourné à Sireuil avec la mission de fabriquer cinq bandages en acier fondu et essayer des essieux en acier fondu pour wagons de Lyon.

Il faut que le succès de ce premier essai d'acier fondu comme qualité et comme prix de revient l'emporte de beaucoup sur le procédé Bessemer pour que le procédé d'Émile puisse être accepté pratiquement par les chemins de fer. Je lui écris de se renfermer cette semaine dans la fabrication de ces pièces qu'il enverra à M. Leconte. Si ce premier essai présente réellement les avantages que nous attendons, il faut aussitôt poursuivre l'emploi pratique de ce procédé par la Compagnie de Lyon ; si nous y parvenons, les autres emplois d'acier fondu suivront naturellement. Il ne faut pas absolument proposer quoi que ce soit de nouveau, que les bandages ne soient reconnus et acceptés comme fabriqués par le nouveau procédé avec supériorité de qualité et avantage de prix.

20 avril 1865

J'ai écrit hier à Pollet d'aller chez Christophe pour savoir où en est la fabrication des vingt canons de fusil pour Escoffier. La réussite de ces canons n'est pas moins importante que celle des essieux et des bandages. Ces deux premières applications de l'acier fondu au four à réverbère pour le chemin de fer de la Méditerranée et la fabrique de canons de fusil de l'entreprise de l'État à Saint-Étienne suffisent pour accréditer le procédé et développer son extension à toutes les fabrications en acier fondu de qualités supérieures ; quant aux qualités inférieures, il n'y faut pas songer, Bessemer les absorbera par le bas prix.

1er mai 1865

Le fusion d'acier fondu n'a pas réussi, le matériel est dur et rouvrain, les deux bagues sont complètement criquées.

2 mai 1865

Le métal est meilleur, nous verrons au laminage.

3 mai 1861

Les bagues sont encore très fortement criquées, il faut continuer.

4 mai 1865

La fusion d'avant-hier est reprise au laminage. Le laminage d'aujourd'hui est assez bon.

6 mai 1865

La fusion d'hier et les quatre précédentes ont assuré la fabrication des bandages. Cet acier fait aussi de bons burins ; il s'agit de savoir si cette qualité d'acier fondu pour outils sera acceptée par le commerce et à quel prix. Si tout marche bien, faire des propositions de fournitures de bandages en acier fondu au Midi, à l'Ouest, à Orléans.

18 mai 1865

Nous avons vu Leconte, il va, en remplacement de la commande de cent bandages de locomotive en acier puddlé, nous donner cent bandages en acier fondu. Le prix sera le prix anglais : 1,98 le kilogramme.

16 juin 1865

J'ai réglé à Paris la marche à suivre avec Christophe. On lui fournira les rondins d'acier doux pesant 7,500 kilogrammes pour faire deux canons de fusil d'infanterie. On lui paiera 4 F pour tous frais par canon reçu. Cette convention ne s'applique qu'aux mille canons commandés.

A notre arrivée à Sireuil, la bonne qualité de l'acier fondu est bien reconnue, d'où à présent il ne s'agit plus que de laminer rapidement et exactement les bandages, c'est une question d'outillage.

19 juin 1865

La nouvelle fabrication comprend :

— le métal mixte pour fabrication des bouches à feu de la Marine à Ruelle ;

— acier doux pour canons de fusil étirés à froid (brevet pour la filière de Christophe) ;

— acier fondu pour bandages ;

— acier fondu pour le commerce.

3 juillet 1865

Le temps a été employé à l'examen des brevets de l'acier fondu. Celui de Le Châtelier est sans valeur et ne peut faire tomber le nôtre dans le domaine public, ce qui constitue actuellement notre brevet n'est pas écrit dans le sien... Il n'entraîne que l'idée de fabrication de l'acier fondu par l'incorporation du fer dans le four Siemens, mais nullement un procédé pratique réalisant cette idée, puisqu'il n'a donné aucune description de procédés pratiques.

Le droit de modifier le brevet du 10 août 1864 dans la première année nous

donne l'avantage de compléter la description du procédé après onze mois de pratique et aussi donne l'occasion de réunir en un seul les trois brevets :

— du 10 août 1864 : acier ;
— du 31 décembre 1864 : fer fondu ;
— du 3 mars 1865 : métal mixte.

J'ai remis le dossier des brevets à Émile avec notes pour qu'il règle le tout avec Armengaud, mais l'avantage le plus réel n'est pas le brevet ; si la fabrication des huit tonnes d'acier pour Cherbourg, trente tonnes d'acier pour B.M., deux tonnes d'acier pour canons de fusil, marche bien, il faut immédiatement passer les marchés et exporter en Angleterre, où l'acier fondu se vend à 1 200 F la tonne.

20 juillet 1865

L'acier a fait un pas, sa fabrication devient plus appréciable pour la qualité. Acier doux : fabrication bonne et courante ; acier à bandages : bonne qualité ; il reste l'épreuve à l'usure ; acier pour le commerce : admis pour limes et ressorts. Il reste l'acier fin pour burins et coutellerie : essais à Rochefort et Athis. Chercher si on peut se procurer des fers de Danamora. Avec ces fers et des fontes Spiegeleisen, on devrait arriver à la première qualité.

II. Les brevets : controverses et procès [12]

1er avril 1869

Enfin, M. Bérard malgré tous les moyens de retard a *choisi les noms des experts.*

J'ai dû procéder ainsi, M. Bérard ayant choisi pour son expert M. Amédée Burat, professeur à l'École centrale, je pouvais également choisir mon expert, le tribunal aurait sans doute désigné le troisième expert ; mais considérant qu'il fallait se défier des experts de profession portés comme attachés au tribunal, j'ai préféré présenter à M. Bérard une liste de vingt-cinq personnes honorables et compétentes, lui disant de faire lui-même sur cette liste les choix des deux experts à nommer. Il a d'abord choisi le pauvre Rivot qu'il savait alité, atteint de la plus cruelle et douloureuse maladie et condamné par M. Nélaton, qui avait refusé de faire toute opération. Ce choix était évidemment dans l'intention de retarder l'expertise le plus possible ; la triste fin du malheureux Rivot a trompé ce triste calcul, s'il a été fait. M. Bérard a dû alors sur ma proposition de la même liste faire choix du troisième expert, car avec M. Rivot, il avait nommé un deuxième expert M. Jourdan, professeur à l'École centrale. Le troisième expert choisi par M. Bérard a été M. Dorian de la maison Holtzer. Ces trois messieurs sont aussi éclairés qu'honorables et choisis tous par M. Bérard, *ce sont trois*

12. *Supra*, p. 313.

experts-juges. Il n'y a pas lieu à ce que M. Bérard et nous ayons chacun un expert se posant comme nos avocats, dont les opinions contraires seront partagées par l'opinion du troisième expert. Cette position est évidemment fausse et très délicate pour le troisième expert, dont le jugement devient souverain et qui alors cherche un moyen terme pouvant ne blesser personne, c'est-à-dire ne contentant personne, parce que ce ne peut être qu'un jugement faux évitant une franche et légale décision. Que va faire M. Bérard devant ce tribunal d'experts ? Il est de notoriété que son accusation de contrefaçon est sans aucun fondement, que l'examen le plus simple va le condamner. Reculer le jugement des experts est chose difficile après tant de retards suscités par M. Bérard et cela sans égard pour sa position de demandeur ; c'est lui qui invente le procès et c'est lui qui cherche tous les moyens de retard ou de chicane pour différer le jugement et il suit cette voie, je dirai honteuse, depuis deux ans et cela après avoir par cette assignation, par sa descente judiciaire, véritable scandale en pleine exposition, fait rayer P. Martin de la liste des récompenses. Le mal ne s'est pas arrêté là ; toutes les personnes, qui d'abord avaient voulu acheter des licences pour la France, se sont retirées, tellement que malgré tous nos efforts les ventes de licences en France n'ont rien produit, tandis qu'à l'étranger, elles sont en pleine marche.

Il est difficile de s'expliquer pourquoi M. Bérard a tenu cette conduite qui ne peut que l'amener à une mauvaise fin. Je ne puis supposer que deux motifs et encore ils sont peu probables, vu leur faible valeur. Le premier est le préjugé des savants qui s'étend *a fortiori* sur les demi-savants. M. Bérard a fait sur son invention un mémoire à l'Académie : aussi il arrive souvent que des théories approuvées, et même admises par l'Académie, échouent et sont démenties par la pratique.

M. Frémy après avoir rempli les colonnes du *Moniteur* de sa théorie nouvelle, disait que l'azote était l'élément important pour la fabrication de l'acier, après avoir appelé par la publicité de sa théorie acclamée à l'Académie un capital en actions pour mettre en pratique sa théorie nouvelle, n'ayant obtenu aucun résultat industriel, les ingénieurs des mines ont pu démontrer alors par leurs analyses que l'azote n'entrait pour rien dans la composition de l'acier.

M. Bérard, quoique demi ou tiers de savant, peut bien être convaincu que sa théorie et son brevet par suite sont excellents, je crois même que sa théorie est rationnelle et conforme aux principes de la science. Dès lors, M. Bérard ayant dit à l'Académie, qui l'a acceptée, la théorie qu'il a imaginée pour fabriquer l'acier au four à réverbère chauffé au gaz, s'est cru en droit de dire : mon système théorique étant inventé par moi et admis par l'Académie, toute personne qui emploiera un four à réverbère chauffé au gaz ne peut opérer que conformément à la théorie, donc cette personne, si elle réussi à fabriquer de l'acier, est contrefacteur. M. Bérard dans cette conviction a formé un projet de société avec des personnes qui se sont engagées à réaliser cette société *si les essais de M. Bérard viennent enfin à réussir*.

M. Bérard est donc sur un terrain de théorie et d'illusions ; pour lui, on ne peut fabriquer de l'acier au four à réverbère que suivant sa théorie, c'est-à-dire en prenant le procédé décrit dans son brevet.

Pour M. Bérard certainement il est impossible que l'on puisse fabriquer de l'acier fondu par un autre procédé que par le sien. Il est vrai que son procédé

n'a jamais produit d'acier et que M. Martin en a produit depuis quatre ans et en grande quantité commerciale. C'est égal, hors de sa théorie, M. Bérard n'admet rien de possible. Donc si M. Martin a réussi, c'est qu'il a volé cette théorie à M. Bérard, Si M. Bérard est de bonne foi, certainement il raisonne comme je viens de le dire, parce que cette manière de raisonner est habituelle aux savants et à plus forte raison aux demi ou tiers ou quart de savants.

Si, ce que je ne puis croire, M. Bérard n'était pas de bonne foi et raisonnait avec l'aide de son bon sens, il reconnaîtrait que quelque excellente que soit son invention théoriquement, elle peut ne pas être praticable et qu'il n'est pas impossible qu'un simple praticien sans connaître même la théorie de M. Bérard puisse en employant d'autres moyens réussir à fabriquer de l'acier. Alors M. Bérard en faisant un procès qu'il savait sans fondement, aurait eu un motif étranger à la question scientifique et pratique, comme celui d'en imposer, par ce procès et sa demande de 200 000 F de dommages-intérêts, à M. Martin et aux personnes qui l'aident à continuer ses essais. Quoi qu'il en soit M. Bérard sait, comme tout le monde et aussi bien que personne, qu'il lui est impossible de fournir la moindre preuve de contrefaçon de son brevet par M. Martin ; aussi il a gagné deux ans par ses manœuvres ; cela ne fait pas honneur au tribunal, car si le bon sens de ce tribunal lui eût suggéré de demander à M. Bérard de fournir *la preuve matérielle de contrefaçon* conformément à la Loi, M. Bérard eût été dans l'impossibilité de fournir cette preuve, ce qui l'eût fait condamner, sans recours à des experts. Mais le bon sens est de peu d'usage dans les tribunaux. Enfin, M. Bérard à bout d'ajournements et devant trois experts constitués en tribunal de juges va-t-il trouver le moyen de les paralyser, ce n'est guère possible.

Les experts renfermés dans le cercle étroit fixé par le tribunal : y a-t-il contrefaçon ? ne pourront se jeter dans le vague des théories, cela me semble impossible. M. Bérard n'a plus qu'une ressource, celle de vouloir convertir le tribunal des experts en un tribunal de conciliation. Cela est difficile, mais c'est le seul moyen pour lui d'échapper à un jugement qui, s'il est rendu justement, sera pour lui accablant ; mais en fait de justice des tribunaux, qui peut être assuré contre un faux jugement. Attendons le résultat, il ne peut être éloigné. Pour en finir avec Bérard, les experts étant nommés, aussitôt qu'ils auront prêté serment, je leur ferai remettre la note qui suit.

Comparaison : les brevets Bérard et Pierre Martin. — M. Bérard emploie un four à réverbère double de son invention ; le four contient deux soles mobiles roulant sur des chemins de fer, or M. Pierre Martin emploie le four à réverbère ordinaire en usage. — M. Bérard emploie les tuyères d'une puissante machine soufflante. M. Martin n'emploie que le tirage de la cheminée.

Chauffage. M. Bérard emploie le gaz comme combustible de la manière indiquée par Ebelmin. — M. Martin emploie l'appareil de chauffage au gaz Siemens breveté.

Fabrication. M. Bérard affine la fonte par l'emploi de l'air injecté par les tuyauteries d'une machine soufflante et prétend produire de l'acier par l'injection des gaz hydrocarburés sur le métal au moyen des tuyères. M. Martin emploie simplement la méthode de Réaumur qui consiste à produire l'acier en faisant fondre du fer dans un bain de fonte.

Ces deux brevets sont évidemment différents dans leur principe comme dans les moyens d'exécution. Les résultats ne sont pas moins différents : depuis sept ans d'essais continus avec persévérance par M. Bérard à Decazeville, Montataire et Marquise, il n'a obtenu *aucun résultat industriel et en est encore aux essais*. Depuis quatre ans, le procédé de M. Martin est en pleine pratique en France et à l'étranger.

15 avril 1869

M. Bigot revenant demain de Mützig, je lui envoie aujourd'hui la note ci-dessus pour les experts aussitôt qu'ils auront prêté serment. Après avoir démontré que le procès de contrefaçon intenté par M. Bérard à M. Martin est sans aucun fondement, qu'il me soit permis de dire tout mon étonnement de l'insouciance du tribunal à remplir son devoir le plus sacré, celui de l'application pure et simple de la loi : « Tout brevet, qui, dans les deux années qui suivent sa date, n'a pas été réalisé par la mise en pratique commercialement *(sic)* du procédé qu'il décrit, est frappé de déchéance suivant le texte de la loi ». Depuis plus de six ans, M. Bérard n'a pu mettre en pratique son procédé, n'a pas même obtenu un résultat industriel, quoique ni l'argent, ni les moyens d'exécution, ni l'appui des savants ne lui ont manqué. Son brevet est donc *légalement déchu* ; pourquoi devant ce fait légal, le tribunal n'a-t-il pas considéré le procès intenté par M. Bérard comme nul ? Sans doute M. Dufaure (mon avocat) a agi comme il devait le faire pour mon honneur en ne réclamant pas le droit strict de l'application de la loi, mais les juges ne sont pas tenus à cette délicatesse, eux doivent reconnaître la loi, il est vrai, après le procès-verbal des experts.

18 avril 1869

Outre les procès intentés par Bérard et Sudre, ce dernier, sans doute, étant soutenu par Le Châtelier, Imphy, de Wendel, etc., qui voudraient faire tomber nos brevets dans le domaine public, nous avons les difficultés intérieures de notre « Société des Aciers ». Elles sont très évidentes et proviennent de deux causes : d'abord de M. de Sénarmont qui pour se donner de l'importance flatte l'avidité et l'intérêt des banquiers nos associés ; l'autre : la condition elle-même de la Société des Aciers qui, dans mon opinion, n'est pas viable, vu le défaut d'insuffisance du capital, et comme il ne faut laisser s'attarder les choses, par ma lettre qui partira demain à M. de Sénarmont, j'aborde de face ces difficultés à l'occasion du traité à faire pour vente de licence à MM. Pétin et Gaudet. Ainsi va s'ouvrir dès à présent la difficulté du défaut de capital...

Mes propositions à ce sujet ne seront sans doute pas acceptées par MM. Pétin et Gaudet, mais elles amèneront sur le terrain des explications, sur la nécessité de liquider la société, faute de capital suffisant pour faire marcher et exploiter Sireuil et Solenzara ; cela va venir à son heure naturellement ; dans ce moment, il faut d'abord consolider les brevets, terminer les procès Bérard et Sudre. Pour moi les brevets sont inattaquables au point de vue légal qui n'est ni admis, ni compris par les théoriciens, savants et autres, qui d'ailleurs sont les ennemis-nés

de tout ce qui ne vient pas d'eux et ne procède que de l'expérience et du simple bon sens.

Paris, 15 août 1869

Plus de six mois se sont écoulés sans que j'aie pu réunir mes idées et en les consignant sur ce livre, les raisonner et les coordonner utilement. Mon mauvais état de santé m'ayant donné l'occasion de réfléchir faute de pouvoir agir ; je vais en profiter pour tâcher de fixer utilement la marche à suivre dans le meilleur intérêt de la famille, celui qui doit dominer maintenant que la position d'Émile est faite aussi avantageusement que cela a été possible.

Bordeaux, Hôtel de France, 19 août 1869

Nous avons commencé, Émile et moi, l'examen du pouvoir demandé par M. Mervit (ou Mewit) pour la vente des licences et celle du procédé aux États-Unis.

Pontaillac, 21 août 1869

C'est la bonne condition et le lieu de penser aux moyens de liquider mes affaires, car les derniers jours approchent et il ne faut pas être pris au dépourvu.

24 août 1869

Sans pouvoir préciser la fin du procès Boigues-Rambourg et celui de Bérard, tous les deux aussi mal fondés en droit qu'en raison, il sera difficile à ces gens-là de poursuivre encore loin cette conduite scandaleuse pour laquelle ils ont trouvé des appuis dans les juges et les experts. La vérité sortira brillante de cet obscur amas de mensonges et d'arguties dénués du plus simple sens commun.

La marche à suivre est la continuation du travail des cinq forges en France et des forges à l'étranger qui ont adopté notre procédé. Si elles trouvent dans l'emploi des avantages d'économie et de qualité, l'avenir les développera de lui-même. Cependant, il est urgent contre toute chance à venir de liquider les affaires à tout prix à mon retour à Paris, à la rentrée des vacances. Cependant, il faut se mettre en parfait accord pour les paiements des licences avec les forges en France et à l'étranger, le nombre en est peu considérable.

Il y a aussi convenance à pousser, à fin positive ou négative, le métal mixte pour Ruelle et la transformation de rails d'Aubin, enfin l'essai de monopole d'exportation de l'acier fin ; ces deux articles pouvant nous aider pour la liquidation de Sireuil.

26 août 1869

Sans doute, il ne faut pas laisser le champ libre aux mauvaises intentions de notre associé Siemens, mais cela se réglera par le temps et à mesure du développement du procédé, si rien ne l'entrave.

29 août 1869

Écrit à M. Hentsch sur le moyen de mettre en équilibre les finances de la Société des Aciers.

Le carnet de 1857, qui avait été abandonné, fut repris par Martin en 1870. Il y consigna une série de remarques sur la situation de ses affaires : d'abord à propos du différend avec Boigues, Rambourg et Cie touchant la liquidation de la Fonderie de Fourchambault, en cours depuis 1855, puis au sujet des procès Bérard et Sudre.

19 mai 1870

Le procès Bérard devait être plaidé hier, il ne l'a sans doute pas été, puisque je n'ai pas reçu de dépêche, il est remis à mercredi prochain. Ce procès est tombé de lui-même puisque Bérard a lui-même abandonné son brevet et son procédé pour en essayer un autre, mais comme il veut pas que la perte de ce procès agisse sur l'opinion des gens qui l'aident de leur argent, il ne reculera devant aucun moyen pour ajourner le jugement du procès qu'il a intenté.

Quand au procès Sudre, je vais étudier le fait le plus simple pour qu'il soit réduit à l'absurde, il n'y a pas d'autre procédure à suivre. Ces faits seront prochainement accomplis, comme aussi la fin du procès des Boigues, non moins absurde et immoral.

Il faut maintenant, donnant la publicité aux brevets pour l'acier, y joindre celle du brevet pour le perfectionnement du haut fourneau (le tube réducteur) et faire appuyer le tout à l'Académie. En conséquence, je vais envoyer les documents nécessaire à M. Frémy [13] qui m'a offert de les présenter à l'Académie.

Quant aux difficultés avec Siemens, elles s'aplaniront aussitôt que tous les procès seront gagnés.

Pour ce qui est de l'exportation des aciers par Sireuil, cela dépend de la qualité des aciers Bessemer en Angleterre ; si cette qualité est inférieure nous pourrons exporter. Je vais voir cela avec Kohn et dans ce cas, il faudra aller à Londres ; ce sera mon dernier voyage en Angleterre.

13. Frémy (1814-1894), chimiste réputé ; entré à l'Académie des Sciences en 1857, il en devint président en 1875.

20 mai 1870

Le Fallet, à M. Bigot, Paris.

Votre lettre du 18 courant reçue hier m'apprend que Sudre a plaidé et que M. Dufaure répondra à huitaine. Je suis bien tranquille, toute la science de M. Sudre ne peut empêcher l'application de la loi que M. Dufaure réclamera plus puissamment que qui que ce soit. Le brevet Sudre n'a jamais eu la moindre valeur, il s'est réduit à l'emploi d'un bain de verre fondu pour préserver le bain d'acier ; il a fallu son ignorance pratique pour tenter un pareil moyen, aussi le rapport scientifique de la commission nommée par l'Empereur a constaté le non-succès de ces essais. Son brevet est nul depuis douze ans. Le nôtre, fort différent du sien, est en pleine pratique commerciale. M. Sudre n'a pas d'ailleurs imité M. Bérard en nous faisant un procès de contrefaçon. De là, il s'ensuit que l'action de M. Sudre ne peut s'étendre que sur un seul point, qui est d'attaquer la validité de notre brevet, mais ce point n'admet pas la demande d'expertise ; c'est au tribunal à juger si notre brevet a satisfait à toutes les conditions de la Loi qui en constituent la validité. Je ne crois pas que la science de M. Sudre puisse égarer le tribunal au point de lui faire nommer des experts pour juger d'une application de la Loi ; mais bien plus, je n'ai rien à craindre, puisque nous sommes sous l'égide de la Loi et de la parole de M. Dufaure. Enfin, tout se réduit à faire reconnaître la validité de nos brevets et la nullité du brevet Sudre devant la Loi. M. Dufaure sait cela mieux que nous.

21 mai 1870

Bérard et Glachant sont à merci. Le premier reconnaît que son procès est perdu et cherche en offrant son désistement d'éviter la condamnation par jugement imprimé dans six grands journaux. Quant aux Boigues et Rambourg, leur agréé a reconnu la validité des arrêtés de compte de la liquidation ; dès lors il n'y a plus qu'à régler légalement le solde du compte du marché de 2 400 t. et les intérêts des quatre derniers mois de l'actif de la liquidation. Ces deux articles ne peuvent donner lieu à débat. Il restera à ces Messieurs la honte d'avoir cherché à tromper le tribunal sur la validité des arrêtés de compte pour éviter de payer ou ajourner le payement de leur dette de 210 000 f environ.

M. Dufaure va évidemment terminer promptement ces malheureuses affaires qui ont été l'entrave la plus nuisible à la vente de nos licences, et comme nos adversaires ont employé Bérard, qu'ils viennent aujourd'hui de déclarer insolvable, il faut que les gens qui ont payé alors l'avocat Sénard et l'avoué Dromery pour Bérard, l'ayent pris pour nous faire un procès et éviter en ne mettant qu'un homme insolvable de payer des dommages et intérêts. Seulement ces honnêtes gens cachent leurs noms, mais nous pourrons peut-être les connaître. Aujourd'hui, M. Dufaure s'étant chargé de finir ces procès, j'ai avant toute autre chose à régler compte avec Siemens qui n'est pas étranger aux machinations des procès Sudre et Bérard, et puis après justice sera faite devant l'opinion publique.

24 mai 1870

J'ai envoyé dimanche 22 mai à M. Armengaud l'addition au brevet du tube réducteur et lui ai retourné ce brevet. Cette addition aura pu être prise hier lundi, au plus tard aujourd'hui.

J'ai écrit en même temps à M. Frémy lui envoyant la copie de l'addition et les dessins du tube et mes projets et conditions.

J'ai écrit hier à Kohn en réponse à ses lettres proposant la conciliation avec Siemens, examinons donc la situation à ce jour.

Brevets : *acier fondu.* Les procès Sudre et Bérard gagnés, la publication de ces brevets en France d'abord en assurera la validité. La Société des aciers Martin pourra compter sur la fabrication de l'acier pour rails avec les bouts Bessemer et sur l'acier commun de qualité supérieure à l'acier Bessemer ; ce point est fort important, après avoir essayé la qualité d'acier avec les bouts de Terrenoire, il faut essayer l'emploi du Bessemer anglais et de celui de Suède. Ces essais nous éclairent sur la possibilité d'exportation de l'acier Martin.

Quant au brevet du tube réducteur, il ne faut le considérer que comme un fait scientifique qui attirera l'attention sur nous et facilitera la formation de la société liquidant notre fortune avant ma mort, si Dieu le permet.

Le minimum des redevances pour 1870 va sans doute s'élever à 300 000 F, dont la moitié étant 150 000 représente un capital de un million à 5 % avec amortissement en dix ans.

12 juin 1870

Le procès Bérard est en arrangement. Cet estimable spéculateur en brevets retire son procès et déclare qu'il ne peut payer de dommages et intérêts, vu son insolvabilité. Restent les impressions du jugement dans cinq journaux que je serai forcé de payer vu encore l'insolvabilité du sieur Bérard, qui est parti pour l'Angleterre.

Quand au procès Sudre, qui est incompréhensible, M. Dufaure va le plaider définitivement. A sa suite, viendront les explications avec MM. Boigues, Rambourg et Cie qui se sont emparés du procédé et l'ont monté dans leurs usines, d'autorité. Il n'y a donc qu'à attendre. Viendra ensuite, et le plus tôt sera le mieux, les explications avec Hentsch, Lutscher et la vente de Sireuil.

13 juin

J'ai envoyé à M. Mathieu Bodet une lettre lui donnant le récit de ma position avec Hentsch, Lutscher et Cie. Cette lettre édifiera M. Bodet sur les intérêts des Chemins de fer et du pays à la conservation de Sireuil et sur la possibilité d'en voir la rente réduite à bas prix ou à un simple loyer ; on verra l'effet que va produire cette lettre.

22 juin 1870

J'ai envoyé hier à M. Armengaud la demande de brevet pour traiter le métal Bessemer liquide au four Martin afin d'obtenir le métal homogène à un prix assez bas pour remplacer le fer : c'est la marche rationnelle.

J'ai reçu la réponse de M. Frémy, c'est à moi à le diriger — il n'a pas compris mon brevet.

Suivre le projet d'appeler par la publicité l'attention sur le procédé.

III. Fragments divers

Les Carnets *d'Émile Martin contiennent une série de documents concernant soit sa vie privée, soit sa carrière de métallurgiste : notes prises au vif des événements, souvenirs rapportés aux heures de méditation. Tous sont précieux, car ils nous remettent au contact direct de l'esprit de la grande entreprise au XIX^e^ siècle, avec ses tâtonnements techniques et ses risques financiers. Nous croyons devoir donner ici quelques-unes des pages les plus caractéristiques.*

Autobiographie d'Émile Martin [14].

14 juillet 1850

... Ma mère et ma grand-mère ont eu sur le développement de mon être moral une grande influence... Elles avaient vécu au milieu des hommes qui alors rêvaient à la république théorique et idéale de 1789 et tout dans leur esprit se rattachait au dévouement antique de chaque citoyen à la chose commune (...). Ma mère était enthousiaste et elle avait par là exercé une grande influence sur l'imagination vive que la nature m'avait donnée. Mon père, exact, laborieux, doué également d'une imagination très vive, mais n'ayant rien de ce sentiment élevé, romanesque, auquel mes premières pensées s'étaient attachées, n'avait pu exercer sur moi la même influence.

C'est avec ces premières idées généreuses que je fus mis au pensionnat à l'âge de neuf ans. *La morale en action* était ma lecture favorite et ce simple livre acheva de développer les germes jetés dans mon âme par les préceptes de ma mère...

De 1810 à 1820, la jeunesse s'élevait sous l'influence de l'honneur et du dévouement militaire, et l'École polytechnique en était la première école pratique. Au sortir de l'École, le sentiment de l'honneur était chez moi solidement établi, mais, sans le sentiment religieux qu'exige la base solide du devoir en toutes choses, l'honneur est bien faible et bien imparfait. Je lui dois le peu de bien que j'ai en moi, car je n'avais ni la religion, ni le devoir, ces guides si précieux.

14. *Supra*, p. 293.

Si donc j'ai pu, avec une intelligence ordinaire, avec une éducation mal soignée, avec des défauts certains, comme l'indolence, la légèreté, l'irrégularité, l'absence d'à-propos à tout, ma timidité, sorte de maladie physique, parvenir à quelque succès, j'ai reconnu que c'est au seul sentiment de l'honneur que je le dois ; que ne doivent pas attendre ceux qui auront la pratique de la religion ?

A ma sortie de l'École d'artillerie de Metz, je restai une année en demi-solde et j'en profitai pour suivre quelques cours à Paris. Mais je ne dois pas omettre le souvenir de deux hommes excellents à qui je dois certainement beaucoup de ce que je vaux... M. de Corancez [15] avait été le compagnon et l'ami de mon père pendant la campagne d'Égypte ; pendant les deux années que j'avais passées à Polytechnique, il m'avait accueilli avec tant de bonté que je m'attachai vivement à lui.

Pendant les deux années de Metz, j'ai eu le même bonheur en me trouvant près de mon excellent ami, M. Rabilleau, alors intendant militaire de cette ville. Son esprit si cultivé et si agréable, la bonté de son cœur, son honneur militaire et chevaleresque, eurent sur moi la plus heureuse influence ; j'étais un enfant timide en arrivant à Metz, en en sortant je crois que j'aurais eu la fermeté et les qualités d'un soldat. Je me plaisais tant dans la conversation de cet excellent homme, pleine de mouvement et d'instruction, que littéralement je ne passais pas une soirée sans le voir. Nous allions ensemble au spectacle, dans les bals et les soirées, et toutes les longues soirées d'hiver pendant lesquelles il était presque toujours malade, nous les passions au coin du feu, ne pouvant nous quitter le soir...

Les années qui s'écoulèrent depuis mon entrée au 6e régiment d'Artillerie jusqu'à mon mariage, qui me le fit quitter, furent utilisées par l'étude et par l'habitude régulière et hiérarchique du service militaire.

J'avais dans ma première jeunesse lu avec une grande ardeur tout ce qui m'étais tombé dans la main, ç'avait été toute ma première instruction ; mais, causant un jour avec le précepteur [l'abbé Duroc] d'un de mes camarades de pensionnat, Malgschevitz, polonais russe, parent du Poniatowski mort ambassadeur à Londres, je fus frappé de la réflexion qu'il me fit, que si la lecture avait l'avantage d'instruire, elle avait, à un âge trop tendre et lorsque la raison n'était pas fournie par l'expérience, le désavantage d'ôter à l'esprit toute originalité, toute initiative, en le réduisant à n'être que l'imitation ou la contre-épreuve de l'idée d'autrui. Sur l'heure je rejetai les livres, et depuis, je perdis l'habitude de la lecture... Par suite de mes dispositions d'esprit, mes études, au régiment où j'avais grand loisir, furent portées vers l'analyse des choses et des sciences, plutôt que vers la lecture et l'étude pied à pied. Quand je voulais apprendre une chose comme une science, je parcourais tout ce qui avait été écrit [sur] cette chose, puis, avec ces idées d'ensemble, je cherchais moi-même par la pensée et la réflexion à classer les faits et raisonnements et ainsi à créer l'étude au lieu de la chercher faite ; mes pensées et mes aperçus étaient sans doute fort au-dessous et en arrière de ce que les hommes qui avaient écrit la science avaient posé, mais en me comparant à eux ensuite, je voyais où j'étais arrivé seul et je me trouvais presque toujours si loin de l'avis des autres, que j'en sentais bien plus le besoin de réfléchir et de travailler davantage...

15. Fils de celui qui écrivit des *Mémoires* sur J.-J. Rousseau.

VOYAGE EN ANGLETERRE *(1828).*

9 janvier 1863 [16]

En 1828, M. Hyde de Neuville était ministre de la Marine ; la navigation à la vapeur commençait en Angleterre. Marestier venait de publier son ouvrage sur les bateaux à vapeur des États-Unis d'Amérique ; quelques essais malheureux avaient été tentés en France par le commerce pour la navigation fluviale. M. Hyde de Neuville, prévoyant l'importance de l'avenir de ce puissant moteur à la mer, voulut faire entrer la marine française dans cette voie nouvelle avec la hardiesse et l'entrain si intelligent de son caractère.

Parent de M. Hyde de Neuville par ma mère, à laquelle il avait voué une véritable amitié, M. Hyde était disposé à m'être utile. Ma grand-mère, Mme Bron, dont il était petit-cousin par sa mère, l'avait courageusement caché chez elle à Paris lors de sa mission auprès du Premier Consul pour la rentrée des Bourbons. On sait que Bonaparte refusa de jouer le rôle de Monck. Souvent M. Hyde de Neuville racontait les particularités de cette entrevue négociée par Talleyrand, qui le prenait dans sa voiture, place Vendôme, pour le conduire aux Tuileries sans que jamais M. Talleyrand, ni le Premier Consul, l'aient inquiété sur son séjour incognito à Paris. Il n'avait à craindre que Fouché.

Hyde de Neuville me chargea avec M. Zédé, ingénieur déjà très distingué de la Marine, mon camarade d'école et mon ami, d'aller étudier en Angleterre la navigation naissante à la vapeur. Nous fûmes en même temps chargés de recevoir pour le gouvernement la machine du premier bateau à vapeur employé par la Marine royale française, le *Sphinx*. Ces machines étaient construites par MM. Fawcett et Preston à Liverpool.

Notre mission dura trois mois, pendant lesquels je pus apprécier la haute capacité de Zédé, sa grande instruction et surtout les grandes et aimables qualités de son cœur. Nous nous étions tellement habitués à cette vie commune ensemble, que leurs bien doux souvenirs viennent aujourd'hui ajouter à mes regrets de cette grande séparation en ce monde et me rendent encore sa perte plus douloureuse. Notre mission avait été remplie à la satisfaction du ministre. Nous avions traité avec Maudsley, le premier fabricant de machines de navigation, pour la construction à Toulon de vingt machines de 120 à 160 chevaux, dans un atelier composé d'ouvriers anglais et français sous la direction de M. Field, ingénieur des ateliers de Londres, et d'un ingénieur de la Marine française. Nous rapportions cet important marché à la signature du ministre et du roi. A notre arrivée, la chute du ministère Martignac détruisit tout cet édifice de projets de construction en France des machines de navigation, de concert et avec la personne des ingénieurs et des ouvriers du premier atelier d'Angleterre au début de cette importante industrie.

Si ce marché avait été réalisé, la Marine française, pour qui la navigation à la vapeur était si importante, eût devancé l'Angleterre. En effet, l'Amirauté an-

16. A propos de la mort de M. Zédé « mon vieil ami et camarade ». *Cf. supra*, p. 296.

glaise était alors opposée à l'emploi de la vapeur, considérant, ou donnant pour motif, que la puissance si supérieure des flottes et des marins anglais perdrait de sa grande valeur, si la marine à vapeur se développait, ce genre de navigation n'exigeant pas l'expérience nautique de ses officiers de marine et le nombre et la valeur de ses matelots au même degré que la navigation à voile.

Le ministère de Polignac refusa la signature du marché ; j'eus seulement pour indemnité le marché des machines du *Castor,* dont les machines en partie construites dans les ateliers de Maudsley furent achevées dans ma fonderie de Fourchambault, qui construisit les chaudières en cuivre de ce navire, les roues, etc., et fut chargée du montage de ces machines à bord du *Castor* à Nantes.

On jugera du défaut d'expérience alors de la Marine royale sur ce genre de construction. Le ministère Polignac, repoussant les idées de M. Hyde de Neuville, décida la construction à Indret d'un atelier de machines de navigation ; on y plaça M. Gingembre, mécanicien alors le plus renommé en France, aidé d'ingénieurs français ; or, lorsque je livrai le *Castor* avec sa machine montée à bord, je fus obligé de faire manœuvrer ce navire pendant trois jours, sous l'inspection de la commission chargée de la réception, pour constater sa puissance, sa vitesse et sa consommation de charbon. Les épreuves ayant satisfait aux conditions du cahier des charges, mon chef mécanicien, mes ouvriers et moi dûmes quitter le bord après avoir reçu le procès-verbal de réception de la commission. Nous étions depuis une demi-heure à terre, restant pour voir le départ du *Castor,* qui devait aller prendre sa mâture à Lorient, lorsque le commissaire général me fit rappeler à bord pour constater l'impossibilité de marcher par suite du mauvais établissement des chaudières reconnu par M. Gingembre. A cela je ne puis répondre qu'en envoyant mon mécanicien et mes chauffeurs, qui, sans hésiter, firent marcher le bateau à grande vitesse. M..., neveu du duc Decazes, commandait le navire envoyé de Lorient pour remorquer le *Castor* qui devait faire marcher ses machines aussitôt qu'il serait à Saint-Nazaire. Mes hommes conduisirent le *Castor* à Saint-Nazaire, mais là, le bâtiment qui devait remorquer le *Castor* fut dans l'impossibilité de le faire ; il était trop lourd ou le vent contraire. Moyennant un contrat passé avec le commissaire général de la Marine à Nantes, je laissai mes hommes à bord, qui conduisirent le *Castor* remorquant le bâtiment de guerre jusqu'à Lorient. C'est dans ce voyage en Angleterre que Zédé et moi, nous fîmes la connaissance devenue plus tard si précieuse pour moi de Stephenson le père, qui alors construisait le chemin de fer de Liverpool à Manchester.

Nous suivîmes avec le plus vif intérêt les travaux de ce chemin de fer qui devait accomplir avec cette grande révolution des voies de communication. Alors Stephenson, comme Christophe Colomb, croyait seul à sa mission. Nul ne l'aidait ni ne l'encourageait, *les esprits positifs* — expression inconnue alors — par indulgence, se contentaient de le traiter de fou, mais la Providence conduisait ce fou par la main... J'ai encore les notes et les dessins que nous relevâmes sur la ligne ou sur les dessins de M. Stephenson. Depuis trente-cinq ans, des milliers de kilomètres sillonnent l'Angleterre, la France, l'Europe et l'Amérique, et les rails, les coussinets, les croisements, les machines sont restés ce que Stephenson et son fils avaient exécuté au début de cette industrie qu'ils ont créée.

La Compagnie avait mis au concours le modèle de machine locomotive. Robert Stephenson et MM. Braidwaith et Ericson furent les seuls concurrents. La machine de M. Ericson nous parut, à M. Zédé et à moi, si rationnelle que

nous ne doutâmes pas de sa supériorité sur celle de Stephenson. L'expérience prouva l'excellence des procédés, jusque-là inconnus, employés par R. Stephenson. Il semble que le père et le fils furent chargés par la Providence de l'accomplissement du progrès, du perfectionnement de la locomotion, puisque depuis eux aucun perfectionnement important n'a été apporté à leur première œuvre.

C'est encore avec Zédé que nous avons connu et estimé si hautement le capitaine Ross, qui alors faisait des explorations au pôle Nord. Le capitaine Ross s'était, comme nous, épris de la machine d'Ericson, et en mit une avec la chaudière en serpentins à bord de son navire, nous le vîmes partir pour ce voyage au pôle, et ce ne fut que longtemps après que nous sûmes les désagréments sans nombre de l'emploi de cette machine, qui, lorsqu'elle a été abandonnée sur la glace pour en décharger le navire, fut l'occasion d'une réjouissance parmi l'équipage. Ce mauvais succès pratique d'une ingénieuse idée de M. Ericson ne diminue en rien le mérite de cet ingénieur. C'est ce même Ericson, Suédois, qui est l'ingénieur qui, dans ces derniers temps, s'est signalé par la construction des vaisseaux de guerre cuirassés dans la triste guerre des Américains du Nord contre ceux du Sud.

Tels sont les souvenirs de ce voyage avec mon ami Zédé, qui ont conservé entre lui et moi cette vieille affection et par suite, providentiellement, le mariage de nos enfants.

Fabrication des affûts en fonte [17].

30 août 1849

Le général Lahitte, inspecteur général d'artillerie, est venue à 11 heures, ce matin, inspecter la fabrication des affûts de côte... De l'avis de tous les officiers, cet affût est parfait comme fabrication et comme service. L'histoire de cet affût de côte est assez intéressante pour que je la rappelle ; elle servira à démontrer une fois de plus qu'aucune fin quelconque ne s'obtient que par la persévérance et en sachant attendre sans se décourager devant les lenteurs et les obstacles.

M. Marcou, chargé de la direction de l'artillerie de précision à Saint-Thomas-d'Aquin, avait fait un projet d'affût de côte en fonte de fer. Il fit exécuter quelques affûts qui furent placés aux Invalides. L'artillerie de la Marine jugea, à cause de la rapide destruction des affûts en bois aux colonies, nécessaire de construire ses affûts de côte en fer. Le ministre de la Marine me chargea de l'exécution de quatre-vingts affûts sur le dessin de M. Marcou. L'idée de substituer le fer et la fonte au bois dans les affûts avait déjà été mise fortement en avant par M. A. Thierry, et précédemment j'avais en 1837 exécuté sur des dessins faits sous la direction de M. Thierry plusieurs affûts en fer, un affût de place, un affût de campagne et plusieurs essais de M. Thierry, comme une pièce en fonte cerclée de fer. Ces divers essais m'ont été payés sur les ordres de M. le maréchal Soult, qui les avait autorisés à son passage à Fourchambault.

17. *Cf. supra*, p. 306.

Les essais restèrent sans résultat et ne furent connus que par la publication d'un ouvrage que M. Thierry fit à ce sujet. Pour moi, je ne donnai ni suite, ni importance à ces tentatives d'innovation. Mais A. Thierry, ardent et persévérant, poursuivit presque sans relâche cette voie d'innovation, et si par la suite, l'artillerie vient à adopter complètement les affûts de côte en fonte de fer, la cause première en sera à M. Thierry, à qui il est juste de rendre pleine justice à ce sujet.

Le Comité d'artillerie, poussé par ce que la Marine avait déjà fait, commanda une étude d'affût de côte en fonte de fer. M. Pourchet avait remplacé M. Marcou ; l'affût de ce dernier adopté par la Marine avait été écarté du concours. Le général Auguste de La Noie demanda des études dans les arsenaux et me fit adresser pareille demande par le ministre. J'envoyai un dessin fait et conçu dans les détails par M. Leconte. Toutes ces études restèrent sans réponse, ni examen, et le Comité adopta le projet d'affût présenté par M. Pourchet. Je fus chargé d'exécuter douze affûts de ce dessin. Cependant, M. Thierry, devenu aide de camp du duc de Montpensier [18], s'occupait toujours de ces questions, il demanda au ministre de présenter à ses frais un affût en concurrence avec celui du Comité. Cet affût était celui dont l'idée était décrite dans son ouvrage sur les applications du fer au matériel d'artillerie. Je fis l'avance des frais en en couvrant tous les risques. L'affût brisé aux épreuves fut suivi d'un deuxième qui ne fut pas plus heureux. Je voyais avec peine que d'assez importantes dépenses allaient être en pure perte et je me reprochais vivement d'avoir cédé à l'influence et à l'imagination un peu exagérée de M. Thierry, car je faisais ainsi la guerre à mes dépens et à son profit. J'avais beau me persuader que cela me conduirait plus tard à quelque avantage, ma raison ne pouvait s'y méprendre, je m'étais engagé peu à peu sans réflexion et j'avais été ensuite entraîné par faiblesse. L'échec du dernier affût était fort désagréable, je n'étais pas l'auteur du projet et, si le succès avait suivi, je n'avais rien à y prétendre, mais, après une chute, je devenais l'éditeur responsable et je me trouvais compromis, autant que si l'affût eût été mon œuvre. Aussi je perdais de la réputation et de l'argent sans que j'aie eu la chance d'un succès au profit de cette réputation. Certes, il était difficile d'avoir plus légèrement et niaisement agi que je l'avais fait.

Ma bonne étoile me sauva de ce double mécompte. Le prince se trouvait compromis, ayant appuyé vivement son aide de camp et pris fait et cause contre l'affût du Comité. Il s'adressa donc alors à moi dans ce moment et me demanda si je voulais faire un affût à mes frais suivant mes idées avec la chance de ne pas être payé, s'il succombait aux épreuves. Thierry s'était retiré de la question, il m'encourageait à rentrer personnellement dans la lice. Je devais accepter ; refuser, c'était perdre la partie complète. Je composai l'affût actuel simplement en m'éloignant le moins possible des proportions de l'affût et des châssis en bois. J'étudiai moi-même tous les détails et, en cinq semaines, j'envoyai un affût d'essai éprouvé par la Commission dont M. le général Duchaud était président et le prince, secrétaire ; il satisfit aux épreuves que l'affût du Comité n'avait pu supporter. L'affût est bon, bien conçu, mais il faut convenir que, sans l'in-

18. A noter que le duc de Montpensier signa en 1847 au contrat de mariage de la fille aînée de Martin avec Alexandre Legros, officier d'artillerie, et visita Fourchambault en 1848. Martin au cours d'un voyage à Londres en 1863 rendit visite au duc de Montpensier et à la reine Amélie, sa mère.

fluence du prince devenu presque partie intéressée, cet affût eût été très certainement repoussé par la Commission et le Comité d'artillerie. Ainsi le non-succès de M. Thierry, qui avait rejailli sur le prince, fut la vraie cause de l'adoption de mon affût. Ces essais m'ont coûté environ 30 000 F. J'ai été indemnisé seulement par la commande de six affûts d'essai qui m'ont été payés 3 000 F chacun. C'est après le succès des épreuves de l'affût d'essai que le duc de Montpensier étant venu visiter mes ateliers m'a remis cette commande destinée à subir de nouveaux essais et à prouver qu'ils peuvent satisfaire à la condition d'identité des pièces. Les dernières épreuves ayant été satisfaisantes sur le rapport de la Commission, le Comité adopta l'affût, et malgré la Révolution de février, l'exécution de sept cents affûts fut décidée, et donna lieu à trois marchés : cinq cents affûts pour moi, cent avec le Creusot, cent à un fabriquant de Besançon.

L'exécution des cinq cents affûts que je termine en ce moment n'a rien laissé à désirer et cependant l'opinion générale du corps de l'artillerie est que l'on n'en fera plus, que la préférence doit nécessairement rester à l'affût en bois. Cette opinion est la suite des idées faites et des préjugés établis ; il est tout naturel qu'une telle innovation soit repoussée en principe ; mais le poids de la force des choses agira malgré le préjugé et tôt ou tard on construira des affûts de côte en fonte. Il me resta cet avantage d'avoir ouvert cette voie à l'artillerie...

CONSTRUCTION DES PONTS EN FONTE.

5 février 1861

Ponts en fonte.

Cette industrie a été prise par Georges qui par son intelligence et son activité comme aussi par son esprit d'ordre et de clairvoyance nette dans les affaires s'est créé une honorable situation parmi les ingénieurs et me donne la satisfaction que j'ai tant désirée, celle de voir cette industrie que j'ai créée reprise avec succès, et, je dirai, éclat, par un de mes fils [19].

Le nombre des ponts en « fil de fer » n'est pas de moins de deux cents en France et la destruction de ces câbles par l'oxydation s'opère chaque jour et a pour limite extrême au plus dix années, c'est donc une moyenne de remplacement de vingt ponts par an, malgré le préjugé des Ponts et Chaussées en faveur des ponts en tôle et en treillis. Il est vrai que, jusqu'à ce jour, personne ne s'est rendu compte des conditions de solidité et d'économie des arches en fonte comparées à celles des arches avec poutres en tôle et treillis en fer.

19. Georges était ingénieur de la Compagnie du Midi, dont son père était membre du Conseil d'administration. Cette compagnie avait entrepris de construire des chemins de fer en Algérie. En 1849, il réalise avec son père les viaducs de Nevers, de Beaucaire, du Rhône et de l'Isère et se met peu à peu à son compte. En avril 1860, il prend le brevet définitif pour « l'emploi de la fonte et des matériaux ordinaires : briques, béton, etc., dans la construction des ponts ». Le brevet rappelle « les inventions des joints rabotés mécaniquement pour les voussoirs, les assemblages à queue d'aronde coincés et mastiqués au marteau employés au viaduc de Beaucaire et n'ayant été imités par personne ».

Février 1861.

De même pour les portes d'écluse en fonte, que les Ponts et Chaussées par leurs fausses et ignorantes combinaisons sont parvenus à faire oublier. La porte d'écluse en fonte, plus durable et plus économique, est une affaire importante, vu les milliers de portes des canaux de France.

28 mai 1863.

Georges a été forcé de rester trois mois à Constantine, Laurent, son maître poseur, étant tombé malade, et son maître charpentier Guéritot, entrepreneur de l'échafaudage du pont, après avoir reçu 40 000 F d'acompte, ayant demandé la résiliation de son marché sous le prétexte de force majeure, déclarant le projet d'échafaudage dangereux et de pose impossible.

Georges a dû monter et poser lui-même cet échafaudage ; la pose des fontes est déjà commencée. Malgré ces faits évidents, Georges craint que les experts n'aient conclu dans leur rapport, fait avant, en faveur de Guéritot en déclarant comme lui la pose impossible. L'intelligence, la fermeté et le dévouement à son travail dont Georges a donné de si grandes preuves dans l'exécution du pont de Constantine, construction à la fois si importante, si difficile et si dangereuse, lui apporteront, espérons-le, l'attention de l'administration des Ponts et Chaussées, et seront pour lui une honorable occasion d'être décoré comme ingénieur, ayant fait le projet et pris part à la construction à ses risques et périls de ce travail remarquable.

19 juin 1863

Arrivée de Georges. Aussitôt la pose des fontes commencée, il a dû venir à son chantier du viaduc du Var où M. Motard l'a appelé pour fixer l'époque à laquelle le viaduc pourra être livré au passage des locomotives.

10 juin 1865.

L'Empereur a donné la décoration à Georges pour le pont de Constantine.

11 juin 1865.

Arrivée de Georges à la gare de Lyon. En route de la gare à la maison, il m'a raconté ce qui s'était passé. Georges a reçu du maréchal Mac-Mahon avis de se tenir prêt à se trouver sur le pont d'El Kantara le jour et à l'heure qui lui seraient fixés, avec recommandation de garder cet ordre secret. L'avis du jour

et de l'heure de l'arrivée de l'Empereur au pont au retour de Batna reçu, Georges s'y est transporté et s'y est trouvé seul. L'Empereur arrivant, Georges lui a été présenté par le maréchal, qui a expliqué le travail de cette construction dans les détails, puis l'Empereur a causé avec Georges du pont antique, il a témoigné à Georges sa satisfaction de ce travail et plus particulièrement de ce qu'il l'avait exécuté avec le seul secours des hommes du pays, puis il l'a retenu à dîner. Le lendemain, Georges recevait l'avis de se présenter au Palais du Gouvernement de Constantine pour y recevoir la croix, l'Empereur faisant la distribution des croix pour la province...

L'INCIDENT DU PONT DE BEAUCAIRE.

Tarascon, 16 janvier 1851.

Je tournai vers le château du roi René et me trouvai sous les grands arbres qui bordaient le Rhône. Ma pensée se reportant sur les deux dernières journées qui venaient de s'écouler, les circonstances en devinrent plus marquées pour moi.

Le lundi 13 janvier, j'avais donné l'ordre de commencer à enlever le cintre de l'arche n° 7, mesure imprudente, mais il fallait gagner du temps. A 3 heures après-midi, on commençait à l'exécuter. Le levage du voussoir avait marché toute la nuit précédente. Le plancher du cintre était encombré du voussoir ; la fatigue et l'obscurité pendant ces travaux de nuit y avaient porté un peu de désordre... 30 hommes de diverses professions allaient et venaient entre toutes ces pièces de fonte faiblement liées et entretoisées, quoique déjà suspendues dans l'espace. Les grues continuaient sous l'effort de 16 hommes à monter à l'extrémité de leurs câbles les lourdes pièces de 4 400 kilogrammes. Émile surveillait et animait les travailleurs. Pour moi, j'étais allé au chantier sur la rive opposée.

Il était 4 h 30. Un homme arrive tout à coup en courant : « Les marins de service, me dit-il, viennent d'annoncer que l'arche en fonte s'est écroulée. »

— « Vous êtes fou, lui criai-je ; où sont-ils ? où est le canot ? »

Quelques secondes après, j'étais dans la barque m'emportant à force de rames.

Les marins ne savaient rien, sinon qu'à la suite d'un bruit énorme, sourd et étrange, des voix leur avaient crié l'ordre d'aller me chercher, puis d'autres voix avaient crié : « L'arche en fonte s'écroule. »

Chaque coup de rame qui frappait l'eau m'écrasait le cœur...

Le canot aborde le pied de l'échafaudage, je gravis les échelles, je traverse les planches ; au lieu du bruit des ouvriers et des marteaux, c'est un silence profond, troublé seulement par le clapotement des eaux, coulant rapidement sous mes pieds...

Enfin, je suis sur le pont de service. Émile est debout devant moi ! Nous courons l'un à l'autre et je remercie Dieu qui a fait cesser cette angoisse mortelle.

— Tu n'as aucun mal ! Merci, mon Dieu, de ton extrême bonté. Toi seul es ici ? Tous les hommes ont disparu, n'en as-tu pas de blessés ?

— Aucun, me dit-il ; tous ont fini, n'ayant d'autre mal que la peur...

— Me voilà tranquille et heureux, car tu es sain et sauf et tu es resté à ton poste lorsque tout le monde fuyait autour de toi. Tu as rempli ton devoir d'homme et de chef. Ta fermeté sur ce frêle échafaudage suspendu sur l'abîme est aussi honorable que si, devant l'ennemi, tu avais bravé la mitraille pour sauver une batterie.

L'arche en fonte pesant plus de 500 000 kilogrammes[20] s'était renversée de l'amont à l'aval, sous l'effet d'un déversement dû à la dilatation agissant dans le plan horizontal, et cet énorme mouvement qui pouvait, en brisant le cintre et renversant le pont de service, précipiter l'arche dans le Rhône s'était arrêté contre quelques pieux et semblait laisser cette masse de pièces de fonte bouleversées, suspendues et dans la situation d'une chute imminente. Au milieu de ce cataclysme, le voussoir qui, dans ce moment, enlevé par les grues, était suspendu au bout du câble à plus de 50 pieds au-dessus du bateau dont il avait été tiré, lâché tout à coup par les hommes qui s'étaient enfuis, retombant avec la vitesse due à son poids de plus de 4 500 kilogrammes, allait par cet énorme choc briser le bateau, le couler à fond et entraîner, à 25 pieds sous l'eau, 12 hommes...

Mais la volonté providentielle avait permis qu'il (le voussoir) fût arrêté dans sa chute effrayante ; un faible morceau du cric, poussé par les secousses qui agitaient les échafaudages, tombant sur une manivelle, l'avait fait briser et s'arrêter, puis le voussoir était descendu lentement et sans secousse jusqu'au pied du bateau, comme s'il avait été posé avec la main.

Les ouvriers étant revenus, sauf quelques-uns, que la frayeur avait rendus malades, il s'agissait d'étayer rapidement et avec toute sécurité cette masse à demi renversée. A 2 heures du matin, nous étions étayés, tout le monde avait repris courage !

Le lendemain, sur l'avis d'Émile, il fut décidé qu'au lieu de démonter l'arche, on la relèverait par arc avec des treuils et des poulies mouflées sans rien déranger, le déversement et les courbures forcées des arcs rendant le démontage dangereux sous l'influence des tensions qui devaient exister dans ces pièces serrées les unes contre les autres...

A 3 heures après-midi, le premier arc retenu par un « système » de poulies mouflées à l'amont et à l'aval et tiré par cinq treuils puissants, en s'élevant graduellement en mesure et au milieu des plus grandes précautions, retraçait le levage de l'obélisque de Louqsor, avec ces différences qu'il ne s'agissait de lever que 80 tonnes au lieu de 200 tonnes, poids de l'obélisque, mais que nous faisions le travail avec des moyens et des circonstances bien autrement difficiles

20. Le projet du pont prévoyait sept arches avec pour l'ensemble :

714 voussoirs	à 4 000 kilogrammes	=	2 856 tonnes
238 voussoirs	à 3 000 kilogrammes	=	714 tonnes
112 plaques	à 1 500 kilogrammes	=	168 tonnes
1 668 entretoises	à 400 kilogrammes	=	667 tonnes
Au total		=	4 405 tonnes

que celles dans lesquelles on s'était trouvé au levage fastueux sur le terrain solide de la place de la Concorde. A 7 heures du soir, l'arc était relevé et, le dimanche suivant, le sixième arc était remis à sa place également avant 10 heures du matin. Ce travail intéressant par suite des difficultés a été un grand enseignement pour Émile, je n'en redirai pas les détails, mais ils sont acquis pour lui...

ANNEXE 10

L'ORIGINE DES « PRÉFETS HONORAIRES »

Par un décret du 28 février 1863, le ministre de l'Intérieur décida d'accorder aux préfets l'honorariat de leur grade. Or ce décret fut provoqué par la mauvaise humeur d'Adolphe de Bourgoing qui, en décembre 1860, à soixante-trois ans, venait de quitter, de façon un peu brutale, la préfecture de Seine-et-Marne : fâché de n'être plus rien, il écrivit au ministre Persigny les suggestions suivantes :

« Monsieur le Ministre,

Le Moniteur du 4 janvier contient plusieurs nominations parmi les membres des conseils de Préfecture : trois conseillers de Préfecture admis à faire valoir leurs droits à la retraite sont nommés « conseillers de préfecture *honoraires* ».

Ce titre rappelle avec d'anciens services les honneurs d'une place sans l'exercer, rattache par un souvenir d'anciens fonctionnaires à l'administration, ne saurait nuire à personne et paie d'anciens services par un semblant de distinction, monnaie qui grâce à de généreux sentiments, a toujours en France une grande valeur.

La magistrature récompense de la même manière des Conseillers, des Présidents, en leur permettant d'ajouter dans la vie privée, à leurs noms, la qualification de Conseillers, de Présidents honoraires. Pourquoi n'en serait-il pas de même à l'égard d'anciens Préfets admis à la retraite, et pourquoi si l'on admet ce titre d'honoraire en faveur d'anciens conseillers de préfecture, ne l'accorderait-on pas aux Préfets, ces magistrats qui ont exercé une fonction élevée et honorée ?

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que ces magistrats qui subissent la douloureuse résignation de leurs fonctions trouveraient une compensation relative au sacrifice par l'autorisation d'ajouter à leur nom cette qualification de « Préfet honoraire ».

Les officiers généraux auxquels sont assimilés pour la limite d'âge les Préfets ne sont pas privés de leurs titres et de l'honneur de se revêtir de leurs uniformes dans certaines solennités.

Pourquoi aussi ne pas nommer les anciens Préfets membres de quelques commissions où leur expérience pratique des affaires peut rendre d'utiles services et ainsi ne point les séparer à jamais des choses administratives ?

Telles sont, Monsieur le Ministre, les réflexions que vous soumet un Préfet admis à faire valoir ses droits à la retraite et votre esprit généreux, votre initiative hardie, les admettront peut-être comme l'expression de la vérité, comme une lacune à combler, comme une satisfaction gratuite à donner à d'anciens et honorables magistrats.

Je suis, etc...

A. de Bourgoing »

L'idée de Bourgoing fit peu à peu son chemin, et l'on trouve dans le dossier de l'ancien préfet cette lettre écrite deux ans après :

« Monsieur le Ministre,

Lorsque je fus atteint par la limite d'âge et obligé à prendre ma retraite, j'adressai à Votre Excellence des observations qui avaient pour but d'accorder aux Préfets, mis à la retraite, le titre de Préfet honoraire. Je joins à ce pli la demande que j'adressai à Votre Excellence en janvier 1861.

Ma demande resta sans réponse : je la croyais condamnée à l'oubli. Mais ayant eu l'honneur de vous voir chez mon fils, Monsieur le Ministre, je vous rappelai cette pensée et vous avez bien voulu me répondre « que cette demande vous paraissait juste, qu'elle avait été l'objet de l'examen au Conseil de MM. les Directeurs de l'Intérieur, qu'elle était adoptée en principe, qu'elle donnait satisfaction à d'anciens services qu'il vous paraissait convenable et juste de donner le titre de Sous-Préfets ou Préfets *honoraires* aux Sous-Préfets et Préfets mis à la retraite depuis l'Empire ». Vous m'avez engagé, Monsieur le Ministre, à rappeler cette demande à votre souvenir, lorsque vous seriez de retour à Paris.

C'est autorisé par vous, Monsieur le Ministre, que ma demande de 1861 reparaît sous vos yeux et j'ai la confiance que sous votre ministère, cette satisfaction sera donnée aux magistrats de l'ordre administratif comme celle accordée aux magistrats de l'ordre judiciaire, et aux conseillers de préfecture... »

En marge de la lettre on trouve l'annotation : « *Préfet honoraire = à faire* ». Si bien que l'Empereur signa le décret en février 1863 et que Adolphe de Bourgoing fut nommé, par décret du 20 mai 1863, préfet honoraire...

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

ADAM, 63, 361-362.
ADÉLAÏDE (Mme), 137, 153, 158, 273.
AGUADO, 413-414.
AIGNAN, 260.
ALAVOINE, 344.
ANDRIEUX, 69.
ARLOING, 141.
ASIS-GAILLISSANS (d'), 19.
AUBE (veuve), 337.
AURIACOMBE, 328 et suiv.
AVRIL (Jean-Baptiste), 22-23, 80, 83-85, 88, 162, 197, 217-236, 238-239, 265, 297-298, 301, 424-437.
AVRIL (Philbert), 222.

BADOUIX (Barthélémy), 26, 63, 65, 133-164, 193, 277-279, 280, 373.
BADOUIX (ébéniste), 185.
BALANGER, 362.
BARANTE (de), 263.
BARAT, 27, 167, 172, 174, 177.
BARBÉ, 262, 267-268.
BARDET, 351-352, 358.
BEALE, 335.
BÉGAT, 137, 139.
BEHAGUE (de), 79, 81, 83.
BELLARD, 92, 94.
BENOIST D'AZY, 61, 89, 92, 111-112, 121, 205, 211.
BÉRARD, 314-315, 319, 446 et suiv.
BERNOT DE CHARANT, 137, 165.
BERRYER, 22, 206, 209, 211-212.
BERSOLLES, 337-338, 340.
BERTAUX, 337.
BERTHIER, 273.
BERTHIER (P.), 339.
BERTON, 60.
BLOCH (Marc), 9, 18.
BLONDON, 90, 94.
BOIGUES (Louis), 25, 62, 79, 144, 152, 155, 191, 258-260, 264, 266-267, 273, 276-279, 282-283, 297-306, 324 et suiv.
BOIGUES (dit Meillard-Boigues), 62, 69, 258-259.
BOILEAU, 315-317.
BOIZOT, 105.
BONIARD, 175, 351.
BONNEAU (Claude-Marie), 32 et suiv.
BONNEAU DU MARTRAY, 60.
BOUFFEY, 283.
BOUILLÉ (famille de), 66-67, 83, 85, 88, 90-93, 137, 191.
BOULU, 353-354, 359.
BOUQUEROT, 355.
BOURDEAU, 91, 94.
BOURGOING (Adolphe de), 11, 21-22, 53, 64, 67-69, 73-74, 76, 80, 87, 107, 114, 139, 161-162, 189-215, 235, 238, 244, 378-381, 396-423, 465-467.
BOURGOING DE LA BAUME, 190.
BOUTHIER DE LATOUR, 80.
BOUTHIER DE ROCHEFORT, 80.

Breynat, 241.
Brière d'Azy, 61-62, 66-67, 383, 387.
Brillantais, 332.
Broc de Segange (du), 235, 249.
Brochant (veuve), 337.
Brochant de Villiers, 337.
Brodelet, 337.
Bron, 292, 456.
Broval (de), 134.

Caffort, 260.
Caillau, 337.
Callac (de), 92-93, 250-251.
Canrobert, 213-214.
Cartier (veuve), 337.
Caully, 185.
Certaines (de), 92, 100, 106.
Chabannes, 100.
Chabrol de Chaméane, 161.
Chamard (père), 64, 71, 73, 382, 387-392.
Chamard (fils), 59, 72, 80, 88, 91, 382, 392-395.
Chambray (de), 56.
Chandioux, 185.
Chappuis, 94.
Chargères (de), 124.
Charma, 166, 172, 174.
Charry (de), 209.
Chassy (de), 209.
Chastellux (de), 100.
Chauve, 168, 177, 180.
Chavigny (de), 61.
Chevalier (Michel), 303, 306-307.
Chevanne de Lesigny, 356-359.
Chomet, 253.
Christophe, 445-446.
Clair, 94.
Clapeyron, 273.
Corancez (de), 455.
Cornu, 60-63.
Courchamps (de), 137.
Crosnier (Mgr), 19.
Crawshay (Georges), 261-263, 266, 305.
Crawshay (Louise), 261-262, 287.

Damas (baron de), 282.
Damas (comte de), 263, 337.
Dampierre (de), 66.
Debladis, 325 et suiv.
Decazes, 57-58, 194-195, 260, 262, 270, 273, 277, 298, 306, 330.
Dechamps, 152, 158, 283, 298.
Decol, 279-282.
Decolons de Vauzelle, 175, 278.
Delafond, 53-55, 60-63, 66, 80-83.
Delamarre, 140-143, 298.
Delangle, 187, 208-209, 249.
Denizet, 337.
Desfossez, 185.
Desveaux, 167, 274, 284.
Didion, 303, 343.
Dominique, 377.
Douhet d'Auzers, 147.
Doury, 92, 94.
Drouot, 339.
Duc, 344.
Duchatel, 409-411.
Duclos, 134.
Ducret, 59-60.
Ducrot, 249.
Dufaud (Achille), 155, 212, 225, 259, 264, 272, 274, 285, 287-288, 300, 307.
Dufaud (Georges), 24, 62, 140-142, 149, 159, 171, 192, 222-225, 233, 236, 257-289, 293 et suiv., 335-336, 347.
Dufaure, 319, 452.
Dufêtre (Mgr), 114-115, 242.
Dulac, 134, 136, 277.
Dumont, 264, 277.
Dupin (André), 26, 59, 77-79, 85, 134, 137, 139, 143-144, 151, 153, 155-159, 161, 163-164, 178, 181, 183-184, 187, 191, 211-212, 224, 276-277, 282.
Dupin (Charles), 238-239, 272-273, 277, 298, 302, 339, 342.
Dupin (Charles-André), 57.
Duplessis, 177-180.
Duvergier de Hauranne, 208-210.
Duviquet, 351.
Duvivier (Antony), 23-24, 27, 165-188, 372.

Espeuilles (d'), 89.
Etignard du Pavillon, 143, 277.

Fabre, 177.
Faiseau-Lavanne, 270-271.
Faulong (de), 192, 361-362.
Febvre (Lucien), 12, 18, 25.
Fiévée, 26-27.
Fonrouge, 56.
Forcade (Mgr), 249.
Francfort, 339-340.
Frébault (Alexis), 164, 224, 372.
Frémy, 447, 451, 453-454.
Frossard, 60.

Galliera (de), 306.
Gautherin, 151.
Gauthier, 177.
Gillois, 253.
Gingembre, 457.
Giraud, 88-89.
Girerd (Cyprien), 137, 156, 177-180, 186, 212, 223-224, 233, 278, 284-285, 289.
Glachant, 452.
Glos (de), 337.
Godaill, 152.
Gondier, 60.
Grangier de la Marinière, 65, 77, 208-209, 211-212.
Griffith, 265-266, 268.
Grillet de Serry, 335, 338.
Grissot de Passy, 91.
Gudin, 184.
Gueneau (Lucien), 19-20, 29.
Gueneau (Victor), 19-21, 29.
Guérin (frère), 26, 172, 271, 324-347.
Guillemet, 166-167.
Guillerand, 69.
Guitry (de), 337.
Guyot, 60.

Hamcook, 263.
Haudeville, 337.
Hentsch, 314-315, 451, 453.
Héron de Villefosse, 329.
Hervieu, 58-59, 60-62, 75, 370-371, 388.
Hiligsberg, 165, 177.
Hochet, 266, 273, 307, 309.
Hollcroft, 335.
Hornsteiner, 222.
Houel, 223, 305.
Hunt, 61-62, 387-389.
Hyde de Neuville, 192, 200, 268, 276-277, 282, 292, 296, 409-412, 456-457.

Jackson, 441.
Jacob, 185.
Jacquinet, 337.
Jaubert, 262, 264, 272, 277, 283.
Jaucourt (de), 337-338.
Juigné (de), 337-338.

Lachévrie, 165, 177.
Ladrey, 62, 69.
Lafond, 155, 206, 208.
Laissac (de), 136-137.
Lamotte (de), 66.
La Planche (de), 187.
Laporte, 254.
La Rochefoucauld, 61.
La Rochefoucauld-Doudeauville, 214-215.
La Roche-Jacquelin, 114.
Larréguy, 279, 283.
Lavernhe, 288.
Le Châtelier, 313, 320, 441-442, 445, 449.
Leclerc, 80.
Leconte, 445-446, 459.
Lefebvre de Saint-Marie, 68, 75, 81-82, 85.
Legrand, 315.
Lelong (Mgr), 19.
Lemoine, 224, 275, 276, 286.
Le Peletier d'Aunay, 144, 192, 248, 276, 282-283, 372.
Le Play, 255, 314.
Lerasle, 208.
Lerat de Magnitot, 22, 88, 187, 214, 237-255.
Leroy, 134, 153, 163, 274.
Lespinasse (de), 19.
Le Vayer, 55.

LHOSPIED, 177, 180.
LONG, 440, 442.
LORETON, 59.
LOUBENS, 238, 249.

MALARDIER, 24, 165, 180, 183, 186.
MALARTIC (de), 128.
MALINVAUD, 340.
MALLAC, 102 et suiv., 209-210, 279-281, 307.
MANBY, 234.
MANCEAU, 264.
MANSARD, 168.
MANUEL, 67, 152-153, 159, 205, 211, 223-224, 276, 278, 280, 283-284.
MARANDAT, 69.
MARCOU, 458.
MARLIÈRE, 241.
MARTIN (Dominique), 291-292.
MARTIN (Émile), 24-26, 211, 222-223, 258-259, 262, 271, 274, 277, 282, 284-285, 291-321, 344-345, 437-464.
MARTIN (Georges), 311, 437 et suiv., 460 et suiv.
MARTIN (Pierre-Émile), 285, 309 et suiv., 437 et suiv.
MARTIN, 178.
MASSÉ (Alfred), 185.
MASSÉ (Louis), 63-64, 67, 74, 76, 79, 83, 88, 91, 197.
MASSÉ (Nestor), 19.
MASSILLON-ROUVET, 19.
MASSIN, 59-60, 63.
MATHIEU (famille), 59-60, 64, 67, 70, 76, 87, 388.
MATHIS, 141.
MÉLINE, 175, 351.
MELOT, 185.
MÉRIMÉE, 153.
MESMAY, 203.
MÉTAIRIE, 270-271.
MIGNERET, 101 et suiv.
MIGNOT, 250.
MILLET, 55, 57, 61, 360-371.
MILLET, 188.
MIOT, 183.
MIRÈS, 310.
MOLL, 70, 76.
MONCORPS (de), 71-72, 77, 193, 196, 278, 283, 382.
MONMESSIN, 59.
MONTALIVET, 192, 262.
MONTPENSIER (duc de), 306-307, 459-460.
MONTRICHARD (de), 88, 388-389.
MOREAU, 361.
MORELLET, 24, 27, 174.
MORIN, 441.
MOSSÉ, 152-153.
MOUTON, 183.
MOUTTE, 177.

NAULT DE CHAMPAGNY, 34.
NÉE DE LA ROCHELLE, 49.
NEHSE, 313.
NEPPEL, 338, 345.

PAIGNON, 60, 64, 78.
PAIGNON, 271.
PAULARD, 168, 177, 180.
PAULZE D'IVOY, 279, 283.
PAZZIS (de), 86-88, 90, 94, 95.
PÉAN DE SAINT-GILLES, 337.
PÉGUY (Charles), 11-12, 18.
PÉLICIER, 224.
PELLAUT, 83, 161.
PÉREIRE, 304-305, 442.
PERRIER, 183.
PÉTIN et GAUDET, 449.
PETIT, 100 et suiv.
PETIT, 270.
PETIT DE LAFOSSE, 151-152, 154, 156-158, 180, 186, 234-235, 238, 285-289.
PHILIPPE, 64.
PIC (Ulysse), 208, 232-233.
PIÉCOURT, 272-273, 275-276, 287.
PILLIEN, 144.
PINET, 68-69.
PLAUT, 168.
POIRÉE, 299.
PONCEAU, 60, 63.
PONCELET, 236.
PORTEFAIX DE BRUGIÈRES, 359.
POTRELOT DE GRILLON, 38-40, 47, 51.

PRACOMTAL (Mme de), 237.
PYAT (Félix), 183.

RABILLEAU, 293, 455.
RAFFIN (de), 137, 222.
RAIGECOURT (de), 69, 278.
RAMBOURG, 60.
RAYNAL, 153.
RENAULT, 167, 171.
REUILLON, 37.
RIONDEL, 298, 329.
ROARD, 273, 277, 307.
ROCHUT, 183.
ROULLEAUX-DUGAGE, 100-101, 279, 280, 283.
ROUX, 60.
ROYER, 64, 69, 71-72, 76.
ROZIÈRES (de), 334, 337-338.
RUIZ, 177, 180, 275.

SACLIER, 45 et suiv.
SAINT-BRISSON, 100.
SAINT-LÉGER (de), 111.
SAINT-PAUL (de), 215, 248.
SAINT-PHALLE (de), 91-92.
SAINTE-MARIE (de), 191.
SALOMON, 63, 67-69, 90, 197.
SAND (George), 183, 200.
SAULNIER, 344.
SAUVAGEOT, 152, 162, 164, 277, 280-281.
SAVIGNY (de), 229.
SAY (Horace), 67.
SAZERAC DE FORGE, 253.
SCHMIDT, 277.
SCHOELCHER, 200.
SÉBASTIANI, 253.
SEILLIÈRE, 68.
SÉNARMONT (de), 315, 449.
SENELLE, 140, 223.
SENLY, 145-147.
SEPTIER DE RIGNY, 89.
SERRAUT, 357.
SIEMENS, 312-313, 316, 451 et suiv.
SIGNORET, 88.
SINETY (de), 337.
SOULT, 277, 299-300, 306.
SOYER, 344.
STARBUCK, 305.
STENDHAL, 189.
STEPHENSON, 296, 304-305, 457-458.
SUDRE, 314, 319, 449 et suiv.
SUIF, 92, 94.
SUIF (père), 119.

TACHARD, 62, 71, 81, 387-391.
TALABOT, 300, 303, 306, 314, 442.
THIERRY, 299, 307, 458-459.
THOMAS, 141, 287.
THOURY (de), 61.
TIERSONNIER, 67, 69, 88, 91, 92, 385.
TILLIER (Claude), 23, 27, 168, 206-208, 225-228, 232, 372.
TITON, 337.
TONNELIER, 264.
TORCY (de), 79, 81, 83.
TOURRET, 81, 210.
TURGOT (marquis de), 206, 213.

VAINE (de) 57-58, 134, 337-338, 345.
VALSERRE, 89.
VERGENNES (de), 209.
VIANY (de), 338, 345.
VIBRAYE (de), 100.
VICTOR, 70.
VIRY (de), 337.

WAGNIEN, 27, 165, 173-174, 177, 222-227, 258, 271, 297, 301.
WILSON, 383.
WINEL, 61.

YVART, 68, 72, 75, 77.

ZÉDÉ, 296, 311, 315, 456-458.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

AGEN, 304, 312.
ALAIS, 209, 302-306, 315.
ALGÉRIE, 315.
ALLEVARD, 311, 315, 439-440.
ALLIGNY-EN-MORVAND, 106.
ALLUY, 177.
ANGLETERRE, 61-62, 68-69, 76-77, 261-263, 296 et suiv., 312, 318, 330, 334, 342.
ANLEZY, 55, 59, 60.
ANZIN, 312.
ARLEUF, 105.
ARMES, 94.
ATHIS, 446.
AUBIN, 450.
AUNAY-EN-BAZOIS, 60.
AUTRICHE, 318.
AUTUN, 112.
AZY-LE-VIF, 142.
AZY (Cne de Saint-Benin-d'Azy), 61, 383.

BASSE-INDRE, 265.
BEAUCAIRE, 309-310, 460, 462-464.
BEAUMONT-SARDOLLES, 60.
BEC-D'ALLIER, 302.
BELLARY, 271.
BELLEVUE, 47.
BERTRANGES (forêt), 271.
BESANÇON, 456.
BIGNY, 271.
BILLY, 67, 68, 73.
BIZY (Cne de Parigny-les-Vaux), 295, 297.
BORDEAUX, 329, 336, 342.
BOUHY, 55.
BOURBON-LANCY, 175.
BREST, 336-337, 342-343.
BRÈVES, 20, 177.
BRINAY, 46.
BRINON-LES-ALLEMANDS, 55.

CERCY-LA-TOUR, 55, 94, 118, 150, 159-160.
CHAILLOT, 294.
CHALONS, 260.
CHANTENAY, 113, 117, 141-142, 177.
CHARBONNIÈRE (Cne de Sauvigny-les-Bois), 294.
CHARENTON, 294.
CHARTRES, 305-306.
CHASTELLUX, 100.
CHÂTEAU-CHINON, 19, 57, 60, 99 et suiv., 128, 136, 138, 141-144, 150-151, 161-162, 171, 184, 212, 241, 246-247, 281-282, 377.
CHÂTEAUNEUF-VAL DE BARGIS, 150.
CHÂTEAUROUX, 219, 22 .
CHÂTILLON-EN-BAZOIS, 57, 104, 135, 143, 159-160, 237, 281-282.
CHAULGNES, 177.
CHERBOURG, 299, 302, 305, 446.
CHEVANNES, 275.
CHEVENON, 119.

Chili, 327, 342, 346.
Cigogne (Cne de La Fermeté), 69.
Clamecy, 20, 57, 77, 85, 100 et suiv., 120, 123, 126, 137, 140-141, 143, 150, 154-155, 161, 183, 241, 247, 298, 351-359, 377.
Commagny (Cne de Moulins-Engilbert), 31, 47.
Constantine, 461-462.
Constantinople, 186-187.
Corancy, 128.
Corbigny, 55, 113, 150, 162.
Cosne, 57, 66, 73, 77, 113, 118, 137, 141, 148, 150, 152, 155 et suiv., 206-208, 241, 246-247, 271, 278, 282, 294, 298-299, 323, 377-378.
Cramain (Cne de Chasnay), 275.
Crécy (Cne de Decize), 272.
Cubzac, 303-307.
Cyfarthfa, 262.

Dampierre, 79.
Danemora, 446.
Decazeville, 260, 298, 306, 312, 449.
Decize, 37, 60, 63, 109, 141, 150, 161, 361-363.
Dilling, 324-330.
Dompierre-sur-Héry, 58, 60-62, 74, 371.
Donzy, 66, 119, 141.
Dornes, 142, 161.
Dumphlun (Cne de Billy-Chevannes), 73.

El Kantara, 310, 461-462.
États-Unis, 318-450.
Époisses, 60.

Feuillarde, 266-267.
Firmy, 298.
Firminy, 315.
Fleury-la-Montagne, 275.
Flez-Cuzy, 116.
Fourchambault, 79, 81, 112-113, 141, 148-149, 153, 155, 222-223, 257-289, 293-309, 458-459.
Fours, 66, 150, 360.

Galles, 261-262.
Garchizy, 192, 361-362.
Garigny, 165.
Gênes, 440.
Germigny-l'Exempt, 62-64, 71-72, 382, 387.
Gimouille, 61, 91.
Givors, 310.
Grossouvre, 413-414.
Guérigny, 153, 267-268, 270-271, 294, 327, 368, 370.
Guipy, 60.

Hollande, 335.
Holyrood, 263.

Imphy, 26, 63, 66, 141, 149-150, 172, 177, 284, 313, 323-347.
Inde, 330.
Indret, 457.
Isenay, 123.
Isère, 309-310, 460.
Italie, 439-440, 442.

Jemmapes, 340.

La Charité, 81, 83, 108, 116, 120, 125-126, 141, 144, 149, 165, 173, 185, 192, 206, 211.
La Châtre, 200.
La Ciotat, 305, 309.
La Fère, 293.
La Fermeté, 62, 69.
La Guerche, 63-64, 75, 80-81, 88, 120.
La Machine, 56, 60, 141, 144, 162-163, 258, 279-281, 299, 325, 333, 335.
La Marche, 65.
La Mulatière, 311.
La Pique, 63, 222, 271, 275, 297, 299, 301.
La Teste, 305-306.
La Voulte, 310.
Langeron, 69.
Langon, 292.
Lawmoor, 437.
L'Etang, 409.

Le Creusot, 294, 299, 312, 315, 316, 460.
Le Guétin, 117, 159.
Le Hâvre, 325, 336, 342, 346.
Le Marais (Cne de Gimouille), 61.
Le Veurdre, 120.
Liège, 326.
Limanton, 59.
Litteau, 324.
Liverpool, 456-457.
Livry, 119-120.
Londres, 261-264, 459.
Lorient, 330.
Lormes, 102, 106, 128, 150.
Lucenay-les-Aix, 119-120, 142.
Luthenay-Uxeloup, 119.
Luzy, 19, 32, 46, 89, 166-167, 175, 185-186.
Lys, 70.

Magny-Cours, 69, 190.
Mansfield, 335.
Marquise, 446.
Mars-sur-Allier, 60, 64, 94.
Marseille, 111-112, 304, 310, 342.
Marzy, 274, 285-287.
Mayence, 310.
Mesves, 191 et suiv., 206.
Metz, 293, 455.
Mexique, 330.
Meulot (Cne de Montigny-aux-Amognes), 294.
Montataire, 324-325, 446.
Montigny-aux-Amognes, 60, 294.
Montigny-sur-Canne, 55, 59, 80.
Montluçon, 345.
Montpellier, 305.
Montreuillon, 106.
Mornay, 148.
Moulins-Engilbert, 30, et suiv., 57, 69, 106, 108, 110, 113, 120-121, 142-143, 277.
Moux, 106.

Nannay, 60.
Nantes, 329, 336, 342, 457.
Nérondes, 64, 120.
Neuilly, 310.
Neuvy-sur-Loire, 123.
Nevers, *passim*.
Nevers (fonderie), 260-261, 283, 326.

Oliveau (Cne de Mars sur Allier), 70.
Orléans, 328, 336, 342.
Oyé, 59.

Paimpont, 331.
Parenche, 294.
Parigny-les-Vaux, 56.
Paris, 264, 273-274, 298, 302-306, 343 et suiv.
Pérou, 335.
Perrache, 310.
Planchez, 106.
Pô (vallée du), 310.
Pont-Saint-Ours, 272.
Pontoise, 325, 327-328.
Pougues, 56.
Pouilly, 65, 73.
Poussery (Cne de Montaron), 69, 71-72, 80-82, 85-86, 210, 229, 231, 431.
Prémery, 113, 116-119, 122, 124-126, 128, 135, 177, 185.
Prye (Cne de La Fermeté), 323, 325-326.

Raveau, 265, 267.
Rémilly, 63, 68, 110, 112.
Rive de Gier, 269, 311.
Rochefort, 269, 296, 302, 330, 446.
Romilly, 26, 326-327, 330, 333, 336, 342.
Ruelle, 269-270, 313, 445, 450.
Ruffec, 270, 309.
Russie, 327, 335, 342.

Saincaize, 107.
Saint-Amand, 81-83, 122, 378, 381.
Saint-André-en-Morvand, 101.
Saint-Benin-d'Azy, 56, 60-61, 107, 113, 150, 231, 361-363.
Saint-Chamond, 311.
Saint-Étienne, 315, 335, 440.
Saint-Germain, 304.
Saint-Gratien, 361.
Saint-Honoré, 46, 141, 175.

Saint-Jean-aux-Amognes, 60.
Saint-Léger-des-Vignes, 141.
Saint-Louis (Bouches-du-Rhône), 310, 440.
Saint-Nazaire, 457.
Saint-Ouen, 440.
Saint-Pierre, 120, 123, 142, 213, 361-363.
Saint-Pierre du Mont, 60, 76, 78.
Saint-Révérien, 55-56, 150, 177, 351.
Saint-Thibaut, 148.
Sancoins, 64.
Saut du Tarn, 315.
Sauvigny-les-bois, 59.
Saxe, 63.
Sermages, 46.
Sheffield, 315, 438-441 .
Silésie, 342.
Sireuil, 308-320, 439 et suiv.
Solenzara, 449.
Somorrestro (Espagne), 443.
Soulangy (Cne de Germigny-sur-Loire), 62, 69, 301.
Suède, 311, 318, 342.
Suisse, 335.
Taix, 361.
Tannay, 77, 113, 177, 298.
Tazilly, 124.
Terre-Noire, 312, 315, 316, 453.
Tintury, 177.
Torteron, 274, 299.
Toulon, 268-269, 296, 342-343, 456.
Tresnay, 117.
Trézy, 259, 325, 333.

Urzy, 58, 371.

Valence, 267.
Valotte (Cne Saint-Benin-d'Azy), 62, 71, 387.
Vandenesse, 113, 201, 298.
Vienne, 294, 299, 342.
Vieux-Moulin (Cne de Vielmanay), 71, 73.
Villapourçon, 106.
Villars (Cne de Saint-Parize-le-Chatel), 66, 83, 88, 90-91.
Villechaud (Cne de Cosne), 108.

INDEX ANALYTIQUE

Absentéisme des grands propriétaires, 196, 201, 241-242, 413-414.
Administration, 97-131, 133-164, 237-255, 276-284, 456-460.
— Interventions en matière agricole, 56 et suiv., 68-70, 74-75, 77-78, 80-81, 195, 203, 378-381, 383.
— Interventions en matière de subsistances, 97-131.
— Interventions en matière industrielle, 260, 262, 264, 273-274, 324-328, 456-458.
Administration locale :
— Préfets, 102-131, 133-164, 177, 210, 213-215, 237-255, 276 et suiv.
— Préfets honoraires, 25, 465-466.
— Sous-préfets, 100 et suiv., 136-138, 143-144, 151-152, 154-155, 177, 187, 249.
— Conseillers de préfecture, 152, 234-235, 277 et suiv.
Alimentation, 80, 98, 113-116, 199, 399-402.
Voir : Elevage.
Armée, 105 et suiv., 141, 183, 218-221, 287, 293.
Assistance :
— Politique d'assistance, 113-117, 121-122, 198-206, 233-234, 237-255, 405-411, 421-422.
— Budget social du département, 241, 246-247, 254.
— Extinction de la mendicité, 237-255.
— Enfants trouvés, 149, 160, 200.
— Ateliers de charité, 117, 140, 162, 204-205, 250.
— Soupes populaires, 113, 205, 238.
Voir : Mendicité, Médecins cantonaux.
Assurances mutuelles agricoles, 229.

Banque, 274, 284, 314.
— Crédit agricole, 80, 88-89, 182, 229, 231.
— Caisse d'épargne, 149, 232, 272.
— Société d'achat de grains, 111-112, 116-117, 121, 123.
Bois, 270-271.

Bourgeoisie, 167, 217 et suiv., 274 et suiv., 292.
— Bal, 153, 276, 284.
— Duel, 156-157, 224.
Budget du manœuvre agricole, 199, 399-401, 403.

Cadastre, 148-149.
Calcul économique :
— pour l'agriculture, 82-83, 88, 94, 378-381.
— pour l'industrie, 263, 304-306, 312-318, 337-338, 437 et suiv.
Capitaux, 121, 148, 150, 194-195, 272, 301 et suiv.
— Thésaurisation, 194-195, 397.
— Capitaux industriels, 296-298, 324 et suiv.
— Sociétés 259, 294, 301 et suiv., 309, 315, 320, 325-347.
Choléra, 141, 166, 251, 255, 285-286.
Comices : *voir* organisation de l'agriculture.
Compagnonnage, 145-146.
Construction d'usines, 265, 293, 298, 334-335.
Construction de maisons, 150, 160, 401, 404.
Crises agricoles :
— Crise de 1815-1817, 56-58.
— Crise de 1846-1847, 97-131.
— Crise de 1848-1851, 81-84, 430-436.
— Crise de 1854-1856, 243-244.
— Crise de 1870-1871, 93.

Déclin industriel, 319-320, 345-346.
Démographie, 48, 398-399, 407-408.
Direction de l'entreprise, 259 et suiv., 301 et suiv., 324-327, 330-333.

Elections, 155-157, 158-159, 177-178, 183-184, 206-213, 232, 276-278, 282-283, 286-288.
Elevage :
— Situation de l'élevage, 53-95, 160-161, 229-230, 262, 360-371, 378-381, 382-395, 430-436.
— Sélection des races, 53-95, 361, 365-367, 383-395, 431.
— Embouche, 55 et suiv., 363, 432-435.
— Irrigation des prés, 58, 60, 64, 68, 370-371.
— Fourrages artificiels, 56, 60 et suiv., 192-193, 368-370, 384-385.
— Boucherie de Paris, 80, 83-84.
— Droits protecteurs : *voir* Protectionnisme.
Enseignement agricole, 101, 161, 210.
— Ferme-école, 69, 85-86, 193-194, 197, 210, 229.
Enseignement primaire, 148, 150, 153, 163, 165-180, 182, 245, 372-377, 412-413.
— Enseignement des filles, 205-206, 376-377.
— Écoles mutuelles, 168-169, 270.
— Instituteurs, 165-171, 177-179, 182, 188, 285-286, 372-377.
— Traitement des instituteurs, 166-167, 169-170, 180, 373-374.

— Frères des écoles chrétiennes, 167-170.
Entente, 270 et suiv.
Entreprises :
— nivernaises :
Fourchambault, 258-274.
Fonderie de Fourchambault, 222-223, 265, 293-309.
Imphy, 323-347.
Guérigny, 267-269, 271, 323.
La Pique, 222, 224, 297-298.
Pont-Saint-Ours, 272.
— en dehors du Nivernais :
Alais, 300 et suiv.
Dilling, 324-328.
Ruelle, 269-270.
Sireuil, 309, 312, 317, 437 et suiv.
Esprit d'entreprise, 254-274, 291-321, 437 et suiv.

Franc-Maçonnerie, 171, 177, 286-289.

Garde nationale, 137, 143, 145, 153, 155, 211, 233-234.
Grèves, 155.

Histoire :
— Rôle de l'histoire locale, 7-18.
— Histoire nivernaise, 15-20, 174-177, 180, 185, 236.
Hôpital, 149, 199-202, 405 et suiv., 421.
Houillères de La Machine, 141-142, 162-163, 280-281, 325.

Impôts, 44-45, 48, 73-74, 78, 81, 135, 144-145, 148-149, 182-183, 198, 207, 230, 240, 245.
Incendies, 99-103, 108, 140-142, 162.
Invention : *voir* Technique.
— Acier Martin, 311-321, 437-454.
— Brevets, 314-315, 318-320, 446-454.
Investissements agricoles :
— Capitaux consacrés à l'agriculture, 62-63, 84, 194-195, 197, 203, 379-380.
— Améliorations foncières, 59-61, 64-65, 68, 94-95, 150, 191-192, 275.
— Progrès agricoles, 53-95, 150, 160 et suiv., 194-195, 212-213, 378-381, 392-395, 416-419.
— Comptabilité agricole, 84, 203-222, 228-229, 416-419, 433-435.
Voir : Crédit agricole, Élevage.
Investissements publics, 140, 145, 148-150, 163, 182, 264.
Voir : Transports.

Journaux :
— Presse locale, 113, 124-125, 137-139, 157-159, 168, 180-185, 196, 276.

— *Association,* 168, 206-208, 225-227.
— *Bien du Peuple,* 180-185, 188.
Journaux intimes :
— Journal de Dufaud, 257-289.
— Carnets d'Émile Martin, 291 et suiv., 437-464.

Logement, 149, 160, 199-201, 265, 342, 401-402, 413, 414.

Maintien de l'ordre :
— Troubles frumentaires, 103-131, 142-144, 162-163, 280-282.
— Troubles de Clamecy, 154-155.
— Troubles de Fourchambault, 155, 280.
— Tracts révolutionnaires, 101, 142.
Médecine, 141, 244 et suiv., 250-252, 308, 404, 422.
Médecins cantonaux, 202, 214, 243 et suiv., 422.
Mendicité, 162, 227-228, 234, 237-255.
— Dépôt de mendicité, 241, 243, 251-254.

Niveau de vie, 149, 163, 198-201, 396-423.

Organisation de l'agriculture :
— Chambre consultative d'agriculture, 160-161, 203, 420.
— Société centrale d'agriculture, 160, 196 et suiv.
— Comices agricoles, 65 et suiv., 160 et suiv., 192-195, 203, 209, 210-211, 378.
Voir : Enseignement agricole.
Ouvriers :
— Ouvriers agricoles, 43, 198 et suiv., 231, 246-247, 366, 396-423.
— Ouvriers métallurgistes :
condition ouvrière, 232-234, 286.
ouvriers étrangers, 155, 265, 327.
salaires, 232-233, 308, 342-343.

Participation aux bénéfices, 233, 308, 424-429.
Partis politiques :
— Légitimiste, 64, 77, 100-101, 114, 137, 139-140, 147-148, 149-152, 158, 160-161, 181, 189-215, 243, 263.
— Républicain, 137, 142, 156-157, 164-165, 177-188, 208.
Peurs collectives :
— 1789 : 350-359.
— 1846 : 99-102.
Pommes de terre, 98, 108, 124, 368.
Prisons, 163, 184.
Prix :
— Viande, 53-95, 432-435.
— Blé, 97-131.
Produits métallurgiques : *voir* Technique.

Protectionnisme et libre échange, 63, 67, 76, 83, 91, 94-95, 25-226, 230-231, 272-273, 325-327, 337-338, 430-432.

Religion, 45-47, 100-102, 114-115, 145-148, 167-168, 183, 242-249, 288, 399.
— Charité privée, 240-242, 247.
Retraite, 169, 183.

Sociétés : *voir* Capitaux.
Statistiques, 56-57, 84, 86-87, 197-198, 231, 235, 363.
Subsistances : *voir* Maintien de l'ordre.

Technique :
— Hauts-fourneaux, 258-259, 261, 265-267, 295-297.
— Mouleries, 294 et suiv.
— Acier Martin, 296 et suiv., 310, 437-454.
— Four Siemens, 313 et suiv.
— Laminoirs, 261, 295, 324-330.
— Machines à vapeur, 261, 294, 296-297, 304, 333-334.
— Locomotives, 305.
— Machines, 261-263, 295, 334-335, 456-458.
— Lames pour canons de fusils, 262, 313, 445 et suiv.
— Affûts en fonte, 262, 306 et suiv., 458-460.
— Canons en fonte, 299-300.
— Fonderie de cuivre, 324-347.
— Laiton, 339 et suiv.
— Bronze, 339 et suiv.
— Fer blanc, 324-347.
Transports :
— Route, 62-63, 113-133, 135, 148, 163, 386, 397.
— Ponts, 148, 150, 159, 163, 272, 302.
— Ponts suspendus, 298 et suiv.
— Ponts en fonte, 303 et suiv., 310-311, 460-462.
— Canaux, 113, 148, 150, 163, 265, 273, 284, 337.
— Canal du Nivernais, 150, 159-160.
— Bateaux à vapeur, 159-160.
— Chemins de fer, 82-83, 89-90, 98-90, 159-160, 262-264, 273, 286, 302-306, 437-438, 443 et suiv.
— Machines routières, 263.
Travail des enfants, 225.

Vêtements, 398, 400.
Viande : *voir* Élevage.
Voyages métallurgiques, 261-264, 296, 456-459.

TABLE DES MATIÈRES

Préface
Histoire locale et politique de l'histoire, par Paul LEUILLIOT 7

Chapitre premier
Un village du Morvan sous la Convention : Semelay de 1793 à 1795 ... 29

Chapitre II
L'évolution de l'élevage en Nivernais 53

Chapitre III
La crise des subsistances en 1846-1847 97

Chapitre IV
Barthélémy Badouix, préfet de la Nièvre (1831-1840) 133

Chapitre V
Un instituteur démocrate : Antony Duvivier (1814-1862) 165

Chapitre VI
Un notable légitimiste : Adolphe de Bourgoing 189

Chapitre VII
Un témoin de la bourgeoisie nivernaise : Jean-Baptiste Avril 217

Chapitre VIII
Un préfet social : Lerat de Magnitot 237

Chapitre IX
Un maître de forges sous la monarchie de Juillet : Georges Dufaud .. 257

Chapitre X
Émile Martin (1794-1871) 291

Chapitre XI
Une fonderie de cuivre : Imphy (1816-1836) 323

Annexes

1. « Les Baricades de Clameci » en 1789 351
2. Mémoire de Millet sur l'élevage (1819) 360
3. La situation de l'enseignement primaire dans la Nièvre en 1840 372
4. Un discours d'Adolphe de Bourgoing sur l'agriculture (1842) 378
5. Querelles de doctrine autour de la race charolaise (1842) 382
6. Un mémoire d'Adolphe de Bourgoing (1844) : *Mémoire en faveur des travailleurs et indigents de la classe agricole des communes de France* 396
7. J.-B. Avril : Un projet de participation des ouvriers aux bénéfices .. 424
8. J.-B. Avril : Situation de l'élevage nivernais en 1851 430
9. Fragments des Carnets d'Emile Martin 437
10. L'origine des « préfets honoraires » 465

Index des noms de personnes 467

Index de noms de lieux 473

Index analytique 477

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE AUBIN 86 LIGUGÉ / VIENNE
LE 25 MARS 1974

D. L., 1er trim. 1974. — Impr., 7622.
Imprimé en France